LE TRAVAIL

DANS

L'EUROPE MODERNE

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD

Professeur au Collège de France.

12 volumes in-8, de 400 pages chacun, illustrés.

Ouvrages publiés :

Le travail dans le monde romain, par PAUL LOUIS. Avec 41 gravures. 1 vol. in-8° . . . . 5 fr.

L'évolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans, par G. RENARD et A. DULAC. Avec 34 gravures. 1 vol. in-8° . . 5 fr.

L'évolution du commerce, du crédit et des transports depuis cent cinquante ans, par B. NOGARO, professeur adjoint d'économie politique à l'Université de Caen, et W. OUALID, ancien chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris. Avec 28 gravures. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

Le travail en Amérique avant et après Colomb, par L. CAPITAN, professeur au Collège de France, et HENRI LORIN, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Avec 27 gravures et 6 planches en couleurs hors texte. 1 vol. in-8° . . . . 5 fr.

Le travail dans la Grèce ancienne. *Histoire économique de la Grèce depuis la période homérique jusqu'à la conquête romaine*, par G. GLOTZ, professeur à la Sorbonne. Avec 49 gravures. 1 vol. in-8° 12 fr.

Le travail dans l'Europe moderne (XVe-XVIIIe siècles), par G. RENARD, professeur au Collège de France, et G. WEULERSSE, professeur au lycée Carnot. Avec gravures. 1 vol. in-8° . . . . . 12 fr.

Sous presse ou en préparation :

Le travail dans la préhistoire, par A. VAN GENNEP.

Le travail dans l'Orient ancien, par A. MORET, conservateur du Musée Guimet.

Le travail dans l'Europe du Moyen-âge, par P. BOISSONNADE, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Le travail dans les pays musulmans, par E. AMAR.

Le travail en Extrême-Orient, par HENRI CORDIER, de l'Institut.

La condition des travailleurs depuis cent cinquante ans, par F. SIMIAND, bibliothécaire au Ministère du Commerce, professeur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes.

HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD
Professeur au Collège de France.

LE TRAVAIL

DANS

L'EUROPE MODERNE

PAR

G. RENARD
Professeur
au Collège de France.

G. WEULERSSE
Docteur ès lettres,
Professeur au lycée Carnot.

Avec 29 gravures dans le texte.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VIe

1920

LE TRAVAIL

DANS

L'EUROPE MODERNE

INTRODUCTION

LA RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE AU DÉBUT DE L'ÈRE MODERNE

(XVe-XVIe SIÈCLE)

Ce volume roulera sur les changements économiques et sociaux qui se sont accomplis en Europe depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au dernier tiers du XVIIIe. Cette vaste période est pour notre continent une époque de croissance, d'expansion, de progrès matériel en tout genre. L'invasion turque, qui submerge Constantinople, les Balkans, la Grèce et déferle un instant sous les murs de Vienne, est la dernière qu'il ait subie ; dès lors c'est lui qui, comme un réservoir où surabondent les hommes et les énergies, déborde sur le reste du globe : c'est lui qui conquiert, colonise, porte au loin ses mœurs et ses croyances : c'est lui qui devient le maître de la mer et impose aux pays dont il force l'entrée sa suprématie et sa civilisation.

L'Europe chrétienne est alors divisée en deux mondes très distincts : l'Orient, où des peuples encore à demi barbares servent de rempart à la chrétienté contre la poussée musulmane qui vient d'Asie et jouent ainsi un rôle aussi utile qu'héroïque ; l'Occident, qui, protégé par

eux, peut se développer à l'aise et leur rend en idées et en culture ce qu'il leur doit en sécurité. Mais c'est en Occident qu'est la vie féconde et créatrice, et c'est là qu'il nous faut la suivre et l'étudier.

§ 1. — Trois révolutions y précèdent ou y accompagnent la révolution économique ; elles la déterminent et l'expliquent.

Il s'y produit d'abord une *révolution politique.* Elle est caractérisée par deux faits essentiels, la formation de grands Etats et l'établissement dans ces Etats d'un pouvoir central assez fort pour assurer l'ordre et la tranquillité. Lasses de l'anarchie féodale, où tout pays est frontière, où la paix est un accident, les nations modernes prennent conscience d'elles-mêmes ; les patries se constituent ; la France s'est sentie française après son long corps à corps avec l'Angleterre ; la perpétuelle croisade contre les Maures a donné une âme au peuple espagnol ; et, partout où elle s'opère, cette œuvre d'unification relative, de simplification territoriale et administrative, se fait au profit de la monarchie et aux dépens des puissances sociales qui partageaient avec elle le territoire et la souveraineté.

Au Moyen-âge l'Europe occidentale était une au point de vue religieux, morcelée en fiefs et en villes libres au point de vue politique. La société nouvelle va offrir l'aspect contraire.

L'Eglise, reine des âmes, maîtresse de l'éducation, dépositaire de la science, au point que clerc fut synonyme de savant, propriétaire aussi d'immenses domaines et revenus, est menacée dans son autorité, ses privilèges, ses possessions. Non seulement les concordats conclus par Louis XI et François Ier ont mis tous les biens, toutes les dignités de l'Eglise de France à la disposition du sou-

verain : non seulement en Espagne les rois qui s'intitulent catholiques se font accorder par le pape le droit de nommer les titulaires à toutes les hautes charges ecclésiastiques, non seulement ils s'érigent en grands maîtres des ordres monastiques les plus illustres et trouvent dans la Sainte Hermandad une sorte de milice spirituelle, de gendarmerie sacrée à leur dévotion. Mais aussi et surtout, dès que Luther s'est levé contre le Saint Siège, Rome perd la moitié de ses fidèles ; la tunique sans couture est déchirée : l'Allemagne du Nord, les Pays scandinaves brisent le joug du dogme ; le roi d'Angleterre se proclame chef suprême d'une Eglise nationale ; la Suisse, la France, l'Ecosse sont à demi ou tout à fait la proie de l'hérésie ; et, partout où triomphe la Réforme, les biens des couvents et des évêchés sont confisqués ou, comme on dit alors, sécularisés.

La féodalité laïque, comme le clergé, est frappée de coups terribles. En France, la chute retentissante de la maison de Bourgogne a montré qu'il n'était plus de vassal assez puissant pour tenir tête au roi ; un demi-siècle plus tard, la haute noblesse préfère la domesticité dorée de la cour à une stérile et morose opposition ; et les hobereaux, chassés de leurs nids de vautours par la faim ou par la force, se disputent l'honneur et l'avantage de servir dans les armées royales. En Angleterre, les grandes familles ont été décimées par la guerre des Deux Roses et leurs terres échoient en récompense aux serviteurs dociles de la dynastie victorieuse. En Espagne, Ferdinand et Isabelle font raser nombre de châteaux et profitent de ce que les nobles ne paient pas l'impôt pour interdire aux plus importants d'entre eux l'entrée des Cortès. C'en est fait, sinon des prétentions, du moins de la domination des grands et petits seigneurs.

Les cités souveraines, les Communes indépendantes, qui, au milieu de l'oppression générale, se dressaient comme des refuges, des citadelles et des îlots de liberté, ont suc-

combé presque partout, conquises par des capitaines d'aventure ou endormies par des princes-marchands, abattues, là où il y a des monarques, par leur jalousie défiante. Louis XI nomme les maires, les échevins de toutes ses bonnes villes, ainsi que les chefs des milices bourgeoises ; aux maîtres des corporations il impose un serment de fidélité à sa personne. En Espagne, la police urbaine tombe tout entière aux mains des rois, qui suppriment les prérogatives municipales. En Angleterre, les autonomies citadines ne sont plus guère qu'un souvenir, et sous le despotisme des Tudors, la Chambre des Communes est aussi abaissée que celle des Lords. En Allemagne, les villes impériales, qui n'avaient qu'un maître nominal, sont réduites à l'impuissance par leurs divisions ou leur isolement. Les républiques italiennes, si brillantes et si remuantes, meurent avec Gênes et Florence. Seuls, Venise dans ses lagunes, la Confédération suisse dans ses montagnes, et plus tard les Pays-Bas protestants dans leurs marais, résistent partiellement au courant qui emporte les nations européennes vers le régime des pouvoirs forts et de la centralisation monarchique.

La royauté pour se consolider a fait alliance avec la bourgeoisie riche. Cette bourgeoisie n'est-elle pas intéressée au maintien de l'ordre, trop longtemps troublé par les querelles de ville à ville et de château à château ? Les Louis XI, les Edouard IV ne se donnent-ils pas pour ses compères et protecteurs ? N'est-ce pas elle aussi qui possède l'argent, nerf de la guerre et ressort du gouvernement ? Le roi a besoin d'elle pour payer une armée qui devient permanente. Maximilien d'Autriche, dans ses domaines héréditaires, substitue aux milices féodales des troupes régulières de lansquenets et de reîtres. Partout des ressources financières énormes sont nécessaires pour solder les professionnels du métier des armes, pour entretenir une artillerie coûteuse. Et alors il ne suffit pas que

l'impôt devienne permanent comme l'armée; à la gabelle, aux aides, à la taille, devenues perpétuelles et dont le rendement va sans cesse croissant, au produit des douanes extérieures et du domaine royal, il faut que François Ier ajoute ce que pourront lui fournir les nouveaux droits d'enregistrement, la loterie, les emprunts, la vente des charges et des offices. En Angleterre, les biens confisqués des nobles et des monastères mettent un capital immense à la disposition des Tudors, qui, s'ils ne peuvent élever à leur gré les taxes pesant sur leurs sujets, se procurent par d'autres moyens, au besoin par de fructueux monopoles, le supplément dont ils ne peuvent se passer.

C'est l'âge d'or de la royauté absolue en France comme en Espagne, en Angleterre comme en Russie ; pourtant l'Angleterre, isolée derrière la ceinture d'argent que lui fait la mer, conserve, mais presque réduit à rien, le système parlementaire qui est né chez elle et qui est destiné à envahir plus tard l'Europe et la moitié du globe.

***

A cette révolution politique, dont l'importance est considérable, se joint une *révolution intellectuelle et morale*, qui prend une double forme.

C'est d'abord la Renaissance. L'antiquité grecque et romaine, cette Belle au bois dormant, s'est réveillée en Italie après des siècles de sommeil. Ceux qui l'accueillent et l'admirent au sortir de cette mort temporaire regardent en arrière et en avant, comme Janus. D'une part ils retournent au passé, à ses traditions, à son idéal païen, à la joie de vivre, à la jouissance paisible des biens de la terre et des raffinements du luxe ; mais, d'autre part, à travers les Anciens, ils retrouvent la nature ; ils émancipent l'individu des liens multiples qui le garrotaient ; ils font appel à l'initiative, à l'esprit inventif, à l'observation directe des choses, à la science.

C'est ensuite la Réforme, qui a pour berceau l'Allemagne. On peut la définir une Renaissance chrétienne. Elle est de même tournée vers le passé et vers l'avenir. Elle oppose le christianisme primitif au catholicisme du Moyen-âge, saint Paul à saint Thomas d'Aquin, la Bible aux décrets des papes et des conciles ; mais dans le domaine religieux, elle émancipe aussi l'individu, du moins à demi ; car, si elle le soumet à l'autorité d'un livre, elle lui permet de l'interpréter ; elle lui apprend à discuter et à former lui-même ses croyances ; elle contient en germe un principe de libre examen ; et, en conviant tous ses adeptes à lire les Ecritures, elle imprime une impulsion vigoureuse à l'instruction populaire.

L'Europe est de la sorte secouée par deux grands mouvements, l'un qui vient du Nord et l'autre du Midi. Ils se heurtent et se combattent à outrance dans la région intermédiaire. Mais chose curieuse ! comme s'il y avait pour les peuples d'avant-garde une rançon de l'honneur qu'ils ont d'être à certains moments des porte-flambeau, les deux pays, d'où est partie la secousse, sont bientôt en pleine décadence.

L'Italie ne réussit pas à faire son unité. Le pape et l'empereur, rivaux et ennemis l'un de l'autre, mais sachant se réconcilier pour empêcher les petits Etats de la péninsule de s'unir contre eux, y maintiennent une incurable division. Les Italiens n'ont pas de patrie commune. Ils sont citoyens de cités mortes, d'Athènes ou de la Rome antique. Ils sont citoyens du monde, de la république des Lettres ou des Arts. Mais ils sont incapables de défendre leur sol contre les envahisseurs ; ils sont pour trois siècles condamnés à la domination étrangère. Seulement, de même que la Grèce vaincue par les Romains, l'Italie s'empare de ses vainqueurs ; elle les séduit, les affine et parfois les corrompt ; elle leur communique ses modes et son amour de la beauté, ses vices et ses élégances ; elle leur enseigne à goûter les tableaux et les sta-

tues, les parfums et les bas de soie, les pourpoints de satin et les robes de brocart, les dentelles et les miroirs, les parquets de marqueterie et les plafonds sculptés ; elle leur met au cœur l'envie de posséder et de savoir fabriquer tout cela et elle leur en fournit les moyens. C'est comme une transfusion du sang italien dans les veines de l'Europe, opération qui laissera la pauvre Italie anémique jusqu'à nos jours.

Tout aussi morcelée apparaît l'Allemagne, et ce n'est pas sans raison qu'on dit alors *les Allemagnes*. Le pouvoir central n'y est qu'une ombre ; les principicules et les villes libres y pullulent ; le Nord et le Sud y sont séparés par leurs intérêts comme ils le seront bientôt par la religion. Elle a sans doute, à la fin du Moyen-âge, son éclat et sa grandeur ; elle dote l'humanité de l'imprimerie ; les horloges de Nüremberg portent partout le renom de son industrie ; les banquiers d'Augsbourg, les vaisseaux de la Ligue hanséatique attestent sa prospérité commerciale. Unie à l'Espagne sous Charles-Quint, elle peut reprendre le rêve impérial d'une hégémonie universelle. Mais, quand sa piété inquiète aura déchaîné les fureurs des guerres religieuses, quand luthériens, anabaptistes, catholiques, dans des luttes impitoyables, auront jonché la contrée de ruines sanglantes et fumantes, elle demeurera pour de longues années abattue, pantelante, épuisée ; elle n'aura point de part aux conquêtes transocéaniques ; elle aussi, elle attendra plusieurs siècles avant de pouvoir réaliser son unité.

Et, pendant ce temps, des nations. qui, au début de cette période, ont reçu l'étincelle de l'Italie et de l'Allemagne, mais qui ont eu la chance ou le talent de former des diverses parties de leur territoire un tout solidaire et harmonieux, bénéficieront de l'avance que leur vaut sur leurs voisines cette heureuse concentration de leurs forces. C'est la France, c'est le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, qui obtiendront ainsi la prépondérance.

***

Une *révolution géographique* vient encore modifier l'importance relative, ce qu'on peut appeler la hiérarchie des puissances européennes. Christophe Colomb, en cherchant par l'Ouest la route des Indes, a rencontré l'Amérique. Vasco de Gama, en cherchant par l'Est les mêmes Indes, a côtoyé et tourné l'Afrique. Des terres inconnues s'ouvrent à la curiosité comme à l'avidité de ceux qui les ont trouvées. La Méditerranée, d'ailleurs âprement disputée entre musulmans et chrétiens, cesse d'être le centre de l'activité maritime. L'axe du vieux monde est déplacé ; il passe à l'Occident. L'Océan Atlantique devient la voie merveilleuse où s'élancent toutes les espérances, toutes les cupidités. Les contrées situées sur ses bords : Espagne, Portugal, France, Angleterre, Pays-Bas, sont par là-même privilégiées et en passe de se créer un empire colonial.

Comment de pareils changements n'auraient-ils pas eu leurs répercussions sur les conditions économiques et sociales des peuples d'Europe ? Elles sont si nombreuses, si profondes, ces répercussions, que nous devons y insister : car c'est vraiment le commencement d'une nouvelle ère.

§ 2. — La première conséquence de la révolution politique et géographique, c'est l'élargissement du marché intérieur et extérieur. Les barrières qui emprisonnaient chaque petite communauté dans des limites étroites viennent d'être renversées ; la frontière du pays où l'on est chez soi est reportée au loin, à la crête d'une montagne, aux bords d'un grand fleuve ou de la mer et même, par delà les océans, dans des régions qu'on ne connaît pas et qu'on a peine à se figurer.

Cet élargissement entraîne à son tour une transforma-

tion du système économique, qui, sans principes nettement formulés, d'une façon toute empirique et spontanée, s'était constitué au moyen âge. L'économie régnante y avait été ou *domaniale* sur les terres des seigneurs, ou *urbaine* là où les villes avaient conquis leur indépendance, dans les deux cas *locale*, bornée à un espace clos et restreint. Les seigneurs s'étaient préoccupés avant tout d'avoir en suffisance des hommes et de quoi les nourrir, les vêtir, les armer ; les villes s'étaient attachées surtout à produire pour elles-mêmes et pour leur banlieue et à maintenir chez elles l'abondance des vivres ; quelques-unes seulement, comme Florence ou Venise, comme Bruges ou Gand, centres industriels et financiers, fabricantes de draps, de soieries, de verreries, colporteuses d'objets de luxe, sièges de banques puissantes , avaient travaillé pour des clients lointains et aléatoires, pour le commerce interrégional, pour les foires qui en étaient les organes ordinaires. La politique de ces villes actives et opulentes avait été, en général, la libre importation chez elles des produits de la campagne et des matières premières nécessaires à leur industrie, la prohibition d'entrée pour les produits manufacturés qui pouvaient faire concurrence aux leurs, la prohibition de sortie pour ce qui paraissait indispensable à la vie et au travail des habitants, voire même pour les secrets des différents métiers et pour les artisans qui en étaient détenteurs.

Or l'économie des grands Etats, en devenant *nationale*, présente avec l'*économie urbaine*, telle que nous venons de la résumer, des différences et des ressemblances frappantes. Impossible désormais de légiférer pour une seule cité, de sacrifier l'une à l'autre, ou les campagnards aux citadins. Sur toute l'étendue du territoire soumis à un même prince, une circulation, une concurrence, une solidarité, imparfaites sans doute, mais bien plus intenses que jadis, s'établissent entre les diverses parties qui le composent. Quoique les douanes et péages entre provinces soient

loin d'être supprimés, les relations, au sein des royaumes unifiés, deviennent plus faciles et plus fréquentes ; lois et règlements, monnaies, poids et mesures tendent à devenir uniformes sur toute la surface de l'Etat agrandi. Paris est ainsi rapproché de Bordeaux ou de Marseille, Londres de Bristol ; l'esprit de clocher fait place à des conceptions dont l'horizon est moins fermé. En même temps, au delà des mers, en Amérique, aux Indes, en Afrique s'entr'ouvrent des débouchés nouveaux, des Eldorados riches de promesses ; regards et rêves, convoitises et efforts se tournent de ce côté-là et s'étendent forcément à des distances où n'atteignait pas la courte vue des générations précédentes, et pour ces pays-sujets, traités en vaches à lait, s'ébauchent des procédés d'exploitation que n'ont pas connus les hommes du Moyen-âge.

***

Ces transformations frappent dès l'abord l'observateur le moins attentif ; mais il convient de les examiner de près et d'analyser leur complexité.

Le commerce qui, dans toute cette période, se classe en première ligne, prend un essor soudain et magnifique. Quel coup de fouet donné à son activité ! Dans l'intérieur de chaque Etat, où les routes sont plus sûres, où circulent plus aisément voyageurs et marchandises, que de forces employées jadis à la guerre ou dépensées à s'y préparer, que d'existences qui eussent été fauchées par elle peuvent maintenant se consacrer aux labeurs pacifiques ! Et, dans ces populations qui s'accroissent, quelle aspiration vers le bien-être, vers la richesse ! Les cours donnent partout l'exemple d'un luxe inusité. Regardez la France : c'est François Ier qui fait assaut de somptuosité avec Henri VIII au Camp du Drap d'or ; dans la première moitié du XVIe siècle, au dire d'un contemporain, « en tous États l'orgueil croît de plus en plus. Les bourgeois des villes

se sont voulu habiller à la façon des gentilshommes, les gentilshommes aussi somptueusement que les princes. Le laboureur, écrit Bernard Palissy, veut faire de son fils un bourgeois. Tout ouvrier veut manger de la viande comme les riches [1]. » En Allemagne, de même, « le rustre veut égaler le noble ». En Angleterre, en Hollande, c'est le moment où s'affirme le goût national pour le confort domestique; plus de salle sans cheminée ni vitrage, de lit sans oreiller, de repas sans bière ou sans vin !

Aussi honneur à qui apporte une satisfaction à ces besoins récemment éveillés ! Le grand commerçant, comme Jacques Cœur, est admis au conseil des rois. Plus tard, Colbert, le grand ministre de la paix du roi Louis XIV, sera un fils de marchand. C'est l'époque des hardis aventuriers qui, aux Indes ou en Amérique, installent des comptoirs sur les côtes ou conquièrent au roi, leur maître, des Etats si démesurés que le soleil ne s'y couche plus. C'est l'époque des grandes Compagnies, officielles ou non, qui se fixent pour tâche la mise en coupe réglée de telle ou telle partie de la terre habitée.

Elle est bien nommée *mercantile*, la politique économique du temps. Les Etats s'assimilent eux-mêmes à des maisons de négociants en gros ; ils prennent pour mesure de leur prospérité ce qu'ils appellent la balance du commerce, ils sont contents s'ils ont vendu plus qu'acheté.

Le commerce de l'argent, autrement dit la banque, marche de pair avec les autres. Banques privées et banques d'Etat, bourses de valeurs et de marchandises, financiers et spéculateurs, trésoriers et fermiers généraux apparaissent de toutes parts. A la fin du XVe siècle, les métaux précieux commençaient à manquer en Europe ; les rares filons s'épuisaient ; une quantité d'or et d'argent s'immobilisait dans les trésors des églises, dans les caves des

1. Emile Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France avant* 1789, t. II, p. 8.

manoirs, dans les cachettes des Juifs, sans parler de ce qui se perdait par l'usage et du drainage constant qui s'opérait vers les marchés de l'Orient. Mais, à partir de 1545, les galions espagnols apportent chaque année du Mexique et du Pérou plus de 300.000 kilogrammes d'argent ; le numéraire qui circule se trouve, en une cinquantaine d'années, quadruplé ; et il s'ensuit la facilité rendue aux échanges, un secours inespéré donné à l'organisation du crédit, la baisse progressive de l'intérêt, que Calvin, au contraire des anciens théologiens, reconnaît comme légitime. Grand bénéfice pour la bourgeoisie qui peut, sans encombre, accumuler dans ses coffres des trésors ; mais renchérissement général des choses, qui atteint les seigneurs, parce qu'ils ne peuvent relever le taux des redevances paysannes fixé par la coutume, qui atteint aussi, à l'autre bout de l'échelle sociale, les ouvriers dont les salaires montent plus lentement que le prix des denrées. Le XVI[e] siècle finissant connaît ainsi une crise monétaire qui est près de déterminer une crise sociale.

Cette intensité accrue du négoce ne va pas sans modifications dans son caractère. Dans toute l'Europe occidentale les foires déclinent ; elles représentent une étape dépassée, le temps où les commerçants avaient coutume et besoin d'aller tenter le client et régler leurs comptes à des époques et à des endroits fixes. Or le trafic est devenu régulier, quotidien pour les pays qui tiennent la tête de la civilisation. C'est seulement en Allemagne, en Russie, que les foires conservent ou acquièrent de l'importance. La Ligue hanséatique, qui, elle aussi, incarne des méthodes surannées, périt autant par ce défaut-là que par les divisions intestines qui mettent aux prises villes catholiques et villes protestantes.

En revanche, le commerce maritime fait un bond immense en avant. Devenu océanique, il ne peut plus se contenter de l'ancienne navigation côtière. Adieu les galères à rames ! Pour mieux capter les vents, il faut

hausser les mâts, multiplier les voiles, accroître leurs dimensions, varier leur forme, leur position, leur inclinaison. Pour soutenir la pression de ces amples voilures et aussi pour braver des tempêtes plus formidables, il faut augmenter la hauteur et toutes les proportions des navires, renforcer leur membrure. On lance des caravelles de 1.100 tonneaux, grandes comme les bricks à charbon d'aujourd'hui et qui paraissent des monstres. Pour les recevoir, les anciennes places maritimes, situées le plus loin possible des incursions du large et le plus près des marchés intérieurs, ne possèdent plus de chenaux assez profonds ; et alors, « au lieu de se cacher dans les estuaires ou les lagunes, beaucoup de ports descendent hardiment vers la mer». En vain les rivalités nationales, qui se poursuivent sur les flots comme sur terre, en vain la piraterie qui sévit en permanence dans l'hémisphère austral et par intermittences dans les eaux européennes, opposent-elles de sérieux obstacles à la navigation. Les convois marchands, escortés par des vaisseaux de guerre, sillonnent sans répit les Océans violés et domptés.

* * *

Où le commerce fleurit, l'industrie ne chôme guère. Pour la clientèle plus nombreuse éparpillée sur un large espace, il faut produire davantage. Mais, pour produire davantage, il faut produire autrement. L'industrie va donc changer son outillage et son organisation.

La grandeur croissante des entreprises introduit presque nécessairement au sein de chacune d'elles une croissante division du travail. Il s'était déjà produit, au cours des siècles, une certaine spécialisation des métiers ; tel métier, d'abord unique, s'était fractionné en branches séparées et indépendantes les unes des autres. Maréchaux-ferrants, cloutiers, couteliers, chaîniers, armuriers représentaient, par exemple, autant de démembrements de

l'industrie du fer. Mais cela n'est point assez. Si le maître d'un modeste atelier, qui travaille seul ou à peine aidé de quelques compagnons et apprentis, est obligé d'accomplir successivement toutes les multiples opérations que comporte la fabrication des objets qu'il vend, il n'en est plus de même du moment que l'atelier grandit avec le personnel employé. Il y a, dès lors, spécialisation des tâches entre plusieurs séries de travailleurs. C'était le cas, de longue date, dans les villes où l'on fabriquait en grand ; une même pièce de drap passait tour à tour entre les mains d'une équipe entière ; une même armure était l'œuvre de plusieurs catégories d'ouvriers s'enchaînant et s'engrenant entre elles. On touchait ainsi dans certaines industries au point où la fabrication se décompose en une suite régulière de mouvements simples, toujours pareils, indéfiniment répétés et devenant par là même presque machinaux : de ce travail sérié, parcellaire, et par là même plus productif, au travail mécanique, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Or l'esprit d'invention allait souffler sur l'Occident. La Renaissance, de deux façons diverses, favorisait le développement économique. Elle substituait à l'ascétisme chrétien du Moyen-âge la recherche de toutes les jouissances de la vie, de tous les moyens d'être heureux, non plus dans un autre monde, mais en celui-ci ; elle orientait les hommes vers une maîtrise plus complète de tout ce qui était propre à satisfaire leurs besoins matériels. D'autre part, elle menait à l'affranchissement des traditions, à la destruction des routines ; elle invitait à pénétrer les secrets de la nature et à domestiquer ses énergies ; elle suscitait des « surhommes » qui étaient à la fois, témoin Michel-Ange et Léonard de Vinci, peintres, architectes, sculpteurs, ingénieurs, chimistes, et qui rêvaient déjà la conquête de l'air et la transmutation des métaux.

Le Moyen-âge n'avait guère connu, en fait d'engins mécaniques appliqués à la production, que les moulins

à eau et à vent. Or, dès le milieu du XVe siècle, une invention nouvelle, confluent de deux inventions plus anciennes, celles des lettres mobiles et du papier de chiffon, vient soulager l'humanité du fastidieux labeur de copier des manuscrits. C'est l'imprimerie, qui donne des ailes à la pensée humaine, qui lui permet de se répandre au loin et de se reproduire à l'infini, qui multiplie ainsi sa puissance et ses chances d'immortalité. Or l'imprimerie nait mécanique et partant capitaliste ; elle nous fait assister, dès son origine, à des spectacles que le développement du machinisme nous a rendus familiers : perfectionnement incessant des presses ; énorme économie de temps et de main-d'œuvre ; bon marché et identité des produits, si bien que les premiers typographes seront accusés de recourir à l'aide du Malin ; lutte vaine autant qu'acharnée des copistes, représentants du travail à la main, contre les procédés diaboliques qui leur enlèvent leur gagne-pain et les réduisent à la famine ; grands ateliers, où les ouvriers se comptent bientôt par centaines et manient déjà l'arme de la grève [1].

L'imprimerie est bien l'invention-mère, la commune ancêtre des grandes découvertes industrielles qui devaient illustrer l'ère moderne. Elle répond à l'ardeur de savoir, à l'appétit de lecture que provoquent à l'envi et la Renaissance et la Réforme. Aussi comme elle se propage vite ! Le psautier de Mayence, le premier livre daté, est de 1457 ; en 1500, l'Allemagne compte déjà plus de mille imprimeries, sans parler de celles que renferment les couvents, les châteaux et nombre de riches hôtels particuliers. Cet art allemand, comme on l'a d'abord appelé, devient presque aussitôt un art européen ; Venise et Florence, comme Paris et Lyon, rivalisent avec Francfort et Leipzig : on dispense d'impôts ceux qui s'y adonnent ; on ne leur demande point d'être reçus maîtres

1. H. Hauser, *Ouvriers du temps passé*, p. 177. (Paris, F. Alcan.

pour s'y livrer. On les considère comme exerçant un art libéral qui échappe à la rigidité des règlements anciens. Et non contente de rendre service aux savants et aux lettrés, la typographie naissante fournit au grand commerce un de ses instruments les plus efficaces. C'est pour servir ses intérêts au moins autant que pour aider les projets des politiques que va éclore la presse périodique. Les premières gazettes sont en grande partie des feuilles d'annonces.

Cette transformation technique, dont nous avons choisi l'exemple le plus éclatant, a pour pendant une transformation de l'organisation industrielle.

Tout d'abord le commerce et la grande industrie se séparent : puis souvent entre celui qui fabrique et celui qui écoule les produits fabriqués surgit un troisième personnage, qui usurpe parfois le nom de fabricant, mais qui est en réalité un entrepreneur. Celui-là est un audacieux initiateur, « aussi âprement attaché à la conquête de la fortune que l'humaniste à la connaissance de la sagesse antique, aussi dénué de scrupules que le diplomate formé à l'école de Machiavel [1] ». Et, dans l'atelier désormais distinct du magasin, agrandi jusqu'aux proportions d'une fabrique, la main-d'œuvre multipliée constitue comme une société à part subordonnée à l'élite dirigeante, astreinte à une discipline sévère, obligée de se plier au rythme d'une production plus active et plus féconde.

Il se forme ainsi dans la masse laborieuse de la nation deux classes, entre lesquelles se creuse un large fossé, deux classes inséparables dont les intérêts sont à la fois solidaires et opposés.

Tout en haut les bourgeois opulents, grands financiers, grands commerçants, grands manufacturiers, qui veulent atteindre le niveau de la noblesse et y réussissent souvent ; car ils achètent non seulement les hôtels, mais les

1. Pirenne. *Démocraties des Pays-Bas*, p. 252.

fiefs mêmes des gentilshommes ruinés, ou les biens seigneuriaux tombés en déshérence. Forts de leur argent et de leur savoir, ils chassent des charges de judicature et des bénéfices ecclésiastiques les cadets de famille ignorants et paresseux. Ils écrasent de leur luxe l'aristocratie de naissance, quand ils ne daignent pas redorer ses blasons en glissant dans ses rangs une de leurs filles bien dotée.

Tout en bas les ouvriers de fabrique, abaissés à la fois dans leurs conditions d'existence et dans l'estime publique.

L'effort qu'on exige d'eux est plus pénible et plus long. La Réforme a diminué le nombre des jours chômés ; catholiques et protestants sont d'accord pour condamner les anciennes méthodes d'assistance et les charités indiscrètes. Désormais les infirmes à l'hôpital, les pauvres valides à l'atelier ! C'est le règne du travail obligatoire qui commence, et souvent du travail forcé, pour les gens sans avoir. Plus aucun espoir pour eux de s'élever au rang de patrons ; ils n'ont pas le capital qui les affranchirait ; ils sont parqués pour toujours dans leur situation inférieure de salariés ; et de véritables incapacités légales commencent à les frapper. En maint endroit cette engeance mécanique, comme on l'appelle dédaigneusement, est exclue des fonctions municipales ; elle annonce déjà le futur prolétariat.

Ces travailleurs sont victimes, en même temps, de l'esprit aristocratique qui fut celui de la Renaissance. Non seulement le système d'éducation qui a pour pivot la connaissance du grec et du latin trace une ligne de démarcation infranchissable entre leurs enfants et ceux de leurs maîtres ; mais l'artiste et l'artisan, ces frères jumeaux, se disjoignent alors pour longtemps. Pendant que l'un devient un gros personnage, qui fréquente princes et banquiers, l'autre est relégué dans la plèbe. Les peintres ne veulent plus rester confondus avec les badi-

geonneurs dans les cadres de la Confrérie de Saint-Luc ; les architectes entendent se distinguer des maîtres-maçons, héritiers déchus et méprisés du titre qu'avaient porté les constructeurs des cathédrales. C'est à peine si dans quelques grandes manufactures d'État, comme celle des Gobelins, on évitera ce funeste divorce. Il est convenu que le travail manuel est quelque chose de servile, de déshonorant : « Les gens de sang noble peuvent seuls mener les choses à leur perfection. Il n'y a point de génie chez les gens de peu qui travaillent de leurs mains et qui n'ont point le loisir de cultiver leur intelligence [1]. » Ainsi s'exprime Laurent de Médicis et l'assertion est d'autant plus significative qu'elle émane d'un fils de marchands parvenus. Le droit romain, oracle des temps nouveaux, de même qu'il consacre le pouvoir absolu des rois, affirme la prérogative absolue du propriétaire ; il ne connaît point le droit du travailleur.

Entre ces deux classes, qui sont aux deux pôles du monde qui besogne, il en subsiste pourtant une troisième, mais qui va déclinant. Petits boutiquiers, petits artisans continuent à végéter ; ils sont les derniers et fidèles tenants du régime corporatif. Seulement ce régime, fait pour l'enceinte d'une ville, est déplacé dans les limites d'un grand État ; il n'y a plus sa raison d'être. Battu en brèche par les princes, mauvais voisins de toute liberté, et par les grands commerçants, impatients de toute entrave, miné de plus par ses vices intérieurs, par ses querelles entre compagnons et maîtres ou entre corporations rivales, par ses prétentions au monopole du métier et par sa réglementation tracassière, il est en voie de disparaître. C'est une forme vide et désuète d'où la vie se retire. L'avenir est ailleurs.

***

Reste l'agriculture. C'est là que la diversité est la

1. Georges Renard, *Histoire du travail à Florence*, t. II, ch. xx.

plus grande. Climat, cultures, conditions juridiques de



Fig. 1. — Fabrication du sucre de canne à la fin du XVIe siècle.
(Cabinet des Estampes.)

13.

la propriété, modes d'exploitation, situation sociale de ceux qui cultivent la terre diffèrent extrêmement de pays à pays. On est embarrassé, quand on veut saisir quelques faits généraux parmi tant de particularités locales.

Cependant l'économie agricole subit le contre-coup des transformations qui s'opèrent autour d'elle.

Elle profite des découvertes géographiques. Entre l'Europe et ses colonies se fait un échange fécond : le Vieux monde donne au Nouveau le cheval, le bœuf, le mouton, la volaille, quantité de légumes et d'arbres à fruit ; l'Amérique lui rend la pomme de terre, le tabac, le cacao, la vanille, la tomate, des bois de teinture ou d'ébénisterie, et des fleurs ; puis beaucoup de productions originaires de l'Orient, comme le café, la canne à sucre, le coton, l'indigo, qui étaient encore des raretés, vont devenir, une fois transplantées aux Antilles ou au Brésil, des objets de consommation courante.

Elle profite des modèles d'irrigation et de culture savante que lui offrent l'Italie et même l'Espagne ; les gentilshommes français, au retour de leurs expéditions au delà des Alpes, imitent les nobles de Toscane et du Milanais qui consacrent à l'amélioration de leurs domaines leur intelligence et leur argent. Parmi les artistes et artisans que le roi de France Charles VIII amène d'Outre-Monts, figurent, à côté de parfumeurs, de brodeurs, de couturiers, des jardiniers et même « un inventeur subtil à faire couver et naistre poulets ».

Elle profite des débouchés nouveaux qui lui sont ouverts. Les blés de Provence vont faire concurrence à Florence et à Rome aux blés de Sicile. La Bretagne nourrit en partie le Nord de l'Espagne. Les grains de la Baltique viennent au secours de l'Angleterre.

Ce qu'on peut encore signaler, c'est l'extension des terrains cultivés par le défrichement des forêts, par les empiètements des Hollandais sur la mer, et, dans les pays réformés, par les sécularisations de biens d'Eglise, qui sont de la sorte mobilisés et rentrent dans la circulation.

C'est, grâce à la hausse du prix des laines, qui sont recherchées par une population soucieuse d'être mieux

vêtue, l'extension des pâturages : les moutons y chassent devant eux les hommes, ils contraignent à fuir dans les villes les laboureurs, devenus inutiles sur un sol où quelques bergers suffisent. Le mouvement s'étend depuis les plateaux espagnols jusqu'aux montagnes de la Suisse, depuis la Campagne romaine jusqu'aux plaines du Sleswig-Holstein [1]. Il y a dès lors un exode rural ; il est sensible surtout en Angleterre, où il remplit les routes de vagabonds et les faubourgs de travailleurs au rabais. Thomas Morus écrit dans son *Utopie* [2] : « La noblesse et la valetaille ne sont pas les seules causes des brigandages qui nous désolent ; il en est une autre exclusivement particulière à notre île.

« Et quelle est-elle ?

« Les troupeaux innombrables de moutons qui couvrent aujourd'hui toute l'Angleterre. Ces bêtes si douces, si sobres partout ailleurs, sont chez nous tellement voraces et féroces qu'elles mangent même les hommes et dépeuplent les campagnes, les maisons et les villages. »

Quant à la condition des paysans, elle varie à l'infini. Si le servage se maintient et même s'accroît dans l'Europe orientale, il est en voie de disparaître dans l'Europe occidentale et centrale. Là les tenures féodales, qui imposaient aux cultivateurs des corvées et des services militaires dont les seigneurs n'ont plus que faire sous le nouveau régime politique, s'éteignent peu à peu : elles sont remplacées par le métayage ou bien par le fermage à bail temporaire et à rente fixe. On pourrait dire que la propriété campagnarde s'embourgeoise ; c'est en effet la bourgeoisie qui achète les terres enlevées à la noblesse et au clergé ; elle a dès lors sa large part de la richesse foncière comme elle possède déjà la quasi-totalité de la richesse mobilière.

1. Cf. Cl. Jannet, *Grandes époques de l'histoire économique*, p. 301-302.
2. Livre I.

En somme, ce qui se prépare, ce qui s'ébauche, dans ce début de l'ère moderne, c'est d'abord la prépondérance de l'Europe et l'essaimage sur les autres continents des peuples qui habitent son Occident [1] ; c'est ensuite, pour ces peuples, une prospérité commerciale qui va déterminer chez eux une floraison d'opulence et de bien-être autant que de science et d'art ; c'est enfin l'avènement au pouvoir de la classe aisée, maîtresse du capital et directrice du travail.

***

Après ce coup d'œil d'ensemble, dans quel ordre convient-il de présenter les différents Etats d'Europe que nous allons maintenant passer en revue [2] ? Plusieurs sont possibles ; aucun n'est parfait. Il nous a paru que l'on pouvait ranger ces Etats dans l'ordre même où ils se sont développés, où ils ont eu leur période de grandeur et de prospérité. Or ce sont les nations d'Occident qui ont eu alors l'honneur d'être en tête de la civilisation ; nous commencerons donc par l'Europe occidentale et nous étudierons tour à tour l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France. Puis nous aborderons les nations de l'Europe centrale et nous rencontrerons sur notre chemin, en allant du Sud au Nord, l'Italie. l'Empire d'Allemagne avec les contrées qui gravitent dans son orbite économique (Autriche et Suisse), et les Etats Scandinaves. Nous terminerons par l'Europe orientale, comprenant la Pologne et la Russie.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

CUNNINGHAM. *Western Civilisation in some of its economic aspects.* T. II : *Modern times.* Londres, 1900.

JANNET (Claudio). *Les grandes époques de l'histoire économique.* 1 vol. in-8°. Paris, 1897.

OPPEL. *Natur und Arbeit.* 2 vol. in-8°, 1904.

1. Ce débordement de l'Europe sur les autres parties du monde est en partie la conséquence et comme le contre-coup de l'invasion turque.
2. Les cadres politiques s'imposent pour l'étude de cette période où précisément triomphe l'économie nationale.

CHAPITRE PREMIER

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

§ 1. — L'Espagne.

Résumé de son évolution politique. — Brève période de prospérité ; causes de décadence. — L'avantage des facilités nouvelles offertes au commerce national est compromis par les exigences de la fiscalité royale. — Floraison éphémère de l'industrie : absence d'esprit économique ; invasion des produits et des producteurs étrangers. — La prospérité agricole est détruite par l'expulsion des Maures, par l'extension de la grande propriété, par les faveurs accordées à l'élevage des moutons, par la politique fiscale et commerciale du gouvernement. — Dépopulation ; appauvrissement général ; misère des ouvriers. — Relèvement partiel du royaume au XVIIIe siècle.

L'histoire de l'Espagne, dans l'époque que nous étudions, peut se diviser en trois périodes : la première, de grandeur et de puissance qui dure environ jusqu'au dernier tiers du XVIe siècle ; la seconde, de décadence qui se prolonge jusqu'au tiers du XVIIIe ; la troisième, de demi-relèvement qui remplit la fin de ce même siècle.

Au début de l'ère moderne, l'Espagne possède en Europe de vastes territoires ; elle déborde les Pyrénées ; elle encercle la France de toutes parts ; elle a en Italie des domaines et des prétentions considérables ; elle est fière de son infanterie, qui passe pour la première du monde. Unie à l'Autriche, sous le règne de Charles-Quint, elle menace l'équilibre européen. En même temps, elle conquiert par delà les mers des colonies immenses d'où lui viennent des galions chargés d'argent. Elle jouit d'un prestige qui s'amoindrit quelque peu, lorsque Philippe II succède à l'Empereur-roi, son père. Mais la cour du nou-

veau souverain est encore la plus luxueuse et la plus cérémonieuse de toutes. Lui-même se pique d'être le défenseur de la chrétienté contre les Musulmans et c'est son frère, don Juan, qui gagne sur eux la bataille navale de Lépante (1571). Il entend être aussi le champion de la restauration catholique ; il lance contre l'Angleterre la fameuse et malheureuse expédition de la grande Armada ; il met la main sur le Portugal ; il rêve un instant de s'emparer du trône de France ; il s'efforce d'établir aux Pays-Bas sa domination sur les consciences et sur les antiques libertés. Pendant que Madrid est ainsi le centre d'une politique aux ambitions démesurées, les lettres, les arts y brillent d'un éclat intense. Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Velasquez, Ribera, pour n'en pas citer d'autres, sont en leur genre aussi remarquables qu'Ignace de Loyola ou sainte Thérèse dans le leur, et attestent la fécondité créatrice dont leur race est alors douée. Les modes espagnoles pénètrent dans la haute société de tous les pays voisins. L'Espagne est, on peut le dire, pendant près de cent ans, la nation dominante, celle que l'on admire et imite, que l'on redoute et combat.

Une pareille floraison eût été impossible, si elle n'avait été précédée ou accompagnée d'un vigoureux développement économique et, en effet, l'Espagne est loin d'être alors le pays pauvre et ruiné que l'imagination, portée à projeter le présent dans le passé, se représente trop volontiers.

Elle est riche de numéraire ; ses doublons, qui lui servent à acheter des alliés, à payer des flottes et des soldats, sont répandus dans l'Europe entière ; les mines du Mexique et du Pérou lui fournissent, bon an mal an, depuis 1545, 300.000 kilogrammes d'argent.

Suivant sa double pente, elle a sur l'Atlantique Cadix et une marine ; elle a sur la Méditerranée Barcelone et une autre marine. Elle commence par être accueillante pour les navires des autres nations : Ferdinand et Isa-

belle ont aboli ce barbare droit de bris, qui livrait les épaves d'un vaisseau naufragé aux habitants de la plage

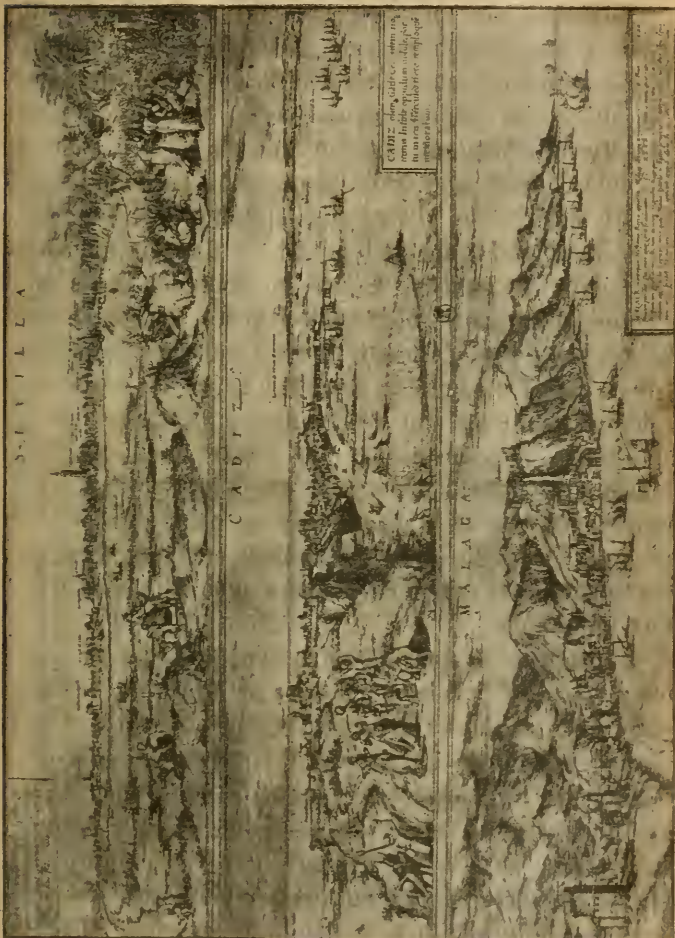


Fig. 2. — Vues de Séville, de Cadix et de Malaga.
(Cabinet des Estampes.)

voisine et rendait les rivages espagnols presque aussi redoutables que les côtes occupées par les pirates barbaresques : ils exemptent même de tous droits les bâtiments étrangers qui relâcheront dans leurs ports sans y em-

barquer ou y débarquer de marchandises. Mais l'Espagne entend favoriser ses propres vaisseaux et ses armateurs nationaux. Un édit de septembre 1500, analogue à l'Acte de navigation que promulguera plus tard Cromwell, interdit à tous marchands, de nationalité espagnole ou autre, de confier aucune cargaison à des étrangers, lorsqu'ils ont à leur disposition un navire battant pavillon royal. De fait, pendant une centaine d'années,la marine espagnole connaît une réelle prospérité ; au commencement du XVIe siècle, elle atteint le chiffre de 1.000 bâtiments. Barcelone continue d'entretenir des relations précieuses avec Alexandrie, Naples, la Sicile, les Etats barbaresques eux-mêmes ; et si elle voit peu à peu son champ d'action se réduire, c'est sans doute à cause des pirateries turques, mais c'est aussi et surtout à cause des découvertes transocéaniques qui vont offrir à l'Espagne de si magnifiques compensations. Sur l'autre mer, les Castillans maintiennent leur commerce avec les Flandres, avec Londres, Nantes, la Rochelle par les ports du golfe de Gascogne, et Séville devient l'opulent entrepôt du trafic avec l'Amérique, dont elle partage avec Bilbao le fructueux monopole.

L'industrie n'est pas moins prospère. Cuirs de Cordoue, armes de Tolède, papeteries et fabriques de soieries de Jaën et autres lieux étaient en possession d'une ancienne renommée qui était encore vivace et justifiée. Ferdinand et Isabelle, dès la réunion des couronnes d'Aragon et de Castille, avaient sagement encouragé la production manufacturière. Ils avaient, dès 1484, attiré des ouvriers italiens et flamands, leur avaient accordé une exemption totale d'impôts pendant dix ans, appel à l'étranger qui était alors un moyen de progrès, non un symptôme de décadence. Ils avaient protégé les manufactures naissantes et encore frêles contre les désastreuses atteintes de la concurrence extérieure ; c'est ainsi que pendant deux années toute importation de

drap avait été interdite dans le royaume de Murcie et que l'entrée du royaume de Grenade avait été fermée aux filés de soie napolitains. Pendant la première moitié du XVIe siècle, toutes les industries textiles fleurissent : le lin et la soie à Tolède, le drap à Saragosse où battent 16.000 métiers, à Barcelone, à Valence. Ocana devient célèbre par ses savonneries, plus encore par ses gants qui se répandent par milliers de douzaines bien au delà des Pyrénées. A Séville, à Cadix, à Valladolid se fabriquent les articles spécialement destinés aux colonies.

L'agriculture offre, d'abord, un spectacle aussi réjouissant d'activité laborieuse. La nature avait prédestiné l'Espagne à produire en abondance des huiles, des vins, des fruits, même des blés; mais c'était à la condition qu'une culture industrieuse corrigeât la sécheresse du climat. Or, de pays plus rudes la péninsule avait reçu un peuple d'ingénieux cultivateurs, passés maîtres dans l'art de l'irrigation, qui avaient su transformer de vastes étendues de terres brûlées en merveilleux jardins. Les Maures avaient fait de l'Andalousie un pays fertile et prospère qui pouvait donner des leçons à toute l'Europe du midi. Même quand un fanatisme impitoyable eut du premier coup chassé 400.000 d'entre eux du royaume de Grenade (1492), ceux qui restaient furent encore une source de richesse pour la patrie marâtre qui les persécutait. Dans les cantons reculés des montagnes bétiques quelques-uns parvinrent à se maintenir, et leur survivance s'y révèle encore aujourd'hui par la fécondité plus grande des territoires où se perpétuèrent leurs intelligentes pratiques et leur patient labeur. Vingt-deux mille familles maures continuèrent d'occuper la plaine de Valence jusqu'aux premières années du XVIIe siècle[1] et ils achevèrent d'en faire la

1. Une partie des Maures établis dans cette région avait péri au moment de la violente révolte agraire de 1519, qui avait soulevé contre les grands propriétaires et leurs serfs musulmans les marins, artisans et paysans chrétiens.

huerta, c'est-à-dire le jardin modèle ; la science de l'arrosage y était poussée à la perfection et les eaux du Guadalaviar, ménagées avec un soin jaloux, avaient permis d'y développer, à côté de telles cultures classiques des rives méditerranéennes comme le mûrier et l'oranger, les plantations de canne à sucre. Aussi bien, pendant la majeure partie du XVIe siècle, dans l'ensemble du royaume, l'agriculture conserve quelque chose de la prospérité que lui avaient donnée les Maures. Les magnifiques oliveraies de l'Andalousie sont toujours en plein rapport et la dîme de l'huile à Séville atteignait le chiffre considérable de 32.000 ducats ; le rendement était assez fort pour entretenir d'importantes savonneries. D'autres cultures, que les Musulmans avaient ignorées, ou écartées pour des raisons religieuses, se répandaient : dans les régions humides du Nord, celle du lin ; dans la Castille brûlante, la vigne, qui empiétait même sur les céréales. Les gros vins des plateaux trouvaient en Amérique un écoulement rémunérateur ; quant aux grands crus du Sud, comme l'Alicante, le Malaga, le Xérès, toute l'Europe les recherchait.

Pourquoi cette prospérité fut-elle éphémère ? Pourquoi l'Espagne, malgré sa position privilégiée sur deux mers et comme aux avant-postes de l'Europe, malgré l'avantage qu'elle eut d'être la première à se tailler un empire dans le Nouveau Monde, fut-elle victime d'une rapide et profonde décadence ? Point de sujet qui soit plus digne des méditations de l'historien.

Les causes de ce déclin sont politiques et morales, externes et internes.

Ce n'est pas seulement la concurrence de nations voisines, plus actives, plus laborieuses, mieux dirigées, comme la Hollande, l'Angleterre, la France. C'est aussi une série d'erreurs et de fautes dans la conduite des affaires espagnoles.

D'abord ses rois n'arrivent pas à réaliser l'unité éco-

nomique des pays soumis à leur domination. Sans doute Ferdinand et Isabelle, dès la fin du xv[e] siècle, prononcent la suppression de tous les péages seigneuriaux abusivement établis à une date récente, et en 1496 ils lancent une pragmatique en vue de favoriser sur toute l'étendue du territoire l'unification des poids et mesures. Mais l'âpreté du relief, le contraste des climats, et les traditions même d'une longue histoire devaient perpétuer presque jusqu'à nos jours le particularisme provincial. Il faudra que Philippe V apporte dans la péninsule la conception française des grands travaux publics, pour qu'un réseau de grandes routes, rayonnant autour de Madrid, rende un peu plus faciles les communications entre les principales villes du royaume [1]. Bientôt d'ailleurs, épuisée par les guerres gigantesques où elle s'est engagée, puis par les prodigalités qu'entraîne le luxe de la cour, la royauté elle-même est contrainte de relever pour son compte les barrières dont elle avait prétendu débarrasser les chemins du commerce. Dès le règne de Philippe II les douanes intérieures se multiplient et l'*alcabala*, impôt indirect sur les achats et les ventes, dont il n'était pas toujours possible de se racheter par voie d'abonnement, n'est guère moins préjudiciable aux marchands qu'aux artisans ; les progrès de l'inévitable contrebande ne feront qu'aggraver les exigences de la fiscalité royale. Ferdinand et Isabelle étaient du moins parvenus à assainir la monnaie qui avait cours dans leurs Etats : Philippe III, pour se procurer des ressources, n'hésitera pas à se faire faux-monnayeur.

Puis c'est l'exercice du pouvoir absolu au profit de l'Eglise catholique, la lourde compression du despotisme clérical le plus intolérant. Philippe II, souverain presque invisible, comme un monarque d'Asie, dans son funèbre palais de l'Escurial bâti sur le modèle du gril de saint Laurent, brise ce qui restait de libertés aux nobles et

1. Voir Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 415.

aux villes, dépense, guerroie, intrigue sans contrôle et sans frein. Il poursuit à outrance, en Espagne et hors d'Espagne, son rêve d'unité religieuse. Il disait : « J'aimerais mieux régner sur un désert que sur un pays peuplé d'hérétiques. » Donc, dans ses Etats, triomphe de la Sainte Inquisition, multiplication des moines fainéants et des auto-da-fé, condamnation de tous ceux qui achètent, vendent ou lisent des livres défendus à être privés de leurs biens et brûlés vifs, saisie à la frontière de tout ouvrage suspect, douane intellectuelle qui est un obstacle permanent à l'expansion de l'imprimerie et de toute idée nouvelle; mise à mort des Réformés, expulsion des Juifs, qui avaient entre leurs mains une bonne partie du commerce; proscription des Morisques, qui étaient les agriculteurs par excellence; lutte aux Pays-Bas contre les calvinistes et les luthériens hollandais, qui secoueront le joug et deviendront sur mer les ennemis les plus redoutables de leurs anciens maîtres. Hors du territoire dont il a hérité, Philippe II en Angleterre, en France, en Suède, veut imposer ses croyances et le règne du Saint-Office, et il épuise dans cette entreprise aussi chimérique que fanatique les forces vives et la fortune de son peuple.

Comme il arrive toujours en pareille occurrence, le peuple est complice de ses rois dans l'œuvre d'appauvrissement qui s'accomplit. Aragonais et Castillans forment avant tout une race de soldats ; leur destinée avait été de reconquérir par une implacable croisade la terre espagnole sur le Maure infidèle. Travailler de ses mains ou même faire travailler son argent, c'était bon pour ces musulmans et ces Israélites dont ils avaient purgé la péninsule ; cela pouvait convenir encore aux populations soumises qu'ils avaient délivrées de la domination du croissant, mais les *hidalgos* libérateurs ne pouvaient, sans s'abaisser, se consacrer à si humble besogne. Parmi les fils de cette altière noblesse, les aînés vivent sans rien faire du revenu de leurs domaines, proclamés inaliénables et héréditaires

seulement par ordre de primogéniture ; les cadets sans fortune, superbes et déguenillés, rougiraient de travailler, quand l'aîné vit dans une noble oisiveté ; ils préfèrent végéter dans une noble pauvreté. Les chefs des grandes familles détiennent-ils quelque argent disponible, loin de le risquer dans les affaires, leur dignité — ou la prudence — leur commande de le placer en rentes royales, que l'on constitue également en majorats. Le plus grave, c'est que les *pecheros*, les descendants des peuples affranchis astreints à l'impôt foncier, en viennent bien vite à partager les préjugés de leurs nouveaux maîtres : pour échapper aux mépris et aux charges dont on les accable, les plus aisés et les plus avisés d'entre eux n'aspirent qu'à entrer dans l'*hidalguia*. A la fin du XVIIe siècle l'Espagne comptera 625.000 nobles, quatre fois plus que n'en possédera jamais la société française, pourtant quatre ou cinq fois plus nombreuse ; et quand on se résoud alors à proclamer que l'industrie ne fait pas déroger, il est trop tard (1682). Les gens les plus pauvres trouvent un refuge pour leur paresse dans les couvents, qui se multiplient sans cesse et qui entretiennent encore autour d'eux toute une clientèle de mendiants. La main-d'œuvre elle-même se fait donc rare, d'autant que le royaume va se dépeuplant ; et la multitude des fêtes religieuses obligeant au chômage réduit encore la somme de travail effectif que l'on peut obtenir d'une classe ouvrière déjà trop clairsemée.

Restent à l'Espagne, comme source de richesses, ses colonies. Mais elle n'en reçoit guère que des métaux précieux, qui d'abord entassés dans la célèbre *Tour de l'Or*, gagnent ensuite, par une ancienne voie romaine qu'on appelle encore aujourd'hui le *Camino de la Plata*, le trésor de la capitale. Et bientôt, ce seront les Hollandais établis à Curaçao, les Anglais maîtres de la Jamaïque, qui achèteront à bon compte, à Carthagène et à Porto-Bello, les véritables produits exotiques, le quinquina, l'in-

digo, le coton. Quant aux articles manufacturés que l'Espagne envoie en Amérique, l'expédition en est fort irrégulière et dépend entièrement de la masse de lingots que les Indiens apportent aux comptoirs du Nouveau-Monde : en vain tentera-t-on de leur imposer une somme d'achats déterminée. Et puis, voici que les corsaires hollandais, anglais, français interceptent les galions. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, Cadix recueille l'héritage bien diminué de Séville, la grande cité du Guadalquivir, qui, dit-on, avait eu à certains moments 300.000 habitants, dont 130.000 ouvriers et artisans. Cadix cherche quelque temps à se procurer un supplément de trafic du côté de l'Adriatique et même du Levant. Mais tout le commerce extérieur du royaume se trouve atteint par les droits presque prohibitifs dont le gouvernement de Madrid, le plus souvent dans un intérêt purement fiscal, frappe à la fois les entrées et les sorties.

Que pouvait devenir le commerce dans les conditions où il se trouve placé ?

Il semble, au premier abord, qu'il ait dû se former dans le royaume une classe importante et influente de gros négociants, et nous voyons bien, en effet, vers la fin du XVIe siècle, les riches marchands de Séville marier leurs filles à des gentilshommes. Les nobles de leur côté sont invités à participer aux grandes affaires ; une ordonnance de 1626 déclare qu'on ne déroge pas à faire le commerce, pourvu qu'on ne s'y livre pas de sa personne et dans sa maison. Mais les terribles exigences d'un gouvernement aussi ambitieux que besogneux ruinent impitoyablement ceux qui, à leurs risques et périls, se sont enrichis dans de lointains trafics. Le souverain procède par la confiscation ou la saisie pure et simple, se contentant de rendre pour l'argent qu'il prend des titres de rente, dont il négligera, non seulement de rembourser le capital, mais parfois même d'acquitter les arrérages ; les fonctionnaires, dont il faut acheter la complaisance, pressurent

encore davantage ces contribuables de choix ; si ce sont des Juifs portugais, on ne garde plus aucun ménagement. C'est ainsi que la haute bourgeoisie espagnole, à peine constituée, disparaît presque entière, à l'heure même où le pays éprouvait le plus vif besoin de son habileté et de ses capitaux.

Force est donc de faire appel aux étrangers. En vain, dans les premières années du XVIe siècle, avait-on créé toute une législation pour leur interdire, en dehors du commerce de détail, les métiers d'agent de change et de courtier en marchandises ; on ne peut plus bientôt se passer de ces collaborateurs en qui l'on n'avait voulu voir d'abord que de redoutables concurrents. Le roi, tout le premier, pour ses finances, est trop heureux de trouver accueil auprès des banquiers gênois ou allemands ; ceux-ci ne se font pas payer seulement en gros intérêts, mais en privilèges plus rémunérateurs encore. Les célèbres banquiers d'Augsbourg, les Fugger, par exemple, arrachent le monopole de l'exportation des laines, des bois et des fers ; de même, en 1700, la municipalité de Santander signera des accords particuliers avec les armateurs britanniques. Il y a longtemps alors que les Anglais, marchant sur les brisées des Allemands et des Flamands, ont obtenu l'autorisation de créer, à Séville ou à Cadix, un tribunal de commerce spécial. — Le trafic intérieur lui-même échappe aux nationaux dans la proportion des cinq sixièmes. Quand s'ouvre le XVIIe siècle, 160.000 étrangers ont déjà accaparé le grand commerce, et nous allons le voir aussi, toute la grande industrie du royaume.

L'essor de cette dernière avait suivi de près la réunion des deux couronnes d'Aragon et de Castille. Mais, pour la durée de cette brillante floraison, tout ne tarde pas à manquer : les capitaux, les entrepreneurs, la main-d'œuvre. Au dédain qu'on professe pour le travail manuel ajoutez les funestes conséquences d'une législation à contre-sens, telle qu'on pouvait l'attendre d'une assem-

blée d'*hidalgos*, dénués de toute intelligence économique. Les Cortès d'Aragon et de Castille, qui n'auraient point toléré la présence d'un négociant dans leur sein, ne se soucient que d'une chose : c'est d'assurer le bas prix des marchandises nécessaires pour entretenir tant bien que mal le luxe de leurs membres. Elles les taxent donc au rabais ; au risque de détruire une des plus importantes industries du royaume, elles prohibent l'exportation des draps fins ; même, sous Charles-Quint, elles réussissent à en faire interdire purement et simplement la fabrication pour obliger les marchands à en importer de Flandre. Ces fanatiques du patriotisme religieux et militaire paraissent, en matière économique, ignorer l'intérêt national : de parti pris, par mode et par ostentation, ils préfèrent les toiles des Hollandais, les tapis de Bruxelles, les nappes d'Anvers, les brocarts de Florence, la passementerie de Paris, les pannes de Tours, tous les colifichets de France. Comme le marché intérieur se rétrécit en même temps par l'appauvrissement et l'amoindrissement du menu peuple, comme les corporations plient sous le poids des contributions et des dons gratuits, comme des taxes exorbitantes surchargent les produits des grandes manufactures, comme les vexations et le taux exagéré de l'*alcabala* font que souvent l'artisan trouve avantage à ne point travailler, nous ne serons point surpris qu'à l'épanouissement de l'industrie espagnole succède un brusque déclin.

L'industrie lainière, qui semblait la plus solide, est la première frappée. Dès 1545 les négociants de Séville ne peuvent répondre aux demandes de Porto-Bello, de Carthagène et de la Vera-Cruz qu'en retenant pour six années d'avance la partie disponible de la production nationale. Dès la fin du XVIe siècle, les métiers de Cuença sont réduits à rien ; Séville, qui a recueilli les maigres débris de ses rivales déchues, n'a plus que 400 métiers, et le chiffre en tombera bientôt à 60 ; la quantité de laine

tissée dans le royaume a diminué des quatre cinquièmes. L'industrie de la soie se défend un peu mieux : vers 1640, Saragosse possède encore quatre mille métiers, et Murcie et Valence conservent une belle activité. Séville, Grenade, Cordoue fabriquent encore des étoffes de luxe ; mais déjà, dans l'ensemble des expéditions de manufactures à destination du Mexique et du Pérou, les produits étrangers figurent dans l'effrayante proportion des neuf dixièmes.

Ainsi la richesse de l'Espagne, quand elle ne s'entasse pas dans les églises et les palais, s'en va à l'étranger[1]. L'or et l'argent du Nouveau-Monde ne font que passer à travers l'Espagne : ils ne procurent à la patrie des *conquistadores* qu'une fausse et fugitive apparence de richesse. La décadence des entreprises nationales se traduit en effet bientôt par une importation démesurée d'articles français, anglais, hollandais, italiens et même hambourgeois, qui précipite encore la ruine des établissements survivants : Lille et Arras inondent le royaume de leurs dentelles et de leurs cuirs tannés ; le Forez et le Limousin de leurs quincailleries ; c'est devant l'irrésistible concurrence de l'étranger que succombent les sucreries d'Andalousie et les faïenceries de Talavera.

Après l'invasion des produits fabriqués, vient celle des fabricants eux-mêmes : il y a tant de places à prendre, tant de besognes à accomplir qui ne sont point faites, dans ce royaume qui se vide, chez ce peuple qui s'endort dans un rêve de gloire et de paresse dorée ! De toutes parts on y accourt, on s'y installe. Ce sont d'abord les Gênois qui, profitant de leur forte situation financière, en dépit des protestations tardives et inconséquentes des Cortès, s'emparent des savonneries et des manufactures de soieries de Grenade et de maintes autres grandes affaires. Partout les étrangers ont pénétré dans les anciennes corporations, ou bien ils en ont créé de nouvelles pour eux seuls. Les

1. Voir Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, pp. 345 et 409.

Italiens et les Français occupent de préférence les emplois de simples artisans : les premiers sont en général charpentiers, maçons, cordonniers, tandis qu'on trouve plutôt les Limousins et les Auvergnats comme colporteurs, quincaillers ou porteurs d'eau, les Béarnais comme briquetiers. « Je n'eus point de peine, écrit Gourville[1] vers le milieu du XVIIe siècle, à découvrir l'extrême paresse et en même temps la vanité de ces peuples. Il y a des ouvriers pour faire les couteaux, mais il n'y en aurait pas pour les aiguiser, si une infinité de Français, que nous appelons « gagne-petit », ne se répandaient par toute l'Espagne. » En 1700, dans la seule capitale, l'effectif de la colonie française atteindra le chiffre d'une ville moyenne, 40.000 âmes. Malgré l'afflux de ce demi-million de travailleurs, venus de par delà les Pyrénées ou de l'autre bord de la Méditerranée occidentale, que de richesses renferme le sol ibérique, qui restent inexploitées ! La Biscaye contient du minerai en masses, mais les ouvriers font défaut, sinon pour l'extraire, du moins pour le traiter, et les fers arrivent tout ouvragés du Milanais. Le Chili, la Nouvelle-Espagne possèdent d'importantes mines de cuivre ; cependant la monarchie espagnole n'a pas de fonderies capables de lui fournir l'artillerie dont elle aurait besoin. Jusqu'à la cire nécessaire aux églises, qu'on fait venir d'Angleterre, de Hollande, ou du Maroc par l'intermédiaire de marchands français[2], quand les landes fleuries de la Castille offrent aux infatigables faiseuses de miel un si magnifique butin : mais, sans vouloir abuser du symbole, l'Espagne d'alors n'est pas le pays des abeilles !

L'agriculture souffre autant que l'industrie. En 1609, les Maures qui subsistent dans la péninsule en sont chassés par un édit royal; des provinces entières sont dépeuplées par cette nouvelle victoire du fanatisme religieux;

1. Gourville, *Mémoires* (Collection Petitot, 2e série), t. LII. p. 411.

2. V. Bulletin de la Société d'Histoire moderne (nov. 1913). Communication de M. Albert Girard.

les expulsés s'en vont en Afrique, en Asie, même en France ; le sol inhospitalier qu'ils fécondaient redevient aride et désolé. On peut bientôt apprécier la gravité du désastre. Deux éléments avaient assuré le succès de l'agriculture musulmane : d'abord la construction grandiose, l'entretien soigneux d'un ample système de réservoirs et de canaux et l'établissement d'une législation hydraulique aussi impérieuse que délicate ; mais plus encore peut-être le régime de la petite propriété individuelle, seul propice à une « manuculture » intensive. Or on essaya bien de remplacer les petits propriétaires maures par des colons appelés des autres provinces de l'Espagne. Douze mille cinq cents familles vinrent de Castille, des Asturies, de la Galice même, prendre possession des terres abandonnées du royaume de Grenade : à chacune on donna une pièce de terres labourables, un lot de vignes et de vergers, avec obligation de les occuper effectivement et défense de les aliéner. De même on tenta de combler les vides laissés dans la plaine de Valence avec des paysans venus de la Catalogne et des Pyrénées ; quelques cités, comme Jaën, s'efforcèrent également de repeupler leur banlieue déserte. Mais ces expériences ne furent pas poussées assez loin, ou ne réussirent qu'à moitié ; les travailleurs manquèrent à ces terres qui réclamaient un travail acharné. Beaucoup de petits cultivateurs reculèrent devant la lourdeur de la tâche, ou bien ils succombèrent sous la concurrence des possesseurs de grands domaines.

En effet, la société espagnole, encore à demi féodale, comportait la prépondérance de la grande propriété. L'usage des majorats inaliénables, qui remontait à la fin du XIVe siècle, entraîna l'accroissement presque indéfini des vastes territoires appartenant aux grandes familles : les Medina Cœli, par exemple, possédaient une véritable principauté. Les terres vacantes de la Basse-Andalousie avaient été, pour la plupart, distribuées par lots immenses entre un petit nombre de grands sei-

gneurs. Ces riches propriétaires ne s'occupaient guère de leurs terres : ils préféraient vivre à la Cour, et ils n'avaient pas besoin d'améliorer le rendement de leurs biens, parce que la plus faible production suffisait en général à entretenir leur luxe et que les pensions royales leur assuraient en tout cas le complément de revenu nécessaire. En vain Philippe III promettra-t-il la noblesse et l'exemption du service militaire à tout Espagnol qui prendra la peine de faire valoir ses propriétés ; en vain Philippe IV essaiera-t-il d'obliger les grands seigneurs à la résidence en supprimant nombre des emplois inutiles qui leur étaient réservés.

La grande propriété ecclésiastique, doublant celle des laïques, constituait un autre facteur de décadence agricole. L'Église était trop puissante en Espagne, elle avait joué dans l'œuvre de la reconstitution nationale un rôle trop décisif pour que la pensée pût venir aux souverains de séculariser la moindre partie de ses domaines. Tout au plus pouvaient-ils songer, maintenant que sa mission historique était achevée, à limiter l'étendue de ses biens ; mais, lorsque les rois du XVIIIe siècle voulurent interdire aux laïques toute donation de terre à des religieux sans leur autorisation, ils se heurtèrent à une résistance invincible. Dès la fin du XVIIe siècle l'Eglise possède en Castille un sixième du territoire : or elle se montre à peu près aussi indifférente à la bonne exploitation de ses terres que l'aristocratie seigneuriale. Elle immobilise aussi des capitaux qui autrement fussent rentrés dans la circulation générale : combien de riches, à leur dernière heure, choisissent l'Eglise pour unique héritière! Ce sont les couvents qui, à l'exclusion même de tous les créanciers, recueillent ces trésors placés sur l'autre vie.

L'extension de la grande propriété oisive, la raréfaction de la main-d'œuvre, le haut prix des laines qui règne dans toute l'Europe, les qualités spéciales de finesse que la sécheresse de l'atmosphère communiquait à la toison

des *mérinos* — tant de causes réunies entraînent un déve-

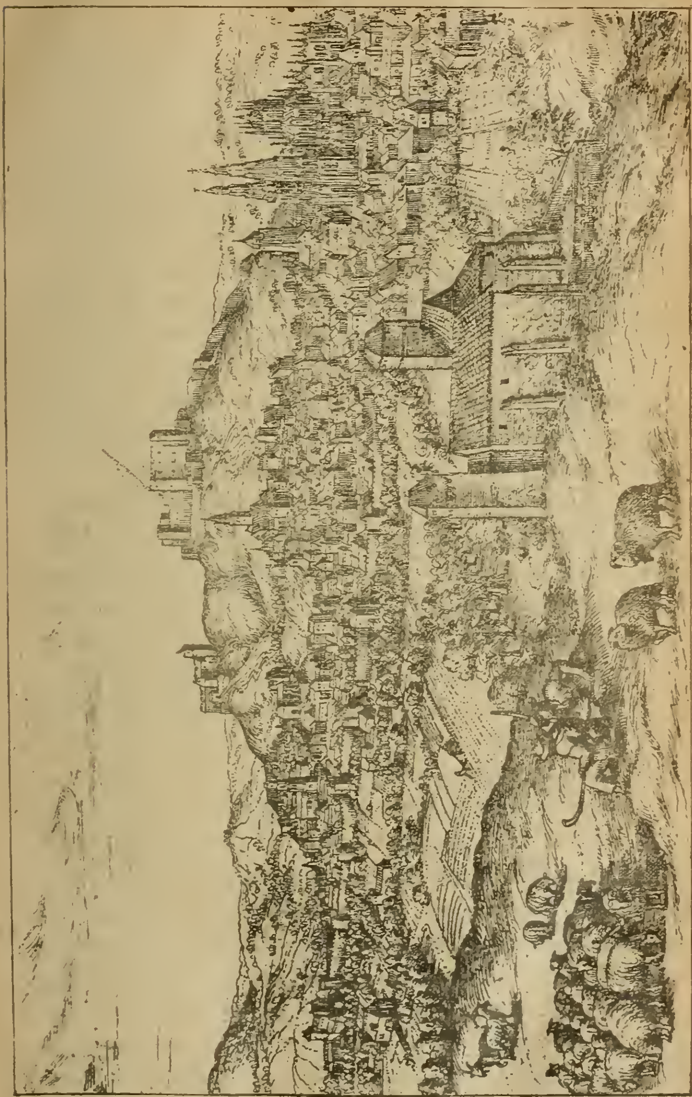


Fig. 3. — Vue de Burgos au XVIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

loppement excessif de l'élevage maigre des moutons.

L'aridité du plateau ibérique n'en permettait pas d'autre; encore les troupeaux de la Nouvelle-Castille devaient-ils chaque été, pour ne pas périr de faim et de soif, remonter jusqu'aux confins des Asturies et du Léon, et redescendre ensuite à l'automne pour fuir, parfois jusqu'en Andalousie et en Estrémadoure, les rigueurs de l'hiver. La *transhumance* était donc pour l'Espagne une nécessité naturelle ; et les conditions historiques avaient encore renforcé les exigences de ce nomadisme pastoral. Le royaume, pendant des siècles, n'avait guère été constitué que par une zone frontière; il ne fallait pas qu'aucun obstacle ralentît la fuite précipitée du bétail, quand apparaissait à l'horizon la menace d'une razzia : de là cette antique défense de ne pas enclore même les terres cultivées, défense qui s'était peu à peu, avec le progrès même de la conquête, étendue au royaume entier.

Dès le milieu du XIVe siècle, les éleveurs de moutons avaient formé cette puissante et célèbre association qui s'appelle la *mesta*, et ils avaient obtenu des privilèges qu'à deux reprises, en 1511 et en 1566, les rois allaient confirmer et généraliser. Leurs troupeaux pouvaient traverser le royaume « buvant l'eau, paissant l'herbe », en suivant la *canada*, la voie réservée qui reliait les pâturages d'hiver à ceux d'été. Défense leur était faite sans doute d'endommager les blés et les prairies (destinées à la nourriture des bœufs de labour) qui se trouvaient de part et d'autre du passage, comme de pénétrer dans les vignes et sous les oliviers, au moins avant la récolte. Mais sur la piste elle-même, sur tout le parcours des troupeaux en marche, l'interdiction était absolue de défricher, de labourer, de clôturer, sous les peines les plus graves. Peu à peu la zone condamnée s'était élargie, et tandis qu'une législation sévère les protégeait contre les représailles des paysans, la forte organisation des entrepreneurs d'élevage, leur richesse, leurs attaches officielles, leur permettaient de braver toutes les réclamations. La *Mesta* finit

par former un véritable gouvernement, presque un État dans l'État, muni d'un conseil, de tribunaux de première instance et d'appel, auquel les intérêts de la culture étaient impitoyablement sacrifiés.

Pendant plus d'un siècle les rois d'Espagne agissent comme si la production de la laine était la seule qui pût assurer la grandeur de l'Espagne. Ils exemptent les pasteurs de tout impôt ; cédant aux sollicitations des Cortès, où précisément dominent les éleveurs, ils prennent des soins jaloux pour arrêter les « empiétements » des labours. Sous le prétexte de maintenir à bas prix les laines, les cuirs et la viande, d'assurer l'approvisionnement des fabriques de drap et le succès de l'exportation fondamentale du royaume, de 1550 à 1630, sans trêve, les édits se succèdent ordonnant de ramener les terrains publics et municipaux qui ont été défrichés à leur état primitif. En 1580 cette guerre aux défrichements s'étend jusqu'aux domaines privés : toute terre qui aura jadis servi de pâture pendant vingt ans devra, quelque transformation qu'elle ait subie depuis lors, être rendue à sa destination première. Et pour empêcher à l'avenir toute extension abusive des champs cultivés, il est stipulé que « de l'avoir sans le bétail on ne peut disposer » : plus d'aliénation possible des biens-fonds désormais pour d'autres fins que l'élevage consacré. En 1680 encore, on facilitera aux troupeaux l'accès des pacages privés, en le tarifant d'office à un taux dérisoire.

Que devient, sous ce singulier régime, la culture des céréales ? On s'aperçoit, un peu tard, qu'elle périclite. Alors on propose des mesures pour écarter le péril imminent. Des mesures de rigueur d'abord : en 1558 on demande à Philippe II d'obliger chaque laboureur à ensemencer sa terre au moins tous les trois ans. Des mesures de faveur ensuite, vu l'insuccès des autres : en 1594, défense de saisir le bétail et les instruments de labour ou les terres emblavées des fermiers, sauf pour dettes envers

le fisc ou envers le propriétaire qui aura consenti des avances ; défense également d'emprisonner le cultivateur insolvable pendant le deuxième semestre de l'année : qu'il récolte d'abord, il purgera sa peine ensuite ! En 1619 on va plus loin : les bêtes à laine du petit cultivateur qui fournissent à l'exploitation l'indispensable engrais, sont, jusqu'à concurrence d'une centaine, déclarées insaisissables, sauf pour le paiement de la dîme. Mais quelle efficacité peuvent présenter ces mesures protectrices de la culture, quand la politique fiscale et commerciale du gouvernement tend constamment à l'accabler ?

Pour subvenir à la détresse du Trésor, les impôts indirects se multiplient, et pour obtenir un rendement suffisant, pour rendre la contrebande plus difficile, ce sont les produits de grande consommation, les produits agricoles, par conséquent, tels que les vins, les huiles, les cuirs, la viande, qui sont frappés à coups redoublés. Quand Philippe III, dès son avènement, avait réclamé un subside extraordinaire de 18 millions de ducats réparti sur huit années, c'étaient encore ces trois denrées qui en avaient supporté la charge. —Le laboureur veut-il rejeter sur le consommateur une partie au moins de cet écrasant fardeau ? L'administration l'en empêche en taxant d'office et au rabais les fruits de son travail et en entourant de mille restrictions la vente de ses récoltes. Pour assurer, en dépit de tout, le bon marché des denrées de première nécessité, on ne craint pas d'interdire l'exportation des grains, des cuirs, des laines même (à l'exception des plus fines que l'étranger seul peut écouler), et des soies indigènes, alors que, pour cet article du moins, l'importation reste libre et franche.

Les débouchés intérieurs, cependant, se rétrécissent de jour en jour ; la dépopulation entraîne une moindre consommation des denrées ; la décadence de l'industrie retentit sur l'élevage lui-même. Vers 1480, la concurrence victorieuse des draps étrangers avait suffi pour faire tom-

ber de 50.000 têtes à 8.000 le troupeau du royaume de Murcie : sous le règne de Philippe II, la toute-puissante *Mesta* elle-même voit son cheptel se réduire de sept millions de bêtes à deux ; si, malgré cela, pendant les premières années de Philippe III, l'exportation des laines fines continue de grandir, cet accroissement n'a précisément point d'autre cause que la décroissance des manufactures nationales. Comment les producteurs n'auraient-ils pas fini par perdre et les moyens de bien cultiver et le courage même de continuer une culture ruineuse ?

Aussi bien c'est ce qui arrive. Dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, plus favorables à l'élevage du gros bétail, les paysans continuent de cultiver avec des bœufs ; mais en Castille ils prennent l'habitude d'employer des mulets, qui vont plus vite et coûtent moins cher. Le malheur est que ces animaux, dont le prix d'achat d'ailleurs ne tarda pas à s'élever, ne faisaient point pénétrer le soc de la charrue assez avant ; tout le centre de l'Espagne ignora les labours à la fois rapides et profonds que peuvent seuls fournir les chevaux. A cet inconvénient d'un labourage qui se contente d'égratigner le sol s'ajoute l'insuffisance de l'échardonnement ; dans le Nord, on y procède bien trois et quatre fois par an, mais en Castille une seule fois. Aussi n'obtient-on que des rendements très faibles. Un peu partout les canaux d'irrigation tombent en ruine, jusque dans les environs de Tolède, où les cultivateurs en sont réduits à attendre le peu de pluie que leur apportera peut-être un charitable coup de vent d'Ouest ; en Aragon les terres irriguées ne constituent que des oasis perdues dans l'étendue des terres arides. Là où l'on pourrait, par contre, assécher les marais, comme dans la région d'Avila, on n'y songe pas. Sauf dans l'étroite bordure rafraîchie par les influences maritimes, toute la péninsule prend un aspect désertique, qu'accentue encore le gaspillage des maigres taillis dont la nature par grâce avait doté ce pays brûlé. Les pasteurs de la *Mesta* avaient

le droit de couper tout le bois nécessaire à leurs besoins et à la construction des ponts : on pense s'ils abusèrent de la permission. Et quand il reste quelque part, au milieu des champs, un malheureux bosquet, le paysan s'empresse de l'abattre, sous le prétexte qu'il répand une ombre contraire à la maturation des grains et qu'il attire de tous les coins du ciel les oiseaux dévastateurs.

Et sans cesse s'élargit le morne manteau des steppes. En 1688 on constate, près de Ségovie, l'existence d'un *despoblado* [1] entièrement inhabité, de 96 kilomètres de circuit. Sous Philippe III, dans la province de Salamanque, on calcule que le nombre des laboureurs et celui des têtes de bétail ont diminué de moitié. Dès les premières années du XVII[e] siècle, le royaume était incapable de nourrir sa population, qui pourtant n'augmentait pas, et le gouvernement était obligé d'autoriser l'importation des blés en permanence. Au siècle suivant, il faudra promettre une exemption d'impôts aux marchands de pain qui approvisionnent Séville. Tandis que les populations côtières de l'Océan ont presque entièrement renoncé à la ressource complémentaire que leur offraient les grandes pêches boréales, sur les rives de la Méditerranée les plantations de mûriers dépérissent et le rendement des oliveraies ne cesse de décroître [2]. Alors, en dépit des immunités qu'on lui offre, le cultivateur ne se marie plus; même il s'expatrie. Les uns s'engagent dans les armées, vont combattre dans les domaines extérieurs de la monarchie, en Italie, en Flandre ; ils s'y font tuer ou ils s'y établissent : jamais ils ne reviennent. D'autres s'embarquent sur les galions en partance pour l'Amérique : en 1681 ils sont six mille à émigrer ainsi, en un seul convoi, « par la seule nécessité de ne pouvoir vivre en Espa-

1. Canton autrefois peuplé, et devenu une sorte de désert.

2. Ces populations riveraines de la Méditerranée récoltent, il est vrai, de grandes quantités de varech riche en soude ; l'exportation des cendres se monte à 20 ou 30 millions par an.

gne ». Certaines années l'émigration totale, sous toutes ses formes, atteint le chiffre énorme de 40.000 personnes, presque toutes jeunes hommes en âge de fonder une famille. Et parmi ceux qui restent, combien trouvent moyen de fuir la vie active et productrice en se réfugiant dans la mendicité publique ou dans l'oisiveté des couvents! Les Cortès, dès 1618, ont beau protester contre le nombre excessif des moines, demander que l'on retarde l'âge des vœux et celui même du noviciat : à la fin du siècle le clergé, dans son ensemble, ne forme pas moins d'un trentième de la population. Pour l'agriculture donc, comme pour l'industrie, sévit la disette des travailleurs, et l'Espagne ne peut plus même manger sans faire appel à l'étranger, aux Français surtout. « La Guyenne et d'autres provinces, écrit Gourville, fournissent un grand nombre d'hommes pour couper le blé et le battre. Les Espagnols appellent ces gens-là *gavaches* et les méprisent extrêmement; ils emportent néanmoins la meilleure partie de leur argent en France[1]. » Et, se faisant passer pour Wallons ou Bourguignons, ils échappent même à la taxe qui frappe la main-d'œuvre étrangère.

Un appauvrissement général et une complète déchéance politique sont le résultat final de ce renoncement quasi universel à la vie économique. Dès 1621, les Cortès avaient poussé un cri d'alarme : « Si ce mal continue, il n'y aura bientôt plus de paysans pour labourer les terres, de pilotes pour la mer ; personne ne voudra se marier. Il est impossible que le royaume subsiste encore un siècle, si l'on ne trouve de remède efficace. » Le royaume subsista, mais comme l'ombre de lui-même. Au lendemain de la paix des Pyrénées (1659), Philippe IV est incapable de réunir plus de 15.000 hommes contre les Portugais ; encore les soldats de cette armée dérisoire sont-ils la plupart des Italiens ou des Flamands. Sous Charles II les côtes de la

1. Gourville, passage cité.

Méditerranée sont si mal défendues que les Maures osent les insulter. Ségovie, en 1669, est presque déserte ; Madrid elle-même, à la fin du XVIIe siècle, ne compte plus que 150.000 habitants au lieu de 400.000. La population du royaume tout entier est tombée à cinq millions.

Au milieu de ce désastre, quelle peut être la situation des classes laborieuses ? Il importe de distinguer entre les fermiers et les salariés des champs et des villes. Les premiers, qui se font rares et dont on a grand besoin, sont l'objet des faveurs tardives du gouvernement : on leur accorde des délais pour le paiement de leur loyer ; même, dans certaines provinces, ils peuvent obtenir, après estimation de la récolte, un adoucissement aux conditions de leur bail. Beaucoup d'ailleurs jouissent de l'emphytéose, et la plus-value des produits du sol, qui résulte de la décadence même de l'agriculture, tourne toute à leur profit. Il en est de même de l'abondance des espèces, qui équivaut à une baisse correspondante dans le prix des loyers fixé une fois pour toutes. Donc une partie tout au moins de cette classe peut conserver une prospérité relative ; mais en est-il de même des journaliers ? Ceux-ci ne possèdent généralement pas le moindre lopin de terre ; dans les grandes plaines de la Basse-Andalousie ils vivent réunis en bourgades comme ceux de l'Italie méridionale. Et puis ils se trouvent en surnombre : à la fin du XVIIe siècle, ils sont bien 150.000, fainéants volontaires ou involontaires, à vagabonder par le royaume. Pour rabattre leurs prétentions, la concurrence de la main-d'œuvre étrangère est toute-puissante. D'une façon générale, on constate que le prix de la vie a augmenté dans de plus fortes proportions que le taux nominal des salaires ; alors que, par suite de la dépréciation de l'argent et de la lourdeur des impôts, le prix du pain et du vin a presque triplé, ils ne font guère que doubler. Dans cette triste Espagne où les riches sont besogneux, les pauvres sont misérables.

Au XVIIIe siècle seulement, il paraîtra que l'heure du relèvement a sonné. Dès le règne de Philippe V la situation économique s'améliore, et ce réveil se manifeste par une reprise d'activité, un retour même de gloire extérieure. Mais c'est surtout sous le règne de Charles III (1759-1788) que deux ministres réformateurs, Campomanès et Florida Blanca, entreprennent avec énergie la grande œuvre de régénération nécessaire. De nouvelles manufactures de drap se fondent à Guadalajara et à San-Fernando ; une grande fabrique de toiles à San-Ildefonso ; une fabrique royale d'armes à Tolède, qui semble vouloir faire revivre l'ancien renom industriel de la capitale déchue. Mais, comme il était naturel, c'est à la restauration de l'agriculture que l'on consacre les principaux efforts : pour repeupler et remettre en valeur les déserts de la Sierra Morena, on fait venir des laboureurs de Suisse, de Flandre, de Bavière ; en quelques années, près de soixante villages s'élèvent sur les terres abandonnées. Pour le perfectionnement de la technique, une soixantaine de sociétés d'agriculture sont fondées, et la banque Saint-Charles est créée pour consentir des avances aux cultivateurs pauvres. Les privilèges de la *Mesta* sont enfin attaqués ; on achève le Canal impérial, commencé sous Charles-Quint, qui fertilisera la vallée de l'Ebre en amont de Saragosse ; on ouvre les canaux du Mançanarès, de Guadarrama et de Murcie. Sans doute, le royaume ne peut encore se passer des blés de l'étranger, mais on estime que la population, sous ce règne réparateur, remonta de sept à onze millions, et les revenus publics furent triplés.

Par malheur l'avènement de Charles IV (1788) allait ouvrir pour l'Espagne une nouvelle ère de décadence et de catastrophes.

§ 2. — Le Portugal.

L'âge héroïque : expansion commerciale et coloniale. — Puis mainmise de l'Espagne ; rivalité victorieuse des Hollandais ; protectorat économique de l'Angleterre.

A l'aurore des temps modernes, le Portugal paraissait destiné à jouer un grand rôle. Arrêté sur terre par l'Espagne qui l'enfermait de toutes parts, il s'élançait du seul côté où la voie était libre, sur l'Océan. Il avait la gloire de découvrir le littoral occidental et même tout le pourtour de l'Afrique ; et il semblait qu'à lui tout le premier dût en revenir le profit.

En effet, durant le XVe siècle entier, les Portugais prennent la suite des aventureuses reconnaissances qui avaient déjà conduit des Gênois, des Dieppois, aux Canaries, aux Açores, jusque sur les côtes de l'Ivoire et de l'Or. Tandis que le roi Jean II achève de fonder l'absolutisme (1481-1495), du cap Saint-Vincent, où il a établi son Académie, son école de découvreurs, le prince Henri le Navigateur lance des expéditions méthodiques qui, se dépassant l'une l'autre, longent le mystérieux continent africain et finissent par le tourner. En 1487, le cap des Tempêtes, devenu le cap de Bonne-Espérance, est doublé. On nourrit alors à Lisbonne des rêves gigantesques. On entend partager avec l'Espagne seule les mondes inconnus. Une ligne de *marcation*, qui passe à 270 lieues à l'ouest des Açores, sera la limite entre les deux puissances. Puis, en 1498, Vasco de Gama, ayant remonté la côte orientale de l'Afrique, affronte l'Océan Indien et se fait conduire jusqu'au Malabar. Colomb pourra bien avoir révélé des terres insoupçonnées ; mais la route directe vers le pays des épices est bien celle-là. Elle est plus longue, sans doute, que celle de la Méditerranée et de la mer Rouge, dont les Arabes et les Vénitiens sont de longue date en possession, mais elle n'exige aucun transbordement, aucun intermédiaire ; elle

va devenir le grand chemin des navires européens et, une fois vainqueurs des flottes égyptiennes que Venise pousse contre eux dans la mer d'Oman, les Portugais vont régner en maîtres dans les parages de l'Inde.

D'année en année, c'est une série de découvertes et de conquêtes. La tempête jette, en 1500, Alvarez Cabral au Brésil, qu'on peuplera de Juifs expulsés et de déportés. Puis on occupe Ormuzd et Socotora : on noue ainsi des relations avec la Perse. On traverse le détroit de Malacca, on pousse jusqu'à Java, jusqu'aux îles Moluques, pays du poivre, de la cannelle, du gingembre. On se risque jusqu'à la Chine (1517) avec laquelle l'Occident ne communiquait que par un long et dangereux voyage à travers l'Asie : on arrive au Japon, où l'on est reçu amicalement. En marchant toujours vers l'Est, on est étonné, en 1528, de rencontrer les Espagnols qui ont fait, eux, le tour du monde, en sens inverse, par l'Ouest, et il faut une nouvelle ligne, une ligne de *démarcation*, cette fois, pour départager le globe entre les deux nations qui se retrouvent voisines aux antipodes.

Dans leur poussée vers l'Extrême-Orient, les Portugais n'ont pas trouvé, comme les Espagnols, des pays encore à demi barbares et faciles à conquérir : ils ont eu affaire à des peuples fort civilisés, riches, industrieux, concentrés dans de grandes villes populeuses : aussi, sauf au Brésil [1], leur système de colonisation est-il fort différent du système espagnol. Ils s'emparent de quelque promontoire, de quelque île, de quelque place facile à défendre ; ils créent sur les côtes des contrées où ils s'établissent une chaîne de comptoirs et de forts séparés souvent les uns des autres par de longues distances. L'important est, pour eux, d'avoir des marchés où ils puissent échanger avec les populations voisines les denrées de l'Asie contre celles de l'Europe. Les gouverneurs de ces postes éparpillés ont

1. Voir dans la même Collection le livre de M. Capitan.

souvent à subir de terribles assauts, qu'ils repoussent avec une énergie désespérée.

C'est l'âge héroïque du Portugal, celui qu'a chanté son illustre poète, Camoëns. « Lisbonne la Grande », qui a détrôné Venise, est somptueuse et fière de sa richesse. « Qui n'a pas vu Lisbonne, dit un proverbe du temps, n'a rien vu de beau. » C'est la ville enchantée de l'Occident. Le petit peuple qui s'est créé un vaste empire a son moment de splendeur.

Mais ce peuple est vraiment bien petit pour fournir longtemps le personnel nécessaire à l'administration et à la défense de ces immenses et lointaines possessions.

Les longues luttes contre les Maures et contre les Castillans l'ont épuisé ; la province qui s'étend immédiatement au sud du Tage, l'Alemtejo, est à moitié déserte, et des bandes de loups errent par tout le royaume. Dès 1505, l'un des navires de la grande expédition que commande d'Almeïda possède un équipage de rustres qui savent à peine distinguer bâbord de tribord ; bientôt on enrôle des forçats et des nègres ; en 1538 on offre une grâce complète à tous les condamnés qui voudront embarquer pour les Indes. Des milliers d'hommes qui sont partis, pas un sur dix qui soit revenu ; le reste a péri, a déserté, a disparu en d'étranges aventures. De deux millions la population, au cours du XVIe siècle, est réduite à un seul, ou guère plus; la peste, les famines aussi se sont ajoutées au fléau de cette émigration désordonnée. Pour combler les vides, il a fallu, dans les campagnes du sud, introduire des esclaves ; le travail agricole en a été discrédité : les laboureurs ont vendu leurs fermes et sont venus s'entasser dans les villes. La plaie des *latifundia* s'est étendue ; et par cette nouvelle infusion de sang africain la race elle-même s'est abâtardie. — D'ailleurs les ports n'ont derrière eux qu'une bande de territoire trop étroite pour alimenter un trafic intense : la laine des Algarves et les vins de

Porto ne suffisent pas à donner un fret permanent aux vaisseaux; les mines des montagnes ne sont pas exploitées ; l'industrie n'existe autant dire pas sur le territoire portugais.

Puis, dans les colonies, l'Etat s'arroge un droit de propriété absolue sur les terres découvertes ; pendant quelque temps il se réserve le droit de faire le commerce par l'unique moyen des navires du gouvernement. Cela n'est point pour hâter le développement d'une marine marchande. Les Portugais ne distribuent pas eux-mêmes les cargaisons exotiques sur lesquelles ils réalisent de si gros bénéfices. Pendant les premières années, ils les avaient au moins portées eux-mêmes jusqu'à Anvers ; ils attendent bientôt qu'on vienne les chercher à Lisbonne ; les Hollandais se chargent de cette besogne lucrative et apportent en même temps les produits des manufactures d'Europe, si bien que le plus clair des profits qu'on retire du commerce des Indes passe à solder des importations étrangères. Pour comble de malheur, les gouverneurs et fonctionnaires des colonies, que l'on change très souvent de peur qu'ils n'aient des velléités d'indépendance, mettent tous leurs soins à s'engraisser vite et trafiquent pour leur propre compte. La traite des noirs, où se spécialisent les Portugais, enrichit des particuliers, mais ne suffit pas à entretenir un grand courant commercial.

Puis, au moment même où la Hollande s'affranchit de la domination espagnole, le Portugal a la malechance d'être conquis et annexé par l'Espagne qui va l'entraîner dans sa décadence (1580). Leur union ne sert qu'à offrir un champ plus vaste et une proie plus facile à leurs ennemis. Comme les nouveaux maîtres du pays interdisent à leurs sujets toute relation avec les Hollandais révoltés, ceux-ci se jettent alors sur les colonies portugaises mal défendues. Les Juifs qu'on expulse portent dans tout le midi de l'Europe, en Hollande, en France, les capitaux dont ils disposent. L'Inquisition devient objet d'exportation : elle

irrite les indigènes qu'elle persécute ; le zèle indiscret des missionnaires suscite des révoltes et des guerres : c'est ainsi qu'en 1637 les Portugais sont chassés du Japon à cause des troubles qu'y ont provoqués les Jésuites, à qui ces civilisations anciennes n'offrent pas les mêmes facilités que les molles et ignorantes populations du Paraguay. Et dans la métropole le luxe religieux absorbe la meilleure part des trésors amassés par le gouvernement.

Aussi, d'année en année, l'empire portugais s'en va-t-il par lambeaux. Les corsaires britanniques pillent les galions et Lisbonne même; les flottes hollandaises prennent des îles, des comptoirs, réduisent à quelques points ce que le Portugal possédait dans la mer des Indes, arrachent même un fragment du Brésil (la Guyane).

Quand, après soixante ans, le petit Etat recouvre son indépendance, il n'a plus les moyens de rétablir sa fortune éphémère. Délivré grâce à l'aide de la France, il ne tarde pas à tomber sous le protectorat économique de l'Angleterre : en 1703, par le traité de Methuen, celle-ci s'engage à lui acheter ses vins, mais c'est à la condition que ce peuple de vignerons lui réservera en retour la préférence pour tous ses achats de produits manufacturés. La demande de porto et de madère devient si vive que presque toutes les énergies productrices du pays se concentrent sur ce commerce et sur l'exploitation des forêts de chêne-liège ; l'émigration s'arrête dans les provinces viticoles du Nord, mais le peu d'activité manufacturière qu'avait jamais possédé le pays ne tarde pas à s'éteindre ; et pour son alimentation même le royaume devient bientôt tributaire de ses tyranniques protecteurs.

Pendant un demi-siècle le Portugal végète. Sans doute il lui reste une grande colonie, le Brésil, où depuis 1680 l'on exploite des mines d'or, et où, en 1729, on découvre des mines de diamants ; et l'on en rapporte encore des sucres, des tabacs, des bois précieux, du cacao, de l'indi-



Fig. 4. — Lisbonne au XVIIIe siècle. (D'après une gravure de la *Revue du XVIIIe siècle.*)

go. Cent voiliers, en trois caravanes annuelles, assurent cet important trafic. Mais c'est à peine si toutes ces richesses touchent à Lisbonne. Son admirable baie reçoit plus de navires que nul autre port d'Europe, sauf Londres et Amsterdam : mais ils appartiennent à des armateurs anglais, hollandais, italiens, hambourgeois, suédois, espagnols ou français ; la nation portugaise ne recueille de ce commerce auquel elle donne asile, pour ainsi dire, aucun profit ; et les sommes assez considérables que, malgré les fraudes, le Trésor royal en retire, en taxes douanières, en droits régaliens, en revenus de monopoles, continuent d'être accaparées par l'Eglise toute-puissante. Un véritable drainage d'or monnayé s'opère aux dépens de ce malheureux pays ; et c'est avec de l'or portugais que les Anglais, notamment, s'acquittent des nombreuses dettes qu'ils ont contractées par le monde. Voilà le secret de l'émotion qui allait se répandre dans toute l'Europe, à la nouvelle du tremblement de terre qui avait aux trois quarts anéanti ce splendide entrepôt international, cet Eldorado de l'Occident (1755).

Enfin un ministre audacieux s'efforçe d'arracher le Portugal à cette torpeur mortelle. Pombal brise le joug ecclésiastique, il essaie de secouer la lourde tutelle britannique. En dépit du traité de Methuen, il crée des fabriques de poudre, de sucre, de soieries (1750-1752), des manufactures de drap, des papeteries, des verreries (vers 1760). Les principes économiques dont s'inspire l'énergique réformateur peuvent paraître surannés ; mais quand il interdit l'exportation des métaux précieux, les circonstances justifient ce retour apparent aux pratiques mercantilistes les plus étroites ; quand il crée une Compagnie du Haut-Douro (1756), à laquelle sera réservé le commerce des vins de Porto, c'est pour renverser l'onéreux monopole de fait dont jouissait l'association des négociants anglais ; quand il fonde la Compagnie privilégiée du Haut-Para et du Marañon, c'est pour restreindre l'autorité abusive

qu'exerçait dans toute l'administration du Brésil la Compagnie de Jésus[1].

Mais Pombal avait suscité trop de haines ; il est renversé (1777), et son œuvre ne devait pas tout entière lui survivre. Le Portugal ne jouira encore que d'une prospérité médiocre, jusqu'au moment où il sera pris, comme l'Espagne, dans la tourmente napoléonienne.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES[2]

Espagne

Altamira y Crevea. *Historia de España y de la Civilisaçion española.* Barcelona, 2e édit., 1909-1911. 4 vol., in-16, tome III.

Hume (M.-A.-S.). *Spain, its greatness and decay.* 1 vol. in-16. Cambridge, 1898.

Mariéjol. *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle.* 1 vol. in-8°. Paris, 1892.

Ranke. *Histoire de l'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III.* Trad. fr. 1873.

Weiss (Ch.). *L'Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons.* 2 vol. in-8°. Paris, 1844.

Portugal

Bouchot. *Histoire du Portugal.*

Gastinel. *Le désastre de Lisbonne. Revue du XVIIIe siècle*, 1913.

1. A noter encore la fondation d'une Compagnie des pêcheurs de l'Algarve (1753) et la création d'une École de commerce (1759).

2. M. André Paul, élève diplômé de l'École des Chartes, nous a prêté, pour la préparation de ce chapitre, le plus précieux concours ; nous tenons à l'en remercier ici même.

CHAPITRE II

LES PAYS-BAS

Les Pays-Bas, au Moyen-âge, avaient été au nombre des pays les plus riches et les plus industrieux de l'Europe. Très peuplés, semés de communes très jalouses de leurs libertés, ils avaient poussé aussi loin que les cités italiennes la fabrication du drap, et même, grâce à leurs relations régulières avec le Levant, ils avaient, dès le XIVe siècle, introduit chez eux le travail du coton. Bruges avait été une grande place de commerce et de banque. Gand et Liège avaient eu des corporations aussi remuantes que celles de Florence. La contrée avait été un vaste entrepôt où se rencontraient les peuples et les denrées du Nord et du Midi. Elle était toute préparée à profiter des grandes découvertes géographiques qui marquèrent la fin du XVe siècle.

Mais, dans la période qui nous occupe, une division jusqu'alors latente allait se faire jour.

Au Sud, là où le français et le flamand se partageaient le territoire, c'étaient l'industrie et le commerce qui prédominaient ; les villes y étaient nombreuses et prospères ; les influences anglaise et française s'y disputaient les esprits. Dans la partie septentrionale, où se mêlent en un réseau inextricable les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, où abondent canaux, îles, marais, terres dérobées à la mer et incessamment menacées d'être reprises par elle, vivaient surtout des pêcheurs et des éleveurs de bétail, et parmi eux l'influence allemande était la plus forte.

Or la question religieuse qui, au XVIe siècle, coupe en deux toute l'Europe, opère aux Pays-Bas une scission analogue. La moitié méridionale reste finalement catholique et soumise au roi d'Espagne, héritier de la maison de Bourgogne. Ce n'est pas d'ailleurs sans résistance, sans révoltes sauvagement réprimées, sans étouffement des libertés locales. L'autre moitié, protégée par les eaux qui l'enveloppent et au besoin la submergent, soutient durant trente-sept ans une lutte héroïque contre Philippe II, le plus puissant prince du temps. Protestants et républicains. les habitants de la Hollande, de la Frise, des Sept-Provinces unies conquièrent le droit de penser librement et de se gouverner eux-mêmes. Les *gueux de mer*, comme on les appelle, forcent leurs adversaires à reculer. Guillaume d'Orange le Taciturne, incarnation de l'esprit puritain et patriotique, périt assassiné ; mais il laisse derrière lui un peuple émancipé, exalté par la victoire et tout frémissant encore de la fièvre du combat.

Il y a ainsi séparation profonde entre les deux régions qui composent les Pays-Bas, et il est nécessaire de les considérer l'une après l'autre.

***

§ 1. — Les Pays-Bas espagnols (puis autrichiens).

Extension du commerce extérieur : Anvers, premier entrepôt universel et principal centre financier du XVIe siècle. — Création de grandes entreprises industrielles : formation d'un prolétariat ouvrier. — Accroissement des agglomérations urbaines. — Brusque décadence à la fin du XVIe siècle.

Il convient de commencer par les provinces demeurées espagnoles, qui, vu leur passé, se trouvaient plus aptes à tirer un avantage immédiat du déplacement de l'axe commercial.

De 1550 à 1566 seulement, on voit le chiffre de leur commerce doubler avec l'Espagne, tripler avec le Portu-

gal, la France et l'Allemagne, et beaucoup plus que décupler avec la Grande-Bretagne. Cet accroissement si rapide des relations extérieures, joint à l'excellence des voies de terre et d'eau qui sillonnent les plaines de l'intérieur, entraîne la concentration du trafic en un ou deux points privilégiés. Bruges essaye de maintenir, sur de nouvelles bases, son ancienne primauté; mais en vain revendique-t-elle son antique droit d'étape, et le privilège d'être le point de débarquement des laines ; son port, qui se remplit de vase, se vide de navires, et c'est à Anvers que se donnent rendez-vous les nouvelles flottes marchandes. La reine des bouches de l'Escaut voit le nombre de ses habitants grandir jusqu'à 200 000 ; bientôt on peut dire d'elle qu'elle fait plus d'affaires en un mois que Venise en deux ans. On y compte 1.000 maisons de commerce, 50 vaisseaux entrant par semaine, sans parler de 800 ou 900 barques de pêche. Ses douanes rapportent par an 726.000 florins. Vers 1550 cependant, la turbulente cité de Gand, dotée d'une constitution nouvelle, commence à rivaliser avec la jeune métropole ; elle s'ouvre une communication indépendante avec la mer par Terneuzen ; 500 navires partent de ses quais, chargés de draps et de toiles pour la Norvège, d'où ils rapporteront des bois de construction ; d'autres vont en Moscovie chercher des pelleteries ; d'autres rapportent du sel des côtes de Guinée ; d'autres encore vont écouler sur les rivages de l'Angola les merceries et les quincailleries de Nuremberg : on les troque contre des esclaves, que l'on court ensuite échanger au Brésil contre du sucre et des bois de teinture. Bruxelles même ne construit-elle pas quarante écluses pour permettre aux laines étrangères de débarquer au seuil de ses fabriques de tapisserie ? Et elle est le siège des postes impériales organisées par Charles-Quint, dont les particuliers d'ailleurs peuvent faire usage [1].

1. Dès 1504, Maximilien d'Autriche, souverain des Flandres, s'était adressé à la famille des Taxis, originaire de Bergame, pour établir des

Mais c'est à Anvers que s'est constitué le vaste entrepôt où s'entassent les produits en provenance ou à destination de tout le monde connu. Londres ne fait encore figure que d'une succursale, où les négociants de l'autre rive de la mer du Nord ont ouvert de magnifiques magasins, à la place des humbles boutiques de brosserie et de poterie qu'ils y tenaient quarante ans auparavant. De toutes les parties de l'univers les marchands se rencontrent dans cette nouvelle métropole des Flandres, et ils s'y trouvent comme chez eux : quel contraste avec Bruges, déjà à demi mourante derrière les barrières dont elle est restée hérissée ! Ici, c'est la capitale d'une « terre commune à toutes les nations », et qui offre déjà au négoce cosmopolite toutes les facilités de la vie moderne. Il s'y tient deux grandes foires annuelles, qui durent chacune vingt jours ; mais en réalité cette cité de 200.000 habitants présente le spectacle et joue le rôle d'une foire universelle et perpétuelle. A côté des commerçants qui achètent et vendent pour leur compte, s'est formée une classe de riches commissionnaires, dont les spéculations tendent à régulariser les cours. L'argent naturellement abonde, et en même temps que la première place de commerce, Anvers est devenu le premier marché monétaire du temps, où sont établies les plus puissantes maisons de banque à la fois de l'Allemagne et de l'Italie. Pourtant on y cherche à réduire au minimum le mouvement effectif des espèces, et l'on y pratique un système d'assignations qui donnera naissance à nos chèques. De vastes entreprises sont lancées, dont les fondateurs disposent de capitaux dix ou cent fois plus considérables que ceux qu'avaient pu réunir les anciens grands bourgeois,

communications postales entre les Pays-Bas et les cours de l'Empereur, du roi de France et du roi d'Espagne. En 1516, son petit-fils Charles, avant même de devenir Charles-Quint, étend ce service aux cours de Rome et de Naples. Les courriers partant de Bruxelles mettent quatorze jours pour atteindre Naples, mais ils n'en mettent que cinq à six pour gagner Innsprück, et ils parviennent à Paris en trente-six heures.

les *poorters*. Les ouvriers et les maîtres de ces grandes fortunes sont rarement les fils de la vieille bourgeoisie marchande : ceux-là, quand ils n'ont pas été ruinés par l'essor même du commerce, se sont réfugiés dans les carrières plus tranquilles et plus modestes que leur offrent les fonctions publiques et les professions libérales : il faut des hommes nouveaux, partis de presque rien, prêts à toutes les aventures, de véritables *conquistadores* du commerce, pour soutenir l'existence enfiévrée qui les mènera aux sommets de la richesse, en côtoyant les abîmes de la faillite.

Le capitalisme, qui a métamorphosé le commerce. transforme aussi les conditions de l'industrie. Les vieilles corporations se retranchent jalousement dans le domaine où leur position est le plus solide, celui de l'alimentation municipale. Mais elles ne peuvent plus guère dépasser le cercle étroit de l'approvisionnement local : l'industrie textile, dont les produits sont appelés à se répandre sur un marché immense, leur échappe presque entièrement. A Gand, si les nouvelles fabriques de toile s'établissent dans la ville même, c'est après 1540, lorsque les cadres de l'organisation corporative y ont été brisés. Suivant l'exemple des manufactures anglaises contre lesquelles l'industrie nationale doit commencer à se défendre, de vastes fabriques de drap, fondées avec le concours financier de la haute bourgeoisie anversoise, vont s'installer dans les campagnes, où elles échappent à tous les règlements et où elles trouvent une main-d'œuvre facile. Il va de soi que les industries nouvelles, fabriques de satin, de rubans, de moquettes, de verre soufflé, adoptent sans hésiter, et dès leur origine, le plus moderne et le plus libre des deux types d'organisation entre lesquels elles pouvaient choisir. Parallèlement, les entreprises minières et métallurgiques se développent aux environs de Liège, si bien placé au carrefour des routes des Pays-Bas et d'Allemagne, près de Namur aussi, et dans le Hainaut.

Cette brillante expansion industrielle se traduit par des

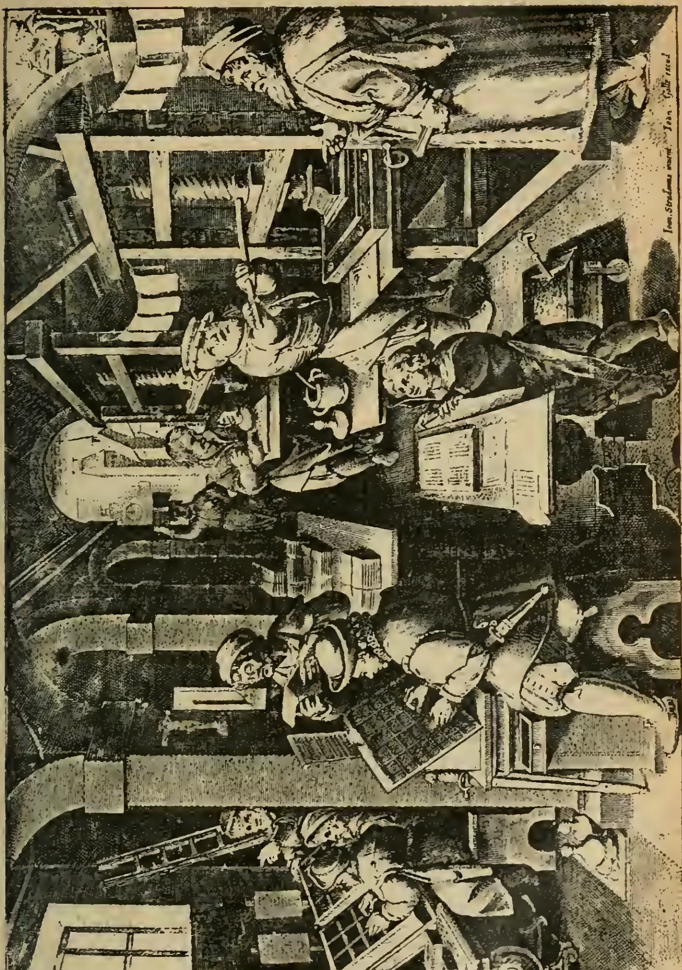


Fig. 5. — Imprimerie flamande au XVIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

fêtes et des réjouissances somptueuses [1], mais la masse des simples travailleurs n'en profite guère. Si les compagnons

1. Voir Taine. *Philosophie de l'Art dans les Pays-Bas*, p. 96.

des traditionnels métiers avaient perdu tout espoir de parvenir à la maîtrise, dont les taxes exorbitantes auraient suffi à leur interdire l'accès, du moins vivaient-ils avec leurs patrons dans une espèce de familiarité domestique, et la douceur avec laquelle ils étaient généralement traités compensait l'inefficacité croissante des anciennes institutions d'assistance, dont l'endettement des corporations avait entraîné le déclin. Le nouveau prolétariat ouvrier, au contraire, est entièrement abandonné à lui-même ; nulle autorité ne le protège. Le grand manufacturier règle à son gré les conditions du travail et le taux du salaire : jusqu'au fond des plus lointaines campagnes, partout où il lui plaît, indistinctement, il peut recruter sa main-d'œuvre; celle-ci s'offre d'elle-même, en surabondance, multitude inorganique qui se fait tort par son nombre même, et incapable de se concerter pour tenter une résistance sérieuse. A la grande fabrique on amène de force les mendiants, les fils de mendiants à qui les établissements de charité ont appris un art mécanique, et l'on y fait même travailler des enfants de cinq et six ans.

Souvent l'ouvrier a émigré de la ville pour vivre aux portes de la manufacture établie dans la banlieue ; ou bien, lorsque la fabrique s'est placée dans la cité, ce sont les gens des environs qui viennent s'y employer, quitte à retourner chaque samedi soir dans leur village natal. Dans l'ensemble, les agglomérations urbaines, déjà si considérables, tendent à s'accroître encore [1]. Le sort de cette population citadine devient précaire surtout à partir de 1550, quand la hausse des denrées s'accentue sans que les salaires augmentent en proportion. C'est alors qu'apparaît, dans toute sa largeur, le fossé qui sépare désormais cette foule de travailleurs sans ressource des riches fabricants qui vivent en grands seigneurs au milieu d'un luxe éblouissant : entre les deux classes l'écart est si grand

1. « Toute la Flandre n'est qu'une ville continue », écrit Guichardin.

que, dans certains endroits, il se forme une catégorie intermédiaire de maîtres d'atelier (*Winkelmeesters*), qui dirigent pour le compte des patrons de la ville les modestes ateliers campagnards (30 à 60 ouvriers), reçoivent de ceux-ci la matière première et chaque dimanche leur rapportent l'ouvrage de la semaine. Aussi l'excès de la misère provoque-t-il quelques soulèvements violents; mais comme le plus souvent les émeutiers sont mal armés, faméliques et sans chefs, les milices bourgeoises ont peu de peine à les faire rentrer dans l'ordre : les riches en sont quittes pour reconstituer quelques greniers pillés et pour accorder une réduction provisoire du prix du pain. Quand apparaît le calvinisme, les travailleurs de l'industrie, espérant tirer avantage de tout changement dans l'ordre établi, y adhèrent en nombre; mais ils ne se désintéressent pas pour cela, bien au contraire, de la lutte économique et politique : pour secouer la tyrannie du duc d'Albe, on les voit préparer une grève générale.

Ces divisions sociales n'auraient pourtant point suffi à interrompre un essor dont elles semblaient être la rançon naturelle, si, dès la fin du XVIe siècle, l'aveuglement de Philippe II n'avait causé la décadence du pays tout entier. Les persécutions dirigées contre les hérétiques, la guerre féroce menée pour retenir dans la soumission au moins ces provinces méridionales (les plus riches précisément), provoquent un fort mouvement d'émigration et couvrent le territoire de ruines [1]. Anvers subit deux sièges, voit son port à demi bouché par une digue, est victime d'un pillage, et reste aux Espagnols à l'état de corps mort. Les campagnes sont abandonnées, les villes se dépeuplent : les loups se montrent jusque dans les faubourgs de Gand. Le commerce d'Anvers achève de décliner, quand, en 1598, Philippe II interdit aux négociants qui y sont établis tout trafic direct avec l'Amérique et les Indes.

1. Voir Taine, ouvrage cité, p. 119.

Cependant telles étaient les qualités natives ou acquises de la race flamande, « l'énergie de son bon sens vivace, la fécondité de son labeur assidu », la supériorité ancienne de son instruction professionnelle, que les Pays-Bas espagnols conservent une demi-prospérité.

Après la mort de Philippe II, ils respirent quelque temps sous la domination réparatrice des archiducs Albert et Isabelle, qui laissent aux provinces et aux villes une ombre d'autonomie, et qui, en même temps qu'ils confirment les chartes des anciennes corporations, octroient des privilèges à des manufactures d'un type nouveau (1599-1633). Bruxelles et Malines dérobent à Venise le secret de la dentelle fine.

Une vie grasse, plantureuse, soucieuse de bien-être, animée d'une jovialité puissante, continue à s'y développer. Au milieu de la fumée des pipes, aux tables des brasseries, s'épanouit, dans la paix retrouvée, une population à la fois catholique et païenne, qui mêle les pratiques d'une foi accommodante aux débordements d'une sensualité débridée. Les peintures de Rubens, de Jordaens, de Téniers, représentent au vif cette civilisation bigarrée, qui ne brille peut-être point par l'élégance et l'élévation, mais qui a une robustesse, une verdeur populaires. Les villes sans doute n'ont point recouvré leur grandeur, leur activité : à Anvers, où l'on a encore, en 1602, souscrit une bonne part des actions de la Compagnie néerlandaise des Indes, mais où bientôt la fureur du jeu achève d'éteindre les spéculations fécondes, un voyageur anglais déclare qu'il n'a jamais vu quarante personnes en même temps dans toute la longueur d'une rue. Pourtant le confort règne à l'intérieur des maisons ; dans les campagnes, l'abondance est revenue ; les kermesses y sont d'un entrain endiablé ; à condition qu'on réduise le bonheur d'un peuple à la satisfaction de ses besoins matériels, on peut dire que les Pays-Bas sont encore un heureux pays.

Mais voici les guerres de Louis XIV. La contrée va servir de champ de bataille entre la maison de France et la maison d'Autriche. De vastes lambeaux, comprenant Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, en sont arrachés et réunis à la France. Les armées pillent et ravagent le reste Lorsqu'en 1714 ces provinces passent sous la domination autrichienne, elles sont ruinées, abattues, soumises à des influences étrangères, surtout françaises. En vain l'empereur Charles VI essaiera de fonder à Ostende une grande compagnie de commerce (1723) : les jalousies de l'Angleterre le forcent bientôt à abandonner son projet. Joseph II n'obtiendra pas davantage des Hollandais la réouverture de l'Escaut, et Anvers devra attendre les conquêtes de la France révolutionnaire pour renaître à la vie maritime. Tout de même ces populations tenaces conservent encore le souvenir de leurs antiques libertés et leurs traditions de travail : souvenirs et traditions se réveilleront aisément dans l'époque contemporaine.

§ 2. — Les Provinces-Unies.

Importance de la marine de pêche ; le fret à bon marché. — Amsterdam hérite de la primauté commerciale d'Anvers ; les Hollandais, « commissionnaires de l'Europe ». — Fondation d'un empire colonial. — Accumulation de capitaux : développement de l'industrie. — Progrès de l'agriculture : élevage intensif, horticulture. — Aisance générale. — Déclin au commencement du XVIIIe siècle.

La primauté économique a passé aux Pays-Bas protestants du Nord qui, affranchis de la domination espagnole, forment, dès 1581, les Provinces-Unies. Au début, les mœurs y sont simples. L'instruction y est répandue plus que partout ailleurs. Les citoyens, soucieux de leurs droits et respectueux du droit d'autrui, y ont un vif sentiment de l'égalité qui doit régner dans un Etat républicain. Le travail y est honoré, imposé à tous par l'opinion publique : « Ces peuples, au dire des ambassadeurs vénitiens, sont si enclins à l'industrie et au travail qu'il n'est

aucune chose si difficile qu'ils n'entreprennent d'en venir à bout... Ils sont nés pour travailler et se priver, et tous travaillent, qui d'une façon, qui d'une autre.» — «Ils sont si ennemis du mauvais gouvernement et de l'oisiveté, dit un autre témoin, Parival, qu'il y a des endroits où les magistrats font enfermer les oisifs vagabonds et ceux qui ne gouvernent pas bien leurs affaires, et dans ces endroits ils sont forcés de travailler et de gagner leur vie. » Il faut ajouter que la tolérance religieuse, principe nouveau qui est le plus clair et le meilleur résultat des guerres de religion, est libéralement pratiquée, surtout à l'égard des étrangers. Les Juifs, ailleurs persécutés ou tout au moins inquiétés, menacés, s'y réfugient en grand nombre. C'est l'asile de tous les dissidents. Descartes y vient de France chercher un « pensoir » où il puisse élaborer sans crainte sa méthode et sa doctrine. Baruch Spinosa y professe des théories qui en d'autres pays l'auraient conduit droit au bûcher. La peinture, comme la pensée indépendante, s'épanouit à l'aise dans ce milieu où se déploient toutes les énergies.

Avant d'avoir conquis leur indépendance, les Hollandais avaient déjà trouvé dans leurs pêcheries une source de richesses. Du jour où Beuzelzoon avait inventé un procédé plus pratique pour conserver et encaquer les harengs, ses compatriotes avaient commencé d'exploiter activement les bancs de la mer du Nord et ils s'étaient mis à transporter les produits de leur pêche à toutes les embouchures des fleuves européens, depuis la Vistule jusqu'à la Seine ; surtout ils avaient remonté fort avant le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Au milieu du XVIIe siècle, un cinquième encore de la population tirera sa subsistance de cette industrie, et l'on continuera de dire qu'Amsterdam est « bâtie sur des carcasses de harengs ». Ainsi avait grandi une élite de marins sans rivaux : quand il fallait, en Angleterre, un équipage de 30 hommes pour manœuvrer un bâtiment de 100 tonneaux, 8 suffisaient en Hol-

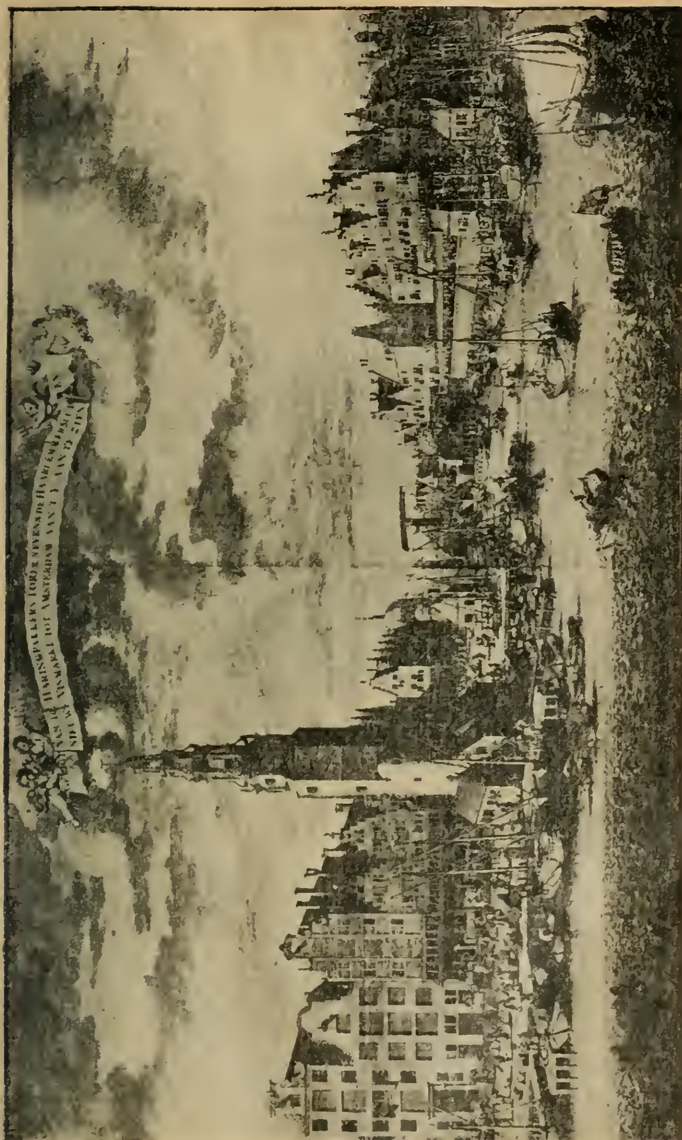


Fig. 6. — Le port d'Amsterdam au xvııe siècle.
La Tour des Pâqueurs de Harengs, l'Ecluse de Harlem, et la Nouvelle Poissonnerie.
(Cabinet des Estampes).

lande ; aussi le fret des Hollandais allait-il rester pendant longtemps le moins cher de l'Europe; vers 1750, on estimera qu'il était de 12 p. 100 moins élevé que celui des armateurs français. Le pays d'ailleurs, s'il ne fournissait pas directement les matériaux nécessaires à la construction des navires, était bien situé pour se les procurer dans les Etats du Nord. Ce qui lui manquait, c'étaient de riches négociants capables de se risquer dans des entreprises plus ou moins lointaines ; mais lorsque les vexations espagnoles et les luttes qu'elles provoquèrent vinrent troubler la prospérité d'Anvers, lorsque les flottes de la Zélande réussirent à barrer les bouches de l'Escaut, les commerçants de la grande métropole eurent vite fait d'émigrer à Amsterdam, qui hérita de sa brillante fortune : au milieu du XVIIe siècle, pourvu de vastes bassins qu'entouraient des quais spacieux et ombragés, ce port de pêcheurs sera devenu le premier centre commercial du monde et comptera peut-être 300.000 habitants.

C'est que, dans l'intervalle, les Hollandais se sont improvisés, suivant l'expression classique, « les rouliers des mers ». D'abord, ils sont les grands commissionnaires de l'Europe : c'est par leur entremise que s'opère l'échange des bois, des blés, des fers, des chanvres et des fourrures du Nord contre les vins et les eaux-de-vie des pays plus méridionaux ; « la Norvège est leur forêt ; la Prusse et la Pologne sont leurs greniers ; le Rhin, la Garonne et la Dordogne, leur vignoble ; l'Allemagne, l'Espagne et l'Irlande, leurs parcs à moutons »; jusqu'à Naples, ils vont chercher la soie ; jusqu'à Chypre, ils vont acheter des laines fines; ils peuvent se vanter de « pomper, comme l'abeille, le suc de tous les pays ». Quant aux produits de l'Inde, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique, ils se seraient sans doute contentés d'aller les prendre sur les quais de Lisbonne, de Cadix et de Séville, si Philippe II n'avait commis la maladresse de leur en fermer l'accès (1580). Quinze ans ne se sont pas écoulés depuis cette

interdiction, que, le premier d'une génération de hardis pionniers, Houtman, atteint la lointaine Java. Plusieurs compagnies se fondent parmi ces anciens sujets du roi d'Espagne pour exploiter ce nouveau domaine enlevé aux anciens maîtres. Comme leur concurrence trop vive fait renchérir les denrées en Orient et les avilit en Europe, en 1602 elles fusionnent pour former la grande Compagnie générale néerlandaise des Indes orientales. Les six millions et demi de florins du capital primitif ont été souscrits en grande partie par les villes et les provinces : ainsi l'entreprise présente nettement un caractère national.

Investie du monopole de la navigation dans l'océan Indien et dans le Pacifique, la Compagnie n'a-t-elle pas encore le droit d'y faire des conquêtes, et, à chaque renouvellement du privilège, les Etats généraux ne s'attribueront-ils pas une part de plus en plus forte des bénéfices ? L'empire colonial portugais, momentanément rattaché à la couronne d'Espagne, est bientôt démembré : dès 1619, cette nouvelle Néerlande se donne une capitale, Batavia ; puis ce sont les avenues de la Malaisie qui sont occupées : Ceylan d'abord (1638), ensuite Malacca, enfin le Cap ; des relations suivies s'établissent avec le Japon, avec la Chine, où les nouveaux venus obtinrent les « concessions » de Formose et de Canton. Trois flottes distinctes se partagent méthodiquement ce lucratif commerce : deux sont employées au cabotage européen ou asiatique, tandis qu'un service régulier de voiliers au long cours relie les deux entrepôts, colonial et métropolitain. Aussi les dividendes atteignent-ils bientôt le taux moyen de 25 p. 100.

Fondée près de vingt années plus tard (1621), la Compagnie des Indes occidentales se développe plus vite encore que son aînée ; en l'espace de quelques années, elle couvre de ses comptoirs les côtes de la Guinée, s'établit à Curaçao et dans plusieurs autres Antilles, prend pied sur le littoral de l'Amérique du Nord. Mais sa prospérité ne devait

pas être aussi durable ; la Nouvelle-Amsterdam ne devait pas tarder à disparaître au sein de la Nouvelle-Angleterre. Vers 1650, au plus haut degré de sa splendeur, la marine marchande de la Hollande compte plus de dix mille bâtiments, montés par 168.000 matelots ; chaque année plus de mille navires neufs sortent de ses chantiers ; une admirable flotte de guerre protège ses armateurs sur toutes les mers du globe ; et tandis que ses explorateurs cherchent à découvrir à travers les mers polaires du nord de l'Europe un nouveau passage vers l'Extrême-Orient, ses corsaires pillent audacieusement les galions du Mexique et du Pérou.

Les capitaux s'accumulent donc aux mains de ces grands bourgeois de la petite république, dont Rembrandt et Franz Hals ont si magnifiquement reproduit l'air grave et la noble prestance, et l'accroissement en est d'autant plus rapide que, pendant plusieurs générations, les fils des négociants qui ont fait fortune persévèrent dans leurs habitudes d'âpre labeur et de rigoureuse économie. Les banques de dépôts et de consignations, comme celles d'Amsterdam (1609) et de Rotterdam (1635), qui s'organisent pour faciliter les opérations de change ; les spéculations auxquelles la colonie juive donne le branle : tout contribue à mobiliser l'argent disponible, et l'intérêt, sur les places hollandaises, descend déjà jusqu'au taux où il s'est arrêté de nos jours, à 3 ou 4 p. 100. Si l'on ajoute que la sécurité publique était parfaite, que les individus, nationaux ou étrangers, jouissaient dans toute l'étendue du pays d'une entière liberté, il sera facile de comprendre que l'essor industriel ait suivi de près l'expansion commerciale. La Flandre espagnole fournit d'ailleurs libéralement aux Provinces-Unies le personnel d'entrepreneurs et l'élite ouvrière qui pouvaient, à l'origine, leur faire défaut : ce sont des émigrés, fuyant l'oppression catholique, qui apportent à Leyde l'industrie des draps, à Haarlem celle des toiles ; et trois quarts de siècle plus tard, ce

seront d'autres proscrits, chassés ceux-là par l'intolérance de Louis XIV, qui introduiront dans la république la fabrication des soieries et des chapeaux. Non contents de finir les pièces de drap non teintes qu'ils allaient prendre en Angleterre par dizaines de milliers, les Hollandais fabriquent eux-mêmes des étoffes de toute espèce : les velours d'Utrecht atteignent vite une renommée universelle, tandis qu'une habile imitation des potiches d'Orient donne aux faïences de Delft le caractère artistique qui fait leur prix. L'imprimerie et la librairie, chassées d'Anvers où la maison Plantin n'a plus d'héritiers, fleurissent dans cet Etat où tout le monde presque sait lire, où l'on discute de tout, et qui est la terre d'élection des gazettes. Les aptitudes de ce peuple pour le labeur patient et minutieux se révèlent aussi bien dans l'impeccable netteté des Elzevirs que dans les travaux délicats des diamantaires et des tailleurs de lentilles. Vers le milieu du XVII[e] siècle, la Hollande possède plus de 600.000 ouvriers ou artisans; Amsterdam, à elle seule, en compte 54.000; le progrès des manufactures entraîne l'accroissement des villes, et l'élément urbain forme bientôt — proportion exceptionnelle, sinon unique, à l'époque — les deux tiers de la population totale.

Celle-ci s'est elle-même fortement accrue, et l'agriculture a profité de cet élargissement du marché intérieur. Au temps où ils n'avaient encore qu'une marine de pêche, les Hollandais excellaient déjà dans la pratique de l'élevage et dans la fabrication fromagère ; et dès la fin du XV[e] siècle l'agriculture des Flandres, dans l'ensemble, égalait celle de l'Italie [1]. Mais le développement rapide de la consommation qui s'est manifesté dans les provinces du Nord a hâté le perfectionnement de l'art agricole. Au moyen de digues et de pompes mues par des moulins à vent, on a conquis sur la mer de nouveaux territoires, et

1. Voir dans la même Collection le volume sur le Moyen-age.

grâce à la fécondité de ces *polders*, grâce à un heureux aménagement du sol, l'élevage est devenu plus intensif : tel village possède quatre mille vaches, et les bœufs pesant deux mille livres ne sont plus l'exception. Dans la banlieue des cités, favorisée du reste par l'humidité du terrain et la douceur du climat, prospère la culture maraîchère; enrichis d'espèces exotiques, soignés avec amour, les jardins fleuristes passent pour des merveilles. On sait quelle fut la passion des amateurs de tulipes, les rivalités, les spéculations, les folies auxquelles donna lieu l'envie d'avoir les plus belles, les plus rares. Ce fut à qui créerait des variétés nouvelles. On a pu rire des enthousiasmes et des colères que suscitèrent ces guerres horticoles. Mais il est certain que de nombreux procédés de culture savante sont sortis de cette manipulation acharnée de la terre et des plantes.

Dans quelle mesure les simples travailleurs bénéficient-ils de l'accroissement de la richesse générale ? Il nous est difficile de le préciser. Nous voyons bien, en 1533, à la voix du boulanger et prophète Mathiys, les ouvriers, surtout les ouvriers des métiers sédentaires, tailleurs et cordonniers, de la région de Haarlem, prendre part à l'insurrection mystique des anabaptistes; leurs revendications sont alors empreintes d'un esprit non seulement communiste, mais anarchiste : plus de maîtres, plus de propriété, plus d'armée, et même plus de tribunaux. Mais la Hollande était alors un pays assez pauvre ; les ressources qu'elle offrait au travail se sont ensuite immensément accrues : les hôpitaux, les orphelinats, les asiles, les écoles ont jailli de terre en même temps que les magasins et les manufactures. En dépit de la concurrence que pouvaient lui faire les « enfants perdus » recueillis dans de véritables écoles professionnelles, il semble difficile que la classe ouvrière n'ait point connu un certain bien-être. Et dans les campagnes, si le gros des paysans n'approchait pas de la fortune de ces grands fermiers qui

pouvaient donner à leur fille une dot de cent mille florins et l'offrir en mariage à un prince, du moins étaient-ils universellement affranchis des sujétions du servage, et l'instruction qu'ils possédaient semble témoigner de leur aisance. Dans telle province, comme celle de Groningue, les cultivateurs étaient les véritables possesseurs du sol ; investis d'une « locatairerie perpétuelle », ils ne devaient au propriétaire en titre que le paiement d'une rente fixe, non susceptible d'augmentation, et ils pouvaient transmettre en héritage, vendre, sous-louer même leur domaine.

Mais vers le milieu du XVIIe siècle, la Hollande a le malheur d'être en butte à la rivalité de deux redoutables voisines. C'est d'abord l'Angleterre, qui ferme ses ports aux vaisseaux hollandais et leur dispute l'empire de la mer : les exploits de Tromp et de Ruyter, le « coup de balai » que le premier se flatte de donner dans la Tamise, n'empêchent pas leur patrie de souffrir de cette rivalité. Puis ce sont les armées fançaises qui, au temps de Louis XIV, envahissent le territoire : la petite république se défend glorieusement ; mais elle sort épuisée de cette lutte victorieuse. En outre, à l'intérieur, elle s'amollit et se corrompt. Les grandes fortunes en haut ont pour pendant de grandes misères en bas, et pour conséquence une décadence morale. Dès 1660, un témoin oculaire, Parival, note parmi les Hollandais la soif du gain et la peur des coups : « Ils haïssent les duels, batteries et querelles et disent communément que les gens riches ne se battent pas[1]. » Les héros sont devenus des bourgeois cossus, amoureux de tranquillité. Le luxe a détendu les énergies nationales. Bientôt la vertu civique, nécessaire au maintien de tout gouvernement républicain, fait défaut. La Hollande remet ses destinées aux mains d'un stathouder, d'un prince ; et quand celui-ci, Guillaume d'Orange,

1. Cf. Taine, p. 165.

sera devenu roi d'Angleterre en 1688, elle ne sera plus, selon le mot connu de Frédéric II, qu'une « petite barque dans le sillage d'un grand navire ».

Elle joue désormais un rôle secondaire, mais encore important. Elle est le point d'atterrissage des idées anglaises sur le continent; et, comme depuis la révocation de l'édit de Nantes elle est le grand centre des réfugiés français, c'est par eux que les idées nouvelles, hostiles au pouvoir absolu des rois et à l'autorité de l'Eglise, pénètrent en France. Une quantité de pamphlets et d'écrits destinés à faire le tour du monde, à commencer par ceux de Bayle et à finir par ceux de J.-J. Rousseau, sortent des presses de La Haye et d'Amsterdam, où l'imprimerie ne connaît pas d'entraves. Le commerce y est toujours actif. La banque d'Amsterdam est encore la plus grande puissance financière du temps. Elle a des créances sur tous les pays d'Europe ; elle est considérée comme l'établissement où les placements sont le plus avantageux et le plus sûrs. Jusque vers le premier quart du XVIIIe siècle, la Hollande dispute encore à l'Angleterre la primauté maritime. Au lendemain des traités d'Utrecht, ses navires se montrent aussi nombreux que jamais dans les ports français de l'Océan. Mais elle renonce peu à peu à une lutte inégale ; elle se replie sur elle-même et s'efface, non sans avoir marqué de son empreinte une période de l'histoire du monde. Pendant un siècle elle aura pris sur la planète la place que tient aujourd'hui l'Angleterre [1].

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

PIRENNE. *Les démocraties des Pays-Bas.* 1 vol. in-16. Paris, 1910.
TAINE. *Philosophie de l'art dans les Pays-Bas*, t. I.
LEFÈVRE-PONTALIS. *Jean de Witt, grand-pensionnaire de Hollande.* 2 vol. in-8°. Paris, 1884.
PIRENNE. *Histoire de Belgique.* Bruxelles, 1907. Tomes III et suivants.
BRANTS. *La Belgique au* XVIIe *siècle.* 1 vol. in-8°. Paris, 1910.

1. Voir Taine, pp. 289-291.

CHAPITRE III

L'ANGLETERRE

L'Angleterre, pendant les trois siècles que nous étudions, opère une évolution que l'on peut résumer ainsi :

Au XVIe, lasse de guerres civiles, elle se repose et se reprend sous le despotisme des Tudors; devenue protestante, elle a, sous le règne de la reine Vierge Elisabeth (1558-1603), un premier essor glorieux. — Au XVIIe, combattant à la fois la monarchie absolue et les retours offensifs du catholicisme, elle est le pays révolutionnaire d'Europe : elle laisse décapiter Charles Ier (1649), proclamer la République et fait, sous la dictature de Cromwell, un nouveau bond en avant. Après une Restauration éphémère (1660), elle accomplit une seconde révolution qui met à sa tête, en 1688, un monarque protestant et constitutionnel, et, pendant tout le XVIIIe siècle, devenue par son union avec l'Ecosse le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, elle prend l'avance au point de vue économique, devient la reine de l'Océan et l'initiatrice de l'industrie moderne, en même temps qu'au point de vue politique elle est le foyer des idées libérales et le creuset bouillonnant où achève de s'élaborer le système parlementaire.

I. — Le commerce

§ 1. — Le commerce extérieur.

Extension du cercle des relations commerciales ; fondation de l'empire colonial britannique. — Changement dans la nature respective des

importations et des exportations ; modifications à la législation commerciale. — Développement de la marine marchande : l'Acte de navigation (1651) : les compagnies de commerce. — Les principaux ports : Londres, Bristol, Liverpool, Glasgow.

Accoutumés, ainsi que nous le sommes, à considérer l'Angleterre comme la première des puissances mondiales, nous éprouvons quelque peine à concevoir que, jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre, l'importance, même relative, de son commerce soit demeurée très médiocre, et que l'expansion en soit restée limitée au cercle étroit des pays voisins. C'est précisément pendant la période dont nous abordons l'étude que cette étonnante transformation s'est accomplie [1].

La France, il faut le dire, représentait une concurrence plutôt qu'une clientèle : quand elles n'étaient pas interrompues par la guerre, les relations économiques entre les deux Etats restaient, sauf à de rares intervalles, soumises à des prohibitions sévères que la situation insulaire de l'Angleterre et la jalousie du gouvernement britannique rendaient fort efficaces. Avec les Pays-Bas les relations étaient anciennes et intimes [2] ; mais, après s'être multipliées durant la première partie du XVIe siècle, elles subissent le contre-coup, d'abord de la décadence d'Anvers, puis de la rivalité anglo-hollandaise. C'est dans un rayon plus vaste que s'accomplissent les progrès décisifs. En 1569, malgré l'opposition de la Ligue hanséatique, les *Marchands aventuriers* de Londres s'établissent à Hambourg. Il y avait déjà soixante-dix ans qu'un traité conclu avec le Danemark avait ouvert au pavillon britannique la Baltique et du même coup les mers d'Islande ; et une audacieuse tentative pour trouver un passage vers les Indes par le Nord-Est venait d'aboutir à la découverte du port

1. Pour le rythme de ce développement, voir, à la fin du volume, le chapitre des Conclusions, 2e partie, p. 485.

2. Un premier traité de commerce en forme entre l'Angleterre et la Flandre avait été signé dès 1496.

d'Arkhangel et à l'institution des premiers rapports commerciaux directs avec la Moscovie (1533). Dès la fin du xve siècle Edouard IV, vrai roi marchand, avait envoyé ses propres navires trafiquer jusque dans les ports de la Méditerranée orientale, et en 1579 l'Angleterre avait obtenu la permission officielle de commercer sans intermédiaire avec l'Empire turc. Avec l'Italie, notamment avec Venise, mais aussi avec Pise et Florence, un important mouvement d'échanges n'avait pas tardé à se produire. Au milieu du xviie siècle, la longue lutte engagée avec la catholique Espagne prend fin ; l'Angleterre obtient de son adversaire de la veille l'avantage d'être traitée comme la nation la plus favorisée, et le traité de Methuen (1703) allait transformer le Portugal en un domaine privilégié du commerce anglais.

A cette date il y aura longtemps que celui-ci aura franchi les bornes de l'Europe. A la fois par l'Asie Mineure et par la Moscovie les négociants de la petite Angleterre ont atteint la Perse et les confins des Indes. Par la voie plus détournée, mais moins pénible, sinon moins périlleuse. du tour de l'Afrique, des relations plus suivies se sont nouées avec ces régions de richesses prodigieuses. Une princesse portugaise a apporté en dot à Charles II le comptoir de Bombay (1664), et sur la côte opposée de l'Hindoustan, la fondation de Madras (1639), puis de Calcutta (1652), assure déjà au grand commerce britannique de précieuses bases qui lui permettront d'entreprendre plus tard la conquête du pays ; dès 1608 des bâtiments anglais avaient atteint les Moluques. L'Afrique est entamée. Quelques factoreries sont fondées au passage sur la côte de Guinée, et au xviiie siècle elles expédieront vers l'Amérique espagnole d'importantes cargaisons d'une marchandise dont l'Angleterre, en 1713, se sera réservé la fourniture, savoir : l'*assiento*, les esclaves nègres ; tandis que le *vaisseau de permission*, qu'elle a acquis le droit de laisser stationner à Porto-Bello, ressemble à un

réservoir inépuisable et lui permet d'entretenir avec les vastes colonies castillanes une fructueuse contrebande. Entre temps, grâce aux *boucaniers* et à Cromwell, elle a su prendre sa belle part des Antilles [1]. Dans le nord du Nouveau-Monde Sébastien Cabot a découvert pour elle Terre-Neuve, et Walter Raleigh, un siècle plus tard (1584), a fondé la Virginie. De hardis pionniers, fuyant une intolérante métropole, ont créé sur l'autre rive de l'Atlantique une Angleterre nouvelle (1620-1640), qui s'agrandira aux dépens de la Nouvelle-Amsterdam d'abord, de la Nouvelle-France ensuite; depuis l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'aux Grands-Lacs et jusqu'au Mississipi un grand empire anglais va se constituer [2] dont les douze cent mille habitants seront plus ou moins étroitement rattachés à l'Etat dont ils ont essaimé ou qui les a soumis à sa grandiose domination.

En 1763, après la signature du traité de Paris, qui lui donne le Canada et une grande partie de l'Inde, l'hégémonie de la Grande-Bretagne s'étendra sur toutes les mers de la planète ; or, avant même de recueillir ce triomphal bénéfice de la guerre de Sept-Ans, en un demi-siècle, son commerce extérieur avait déjà doublé.

Cette magnifique expansion commerciale est accompagnée d'un changement progressif et profond dans le caractère des marchandises qui en forment les éléments, et dans l'esprit de la législation qui prétend en régler le sens et le jeu. L'Angleterre avait été jusqu'au XVe siècle grande exportatrice de produits bruts : étain, laines et grains. Or, si la Cornouaille continue d'expédier à l'étranger une notable portion du produit de ses mines, dès les premières années du XVIe siècle l'exportation des laines anglaises, surtout à destination des Flandres, est interdite ; et pendant plus de 250 ans, quelle que soit la diver-

1. Occupation de la Jamaïque en 1655.
2. Voir dans la même Collection le volume sur *Le travail en Amérique*.

sité des régimes politiques qui se succèdent, malgré les protestations des éleveurs, la prohibition est strictement maintenue : pour arrêter les progrès de la contrebande n'ira-t-on pas, sous George III, jusqu'à défendre de tondre les moutons à moins de cinq milles de la côte ?

Il est vrai que, pendant la même période, l'exportation des grains est encouragée. Alors que Henri VII et Henri VIII l'avaient de parti pris défendue, Elisabeth l'autorise dans de certaines circonstances ; dès 1663 ce commerce jouit d'une liberté permanente, et à partir de 1690, en vertu d'un système renouvelé d'ailleurs du XV[e] siècle, il bénéficie de primes graduées suivant les cours. Tout de même, au bout de 80 ans, l'accroissement de la population, joint à une série de mauvaises récoltes, provoque l'abolition de ce régime ; et d'ailleurs il importe de noter que les gratifications accordées aux exportateurs avaient plutôt assuré le relèvement, ou tout au moins le maintien des prix sur le marché intérieur, qu'un accroissement considérable de l'exportation effective.

L'exportation qui a vraiment grandi, d'une manière décisive et durable, est celle des produits manufacturés, en particulier celle des draps. Au XVI[e] siècle, ce sont des articles à demi apprêtés ou grossiers que l'Angleterre envoie à Anvers, à Bruges, ou à Hambourg ; mais bientôt ses draps ont acquis assez de finesse et assez de renommée, non seulement pour envahir le marché réservé du Portugal, mais pour disputer aux draps de France les débouchés du Levant. L'industrie drapière est devenue ainsi l'une des sources les plus abondantes de la richesse nationale, et l'on ne craint même pas, quelquefois, de lui sacrifier les intérêts du revenu foncier.

Les lois relatives aux importations traduisent avec une égale netteté l'évolution d'un Etat qui, sans cesser d'être une nation agricole, incline de plus en plus à devenir une puissance industrielle. Les denrées que le sol britannique ne peut fournir et dont le progrès général du

bien-être et du luxe tend à accroître sans cesse l'usage, les vins de Portugal, les épiceries des Indes, on les laisse entrer en franchise. En revanche, du milieu du XVIIe siècle au milieu du XVIIIe environ, l'introduction des grains est soumise à des droits plus ou moins élevés, et, pendant, vingt-cinq ans tout au moins (1660-1685), le royaume s'entoure d'infranchissables barrières contre la concurrence des produits de l'élevage irlandais. Mais ce sont aussi les draps de l'Irlande que l'on repousse ; de tous les produits français, ceux que l'on écarte avec le plus d'obstination, ce sont les tissus : les toiles écrues, par exemple, qui en 1700 sont frappées de droits s'élevant à 70 p. 100 de leur valeur. En dépit des nécessités de la mode et des réclamations du goût public, la prohibition des cotonnades d'Orient, que soutient la coalition des éleveurs de moutons et des entrepreneurs drapiers, dura officiellement plus d'un demi-siècle (1721-1774). C'est l'époque où l'on voit les tanneurs se joindre aux propriétaires de forêts pour faire interdire toute importation de fer en barre, fût-ce en provenance des colonies anglaises.

Pourtant, au milieu de tant de dispositions qu'inspire tantôt l'intérêt traditionnel de l'agriculture, tantôt l'intérêt nouveau et grandissant des manufactures, une autre politique, non moins restrictive, d'ailleurs, se fait jour, qui recherche avant tout les bénéfices propres du trafic, et qui tend à faire de l'Angleterre un vaste entrepôt universel : c'est ainsi que l'on oblige les produits des colonies d'Amérique, le tabac, le riz, le coton, le sucre, destinés au continent européen, à passer par la métropole.

Aussi un spectacle plus brillant encore que le développement du commerce extérieur britannique est celui que nous offre l'essor de la marine marchande. Jusqu'à la fin du moyen âge, l'Angleterre avait eu beau être une île, la majeure partie du trafic qu'elle entretenait avec les autres pays passait par les mains d'intermédiaires

étrangers, Lombards, Florentins, Hollandais, surtout les Hanséates. Mais au XVIe siècle, l'intérêt public se tourne vers ce nouvel objet de profit ; la nécessité de se prémunir contre les agressions étrangères fait ressortir l'utilité d'avoir des matelots, et, en 1651, le fameux *Acte de navigation* de Cromwell, que renforceront à l'envi les gouvernements issus de la Restauration (1660-1663-1672)[1] et de la seconde Révolution (1696), annonce le dessein de conquérir pour le pavillon national, dans l'immense domaine des mers, une place d'honneur. Que les navires anglais soient désormais seuls autorisés à transporter dans le royaume les marchandises que les nations productrices n'y porteront point elles-mêmes, c'est trop peu encore ; on encourage par des gratifications les grands armateurs, aussi les exportateurs de grains, qui assurent à ceux-ci un fret de départ avantageux. Afin que les constructeurs ne manquent point de matériaux, de chanvre par exemple pour les cordages, on encourage les sujets des colonies à leur en fournir. Afin qu'ils recrutent sans peine leurs équipages, on fait avec les enfants trouvés des mousses, on facilite la naturalisation des matelots étrangers, on promet des secours aux marins vieillis ou infirmes, aux veuves et aux orphelins de ceux qui auront péri en mer. Pour achever de donner confiance aux entrepreneurs de la nouvelle industrie nationale, de puissantes escadres de ligne exercent à leur profit la police des océans, et moyennant le paiement d'une prime modique, un ingénieux système d'assurances les protège même contre l'instabilité des éléments. L'État d'ailleurs prend soin d'éclairer par des phares les parages les plus dangereux du littoral et d'améliorer les cartes marines ; il creuse et agrandit les ports et interdit aux navires de jeter leur ballast à proximité des chenaux d'accès.

Au début le gouvernement a même cherché à favoriser

1. Tout vaisseau battant pavillon anglais doit désormais être conduit par un capitaine anglais et un équipage en majorité anglais.

le commerce maritime en conférant à certaines sociétés de négociants des privilèges plus ou moins étendus. Henri VII accorde aux *Marchands aventuriers* une protection officielle. Elisabeth inaugure l'ère des compagnies exclusives : ces institutions n'offrent-elles pas le triple avantage de régulariser le commerce, de faciliter la perception des droits de douane et de réduire les risques inhérents aux expéditions lointaines ? La Compagnie des Indes orientales obtient dès sa fondation, en 1599, un monopole de quinze années, que l'on déclare perpétuel en 1609, et qui, un siècle plus tard (1708), deviendra absolu. Deux autres compagnies, fondées sous le même règne, la Compagnie de la Russie et la Compagnie de la Baltique, sont également investies d'un monopole plus ou moins strict ; tel est aussi le cas des Compagnies de Guinée, du Levant, de la mer d'Hudson et des Mers du Sud[1], qui sont successivement établies sous les Stuarts.

Dès l'origine, pourtant, ce système a provoqué les résistances les plus vives : les « interlopes » n'ont cessé de réclamer leur part du commerce de l'Extrême-Orient ; et comme c'étaient les marchands de Londres qui s'étaient fait réserver le droit de trafiquer avec la Moscovie, les négociants des autres ports protestent violemment contre l'exclusion dont ils sont victimes. Sous la République, le commerce extérieur redevient à moitié libre : de nouvelles compagnies se fondent, destinées d'ailleurs, presque toutes, à périr ou à se fondre avec les anciennes. Après 1689 il ne s'en créera plus, et la plupart de celles qui existaient se maintiendront avec peine : on commence à penser que les monopoles restreignent le commerce, au lieu de le développer, et qu'en dehors peut-être du commerce exotique, il est préférable de laisser la concurrence s'exercer sous la tutelle d'une législation libérale. Dès 1698 la Compagnie de Guinée monnaye son privilège :

1. Sud-Atlantique et Sud-Pacifique.

elle autorise les simples particuliers à visiter ses comptoirs moyennant le paiement de certains droits; en 1750 elle se transforme en une association libre, où les négociants de tous les ports anglais indistinctement pourront entrer en acquittant une cotisation. En 1753 le monopole de la Compagnie du Levant prend fin. Jamais d'ailleurs, remarquons-le, le gouvernement n'avait accordé à ces diverses entreprises la moindre subvention : elles s'étaient constituées uniquement avec des capitaux privés, fournis soit par des groupes d'actionnaires, soit par les marchands eux-mêmes.

En tous cas, que ce fût l'œuvre des compagnies ou des entreprises individuelles, au bout de deux siècles, le progrès accompli était éclatant. Les flottilles de pêcheurs des Cinq-Ports de la Manche qui avaient repoussé l'*Invincible Armada* n'étaient, certes, point capables de conquérir la supériorité, même commerciale, sur les Océans; pourtant Elisabeth avait pu réunir quinze mille marins et Londres avait déjà fourni 38 vaisseaux. Sous ce grand règne, les Hanséates, qui venaient à peine de perdre leurs exorbitants privilèges, abandonnent le *Marché aux fers* qu'ils avaient si longtemps possédé dans la métropole britannique ; et tandis que les baleiniers de l'Angleterre voguent de plus en plus nombreux vers les mers arctiques, ses négociants n'attendent plus que les Vénitiens leur apportent jusque chez eux les produits de l'Italie et du Levant ; guidés par des pilotes marseillais, ils ont appris à visiter eux-mêmes les ports de la Méditerranée. Puis, pendant près d'un siècle, nous l'avons vu, c'est la Hollande qui jouit de la suprématie maritime : en 1603, les Anglais n'envoient dans la Baltique que cent vaisseaux, et leurs rivaux en envoient trois mille; en 1694, ils sont encore obligés de défendre contre ces redoutables concurrents la pêche dans leurs propres eaux. Mais la puissance néerlandaise touche à son déclin ; déjà ce sont des navires anglais qui introduisent en France les vins

d'Espagne et les huiles d'Italie, et ils prennent une part de plus en plus large au cabotage sur nos côtes. Les guerres du milieu du XVIIIe siècle mettront presque un terme à la rivalité française et consacreront l'hégémonie britannique.

Le développement des entreprises maritimes se traduit naturellement, dans une île qui offrait tant de facilités pour leur établissement, par la multiplication des ports. De Yarmouth à Plymouth s'échelonnent les ports de pêche de la Manche, auxquels il faut joindre ceux du Cheshire et de l'Ulster sur la mer d'Irlande. En arrière de l'île de Wight, Southampton perd le commerce des Vénitiens, mais trouve une compensation dans le trafic de la poudre d'or et de l'ivoire avec les comptoirs de la Guinée. Boston sur le Wash, et Hull sur le Humber profitent de l'intervalle qui sépare la décadence des Hanséates de l'expansion hollandaise pour étendre leurs relations dans la Baltique [1]. Mais Londres reste de beaucoup la place la plus considérable de l'Angleterre orientale et méridionale, et même de tout le royaume. C'est elle qui a le plus directement profité de la décadence d'Anvers, dont elle a recueilli en grand nombre les négociants fugitifs. Au commencement du XVIIe siècle, avant l'extraordinaire et éphémère croissance d'Amsterdam, elle est le principal marché de l'Europe pour les produits de l'Orient et de l'Extrême-Orient. Décimée par la peste, aux trois quarts détruite par un incendie, elle se repeuple et se rebâtit plus belle, plus saine, plus solide [2]. Non qu'elle soit devenue déjà une brillante métropole : vers 1680, la proposition de mettre une lanterne toutes les dix maisons passe pour une innovation hardie ; les rues mal pavées, ayant en leur milieu un ruisseau qui devient à chaque averse un torrent,

1. Au commencement du XVIIIe siècle, Hull sera le principal centre d'exportation des grains et d'importation des fers.

2. La première compagnie moderne d'assurances contre l'incendie paraît s'être fondée à Londres en 1710.

sont bordées de maisons non numérotées d'où pleuvent

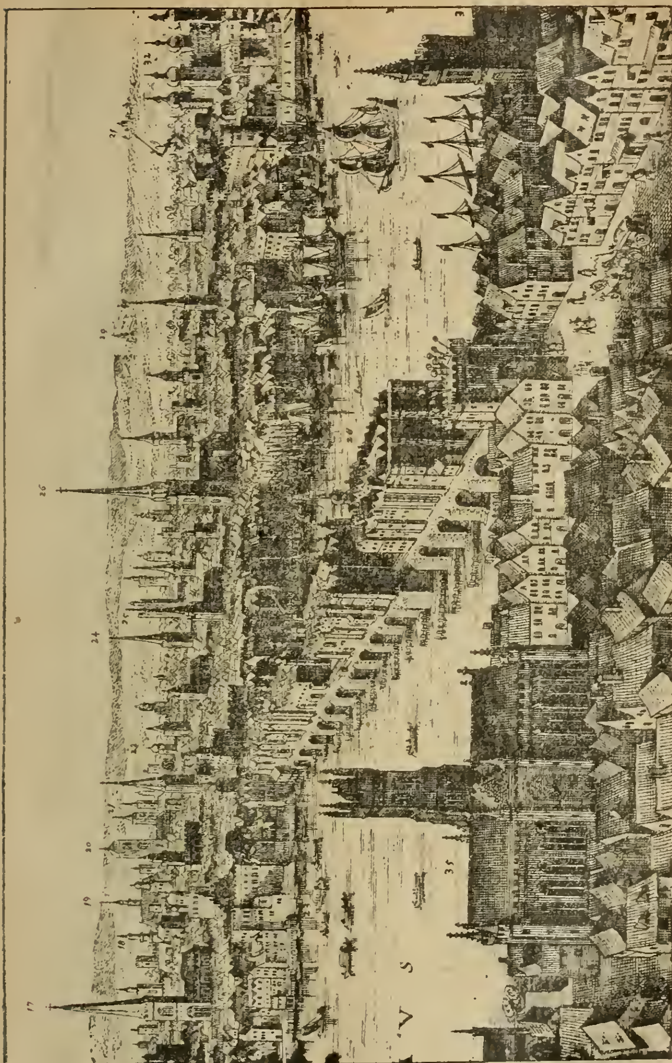


Fig. 7. — Le pont de Londres, au milieu du XVII[e] siècle.
(Cabinet des Estampes).

souvent des ordures, et des coqs de bruyère sont tués sur l'emplacement de Regent's Street ; mendiants et filous

occupent des quartiers où ils sont maîtres et seigneurs. Mais dès 1685 elle a dépassé sa nouvelle concurrente de l'autre rive de la mer du Nord ; la part de son tonnage dans le commerce total de l'Angleterre, supérieure à celle qu'elle détient aujourd'hui, est de plus du tiers [1] ; elle compte plus d'un demi-million d'habitants : c'est dès lors la capitale la plus populeuse de l'Occident.

Au XVIIIe siècle, cependant, par suite de l'extension du commerce avec le Nouveau-Monde, ce sont les ports de l'Ouest qui grandissent le plus. Bristol avait commencé de prospérer au XIVe siècle, quand s'étaient nouées des relations intimes avec l'Aquitaine, puis sous les règnes d'Elisabeth et de Jacques Ier, quand la colonisation de l'Irlande d'une part, les expéditions de pêche à Terre-Neuve et en Islande de l'autre, s'étaient développées [2]. En 1685, avec 29.000 habitants, elle occupe le second rang ; c'est là que par centaines s'embarquent les artisans à destination de la Nouvelle-Angleterre, recrutés par un système de *presse* qui ressemble à une traite des blancs. Bientôt elle concentre les sucres qu'expédient la Virginie et les Antilles, et s'emploie à les raffiner ; la passion du grand commerce y gagne jusqu'aux petits boutiquiers, qui n'hésitent pas à envoyer leur humble pacotille aux Indes occidentales. Liverpool, qui au temps de Charles Ier n'était qu'une « crapaudière », et au temps de Charles II un modeste bourg de quatre à cinq mille habitants, s'est érigé, un siècle plus tard, en entrepôt des cafés et des cotons ; ce sont ses négociants qui redistribuent ces deux articles en Hollande, en Allemagne et dans les pays de la Baltique ; ce sont ses armateurs qui s'enrichissent en exploitant le triste privilège de l'*assiento* et qui profitent aussi de la contrebande avec l'Amérique espagnole. Dans le même temps Glasgow, qui

1. Soit 70.000 tonneaux. C'est moins du quart du tonnage actuel de Newcastle.

2. C'était à Bristol que s'étaient embarqués les frères Cabot.

bénéficie de l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre (1707)[1], devient le grand marché des tabacs de l'Amérique du Nord. Ce déplacement relatif de l'activité maritime est une conséquence lointaine des grandes découvertes géographiques accomplies deux siècles et demi auparavant.

2. — Le commerce intérieur.

Développement tardif des voies de communication. — L'entretien des routes laissé à la charge des paroisses riveraines : puis le système des péages. — Cabotage et navigation intérieure : le canal de Manchester et le *Grand Trunk*. Liberté de circulation. Les postes : les courriers à cheval ; les voitures volantes. — Foires et marchés ; voyageurs de commerce et colporteurs. Associations de négociants privilégiées. Monnaie métallique et monnaie fiduciaire. Les orfèvres de Lombard street et la banque d'Angleterre ; les sociétés par actions.

S'il est bien vrai que, d'une manière générale, c'est l'expansion du trafic avec l'étranger qui donne le branle au commerce intérieur d'un pays [2], il peut cependant arriver que l'extrême facilité des communications extérieures retarde momentanément, dans quelque Etat particulier, le développement des moyens de circulation internes. Tel a été le cas pour l'Angleterre. Les innombrables estuaires qui découpent si profondément son littoral insulaire, sans cesse dragués par les marées puissantes, favorisaient à tel point le cabotage que pendant longtemps il parut inutile d'entretenir ou de créer à grands frais un réseau régulier de routes ou de canaux.

Juqu'au règne de Marie Tudor l'entretien des premières continue d'être abandonné à l'initiative et à la bienfaisance privées ; presque tout ce que nous appelons services publics a commencé de la sorte. Mais à cette épo-

1. Jusque-là, en vertu de l'Acte de navigation, aucune marchandise en provenance des colonies américaines ne pouvait être introduite sur le territoire écossais avant d'avoir été débarquée en Angleterre et d'avoir acquitté des droits ; encore la réexpédition ne pouvait-elle avoir lieu par navire écossais.

2. Voir la Conclusion générale, p. 460.

que, comme les soins particuliers avaient depuis plus d'un siècle cessé de répondre à l'intensité croissante des besoins collectifs, la royauté intervient pour obliger les paroisses à réparer les grands chemins qui traversent leur territoire : réquisitionnés par des surveillants, les paysans devront fournir gratuitement six journées de travail, et si leur labeur ne suffit pas, ils débourseront les sommes nécessaires pour l'achèvement de l'ouvrage. Les résultats de cette réforme furent plus que médiocres : le travail forcé n'est jamais économique qu'en apparence, et certaines paroisses étaient réellement incapables de remplir la lourde tâche qui leur incombait. La grande route du Nord, en particulier, qui reliait deux régions riches, ne traversait guère dans l'intervalle que des districts peu fertiles et peu peuplés : les paroisses riveraines n'avaient ni le désir, ni même les moyens de subvenir aux frais d'une circulation dont elles ne recueillaient au passage qu'un très faible profit. Aussi, vers le milieu du XVIIe siècle encore, les routes principales elles-mêmes n'étaient que des pistes montueuses, que la mauvaise saison réduisait souvent à la largeur d'un sentier, creusées de redoutables ornières, semées de fondrières, et qui semblaient à maintes reprises se perdre dans les landes et les marécages. Les simples carrosses n'y pouvaient rouler que vigoureusement emportés par quatre ou six chevaux : encore l'équipage s'embourbait-il plus d'une fois, et fallait-il pour le tirer du mauvais pas quérir des bœufs de renfort et couper à travers champs. On vit des voitures arriver dans un village portées par des paysans. Au milieu même des plaines, les lourds chariots étaient constamment traînés par des bœufs, comme ne le sont plus aujourd'hui que les chars de nos pays de montagnes.

A la Restauration, on jugea qu'il était plus juste et plus pratique de faire contribuer à l'entretien des routes ceux-là qui en usaient. On y établit donc, de distance en distance, des barrières (turnpikes) et des taxes de péage,

d'ailleurs très modérées. Si légères qu'elles fussent, ces servitudes imposées au trafic provoquèrent des murmures et même des émeutes : on n'en persista pas moins à appliquer un système qui tournait finalement à l'avantage de tous, même à celui des propriétaires aveugles qui avaient d'abord essayé d'en empêcher le succès dans la crainte que l'ouverture de communications plus faciles avec les marchés voisins n'amenât une dépréciation de leurs denrées et une diminution de leurs revenus. En 1745, après l'alerte qu'avait causée la marche de l'armée jacobite sur la capitale, un intérêt stratégique en fit hâter l'extension, et en 1773 pour la première fois un service d'entretien fut organisé d'un bout à l'autre du royaume. On vit alors des troupeaux entiers d'oies, chargés à pleines charrettes, parcourir en deux jours et une nuit les 160 kilomètres qui séparent de Londres les marais du Fen pour bénéficier des cours élevés qui régnaient sur le marché de la métropole ; et de grandes quantités de bétail purent venir, par exemple, des montagnes de l'Ecosse s'engraisser dans les prairies du Norfolk et du Suffolk. Les grandes routes offrent alors un éclatant contraste avec les chemins de traverse, dont la plupart continuent d'être praticables seulement pour les chevaux de bât, qui les parcourent en longues files comme des caravanes dans le désert.

Quant à la circulation interfluviale, à laquelle la douceur du relief et la tranquillité des rivières semblaient inviter, elle ne fut point organisée avant les dernières années de la période moderne. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle aucune voie importante ne fut ouverte à la batellerie d'eau douce : à peine essaya-t-on d'approfondir quelques rivières en amont du point où elles cessaient d'être navigables. C'est par mer que le charbon de terre, cet élément principal du grand trafic interprovincial, parvenait des centres d'extraction aux régions de consommation : on l'appelait le *charbon de mer* (sea-coal) ; mais lorsque l'usage

croissant de ce combustible eut entraîné la mise en exploitation de mines éloignées des voies d'eau naturelles, on se décida enfin à en construire d'artificielles. De 1759 à 1761 le duc de Bridgewater fait percer un canal entre ses houillères de Worsley et la Mersey pour amener à meilleur compte son charbon jusqu'à Manchester. En 1766, le grand fabricant de céramiques Wedgwood entreprend de relier par un canal la Mersey et le Trent : il espère ainsi recevoir à meilleur marché le *flint* [1] qu'il fait venir des comtés de l'Est et l'argile qu'il demande au Devon et à la Cornouailles. Au bout de onze ans le *Grand Trunk* est achevé, et les prix de transport de ces matériaux lourds et encombrants diminuent en effet des trois quarts. Avant la fin du siècle les canaux de navigation se seront multipliés, la « fièvre des canaux » aura éclaté, et ce ne seront pas seulement les matières premières, mais les produits manufacturés et les denrées alimentaires aussi bien, qui profiteront de l'ouverture des nouvelles voies.

Ces vastes travaux, qui suscitent souvent l'opposition des rouliers et des aubergistes, mais qui allaient précipiter l'essor de la grande industrie, furent tous exécutés, remarquons-le, sur l'initiative de quelques particuliers, grands seigneurs terriens ou gros manufacturiers, par entreprise individuelle ou collective, mais toujours avec des capitaux privés. Nulle autorité d'ailleurs, ni locale, ni royale, n'intervenait plus pour contrôler ou empêcher la circulation des marchandises de toute nature. Elisabeth elle-même avait autorisé, en principe, le libre passage de la denrée précieuse entre toutes, les grains. L'Angleterre, d'autre part, n'avait jamais connu les douanes provinciales. Et vers le milieu du XVIIIe siècle tout au moins, l'affermissement de la paix intérieure, la répression rigoureuse du vagabondage, la disparition des voleurs de

1. La silice.

grands chemins, procurent au commerce une suffisante sécurité.

Les moyens de transport dont il pouvait disposer étaient, il est vrai, assez rudimentaires. Au temps de la Restauration cependant, le grossier système de poste aux lettres créé par Charles Ier avait été amélioré : trois fois par semaine sur les principales routes, des cavaliers, couvrant de nuit comme de jour environ huit kilomètres à l'heure, emportaient les sacs de dépêches ; seul le service entre Londres et la côte était quotidien [1]. Les particuliers pouvaient remettre leur correspondance à ces courriers royaux, et même il était loisible aux voyageurs pressés d'obtenir des chevaux de selle en s'adressant aux relais du *Post office*, qui avait le monopole de cette fourniture. A la même époque les voitures publiques accélèrent leur marche et se multiplient : en 1669, l'antique diligence qui mettait en communication Londres et Oxford, et qui pour tout confort offrait aux voyageurs des bottes de paille, est remplacée par une *voiture volante* [2] qui accomplit le trajet du matin au soir, en douze heures, au lieu de deux jours. Des départs avaient lieu de la capitale pour les principales villes, jusqu'à York dans le Nord, jusqu'à Exeter dans le Sud-Ouest, trois fois par semaine : en été ces voitures rapides arrivaient à couvrir 80 kilomètres dans la journée, mais l'hiver le parcours journalier se réduisait à 50 ; et l'équipage ne comportait que six places. Les Universités eurent d'abord le privilège de ces entreprises, et le public profita de la rivalité qui existait entre Oxford et Cambridge ; ensuite se fondèrent des servi-

1. A Londres même, dès le temps de Charles II, les lettres étaient distribuées, paraît-il, six et huit fois par jour, pour un *penny*.

2. Comme les chemins de fer plus tard, ces transports accélérés suscitent des oppositions. Cela tuera l'art de monter à cheval, ruinera les fabricants de selles et d'éperons. Cela nuira à la santé des voyageurs. Trop chaudes en été, trop froides en hiver, ces voitures sont surtout trop rapides. On propose d'en limiter la vitesse à trente milles par jour. Une pétition en ce sens fut adressée aux pouvoirs publics

ces libres. Le roulage prit un développement parallèle et vers le milieu du XVIII[e] siècle il remplaça définitivement, au moins sur les grands chemins, le transport à dos de bêtes [1].

Jusqu'à la même époque les foires périodiques gardent leur importance. Certaines de ces grandes réunions commerciales, comme celle de Stonebridge, ne se tiennent qu'une fois l'an ; on s'y rend alors de toute l'Angleterre et de l'Ecosse même, et l'on y vend de tout, même des denrées coloniales. D'autres, qui n'intéressent qu'une région, ont lieu plus fréquemment, mais on y débite aussi toutes sortes de marchandises. Cependant des marchés spéciaux, régulièrement renouvelés à intervalles très courts, commencent à s'organiser : tels ces marchés aux draps qui chaque semaine débordaient hors des halles dans les rues de Leeds, de Bradford, d'Halifax. Londres constitue d'autre part, à elle seule, un énorme marché, à la fois permanent et universel; et même dans les villes secondaires et les gros bourgs, les merceries-épiceries (*groceries*) forment des dépôts d'approvisionnement varié, et toujours ouverts. Vers 1750, les transactions tendent nettement à changer de caractère ; on voit moins de ces marchands ambulants qui, d'auberge en auberge, et de foire en foire, transportaient par les mauvais chemins des cargaisons souvent considérables sur de longues files de chevaux ; plus nombreux au contraire, sur les routes améliorées, se rencontrent les simples *voyageurs de commerce*, qui dans leur légère carriole n'emportent que des échantillons, se contentent de prendre les commandes au passage, et confient ensuite la livraison aux entrepreneurs de roulage. Par les chemins écartés seulement le petit

1. Parmi les organes du commerce qui se développent, il faut mentionner les journaux. Ils sont encore bien petits. Ils donnent « en un an ce que le *Times* contient en deux numéros » (Macaulay). Mais ils sont suppléés par les « nouvelles à la main » qui, dès la fin du XVII[e] siècle, vont faire connaître en province ce qui se passe à Londres dans le monde de la politique, mais aussi des affaires.

colporteur continue à promener de ferme en ferme, sur son cheval unique, quand ce n'est point sur ses propres épaules, son fourniment hétéroclite.

Riches ou pauvres, les marchands anglais sont tous également libres ; chacun d'eux conduit ses affaires, petites ou grandes, sans que l'autorité intervienne, ni pour le contrarier, ni pour l'aider. La despotique Elisabeth avait favorisé la formation d'*Associations de négociants* qu'elle avait soumises à son étroite réglementation, mais investies par contre de privilèges exclusifs. Ce régime pouvait paraître le plus convenable pour assurer les premiers progrès du commerce ; il n'en souleva pas moins des réclamations violentes, et dès 1601 l'opposition des Communes l'emportait sur la volonté royale. Les monopoles intérieurs avaient vécu ; le commerce national échappait à la tutelle royale comme il s'était déjà presque complètement débarrassé des lisières corporatives.

En revanche, depuis une époque aussi reculée que le XIVe siècle, un système commun de poids et de mesures est en vigueur dans toute l'étendue du royaume ; et la même monnaie métallique, uniforme et stable, circule dans les limites d'ailleurs relativement étroites de cet État qui, par la précocité de son organisation économique aussi bien que politique, semble déjà devancer tous les autres. Au XVIIe siècle c'est la monnaie fiduciaire qui commence à se répandre : les orfèvres de Lombard Street, qui pendant la guerre civile ont reçu en garde les fonds des négociants, ont de quoi gager une quantité appréciable de billets. Bientôt la Banque d'Angleterre et le Trésor multiplieront les émissions et le papier-monnaie deviendra d'usage courant.

Mais ce n'était pas assez de faciliter les échanges, il fallait favoriser l'application des capitaux aux diverses entreprises. Déjà sous Elisabeth beaucoup de commerçants menaient leurs affaires avec des fonds d'emprunt ; le système du prêt à intérêt s'était longtemps heurté aux

censures ecclésiastiques, que Luther renouvelait ; Calvin, au contraire, le proclamait légitime. D'autre part, les premières banques de dépôt s'ouvrent dans la cité de Londres ; une multitude de petites gens comptent parmi leurs clients, et la reine, de son côté, donne à ses sujets l'exemple de s'adresser aux établissements nationaux, de préférence aux maisons étrangères. Les orfèvres de Lombard Street ne se contentent point longtemps d'émettre des billets représentant les trésors qu'on leur a confiés ; ils les placent pour en tirer un meilleur rapport, et plus heureux que leurs ancêtres du moyen âge, ils peuvent se livrer à ce lucratif trafic sans craindre ni l'emprisonnement ni la confiscation.

Au lendemain de la Révolution de 1688, pour fournir à la jeune royauté constitutionnelle les trente millions de francs dont elle a besoin, une société de capitalistes se fonde sur le modèle des banques hollandaises et génoises ; elle obtient, outre le droit d'émettre des billets, celui d'escompter les effets de commerce et de consentir des prêts. Ainsi la Banque d'Angleterre, dont le nouveau gouvernement avait d'abord considéré la création comme un simple « expédient budgétaire », allait puissamment contribuer au prodigieux essor de l'économie nationale. C'est elle surtout qui va rendre possible, en un demi-siècle, la réduction légale et effective du taux de l'intérêt de 8 à 4 p. 100. Dans le même temps, d'ailleurs, la distribution directe des capitaux disponibles dans les différents canaux de l'activité économique se réalise au moyen des sociétés par actions (*joint-stock companies*), à responsabilité illimitée, dont les crises de spéculation ne font que marquer la croissance[1]. En 1566 Thomas Gresham

1. Le scandale de la *Compagnie des mers du Sud* est presque exactement contemporain de la faillite du système de Law. En 1720, se déchaîne à Londres une véritable fièvre de jeu, de spéculation, d'agiotage. Les fonds se mettent à circuler éperdument. On s'imagine qu'on peut amortir la dette publique en émettant des actions qui montent en un mois de 150 à 1 000 livres. Il se fonde des sociétés par centaines. Puis,

avait fondé le *Stock Exchange :* en 1763 Londres est reconnu pour le premier centre financier du monde.

§ 3. — L'aristocratie commerçante.

Initiateurs ou bénéficiaires des lointaines entreprises maritimes, chefs de grandes maisons particulières ou actionnaires de compagnies privilégiées, gros armateurs, riches négociants de Londres ou de Bristol, banquiers et financiers — tout cela forme désormais une classe qui compte dans la société et dans l'Etat. Les marchands de l'époque d'Elisabeth éblouissaient déjà leurs contemporains par la somptuosité de leurs maisons : « Elles avaient un air imposant avec leurs façades à auvent et leurs pignons de formes bizarres; elles étaient magnifiquement lambrissées à l'intérieur, et l'on montait par des escaliers sculptés à des chambres que remplissait presque à lui seul un lit d'un luxe inouï [1]. » Qu'est-ce donc, un siècle et demi plus tard ? On suppose qu'en 1750 « le commerce de la cité de Londres jouissait de revenus supérieurs au revenu global de la Chambre des Lords et du banc des évêques [2] ». La haute bourgeoisie marchande rivalise maintenant avec l'aristocratie de race. Les aînés des grandes familles n'hésitent pas à s'associer aux parvenus de la veille pour prendre part à leurs profits, et les cadets ne craignent pas de s'engager de leur personne dans la voie d'abord obscure et pénible qu'ont suivie les nouveaux riches. Les fils de seigneurs pauvres ne rougissent plus d'épouser les héritières du commerce, tandis que les négociants, après fortune faite, s'empressent d'acquérir à prix d'or des domaines et des titres. Avec la puissance sociale vient la puissance poli-

après une période de vertige, c'est une épidémie de faillites, de procès, de suicides.

1. Green, *Histoire du Peuple anglais*, t. I, p. 448.

2. Th. Rogers, *Travail et Salaires en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle*, p. 416. Paris, F. Alcan.

tique : cette seconde aristocratie exerce sur le gouvernement une influence grandissante. La Révolution de 1688 marque, pour ainsi dire, son avènement. « C'est au Guildhall que les Lords se réunissent après la fuite de Jacques II. Dans le Parlement que convoque le prince d'Orange, le maire et les aldermen de la Cité siègent à côté des anciens membres de la Chambre des Communes. Enfin la Cité avance au Trésor cinq millions de francs : c'est le gage de l'alliance entre la monarchie nouvelle et la classe des marchands et des financiers [1]. » Alliance entre prêteurs et emprunteurs qui profitera surtout aux premiers : le ministère travaillera à conquérir pour le commerce britannique l'hégémonie des mers, et les commerçants subviendront, moyennant intérêt, aux frais de la conquête. Le jour où l'on voudra faire peser sur eux une part trop lourde des charges publiques, il suffira qu'ils se coalisent pour faire échouer l'impôt projeté [2]. Dans la monarchie aristocratique qui s'est constituée, il y a lutte permanente entre l'aristocratie terrienne et agricole et l'aristocratie commerciale et industrielle, entre ce qu'on a appelé l'Angleterre *verte* et l'Angleterre *noire*. La dernière grandit sans cesse et dès le milieu du XVIIIe siècle tend à prédominer. D'ailleurs, dans le Royaume-Uni, l'aristocratie de fonctions n'est pas plus rigoureusement fermée que celle de naissance : on entre dans l'une aussi bien que dans l'autre. Comme l'écrivait de Foë dès le début du XVIIIe siècle, « le commerce crée des gentilshommes. Les fils des commerçants, ou tout au moins leurs petits-fils, forment d'aussi bons parlementaires, hommes d'État, membres du Conseil privé, juges, évêques, et gens de qualité de tout ordre, que les descendants des anciennes familles [3]. » A l'étranger, le négociant anglais

1. Mantoux. *Révolution industrielle au XVIIIe siècle*, p. 78.
2. Cette floraison du commerce a son mauvais côté. Le début du XVIIIe siècle est une époque mercantile où tout se vend. Walpole gouverne en achetant les consciences et les votes.
3. Cité par Mantoux, p. 124.

pouvait avec orgueil se comparer au citoyen romain ; car il portait avec lui la fortune d'un nouvel empire ; c'était lui, à coup sûr, qui dirigeait en maître le merveilleux labeur sur lequel reposait cette vaste puissance, et dont nous allons maintenant décrire les progrès.

II. — L'Industrie

En Angleterre comme dans le reste de l'Europe, le développement du commerce intérieur et extérieur devait déterminer l'avènement d'un nouveau type d'industrie, caractérisé par la double concentration des capitaux et de la main-d'œuvre, et provoquer même l'éclosion d'industries toutes nouvelles : est-il besoin de rappeler que l'industrie cotonnière, par exemple, qui allait transformer un obscur comté anglais en un des centres manufacturiers les plus puissants du globe, a commencé par emprunter à des mondes étrangers, non seulement sa matière première, mais encore ses modèles ?

§ 1. — Les conditions de l'industrie.

Décadence des corporations. — Développement de la grande industrie. Compagnies industrielles privilégiées. — Capitaux provenant soit du commerce national, soit de l'ancienne industrie ; capitaux étrangers. — La main-d'œuvre : les immigrants ; les transfuges de l'agriculture. — Les matières premières, indigènes ou exotiques. — Les débouchés : législation protectrice.

Cette évolution nécessaire devait, nécessairement aussi, se heurter aux barrières du régime corporatif. Sans doute les ghildes urbaines avaient vu dès le XVe siècle leur importance décroître par l'extension rapide de l'industrie lainière dans les campagnes ; et la perte de leurs dotations religieuses, sous Henri VIII, avait gravement réduit leur influence sociale. Pourtant elles ne se résignent point à leur déclin ; pour sauver, autant qu'il est possible, leurs privilèges, elles font appel au nouvel absolutisme,

et les souverains, pendant quelque temps, soutiennent leurs prétentions. En 1556 l' « acte des tisserands » défend à tout patron drapier de posséder ou de louer plus d'un certain nombre de métiers ; pour faire échec à l'industrie campagnarde, on essaie de remettre en vigueur l'ancienne règle qui limitait strictement le nombre des apprentis ; au début même du règne d'Elisabeth, le «statut des artisans» de 1563 unifie et codifie la masse confuse des coutumes qui, pendant le Moyen-âge, avaient régi la matière. En fait, pendant quelques années, le gouvernement réussit à ralentir l'exode qui entraînait l'activité industrielle des villes de corporations vers les marchés spéciaux et vers les districts ruraux. Maîtresses d'un grand nombre de cités, les corporations en profitent pour faire régner dans le domaine restreint qu'on ne songe point encore à leur disputer une réglementation de plus en plus étroite. Plus d'une fois encore au cours du XVIIe siècle, lorsque de nouveaux métiers apparaîtront dans les centres anciens, obéissant à un intérêt de classe ou cédant à la force de l'usage, les autorités municipales et le gouvernement royal lui-même s'efforceront de faire entrer ces éléments de rénovation industrielle dans les cadres d'une organisation surannée.

Mais il était trop clair que celle-ci avait achevé de perdre ses raisons d'être. Il y avait plus de deux siècles que les ghildes avaient cessé d'exercer avec efficacité leur contrôle sur la qualité des produits du travail et que l'acheteur avait pris l'habitude de ne s'en rapporter qu'à lui. Il y avait au moins un siècle que le rétablissement de l'autorité royale et de la paix civile avait rendu superflu ce service de mutuelle protection dont elles prétendaient faire bénéficier leurs membres. Elles ne constituaient plus que des monopoles onéreux au public et gênants pour les travailleurs : aussi dès 1623 Jacques Ier avait-il dû s'engager à ne plus désormais ériger de maîtrises ; pour encourager ou récompenser les inventeurs, il suffi-

rait de leur accorder des brevets d'une durée de quatorze ans. Pendant la première moitié du siècle la promesse royale ne fut pas rigoureusement tenue ; mais à partir de la Restauration la royauté, spontanément, laisse tomber en désuétude la législation traditionnelle. Même les chefs de la Cité de Londres ne réussissent guère, dans le domaine soumis à leur autorité directe, à prolonger son application : de tous les côtés les faubourgs s'accroissent ; pour les assujettir aux lois de l'économie urbaine, on a beau les incorporer dans l'antique métropole ; ce sont eux qui, entrés malgré eux dans la place, ruinent la citadelle des corporations. Et dans les autres villes du royaume les vieilles institutions professionnelles s'éteignent doucement. Au XVIIIe siècle l'opinion commence à réclamer, et le Parlement à prononcer leur suppression formelle : en 1753 les statuts des tricoteurs de bas sont abolis comme « vexatoires pour les manufactures et pernicieux à l'industrie », comme « contraires à la raison et attentatoires à la liberté des sujets anglais ». La grande industrie nouvelle allait pouvoir s'épanouir en liberté.

Ne pouvait-on, cependant, l'aider à naître, en l'aidant à se procurer le principal élément de sa supériorité et le gage le plus certain de son succès : à savoir, de gros capitaux. Elisabeth et les premiers Stuarts en jugèrent ainsi. La grande reine invoque surtout les intérêts de la défense nationale : ne faut-il pas que l'Angleterre possède une artillerie supérieure à celle des Espagnols ? Donc il convient d'accorder aux compagnies qui vont se fonder pour exploiter les mines de houille, de fer, de cuivre et pour fabriquer de la poudre, des privilèges appropriés. Au fond, en instituant ces monopoles industriels, la royauté pensait aussi bien enrichir ses favoris et s'assurer à elle-même un supplément de revenu qui lui permît d'échapper à la surveillance du Parlement. Quand Charles Ier concédait à des sociétés particulières le monopole de l'extraction du sel et de la fabrication du savon, peut-être n'en-

tendait-il travailler qu'à l'indépendance économique du royaume. Mais le sentiment public s'était dès l'origine violemment manifesté contre une telle politique. En 1601, une émeute oblige Elisabeth à révoquer tous les privilèges de ce genre; en 1623, le Parlement force Jacques Ier à abandonner définitivement ce système ; à peine le verra-t-on renaître momentanément, quand il s'agira d'encourager quelques-unes des précieuses entreprises apportées par les réfugiés français.

C'était donc sans l'attrait d'aucune faveur gouvernementale et grâce au libre afflux des seuls capitaux privés que la nouvelle industrie britannique devait s'organiser. Nous avons indiqué déjà comment, d'une manière générale, à l'aube de l'ère moderne, une sorte de séparation s'était effectuée entre les deux formes de l'activité économique dont le Moyen-âge avait connu l'union étroite : le commerce d'une part, et de l'autre l'industrie [1]. Mais en se détachant de sa compagne, le commerce n'avait pas renoncé à exercer sur elle une influence qui, pour être moins directe, n'en devait pas rester moins puissante : rien d'étonnant à ce qu'il favorisât de ses deniers l'essor de cette industrie plus active dont il avait déterminé l'éclosion et dont la croissance était indispensable à sa propre expansion. On voit, en effet, sous le règne de Henri VII, quelques riches drapiers des comtés du nord et de l'Ouest monter des ateliers qu'ils dirigent en personne. Même les gros éleveurs emploient les gens de leur voisinage pour transformer immédiatement en drap la laine de leurs troupeaux.

Dans le même temps, certains maîtres-artisans des villes, échappant à l'oppressive tutelle des autorités corporatives qui prétendaient limiter le nombre de leurs métiers et le chiffre de leurs ouvriers, trouvent dans les villages le moyen de faire fructifier leurs improductives

1. Voir l'Introduction, p. 16.

réserves. Car « dès le XV[e] siècle on avait vu apparaître en Angleterre un agent économique, qui était en ce pays une nouveauté, l'artisan-capitaliste. Jusque-là le paysan, le propriétaire, le noble, le monastère, la corporation laïque y achetaient la matière première et louaient un artisan pour la façonner. Peu à peu on s'habitue à acheter des objets fabriqués à l'avance : c'est donc que les artisans disposaient déjà d'un capital suffisant pour travailler en vue des besoins futurs de leur clientèle [1]. »

Puis survient le renfort inattendu, mais précieux, des capitaux étrangers. Dans la première moitié du XVII[e] siècle, une nombreuse colonie de Juifs espagnols s'établit à Londres, et Cromwell lui-même ne dédaignera pas de la protéger : ces mécréants, tout en étant exclus de certains commerces, n'en montent pas moins de grandes affaires. Bientôt après ce sont les plus riches des réfugiés de France qui apportent à leur patrie d'adoption le concours de leur argent en même temps que celui de leur expérience.

Au siècle suivant, sans doute, l'industrie nationale protestera contre le drainage abusif de capitaux qu'entraîne l'extension démesurée du commerce exotique par les soins d'une compagnie privilégiée. Mais ses plaintes sont excessives, et souvent même inconsidérées. Le grand commerce dans l'ensemble, loin de la priver des trésors et des énergies nécessaires, est le plus puissant instrument de ses succès. D'autre part, le mouvement de concentration foncière qui, vers 1750, s'accentue, va lui envoyer maints transfuges d'une agriculture déchue, qui, après avoir réalisé un petit avoir en vendant leur terre au grand seigneur voisin, se trouvent prêts à entreprendre la « révolution industrielle ».

Quant à la main-d'œuvre, nul ne proteste, certes, si le gouvernement favorise une immigration particulièrement utile. Déjà des artisans florentins, des ouvriers

1. Th. Rogers, ouvrage cité, p. 304-305.

en drap enlevés à la ville de Provins avaient servi d'initiateurs. On fait fête aux tisserands et foulons protestants des Flandres qui, au nombre de trente mille, de 1561 à 1570, franchissent la mer du Nord [1], comme aux métallurgistes, verriers, quincailliers, couteliers qui de divers pays semblent s'être donné rendez-vous dans la ville de Birmingham pour fonder sa fortune. En 1585, on ne repousse point les ouvriers cotonniers qui se sont enfuis d'Anvers ; un siècle plus tard, on ménagera bon accueil aux artisans d'élite que l'aveuglement de Louis XIV chassera de la France rivale [2]. Mais, sans appeler ni recevoir aucun élément des peuples voisins, les entreprises nouvelles ont su découvrir dans les campagnes du royaume, en même temps qu'un terrain affranchi des sujétions corporatives, un inépuisable réservoir de force ouvrière. Dans les vastes ateliers de draperie, établis presque en pleins champs, la transformation agricole qui favorise les progrès de l'élevage aux dépens des labours [3] jette, comme par un fait exprès, toute une population surnuméraire de petits tenanciers dépossédés et de journaliers sans travail.

En outre, pendant deux cents ans, la réglementation de plus en plus vexatoire des corps de métier municipaux provoque l'exode des artisans, qu'effrayent de longues années d'un servile et précaire apprentissage. A la fin du XVIIe siècle, près des quatre cinquièmes de la population vivent dans les banlieues ou dans les campagnes : c'est là qu'ont grandi les premières manufactures. Puis dans la deuxième moitié de l'autre siècle, quand la production industrielle tend de nouveau à se concentrer, c'est un

1. Une première immigration de tisserands flamands en 1544 avait cependant provoqué de passagères émeutes à Norwich.

2. Ces réfugiés de France ne sont pas toujours des protestants. Ainsi en 1681, à la suite de désaccord avec leurs patrons, 4.500 toiliers de Normandie, tous excellents catholiques, vont enrichir la manufacture d'Ipswich, dans le Suffolk.

3. Voir ci-dessous, le chapitre sur l'Agriculture anglaise, p. 130.

mouvement inverse qui se manifeste, un exode rural au lieu d'un exode urbain. Les pauvres paysans, les petits fermiers et même les modestes *yeomen* chassés par l'extension continue des vastes domaines, émigrent maintenant, et à jamais, de leurs villages pour aller chercher à vivre — comme dans une autre Amérique — au pays des grandes fabriques, pour s'entasser dans les cités ouvrières, et pour offrir leurs bras aux grands patrons.

Ce n'est pas davantage une disette de matière première que risque d'éprouver la jeune industrie lainière : sous sa main les ressources abondent. A peine verra-t-elle un moment ses facilités d'approvisionnement réduites, quand, au XVIIIe siècle, les céréales reconquerront une partie du terrain que leur avait enlevé la pâture, et quand l'intérêt agricole, encore dominant, créera des obstacles à l'importation des laines espagnoles ou même irlandaises. A cette époque, un des reproches qu'on adressera à la Compagnie des Indes sera précisément de négliger la fourniture des matières que réclament les nouvelles industries textiles. Mais s'il y avait une spécialité industrielle qui fût fondée à se plaindre de la législation en vigueur, c'était plutôt la métallurgie. Dès le temps d'Elisabeth, le souci de conserver au royaume une étendue de forêts suffisante pour approvisionner au moins les chantiers de constructions navales avait entravé le développement des forges : n'avait-on pas dès lors essayé dans certains comtés d'en limiter le nombre ? Sous la Restauration on en vient à interdire aux maîtres-fondeurs de consommer du bois de charpente.

Reste la question des débouchés. Sur ce point l'intervention du gouvernement avait pu se déployer à l'aise et obtenir l'assentiment universel. Quand Elisabeth et les premiers Stuarts avaient tenté de fonder des compagnies industrielles privilégiées, ils ne les avaient pas seulement mises à l'abri de toute compétition intérieure, mais aussi, bien entendu, de toute concurrence étrangère. Lorsque

vers 1670 la Compagnie des Indes commence à rapporter des cargaisons considérables de tissus d'Orient, un vif mouvement de protestation éclate : que pèsent devant les droits historiques de la première industrie nationale les intérêts secondaires de ce commerce lointain ? En 1700, l'introduction des indiennes est absolument probibée, et la prohibition est renouvelée les années suivantes sous des peines de plus en plus graves. Mais voici qu'à la faveur de cette interdiction l'industrie des toiles de coton imprimées se développe dans le royaume même. Cette nouvelle atteinte à son monopole traditionnel, l'industrie lainière la repousse avec une égale énergie ; sous la Reine Anne les cotonnades anglaises elles-mêmes sont frappées d'une taxe. Défense insuffisante : l'économie que procurent les nouveaux tissus est des 7/8es. Alors, consciente de lutter pour un privilège séculaire et qu'elle pouvait croire éternel, la draperie suscite des émeutes, et l'on asperge d'eau-forte les toilettes des dames coupables de porter ces ruineuses nouveautés ! En 1720 tous les calicots imprimés, même ceux qui sortent des fabriques nationales, sont à leur tour interdits, et cette interdiction sera officiellement maintenue, nous le savons, jusqu'en 1774, du moins pour les tissus de pur coton.

Il va sans dire que l'on ne traite pas avec moins de rigueur les produits textiles français : à leur égard l'application d'un tarif rigoureux est de règle. A partir de 1689, pour des motifs qui ne sont pas tous d'ordre politique, les prohibitions sont généralisées et renforcées ; et comme si elles ne suffisaient pas, en faveur de telle industrie récente comme celle des soieries on inaugure le système de primes à la sortie. Pendant les deux premiers tiers du siècle suivant, on les accordera aux exportations manufacturières avec la même libéralité qu'aux exportations agricoles : la corruption parlementaire servira souvent à les obtenir ; de multiples fraudes permettront à des entrepreneurs peu scrupuleux d'en retirer des profits indus,

et d'énormes fortunes s'élèveront ainsi aux frais de la nation. Mais elles augmenteront d'autant la masse des intérêts industriels et la somme des capitaux désormais disponibles pour l'édification d'entreprises et de fortunes nouvelles.

§ 2. — Esquisse du développement industriel.

Progrès et extension de l'industrie drapière. — Développement des autres industries textiles : toiles, soieries, cotonnades. — Industries minières : l'étain, le cuivre, le sel gemme, le fer, la houille. — Industries métallurgiques : les aciers de Sheffield, la quincaillerie de Birmingham ; l'épuisement du combustible. — Déplacement des diverses industries vers la région du Nord-Ouest.

Vers le milieu du xve siècle, l'Angleterre, qui n'était pas encore une grande nation marchande, n'était pas non plus une puissance industrielle. L'industrie drapière, qui était la principale du pays, avait eu beau se répandre dans les campagnes, elle ne parvenait pas à ouvrer toutes les laines que produisait le royaume. Une grande partie de celles-ci continuait d'être expédiée, à l'état brut, sur les divers marchés de l'Europe, où l'on se les disputait à cause de leur extrême finesse : les Flamands en achetaient de grandes quantités, qu'ils revendaient en partie à leurs fournisseurs mêmes sous forme de tissus ; et les Anglais envoyaient encore ces étoffes à Florence pour y être teintes.

Mais sous le règne d'Elisabeth, grâce à l'immigration flamande, les ateliers de tissage, les foulonneries, les teintureries se multiplient dans le Norfolk et dans les autres comtés du Sud-Est : un peu partout dans cette région, on voit les fermières en personne se mettre à fabriquer sur de grossiers métiers, avec la laine de leurs propres moutons, le rustique *home-spun*. Plus à l'Ouest, sur la Manche et sur le canal de Bristol, s'établissent d'importantes manufactures de draps fins. Pendant tout le xviie siècle le travail de la laine reste la « base » de l'indus-

trie nationale ; en 1701, les draps entrent pour un quart dans l'exportation générale du royaume. Cependant la croissance de cette branche maîtresse de l'activité manufacturière s'est ralentie, et si elle est appelée à bénéficier, comme les autres, du regain de prospérité qui se manifeste vers 1750, sa prééminence sera de jour en jour plus gravement menacée par les progrès beaucoup plus rapides des autres industries textiles.

L'industrie toilière n'avait pas encore pris une grande importance au temps d'Elisabeth ; mais bientôt, grâce surtout aux réfugiés français, les toiles d'Angleterre, notamment celles d'Ipswich, puis celles d'Irlande et d'Ecosse, parviennent à faire une concurrence victorieuse aux toiles hollandaises. De même, à l'époque de la grande reine, l'industrie des soieries venait à peine de naître : les efforts des émigrés français, efficacement soutenus par le gouvernement, assurent son succès. Enfin, au terme du XVIIe siècle, une manufacture inconnue qui devait, dès le commencement de la période suivante, conquérir la première place, accomplissait ses premiers progrès. Pendant longtemps on avait pu croire que les quelques tisseurs de coton qui en 1585 avaient passé d'Anvers sur l'autre rive de la mer du Nord n'avaient apporté à leur nouvelle patrie qu'un très médiocre supplément de ressources. La fabrique nouvelle ne dispose que d'un approvisionnement lointain et limité : elle ne peut compter que sur le superflu du Levant, des Indes et de la Chine, ou sur le produit encore incertain des plantations du Brésil et des Antilles. Mais le succès des indiennes lui montre sa voie : des fugitifs de France aident à fonder, aux environs de Londres, quelques-unes des premières manufactures de calicot imprimé. Les ouvriers d'Occident, toutefois, ne pouvaient guère rivaliser de dextérité avec leurs maîtres hindous, et leur outillage était trop rudimentaire pour racheter cette infériorité naturelle. Ce fut la prohibition des toiles peintes exotiques, impru-

demment sollicitée par les chefs de l'industrie lainière, qui donna l'essor aux cotonnades indigènes restées seules sur le marché. Sans doute, pour désarmer l'hostilité de ses ennemis revenus trop tard de leur erreur, la jeune manufacture est obligée, pendant plus d'un demi-siècle, de mélanger le lin au coton, ou de chercher un débit de contrebande. Il n'importe : elle flatte le goût nouveau et possède l'avantage décisif d'un extrême bon marché ; bien qu'en 1750 le chiffre de sa production ne dépasse pas un million et demi de francs, et bien qu'en 1776 Adam Smith ne lui consacre dans son grand livre qu'une mention en passant, l'heure de son triomphe est prochaine.

Laissons de côté quelques manufactures secondaires, telles que la papeterie et la chapellerie, toutes deux importées par les huguenots français [1] ; et venons-en tout de suite, pour compléter ce rapide tableau d'ensemble, aux industries qui seules pouvaient entrer en balance avec la fabrication des étoffes, c'est-à-dire aux industries minières et métallurgiques. Trois mille ans après les Phéniciens, les mines d'étain de la Cornouailles constituaient encore une des plus précieuses productions souterraines de l'Angleterre. Dans la même presqu'île on avait commencé d'exploiter, au temps d'Elisabeth, des gisements de cuivre ; mais on ne soupçonnait pas encore la valeur de ceux du pays de Galles. Peu après la Restauration, on avait découvert des couches de sel gemme dans le Cheshire : mais le produit que l'on en retirait par un système de dissolution et d'évaporation grossier était si impur, que les classes aisées continuaient de faire venir leur provision des salines françaises. Quant aux mines de fer, elles ne manquaient pas, certes : mais le nombre de celles que l'on exploitait allait chaque jour diminuant à mesure que s'épuisaient les forêts, et il

1. Notons cependant l'imitation originale des dentelles de Venise dans les ateliers de Bedford, Buckingham et Dorset.

devait en être ainsi tant que l'on ne connaîtrait pas d'autre réducteur du minerai que le charbon de bois.

Ce n'est pas que l'on ignorât entièrement l'usage de la houille, qui se rencontrait en telle abondance, et même à fleur de sol. Depuis des centaines d'années on l'employait journellement pour les besoins domestiques ; dès le XVIIe siècle Newcastle, favorablement située près du lit-



Fig. 8. — Verrerie anglaise utilisant le charbon de terre (XVIIIe siècle).

toral, expédiait par mer, et jusqu'à l'étranger, une notable partie de sa production, et le Northumberland méritait d'être appelé les « Indes Noires ». La métropole surtout recevait des quantités considérables de *sea-coal*, que se partageaient ses verreries, ses brasseries, ses distilleries, ses raffineries, ses savonneries, ses teintureries, ses briqueteries. On utilisait même la houille dans les forges pour façonner le fer ; mais on ne s'en servait pas pour extraire le métal brut, parce que le soufre qu'elle contenait rendait la fonte cassante.

Dans de telles conditions la petite métallurgie seule

avait pu prospérer. Sheffield, qui recevait des fers de Suède par le port de Hull, s'était rendue célèbre dès le Moyen-âge par ses couteaux. La fabrication de cet article faisait la fortune de tout le district environnant, où la pierre à aiguiser abondait, et où de multiples ruisseaux s'offraient à souhait pour faire tourner les meules et pour tremper les lames. On y produisait toutes sortes d'outils en acier : pour l'acier fin cependant, en particulier pour les instruments de chirurgie, l'Angleterre devait rester, jusqu'à l'application du procédé Huntsman (1740)[1], tributaire de la France. Bristol et Gloucester fabriquaient des épingles ; Birmingham avait fourni des épées et des piques aux armées de Cromwell; puis elle s'était fait une spécialité de la quincaillerie et de la bimbeloterie en fer, et pendant la première moitié du XVIIIe siècle sa population avait plus que doublé[2]. Cependant l'épuisement rapide des ressources forestières, précipité encore par le développement de l'élevage, avait amené le déclin de toutes les entreprises de grosse sidérurgie : déjà sous le règne d'Elisabeth, nombre de hauts fourneaux, dans le Sussex et dans le Kent, avaient dû être éteints faute de bois pour les alimenter. En 1720 il n'en restait plus qu'une soixantaine, qui ne produisaient pas, en tout, le tiers de ce que fournit un seul de nos grands établissements d'aujourd'hui ; vers 1750 les quatre cinquièmes du fer employé dans le royaume venaient de Suède.

En même temps que ces diverses industries grandissent, d'une croissance d'ailleurs inégale, elles tendent à se déplacer. La manufacture des draps, d'abord fixée dans les comtés de l'Est et du Sud-Est où s'étaient établis les initiateurs flamands, n'avait pas tardé, nous l'avons déjà signalé, à être attirée vers la région de Bristol par le

1. Ce procédé consistait à couler l'acier dans des creusets en plombagine, ce qui donnait au métal une plus grande homogénéité.

2. En 1696, elle ne comptait encore que 4.000 habitants ; un siècle plus tard, elle en comptera 70 000.

développement du commerce dans ce grand port océanique. Puis, vers le milieu du XVIIe siècle, elle s'étend au nord de la Mersey et du Humber, dans cette région du Nord-Ouest qui, depuis le départ des Romains, semblait être retombée dans un sommeil éternel, mais où filateurs et tisseurs se trouvaient mieux à portée pour se procurer certaines espèces de laines. C'est alors que les couvre-pieds d'York, et surtout les draps d'Halifax et de Leeds, commencent à se faire connaître [1]. L'aînée des industries nationales semble se cantonner principalement dans les campagnes du West-Riding ; elle s'éparpille dans les villages en même temps qu'elle se concentre dans la région : nous n'en serons point surpris, puisque c'est seulement dans les campagnes que des manufactures nouvelles et montées sur une base plus large peuvent se multiplier à l'aise.

Quant aux industries textiles plus récentes, si la fabrication des soieries prospère surtout dans le voisinage immédiat de la capitale, où réside la population riche qui constitue alors son unique clientèle, la manufacture des cotons tend, elle aussi, à se localiser dans le Nord-Ouest. Grâce à la proximité du port de Liverpool qui lui promet un approvisionnement aisé, grâce à l'humidité du climat qui facilite le travail de la filature fine, le Lancashire devient pour elle la terre d'élection [2]. Le Nord-Ouest enfin commence d'attirer ce qui reste dans le royaume de grosse industrie métallurgique, parce qu'il n'est pas encore aussi complètement déboisé que le Sud-Est, surtout parce que les chutes d'eau, plus abondantes, pourront y être utilisées pour la soufflerie des hauts-fourneaux.

1. En 1696, Leeds n'a pourtant encore que 7.000 habitants, alors que Norwich en compte 30 000, dont une grande partie tirent leur subsistance de l'industrie drapière.

2. Manchester n'avait que 6.000 habitants en 1696 ; elle en comptera déjà 30.000 en 1786.

§ 3. — Le développement technique.

La division du travail purement manuelle. — L'esprit d'invention. — Les règlements de fabrication hostiles aux innovations. — Le métier à tricoter les bas. — La navette volante ; la *jenny* (1765). — Le coke (1735), réducteur des minerais ; le puddlage (1784). — La force hydraulique : les maillets à fouler le drap ; le *water-frame* à filer le coton (1767) ; les rouleaux à laminer le fer (1783). — Les pompes à vapeur pneumatiques de Savery (1698) et de Newcomen.

La division individuelle du travail entre les ouvriers d'un même atelier, qui constitue la plus simple et la plus directe des transformations techniques amenées par la concentration manufacturière, s'est manifestée avec éclat vers 1750 dans la petite métallurgie anglaise : la description qu'Adam Smith a donnée des procédés employés dans les fabriques d'épingles de son temps est devenue classique. Tout le progrès, ici, consiste dans une plus économique distribution de la besogne à accomplir. Celle-ci reste toute manuelle ; nulle intervention encore d'une force étrangère à l'homme, nulle application même d'outils compliqués, qui simplifient en proportion de leur complication la tâche du travailleur ; le perfectionnement est d'ordre, si l'on peut dire, exclusivement physiologique ; il consiste tout entier dans l'acquisition par l'ouvrier spécialisé d'un tour de main plus délicat.

Mais le renouveau de l'esprit d'invention, qui est un des traits caractéristiques du mouvement général de la Renaissance, s'était marqué bien plus tôt. Dès les premières années du XVIIe siècle, le hardi philosophe anglais François Bacon avait enseigné à ses compatriotes que «l'univers était plein de secrets de la plus haute importance pour le bonheur de l'homme[1]», et que le principal objet de la science était de les découvrir. Un demi-siècle cependant s'écoule avant que cet avertissement fécond porte ses fruits : l'Angleterre est trop agitée, trop absorbée par

1. Macaulay.

les problèmes religieux et politiques. C'est seulement à l'époque plus calme et beaucoup moins mystique de la Restauration que la science expérimentale conquiert la faveur publique. Charles II donne le ton aux mœurs nouvelles, ou bien il suit la mode du jour : la Société scientifique de Londres est érigée en Société royale (1662) ; l'Observatoire de Greenwich s'élève, et tandis que Newton formule les lois définitives de la mécanique céleste, Boyle jette les premiers fondements de la chimie moderne, et Woodward ceux de la minéralogie ; avec Grow et Malpighi la physiologie végétale accomplit des progrès décisifs. Comme il est naturel, l'esprit d'observation et de recherche se répand également parmi les artisans ; l'ère des petites et des grandes inventions industrielles est proche ; mais leur application va soulever la double résistance des organisations professionnelles et des pouvoirs établis.

Dès le siècle précédent la lutte a commencé entre les innovations mécaniques et les traditions séculaires de la main-d'œuvre. En 1555, les corporations obtiennent du Parlement l'interdiction d'un nouveau métier à tisser, le *gig-mill*; en 1598, les ouvriers s'opposent par la violence à l'emploi du métier à bas ; deux siècles plus tard (1765), ils essaieront d'empêcher l'usage des cardes métalliques. Et, au début du conflit tout au moins, la royauté, éprise d'uniformité comme de conservation, use d'autorité pour maintenir les anciennes méthodes. Les premiers Stuarts multiplient les inspecteurs pour surveiller le travail de l'étain, du plomb, du fer, la fabrication des draps, des soieries, et de la bière même, sous prétexte de réprimer l'ivresse [1]. Quelquefois, comme ce fut le cas pour l'industrie du savon sous Charles Ier, c'est à des sociétés de fabricants autorisés que l'administration confie cette délicate surveillance, et ceux-ci, comme bien l'on pense,

1. Il n'y avait pas longtemps que la véritable bière, aromatisée au houblon, s'était répandue dans le royaume.

l'exercent de telle manière qu'ils provoquent les réclamations incessantes de leurs concurrents. Ce système de règlementation officielle tombe précisément en désuétude à la Restauration ; mais l'opinion restera assez longtemps encore hostile à la liberté de fabrication : on exprime la crainte que l'introduction de nouveaux procédés ne dérange le commerce, qu'elle ne réduise à la misère une partie des ouvriers, enfin qu'elle ne soit contraire à la bonne qualité des marchandises.

Tout de même, avec plus ou moins de peine, le progrès se réalise. Sans doute l'aînée des industries du pays, la manufacture des draps, reste longtemps fidèle aux usages de ses débuts ; jusqu'à la fin de la période que nous étudions, elle conservera, pour une bonne part, son caractère domestique et son outillage rudimentaire. Sous George III, on file encore la laine au rouet, quand ce n'est pas au fuseau ; on la carde à la main ; on la tisse sur un métier antique ; chaque artisan porte fouler et lainer son drap au moulin public, et très souvent il le vend sans qu'il soit teint ni apprêté : et pourtant ces produits d'une industrie primitive s'exportent jusqu'en Hollande et dans les pays de la Baltique, jusque dans le Levant et les colonies d'Amérique. Mais ne nous arrêtons pas à cette singulière et provisoire survivance ; dans l'industrie lainière elle-même de nouvelles mécaniques se sont introduites, telles que le métier à bas, dont l'application paraît avoir entraîné dès le XVIIe siècle la formation de grands ateliers. Dans la manufacture du coton, plus récente, et qui par là même échappe aux anciens règlements, les transformations mécaniques s'accomplissent beaucoup plus vite. C'est elle qui, la première, adopte la *navette volante* : alternativement lancée dans un sens et dans l'autre par une double raquette qu'actionne une seule poignée, celle-ci permet, tout en épargnant la peine et le temps de l'ouvrier, de fabriquer des pièces d'étoffe plus larges. Dès 1760, l'usage en est assez répandu dans le

royaume pour que le fil risque désormais de manquer aux tisserands. Mais, en 1765, Hargreaves invente la *jenny*, sorte de rouet perfectionné avec lequel il est possible de tordre plusieurs fils à la fois : l'équilibre est rétabli entre la filature et le tissage, et cette seule invention aurait suffi à assurer la fortune naissante du Lancashire.

D'autre part, l'application de nouveaux procédés chimiques ranime la grosse métallurgie, qui languissait faute de matière première, en même temps qu'elle précipite le développement de l'industrie minière. C'est vers 1735 que Darby parvient, après bien des tentatives malheureuses, à utiliser la houille, préalablement transformée en coke, comme réducteur du minerai de fer : en 1760, Rœbuck construit les premiers hauts fourneaux modernes ; le pont en fonte jeté sur la Severn en 1779 atteste le réveil de la sidérurgie britannique. Son avenir cependant reste incertain, tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de transformer facilement et par grandes quantités la fonte brute en fer malléable ; le précieux charbon de terre va encore tirer les maîtres de forge d'embarras : vers 1784 le puddlage [1] entre dans la pratique. C'est alors que l'industrie du fer prend son essor définitif et qu'elle se concentre dans les régions où elle devait rester fixée jusqu'à nos jours : non plus à proximité des forêts ni des chutes d'eau, mais dans le voisinage immédiat des gisements de houille ou de minerai. Par une chance rare les uns et les autres se trouvent comme tout exprès juxtaposés dans les comtés qui s'étendent en bordure de la Chaîne Pennine. Dès 1776 la métallurgie anglaise cesse d'être tributaire des fers étrangers, suédois, russes, irlandais ou américains.

Mais ce n'était pas assez d'accroître grâce à des appareils adroitement agencés la dextérité de l'homme, et

1. Le puddlage consiste à affiner la fonte en faisant en quelque sorte brûler, sous l'action d'un violent courant d'air, l'excès de carbone qu'elle renferme.

d'opérer entre les éléments que lui offrait le sous-sol des combinaisons plus avantageuses ; pour imprimer à des mécaniques de plus en plus complexes un mouvement plus rapide, pour manier commodément des masses de matières brutes toujours plus considérables, il fallait multiplier les applications des forces naturelles. Les Anciens n'en avaient guère employé que deux, l'eau courante et le vent, la première surtout ; il s'agissait, tout d'abord, d'adapter l'antique roue à eau aux besoins de l'industrie nouvelle. Dès le commencement des temps modernes, c'est elle exclusivement qui soulève les maillets à fouler le drap. Dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, quand Wyatt a imaginé, pour étirer et tordre les fils du coton, un ingénieux système de rouleaux et de broches capable d'accomplir tout le travail du fileur sous l'impulsion de n'importe quelle force aveugle; quand Arkwright, en perfectionnant l'invention de son malheureux précurseur, a construit son fameux *water-frame* (1767), le moteur hydraulique commence à animer d'un redoublement d'activité cette manufacture destinée à conquérir le premier rang parmi toutes les industries textiles, et jusqu'alors bornée aux médiocres ressources de la force humaine[1].

La métallurgie, elle aussi, utilise les moulins à eau. Au XV[e] siècle, ce sont eux qui font marcher les souffleries des forges ; au XVI[e], ils mettent en mouvement les machines à marteler et à couper le fer ; vers 1783, quand les rouleaux à laminer remplacent les marteaux, ce sont eux, tout d'abord, qui les font tourner. Mais c'est peut-être dans les industries élévatoires que l'on utilise avec le plus d'ampleur les énergies contenues dans les ruisseaux et les cascades. Qu'il faille épuiser l'eau qui s'accumule au fond des mines et menace de les noyer, ou bien alimenter les réservoirs d'eau potable qui dominent les

1. Après sa machine à filer, Arkwright fait successivement breveter, aux environs de 1775, une *machine à carder*, un *peigne mobile* et un *boudinoir* mécaniques.

agglomérations urbaines — ou bien encore faire monter l'eau d'une rivière à une certaine hauteur pour en régler ensuite la chute, — seules les pompes hydrauliques possèdent la puissance nécessaire, et c'est à elles que dès le XVIe siècle on a recours.

A peine soupçonne-t-on que l'eau vaporisée recèle une force d'expansion bien plus grande, susceptible d'être, elle aussi, disciplinée. La pompe à feu de Savery, qui date

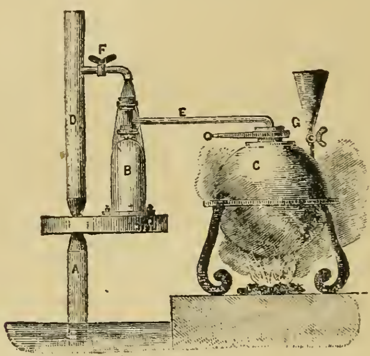


Fig. 9. — La machine de Savery.

de 1698, utilise au moins autant la pression de l'atmosphère que celle de la vapeur d'eau. La pompe de Newcomen, postérieure de quelques années, est supérieure à la précédente en ce qu'elle est munie d'une soupape de sûreté ; mais elle n'emploie, elle aussi, la vapeur d'eau, si l'on peut dire, que pour la capacité de vide qu'elle recèle et qu'elle dégage en se condensant ; c'est en réalité une machine pneumatique plus qu'une machine à vapeur. Telle qu'elle est, cependant, elle rendra de notables services pendant un demi-siècle (1720-1770), jusqu'au jour où la découverte capitale de James Watt (1769) dotera l'humanité d'une force motrice à la fois plus docile et plus puissante que toutes celles qu'elle avait jamais connues.

§ 4. — Les rapports entre les différentes classes industrielles.

A. — La hiérarchie du travail.

L'inégalité au sein des corporations. — Les artisans de la petite industrie campagnarde, domestique et libre. — Passage de la fabrique dispersée à la fabrique concentrée. — Concentration proprement industrielle et concentration commerciale.

Il nous reste à examiner quelles modifications les changements survenus dans les conditions de la production industrielle ont entraînées dans la situation respective des différentes classes d'hommes qui y prennent part.

Nous n'avons pas à rappeler ici le détail bien connu de la hiérarchie corporative. En Angleterre plus tôt peut-être que dans aucun autre pays [1], cet édifice caractéristique du Moyen-âge a subi l'effet des transformations qui annonçaient l'ère moderne. Nous noterons seulement que la division qui s'était déjà produite au sein de la classe des maîtres, l'écart de fortune qui s'était marqué entre les gros fabricants et les gros marchands d'une part, et les petits patrons de l'autre, va s'accentuant jusqu'à la fin du régime. Tandis que les douze *livery companies* de Londres, analogues aux Six corps de Paris, forment une sorte de haute bourgeoisie, dans la petite métallurgie, par exemple, on voit subsister une catégorie de modestes chefs d'atelier, n'employant le plus souvent qu'un ou deux ouvriers, travaillant comme eux de leurs mains, et tombés d'ailleurs dans une dépendance de plus en plus étroite à l'égard des marchands, qui de tout temps leur ont acheté leur marchandise, et qui maintenant, dans bien des cas, leur fournissent aussi la matière première. Quant aux simples compagnons, la plupart ont abandonné l'espoir de parvenir jamais à la maîtrise. Enfin Elisabeth remet en vigueur l'ancienne règle qui fixait uniformé-

1. Voir ci-dessus, p. 97-99.

ment, soit à la ville, soit à la campagne, la durée de l'apprentissage à sept longues années.

Mais, tandis que le système corporatif se cristallise pour ainsi dire en castes, c'est en dehors de lui que se produit l'évolution décisive. — Considérons d'abord la situation des travailleurs de l'industrie domestique qui, après s'être dégagés des cadres étroits de l'ancienne organisation, sont parvenus à échapper à l'attraction des nouvelles entreprises capitalistes; suivons la destinée de ces ouvriers libres qui, aux XVe et XVIe siècles, ont émigré du cœur des vieilles cités vers les faubourgs ou les campagnes, et qui ensuite ont réussi à fuir les aires de concentration de la grande industrie. C'est dans l'industrie lainière surtout qu'on les rencontre : au XVIIe siècle c'est de leurs ateliers familiaux, où les jeunes filles tournent le rouet et les garçons cardent la laine, tandis que le père fait battre le métier, que sort la majeure partie des draps fabriqués dans le royaume. Le gouvernement les protège, parce qu'il sait que dans les périodes de chômage ils pourront subsister quand même avec le produit du lopin de terre qu'ils cultivent, avec la vache et les volailles qu'ils élèvent; ils ne seront jamais une menace pour la tranquillité publique.

Ces libres tisserands ruraux vont vendre eux-mêmes leurs étoffes, pièce par pièce, et non apprêtées, aux marchands de la ville voisine; et l'on estime que l'entremise de ces revendeurs experts est une garantie pour le consommateur. Tous ces artisans sont leurs maîtres, et, en principe, tous jouissent d'une égale indépendance économique. Pourtant les nécessités mêmes de la production ne tardent pas à faire naître au milieu de ce petit monde de légères supériorités. Le tisserand, parfois, ouvre plus de laine que ses enfants n'en peuvent filer et carder ; le surplus que réclame son métier, c'est lui qui l'achète, à l'état brut ; mais il le donne à préparer dans les maisons voisines : ainsi s'ébauche dans cette fabrication villa-

geoise une division et une hiérarchie des travaux. D'autre part, au XVIIIe siècle, quand l'Angleterre en vient à travailler plus de laine qu'elle n'en produit, quand dans beaucoup de comtés l'approvisionnement local devient insuffisant, ces humbles tisserands éprouvent les plus grandes difficultés pour se procurer la matière première : il leur faut recourir aux gros commissionnaires. Cette obligation onéreuse fait plus que compenser les menues faveurs que l'administration continue de leur accorder ; elle est une des causes de la décadence de cette manufacture patriarcale, qui cependant ne disparaîtra qu'après l'entrée en jeu des métiers mécaniques mus par l'eau ou la vapeur.

Dès le XVIIe siècle, d'ailleurs, bon nombre de ces drapiers en chambre étaient tombés dans une dépendance plus ou moins étroite à l'égard d'une classe plus fortunée. Beaucoup s'étaient trouvés dépourvus des moyens nécessaires pour avancer le prix de la laine : c'était tel gros propriétaire du Yorkshire, ou bien un riche négociant, qui leur avait fourni de quoi alimenter leur métier. Tout naturellement ces fournisseurs en étaient venus à réclamer leur paiement en nature, en drap, et non en argent : c'était à eux, principalement ou même en totalité, et non plus à des marchands quelconques, que l'ouvrier vendait le produit de son travail. Insensiblement, l'habitude se prit de convenir d'avance d'une somme fixe que l'artisan recevrait pour chaque pièce de drap fabriquée, et qui représenterait le prix de son ouvrage : celui-ci désormais était aux gages d'un entrepreneur. Dans la plupart des cas, il conservait encore la propriété de l'outillage ; mais il suffisait de la moindre innovation technique pour l'en déposséder. Quand le métier à tricoter fut introduit dans la fabrique des bas, la plupart des tisserands en chambre ne purent en faire l'acquisition : ceux qui ne voulurent pas se rendre dans les vastes ateliers installés par les grands fabricants et où ils auraient trouvé

les nouveaux appareils tout montés, furent obligés d'en louer un, et d'acquitter périodiquement le *frame-rent;* leur condition désormais était bien voisine du salariat. Dans l'industrie cotonnière la même révolution se dessine, mais les phases s'en succèdent avec beaucoup plus de rapidité ; dans ce domaine prédestiné de la grande industrie, quelques perfectionnements secondaires apportés à l'outillage primitif ne pouvaient beaucoup retarder l'inévitable issue d'une lutte trop inégale.

Ne nous attardons point, par conséquent, à l'étude de cette fabrique domestique libre, qui ne représente qu'un type passager d'organisation industrielle ; et venons-en, tout de suite, aux grandes entreprises capitalistes dont l'avènement caractérise l'ère moderne. Dès le XVIe siècle, et même au XVe, nous avons déjà constaté que certains entrepreneurs drapiers réunissaient dans de véritables usines des dizaines, voire des centaines d'ouvriers ou d'ouvrières. Puis ce brillant développement avait paru s'interrompre. Lorsque, une centaine d'années plus tard, le gros entrepreneur reparaît, c'est tout d'abord sous les espèces relativement modestes du marchand finisseur, qui achète les draps bruts au tisserand villageois pour les apprêter et les teindre avant de les revendre. Mais, peu à peu, c'est lui qui fournit la laine aux artisans campagnards, lesquels ne cardent, ne filent, ne tissent plus que pour son compte. Enfin, c'est lui qui leur fournit, moyennant loyer, leurs métiers ; les sous-entrepreneurs ruraux deviennent ses employés, ses salariés : beaucoup, de gré ou de force, abandonnent le petit lopin de terre qu'ils possédaient pour venir habiter près de la ville, sinon dans la ville même. Quelque temps encore ils continuent de travailler chez eux, à domicile : un beau jour le grand patron réunira tous les fileurs ou tous les tisseurs du canton dans une immense fabrique.

Au premier stade de cette révolution, ce qui assure la supériorité de la grosse entreprise sur le travail indi-

viduel et indépendant, ce sont des avantages d'ordre purement commercial : le gros entrepreneur est plus capable de s'adapter aux fluctuations du marché ; lui seul peut, à un moment donné, livrer les grandes quantités de marchandises que réclame la clientèle. Comme il cumule les rôles de fabricant et de vendeur, il réussit à satisfaire les goûts changeants du public beaucoup mieux que le petit marchand qui sert d'intermédiaire aux artisans : bref le mérite de la nouvelle organisation est d'établir — ou de rétablir — le contact entre le producteur et le consommateur. Quant au passage ultérieur de la *fabrique dispersée* à la *fabrique concentrée*, le fait nouveau qui rendra bientôt indispensable cette agglomération des ouvriers dans un même bâtiment, c'est, il est aisé de le comprendre, l'adaptation à la multiplicité des métiers d'un moteur fixe et unique [1].

Ces diverses considérations s'appliquent mieux encore à la fabrique des cotonnades et à celle des soieries. Ce sont là deux branches de l'industrie textile récemment implantées dans le pays : les traditions, moins profondément enracinées, y sont moins tenaces ; toutes deux doivent en outre demander à l'étranger leur matière première ; pour l'une des deux au moins cette matière est d'un grand prix ; enfin toutes deux offrent des facilités particulières au développement du machinisme : autant de raisons pour que, très promptement, elles s'organisent sur le nouveau plan dont nous venons d'indiquer les lignes principales.

La grosse métallurgie avait, dès le Moyen-âge, nécessité une certaine concentration de capitaux, d'autant plus que les deux opérations, aujourd'hui très distinctes, de l'extraction et de la fusion du minerai de fer étaient alors

1. La *jenny* n'exigeait pas encore l'installation de vastes ateliers spéciaux ; mais avec le *water-frame*, capable de mettre en marche tout un « assortiment » de mécaniques, il en va autrement. Aussi, dès 1780, telle filature de coton de Manchester rassemble dans le même local 600 ouvriers ou ouvrières.

presque toujours confondues en une même entreprise. Aux XVIe et XVIIe siècles, les maîtres de forges anglais, qui sont en même temps les maîtres des mines, appartiennent la plupart à la grande noblesse. Les propriétaires de charbonnages ne tardent pas à rivaliser avec eux de richesse, et à la fin du XVIIIe siècle, nous voyons ces derniers venus de l'aristocratie minière inaugurer une hardie politique d'union patronale, pour contrôler en commun l'extraction du minerai et traiter plus avantageusement avec les compagnies de navigation.

Il est vrai que certaines branches de la petite métallurgie, telle la clouterie, conservent encore un caractère domestique ; mais même dans ce domaine restreint, il se produit une certaine concentration d'ordre sinon technique, du moins commercial. De puissants entrepreneurs trouvent avantage à mener de front la production de divers articles, à grouper sous la même direction personnelle et dans des bâtiments contigus divers ateliers spéciaux. Tel grand quincaillier de Sheffield ou de Birmingham fabrique à la fois des bronzes d'ornements, des boutons de métal, des chaînes de montre, des tabatières.

D'autres industries encore sont entraînées dans ce mouvement, qui tend à devenir universel. A Birmingham, à côté des grandes fabriques de canons, ce sont de grandes verreries, de grandes papeteries qui se fondent. Jusque dans les modestes métiers qui semblaient devoir lui échapper, l'irrésistible évolution se fait sentir. A côté des anciens maîtres tailleurs qui continuent de travailler — comme nos ouvrières à la journée — dans la maison du client sur l'étoffe que celui-ci leur fournit, se fondent de véritables maisons d'habillement, où le client vient choisir son drap, donner ses mesures, et puis sans doute aussi essayer le costume que lui auront confectionné les ouvriers aux gages de l'entrepreneur.

B. — La condition des simples travailleurs.

Le sort des compagnons. — Le sort des ouvriers de la grande industrie. — La fixation des salaires. — Le travail forcé des indigents ; la taxe des pauvres (1601) ; l'ouvrier attaché à sa paroisse (1662). — Les trois périodes de l'histoire des travailleurs : alternance de bien-être relatif et de misère. — Les conflits entre ouvriers et patrons.

Comment la condition des travailleurs a-t-elle été affectée par ces multiples changements survenus dans l'organisation et dans la hiérarchie industrielles — et tout d'abord par la survivance partielle et l'altération lente du régime corporatif ?

Il va de soi que les lois d'Elisabeth qui s'opposaient à toute réduction du temps d'apprentissage ne tendaient pas à améliorer le sort des compagnons ; du moins ces mêmes lois maintenaient-elles la limitation traditionnelle du nombre des apprentis. Mais sur ce point les nouvelles ordonnances royales ne devaient pas être longtemps respectées, et la protection relative qu'elles accordaient aux ouvriers cessa bientôt d'être efficace. Dès le XVIIe siècle par exemple, l'introduction du métier à tricoter dans les fabriques de bas, en rendant le travail plus facile, détermine les maîtres à embaucher un nombre d'apprentis bien supérieur à celui qu'autorisaient les règlements.

Les chefs des grandes entreprises, eux, ne sont liés par aucune coutume, et, sauf exception, par aucune loi : une des libertés essentielles dont ils jouissent est celle d'engager autant de femmes, autant d'enfants même que bon leur semble. A Norwich, dès le XVIe siècle, « on regardait une petite créature de six ans comme propre au travail. Divers écrivains du temps, dont quelques-uns étaient considérés comme des hommes à sentiments philanthropiques, mentionnent avec triomphe ce fait que dans cette seule ville des garçons et des filles de l'âge le plus tendre créaient par leur travail des richesses qui dépassaient de 12.000 £ par an l'argent nécessaire à leur

subsistance[1] ». Pour les travailleurs adultes, quelle effroyable concurrence ! Sans doute, par la victoire de la grande industrie, l'ouvrier se verra finalement affranchi et des contraintes corporatives et du servage paroissial; mais, dénué de capitaux, aura-t-il plus de chances de jamais passer maître, c'est-à-dire de devenir patron, et le travailleur, devenu plus libre de ses mouvements, ne continuera-t-il pas d'être la victime et de son propre dénûment, et de la supériorité numérique même de sa classe ? Plus que sous l'ancienne tutelle des corps de métier, ne souffrira-t-il pas des crises de chômage, dont la fréquence, dont l'intensité augmentera avec les fluctuations d'un marché toujours plus étendu et plus agité ? Et quelle dure discipline va peser sur lui, dans ces vastes ateliers où commence de régner la machine !

La rétribution que pouvaient obtenir les membres de cette classe ouvrière nouvelle, constituée et grandissant en marge des institutions anciennes, n'était fixée par aucun usage. Cette incertitude ne rendait-elle pas légitime et nécessaire une action législative ? Déjà, sous Richard II, au lendemain de la Peste Noire (1348), la royauté était intervenue pour régulariser les salaires ; Elisabeth s'inspire de cet exemple. Sous son règne, les juges de paix sont chargés de maintenir d'une manière constante un équilibre convenable entre la rémunération des travailleurs et le prix des denrées : il ne faut pas que la première soit trop élevée, ni non plus trop faible ; une étroite corrélation est établie entre la police des grains et la police du travail. Il va sans dire que, dans la pratique, les magistrats fixaient en général les salaires à un taux qui ne dépassait guère le minimum nécessaire pour faire subsister les salariés ; mais il est bien certain aussi que le gouvernement se faisait un « devoir » de ne pas laisser tomber au dernier degré de la misère cette masse

1. Macaulay. *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 458 (Trad. française).

de travailleurs qui ne possédaient pour tout bien que leurs bras, qui « n'avaient pas leur indépendance économique », et que nulle organisation professionnelle ne prémunissait contre les excès éventuels de la cupidité patronale. Mais cette politique de protection ouvrière devait être abandonnée peu de temps après la Restauration.

Au XVIe siècle, cependant, un autre principe s'était fait jour en Europe, qui allait profondément influencer l'administration anglaise et par là retentir sur la condition des travailleurs : c'était le principe du travail forcé pour les mendiants valides. Vers le début du règne d'Elisabeth, tout un concours de circonstances — licenciement obligatoire d'un grand nombre de serviteurs des jeunes gentilshommes, suppression des institutions charitables religieuses, progrès des « enclosures » et partage des communaux — avait déterminé une terrible recrudescence du vagabondage. Les premières mesures édictées pour combattre ce fléau avaient été aussi peu efficaces que barbares : c'est alors que l'on songea à remédier au mal en appliquant dans toute l'étendue du pays un système que certaines grandes municipalités avaient déjà pratiqué avec succès, et qui consistait à fixer les vagabonds, et peut-être à les amender, par le travail.

Parmi la multitude des pauvres qui vivaient aux dépens du public, on essaya de distinguer les impotents et les fainéants. En vertu de plusieurs édits successifs que couronne l'acte fondamental de 1601 (*Poor law*), les paroisses furent désormais obligées de renfermer ces derniers dans des maisons de correction, où on les occuperait à différents ouvrages. Cette organisation originale se développa pendant tout le XVIIe siècle : en 1723 on alla jusqu'à ordonner aux autorités locales de refuser toute assistance aux indigents qui ne consentiraient pas à entrer dans le *Workhouse*. Ces prescriptions ne furent sans doute pas suivies à la lettre ; mais ce fut seulement vers la fin

du XVIIIe siècle qu'on songea à remplacer le travail forcé par le placement public, et qu'un peu d'humanité vint tempérer la rigueur d'une administration dont les résultats économiques étaient d'ailleurs très médiocres. Du reste, il faut noter qu'elle était inspirée par un impérieux, inexorable souci d'assurer l'ordre et la sécurité publique, non point par un sentiment de haine aveugle contre les misérables, ni même d'hostilité systématique contre la classe ouvrière. Les sans-travail constituaient un danger permanent ; lorsqu'une crise industrielle risquait d'en accroître le nombre, le gouvernement n'hésitait pas, surtout au temps des premiers Stuarts, à forcer les entrepreneurs de garder et de payer leurs ouvriers tout comme si leurs affaires eussent été prospères.

Il restait néanmoins une nombreuse catégorie d'individus qu'un manque de travail intermittent ou perpétuel réduisait à l'indigence, et que l'on ne pouvait pourtant pas ni enfermer dans les *Workhouses*, ni recueillir dans les hôpitaux. Pour soulager leur misère, l'acte de 1601 avait consacré l'institution d'une taxe paroissiale obligatoire, destinée à suppléer à l'insuffisance des contributions volontaires : les juges ou les marguilliers, à qui était laissé le soin d'en déterminer le montant, l'avaient naturellement fixée au plus bas. C'étaient les riches, comme de juste, qui supportaient cette charge ; mais en revanche, ils avaient désormais à leur disposition un contingent toujours abondant de travailleurs disposés à se procurer, quand l'occasion se présenterait, le plus léger supplément de ressources, même pour une forte somme de travail. Et cette existence d'une « armée de réserve », d'une main-d'œuvre toujours disponible et semi-gratuite à côté du personnel ouvrier régulièrement employé, ne pouvait qu'entraîner une dépression générale des salaires.

D'autre part, lorsque les guerres civiles eurent accru le nombre des assistés, il arriva que certaines paroisses cherchèrent à se débarrasser de leurs pauvres sur les

paroisses voisines. Pour prévenir cet abus, l'*Act of Settlement* de 1662 stipula que tout individu qui changerait de résidence, et qui se trouverait dans le cas de tomber à la charge de la paroisse qui l'aurait reçu, pourrait être renvoyé d'office dans celle où il avait son domicile légal ; après la Révolution de 1688, la liste de tous les nouveaux arrivés dans le village dut même être lue publiquement chaque dimanche après l'office. Ainsi les ouvriers devinrent comme serfs de leur paroisse : entassés en surnombre sur certains points du territoire, ils étaient condamnés à y végéter dans une misérable oisiveté ; ou bien, si quelque entreprise nouvelle s'y établissait pour profiter d'une circonstance aussi avantageuse, ils ne pouvaient espérer obtenir autre chose que des salaires de misère.

Est-il possible de se représenter quelle fut, dans l'ensemble, au milieu de tant de vicissitudes économiques et politiques, la condition réelle des travailleurs de l'industrie anglaise ? On peut au moins tenter une esquisse.

Il semble bien que, durant le XVe siècle et le premier quart du XVIe, ils aient connu une sorte d'*âge d'or* ; les salaires montaient, en dépit des actes du Parlement, et les denrées de première nécessité restaient à bas prix ; la guerre des Deux Roses, si funeste à la noblesse, n'avait affecté presque en rien la prospérité des classes laborieuses. Mais ensuite, pendant plus d'un siècle, jusque vers 1650 environ, la condition des artisans et des ouvriers devient de jour en jour moins favorable. Comme toutes les personnes vivant de revenus dont le taux était invariablement fixé par la lettre d'un contrat, par la coutume ou par la loi, ils sont d'abord victimes des altérations de monnaies auxquelles ont recours successivement Henri VIII et Edouard VI. Puis, à partir de 1580 environ, les effets de la dépréciation naturelle de l'argent commencent à se faire sentir dans le royaume ; pendant les soixante années qui suivent, tandis que le prix des denrées double, les salaires haussent seulement de 20 p. 100.

En prenant pour base de la tarification officielle qu'elle prétend imposer le taux nominal de rétribution qui s'était établi pendant la période précédente, la législation d'Elisabeth ne sert qu'à retarder ou à empêcher la hausse considérable qui aurait été nécessaire pour maintenir les ouvriers au même degré de bien-être réel. Il se produit donc une recrudescence du paupérisme, et le mal devient tout de suite d'autant plus grave que les confiscations d'Henri VIII ont privé le travailleur de l'aide qu'auraient pu lui prêter les ghildes. Qui donc, maintenant, lui consentira des prêts gratuits, accordera une pension à sa veuve, ou le déchargera des frais que comporte l'apprentissage de ses enfants ? Ainsi la misère s'étend parmi la population industrieuse, surtout dans les grandes villes, où les salaires tombent presque aussi bas que dans les campagnes.

De 1650 jusque vers le milieu ou le dernier tiers du siècle suivant, le sort des ouvriers paraît s'améliorer. Dans le temps même des guerres civiles, le commerce et l'industrie se développent ; la filature domestique, nous l'avons vu, se répand dans les districts ruraux, et les artisans qui s'y livrent possèdent, pour la plupart, un lopin de terre : cette dualité de ressources leur permet parfois de prendre leurs aises, et les patrons dénoncent leur mollesse à l'ouvrage. Leurs besoins, d'abord très réduits, s'accroissent avec le temps, et un léger surcroît de travail bien rémunéré — le bon marché des denrées aidant — leur permet bientôt de satisfaire leur nouvel appétit de bien-être : le pain de froment peu à peu remplace sur leur table le pain d'orge ; la viande, le thé même entrent dans leur consommation habituelle. Mais comme cette aisance relative est précaire ! Les profondes transformations qui s'accomplissent ou s'annoncent, à la fois dans l'économie industrielle et dans l'économie agricole — l'introduction du machinisme d'une part et la division des communaux de l'autre — en auront bientôt renversé le fragile édifice.

Ne soyons donc point surpris que de nombreux désaccords aient surgi entre les différentes classes qui se partageaient l'œuvre manufacturière [1]. Au sein même des corporations, des heurts ne pouvaient manquer de se produire, de jour en jour plus fréquents, à mesure qu'une barrière de plus en plus difficile à franchir s'élevait entre les maîtres et les compagnons. Au XVIe siècle les *garçons* ne cessent de réclamer une stricte limitation du nombre des apprentis, ou bien des augmentations de salaire. En 1710, les tricoteurs de bas de Londres, outrés de voir que leurs maîtres profitaient de l'application d'un nouveau métier pour employer précisément un nombre d'apprentis abusif, se mettent en grève : ils brisent un matériel qui ne leur appartient pas et dont l'usage risque de causer leur ruine.

Mais c'est parmi les travailleurs libres, ceux que ne protège et que ne contient plus aucune tutelle corporative, que les conflits les plus décisifs éclatent. Dès le XVIe siècle, parmi le personnel nombreux des manufactures, quelques tentatives d'union ouvrière se produisent, en dépit des interdictions légales. De longues années, toutefois, s'écoulent avant qu'apparaissent les premières organisations permanentes constituées pour relever la condition des salariés, humbles ancêtres des Trade-Unions contemporaines. Au début du XVIIIe siècle, les peigneurs de laine du Sud-Ouest, ouvriers habiles, difficiles à remplacer, assez bien payés d'ailleurs, et habitués à exercer leur métier de ville en ville, profitent de leurs avantages pour établir une « corporation sans charte », dont les ramifications s'étendent dant tout le royaume, et dont le but avoué est d'obtenir par des menaces de grève — plus d'une fois mises à exécution avec violence — la fixation d'un salaire minimum, et même l'engagement patronal de ne pas employer des ouvriers étrangers à leur société. A peine

1. Voir une ballade qui se chantait dans les rues (Macaulay, I, 458).

s'est-il formé à Londres une catégorie d'entrepreneurs-tailleurs distincts des anciens maîtres, que ceux-ci, réduits à la condition d'ouvriers, s'associent pour obtenir de leurs nouveaux employeurs des salaires meilleurs. C'est surtout à partir de 1760 que ce mouvement de concentration des forces ouvrières s'accentue. Les grèves avaient toujours été fréquentes parmi les mineurs et les charbonniers de Newcastle ; en 1763 les bateliers du port s'organisent d'une manière en quelque sorte définitive pour obliger les maîtres des mines à faire usage des mesures récemment fixées par un acte du Parlement. Rien ne montre mieux l'aggravation progressive des conflits que la succession des édits rendus pour les prévenir : sous George Ier, on prend la peine de jeter un interdit formel sur toutes les coalitions ouvrières ; sous George III, les patrons sont autorisés à s'associer, de leur côté, en vue de poursuivre les « saboteurs ». C'est l'aurore, quelquefois sanglante, des grandes luttes sociales contemporaines.

III. — L'agriculture

Le progrès de l'agriculture en Angleterre va de pair avec le développement du commerce et de l'industrie, et de ces deux faits également importants on peut dire que l'un est, dans une large mesure, la conséquence naturelle de l'autre. Les diverses branches de l'activité économique du royaume se soutiennent entre elles au lieu de se nuire ; les conflits momentanés ne tardent pas à se résoudre en une harmonie supérieure.

§ 1. — Les débouchés et les charges.

Lorsque s'ouvre l'ère moderne, l'Angleterre est avant tout, au point de vue agricole, un pays producteur de laine. La hausse qui se produit alors dans toute l'Europe sur cet article favorise d'autant plus les éleveurs britan-

niques que de grosses manufactures s'établissent, comme nous l'avons vu, aux portes de leurs « parcs ». L'économie qu'ils réalisent sur les frais d'expédition accroît d'autant leurs profits. Aussi, pendant la première moitié du XVIe siècle, l'élève du mouton s'étend sur tout le pays; tandis que la culture des blés et des seigles, que menace un instant la concurrence des grains de la Baltique, et qui souffre d'ailleurs davantage de la cherté relative de la main-d'œuvre, tend plutôt à décroître.

Mais, pour des raisons d'ordre public, la royauté, dès le temps de Henri VIII, s'efforce d'entraver cette évolution. Puis, à partir de 1600 environ jusqu'en 1760, les grands drapiers sont assez forts pour faire interdire l'exportation d'une matière première qu'ils entendent se procurer au rabais. Les propriétaires fonciers protestent et ne cesseront pas de protester ; cependant leurs intérêts ne sont pas aussi gravement lésés qu'on pourrait le croire. Car, sans parler de la contrebande des laines dont l'activité tempère la rigueur des prohibitions officielles ; sans parler des ressources que leur offrent l'élevage du gros bétail, favorisé par des droits protecteurs et même (sous Charles II) par des prohibitions, l'exportation des beurres et des fromages, bientôt aussi l'élevage des chevaux, que l'autorité encourage très efficacement en organisant des courses — ils vont trouver dans la culture et le commerce des céréales de larges compensations.

Sous Henri VII et Henri VIII, l'exportation des grains avait été soumise au régime des permissions particulières, qu'il fallait chèrement acheter ; mais sous Elisabeth elle devient libre, sauf exception, moyennant le versement d'un droit régulier. A la Restauration, l'établissement d'un droit d'entrée sur les céréales, droit variable suivant les cours, mais qui restera en vigueur jusqu'en 1773, prémunit le cultivateur contre tout risque d'avilissement provenant de la concurrence étrangère. Immédiatement après la Révolution (1689), l'exportation des grains, déjà

très florissante, est encouragée par l'application méthodique d'un système de primes, destiné à relever les cours quand ils tendaient à baisser, et qui se maintiendra pendant les deux premiers tiers du XVIIIe siècle. L'obligation faite aux expéditeurs qui veulent toucher les gratifications de charger leurs denrées sur des vaisseaux britanniques n'est point de nature à restreindre ce commerce ; et si pendant longtemps les prix de vente restent modérés, du moins l'agriculture nationale bénéficie-t-elle sans interruption d'un cours avantageux et d'un débit facile.

Quand, vers 1765, l'exportation se ralentit, c'est que les besoins du marché intérieur ont grandi. Le développement de l'industrie a déterminé une augmentation rapide de la population (qui a triplé, en l'espace d'un siècle et demi), une croissance particulièrement hâtive des villes, même un accroissement du bien-être général. Une hausse sensible doit naturellement se produire sur toutes les denrées, et comme les temps sont loin où la police alimentaire contraignait les fermiers à vider leurs greniers pour remédier à la disette, voire à une simple cherté ; comme les facilités de communication se sont beaucoup accrues ; comme le commerce intérieur s'est organisé, grâce aux facteurs qui viennent prendre livraison dans les granges après avoir conclu marché sur simple échantillon — le revenu des terres va s'élever en raison même de l'inévitable renchérissement.

Ajoutez à cela que le cultivateur est parfaitement à l'abri des exactions fiscales, depuis qu'on a supprimé purement et simplement la contribution payée par les exploitants du sol (1698). Le propriétaire lui-même n'a point à craindre que les exigences croissantes du fisc lui ravissent, et au delà, les profits qu'il retire des progrès de la culture et du commerce agricole : car le taux de l'impôt foncier est, en principe, immuable, fixé par le cadastre primitif ; même, sous le ministère pacifique et économe de Walpole, on l'a réduit d'un quart.

Larges débouchés, charges légères : toutes les conditions se trouvaient donc réunies pour que l'agriculture anglaise prospérât.

§ 2. — La production agricole.

A. — Les capitaux.

Les « commis-chevaliers » ou *gentlemen-farmers*. — Retour de la haute noblesse à la terre ; lord Townshend. — Les grands fermiers et les longs baux.

Ce n'étaient pas les terres qui manquaient. Les friches au XVIe siècle offraient des espaces immenses ; la confiscation des biens du clergé régulier et de beaucoup de grandes familles allait ouvrir aux nouvelles opérations des agriculteurs un domaine d'une exploitation encore plus facile. Mais il fallait des capitaux.

Or, parmi la classe chaque jour plus nombreuse et plus riche des marchands, il devait se trouver des gens assez avisés pour acheter et faire valoir des propriétés foncières : de telles acquisitions pouvaient en effet constituer, en même temps qu'un placement avantageux, un moyen d'obtenir un surcroît de considération ; tout en accroissant sa fortune, la haute bourgeoisie des négociants, des drapiers, des orfèvres, des bouchers, des tanneurs, pourrait désormais rivaliser d'influence et d'éclat avec la noblesse terrienne. Ainsi se forma la catégorie nouvelle des « commis-chevaliers » ou des « gentilshommes-fermiers ». Ces propriétaires improvisés ne s'astreignaient nullement à vivre, plus ou moins modestement, des fruits naturels ou traditionnels de ces terres, qui ne présentaient point à leurs yeux le caractère respectable d'un patrimoine ; ils ne cherchèrent qu'à en tirer le plus d'argent possible, en leur faisant produire ce qui sur les marchés voisins leur rapporterait davantage. Aux routines d'une culture quasi patriarcale, produisant pour la consommation domestique, commencèrent à se substituer ainsi

les méthodes plus hardies de l'agriculture commerciale, produisant pour la vente.

Cette transformation se poursuivit lentement jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle. Mais à ce moment, comme la bourgeoisie commerçante et financière menaçait de conquérir définitivement et sans conteste la première place dans l'Etat, l'aristocratie nobiliaire, en présence du péril imminent, se ressaisit. Elle pouvait, certes, emprunter à son heureuse rivale ses propres armes, et s'engager, elle aussi, dans la carrière des affaires : nous avons vu qu'elle n'y avait pas manqué. Elle pouvait aussi battre monnaie avec ce qui lui restait d'influence politique et de prestige social, se faire acheter par le ministère ou redorer ses blasons en se mésalliant : mais le moyen le plus honorable et le plus sûr de restaurer sa puissance et de garder son rang ne consistait-il pas à améliorer les terres qu'elle avait conservées, afin d'en recueillir un plus fort revenu ? Au reste, le gentilhomme qui avait pu, sans déroger, se lancer dans des entreprises de draperie ou de brasserie, avait tout avantage, pour éviter d'onéreux intermédiaires, à récolter lui-même l'orge et le houblon dont il fabriquait sa bière, à produire lui-même la laine que travaillait sa manufacture, tout comme cent cinquante ans auparavant l'éleveur de moutons avait trouvé son bénéfice à monter lui-même des ateliers de filature et de tissage. Aux conseils de l'intérêt se joignent bientôt les engouements de la mode ; à la passion du chenil et des écuries succède celle de l'agriculture.

Dès le premier tiers du XVIIIe siècle, l'Angleterre est l'école du continent européen pour tout ce qui concerne la vie champêtre ; c'est chez elle que commence le grand retour à la nature qui remplit la seconde moitié du siècle. Thomson, de 1726 à 1730, vingt-cinq ans avant J.-J. Rousseau, a, dans son poème des *Saisons*, prêché les charmes de la simplicité, voire de la sauvagerie primitive, vanté

la beauté des lacs, des prairies, des forêts[1]; et le « jardin anglais », avec ses allées sinueuses, ses vallonnements, ses pelouses semées de bouquets d'arbres, ses ruisselets qui courent et serpentent dans la verdure, remplace la régularité géométrique des avenues et des charmilles tirées au cordeau, des pièces d'eau rondes ou carrées, des ifs taillés en boules ou en pyramides, bref l'architecture un peu compassée des jardins à la française. Le parc de Versailles avait servi de modèle au XVII[e] siècle ; le Petit Trianon, au XVIII[e], atteste le changement de goût qui s'est produit. Suivant et accélérant le mouvement qui emporte les esprits, les seigneurs anglais ne passent plus que quelques mois à Londres : le restant de l'année ils vivent sur leurs terres, et leur prodiguent mille attentions.

Quelques nobles du parti tory, suspects d'une indiscrète fidélité à l'égard de la dynastie déchue, mal vus dans une cour d'ailleurs peu attirante, donnent le signal de cette espèce d'émigration aux champs. En 1730 un des premiers hommes d'Etat du royaume, lord Townshend, se brouille avec le premier ministre Walpole ; il se retire dans ses domaines du Norfolk et se consacre désormais tout entier à de vastes travaux d'économie rurale. Comme bien on pense, de tels exemples ne sont point perdus. « Ce goût gagne toute la nation. Des habitants de Londres, absorbés cinq jours par semaine par leur commerce, se font cultivateurs les deux autres; nombre de gens quittent leur profession pour l'agriculture. Des médecins, des hommes de loi, des ecclésiastiques, des marins »[2] donnent à la terre leurs loisirs, et, ce qui est plus précieux, leur argent.

La terre, pourtant, en réclame davantage, et elle exige

1. « Puissé-je, s'écrie le poète, loin de la ville ensevelie dans la fumée, le sommeil et le brouillard, errer à travers les champs baignés de rosée ! Puissé-je y respirer la fraîcheur matinale et voir trembloter les gouttes d'eau à l'extrémité des branches penchées du buisson ! » Et à chaque pas il entonne des dithyrambes en l'honneur de l'état de nature.

2. Thorold Rogers, p. 414.

les soins plus assidus, les pratiques plus expérimentées d'entrepreneurs spéciaux. Ceux qui lui apportent le complément de capitaux et la direction technique indispensables, ce sont les grands fermiers, qui ne se multiplient guère qu'au XVIIIe siècle : gens riches de leur propre fonds ou qui ont profité de la baisse de l'intérêt pour constituer leur matériel d'exploitation à bon compte, véritables « financiers » qui possèdent parfois vingt charrues, et qui seront capables de sacrifier des centaines de francs pour améliorer un seul arpent.

Encore fallait-il que le fermier fût disposé à tirer tout le parti possible des capitaux qu'il pouvait consacrer à son exploitation. Jusqu'en 1527 il semble bien que la loi ne lui avait pas officiellement garanti la pleine jouissance des droits que lui conférait son bail jusqu'à l'expiration du contrat [1] ; et longtemps encore le régime si mal entendu de la tenure précaire (*at will*) devait se perpétuer, non seulement en Irlande, mais en Angleterre même. Dès le XVIIe siècle cependant, suivant le vœu de Gabriel Plattes [2], qui avait proclamé la nécessité d'intéresser plus vivement le fermier à l'amélioration de la terre, les propriétaires prennent l'habitude de ne plus résilier indûment les baux établis. Bien mieux, ils accordent à leurs locataires, moyennant indemnité, des renouvellements anticipés, ou bien ils leur concèdent directement un bail à long terme, quelquefois même viager.

Il ne fallait pas moins que les efforts combinés de ces différentes classes sociales pour achever l'œuvre séculaire du défrichement. Nous avons peine à nous figurer que vers 1685 les terres de labour et les prés couvraient à peine la moitié de la superficie du royaume ; le reste était en bruyères, en forêts, en marécages. Certaines campagnes étaient infestées de renards ; les cerfs erraient dans les

1. Cf. Ashley, t. II, p. 335.

2. Voir ci-dessous, p. 139-140.

bois du bas-pays, et quelques taureaux sauvages hantaient encore les forêts du sud [1]. La lande, maintenant, de jour en jour recule, et dans le même temps que la surface des cultures s'accroît, le rendement de chaque parcelle cultivée augmente. Les bêtes sauvages sont décimées ou disparaissent ; les derniers sangliers sont massacrés sous Charles Ier et le dernier loup est tué en Ecosse à la fin du règne de Charles II.

B. — Détail technique.

La première période des *enclosures*. — L'exploitation alternative en blé et en pré. — Les progrès de l'assolement, les racines fourragères, les prairies artificielles ; Gabriel Plattes (1638). — Les engrais. — Progrès de l'élevage des chevaux et des bœufs ; Bakewell et la sélection des races ovines. — La seconde période des enclosures ; la redistribution des terres de l'*open field* et le partage des communaux. — Les réunions de fermes.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle toutefois on peut dire que l'agriculture anglaise conserve un caractère extensif. Les conditions du marché européen sont telles, au temps des premiers Tudors, que les gros propriétaires, anciens ou nouveaux, sont amenés à multiplier les moutons sur leurs terres, au détriment même des cultures. Or cet élevage ne peut être pratiqué en grand et devenir la base même de l'exploitation rurale que si le troupeau de chaque éleveur dispose de vastes étendues de terrain à la fois continues et encloses. Les seigneurs commencèrent donc par clôturer leurs bois pour en interdire l'accès au bétail que pouvaient y mener les gens du pays ; les domaines sécularisés ou confisqués offrirent d'autre part de larges espaces naturellement appropriés aux desseins des acquéreurs. Mais, dans l'ensemble du territoire, la campagne continuait de présenter l'aspect d'une mosaïque de petits champs labourés, enchevêtrés les uns dans les autres, et qu'il était impossible d'enclore : c'était l'*open field*.

1. Macaulay, ouvrage cité, p. 341.

Ces morceaux de culture entremêlés appartiennent-ils à un même maître, celui-ci n'a rien de plus pressé que de les réunir en une seule exploitation, qu'il dirigera lui-même. L'achat des quelques îlots étrangers qui peuvent se trouver perdus au milieu de ces champs épars permettra de parachever l'œuvre d'arrondissement, et bientôt le pâtis s'étendra à perte de vue jusqu'aux haies toutes fraîches qui en marquent la limite lointaine. Quant aux communaux, par voie de partage légal, ou bien d'accaparement progressif, les grands éleveurs parviennent à s'en approprier la meilleure part, et là aussi ils élèvent des clôtures naturelles pour parquer leur bétail.

Sous le règne d'Elisabeth cependant, les conditions commerciales se trouvant modifiées, la charrue recommença de rapporter autant que le troupeau : le progrès des « enclosures » s'arrête, et dans l'intérieur des nouveaux enclos une part est faite aux labours. C'est le régime de l'exploitation alternante (*convertible husbandry*) qui prévaut : les diverses fractions du domaine sont mises tour à tour en pré et en blé. Les propriétaires alors s'attachent à améliorer plus profondément leurs biens ; ils consacrent une partie de leurs revenus à drainer les territoires trop humides ou à protéger par des digues ceux que menacent les inondations. Après l'échec des tentatives accomplies par le gouvernement pour exécuter ces travaux coûteux aux frais du public, ils s'en chargent à eux seuls, s'associant parfois entre eux pour mener à bon terme les entreprises les plus considérables.

Mais, si l'on met à part ces ouvrages de premier aménagement, dont beaucoup d'ailleurs furent détruits pendant les guerres civiles, les procédés mêmes de la culture ne se perfectionnent guère. On s'en tient à l'assolement triennal, restreint aux céréales et à quelques légumes : une année de froment ; une année d'avoine, d'orge, de fèves, de pois ou de vesces ; puis une de jachère ; souvent même la jachère revient dès la deuxième année. Le tenan-

cier, qui peut être expulsé de sa terre à la volonté du maître, ou le petit fermier qui n'a pu obtenir qu'un bail très court, hésitent à faire les frais d'un chaulage ou d'un marnage dont ils risquent de ne pas recueillir le profit. Par indolence ou pauvreté, non plus par calcul, les petits propriétaires suivent la même routine, pratiquent la même économie mal entendue. Quant aux communaux restés indivis où s'était maintenue l'exploitation collective, on peut imaginer ce qu'ils pouvaient rendre.

C'est seulement au temps de Jacques Ier que, sous l'influence de l'agriculture hollandaise, commence à se marquer un renouvellement de la technique. Les premiers perfectionnements sont introduits au lendemain même de la trêve qui vient d'assurer à l'héroïque république une paix durable (1609) ; le premier théoricien de l'agronomie britannique moderne, Gabriel Plattes, dont le principal ouvrage parut en 1638, était sans doute originaire de la Hollande. Simon Hartlib, l'ami de Milton, qui fut un des plus actifs vulgarisateurs des pratiques nouvelles, était, de source certaine, un Hollandais naturalisé ; au siècle suivant, lord Townshend s'inspirera encore des exemples donnés par les cultivateurs des Provinces-Unies.

Le progrès décisif consiste à combler, dans la succession des récoltes, l'intervalle stérile de la jachère, à intercaler dans la « rotation » des cultures, de manière à la rendre perpétuelle, des plantes nouvelles, qui tout en laissant reposer le sol, en l'aidant même à se reconstituer, procureront indirectement un surcroît de revenu. Au XVIIe siècle ce sont surtout des racines succulentes, telles que le navet, cultivées dans les jardins dès l'époque de la Renaissance, qui interviennent dans les combinaisons d'assolement. Mais, pendant longtemps, on ne soigne pas ces nouveaux plants beaucoup mieux que les anciens champs de pois et de fèves ; on les laisse envahir par les mauvaises herbes, qui épuisent le sol et qui ne manquent pas de repousser plus dru l'année suivante au beau milieu

des céréales. Il faut attendre la publication des nouvelles méthodes préconisées par l'agronome Jethro Tull (1731), qui permettent d'obtenir des racines plus grosses ; il faut aussi l'exemple éclatant donné par celui qu'on devait plaisamment surnommer *Townshend-navet*, pour que le « turnip » — sorte de chou-rave que l'on pouvait semer immédiatement après la moisson pour nourrir le bétail pendant l'hiver — entre dans la pratique courante des cultivateurs anglais.

Le développement des prairies artificielles, qui devait prendre tant d'ampleur, est plus tardif encore. Sans doute Gabriel Plattes recommande déjà le sainfoin, et la graine de trèfle figure dans les prix courants de la fin du XVIIe siècle. Mais on ne savait pas encore sélectionner les semences et utiliser les regains. En 1772 par contre, la moitié des cultivateurs feront du trèfle, et Arthur Young, à cette époque, proposera en modèle à ses compatriotes un assolement quinquennal perpétuel, fondé sur une savante alternance des diverses espèces de céréales, des racines et des prairies.

L'outillage agricole tend, lui aussi, à se compléter et à se perfectionner. Plattes parle déjà d'un semoir ; cent ans plus tard Tull recommande le labourage et le hersage profonds, et Townshend démontre que ce ne sont pas là des conseils sans valeur. Lentement les charrues à soc de bois disparaissent, et vers 1760 un grand fermier comme Holkam possédera une riche collection d'instruments aratoires vraiment dignes de ce nom. Non seulement le marnage et le chaulage sont remis en honneur, mais l'on expérimente toutes sortes d'engrais minéraux, les cendres de bruyères, de fougères, de genêts, de chaume, de charbon de terre ; pour réveiller ou surexciter la fécondité naturelle des terres, on essaye de tout, des vieux chiffons, des rognures de drap, des poussières de malt. Mais c'est l'engrais animal qui reste encore le grand fertilisateur. Plattes fait une loi au cultivateur de fumer

abondamment ses terres ; il ne suffira pas d'y parquer de temps à autre un troupeau de moutons, il faudra y répandre largement le gras fumier de ferme, obtenu par la stabulation quasi perpétuelle du gros bétail aussi bien que des porcs. L'accroissement des cultures fourragères, foin ou racines, allait précisément fournir les abondantes provisions que réclamait la nourriture des bestiaux à l'étable.

S'aidant ainsi mutuellement de leurs communs progrès, l'élevage et la culture ne tardaient pas à atteindre enfin le stade de la production intensive. Le XVIe siècle avait été caractérisé par l'amélioration des races de bêtes à laine ; ensuite vient l'époque des « cavaliers » : la noblesse de Charles Ier se passionne pour le *turf*. Pour obtenir des chevaux plus nerveux et plus rapides, capables de triompher sur les champs de courses, on fait venir du Maroc des étalons barbes. On veut avoir aussi des bêtes de trait plus robustes, et l'on importe de fortes juments grises des Flandres [1]. Quant aux bœufs et aux vaches, l'été on les nourrissait mal, et l'hiver on n'en gardait qu'un petit nombre : jusqu'au milieu du XVIIe siècle la coutume se conserva, faute de fourrage sec pour les entretenir pendant la mauvaise saison, d'en abattre et d'en saler chaque automne une grande quantité ; plusieurs mois durant les paysans et même les gentilshommes des provinces ne connaissaient guère d'autre article de boucherie que le « bœuf de la Saint-Martin » [2]. Mais à mesure que l'on recueille plus de foin, ou plus de racines pouvant en tenir lieu, les cultivateurs anglais soignent mieux leur gros bétail : les Hollandais leur ont appris l'art de fabriquer du beurre et des fromages fins ; l'accroissement dans la consommation de la viande fraîche, qui suit le progrès de la population et du bien-être, favorise aussi les éle-

1. Voir dans la même Collection, le livre de MM. Renard et Dulac, p. 270.

2. Macaulay.

veurs et les encourage à améliorer leurs troupeaux, à l'entretien desquels se prête si bien l'humidité constante du climat.

A la fin du XVIIIe siècle, à sa célèbre ferme de Dishley Grange, dans le Leicester, Bakewell inaugure les méthodes scientifiques de croisement des espèces et de sélection des produits. Ce que l'on cherche à développer, ce n'est plus chez les moutons l'épaisseur ou la finesse de la toison, ni chez les bœufs la robustesse de la charpente ou la vigueur des muscles, mais chez les uns et les autres uniquement la masse des chairs bonnes à débiter. C'est à cette époque que Colling crée l'illustre race des bœufs de Durham. De 1710 à 1795 le poids d'un individu moyen de petit ou de gros bétail aura plus que doublé. Mais ces bêtes énormes et paresseuses, destinées à passer de l'étable à l'abattoir, auront contribué, à leur tour, à engraisser les terres de labour — où règnent désormais sans partage les attelages de chevaux — et dont le rendement double presque, lui aussi, d'un siècle à l'autre.

En dehors des plantes fourragères, d'autres cultures nouvelles ont été d'ailleurs introduites. Vers 1550 le houblon a passé la mer du Nord. Au siècle suivant « William Temple [1], dans ses intervalles de loisir, multiplie les expériences d'horticulture et démontre que beaucoup d'arbres fruitiers, originaires de climats plus favorisés, peuvent, avec le concours de l'art, croître sur le sol anglais. Evelyn [2], avec l'autorisation de la *Société royale*, donne des instructions sur l'art de planter » [3], et l'attention se tourne vers la sylviculture. Bientôt du Lancashire, qui l'avait sans doute directement reçue d'Amérique, la pomme de terre se répand dans tout le royaume.

Ce développement de l'agriculture intensive provoque

1. L'homme d'Etat du règne de Charles II.
2. Homme d'État, en même temps qu'agronome (1620-1706).
3. Macaulay.

une vive reprise du mouvement de concentration agricole et d'appropriation exclusive qui avait paru s'arrêter au temps d'Elisabeth. Déjà Plattes fait ressortir quelle supériorité la culture individuelle possède sur l'exploitation communautaire, et quels avantages le cultivateur retirerait d'une bonne clôture qui le mettrait à l'abri de toute incursion. En 1692 un tiers du royaume est encore occupé par des communaux, et dans les deux autres tiers la majeure partie des champs sont restés soumis aux servitudes de l'*open field*, notamment à la vaine pâture. Dans l'intervalle des deux dates fixées par la coutume, l'une pour la moisson, l'autre pour les labours, le propriétaire cesse d'être le maître de sa terre : tout le bétail du canton a le droit d'y pénétrer. Tant pis pour le cultivateur attardé ou trop pressé ! Il n'a qu'à ne pas enfreindre les lois de la routine. Craint-il que le troupeau du voisin, en se mêlant à ses propres bêtes, ne leur apporte des germes de maladie; il n'a pas le droit de l'écarter. Les règles de l'assolement traditionnel s'appliquent uniformément à toute la paroisse : le cultivateur assez audacieux pour pratiquer la rotation continue s'expose à voir traiter le carré de luzerne ou de navets qui fait tache au milieu des vastes jachères exactement comme si c'était une friche. Veut-il se plaindre, ce sont des procès sans fin qu'il lui faudra soutenir.

De bonnes haies, au contraire, écarteraient toutes ces difficultés, préviendraient tous ces dégâts ; elles arrêteraient à la lisière du champ bien cultivé l'invasion même des mauvaises herbes qui recouvrent les terrains négligés du voisinage; elles rompraient l'effort brutal des vents, atténueraient l'ardeur parfois excessive du soleil; surtout elles rendraient à chaque exploitant la pleine liberté d'exercer son initiative et d'en recueillir les fruits. Aussi, sous le règne de la reine Anne, le Parlement, accablé de sollicitations par les propriétaires, recommence à accorder des autorisations d'enclore ; mais c'est sur-

tout à partir de l'avènement de George III (1760) que les actes d'enclosure se multiplient. Entre le commencement et la fin du siècle on estime à trois millions d'acres[1] la superficie qui aura été clôturée; et cette grande transformation se poursuivra d'une manière continue jusqu'en 1830.

Mais à quoi eût-il servi d'autoriser les particuliers à fermer leurs champs, si les exploitations, morcelées à l'infini, restaient inextricablement enchevêtrées, et si les communaux demeuraient ouverts à tous ? Pour assurer le succès de la culture intensive il fallait procéder à une redistribution générale des terres dans chaque *township*[2], qui envelopperait à la fois les *commons* et l'*open field.* Telle est en effet la procédure adoptée par le Parlement au XVIIIe siècle ; et les partages de communaux, comme les échanges de parcelles entre propriétaires de « champs ouverts », sont réglés de telle façon qu'ils favorisent toujours la grande propriété aux dépens de la petite. Très souvent les petits propriétaires, mécontents du nouveau lot qui leur a été assigné, préfèrent le céder à leur riche voisin. Ainsi finissent par se constituer de vastes domaines d'un seul tenant, qu'il sera à la fois fort aisé et très profitable d'enclore : ce seront les terres promises de la nouvelle agriculture.

A moins que les dimensions n'en soient par trop vastes, le maître qui les aura en quelque sorte composées de toutes pièces se gardera bien d'en démembrer l'exploitation entre plusieurs fermiers. Ceux qu'il aura trouvés établis sur les divers lambeaux de son nouveau patrimoine, il les congédiera : on a calculé que de 1740 à 1788 le nombre des fermes avait subi la diminution formidable de quarante à cinquante mille unités. C'est que les « réunions de fermes » permettent d'éviter les doubles emplois

1. L'*acre* vaut un peu plus de 40 ares.
2. *Township* est à peu près l'équivalent de commune.

et d'économiser bien des frais inutiles. Et puis un grand fermier, plus éclairé, plus riche, saura mieux qu'un autre se procurer des semences de choix, l'outillage le plus perfectionné ; il aura en outre l'avantage de pouvoir garder ses grains bien au delà de la Noël et attendre le relèvement des cours qui se produit invariablement vers la fin de la « campagne » annuelle ; enfin dans cette entreprise largement montée on pourra, comme dans une puissante manufacture, introduire la méthode rémunératrice de la division du travail. Il n'est guère qu'une seule branche importante de l'économie rurale où les petites fermes gardent leur supériorité, et où l'industrie agricole conserve en quelque sorte un caractère domestique : c'est l'élevage des volailles.

§ 3. — Les classes agricoles.

Coup d'œil sur l'Irlande. — Retour à l'Angleterre : la fortune des grands propriétaires. — Les vicissitudes de la *yeomanry* et des petits fermiers. — L'enrichissement des gros fermiers. — Alternances de bien-être et de misère des journaliers.

Nous avons essayé d'expliquer comment, au cours des trois siècles qui nous occupent, le produit de la terre anglaise avait dû s'accroître dans de fortes proportions. Elargissement du marché intérieur et extérieur, faveur du gouvernement et de l'opinion, augmentation des capitaux consacrés à la culture, progrès de l'agronomie, tout y avait concouru. Etudions maintenant comment cette richesse nouvelle s'est répartie entre les différentes classes qui participent à l'entreprise agricole, et comment chacune d'elles s'est trouvée affectée par les transformations commerciales et techniques.

Il convient de faire ici une place spéciale à l'Irlande. Ce malheureux pays, uni de force à l'Angleterre, a été pendant de longs siècles traité par elle en pays conquis.

Les conquérants ont commencé par y détruire le système communautaire de la possession des terres, qui

faisait de tous les membres du clan les co-propriétaires du sol, et qui a peut-être laissé une trace dans la coutume irlandaise d'après laquelle le tenancier a droit à la plus-value donnée au terrain par son travail et son capital. Mais c'est à partir du XVIe siècle que la dépossession et l'oppression des indigènes sont poussées avec une rigueur impitoyable. Les Irlandais, aux yeux des Anglais d'alors, n'ont plus seulement le tort d'être d'une autre race, de parler une autre langue ; ils sont coupables de professer une autre religion ; ils demeurent catholiques, pendant que la grande île voisine passe au protestantisme. Aussi confiscations, massacres, incendies ne leur sont-ils pas épargnés. Au temps d'Elisabeth, la partie la plus fertile de leur pays, l'Ulster, devient une véritable colonie puritaine, où des seigneurs anglais et des marchands de la Cité se partagent le territoire enlevé aux habitants primitifs.

Au temps de Cromwell, l'Irlande, qui se prononce pour la monarchie absolue des Stuarts, expie durement sa fidélité à une cause vaincue. On estime que 500.000 personnes y sont alors passées au fil de l'épée, 100.000 vendues comme esclaves dans les colonies. Ce qui reste de catholiques est, de gré ou de force, transplanté dans la région marécageuse du Connaught : le fleuve Shannon sert de limite entre les survivants et les nouveaux venus qui remplacent les morts et les expulsés [1].

Un peu plus tard, sous et après le règne de Guillaume III, les Irlandais méprisés, spoliés, réduits à la condition de tenanciers précaires sur leurs propres terres, exclus des carrières libérales, gênés par mille entraves dans leur commerce et leur industrie, sont vraiment un des peuples martyrs de l'Europe moderne, et les paysans, ignorants, affamés, n'ont guère d'autre ressource que d'aller chercher au delà des mers une autre patrie. On comprend

1. Barbe Gendre, *Études sociales*, Paris, 1886.

qu'au début du XVIIIe siècle Swift, le vigoureux pamphlétaire, ait peint en traits de feu la misère de ses compatriotes. On connaît le libelle amer qu'il écrivit sous ce titre : *Modeste proposition pour empêcher les enfants des pauvres d'être une charge pour leurs parents ou leur pays* (1729). Il y démontre, avec un sérieux imperturbable, les avantages qu'il y aurait à transformer cette chair fraîche en viande de boucherie et à faire des pâtés de ces êtres encombrants.

Le XVIIIe siècle était pourtant l'époque où l'Irlande allait commencer à sortir de sa lamentable situation. Un protestant, mais né chez elle, Henry Grattan, travailla de toutes ses forces, à détruire la législation draconienne qui pesait sur les catholiques — parias de sa nation — et il parvint en 1782 à obtenir pour elle l'autonomie, le *home rule*. Accalmie passagère, qu'il faut saluer quand même au passage : car elle permit aux pêcheries et aux exportations lainières du pays de reprendre un peu d'activité ; mais c'était surtout pour plus tard une promesse d'émancipation et de renaissance !

Revenons à la Grande-Bretagne.

Au premier rang de la société rurale viennent les propriétaires ; mais il importe de distinguer entre les maîtres des grands domaines et les modestes possesseurs de fonds peu étendus : les uns et les autres n'auront peut-être point connu la même destinée.

La première catégorie comprend, outre la haute aristocratie des *lords*, la petite et la moyenne noblesse des *squires*, qui forme, à proprement parler, la *gentry*, et aussi les bourgeois enrichis qui ont pu acquérir les terres des uns ou des autres. Or, s'il paraît bien que la confiscation des biens d'un grand nombre d'anciennes familles et la sécularisation d'une grande quantité de terres monastiques ont permis aux membres de la *gentry* d'acquérir des propriétés nouvelles à bon compte, du moins ne semble-t-il pas que jusqu'à la fin du XVIe siècle le revenu

du sol, dans l'ensemble du royaume, ait réellement augmenté. C'est que le progrès technique ne se manifeste pas encore, et que la hausse qui se marque dans le prix des productions, sauf pour la laine, est purement nominale : le cultivateur qui vend plus cher ses denrées doit aussi acheter plus cher les divers articles dont il a besoin.

Mais dans la première moitié du siècle suivant les méthodes de culture commencent à s'améliorer, et la longue paix dont jouit le pays favorise la vente des produits : aussi la rente foncière augmente, et la *gentry*, dont Elisabeth avait essayé de refréner les appétits de luxe prématurés, peut désormais déployer sans crainte son faste seigneurial : les manoirs qui subsistent de cette époque révèlent encore sa richesse, sinon son bon goût. Les guerres civiles mettent un terme à cette prospérité ; mais elle renaît après la Révolution : la culture est devenue plus intensive, les primes accordées par le gouvernement facilitent l'écoulement des blés à un prix rémunérateur ; le taux des fermages s'élève jusqu'à atteindre des chiffres vingt fois supérieurs à ceux que l'on avait connus deux siècles auparavant [1].

Les grands et moyens propriétaires voient leur revenu s'accroître surtout pendant le long et pacifique ministère de Walpole (1712-1742) ; le très léger surcroît d'impôts indirects dont ils se plaignent ne ralentit guère le progrès de leurs fortunes. La hausse du loyer des terres est si continue, si régulière, que vers 1750 leur taux de capitalisation s'abaisse à 3 p. 100 : les acheteurs de biens-fonds placent ainsi leur argent à très petit intérêt, mais ils escomptent la plus-value prochaine. Lorsque le propriétaire est devenu le maître de tout le territoire d'une paroisse, pour diminuer les charges qui pèsent sur

1. Macaulay (pp. 350-353) trace le portrait du squire vers 1685. Il note surtout le contraste que présentent ses mœurs et ses manières grossières avec ses prétentions et ses vertus nobiliaires. C'est bien le vrai gentilhomme campagnard.

lui en même temps que pour porter au maximum ses profits, il est une faculté dont il use et abuse : elle consiste à expulser tous les ouvriers agricoles qui y résident et à détruire leurs chaumières. La main-d'œuvre dont il aura besoin, il la trouvera ensuite dans les paroisses voisines, qui se trouvent surpeuplées d'autant, et ce sont celles-là qui acquitteront la taxe pour cette multitude de pauvres, et non plus l'opulent possesseur d'un domaine désert.

Le sort des petits propriétaires ou *yeomen* qui cultivent leur bien eux-mêmes avec l'aide de leur famille est-il aussi avantageux ? Sous les premiers Tudors ils ont, sans aucun doute, pris leur part des vastes domaines nobiliaires ou monastiques confisqués, et pendant près de deux cents ans on peut dire que leur situation se maintiendra. Il est vrai que, vers le milieu du XVIe siècle, ils ont un moment ressenti les atteintes d'une concurrence nouvelle. Lors de la première période d'extension des pâturages, les nouveaux grands propriétaires, bourgeois « intrus et avides qui se sont abattus des villes sur les campagnes [1] », n'hésitent pas à s'en prendre aux *yeomen*, dont les antiques tenures gênent leur âpre ambition. Pacifiquement ils tendent à les ruiner par la supériorité d'une économie rurale mieux entendue ; plus brutalement ils essayent de les déposséder par la pratique d'un système partial d'enclosures.

Mais le gouvernement intervient en faveur de la classe menacée. Sous le règne d'Elisabeth tout au moins, il semble bien que les clôtures ne purent être établies sans le consentement unanime des intéressés ; accomplie ainsi d'un commun accord, l'opération tourne à l'avantage de tous ; « au lieu d'une trentaine de parcelles éparpillées qu'il était obligé de cultiver chacune d'une façon particulière et avec une perte de temps considérable, le petit propriétaire obtient quatre ou cinq champs de six ou

1. Boutmy, *Développement de la Constitution en Angleterre*, p. 202.

sept acres chacun qu'il pourra cultiver à son gré[1]. » Au reste la révolution agraire va s'arrêter ; au-dessous de l'ancienne et de la nouvelle *gentry*, la *yeomanry* continue donc de « déployer dans l'administration des comtés une activité indépendante et officieuse » ; soutenue par la royauté qui la considère comme « le rempart des armées et la principale caution de l'impôt », profitant d'ailleurs du supplément de ressources que lui offre la petite industrie campagnarde, elle prospère. Vers 1685 elle ne compte pas moins de 160 à 180.000 chefs de famille ; elle constitue un septième de la population ; à cette époque il y avait dans le royaume plus de propriétaires faisant eux-mêmes valoir leurs domaines que de fermiers exploitant les terres d'autrui.

Mais, avec le XVIIIe siècle, commence pour cette classe intéressante une décadence dont elle ne s'est pas relevée. Si attaché qu'il soit à son humble patrimoine, quelques soins qu'il prodigue à son héritage, le petit cultivateur manque de capitaux pour lutter avec les gros fermiers et les grands propriétaires, qui seuls peuvent tirer parti des progrès de l'agronomie. Il ne peut vendre à bas prix, comme ces redoutables concurrents, sans compromettre sa modeste aisance. Le poids de la taxe des pauvres augmente sans cesse, et comme il n'emploie guère d'ouvriers, cette surcharge reste pour lui sans compensation. Et puis ni l'autorité, ni le respect public, ne le protègent plus. Il n'a plus le droit de chasser, même sur ses propres champs, et le gibier du grand seigneur dévore impunément ses récoltes. A-t-il été contraint d'emprunter, à titre de cheptel, le bétail nécessaire à l'entretien de ses terres, la législation aggrave à son égard les rigueurs du droit de saisie[2].

A partir de 1750 la ruine se précipite. Les enclosures

1. Ashley, *Histoire des doctrines économiques*, p. 316.

2. Boutmy, *op. cit.*, p. 260.

recommencent ; et maintenant, pour que la redistribution des terres dans le *township* devienne obligatoire, il suffit que les personnes qui la réclament possèdent les quatre cinquièmes du territoire. Si les riches possesseurs qui ont pris l'initiative du réallottissement ne parviennent pas à atteindre cette proportion, ils usent de pression sur les *yeomen* récalcitrants, et réussissent presque toujours à leur arracher leur consentement. L'opération, une fois décrétée par le Parlement, est effectuée par les soins d'une commission omnipotente, dont les grands propriétaires en réalité disposent ; elle aboutit à de véritables confiscations partielles : le lot assigné à chaque petit propriétaire vaut en général beaucoup moins que celui dont on l'a dépouillé. Quand, vers la fin du siècle, on songera à introduire dans ces remaniements délicats un peu plus d'équité, il sera trop tard pour sauver une classe aux trois quarts disparue [1].

Péniblement entré en possession d'un terrain médiocre et qui lui est étranger, déjà déraciné à demi, le *yeoman* a dû, en effet, participer aux frais d'une opération qu'il n'a pas sollicitée et qui lui a déjà coûté assez cher ; puis, sans délai, il a fallu qu'il entourât le champ dont il est devenu le maître malgré lui. Sur l'ancien communal la part qu'on lui concède, proportionnée au petit nombre de têtes de bétail qu'il élevait, ne lui fournit que d'infimes ressources. Bientôt l'Angleterre cesse d'exporter des grains ; le cours des céréales, désormais déterminé par les seules fluctuations du marché intérieur, subit de brusques variations suivant les récoltes. Le gros cultivateur, le riche marchand pourront en tirer profit ; lui, qui est toujours pressé de vendre, ne peut qu'y perdre ; nulle institution solide de crédit agricole ne le met encore à l'abri des conséquences funestes que doivent entraîner pour lui les crises, même passagères, de surproduction.

1. Voir Mantoux, *op. cit.*, p. 154-160.

Conservait-il quelque espoir de supporter tant de pertes, de subvenir à tant de charges, grâce aux bénéfices que lui procurait l'atelier familial, la croissance victorieuse de la grande industrie urbaine lui ravit ce dernier moyen de salut. Alors il vend sa terre : ses riches voisins ou des acquéreurs de la ville ne demandent pas mieux que de la lui acheter à bas prix. Quelquefois il va chercher fortune jusque sur l'autre rive de l'Atlantique, où du moins il pourra redevenir propriétaire et recouvrer l'aisance. Ou bien c'est dans les nouvelles entreprises industrielles qu'il parvient à trouver l'emploi de ses fortes qualités traditionnelles et des petites sommes d'argent qu'il a pu sauver du naufrage. Souvent aussi il tombe sans remède au rang des salariés [1].

Même inégalité dans la destinée des deux catégories principales de fermiers : les gros grandissent aux dépens des petits. Mais situés dans l'échelle sociale à un degré au-dessous des petits propriétaires, les petits fermiers les précèdent dans la rapide décadence qui aboutira à la disparition complète des uns comme des autres. Dès la fin du xve siècle, ils ont connu une période d'épreuves : contre la menace des enclosures ils ne disposent en effet, ni en fait, ni en droit, d'aucun moyen de résistance ; le grand propriétaire, qui veut transformer ses terres de labour en prairies, est maître de les chasser de son domaine le jour où il cesse d'avoir besoin de leurs services. Sans doute une longue et laborieuse occupation du sol semble leur avoir créé des titres, que la coutume est sur le point de consacrer ; il n'importe : en l'absence de toute convention formelle, le « lord du manoir » est libre de les évincer ; ou, s'il préfère en user moins brutalement

1. Voir dans Mantoux, ouvrage cité, p. 168, l'élégie de Goldsmith sur *Le village abandonné* (1770). Le comte de Leicester disait : « C'est une triste chose que d'être seul dans le pays que l'on habite ; je regarde tout autour de moi et je ne vois pas d'autre maison que la mienne. Je suis l'ogre de la légende et j'ai mangé tous mes voisins. »

avec d'anciens serviteurs qu'en d'autres temps il eût été jaloux de conserver, il attend la mort de son tenancier et se contente de refuser au fils du défunt tout renouvellement de location. Un peu plus tôt, un peu plus tard, un grand nombre de ces cultivateurs, qui s'étaient presque élevés à la condition de co-propriétaires des terres qu'ils exploitaient, se voient rejetés dans la classe des ouvriers errants, quand ils ne tombent pas dans celle des vagabonds et des mendiants que l'on enferme. Si le seigneur ou le bourgeois leur maître consent à les garder sur son bien, c'est à la condition qu'ils lui payent une rente environ deux fois plus forte que le taux fixé par les usages : les fermages dits de torture (*rack-rents*) datent du début du XVIe siècle. Mais les faibles moyens dont disposent ces petits fermiers ne leur permettent pas toujours de tenir ces onéreux engagements ; le propriétaire alors s'empresse de « réunir » toutes ses fermes en une seule qu'il confie à un riche entrepreneur.

Cette classe courait donc dès cette époque le risque de périr tout entière, si la royauté n'eût pris des mesures pour la protéger. Déjà, sous Henri VIII, le cardinal Wolsey avait essayé de restreindre l'expansion démesurée que prenait l'élevage des moutons. Elisabeth défend à tout propriétaire d'en posséder plus de deux mille ; elle s'efforce d'empêcher les « réunions » abusives en interdisant la démolition des petites fermes éparses à travers les campagnes : car la suppression de ces bâtisses considérées comme inutiles et d'un entretien coûteux était précisément l'une des économies que les propriétaires cherchaient à réaliser quand ils évinçaient leurs petits fermiers. A la fin, peut-être en partie par l'effet de cette législation tutélaire, mais aussi pour d'autres causes que nous avons indiquées, cette fureur de « dévastation » des campagnes et de concentration agricole s'apaisa.

Ceux des petits fermiers qui avaient échappé à la tourmente profitèrent alors des enclosures qui, en arrondis-

sant leurs domaines, en avaient rendu l'exploitation plus facile et plus fructueuse. La concurrence qu'ils se faisaient entre eux, circonscrite aux étroites limites d'un territoire peu étendu et d'un groupe d'enchérisseurs peu nombreux, n'était pas encore trop vive. Pendant un siècle encore ils continuèrent de jouir d'une certaine aisance ; ensuite ils devinrent les premières victimes des mêmes transformations commerciales, agronomiques, sociales, qui allaient ruiner, après eux, les petits propriétaires.

Ceux qui sortent vainqueurs de cette révolution, ce sont, avec les grands propriétaires, les gros fermiers. Dès le temps d'Elisabeth mainte ferme grossière, construite en bois, avait fait place à une habitation de brique et de pierre ; et sur la table de celui qui l'occupait, on avait vu briller des plats d'étain, voire de la vaisselle d'argent. Mais c'est au XVIIIe siècle surtout que grandit la fortune de cette classe nouvelle. C'est alors que ces entrepreneurs de culture, assez riches pour affermer à haut prix des cantons entiers, et assez habiles pour obtenir un bail à long terme, retirent jusqu'à 14 et 18 p. 100 des capitaux qu'ils ont généreusement versés dans leur exploitation. Ils vivent largement, font bonne chère, et quand ils reçoivent leurs amis, leur offrent du vin de France ou de Portugal. « Ils sont assez aisés, écrit un voyageur, pour avoir le goût de la propreté, et ils ont assez de loisir pour le satisfaire. Toujours bien vêtus, ils ne sortent pas en hiver sans une redingote. Leurs femmes, leurs filles, ne se contentent pas de s'habiller ; elles donnent dans une espèce de luxe. L'hiver, elles ont de petits manteaux de drap pour les défendre du froid ; l'été, des chapeaux de paille pour se garantir des ardeurs du soleil. Il est rare de les voir occupées à des travaux pénibles. » Ces grands fermiers, montés au rang de capitalistes, qui exploitent la terre — et les hommes — par les procédés du monde industriel, tiennent dans la société une place beaucoup plus considérable que les humbles propriétaires qui se sont

maintenus à leurs côtés. Aux XVe et XVIe siècles on avait englobé sous l'appellation générale de *yeomen*, en même temps que ces petits propriétaires, le petit nombre des fermiers importants ; « au XVIIIe siècle c'est au contraire le mot de *farmers* qui désigne les uns et les autres ; la fraction prépondérante de la classe donne son nom à la classe tout entière [1] ».

Les mêmes vicissitudes qui ont agité les deux classes dirigeantes de l'agriculture, qui les ont l'une et l'autre par moitié portées à la fortune et par moitié englouties dans un irréparable naufrage, ont-elles atteint la masse confuse des ouvriers travaillant au-dessous d'elles ? Sans doute ; mais la répercussion n'a pas toujours été directe, et la condition des simples journaliers n'a pas varié exactement suivant le même rythme que celle de leurs divers maîtres.

La première période de leur histoire moderne nous paraît s'étendre jusqu'à la première moitié du XVIe siècle. Depuis la Peste noire (1349), par l'effet de la dépopulation qui avait suivi, les salaires s'étaient élevés ; et les efforts accomplis par l'autorité pour les ramener à l'ancien taux avaient manqué d'efficacité. Mais le licenciement des maisons militaires des nobles, conséquence naturelle du rétablissement de la paix intérieure, et pour lequel Henri VIII avait donné des ordres définitifs, aussi la dispersion des indigents groupés naguère autour des fondations ecclésiastiques, jettent sur le marché un grand nombre de travailleurs et tendent à déprécier d'autant la main-d'œuvre. Surtout l'extension des entreprises pastorales — que la hausse même des salaires avait contribué à provoquer — entraîne leur diminution ; en même temps que l'étendue des terres labourées, c'est la somme d'ouvrage offerte aux journaliers qui se trouve réduite. Dès le temps de Henri VI les enclosures avaient

1. Voir Boutmy, *op. cit.*, p. 232 et suivantes.

déchaîné de violentes émeutes paysannes. Non contents de chasser de leurs propres terres les laboureurs devenus superflus, les grands propriétaires avaient empiété sur les pâtis communs, et circonscrit chaque jour plus avarement le territoire dont la jouissance restait permise aux pauvres sans propriété. Souvent même ils n'avaient pas respecté les humbles chaumières et les modestes carrés de culture que, par une tolérance séculaire, on avait laissé les *cottagers* y établir. Ceux-ci avaient perdu jusqu'aux droits de pacage et de glandée que les seigneurs leur avaient autrefois laissé exercer dans leurs forêts. Ainsi s'était formée toute une population flottante de journaliers condamnés à un chômage quasi perpétuel, que l'excès de la misère poussait parfois à l'insurrection, et dont l'existence permettait d'appliquer à la rigueur les dures prescriptions de l'*Ordonnance des travailleurs*. Thomas Morus, dans son *Utopie*, élève sa protestation enflammée contre cette tyrannie agraire, et dénonce l'universelle « conspiration du riche contre le pauvre ».

Avec le règne d'Elisabeth commence pour ce prolétariat agricole une période meilleure, qui semble s'être prolongée près de deux siècles. Les enclosures deviennent plus rares ; ceux des communaux qui ont échappé à l'avidité des grands éleveurs ont désormais chance de subsister ; on cesse d'inquiéter les *cottagers*, et la reine décide que chacun d'eux pourra, en ne payant que des droits minimes, cultiver un espace de quatre acres autour de sa chaumière. Ayant pour la plupart repris possession d'une parcelle du sol, les ouvriers peuvent éviter les plus désastreux contre-coups de la révolution monétaire : si leur salaire ne s'élève pas en proportion de la baisse de l'argent, du moins ne souffrent-ils pas trop cruellement du renchérissement des denrées, puisqu'ils peuvent tirer directement de leur petit lopin une portion de leur subsistance.

Il est vrai que la royauté, qui leur rouvre l'accès du sol,

entend les y attacher : nul d'entre eux ne peut quitter son emploi moins d'un an après son engagement, ni se placer ailleurs sans présenter un certificat de son précédent maître ; et au temps de la moisson, les autorités ont le droit de les réquisitionner en masse. Mais il était également défendu au maître de renvoyer son ouvrier avant le délai minimum prévu par la loi. La fixation même du salaire par le juge de paix constituait une garantie contre les abusives prétentions de certains propriétaires. En fait les ouvriers agricoles semblent avoir joui, à la fin du XVIe siècle, d'un bien-être relatif : la viande entre dans leur alimentation à côté du poisson salé ; ils ne boivent de l'eau, dit-on, que par pénitence, portent des vêtements de laine, et paraissent assez bien montés en ustensiles de ménage comme en instruments de culture. D'ailleurs le travail de la laine leur offre — à leurs familles et à eux-mêmes — un supplément d'occupations et de ressources. S'il en est, malgré tout, qui ne parviennent pas à vivre du travail de la terre, même en y joignant les profits de la filature et du tissage domestiques, les manufactures qui s'établissent alors dans les campagnes leur ouvrent, en dépit des règlements qui prétendent le leur interdire, un dernier refuge.

Au XVIIe siècle et même pendant la première moitié du XVIIIe, les conditions économiques et sociales continuent d'être assez favorables aux journaliers. Sans doute la loi du domicile paroissial (1662) achève de ravir à certains d'entre eux les humbles et précaires possessions que leur avait laissées la générosité de tel ou tel grand propriétaire. Quand celui-ci se trouve être le maître du territoire entier de la paroisse, il lui est loisible désormais de se décharger des frais d'assistance qu'entraîne pour lui le logement de son personnel sur son propre domaine : il lui suffit de démolir les chaumières qu'il y avait laissé bâtir. Les ouvriers seront contraints d'aller s'établir dans les paroisses limitrophes ; ils en seront quittes pour

accomplir matin et soir un trajet plus ou moins pénible entre leur résidence et le lieu de leur travail, et ce sont les propriétaires voisins qui acquitteront à sa place la taxe des pauvres. Sans doute encore la tarification officielle des salaires tend à devenir exclusivement une méthode ingénieuse pour les ramener au taux le plus bas. C'est ainsi que sous les deux premiers George on essaye de proportionner les subventions dont bénéficient les ouvriers valides à leurs charges de familles ; en apparence c'est une mesure d'équité, un moyen très honorable de favoriser le progrès de la population ; en réalité c'est un détour pour abaisser la rémunération des célibataires et des ménages sans enfants, et par là, indirectement, le prix courant de la main-d'œuvre.

Mais les premiers progrès de la culture intensive font que celle-ci est aussi plus demandée. Tout d'abord l'application des nouveaux procédés exige des soins plus attentifs, donc plus de bras. D'autre part l'amélioration du rendement, l'accroissement de la production, qui pendant quelque temps dépasse celui de la consommation, assurent le bon marché des denrées. Et puis le *cottager*, paisiblement établi sur le communal, tire profit de son enclos, qu'il a transformé en potager ou en verger, tandis que la jouissance indivise du pâtis voisin lui permet de nourrir une vache, un porc, quelques volailles. Ou bien il est aux gages d'un petit fermier ou d'un moyen propriétaire : alors il arrive qu'il est logé par ses maîtres et qu'il vit en famille avec eux. D'une façon ou d'une autre, son ordinaire est devenu à la fois plus substantiel et moins grossier: le pain de froment remplace sur sa table le pain de seigle, d'orge ou d'avoine ; il mange presque quotidiennement du fromage, et de la viande plus fréquemment ; il boit de la bière, et même le thé ne lui est pas inconnu.

Vers 1760 hélas ! tout change. Avec la reprise du mouvement d'enclosure, les empiétements des grands pro-

priétaires sur les communaux et la guerre aux chaumières recommencent de plus belle [1]. Même les ouvriers agricoles qui possèdent en toute propriété un morceau de terre, de gré ou de force, doivent le céder au riche voisin qui désire arrondir son domaine. Avant même que ne se marque un retour de faveur pour l'élevage, la grande culture en est parvenue à ce point de perfectionnement où elle économise de la main-d'œuvre : l'édification des clôtures n'aura fourni aux journaliers qu'un emploi éphémère. Enfin l'accroissement de la population dépasse maintenant celui de la production, les denrées renchérissent, et la disproportion éclate chaque jour plus irrémédiable entre le prix de la vie et le taux des salaires. Pour les plus modestes des travailleurs de la terre, l'âge de fer est venu.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

MACAULAY. *Histoire d'Angleterre*, tome II.

GREEN. *Histoire du peuple Anglais*, tome I.

TH. ROGERS. *Histoire du travail et des salaires en Angleterre depuis la fin du XIII*e *siècle.* Traduct. franç. 1897, in-8°.

BOUTMY. *Développement de la Constitution et de la Société politiques en Angleterre.* Nouvelle édition, 1898, in-16.

ASHLEY. *Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre.* Trad. franç., 1900, tome II.

CUNNINGHAM. *Growth of the English Industry and Commerce in Modern times.* 2e édit. 1903, tome I. The mercantile system.

MANTOUX. *La Révolution industrielle au XVIII*e *siècle.* 1905, in-8°.

1. Mantoux, *op. cit.*, p. 141.

CHAPITRE IV

LA FRANCE

Si les Provinces-Unies et l'Angleterre ont précédé la France dans les voies du progrès économique, ce grand royaume les suit de près, et par le nombre de ses habitants il constitue pendant la période moderne l'Etat de beaucoup le plus considérable de tout l'Occident. Il convenait donc d'accorder au récit de ses destinées laborieuses un ample développement ; mais pour faciliter l'intelligence de cette histoire, peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler d'abord les brusques vicissitudes dont elle fut remplie.

Le règne de Louis XII et les premières années de celui de François Ier (jusqu'en 1525) offrent le spectacle rare d'une prospérité complète, dont l'éclat, malgré les luttes extérieures et les prodigalités de la Cour, persiste, en s'affaiblissant toutefois, jusque vers 1560. Puis s'ouvre la longue et terrible crise des guerres de religion, qui dure jusqu'à la fin du siècle. Le brillant et rapide relèvement qui s'accomplit sous le gouvernement de Henri IV est trop tôt interrompu par sa mort : de 1610 à 1661 s'étend une période incertaine, troublée encore à deux reprises par les guerres intestines, et où la France paraît plier sous le double poids de ses institutions monarchiques qui achèvent de s'établir et de son hégémonie politique et militaire qui se fonde. Puis c'est la grande époque du règne de Louis XIV, un quart de siècle de magnifique épanouissement (1661-1685) ; mais une politique d'op-

pression à l'égard des sujets, de provocation à l'égard de l'étranger, arrête cet essor : pendant quarante ans la France cesse de grandir en richesse et en force, et même elle décline (1685-1715). Après cela, jusqu'à la Révolution, le progrès économique reprend : très sensible déjà jusqu'en 1740, ralenti par les grandes guerres continentales et maritimes qui se succèdent de 1740 à 1763, plus assuré enfin pendant les dernières années de l'Ancien Régime. Nous aurons d'ailleurs à examiner jusqu'à quel point, pendant ces trois siècles si féconds en revirements de fortune, le progrès social a suivi le même rythme.

I. — Commerce

§ 1. — Commerce extérieur.

Elargissement du cercle des échanges. — Prédominance de l'exportation agricole ; accroissement de l'exportation manufacturière ; législation douanière protectrice de l'industrie. — Les encouragements à la marine nationale ; les Compagnies de commerce : principales causes de leur échec ; les vicissitudes du commerce maritime français. — Les grandes places du commerce extérieur.

A travers cet espace d'environ trois cents ans que nous avons à parcourir, il est facile d'observer que les relations économiques entretenues par la France avec l'étranger deviennent plus intimes, en même temps que le cercle de son commerce extérieur s'élargit.

Au XVIe siècle la monarchie espagnole, qui pendant quelque temps englobe le Portugal, s'est annexé un immense empire. Ses expéditions, ce ne sont plus seulement les productions du territoire ibérique, comme les raisins ou les laines, mais les produits des tissages flamands et les épiceries d'outremer. Bientôt, d'autre part, le Nouveau-Monde espagnol et la métropole elle-même, à demi ruinés par l'excès d'une richesse trop facilement acquise, offrent, directement ou indirectement, à l'agriculture, aux diverses industries, aux pêcheries françaises, un dé-

bouché chaque jour plus large. Sans même compter l'importante contrebande qui s'opère avec l'Amérique du Sud par Saint-Domingue, on estime que vers 1650 la part de la France dans le commerce des Indes espagnoles s'élève à environ douze millions sur quarante. Au XVIIe siècle l'Espagne a beau se trouver presque constamment notre ennemie, elle est notre meilleure cliente.

Pendant la même période, l'Italie rivalise avec elle pour l'importance des échanges qu'elle effectue sur le marché français. Venise est en décadence; mais Milan, Florence, Rome la remplacent pour l'importation, sinon des épices, du moins des soieries. Il est vrai que la France perd le bénéfice du transit entre la Méditerranée occidentale et l'Europe du Nord-Ouest. Lorsque Henri III, en 1585, prétendit faire passer par la douane de Lyon toutes les marchandises en provenance de celle-ci et à destination de l'Italie ou du littoral oriental de l'Espagne, la Flandre et l'Angleterre créèrent des lignes de navigation vers les deux péninsules méditerranéennes, et la route de terre entre l'Italie septentrionale et la mer du Nord évita désormais le territoire français, pour emprunter celui de la Savoie, de la Franche-Comté, de la Lorraine et du Luxembourg [1].

En revanche, le développement des transactions franco-allemandes est à peu près continu. En échange de leurs cuirs et de leurs quincailleries, les pays germaniques, où la richesse commence seulement à se répandre, achètent chaque année davantage à la France ses étoffes de luxe et ses bijoux. Les Hanséates, avec lesquels Henri IV conclut un traité (1604) qui sera périodiquement renouvelé, viennent chercher dans ses ports, pour les conduire à Hambourg, à Lubeck, à Dantzig, à Riga, les produits de ses vignobles et de ses salines, des étoffes, du papier, des épices. Les Etats scandinaves échangent également

1. Voir Fagniez, *Économie sociale*, p. 293.

leurs bois et leurs goudrons contre les sels, les vins et les eaux-de-vie du royaume : l'effet des traités de commerce conclus avec la Suède et le Danemark (1604) n'est point contrarié, au contraire, par les combinaisons politiques [1].

L'histoire des rapports de la France avec les Provinces-Unies est en revanche pleine de vicissitudes : dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, l'amitié fait place à une hostilité réciproque qui entraîne jusqu'en 1713, c'est-à-dire presque jusqu'au déclin de la prospérité hollandaise, l'interruption, à peu près complète, au moins du trafic officiel. De même, du côté de l'Angleterre, les intentions libérales et conciliantes que manifeste à plusieurs reprises (1606 et 1713) le gouvernement français sont contrecarrées par l'exclusivisme jaloux du Parlement et de l'Administration britanniques. Mais malgré tout, quand les deux Etats cessent d'être en guerre, le mouvement d'échanges qui, par la nature des choses, s'est établi entre eux, ne cesse de grandir, et pendant les hostilités même une active contrebande triomphe des prohibitions.

Avec le Levant la France du XVIe siècle entretient un commerce aussi considérable qu'avec l'Italie ou avec l'Allemagne. Le traité d'alliance conclu en 1536 entre François Ier et Soliman donnait à tous les Français établis dans l'Empire ottoman le droit de faire trancher leurs différends civils ou commerciaux par leurs propres consuls et suivant leurs propres lois : les négociants de presque toutes les autres nations européennes devaient eux-mêmes accepter la juridiction supérieure des consuls de France. En dépit des abus commis par ces agents (qui, se conformant trop bien aux mœurs de l'Orient, n'hésitèrent pas à se procurer parfois d'illicites revenus aux dépens des nationaux qu'ils étaient censés protéger),

1. Sous le ministère de Richelieu, le Danemark consentit à abaisser de 5 p. 100 à 1 p. 100 les droits perçus sur les produits français au passage du Sund.

malgré la concurrence des Hollandais, puis des Anglais, le commerce français prospère avec les Echelles de la Méditerranée orientale. Chypre et la Grèce envoient leurs vins ; l'Archipel, ses éponges ; l'Asie Mineure, par Smyrne, Alexandrette, Tripoli ou Beyrout, ses figues, ses tapis, ses soies et ses cuirs ouvragés : en retour ces pays reçoivent de France argent, draps et bonneterie.

Avec la Barbarie la fondation du Bastion de France, en 1560, a marqué l'ouverture de relations régulières, que favorise bientôt l'exode en Bas-Languedoc des Juifs chassés d'Espagne. En Tripolitaine on va chercher les plumes d'autruche ; en Tunisie, des huiles ; en Algérie (depuis 1603), du corail et des blés ; au Maroc, des cuirs et des laines.

Dans l'Amérique du Nord se fonde la Nouvelle-France ; et tandis que les voiliers de Normandie et de Bretagne vont pêcher la morue sur le banc de Terre-Neuve, le Canada expédie à la métropole ses pelleteries. Ses colons, dont le nombre s'élèvera jusqu'à quatre-vingt mille, s'y approvisionnent de denrées et de « manufactures » ; et quand ce débouché se fermera, l'affranchissement des Etats-Unis en ouvrira un nouveau, dont l'industrie française ne saura d'ailleurs pendant longtemps tirer qu'un médiocre parti. Dès le milieu du XVIIe siècle, grâce aux flibustiers, sept mille Français sont établis aux Antilles ; jusqu'à la fin de la monarchie, les « îles » fourniront une variété sans cesse croissante de produits exotiques ; et elles demandent, sans parler de la main-d'œuvre nègre que l'on va pour elles chercher sur les côtes de Guinée, tous les articles indispensables à la subsistance de leur population blanche [1]. Des Indes Orientales non plus le commerce français n'est pas absent : les comptoirs de l'Hindoustan envoient le poivre de Java ou du Malabar, la cannelle de Ceylan, les cotonnades

1. Celle-ci, pour Saint-Domingue seulement, s'élèvera jusqu'au chiffre de 42.000.

« indiennes », la muscade et le girofle des Moluques, même le thé et les soieries de Canton.

Ainsi, dès le « grand siècle », le commerce français a pris, comme nous dirions aujourd'hui, un caractère mondial. Richelieu obtient pour les marchands du royaume la permission de traverser la Moscovie quand ils se rendent en Perse et en Tartarie. Colbert demande pour eux au Sultan le privilège du transit entre la Méditerranée et la mer Rouge, et il combine les entreprises des deux Compagnies du Levant et des Indes Orientales en vue de ramener, si possible, à Alexandrie le centre du commerce indo-européen. Des négociants hardis conseillent à Louis XIV d'occuper l'Egypte, voire de rouvrir par un canal la communication directe entre l'Asie et l'Europe. Tournons les yeux vers un autre hémisphère, découvert de la veille, encore à demi ignoré. Pendant que la France semble sur le point de sombrer dans les désastres de la guerre de la succession d'Espagne, nos marins n'en continuent pas moins de traverser, du détroit de Magellan aux mers de Chine, les solitudes du Pacifique, pour rapporter directement à Saint-Malo ou à Port-Louis les éblouissantes broderies exotiques. Du commencement du règne de Louis XV à la fin de la monarchie absolue, le trafic avec l'Extrême-Orient augmente dans la proportion de un à six, et dans le même temps le commerce avec l'Europe aura plus que quadruplé. Près de soixante années s'écouleront après 1789 avant que le commerce extérieur total de la France atteigne de nouveau — pour le dépasser, il est vrai, rapidement — le chiffre auquel il s'est élevé dans les dernières années de l'Ancien Régime.

Quels sont les principaux articles de ce vaste commerce extérieur ? Et comment la législation royale intervenait-elle pour modifier le jeu naturel des exportations et des importations ?

Dans l'ensemble de la période qui nous occupe, la France reste principalement un pays rural : en 1787, le chiffre

de ses exportations agricoles, en y comprenant il est vrai les réexportations d'origine coloniale, dépassera encore d'un quart celui de ses exportations manufacturières [1]. Parmi les productions du sol, ce sont surtout les vins qu'elle expédie à l'étranger ; bien qu'il n'ait pas su les affranchir du régime onéreux et vexatoire des aides, le gouvernement n'a cessé d'en encourager la sortie ; il a même été jusqu'à lui subordonner, par exception, les intérêts de l'exportation industrielle. Le royaume fournit également aux pays du Nord, dont le ciel brumeux ne permet guère plus l'évaporation des salines que la maturation du raisin, de grandes quantités de sel marin. Les prunes sèches de l'Aquitaine ou pruneaux, et les huiles d'olive de la Provence, trouvent aussi un marché en Angleterre, en Ecosse, en Flandre.

Quant aux céréales, l'exportation en est intermittente. Non pas que la clientèle fasse défaut : l'Espagne et le Portugal en sont souvent à court ; mais le blé est un aliment trop précieux, et la récolte en est trop variable. Le commerce reste, en somme, soumis à une police prohibitive, renouvelée de l'ancienne réglementation féodale ou municipale, dont l'esprit était foncièrement hostile à toute exportation, surtout à celle des denrées : par crainte de la famine, les grains ne peuvent sortir du royaume qu'aux époques de surabondance. Si l' « extraction » est momentanément autorisée par les ordonnances de 1534 et 1539, si elle reste libre et franche de 1601 à 1625, le tarif de 1664 la soumet à une lourde taxe (22 livres par muid) ; à partir de 1693, elle est interdite en principe, sous peine des galères, voire sous peine de mort (1710) ; et sauf un très court intervalle pendant le ministère de Choiseul (aux environs de 1764), elle restera presque constamment défendue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

En ce qui concerne enfin les matières premières, lorsque

1. D'après Arnould, 311 millions de livres contre 231.

la France est en mesure d'en exporter, c'est la prohibition qui prévaut. Déjà Philippe le Bel avait interdit l'exportation des laines; cette défense est renouvelée à plusieurs reprises pendant la deuxième moitié du XVIe siècle; au commencement du XVIIe elle est étendue au lin, au chanvre, aux soies : le gouvernement entend maintenir à bon marché les productions qui servent d'aliment à l'industrie textile, comme le pain qui doit nourrir la masse du peuple, particulièrement les ouvriers. En revanche, la réexpédition des denrées coloniales, qui commence vers 1670 [1], n'a jamais cessé d'être libre, et à partir de 1736 elle bénéficie d'une entière franchise. Au cours du XVIIIe siècle ce trafic triple de valeur; en 1789 le sucre et le café des « îles » d'Amérique figurent ensemble au premier rang des exportations françaises. Et à destination des colonies, la sortie des farines, tout comme celle des vins et des eaux-de-vie, aura toujours été autorisée.

En fait de produits manufacturés, la France n'expédie guère, tout d'abord, qu'un seul article d'importance, les toiles grossières; puis, à partir du XVIIe siècle, elle exporte une quantité croissante de draps et de soieries. En seconde ligne viennent la quincaillerie, la bijouterie, la papeterie; peu à peu les exportations industrielles de la métropole en arriveront à dépasser ses exportations agricoles. Inutile d'ajouter que les premières furent constamment l'objet de la faveur gouvernementale.

Le tableau des principales importations françaises et des règlements qui s'y appliquent présente, comme il est naturel, des caractères exactement inverses. Si l'on met à part les denrées coloniales, nulle importation permanente ou considérable de produits alimentaires : du blé les années de disette; un peu de bétail ou de

1. Colbert écrit en 1670 : « Les étrangers ne nous apportent plus de sucre pour notre consommation; et nous commençons même à leur en envoyer. »

poisson conservé, à certaines époques : c'est à peu près tout. Ce sont les matières premières destinées aux industries textiles qui constituent le gros des achats. Et la royauté accorde aux importateurs de ces deux catégories d'articles de larges franchises. L'entrée du blé a toujours été libre ; à la fin du règne de Louis XIV les droits d'entrée sur les céréales sont réduits à un taux insignifiant ; ils seront supprimés de 1740 à 1764 ; même, toutes les fois que l'approvisionnement du royaume paraît insuffisant, on n'hésite pas à en encourager l'introduction par des primes. A partir de 1687 le droit d'entrée sur les moutons d'Allemagne est abaissé des cinq sixièmes. Si, au cours du XVIIe siècle, la France met des taxes prohibitives sur les harengs hollandais ou anglais, il ne faut voir là qu'un acte de représailles, non une manifestation de sa politique économique générale.

A l'égard des denrées coloniales, il convenait que les droits d'entrée fussent également réduits au minimum. Telle est en effet la mesure édictée sous l'influence de Law en 1717 : c'est alors que les produits des Antilles, d'abord le tabac et le sucre, puis le café, remplissent les entrepôts du royaume, sans parler des arrivages de moindre importance comme le cacao, l'écaille, les bois d'ébénisterie et de teinture, et, vers la fin du siècle, le coton. L'introduction de l'indigo fut la seule qui souleva des difficultés : en 1601, « malgré les protestations des Lyonnais, qui affirmaient que cette drogue était préférable au pastel pour les teintes foncées, et qu'il en fallait deux cents fois moins, le pastel, énergiquement soutenu par les Toulousains dont il faisait la fortune, l'emporta [1] » provisoirement ; pour un temps il fut interdit d'importer de l'indigo sous peine de mort.

L'importation des produits manufacturés est au contraire soumise à de multiples entraves, quand elle n'est

1. Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 165.

pas absolument proscrite. Conformément au vœu émis par les Etats généraux de 1484, François Ier et les rois ses successeurs prohibent l'entrée des draps fins de Roussillon et de Catalogne, aussi celle des sagetteries de Flandre ; le Code Michau en 1629 renouvellera l'interdit jeté sur toutes les draperies étrangères. Puis l'on s'en prend aux draps d'or et d'argent, aux soieries, dont les Italiens voudraient inonder le marché. La réorganisation de la Douane de Lyon, en 1540, a pour effet d'en rendre l'introduction plus difficile ; bientôt, aux droits protecteurs succèdent les prohibitions en forme, sans cesse renouvelées dans les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe. Le tarif de 1667, beaucoup plus rigoureux que celui de 1664, frappe durement tous les tissus en provenance d'Angleterre et de Hollande, notamment les bas et les bonnets de laine, les bas de soie, les bas de coton. Louis XI avait déjà défendu d'introduire les cotonnades de l'Inde : cette défense sera renouvelée en 1686. D'autres produits de l'industrie étrangère sont l'objet de mesures analogues : Henri IV s'oppose à l'introduction des papiers d'Angleterre, pour la même raison qu'il empêche les chiffons de sortir du royaume. Louis XIV, en 1669 et 1671, prohibe absolument les glaces et les dentelles de Venise. Le gouvernement n'est embarrassé qu'à l'égard des produits minéraux : car, si l'abondance d'un combustible comme la houille et de divers métaux utiles est indispensable au développement de mainte industrie nationale, il est bon cependant de protéger contre la concurrence extérieure les entreprises minières ou métallurgiques fondées par les sujets du roi ; c'est pourquoi les houilles anglaises et les fers suédois seront frappés de droits variables.

Lorsqu'un royaume entretient ainsi un commerce extérieur considérable et qu'il possède une vaste étendue de côtes, son intérêt est de développer sa marine marchande, afin de ne point laisser échapper les profits que comporte

le double et incessant trafic désormais indispensable à sa vie économique. Aussi les rois de France au XVIe siècle, s'occupent-ils d'organiser et de contrôler l'exercice de cette nouvelle industrie nationale. L'édit sur l'Amirauté de mars 1584 soumet à des règles fixes l'exploitation des pêcheries et l'armement des navires : nul ne pouvait plus être patron d'un bâtiment de mer sans avoir subi des examens spéciaux et reçu le titre de maître, qui lui conférait le droit de commander. Mais surtout il convenait de protéger les armateurs du pays contre la concurrence étrangère.

Pour le service des exportations on essaie même de la supprimer. Louis XI ordonne à tous ceux de ses sujets qui se livrent au commerce maritime de n'employer que des navires français. Richelieu défend aux étrangers, sous peine de confiscation des navires et de la cargaison, de charger dans les ports du royaume aucune denrée, sauf le sel, à moins qu'il ne s'y trouve aucun vaisseau appartenant aux sujets du Roi. Si les nécessités de la politique empêchent le cardinal d'appliquer son interdiction à la rigueur, du moins obtient-il des Anglais qu'ils laissent les vins de Bordeaux entrer dans leurs ports sur des bâtiments français. L'exportation des grains, lorsqu'elle est libre, est généralement réservée aux armateurs « régnicoles ».

Les importations, dans leur ensemble, ne peuvent sans doute donner lieu à un monopole de pavillon aussi absolu ; il est cependant possible d'écarter de nos rivages ceux des importateurs étrangers qui ne sont que des intermédiaires. Un édit de 1540, par exemple, dirigé contre les négociants d'Anvers, interdit l'introduction des épices, à moins qu'elles ne viennent directement des pays producteurs, ou tout au moins des entrepôts du Portugal, de l'Italie ou de l'Orient : le fameux *Navigation Act* des Anglais ne devait être qu'une généralisation du principe ici posé. Et rien n'est plus facile que de désavantager tous les importateurs étrangers sans distinction, en les

frappant de taxes dont seront exempts les nationaux. Henri IV avait déjà mis un droit d'ancrage sur tous les navires non français qui entraient dans ses ports ; en 1659, à l'instigation de Fouquet, on établit le célèbre droit proportionnel de cinquante sous par tonneau : pour en être dispensé, il ne suffisait pas que le navire appartînt à un armateur français, il fallait encore que les deux tiers de l'équipage fussent natifs du royaume.

Un moyen plus direct encore d'encourager la marine nationale consiste à offrir des primes à l'armement. Afin de compenser la cherté des matériaux, bois, fer, goudron [1], chanvre, pour lesquels la France était tributaire de l'étranger, Colbert accorde cinq livres par tonneau pour tout navire construit sur les chantiers français, deux livres et demie seulement pour les bâtiments achetés au dehors. Quant aux équipages et à la main-d'œuvre que réclamaient les constructions, il n'était pas très malaisé de se les procurer. Richelieu avait ordonné à « tous les mariniers, calfats, cordiers, voiliers et pêcheurs employés à l'étranger, sous peine de confiscation de corps et de biens, de rentrer dans le royaume et de se mettre à la disposition du roi et des marchands » ; Colbert attire les plus habiles constructeurs des nations maritimes rivales.

Mais précisément celles-ci sont très puissantes, le champ de ce commerce est très vaste : comment de simples particuliers pourront-ils se risquer dans une pareille arène et soutenir une telle lutte ? Le voyage d'Europe aux Indes, par exemple, dure de sept à neuf mois, quelquefois douze, à cause des calmes de l'Equateur, des moussons, des typhons, sans parler des tempêtes du Cap. Pour l'aller et le retour il faut compter trois ans ; encore le retour est-il toujours incertain ; car aux périls de l'Océan il faut joindre ceux de la piraterie : Anglais, Hollandais, Espa-

1. Grâce aux efforts de Colbert, les forêts des Landes commencèrent de fournir le goudron nécessaire à notre marine, en concurrence avec celles de la Norvège.

gnols, Portugais, Arabes sont également à redouter. Dans la Méditerranée même les Anglais ne sont guère moins à craindre que les Barbaresques. Au beau milieu du XVIIe siècle, l'insécurité y est encore si grande que les primes d'assurance et les frais de protection grèvent de 40 à 45 p. 100 de leur valeur les envois de Marseille aux Echelles du Levant.

Ce n'est donc pas assez que chaque bâtiment soit pourvu de canons ; il faut que chacun navigue de conserve avec d'autres, armés comme lui : de puissantes sociétés pouvaient seules, à ce qu'il semblait, organiser de pareilles expéditions, se lancer dans ces profitables, mais hasardeuses entreprises. Réussiront-elles à se constituer cependant, si le gouvernement ne leur assure pas de gros avantages ? Sans doute, à une époque où les initiatives hardies n'effrayaient pas nos négociants, on avait vu ceux de Rouen, en 1535, spontanément s'associer pour tenter sans privilège le commerce des Indes, et devancer ainsi de plus d'un demi-siècle les Compagnies anglaises et hollandaises. Mais, après les guerres de religion, les rois et les ministres qui se succédèrent furent d'accord pour considérer que seules des compagnies officielles, plus ou moins directement soutenues par l'Etat, analogues en un mot à celles qui existaient dès lors chez les peuples voisins, seraient désormais capables de leur disputer ce lointain trafic.

Il sembla d'abord nécessaire de concéder à ces compagnies nouvelles un monopole plus ou moins strict. Henri IV accorde à la seconde *Association des Indes orientales* le privilège exclusif du commerce qu'elle entreprend, pour une période de quinze années. Le monopole accordé par Richelieu à la Compagnie des Antilles est, sous une forme il est vrai atténuée, l'objet de plusieurs prorogations successives ; à la Compagnie de la Nouvelle-France, fondée en 1628, le commerce des pelleteries était réservé à perpétuité. La grande Compagnie des Indes

orientales, fondée par Colbert en mai 1664, est investie d'un monopole commercial absolu sur toutes les rives de l'océan Indien et du Pacifique pour un demi-siècle ; la Compagnie des Indes occidentales établie trois mois plus tard, et dont le champ d'action s'étendait du Canada aux Iles d'Amérique, et du cap Vert au cap de Bonne-Espérance, devait en principe l'exploiter à elle seule pendant quarante ans.

Plusieurs de ces compagnies, comme les deux Compagnies des Indes, la Compagnie du Nord (1669), la Compagnie du Levant (1670), recevront en outre des primes : pour la Compagnie des Indes orientales le taux s'en élève jusqu'à cinquante livres par tonneau de marchandises exporté et soixante-quinze livres par tonneau importé. Ces mêmes compagnies bénéficient encore de fortes subventions publiques : à la Compagnie des Indes orientales le Roi donne quatre millions ; à celle des Indes occidentales il fournit le dixième de son capital ; à celle du Nord, le tiers, et il prend à sa charge les pertes des premières années. Tant de faveurs et tant de sacrifices ne tendent cependant qu'à faciliter l'afflux des fonds particuliers, qui doivent constituer la masse du capital social ; mais pour réunir les sommes nécessaires l'autorité use encore d'autres moyens. Henri IV invite les nobles à entrer dans son Association des Indes ; en 1664, pour la grande Compagnie, il ne suffit pas que le Roi souscrive le premier et fasse souscrire la reine et les princes du sang : Colbert recommande l'affaire aux Conseils, aux Cours souveraines, aux principaux officiers de finances et aux villes. Il s'agit « de conquérir des âmes à Dieu et des sujets au Roi » ; mais ce sera aussi la meilleure manière de mériter la bienveillance ministérielle. Tout le monde officiel rivalise de zèle ; tel intendant va jusqu'à « employer le ministère des dragons[1] ».

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 240-241.

Quel fut le résultat de tant d'efforts ? Si nous ne considérions que l'histoire des compagnies, nous n'aurions guère à enregistrer que des échecs. Les diverses sociétés créées par Henri IV disparaissent avant même d'avoir réellement commencé leurs opérations. La Compagnie des Indes orientales de 1664, en tant qu'entreprise commerciale, ne fait que végéter ; celle des Indes occidentales cesse d'exister au bout de dix ans ; la Compagnie du Nord succombe trois ans après sa fondation ; celle du Levant ne tarde pas à languir et se dissout au bout de vingt ans. Comme cet insuccès général, sans entraîner la ruine de la marine nationale, lui a cependant porté des coups funestes, il importe d'en dégager les causes multiples. D'abord, à l'époque d'Henri IV surtout, l'esprit municipal, resté très vivace dans les différentes places maritimes, les rend hostiles aux œuvres de solidarité nationale : le commerce est rouennais, malouin, rochelais, plutôt que français [1] ; au temps de Louis XIV encore les Bordelais refuseront de se prêter au fonctionnement de la Compagnie du Nord. Dans certains ports règnent des traditions d'individualisme qui s'opposent à la constitution de toute grosse entreprise : « MM. de Marseille, écrit Colbert, ne veulent que des barques, afin que chacun ait la sienne. »

On redoute aussi l'avidité de l'Administration, dont le zèle nouveau et souvent excessif pour l'expansion économique du royaume paraît suspect. Un peu partout « la souscription pour la Compagnie des Indes orientales est considérée comme un impôt déguisé. Les officiers de justice et de finances, qui ont été contraints à la signature, publient que c'est un piège pour mettre à la taille les nobles et les autres exempts, et qu'enfin, quand on y pensera le moins, le Roi se saisira de tout, comme il a fait des rentes de l'Hôtel de Ville. Les actions (de 1.000

1. Cf. Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. II, p. 346-347.

francs) étaient payables par tiers ; il fut très difficile d'obtenir le deuxième et le troisième versement » ; quatre ans après la fondation, cinq millions seulement avaient été versés au lieu de quinze. Colbert eut beau faire distribuer des dividendes fictifs de dix pour cent, ces procédés frauduleux ne pouvaient être soutenus longtemps.

Tant bien que mal, cependant, supposons la compagnie lancée ; les affaires sont médiocrement conduites. Paris, qui en est le siège social, n'est pas une ville maritime, et les directeurs ne sont pas des marins ; on multiplie inutilement les formalités bureaucratiques et les bureaucrates ; la faveur fait placer aux postes importants des fonctionnaires pleins d'inexpérience ; on veut faire trop grand, on se livre à des dépenses de luxe avant même d'avoir réalisé aucun bénéfice. Enfin on abuse du monopole pour réduire à l'excès le nombre des navires et des voyages et pour augmenter le prix de vente des marchandises importées ou exportées ; l'on aboutit à détourner les acheteurs et à faire dépérir le trafic que l'on prétendait développer.

L'échec des compagnies tenait à d'autres causes encore, plus profondes, et dont l'action devait retentir sur toutes les entreprises maritimes de la France, qu'elles fussent individuelles ou collectives, officielles ou privées. Pas plus à cette époque qu'aujourd'hui, le peuple français, dans son ensemble, n'était un peuple de marins. Les négociants des ports, quand ce n'étaient pas des étrangers, agissaient beaucoup plus en industriels ou en commissionnaires qu'en armateurs : ne les voit-on pas, à maintes reprises, sous Henri IV et sous Mazarin, protester contre les édits qui tendent à réserver la majeure partie de notre commerce extérieur aux navires nationaux, dont le fret était, il est vrai, sensiblement plus élevé ? Colbert lui-même était prêt à subordonner les intérêts de la marine à ceux de l'exportation manufacturière ; jamais il ne put admettre que les Marseillais allassent vendre en Espagne

une partie des cargaisons qu'ils rapportaient du Levant : leur affaire était d'exporter aux Echelles la plus grande quantité possible de draps du Languedoc.

Aussi l'argent des particuliers ne s'engage-t-il pas volontiers dans le négoce lointain. « Les petites fortunes sont peu à peu absorbées par les impôts ou par les créations continuelles de rentes et d'offices. Le bourgeois casanier veut bien acheter une charge qui donne des gages et de la considération ; mais ses habitudes d'économie et de prudence l'écartent des placements risqués [1]. » Louis XIV n'a rien d'un roi marchand, et la France, il faut le dire, de par sa configuration politique, tenait au continent plus encore qu'elle ne s'ouvrait vers les mers. « Depuis qu'au xe siècle Paris était devenue la capitale d'un royaume dont la frontière ne dépassait pas la Somme et la Meuse, nos rois avaient été obligés à reculer du côté de l'Est et du côté du Nord une frontière trop proche, et leurs sujets avaient pris l'habitude de la guerre terrienne... La France tournait le dos à la mer ; il n'était pas au pouvoir de Colbert de la retourner vers l'Océan. Quant à faire front des deux-côtés à la fois, l'expérience lui démontra que nos forces n'y suffisaient pas [2]. » A la fin du XVIIe siècle et pendant une bonne partie du XVIIIe — c'est-à-dire aussi longtemps qu'il consacrera le meilleur de ses forces à la politique continentale — le royaume sera impuissant à protéger ses flottilles de pêche et ses navires de commerce, comme à défendre ses colonies.

Ce n'est pas à dire que les marins de France n'aient tenu, à plusieurs époques, une place honorable sur le globe. Durant la première partie du XVIe siècle, ils disputent le premier rang aux Portugais et aux Espagnols, ils devancent les Hollandais et les Anglais. Dès le règne de Louis XII ils commencent d'exploiter les pêcheries

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI², p. 424, et VIII¹, p. 270-271.
2. Même ouvrage, t. VII¹, p. 263.

de Terre-Neuve, et ils entretiennent des relations permanentes avec l'Afrique occidentale et avec le Brésil ; presque chaque année des navires français débarquent à Rouen et à Dieppe des « sauvages » brésiliens. Après la signature des Capitulations, ce sont des vaisseaux français, et non plus des bâtiments vénitiens ou génois, qui transportent sur les côtes de l'Afrique du Nord et du Levant les toiles et les draps du pays.

Au commencement du règne personnel de Louis XIV, la situation est renversée : il semble que pendant plus d'un siècle, en dépit des efforts de Henri IV et de Richelieu, le royaume ait perdu complètement, au milieu des troubles intérieurs, la conscience de ses destinées maritimes ! « Le commerce des pelleteries du Canada se faisait non pas à Rouen ou à la Rochelle, mais à Londres et à Amsterdam. Notre unique marché à esclaves, le Sénégal, ne vendait pas d'esclaves. Le pavillon français était rare à la Martinique et à la Guadeloupe, où abordaient deux cents vaisseaux hollandais. La Provence n'expédiait plus aux Echelles que trente bâtiments ; les flottes des trois États pirates, Alger, Tunis et Tripoli, bloquaient ses côtes, où des tours élevées de distance en distance signalaient par des feux la nuit la présence des corsaires [1]. »

Dix ans après, sous l'énergique impulsion de Colbert, la marine française s'est ranimée. « La Compagnie des Indes orientales avait été obligée d'acheter ses premiers bateaux en Hollande ; en 1671, soixante-dix bâtiments des diverses compagnies furent construits en France. La Compagnie du Nord a échoué, mais des navires particuliers affrétés dans nos ports fréquentent assidûment ceux de la Baltique [2]. » La Compagnie des Indes occidentales végète ; mais cent cinquante vaisseaux battant pavillon royal ne s'en rendent pas moins chaque année

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 234 et 245.
2. *Ibid.*, p. 253.

dans les Antilles : la compagnie moribonde vend des licences à tous les armateurs français libres qui en sollicitent, et ceux-ci, en peu de temps, deviennent les maîtres de ce trafic. En 1682, la Compagnie des Indes orientales ouvre à tous les négociants français les côtes de l'Hindoustan, pourvu qu'ils se servent de ses navires et qu'ils vendent dans ses magasins ; sous ce régime de demi-liberté les échanges se multiplient. Les Compagnies du Sénégal et de Guinée exercent, non sans succès, le commerce des nègres : elles en transportent environ deux mille annuellement d'une rive à l'autre de l'Atlantique. Sur les côtes de France et d'Angleterre, les matelots français pêchent le hareng, la sardine, le maquereau ; les plus hardis d'entre eux pénètrent, à la poursuite des baleines, jusque dans les mers polaires.

Mais vers 1685 le tableau change de nouveau ; car les bâtiments ne sont plus guère protégés par les vaisseaux du Roi. Le commerce du Levant tombe en grande partie aux mains des Anglais ; la navigation avec les Iles périclite. En pleine guerre, les navires hollandais, couverts par le pavillon danois ou suédois, entrent dans les ports de la France, s'emparent même du cabotage, que les ordonnances réservaient au pavillon national. « Pas de constructions, malgré les primes. Les armateurs n'ont pas le droit d'enrôler des marins : le Roi les garde pour lui. Les capitaines, forcés de compléter leur personnel comme ils peuvent, prennent des aventuriers, des invalides même, ou des étrangers [1]. »

Cette fois encore, cependant, la décadence n'est pas définitive. La Compagnie des Indes orientales, reconstituée par Law et sauvée du désastre de la Banque, entretient à elle seule cent gros navires. En un quart de siècle (1715-1740) le chiffre des vaisseaux occupés au commerce extérieur se relève de 300 à 1.800. Si l'on y ajoute les bâti-

1. Sagnac, *Histoire de France* Lavisse, t. VIII [1], p. 203.

ments de tout tonnage destinés au cabotage, à la pêche côtière, à la pêche hauturière et aux pêcheries lointaines, il atteint (vers 1730) un total de plus de cinq mille unités, montées par plus de 40.000 hommes d'équipage. Les guerres de la succession d'Autriche et de Sept Ans interrompent cruellement cet essor ; mais dès 1764 un renouveau d'activité se manifeste sur les chantiers : pendant quelques années l'exportation des grains fournit aux armateurs un utile supplément de fret lourd. Et il semble bien que le progrès ait continué jusqu'à la Révolution : à la fin de l'Ancien Régime le pavillon national comptera pour un quart au moins dans le mouvement des ports français [1].

Que ce soit par les soins de nos propres armateurs ou par l'entremise des marines concurrentes, les trois quarts du commerce extérieur de la France s'effectuent par voie de mer [2] : les grandes places où se nouent les relations économiques entre le royaume et le reste du monde sont presque toutes situées sur nos rivages, ou du moins à proximité de notre littoral. C'est là aussi que sont établis ces entrepôts francs et ces entreprises de réexportation, qui n'entrent pas nécessairement dans le calcul général du commerce, mais auxquelles s'intéressa Colbert, et qui tiennent une place importante dans l'ensemble de l'activité nationale.

Si nous nous plaçons vers le milieu du XVIIe siècle, le premier port considérable que nous rencontrons, en longeant les côtes du Nord de la France, est Dieppe. Calais, qui a été si longtemps anglais, ne possède en effet que des éléments de prospérité secondaires : la contrebande, perpétuelle il est vrai, avec la grande île voisine [3],

1. La proportion, à la veille de la Grande Guerre, n'était pas supérieure à celle-là.

2. Aujourd'hui la proportion est des deux tiers.

3. Au temps de Henri IV Calais fut aussi le centre d'un commerce subreptice entre l'Espagne et les Hollandais. Cf. Fagniez, p. 291.

et le transit des voyageurs à travers le Détroit. qu'il partage d'ailleurs avec Boulogne. Dieppe, au contraire, brille au premier rang depuis le XVIe siècle : ce n'est pas seulement, comme aujourd'hui, un port de pêche très actif [1], le pourvoyeur de marée de la capitale ; ses relations commerciales se sont étendues, au delà de l'Espagne et du Portugal, jusqu'aux deux rives de l'Atlantique méridional. « La ténacité du caractère normand, l'humeur voyageuse et conquérante que les habitants avaient héritée de leurs ancêtres [2] », aussi l'abondance des capitaux, il semble que tout assure à ses capitaines une supériorité marquée sur ceux des autres provinces maritimes. Malheureusement la ville sera à demi ruinée par le bombardement de 1694 [3].

La prospérité du port de Rouen, en revanche, ne fait que s'accroître. Au XVIe siècle, son commerce s'étend déjà de l'Italie à la Finlande, et ses négociants essaient de s'établir aux Indes orientales ; à la fin du XVIIe siècle ils poussent jusqu'à la Chine, jusqu'à la Plata, au Chili et au Pérou ; cependant, malgré les travaux exécutés pour faciliter le passage à travers les sables de l'estuaire, son avenir est menacé par le défaut de profondeur du chenal. — Fondé en 1517 pour remplacer Harfleur envasé, le Havre est encore avant tout un arsenal : mais Colbert y construit un bassin de radoub, un bassin à flot, des magasins et des forges ; un service régulier l'unit à Lisbonne et à Cadix. Au XVIIIe siècle deux nouveaux grands bassins seront commencés, et les relations se multiplieront avec les Indes et les îles d'Amérique.

Saint-Malo est le principal centre d'expédition des toiles de Bretagne vers l'Espagne, et le port d'attache des pêcheurs de Terre-Neuve et d'Islande : au retour de

1. Ainsi que Boulogne d'ailleurs.

2. Pigeonneau, *op. cit.*, t. II. p. 442.

3. Saint-Valery-sur-Somme fait également un commerce assez actif grâce à la voie navigable qui l'unit à Amiens.

leur campagne dans les mers boréales, les Malouins vont vendre leurs morues non seulement à Bordeaux et à Bayonne, mais à Bilbao et jusqu'à Marseille, où ils les échangent contre des produits du Levant. Malgré des bombardements répétés. les guerres, loin de les ruiner, leur apportent une prospérité nouvelle : car c'est de ce repaire que s'élancent les plus hardis et les plus habiles corsaires du royaume.

Nantes rivalise avec Saint-Malo pour la pêche de la morue ; elle reçoit les bois et les métaux de l'Angleterre et des pays du Nord ; mais c'est surtout le commerce des Antilles qui va devenir la principale source de sa richesse. A la fin du XVIIe siècle elle subira une crise : les ensablements de l'embouchure de la Loire forceront les navires de plus de 300 tonneaux de s'arrêter à Paimbœuf pour y transborder leur cargaison sur des chalands ; mais elle triomphera de ces difficultés, et le développement des plantations sucrières des Iles assurera la fortune des armateurs du quai de la Fosse.

Sur les côtes d'Aunis et de Saintonge Brouage, ensablé, obstrué par les navires qu'y coulèrent les protestants en 1586, n'est plus qu'une ville morte ; mais la Rochelle, malgré les horreurs du terrible siège, continue de prospérer (quoi qu'on en ait dit) grâce à l'exportation des sels, des vins et des eaux-de-vie. Car elle est l'unique débouché direct et franc des cinq grosses fermes, c'est-à-dire de tout le centre du royaume. Bien qu'on ait un moment négligé de draguer le chenal qui conduit à ses bassins, au XVIIIe siècle elle n'en prend pas moins sa part du commerce des Iles ; la perte du Canada lui porte un coup funeste, mais le commerce y fleurit encore à la veille de la Révolution.

Bordeaux, vers 1650, ne présente guère encore qu'une image agrandie du trafic de la Rochelle. Bien qu'elle serve déjà de marché aux prunes de l'Agenais, aux pastels du Toulousain, aux céréales du Languedoc et aux résines

des Landes, les vins constituent le fond de son commerce ; l'exportation de cet article est, il est vrai, si abondante que les navires bretons y viennent compléter leur chargement à destination des pays du Nord ; ils y apportent par la même occasion des morues à sécher, destinées à être réexpédiées dans la catholique Espagne. Mais une véritable révolution se prépare : en même temps que l'ouverture du canal des Deux-Mers facilite ses communications avec Marseille, l'antique cité trouve dans le commerce des Iles, doublé de la traite des nègres, une fortune nouvelle. Dans le premier quart du XVIII[e] siècle son commerce a déjà doublé ; il atteindra son apogée à l'époque de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis : plus de cinq cents navires encombrent alors son port ; elle est devenue l'entrepôt du commerce de Saint-Domingue, qui représente les deux tiers du commerce total des Antilles françaises. Elle compte alors plus de cent mille habitants : elle n'atteignait pas la moitié de ce chiffre quatre-vingts ans auparavant.

Si Bayonne, malgré ses franchises, et Saint-Jean-de-Luz, malgré sa forte race de pêcheurs, tombent en décadence, à l'autre extrémité de ses rivages le royaume acquiert Dunkerque (1662), qui bientôt excite la jalousie et les regrets de l'Angleterre. Ce n'est plus seulement un port de grande pêche, mais le rendez-vous des marchands de toute l'Europe, qu'y attirent une situation favorable et d'avantageuses franchises : seule sur les côtes du Ponant elle partage avec Rouen le droit de recevoir sans passer par l'intermédiaire de Marseille les marchandises du Levant, moyennant une taxe de 20 p. 100 ; en 1704 elle obtient le droit de participer en même temps au commerce des Iles. C'est aussi comme un second Saint-Malo, un nid d'audacieux corsaires, qui savent tirer de la guerre même de larges profits : mais la paix d'Utrecht la condamnera à végéter, sinon à mourir. — Quelques années après l'annexion de Dunkerque (1666), Lorient (l'Orient)

et Port-Louis sont créés pour servir de ports d'attache aux navires de la Compagnie des Indes et constitueront en effet pendant plus d'un siècle notre principal entrepôt des produits de l'Asie orientale.

Sur la Méditerranée Marseille reste presque seule. Narbonne et Aigues-Mortes ne comptent plus ; Cette, créée de toutes pièces à l'aboutissant du canal du Midi, ne sera qu'un port d'intérêt régional, le débouché des vins et eaux-de-vie, quelquefois aussi des blés du Bas-Languedoc. L'antique cité phocéenne, au contraire, a vu s'ouvrir devant elle un plus vaste avenir le jour où la Provence a été réunie à la France. Au XVIe siècle elle est sans conteste le premier port du royaume, le premier aussi de la Méditerranée : dans le commerce de la Barbarie et du Levant elle supplante Gênes, Livourne et Venise. L'époque suivante lui est moins favorable : Mazarin l'abandonne sans défense aux insultes des pirates ; Colbert lui enlève ce privilège d'universelle franchise qui faisait d'elle un des grands entrepôts communs du Nord et du Midi. On ne le lui rend définitivement qu'au début du siècle suivant : mais alors survient l'épouvantable peste de 1720. Désormais, ni en Barbarie — malgré les brillantes affaires de la Compagnie d'Afrique (fondée en 1741) — ni dans le Levant, elle ne reconquerra son hégémonie ; elle ne recommencera de grandir qu'en cherchant des ressources hors de son domaine naturel, en disputant à ses florissantes rivales des embouchures de la Loire et de la Garonne une part de l'inépuisable commerce des Iles — aussi en inaugurant sa fonction continentale d'approvisionneuse du centre de l'Europe.

Parmi les cités plus ou moins éloignées de la mer, — si l'on met à part la capitale qui est d'ailleurs surtout un grand marché interprovincial — deux seulement méritent d'être mentionnées, à côté des ports, dans cette rapide revue de nos grandes places de commerce extérieur : ce sont Lille et Lyon. Au XVIIe siècle, on voit les manufac-

turiers de la grande ville flamande s'entendre avec ceux de Rouen pour organiser un service d'expédition directe de leurs toiles en Espagne. Dès l'époque de la Renaissance, les négociants lyonnais profitent de l'heureuse situation de leur métropole au carrefour du Rhône et de la Saône, à proximité des Alpes, pour entretenir des correspondances régulières non seulement par le mont Genèvre et par le Petit-Saint-Bernard avec les Milanais qui leur envoient des soieries et des armes, non seulement avec les Suisses de Saint-Gall et de Zurich qui leur fournissent des fromages et des chevaux ; mais avec l'Allemagne et la Hollande, avec l'Angleterre par Londres, Exeter ou Plymouth ; avec l'Espagne par les voies de Gênes, du Perthus ou de Saint-Jean-de-Luz ; avec le Levant par l'intermédiaire de Marseille. Leurs grandes foires, créées par Charles VII, et dont Louis XI a doublé le nombre, constituent de véritables expositions internationales de l'Occident.

§ 2. — Le commerce intérieur.

Prédominance des voies fluviales ; développement tardif du réseau routier : les péages. — La poste aux lettres ; les coches de terre et d'eau, les diligences ; le roulage. — Déclin des foires, organisation des marchés. — Nationalisation et fixation de la monnaie ; les banques : variations du taux de l'intérêt ; nouvelle législation commerciale.

Si c'est par mer que s'effectue la majeure partie du commerce extérieur de la France, ce sont les voies d'eau que suit de préférence le trafic intérieur. Ce n'étaient pas seulement la Seine et la Saône qui étaient alors aisément navigables ; la Loire offrait une route précieuse, au cœur du royaume ; le Rhône et la Garonne elle-même n'étaient pas impraticables, et certains maîtres-affluents de ces grands fleuves étaient naturellement accessibles à la moyenne ou petite batellerie. D'autre part, les seuils qui séparaient les différents bassins étaient assez étroits et assez peu élevés pour faire naître l'idée d'y établir des canaux de jonction.

Dès le règne de Henri II, Adam de Craponne, s'inspirant des vues audacieuses de Léonard de Vinci, projette de relier entre eux tous les fleuves français. L'art des ingénieurs permet déjà d'entrevoir la réalisation de ce vaste plan : les premières écluses construites en France datent de 1575. Henri IV commence par réunir la Loire moyenne au Loing ; le canal de Briare, qui allait servir de modèle à l'Europe, ouvre une voie de moitié plus économique entre la capitale et les grands marchés de Nantes et de Lyon (via Roanne), et les travaux du futur canal de Bourgogne sont amorcés. Sous ce même règne réparateur et fécond, on ne néglige pas de tirer parti même des rivières secondaires : c'est ainsi que la Vesle est rendue navigable en aval de Reims, la Vienne en aval de Châtellerault, le Cher en aval de Saint-Amand ; l'Eure et l'Ourcq sont également ouverts au commerce. Le projet grandiose du canal des Deux-Mers est réalisé sous Colbert (1681) : l'ouverture de cette magnifique voie de près de trois cents kilomètres a coûté deux cents millions de livres, mais les prix de transport dans toute la traversée du Languedoc sont réduits des trois quarts. Le canal de Picardie, projeté depuis Richelieu, et enfin exécuté de 1728 à 1738 par le financier Crozat, en unissant l'Oise à la Somme, prépare l'ouverture d'une grande voie de navigation intérieure entre Paris et les Flandres [1].

Malheureusement un grand nombre de rivières ont été victimes de la négligence des concessionnaires ou de l'insouciance des autorités : une multitude de barrages de moulins, d'estacades de pêcheurs, sans parler des dérivations et des empiétements sur les chemins de halage, y rendent le passage des bateaux à peu près impossible. Il est vrai que depuis le milieu du XVIe siècle le flottage s'est développé ; grâce à ce procédé primitif, mais commode, dont les ordonnances royales ont favorisé

1. Le canal du Centre ne sera achevé qu'en 1793.

l'extension, de grandes étendues de forêts ont pu être exploitées, et des hauteurs du Morvan les bois arrivent à bon compte dans les ports de la capitale.

L'activité du trafic fluvial tenait en grande partie à l'insuffisance des voies de terre. A l'époque de la Renaissance les trois quarts même des routes royales sont restés ou retombés à l'état de nature. Les plus importantes chaussées sont à peine pavées sur quelques kilomètres ; souvent elles se réduisent à de simples pistes tracées à travers champs, sur lesquelles les cultivateurs riverains ne se font pas faute d'empiéter. Cet abandon ne fait que s'aggraver jusqu'au jour où Sully prend le titre nouveau de « grand voyer de France ». Aussitôt il ordonne d'élargir, de redresser, et de rectifier les routes qui relèvent directement de son administration ; partout il reconstruit les ponts détruits ; bientôt le Trésor royal consacre annuellement à ces divers travaux la somme énorme pour l'époque d'un million de livres. Quant aux chemins dont l'entretien était à la charge des seigneurs, il menace les plus négligents de saisir leurs péages. Richelieu et Colbert, tous deux obligés de subvenir aux frais de grandes guerres, tous deux d'ailleurs convaincus que le facile passage des chalands chargés de denrées importe beaucoup plus que celui des coches et des carrosses, ne poursuivent pas l'œuvre si brillamment commencée. Elle n'est reprise que le jour où le contrôleur-général Orry régularise et généralise la corvée royale (1738) : dès le début il obtient ainsi une somme de travaux double de celle que lui permettaient d'effectuer les ressources du Trésor. Bien que le rendement de ces travailleurs forcés soit souvent très médiocre, sous la direction d'ingénieurs habiles [1], un magnifique réseau achève enfin de se constituer ; les ateliers de charité eux-mêmes servent les besoins du commerce ; bientôt 40.000 kilomètres de grandes routes, dont

1. L'Ecole des Ponts et Chaussées est fondée en 1767.

beaucoup sont pavées ou fortement empierrées, excitent l'admiration de l'étranger. Seules les routes secondaires et les chemins de traverse restent hors d'état de rendre les importants services qu'on pourrait en attendre ; et l'insuffisance de cette voirie vicinale ou régionale est d'autant plus fâcheuse que les constructeurs de grandes routes, dans leur désir d'abréger la distance de terminus en terminus, ont souvent passé à côté des centres économiques secondaires.

Mais les plus belles voies du monde sont inutiles, si l'on n'y peut circuler sans courir de danger et sans se heurter à des barrières. Successivement Louis XI et Louis XII, Henri IV et Richelieu, sont obligés d'édicter des mesures rigoureuses pour mettre les voyageurs à l'abri, d'abord des pilleries des gens de guerre, ensuite des agressions des malfaiteurs [1]. Les seigneurs ne sont pas moins redoutables pour la liberté du commerce, et il est moins facile de réprimer leurs abus. Les droits de péage qu'ils perçoivent un peu partout, sous le prétexte généralement mensonger qu'ils veillent à la police et à l'entretien des chemins, constituent autant de taxes onéreuses, qui retardent et grèvent les opérations des marchands. Pendant trois siècles la royauté travaille à les abolir : les rois du XVIe siècle en suppriment déjà un grand nombre d'illicites, qui entravaient la navigation sur les principales rivières, et ils invitent les marchands à se constituer en communautés pour dénoncer à la justice les exactions commises par les seigneurs riverains. Quant aux péages fondés sur des titres plus ou moins authentiques, et que le Trésor n'a pas les moyens de racheter, Colbert s'efforce au moins de les réduire, de les concentrer en quelques points ; il y parvient pour la Seine, mais il laisse à ses successeurs le soin de poursuivre tant bien que mal la tâche pour les autres fleuves. A la fin du XVIIe

1. Le XVIIIe siècle, à ses débuts, devait encore assister aux exploits de Cartouche et de Mandrin.

siècle on compte quarante péages sur le Rhône de la frontière de Savoie à Arles ; « une balle de marchandises descendant la Loire, qui n'aurait dû payer en tout que 10 écus, en paye de 30 à 40, les matelots se voyant obligés, pour ne pas faire de trop longues haltes, de donner quelques petits présents à chaque péager [1]. » A ces obstacles d'ordre en quelque sorte féodal s'ajoutent ceux qui résultent de certains monopoles, tels que celui dont jouissait sur le réseau de la Seine la Hanse parisienne et qui fut supprimé par Colbert, ou le privilège des *gribaniers* de la Somme, qui s'est maintenu jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Il faut dire que la royauté elle-même, quand elle croit y trouver son compte, n'hésite pas à restreindre la liberté du commerce. En vain les Etats généraux de 1484 et ceux de 1614 ont demandé la diminution ou même l'abolition des douanes intérieures. Colbert ne réussit à affranchir que le territoire des cinq grosses fermes, à l'intérieur duquel désormais toutes les taxes de circulation royales cesseront d'être perçues ; elles subsistent sur tout le pourtour, aux frontières des provinces voisines. Et combien de servitudes spéciales pèsent sur le trafic de certaines marchandises ! Les laines, par exemple, ne pourront circuler en franchise qu'à partir de 1758, les bestiaux qu'à partir de 1783, et c'est à cette dernière date seulement que la circulation interprovinciale des grains échappera enfin au régime discrétionnaire des intendants.

Voyons pourtant comment l'administration et la société tout entière se sont organisées pour profiter des nouvelles voies de communication. Au Moyen-âge, c'étaient les pèlerins, les Universités, ou certaines corporations marchandes, qui s'étaient chargés du transport des correspondances. Louis XI en 1464 institue le premier service de postes régulier : toutes les quatre lieues, sur les grandes

1. Sagnac, *Histoire de France* Lavisse, t. VIII[1], p. 209.

routes, les courriers du roi ou du pape trouveront de bons chevaux, toujours prêts à leur faire franchir au galop l'étape suivante. Mais en 1576, sous le prétexte d'alléger la besogne des courriers de l'Université, en réalité afin d'entamer le privilège d'un corps hostile, Henri III institue dans chaque ville « deux messagers royaux chargés de porter les pièces de procédure et autres actes » pour le compte des pauvres plaideurs. L'institution s'ouvre ainsi au public. En 1627, Richelieu édicte un tarif général ; il part alors de Paris deux courriers par semaine pour Lyon, pour Dijon, pour Bordeaux, et pour Toulouse [1] ; dans chacune de ces villes des bureaux sont installés pour la réception et l'expédition des lettres, sans parler des sept offices créés à destination de l'étranger. Ces distances sont généralement couvertes à raison de quatre lieues par heure en été, et par heure et demie en hiver. Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle les correspondances étaient simplement renfermées dans une malle que le postillon portait en croupe ; ensuite on employa des malles-charrettes à deux roues, couvertes d'une toile goudronnée. En 1672 le transport des lettres devient un privilège de l'Etat, et l'exploitation en est affermée pour 1.200.000 livres : en quarante ans le prix du bail double ; en 1786 il aura exactement décuplé.

Mais en aucun temps les communications épistolaires n'ont suffi aux besoins du commerce ; c'était pour les personnes elles-mêmes qu'il fallait établir des moyens de transport rapides. Déjà François I[er] avait autorisé les maîtres de postes royaux à louer des chevaux aux simples particuliers : il suffisait, pour voyager aussi vite que le courrier, de payer, et d'être aussi bon cavalier que le postillon. Avant la fin du siècle, « des coches qui doivent

1. Sous la minorité de Louis XIV, en 1653, un particulier avait obtenu le privilège de faire placer des boîtes aux lettres dans les rues de Paris et de faire distribuer la correspondance. Un billet, attaché à chaque lettre, constatait que le prix du port, fixé à un sou, était payé, et indiquait le jour, le mois et l'année. Mais cette innovation n'eut pas de suite.

partir et arriver à jour fixe, et dont le tarif est invariable, assurent aux voyageurs modestes une sérieuse économie d'argent et d'embarras [1] ». Mais ils ne parcouraient guère que treize lieues dans la journée, et comme ils ne marchaient pas la nuit, on mettait deux grandes journées pour aller de Paris à Orléans. Et puis c'étaient des voitures découvertes, que l'on fermait seulement, au besoin, avec des rideaux de cuir; attelées de quatre chevaux, elles ne contenaient que huit places, et les bagages étaient entassés dans deux « magasins » d'osier fixés à l'arrière. Aux environs de 1650, ils font place à des *carrosses*, fermés par des panneaux de bois. Ce progrès dans le confort est bientôt suivi d'un progrès dans la vitesse ; mais à la fin du grand règne, en *diligence*, « il faut encore plus de jours pour se rendre d'un lieu à l'autre qu'il ne faut d'heures aujourd'hui en *express* [2] ».

On est plus à l'aise dans les coches d'eau, mais on va encore moins vite. Les premiers, appelés *corbillats*, et qui accomplissaient deux voyages par semaine, avaient été établis sous le règne d'Henri IV, entre Paris et Corbeil d'abord, puis jusqu'à Melun et Sens ; à la remonte, ils étaient halés. Au XVIIIe siècle, alors que la diligence de Paris à Lyon, dont les départs sont devenus presque quotidiens, parvient à couvrir la distance en six jours, de Roanne seulement pour descendre à la capitale, le coche d'eau en met neuf ou douze suivant la saison. Les *turgotines*, plus légères et mieux suspendues, qui ne laissaient même plus aux voyageurs le temps d'aller à la messe (ainsi que l'on s'en plaint), qui étaient exemptes de tous droits de péage et de toutes visites d'octroi, et qui parfois roulaient même la nuit, réduisent encore la durée des trajets : avec elles on peut aller de Paris à Angers en deux jours et demi.

1. Pigeonneau. *Commerce de la France*, t. II. p. 402.
2. Levasseur, *Histoire du commerce*, t. I, p. 315-319.

Les marchandises légères profitent naturellement des facilités croissantes offertes aux voyageurs : le courrier se charge des petits paquets, et le service des diligences se double d'un service de messageries. Pour les gros transports, Henri IV organise un service royal de roulage sur les grandes routes, et de halage le long des voies navigables, qui, sous Richelieu, sera incorporé aux cinq grosses fermes. Les entreprises de voiturage restent libres, cependant ; mais bientôt il se forme de véritables compagnies privées, investies d'un monopole de fait, qui parfois, en majorant les prix de transport, gênent la circulation au lieu de l'activer. Au XVIIe siècle, les charrettes, trop lourdement chargées, ne parcourent pas plus de sept à huit lieues dans la journée et mettent quatre jours pour aller de Paris à Orléans : il faut dire que les rampes étaient fortes et les pavés glissants.

Par eau ou par terre, par bateau, à cheval ou en voiture, quels sont ces rendez-vous où affluent marchands et marchandises ?

Au Moyen-âge, quand les chemins étaient encore plus pénibles et beaucoup moins sûrs, c'était exclusivement vers les foires traditionnelles que se dirigeaient, à époques fixes, et par caravanes, les voyageurs. Au XVIe siècle, il en existe encore, de ces grandes foires périodiques. Dans le nord de la France, si celles de Champagne sont abandonnées, si celles de Bourgogne ont décliné, celles de Rouen continuent de prospérer. A Paris, la foire Saint-Laurent, qui jusque-là s'était tenue dans un champ, s'installe (en 1661) dans un enclos garni de boutiques et ombragé d'arbres : elle dure deux mois. Dans le Midi, les foires de Nîmes et surtout celles de Beaucaire conservent tout leur éclat jusqu'au milieu du XVIIe siècle ; ces dernières ne durent que trois jours, mais on y voit accourir des marchands, non seulement de toutes les régions de la France, mais de la Suisse, de l'Allemagne, de toutes les contrées méditerranéennes, et même de la

Perse ; Colbert ne dédaignera pas d'envoyer une escadre pour protéger les navires qui s'y rendent.

Pourtant, à mesure que se multiplient les communications journalières, ces grandes réunions annuelles ou même trimestrielles perdent leur raison d'être. Maintenant que la capitale est approvisionnée de tout presque quotidiennement, les antiques franchises dont continue de jouir le Lendit de Saint-Denis ne suffisent plus à lui assigner un rôle considérable dans la vie économique de l'agglomération parisienne ; et la nouvelle foire de Saint-Germain-des-Prés devra son animation bien plutôt aux divertissements populaires qui y sont réunis qu'aux transactions commerciales qui s'y concluent. Les quatre foires de Lyon, si florissantes au XVIe siècle, et qui durent chacune vingt jours, ne marquent plus en réalité que les moments où, dans cette grande ville, l'activité commerciale redouble d'intensité, surexcitée qu'elle est par l'attrait de certains avantages temporaires. A la fin du règne de Louis XIV le déclin des foires proprement commerciales est universel ; les gros négociants se reposent du soin de placer leurs marchandises sur leurs commissionnaires établis à demeure dans toutes les cités ; leur fonds de commerce est devenu trop considérable : ils ne le déplacent plus. Sur le foirail on ne vend plus guère que des articles d'une qualité inférieure à celle que l'on trouve dans les boutiques ordinaires ; « la durée légale de ces grandes assemblées marchandes n'est plus que rarement atteinte ; même en des provinces arriérées comme la Basse-Bretagne, elles s'abrègent par le simple consentement des vendeurs et des acheteurs [1]. » Seules les foires agricoles, surtout les foires à bestiaux ou à chevaux, comme celle de Guibray, près de Caen, échappent à cette décadence : elles dureront jusqu'à nos jours.

En réalité, les principales cités du royaume — sans

1. D'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 339.

parler de la métropole qui dès le XVIe siècle compte 400.000 habitants — prennent la figure et remplissent la fonction de vastes foires permanentes. Le commerce extérieur réagissant sur le trafic intérieur, Lyon et Nantes constituent de véritables entrepôts inter-provinciaux. Dans les provinces du centre, Colbert crée un instant des entrepôts francs, destinés à faciliter à nos articles d'exportation



Fig. 10. — Survivances du menu commerce en plein air.
Bon vinaigre ! A ma bonne encre !
Chevaux pour les enfants !
(D'après une gravure du XVIIe siècle).

l'accès des débouchés maritimes. En tout cas, Orléans au Nord et Toulouse au Sud forment des étapes naturelles du transit intérieur et des centres généraux de distribution. Les villes secondaires deviennent des marchés agricoles réguliers : à partir de 1709, les autorités remettent en vigueur les anciens règlements ordonnant que tous les grains des alentours y soient vendus à la halle chaque semaine au jour fixé. Pour les bêtes de boucherie deux grands marchés sont organisés au XVIIe siècle, tous les deux aux portes de Paris : à Poissy pour les bestiaux provenant de la Normandie, à Sceaux pour ceux qui arrivaient par la Beauce.

Malheureusement cette intervention du pouvoir royal dans le débit des subsistances n'est pas dictée par le seul désir de régulariser l'approvisionnement populaire : un intérêt fiscal s'y mêle. La concentration des denrées facilite la perception des innombrables taxes et l'exercice de ces multiples offices [1] de visiteurs, peseurs, jaugeurs, mesureurs, auneurs, marqueurs, contrôleurs, essayeurs, créés presque toujours à titre d'expédient financier, et qui écrasent le commerce en prétendant le servir. Quelquefois c'est l'Administration elle-même qui monopolise la vente de certaines denrées : tel est le cas depuis Colbert pour le tabac, et bientôt après lui pour la vente au détail de l'eau-de-vie ; la consommation de ces deux denrées s'en touve réduite. N'oublions pas non plus les servitudes d'ordre corporatif qui achèvent de grever certains commerces. A la Halle aux Blés de Paris, par exemple, les porteurs attitrés vont au-devant des voitures, ne permettent pas aux charretiers de décharger eux-mêmes, et s'arrogent arbitrairement de gros salaires. Voici enfin la denrée parvenue à destination : c'est au tour de l'acheteur d'être assailli par des femmes qui s'érigent en courtiers et se font donner des primes. Puis, sous prétexte d'aider à remplir les sacs, surgissent les « ramasseurs », qui font tomber par terre à leur profit une partie du grain. Autant d'intermédiaires onéreux qui ne tendent point à faciliter les transactions.

Si les moyens de communication et les lieux de vente sont les organes essentiels de tout commerce, les mesures et les moyens d'échange en sont aussi les indispensables instruments. Pour ce qui est des poids et mesures, du XVe au XVIIIe siècle les progrès accomplis sont faibles. Successivement Louis XI [2], François Ier, Henri II essayent

1. A la fin du XVIIe siècle le nombre en dépasse 2.000, rien que pour les halles et marchés de Paris.

2. Il eût voulu, dit Commines, « qu'en son royaume on usât d'une coutume et d'un poids et d'une mesure ».

d'en réaliser l'unité ; mais ils ne peuvent triompher de la résistance des seigneurs et de la force de la coutume. La France aura connu trois siècles d'absolutisme sans que les étalons adoptés par le gouvernement central aient réussi à s'imposer.

Quant aux espèces, l'unification s'était opérée progressivement depuis saint Louis ; et lorsque s'ouvre l'ère moderne, dans toute l'étendue du royaume la monnaie royale est la seule que l'on frappe. Mais beaucoup de monnaies étrangères, qui sont souvent de mauvais aloi, continuent d'y circuler ; en 1636, on en compte jusqu'à 38 différentes, et Louis XIV ne pourra que commencer l'œuvre d'épuration indispensable. L'avantage cependant était médiocre de n'avoir qu'une monnaie, si cette monnaie unique n'était pas rigoureusement invariable. Or, pendant les guerres de religion, la royauté en détresse avait eu plus d'une fois recours à des altérations, dont elle espérait recueillir un profit au moins momentané. Dans les années critiques de la fin du Grand Règne on renouvelle encore ces variations funestes, qui déconcertent les marchands ; la valeur des monnaies n'est définitivement fixée qu'en 1726, et cette fois la monarchie restera fidèle à ses promesses.

A cette époque, il y avait trois quarts de siècle que le rognage des pièces par l'artifice des particuliers malhonnêtes avait cessé d'être praticable ; le jour où la fabrication au balancier s'était substituée à l'ancienne frappe au marteau, on était parvenu à donner aux écus et aux louis une rotondité si exacte et une tranche si nette que toute tentative de détérioration volontaire se serait elle-même dénoncée. Une monnaie de papier parfaitement sûre aurait rendu au commerce un surcroît de services ; mais l'émission des premiers billets d'Etat dans les dernières années du règne de Louis XIV ne fut guère qu'un expédient pour remédier à la pénurie du Trésor ; on en abusa, et les ordonnances qui prétendaient en rendre

le cours obligatoire ne les relevèrent pas de leur discrédit. Pareille mésaventure arriva aux billets de la banque de Law, qui pourtant mettaient leurs détenteurs à l'abri des brusques changements monétaires : le gouvernement, par son imprudence, avait retardé d'un siècle l'avènement dans le royaume de la monnaie fiduciaire[1]. Les négociants possédaient, il est vrai, plusieurs moyens pour réduire au minimum les envois d'argent, que le développement du service des postes allait du reste faciliter : les lettres de change et les balances par virement, en un mot les paiements « en papier », les règlements de comptes « en écritures », étaient d'usage journalier entre grands marchands avant même le XVIe siècle.

Pour achever cette esquisse des conditions matérielles où se développait alors le commerce, il ne nous reste plus qu'à retracer l'organisation et les vicissitudes du crédit. Les premières banques tenues par des Israélites, des Cahorsins, des Lombards, fonctionnent en France dès le Moyen-âge. Ces établissements étrangers poursuivent leurs opérations pendant plusieurs siècles. Ensuite des banques françaises se fondent à Lyon (1543), à Toulouse (1549), à Rouen (1566) ; à partir de 1579 la royauté exige que les banquiers étrangers se fassent naturaliser, et que les nationaux eux-mêmes sollicitent une autorisation, déposent un cautionnement. Pendant la première moitié du XVIe siècle, le taux de l'escompte pris aux commerçants, ou de l'intérêt servi aux bailleurs de fonds, oscille autour de 8 p. 100 : c'est à ce taux commun que la royauté en 1522 émet son premier emprunt. Puis, pendant la période des guerres civiles, les capitaux se font rares, émigrent en partie, et renchérissent : le prix de l'argent s'élève à 10 ou 12 p. 100.

Quand l'ordre est rétabli et que les affaires reprennent, la royauté peut alors user efficacement du droit qu'elle

1. Pour les monnaies coloniales françaises, voir dans la même Collection le livre de MM. Nogaro et Oualid, pp. 59-61.

s'était arrogé de régler le taux de l'intérêt. En 1600, remettant en vigueur une ordonnance de Charles IX restée lettre morte, Henri IV l'abaisse de 8 1/3 à 6 1/4 p. 100. Il descendit à 5 p. 100 au cours du XVII[e] siècle; Law voulut le réduire à 3, mais après son échec le taux légal de 5 p. 100 se maintint jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ce taux correspondait approximativement à l'usage général des commerçants ; les emprunts publics multipliés, les désordres de l'administration financière empêchaient qu'il ne descendît au même niveau que chez les grandes puissances commerciales voisines ; et s'il ne se trouvait pas toujours atteint dans la capitale, où les disponibilités abondaient, il était plus souvent encore dépassé dans les petites villes et dans les campagnes. « Pour faire cesser les désordres de l'usure », sous le ministère de Fleury, on institua dans les principales cités des Monts de Piété, qui avaient pour mission, entre autres objets, de prêter sur les valeurs et sur les effets de commerce. Turgot favorisa plus directement encore les négociants, surtout ceux de Paris, en faisant décider (en 1776) la création d'une Caisse d'Escompte privée, mais placée sous le contrôle de l'Etat, qui escomptait toutes les lettres de change au taux maximum de 4 p. 100.

Pour régler enfin les litiges commerciaux, une juridiction nouvelle, renouvelée des tribunaux corporatifs du midi de l'Europe, a été créée. Les premiers juges-consuls avaient été installés à Lyon et à Toulouse en 1549 ; l'ordonnance de Moulins, rendue en 1566 par les soins de Michel de l'Hospital, généralise cette institution, qui présentait sur la juridiction ordinaire le triple avantage d'être gratuite, simple et rapide. Que ces magistrats spéciaux aient plus d'une fois fait preuve de partialité en faveur des gros commerçants et au détriment des petits, il se peut ; ils n'en eurent pas moins le grand mérite d'élaborer une législation pratique, que la grande ordonnance de mars 1673 (code Marchand) se borna le plus souvent

à fixer, et dont beaucoup de dispositions essentielles sont encore en vigueur aujourd'hui. Sur un point important toutefois, l'histoire du droit commercial témoigne de brusques revirements. L'ordonnance de Moulins, rendue au lendemain d'une série de désastres retentissants et s'inspirant au reste du même esprit qui avait animé le droit commercial corporatif, avait édicté la peine de mort contre les banqueroutiers ; en fait les tribunaux s'étaient contentés de les condamner à l'amende honorable, au pilori, ou, pour le maximum de la peine, aux galères à perpétuité. Mais Henri IV revient aux sanctions draconiennes ; il interdit même les concordats, pour ne point laisser la porte ouverte à de frauduleuses collusions : tout banquier qui craint d'en être réduit à déposer son bilan n'a plus désormais d'autre pensée que celle de se dérober par la fuite à un châtiment impitoyable. Les rédacteurs du « Code Savary » furent les premiers à comprendre qu'en adoucissant la rigueur des lois à l'égard des faillis honnêtes on atténuerait souvent les graves conséquences de leur insolvabilité.

§ 3. — La haute bourgeoisie d'affaires.

Les drapiers-merciers. — Financiers étrangers ou mécréants, et financiers nationaux. — La participation des nobles. — Les entreprises collectives. — Rapports de la nouvelle aristocratie avec l'ancienne noblesse et avec le gouvernement.

Extension des relations internationales, unification relative du marché national, développement des voies et moyens de communication, organisation du crédit ; autant de faits intimement liés dont l'ensemble peut se résumer en une formule : c'est l'avènement du grand commerce moderne.

Est-ce à dire que le petit commerce, qui avait régné presque sans partage pendant les siècles précédents, ait complètement disparu ? Il s'en faut bien. Les petites villes,

et même beaucoup de quartiers des grandes cités, continuent d'être remplis d'humbles boutiques, où l'on vend « un peu de tout », fort semblables à celles qui animent aujourd'hui nos villages. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les routes nouvelles, et plus encore les chemins de traverse, sont parcourus par des colporteurs, montés à cheval, à mulet ou à âne, rarement pourvus d'une voiture, qui vont portant leurs ballots de hameau en hameau, de ferme en ferme : ils font encore d'assez bonnes affaires pour provoquer les plaintes de leurs concurrents domiciliés dans les bourgs. Ce ne sont pas là d'éphémères survivances d'un passé destiné à être entièrement aboli ; nous y voyons plutôt la persistance normale de catégories économiques que l'évolution sociale tend à subordonner et non pas à détruire.

Le fait dominant et caractéristique n'en est pas moins la constitution d'une classe spéciale de riches commerçants. Au sein même de l'organisation corporative la différenciation des fabricants et des marchands s'était déjà marquée [1]. Les drapiers-merciers, par exemple, pouvaient vendre toutes sortes d'articles en concurrence avec les artisans de leur ville, mais ne pouvaient en fabriquer aucun. Ils formaient la première de ces corporations éminentes que, dans la capitale, on appelait les *Six Corps* ; mais précisément, en raison même de l'extension qu'avaient prise leurs affaires, ils avaient sinon brisé, du moins relâché les liens d'un régime trop étroitement municipal. D'un bout à l'autre du royaume ils formaient une

1. Les intérêts des uns et des autres étaient dès lors fort distincts, sinon opposés. Pendant la minorité de Louis XIV, par exemple, nous voyons le surintendant Bailleul imposer l'achat des 700.000 livres de rente (en capital) qu'il vient de créer exclusivement aux 130 plus riches marchands des Six corps : les petits marchands-fabricants restent assez indifférents à cette mesure qui ne les atteint pas directement ; mais les gros, pour les forcer à soutenir leurs réclamations, leur refusent toute commande. Le gouvernement finit par céder ; les rentes forcées furent remplacées par un impôt sur les marchandises ; ce fut la masse des consommateurs, ou l'ensemble des deux classes industrielle et commerçante, qui paya. Cf. Levasseur, *Cl. ouv.*, t, II, p. 199-200.

vaste association de *chevaliers*, et leur *roi* — qui ne devait disparaître définitivement qu'en 1597 — s'était arrogé des droits régaliens en effet, allant jusqu'à vendre au nom de la société des lettres de maîtrise. Immédiatement au-dessous d'eux, les épiciers étaient autorisés à vendre, outre les marchandises de leur spécialité, du vinaigre, des liqueurs, du café brûlé, de la graineterie, en concurrence avec les vinaigriers, limonadiers et grainiers. Cependant, comme il est naturel, c'est en dehors de ces cadres arbitraires et surannés que grandit la classe nouvelle.

Comment a-t-elle réuni les capitaux qu'elle applique à ses multiples opérations ? Il semble bien que les premières fortunes soient venues déjà formées de l'étranger, ou bien aient été l'œuvre d'immigrés. A Lyon, au XVIe siècle, la plupart des grands marchands et des banquiers sont des Italiens : Génois, Milanais, Lucquois, Florentins surtout. A Bordeaux, on trouve, à côté des Italiens, des Juifs originaires d'Espagne ou de Portugal, les uns expulsés par leur gouvernement, les autres « qui avaient eu de bonnes raisons de quitter leur patrie : tous ouvraient pour le compte de leurs compatriotes des maisons de dépôt et de commission, et parfois ils ne restaient parmi nous que le temps de s'enrichir »[1]. Avec Catherine de Médicis d'abord, avec Marie ensuite, les financiers italiens recommencent à s'installer dans Paris même : c'est l'époque des Gondi et du fameux Zamet. Après la promulgation de l'Edit de Nantes, nouvelle invasion, de Huguenots cette fois : des Hollandais et des Allemands disputent aux Italiens les premières places dans le commerce lyonnais et s'établissent dans nos grands ports.

Le tour des Français vient enfin. Alors que Henri IV encore avait prodigué aux commerçants étrangers les lettres de naturalisation et maintes menues faveurs sans réclamer des gouvernements voisins des avantages réci-

1. Fagniez, *Économie sociale sous Henri IV*, p. 290.

proques, Richelieu exige qu'ils soient astreints à payer les mêmes droits que les nationaux. De plus, les ventes et les achats pour le compte des « non-régnicoles » ne pourront plus s'effectuer que par l'entremise de commissionnaires français, nés de père français, et il est défendu aux marchands français de prêter leur nom et leur marque pour faire bénéficier les marchands étrangers des privilèges de leur ville. Les protestants de France ne laissent point passer l'occasion ; comme les fonctions publiques et même les professions libérales leur sont bientôt fermées, beaucoup d'entre eux cherchent dans les grandes affaires l'emploi de leur activité. Au milieu du XVIIe siècle, les frères Hogguers sont de véritables banquiers du Trésor royal ; Samuel Bernard et Crozat compteront parmi les plus riches financiers de l'Europe. Il est d'ailleurs, telle cité, comme Bordeaux, où c'est la colonie étrangère qui continue de diriger, jusqu'au XVIIIe siècle, le progrès du commerce. Mais il n'est pas douteux que, dans les deux derniers siècles de la monarchie, c'est du fond même de la nation que surgissent la plupart des grandes fortunes. Parmi les parvenus du temps de Richelieu, Macé Bertrand, qui possédait 4 millions de livres, était un fils de paysan; Le Ragois, qui avait amassé 60.000 livres de rente, avait commencé par être petit marchand; Catelan, qui dotait sa fille de 600.000 livres, était le fils d'un fripier ; Picard, qui achète le marquisat de Dampierre, avait débuté comme simple cordonnier.

Ces accumulations énormes de capitaux, qui étaient pour les contemporains, comme pour nous les milliards de quelques Américains, un objet d'étonnement, provenaient de sources diverses. Beaucoup se sont constituées dans des entreprises commerciales purement individuelles. Plus puissant que n'avait été Jacques Cœur, le fameux armateur dieppois Jean Ango avait retiré de son trafic sur les côtes de l'Océan de si prodigieux profits qu'il avait pris des explorateurs à son service, et qu'il lui était

loisible, avec sa seule flotte, de bloquer le port de Lisbonne et de dicter ses conditions au roi de Portugal (1530). Les nouvelles opérations du commerce maritime présentent tant d'ampleur que, dès le début, les nobles sont autorisés à y participer ; successivement Louis XI, Henri IV, Richelieu, Colbert déclarent qu'ils pourront s'y enrichir sans déroger. Au XVIIe siècle, nous voyons un certain Bouhier de Beaumarchais, avec six navires, gagner des millions dans le commerce de l'Amérique et des Indes. Mais dans ce domaine ce sont des bourgeois qui dirigent les expéditions les plus audacieuses : tel ce Lalande Magon, de Saint-Malo, qui, au milieu même de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, envoie deux frégates armées de canons porter de fortes cargaisons à Buenos-Ayres et à Carthagène de Colombie ; et la terrible guerre de la Succession d'Espagne ne l'empêche pas de trafiquer de matières d'or et d'argent jusqu'au Chili et au Pérou. Le célèbre négociant Le Gendre, de Rouen, possédait une fortune évaluée à cinq ou six millions de livres. A Bordeaux, au XVIIIe siècle, se forment de véritables dynasties commerciales, celles des Gradis, des Nayrac, des Bonnaffé ; tout le monde, d'ailleurs, dans la grande cité, se mêle du « commerce des îles » : de simples artisans, et jusqu'à des domestiques sans ressources, se jettent dans la spéculation coloniale [1].

Le commerce intérieur lui-même fait grandir de puissantes maisons. « Pour un marchand riche et grossier [2] que l'on trouvait au temps du roi Louis XI, écrit le panégyriste de Louis XII, Claude Seyssel, on en trouve aujourd'hui plus de cinquante. » Dans toutes les grandes villes, des commissionnaires, généralement étrangers à toute corporation, servent bientôt d'intermédiaires aux manufacturiers. Et si les nobles ne sont pas autorisés à prendre

1. Voir Carré. *Histoire de France* Lavisse, t. VIII², p. 109.
2. C'est-à-dire traitant de grosses affaires.

part personnellement à ce négoce d'apparence plus vulgaire, ils ne se font pas faute d'y placer leurs fonds en commandite. Dès le XVIIe siècle « la plupart des personnes de qualité, de robe et autres, donnent leur argent aux négociants en gros pour le faire valoir ; ceux-ci vendent leurs marchandises à crédit d'un an ou quinze mois aux détaillants ; ils en tirent par ce moyen 10 p. 100 d'intérêt, et profitent ainsi de 3 ou 4 p. 100[1] ». Même, en 1721, le duc de la Force se permet d'ouvrir, bien que n'ayant pas été reçu épicier et pour cause, un magasin de denrées coloniales. Aussi bien, à cette époque, la plupart des gros marchands de Paris occupent des maisons entières, de véritables petits hôtels, dont ils sont souvent propriétaires. Quelques-uns s'appliquent à embellir leurs boutiques, et le *Petit Dunkerque*, sis près du Pont-Neuf, « magasin curieux de marchandises françaises et étrangères et de tout ce que les arts produisent de plus nouveau », peut être considéré comme l'ancêtre de nos « grands magasins ».

Mais, qu'il s'agisse de trafic lointain ou d'opérations plus restreintes, à côté des entreprises individuelles se multiplient les entreprises collectives. Nous avons déjà parlé de l'association des marchands rouennais, qui s'était créée au XVIe siècle pour trafiquer dans les mondes nouveaux ; un siècle plus tard, à Saint-Malo, Danican et Magon forment des sociétés pour le commerce de la Chine et des Indes. A Lyon, à Paris, à Lille, on voit de gros négociants s'associer pour étendre leurs affaires. En dehors de ces associations privées, des groupements professionnels plus larges se constituent, qui n'ont rien de commun avec les anciennes corporations, et qui se proposent pourtant de défendre des intérêts analogues. Au XVIe siècle par exemple, on voit les négociants qui pratiquent la navigation sur la Loire se réunir en une espèce de syndicat, pour

1. Savary, cité par Levasseur, *Histoire du commerce*, t. I, p. 308.

veiller à l'entretien de la voie fluviale et obtenir la suppression des péages arbitraires. N'oublions pas enfin les compagnies semi-officielles. Celle des Indes orientales (de 1664) présente déjà le type d'une société anonyme où la responsabilité de chaque actionnaire est limitée à la somme de ses apports. Dans l'organisation de la Compagnie d'Occident, fondée par Law, l'initiative des actionnaires se dégage de la tutelle gouvernementale : ce sont eux qui, en assemblée générale, nomment les directeurs ; et d'autre part, c'est la première fois que sont lancées en France des actions au porteur. Les fournisseurs de la marine et de la guerre, les approvisionneurs de blé pour le compte de l'Etat forment aussi de grosses sociétés mi-privées, mi-publiques.

Ce sont, tout de même, les financiers proprement dits qui amassent les plus grosses fortunes [1]. Les uns dirigent simplement des banques particulières, mais dans certains centres leurs affaires atteignent des chiffres formidables. A Lyon, par exemple, à la suite de chacune des quatre grandes foires, il s'effectue des paiements considérables en argent, et surtout en écritures ; on y applique déjà le système des chambres de compensation, et sans qu'il soit déboursé plus de cent mille écus comptant, on y règle des comptes de vingt millions. La ville fixe le taux du change pour les principales cités du continent ; aussi y trouve-t-on établis de puissants capitalistes, tels que les Anisson ou les frères Hogguers. Des personnages moins importants sont les courtiers, qui se bornent à négocier les effets et à recouvrer les créances des gros négociants. En revanche, les fermiers-généraux jouent un rôle essentiel dans l'Etat : ce sont eux qui font à la royauté l'avance du produit des impôts indirects, ce sont eux qui

1. Très souvent, d'ailleurs, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, ce sont les mêmes personnes qui se livrent au commerce de l'argent et au grand négoce. Voir Savary, cité par Levasseur, *Histoire du commerce*, t. I, p. 308, et Sagnac, *Histoire de France* Lavisse, t. VIII[1], p. 251-252.

les perçoivent : et cette perception leur assure des bénéfices tels que le Trésor, dans ses moments de détresse, est obligé de s'adresser à eux pour placer ses emprunts. Aux intérêts parfois usuraires qu'ils touchent régulièrement s'ajoutent les profits exceptionnels qu'ils peuvent retirer de l'agiotage, ce moyen d'enrichissement rapide inauguré avec tant d'éclat à l'époque du Système.

Voilà donc une aristocratie nouvelle, qui a grandi en marge de l'ancienne, et dont la société moderne doit, bon gré mal gré, reconnaître les titres. Rien que par la manière dont ils vivent, ses membres prouvent qu'ils se sont haussés au-dessus de la masse des roturiers. « Souvent élevé au collège à côté des fils de magistrats et de gentilshommes, le commerçant du XVIIe siècle ne se distingue plus de la noblesse par son train de vie ; ce n'est plus un marchand, c'est un chef de maison, un grand spéculateur, qui a ses bureaux comme un ministre, ses correspondants à Cadix, à Londres, à Francfort, à Hambourg, à Amsterdam, à Venise ; qui traite les affaires dans son cabinet ou à la Bourse, et qui laisse la vente à ses commis[1]. » Au temps de Richelieu, les Catelan, les Tabouret écrasent de leur luxe les plus grands seigneurs ; au XVIIIe siècle, les premiers négociants de Bordeaux embellissent la ville de leurs hôtels princiers. Tel parvenu de la finance joue au Mécène, comme ce Montauron à qui Corneille dédie *Cinna*, et Voltaire constate que « la politesse a gagné jusqu'au fond des boutiques ». Parmi les derniers fermiers-généraux plus d'un se rendra célèbre par la supériorité de son esprit ou par l'éclat de sa générosité : il suffit de rappeler les noms d'Helvétius et de Lavoisier.

Rien n'est plus facile, d'ailleurs, à un gros marchand que d'entrer dans une famille noble : il ne manque pas de gentilshommes ruinés qui sont prêts à marier leur

1. Pigeonneau, *op. cit.*, t. II, p. 456.

héritier avec la fille d'un bourgeois enrichi. Est-ce son propre nom que l'ambitieux « boutiquier » veut illustrer ? Il lui suffit d'acheter pour son fils un office de greffier, de procureur, de receveur des tailles ; ou mieux encore, si ses moyens le lui permettent, un grade dans l'armée, une charge de conseiller d'Etat, un siège au Parlement. Veut-il enfin, sur ses vieux jours, porter lui-même un titre ? Il n'a qu'à acquérir une terre seigneuriale. Même, pourvu que ses affaires soient considérables, les honneurs lui viendront sans qu'il ait à les chercher, ni à les payer. Louis XI, François Ier, Charles IX n'avaient procédé que par la voie d'anoblissements individuels ; Richelieu accorde la noblesse viagère à tout roturier qui aura entretenu pendant cinq ans des bâtiments de 200 à 300 tonneaux ; il autorise tous les marchands «grossiers» à prendre la qualité de nobles. Vers 1760, il s'en fallut de peu que l'on ne décidât de conférer la noblesse pleine et entière à tous les grands négociants.

Du moins leur accorde-t-on une place dans les délibérations du gouvernement. Ce n'est pas assez que les membres des Six Corps jouissent de la prérogative de parvenir au consulat et à l'échevinage ; Henri IV institue auprès de lui une Commission permanente du commerce, qui bientôt, sous Colbert, se transforme en Conseil. Des députés élus par les dix-huit principales places du royaume y entrent en nombre ; ils forment une véritable représentation du commerce national ; leurs avis sont souvent écoutés, et le roi choisit parmi eux les délégués chargés de discuter les clauses économiques des grands traités. Dans les provinces les commerçants possédaient déjà (depuis 1563) leurs Bourses ; à partir de 1700 ils ont leurs Chambres, où ils achèvent de se constituer en corps.

Deux entraves cependant retardent encore le progrès triomphal de la classe commerçante. L'une est la survivance des préjugés aristocratiques, qui domine, pour ainsi dire, inconsciemment, la nouvelle élite bourgeoise.

Une fois qu'il a fait fortune, notre négociant n'a rien de plus pressé que d'abandonner le commerce : il veut vivre noblement, c'est-à-dire à ne rien faire. Avec une sorte de mépris il consentira sans doute à gérer les affaires de sa ville ; mais alors il croirait s'abaisser en poursuivant de front les siennes propres. Quant aux capitaux qu'il a amassés, ils se retireront eux aussi du commerce ; ils iront « s'immobiliser », au bout d'une ou deux générations, dans des charges inutiles, dans des hôtels somptueux, dans d'orgueilleux châteaux entourés d'immenses parcs stériles.

L'autre obstacle provient de l'arbitraire administratif. Cette même royauté qui honore le commerce en général et qui, à certains moments, flatte les financiers, n'hésite pas, lorsqu'un négociant ose s'expatrier sans sa permission, à se saisir de ses biens et de la personne de ses parents restés en France. Et lorsqu'elle craint que la cherté du pain ne provoque une émeute, on la voit traiter toute une catégorie de commerçants en suspects : obligation à tous les marchands de grains d'ouvrir leurs greniers, d'approvisionner coûte que coûte les marchés et d'écouler leurs réserves au rabais ; l'Administration multiplie facilement les mesures rigoureuses quand, elle les croit justifiées par le souci supérieur de la tranquillité publique. C'est seulement sous le régime de liberté et d'égalité issu de la Révolution que la classe commerçante acquerra la pleine jouissance de ses droits et la pleine conscience de sa dignité — au risque de pousser l'une à l'excès et d'abuser des autres.

II. — L'INDUSTRIE

§ 1. — L'évolution du régime corporatif.

Extension et consolidation apparente du régime : tentatives d'élargissement. — Les dérogations : chambrelans, ouvriers suivant la Cour, ouvriers du Louvre ; vente de lettres de maîtrise. — Le poids de la fiscalité royale : la banqueroute imminente.

L'époque que nous étudions voit à la fois se perpétuer

l'organisation industrielle du Moyen-âge et se développer de nouvelles formes de production. Examinons d'abord comment les anciens cadres ont pu survivre à la transformation de l'économie urbaine en économie nationale.

Du règne de Louis XI à celui de Louis XV le nombre des corporations instituées dans le royaume n'a cessé de grandir : pourquoi l'absolutisme monarchique a-t-il ainsi favorisé — au moins en apparence — l'extension d'un régime qui présentait à l'origine un caractère exclusivement municipal ? C'est que, depuis l'échec du mouvement communal, les villes ont cessé de porter ombrage à la royauté, qui a d'ailleurs pris ses précautions pour réprimer chez elles toute velléité d'indépendance. De plus, au XVI[e] siècle, elle est parvenue à remplacer, au sein des corporations les plus importantes, les magistrats élus par ses propres officiers. A multiplier les corps de métier, elle ne court donc aucun danger : elle y trouvera même son compte.

D'abord, et Louis XI fut un des premiers à le comprendre, les nouveaux maîtres qu'elle créera seront pour elle, dans la lutte qu'elle a entreprise contre la féodalité, autant d'alliés de surcroît. Et puis, pour le bon ordre du royaume, il est utile que le régime corporatif se généralise : qu'il s'agisse de sauvegarder les intérêts du public, d'assurer la tranquillité sociale, de protéger ou de surveiller la production ouvrière elle-même, la police du roi pourra s'exercer ainsi d'une façon plus uniforme et plus efficace. Voilà donc pourquoi la grande ordonnance de 1581, bientôt confirmée et étendue par celle de 1597, prescrit à « tout artisan tenant boutique dans les villes ou bourgs où les métiers ne sont pas officiellement constitués, de prêter le serment de maîtrise » : c'était, comme dit un historien [1], « le travail national embrigadé sous l'œil et sous la main du roi ». Mais ce que Henri III et Henri IV

1. Pigeonneau, *Histoire du commerce*, t. II, p. 227-229.

avaient édicté, Louis XIV seul sera assez fort pour le faire exécuter : à la différence des précédentes, l'ordonnance de 1673, qui les renouvelle, est assez exactement appliquée. Il n'y avait que 60 corporations à Paris en 1672 ; on en compte 83 en 1673, 129 en 1691 ; et le régime gagne beaucoup de villes où l'autorité royale n'avait pu se faire obéir un siècle auparavant.

Il va sans dire que celle-ci s'est réservé le droit de rédiger les statuts des nouveaux corps : Colbert avait eu soin de l'enlever aux seigneurs hauts-justiciers (1668). Quant à la police des métiers, elle échappe désormais aux juges féodaux (1669) ; les procès seront soumis à la juridiction plus économique, plus expéditive, plus docile aussi aux volontés de l'Administration, des maires et des échevins, quand ils ne seront pas directement tranchés par les tribunaux royaux. Jusqu'à la veille du jour où elles seront une première fois abolies, comme l'absolutisme lui-même auquel leur destin est désormais étroitement lié, les vieilles institutions corporatives semblent presque s'affermir. Ces fameuses confréries, que l'Eglise et les Parlements au XVIe siècle s'étaient accordés à condamner, que les derniers Valois avaient essayé de supprimer, voilà qu'elles se reconstituent ouvertement : comme depuis la défaite de la Ligue elles ont abdiqué toute ambition politique et renoncé à toute manifestation turbulente, elles n'inquiètent plus du tout le gouvernement, et elles paraissent consolider la façade encore brillante d'un édifice vermoulu.

Une autre pensée encore avait inspiré pendant trois siècles cette politique des rois de France. Les corporations, en général, étaient riches ; ne pouvaient-elles subvenir aux dépenses croissantes du Trésor ? Louis XI entend partager le produit des droits de maîtrise et des amendes infligées par les jurés. L'édit de 1581 stipule qu'avant de prêter le serment tout maître devra payer au receveur des deniers royaux une somme qui, dans les

grandes villes, pouvait atteindre trente écus ; ces dispositions fiscales de l'ordonnance sont précisément les seules qui reçoivent une exécution rigoureuse, et l'édit de 1597 ne manque pas de les reproduire à la lettre. L'ordonnance de 1673 oblige, en outre, toutes les communautés de métier existantes à acquitter une taxe pour obtenir confirmation de leurs privilèges ; comme la guerre de Hollande exigeait beaucoup d'argent, les taxes durent être payées d'urgence. De même, l'hostilité momentanée que nos rois du XVI[e] siècle avaient montrée à l'égard des confréries n'avait pas été dictée par le seul désir de maintenir l'ordre public ; c'était l'époque des sécularisations : la royauté aurait souhaité de confisquer leurs biens ; une menace générale de suppression permettait en tout cas de battre monnaie avec les dispenses.

D'ailleurs, en s'efforçant d'universaliser le régime corporatif, la royauté essayait aussi d'en corriger certaines restrictions dont l'étroitesse était trop manifestement incompatible avec la nouvelle unité monarchique. Elle tâche d'élargir au moins les cadres de l'organisation économique urbaine. Matériellement, la topographie des villes avait pu se modifier, et, pour suivre les déplacements de la clientèle, des membres de certaines corporations avaient pu émigrer hors des quartiers où ils avaient été primitivement confinés ; la distinction morale n'en subsistait pas moins entre les communautés de la *cité* et celles des *faubourgs*. L'ordonnance de 1581 spécifie donc qu'après trois ans d'exercice les maîtres faubouriens pourraient s'établir côte à côte avec les citadins. En 1610, par mesure de transaction, le bénéfice de cette faculté est restreint à deux maîtres par an, et désignés par les jurés ; mais l'ordonnance de 1673 incorpore d'office tous les maîtres des faubourgs dans les communautés bourgeoises. L'Administration veut en finir avec les fraudes incessantes, les procès interminables, que provoquait une délimitation souvent aussi difficile à faire observer dans la

pratique qu'à justifier en droit ; mais il lui faut six ans pour mener à bien cette petite révolution.

Une tentative plus hardie, qui se lie à l'unification du royaume, consiste à ouvrir, entre ces multitudes de sociétés jalousement fermées que forment les groupements industriels locaux, une communication constante. En 1581, il est décrété que l'artisan reçu maître à Paris pourra exercer dans tout le royaume ; que les maîtres des villes de Parlement jouiront de la même liberté dans tout le ressort de la Cour, et ainsi de suite pour les degrés de juridiction inférieurs ; mais un siècle plus tard, même après la publication de l'ordonnance de 1673, les maîtres de la capitale éprouvent des difficultés à peu près insurmontables, quand ils cherchent à s'établir en province. De même, les grands édits de la fin du XVIe siècle avaient en vain proclamé que l'apprentissage, accompli dans une ville quelconque, serait valable pour toute l'étendue du pays ; pendant longtemps, le recrutement des compagnons devait rester presque exclusivement municipal. L'arrêt de 1755, qui prétend reprendre et faire triompher cette vaste réforme, doit retrancher du nombre des villes de jurande ouvertes aux *forains* les quatre grands centres industriels de Paris, de Lyon, de Rouen et de Lille : encore la résistance acharnée des corporations parvint-elle à réduire les effets de ce modeste libéralisme.

C'était à peine si la royauté avait réussi à abaisser une barrière d'une autre nature, en autorisant tout artisan à se faire recevoir dans deux métiers du même genre. Le nombre des apprentis qu'un maître pouvait employer était toujours resté très limité. Quant au nombre des compagnons, il semble que la tolérance générale, qui avait prévalu au XVIe siècle, ait fait place au XVIIIe, dans certaines corporations du moins, à un retour de rigueur ; on en voit plusieurs, à cette époque, qui décident de ne plus conserver qu'un seul compagnon par atelier, et d'autres qui interdisent aux maîtres de louer plus d'une

boutique, afin d'empêcher l'accaparement d'une clientèle sans doute fort restreinte.

Où l'intervention du pouvoir royal, en revanche, se montre vraiment efficace, c'est lorsque, au lieu de chercher à transformer intérieurement un régime suranné, elle favorise toutes les entreprises qui, par leur origine même, y échappent. Rappelons d'abord que, pendant le Moyen-âge, les villes de jurande n'avaient formé qu'une minorité : dans les grandes cités du midi de la France notamment, il n'existe que des confréries professionnelles qui s'interdisent tout monopole. Lyon, jusqu'au milieu du XVIe siècle, ne compte que trois métiers organisés : les orfèvres, les barbiers-chirurgiens et les serruriers. Dans les petites villes, dans les villages, les communautés d'artisans sont en général inconnues ; et les trois grandes ordonnances de 1581, de 1597, de 1673 même, ne parviennent guère à les y implanter. Dans beaucoup de villes jurées enfin, les professions libres continuent de l'emporter en nombre sur les arts constitués.

D'autre part, on voit dès le XVe siècle se multiplier les ouvriers en chambre, les *chambrelans*, qui n'ont pas été apprentis, qui ne seront jamais ni compagnons ni maîtres, et qui, grâce à la complaisance de l'Administration royale, font une concurrence de plus en plus active aux maîtres réguliers. La royauté trouve même commode d'avoir à son service des artisans libres, *suivant la Cour ;* de 160 sous François Ier, leur nombre s'élève sous Henri IV à plus de 400. La plupart travaillent maintenant pour le public autant que pour le roi et pour sa suite ; ils ont simplement acheté, à beaux deniers, un titre qui leur permet de travailler à leur guise et d'écouler partout à leur convenance leurs produits : nouveaux rivaux assez dangereux pour les corporations ! Encore une catégorie de producteurs indépendants : ce sont les *ouvriers du Louvre*, qu'Henri IV installe en son propre palais, dans la grande galerie du Bord de l'Eau ; non seulement ces

privilégiés sont personnellement affranchis des multiples formalités et servitudes corporatives, mais ils possèdent le droit d'avoir deux apprentis et d'en faire recevoir un comme maître tous les cinq ans, sans chef-d'œuvre, et dans n'importe quelle localité du royaume. Lors de la création de la Compagnie des Indes occidentales, on veut favoriser l'émigration des artisans aux Antilles : on déclare que ceux qui y auront exercé leur métier pendant huit années deviendront maîtres par le fait, et pourront, de retour en France, s'établir où bon leur semblera [1].

Il ne restait plus à la royauté qu'à créer elle-même des maîtres : elle ne s'en fait pas faute ! Quelquefois c'est pour elle un moyen économique de soutenir une institution charitable. Les artisans qui enseignent bénévolement leur métier aux enfants des hôpitaux reçoivent ainsi la maîtrise à titre de récompense. Le plus souvent, c'est un expédient pour combler les vides du Trésor, ou pour satisfaire l'avidité des princes du sang. Car les *lettres royales de maîtrise* sont à vendre, et pour qu'elles trouvent preneur, il suffira, semble-t-il, qu'elles coûtent moins cher que la maîtrise authentique. Mais les corporations et les municipalités se vengent de cet abus de pouvoir en accablant de vexations et de taxes les malheureux acheteurs : quantité de lettres restent sur le marché. La royauté, à qui l'élargissement des corporations importe au fond assez peu, se contente alors d'obliger les anciens maîtres à racheter collectivement, et en bloc, les titres discrédités. Louis XI avait inauguré cette pratique : on y recourt encore sous le règne de Louis XV.

Pourtant on peut penser que la royauté a eu parfois l'intention d'intervenir positivement dans le recrutement des maîtres. Par l'ordonnance de 1581, elle se réservait le droit de nommer régulièrement trois maîtres par métier en les dispensant de chef-d'œuvre. Les lettres de maîtrise

1. Levasseur, *Histoire du commerce*, t. I, p. 367-370.

lancées en 1767 ne sont pas seulement intéressantes parce que le gouvernement autorise tous les étrangers, les Juifs même par conséquent, à les acquérir : l'arrêt de création spécifie que, pour cette fois, les Six Corps ne seront pas admis à les racheter.

En même temps qu'elles voyaient se rétrécir leur champ d'action et péricliter leur autonomie, les corporations s'affaiblissaient d'une autre manière encore : elles s'appauvrissaient. Ce n'étaient pas seulement les lettres de maîtrise qu'elles devaient à chaque instant racheter, c'étaient les offices ridicules et insupportables que le gouvernement, aux heures de crise, créait à tort et à travers, à l'unique fin d'extorquer d'une façon indirecte de l'argent à l'industrie. Richelieu institue coup sur coup des offices héréditaires de contrôleurs-marqueurs-visiteurs de toiles (1627), de prudhommes visiteurs de cuirs (1629), de contrôleurs de papiers (1633), de contrôleurs de draps et teintures (1639). Pendant la minorité de Louis XIV, les expédients fiscaux, onéreux aux gens de métier, redoublent tellement que ceux-ci prennent une part active au soulèvement de la Fronde. Dans la dernière période du règne, les charges de toutes sortes qui pesaient sur les communautés s'aggravent au point de les accabler. « En 1691, la royauté déclare qu'elle va remplacer tous les jurés et syndics par des agents à sa nomination ; aussitôt les corporations de s'arracher 300.000 livres pour éviter le malheur suspendu sur leur tête. En 1694, on s'avise d'instituer des offices d'auditeurs et examinateurs pour le contrôle de leurs comptes : nouveau sacrifice de 400.000 livres pour en obtenir la suppression. En 1711, on ira jusqu'à leur interdire de recevoir de nouveaux maîtres [1]. » Alors elles contractent de gros emprunts, et éprouvent la plus grande peine à servir les intérêts de leur dette : le recrutement des maîtres devient difficile. Une liquidation

1. Georges Renard, *Syndicats, trade-unions et corporations*, p. 118 et suivantes.

s'imposait : elle ne pourra s'opérer. Les offices, dont le rachat est désormais obligatoire, se multiplient de plus belle ; la création de nouveaux maîtres par mesure administrative tend à réduire progressivement les profits des anciens. On peut dire qu'à la fin du XVIII[e] siècle le régime corporatif, comme l'absolutisme dont il est en grande partie la victime, est acculé à la banqueroute.

§ 2. — Les encouragements à la grande industrie.

Les raisons de la monarchie. — Immunités, subventions, monopoles accordés aux entrepreneurs ; les manufactures d Etat. — Le recrutement de la main-d'œuvre : les artisans étrangers, les paysans. — Facilités d'approvisionnement ; droits protecteurs et primes à l'exportation.

Fille du grand commerec, la grande industrie se développe naturellement, comme lui, en marge d'une organisation vieillie et bientôt condamnée. C'est en vain que, vers la fin du XVII[e] siècle, l'Administration essaiera d'obliger, par exemple, les ouvriers et les entrepreneurs des manufactures de laine à se grouper en corporations jurées autour des bureaux de fabrique : à moins de ne garder des anciennes institutions que le nom, le régime corporatif était incompatible avec cette double concentration des capitaux et de la main-d'œuvre qui est l'essence de la manufacture. Celle-ci présente d'ailleurs souvent un tel caractère de nouveauté que l'on ne songera même pas à l'enfermer dans les cadres traditionnels.

Dans la première moitié du XVII[e] siècle surtout, la royauté aura deux raisons pour une de favoriser ces établissements d'un genre inconnu : ils ne contribueront pas seulement à enrichir l'État, mais aussi à l'apaiser. Henri IV les considère comme un « facile et doux moyen de purger le royaume de tant de vices que produit l'oisiveté ». Le travail, n'est-ce pas, dit un contemporain [1],

1. Montchrestien.

« la bride des guerres civiles » ? Richelieu exprimera la même pensée, plus rudement [1]. Quant à Colbert, il voudra que la France ait, comme lui, la passion du travail. « Je donne l'ordre aux entrepreneurs de la manufacture des bas de laine d'en aller faire l'établissement à Clermont et à Blesle, écrit-il à l'intendant de Riom, ainsi que les habitants de ces deux villes le désirent. » Peut-être, ajoute M. Lavisse, « ces habitants l'avaient-ils désiré en effet, mais ce n'est pas sûr ; le ministre supposait volontiers les intentions qui lui étaient agréables. A peu près tout le royaume est ainsi « mis en train [2] ».

Se trouverait-il cependant dans le pays une masse suffisante de capitaux disponibles, et parviendraient-ils à former spontanément les groupements nécessaires ? Les corporations, tant pour l'exercice des divers métiers que par l'excès de leurs dépenses somptuaires, en absorbaient beaucoup. Les riches particuliers inclineraient-ils à placer leurs fonds dans des entreprises aléatoires, quand les rentes publiques, quand les prêts privés, quand les offices et les charges vénales, leur offraient tant de placements plus sûrs, plus honorables, sinon plus avantageux ? Par nature « les Français ne sont point un peuple âpre au gain ; les choses d'argent ne sont jamais celles qui nous ont intéressés le plus [3] » ; ne faudra-t-il pas, pour triompher des hésitations, que la volonté royale se manifeste ? Colbert en juge ainsi. Il invite les nobles à participer aux entreprises nouvelles, de leur argent et même de leur personne, en les garantissant contre tout risque de dérogeance. Il essaye de « dégoûter les rentiers des rentes », en leur témoignant le mépris et presque la haine que lui inspirent leurs placements oisifs, et en les menaçant de réduire exprès leurs revenus. A l'égard des officiers, des « fermiers », qui dépendent plus directement du minis-

1. « Le peuple est un mulet qui se gâte dans l'oisiveté. »
2. *Histoire de France*, t. VII¹, p. 221.
3. Même ouvrage. p. 263.

tère, ses instances sont plus pressantes. Mais il ne réussit qu'à moitié. Les riches marchands se réservent ; nombre de financiers même souhaiteront l'échec d'entreprises où ils ne seront entrés que contre leur gré, au succès desquelles ils ne croient pas, et pour lesquelles ils craindront d'être sans cesse obligés à de nouveaux sacrifices. Il faut donc que le ministre emploie d'autres moyens : qu'il engage indirectement les finances publiques, et qu'il organise, pour attirer et retenir les fonds des particuliers, tout un système de privilèges.

Déjà Louis XI avait promis l'immunité fiscale à tous ceux qui s'occuperaient des mines, Français ou étrangers, même aux sujets des souverains avec lesquels la France était en guerre. Et Henri IV avait accordé la même exemption d'impôts aux premières grandes fabriques de toiles et de soieries. Les commis et artisans des manufactures royales créées par Colbert sont déchargés de toutes contributions ; les ouvriers étrangers qui y travaillent dispensés de tous droits pour se faire reconnaître Français, et les marchandises qui en sortent affranchies des traites et des péages. «Ces grandes maisons portent aux principales portes l'écusson du roi : ce sont comme de petits Etats vassaux du roi, ne relevant que de lui [1]. » Tout le personnel jouit du privilège d'être jugé directement aux requêtes de l'Hôtel ; souvent le directeur est anobli. On l'autorisera, au besoin, à pratiquer, lui et sa famille, la religion réformée ; c'est seulement lorsque Colbert n'y sera plus, que l'intolérance religieuse l'emportera sur l'intérêt économique. Les huguenots, auxquels les fonctions publiques étaient devenues presque inaccessibles, avaient naturellement partagé leur activité entre le commerce et l'industrie : la Révocation de l'Edit de Nantes fera perdre au royaume une part considérable de ses capitaux industriels.

1. Même ouvrage, p. 220.

Avantage plus positif, la nouvelle manufacture est investie d'un monopole plus ou moins complet, individuel ou collectif. Henri II en accorde un de dix ans à l'Italien qui apporte en France le secret de la fabrication des verres et miroirs de Venise ; sous son règne plusieurs inventeurs reçoivent, non seulement l'autorisation d'exploiter leur procédé sans se faire recevoir maîtres, mais le droit exclusif d'en tirer parti pendant un certain nombre d'années. Les premières sociétés industrielles formées sous le règne de Henri IV bénéficient d'un monopole temporaire dans un rayon déterminé. Pour remédier à l'inertie ou à la mauvaise volonté des particuliers, Colbert est obligé d'organiser de véritables compagnies manufacturières ; afin de stimuler le zèle des actionnaires, il concède à l'entreprise des privilèges exclusifs de durée et d'étendue variables : 20 ans pour la manufacture de glaces établie en 1665, 9 ans pour la Compagnie du Point de France. Le monopole de ces deux sociétés s'étend à tout le royaume ; celui des Van Robais à dix lieues seulement autour d'Amiens.

Après Colbert on préféra conférer les privilèges de vente soit à des fabriques particulières, soit à des associations strictement privées : c'est alors surtout que « les sociétés en nom personnel, les sociétés en commandite, et surtout les sociétés anonymes commencent à drainer vers les grandes affaires une partie de la richesse, d'habitude employée en achats de rentes ou d'offices ». Ainsi à l'organisation rigide des antiques corporations tendaient à se substituer des combinaisons plus libres : « Du fond de son comptoir ou du siège de son office royal le commerçant ou le magistrat peuvent participer au progrès industriel[1]. » Des grands seigneurs même s'y associent : dès le temps d'Henri IV n'avait-on pas vu des personnages de la noblesse patroner et commanditer des « entreprises[2] » ?

1. Sagnac, *Histoire de France* Lavisse, t. VIII[1], p. 230.
2. Voir Fagniez, *Économie sociale*, p. 41.

Pour hâter cette évolution, il n'était pas inutile que l'Administration elle-même payât de son argent et de son exemple. Henri IV avait fourni aux premières manufactures de toiles et de drap d'or une partie de leur capital d'établissement et servi des pensions à leurs directeurs. Sous Colbert, les industries textiles, à elles seules, reçoivent, à titre d'avances non remboursables, de subventions, de pensions, de primes à la production, huit millions de livres, sans parler des grosses commandes passées par l'Etat dans l'unique but de faire une réclame à leurs articles. Le ministère obtient d'ailleurs de certaines villes, comme Lille, qu'elles procurent des locaux, et de certains Etats provinciaux, comme ceux du Languedoc et de Bourgogne, qu'ils soutiennent de leurs subsides les entreprises naissantes. « Il est vrai que les sommes données en assistance aux manufactures sont médiocres, en comparaison de celles que dévorent les bâtiments ; et elles deviennent insignifiantes les années de guerre. Louis XIV dédaignait les médiocres problèmes de l'économie ; ses préférences allaient à la gloire et à la magnificence [1]. »

Cependant si Louvois, par rancune surtout, laissa tomber plusieurs des créations de Colbert, il créa lui-même ou soutint par les mêmes moyens des établissements analogues ; et ses successeurs en fondèrent davantage encore, soit pour introduire dans le royaume des industries nouvelles, soit simplement pour contenter des favoris. Jusqu'au bout la monarchie persévérera à distribuer des secours et des encouragements aux grandes entreprises. En 1727 une part du revenu des droits d'entrée perçus sur les marchandises d'Amérique est affectée à la Caisse du Commerce, et c'était là une ressource toujours grandissante.

Dans quelques occasions enfin le roi s'érige lui-même en grand industriel. Richelieu fonde l'Imprimerie royale,

1. Lavisse, *op. cit.*, pp. 225 et 263.

qu'il installe au Louvre. En 1667 la manufacture des Gobelins devient un établissement d'Etat, propriété du roi, exploité pour son compte, ne travaillant guère d'ailleurs que pour l'ameublement de ses palais. Sur le même modèle est créée, au milieu du XVIIe siècle, la manufacture de porcelaines de Sèvres. Sous le règne de Louis XVI les princes du sang font figure de chefs d'industrie : « Le comte de Provence protège la faïencerie ; le comte d'Artois fait installer par son trésorier une fabrique de produits chimiques à Javel ; le duc d'Orléans crée des verreries à Villers-Cotterets » ; et les plus grandes familles de la noblesse suivent à l'envi un exemple venu de si haut. « Les Ségur, les Montmorency, les La Vieuville sont actionnaires de la Compagnie des glaces ; Choiseul, après sa disgrâce, s'occupe d'une aciérie ; les ducs d'Humières, d'Aumont, de Charost se sont pourvus de concessions de mines[1]. »

Abondance de capitaux, abondance de main-d'œuvre : une étroite corrélation unit les deux termes, et le second élément n'est pas moins que le premier indispensable à l'éclosion de la grande industrie. Au début, c'est la main-d'œuvre qualifiée surtout qui fait défaut ; pour fabriquer des articles nouveaux, pour appliquer des procédés encore presque ignorés, on manque d'artisans habiles, de contremaîtres, voire d'ingénieurs : il faut les faire venir de l'étranger. Louis XI promet une franchise perpétuelle aux ouvriers en soie de Grèce ou d'Italie qui viendront s'installer dans son royaume. Colbert attire des mineurs et des fondeurs de Suède ; tous les moyens lui sont bons pour débaucher les ouvriers en glaces vénitiens ; il racole des drapiers hollandais, capables de fabriquer des draps fins « avec un tiers moins de laine » que les Français et d'abattre en un jour plus de besogne que ceux-ci en une semaine.

1. Sagnac, dans l'*Histoire de France* Lavisse, t. IX, p. 219-220.

Il va sans dire qu'une fois la nouvelle élite manufacturière constituée, on lui interdira sévèrement toute émigration nouvelle, toute désertion. On va jusqu'à emprisonner les artisans que l'on a d'abord attirés à prix d'or, ou l'étranger qui prétend engager à son service les meilleurs de nos ouvriers ; on arrête les transfuges à la frontière, on les ramène de force de la ville étrangère où ils s'étaient enfuis, si le sort des armes la fait tomber entre nos mains. Au milieu du XVIIIe siècle encore, pendant les crises de chômage, on gardera les tisserands lyonnais à vue dans leurs maisons.

Pour assurer le recrutement local des grandes fabriques, Colbert ne se contente pas d'accorder aux travailleurs des récompenses honorifiques et des primes d'assiduité, voire des exemptions de taille quand ils sont plusieurs d'une même famille enrôlés dans la maison. Le fabricant reçoit toujours le droit exclusif d'embauchage dans un district déterminé ; ou bien ce sont les maires, les intendants, qui font office de racoleurs : il arrive que les uns ou les autres usent de violence. Dès l'origine on avait tiré parti des enfants ou des pauvres recueillis dans les établissements d'assistance, et certains hôpitaux étaient devenus de véritables manufactures : Colbert prie les moines de diviser leurs aumônes, moitié en pain, moitié en laine, à condition que les « assistés » rapportent la laine transformée en bas.

Enfin on fait appel aux paysans. A partir de 1762 les fabricants de tissus sont officiellement autorisés à transporter leurs métiers dans les campagnes ; ils y trouveront assez de gens inoccupés ou désireux de se procurer par un surcroît de travail un supplément de ressources ; et bientôt l'imposition du vingtième d'industrie sera supprimée dans les villages. Il importait donc au succès de l'industrie, comme à la défense du royaume, que la population augmentât. Colbert n'avait pas manqué d'encourager la « peuplade » : des exemptions d'impôts avaient

été accordées aux ménages précoces et aux familles nombreuses.

Toutes ces mesures destinées à assurer l'abondance de la main-d'œuvre tendaient aussi, par le fait, à en réduire le prix ; les artisans ruraux, notamment, allaient fournir une somme croissante de travail au rabais. L'Administration s'était d'ailleurs préoccupée de maintenir le bon marché des denrées : lorsque, en 1664, elle avait frappé d'un droit nouveau l'exportation des blés, elle avait formé, entre autres desseins, celui de prévenir le renchérissement de la consommation ouvrière. Et dans le même temps elle s'efforçait de rendre le labeur industriel plus intensif : en 1666 le nombre des jours chômés est réduit de 103 à 92.

Cette politique d' « industrialisation » universelle ne va pas sans provoquer des résistances. « La France subvenait à ses besoins trop aisément par sa naturelle richesse ; elle refusa de se surmener. Nulle part personne ne travaille autant que Colbert l'aurait voulu. Un peu partout les ouvriers s'attardent au cabaret. A quoi bon, disent-ils, entreprendre des métiers nouveaux, puisque nous gagnons de quoi vivre et payer nos impôts ? Qui sait d'ailleurs si les tailles ne seront pas tout de suite augmentées, et si ce n'est pas le fisc qui profitera du surcroît de labeur que nous nous serons imposé [1] ? » Les résultats du grand effort accompli par l'infatigable ministre ne se manifestent vraiment qu'après sa mort : et presque aussitôt ils sont compromis par la Révocation, qui décime la nouvelle classe industrielle. Mais le siècle suivant la verra se reconstituer et grandir.

La manufacture montée et son personnel réuni, le gouvernement s'employait encore à faciliter son approvisionnement en matières premières et l'écoulement de ses produits. Pour obtenir ce double résultat nous avons déjà

1. Lavisse, *op. cit.*, p. 225 et 263.

indiqué qu'il n'hésitait pas à modifier le cours naturel du commerce. Les matières que la manufacture doit mettre en œuvre se trouvent-elles dans le royaume, on les y retient, s'il y a lieu, de force: c'est le cas des laines, dont l'exportation est interdite avec un redoublement de rigueur sous Richelieu. Les éléments nécessaires à la nouvelle fabrique ne peuvent-ils au contraire provenir que de l'extérieur, non seulement on les laisse passer la frontière en franchise, mais on les dispense de tous péages sur la route.

Le moment arrive de lancer le nouveau produit : le moins que l'on puisse faire est de lui réserver, non seulement les commandes administratives, mais le marché national tout entier. Tantôt on se contente de frapper de droits d'entrée « protecteurs » les produits similaires étrangers, tantôt on en prohibe absolument l'importation. François I[er] interdit celle des étoffes d'or et d'argent; Richelieu celle des draps fins ; Colbert celle des dentelles ; ses successeurs du commencement du XVIII[e] siècle, celle des toiles peintes. Il suffit d'empêcher l'introduction des soieries d'Avignon pour que toute l'industrie de cette ville se transporte à Nîmes. Mais si l'on espère que l'industrie française est devenue capable de soutenir la lutte avec l'étranger jusque sur les marchés lointains, alors on fera un pas de plus dans la voie des sacrifices et des faveurs ; on encouragera l'exportation de ses produits par des primes spéciales, telles qu'il en fut accordé aux draps du Languedoc à destination des Echelles.

§ 3. — Tableau du développement industriel.

Toiles grossières et draps fins ; tapisseries des Gobelins et d'Aubusson: soieries et dentelles : le coton : les toiles peintes. — Les industries minérales : la céramique, la verrerie. — La papeterie. — La quincaillerie et la grosse métallurgie. — Le retard de l'industrie minière. — La petite industrie, citadine et rurale. — Les commencements de la concentration géographique.

La principale industrie que la France du Moyen-âge

léguait à la France moderne était celle des toiles. Qu'elle employât le chanvre ou bien le lin, les produits qu'elle jetait sur le marché étaient généralement grossiers : mais pour l'article commun le royaume l'emportait sur tous les autres pays d'Europe, et le tissage traditionnel, solidement implanté en Normandie, en Bretagne et en Champagne, devait résister à la tourmente des guerres religieuses. Dès le XVI[e] siècle, cependant, Saint-Quentin et Louviers avaient fabriqué des toiles fines, et Henri IV chercha délibérément à mettre les manufacturiers français en état d'égaler les Hollandais et de prendre leur place sur le marché espagnol. Mais, vers la fin du XVII[e] siècle, cette nouvelle et florissante branche d'industrie se trouva gênée dans son développement par la double concurrence des cotonnades et des batistes d'Irlande, dont un groupe de réfugiés français établis à Belfast avait fondé la réputation. Si bien qu'à la veille de la Révolution la fabrique des toiles grossières — telles qu'en portaient les paysans — avait seule conservé sa prospérité.

Plus soutenus sont les progrès réalisés par une autre industrie traditionnelle, celle des draps. Au temps de François I[er] et de Henri II, Rouen, Amiens et Nîmes s'étaient distinguées déjà dans la confection des draps légers et des serges ; mais l'effort décisif est accompli par Colbert [1]. C'est un de ses agents qui découvre Van Robais et l'installe à Abbeville ; c'est lui qui favorise l'établissement à Caen d'une grande manufacture de draps fins capable d'exporter ses produits en Angleterre ; c'est lui enfin qui réorganise la vieille industrie drapière languedocienne, pour lui permettre de conquérir les marchés du Levant. Et bien qu'elle emploie surtout des laines étrangères, notamment celles de Castille, cette industrie de demi-luxe résistera même à la crise provoquée par

1. La première « manufacture royale » de draps avait été, à vrai dire, établie à Sedan dès 1646, et elle continua de prospérer après l'expiration de son privilège, survenue en 1666.

l'exode des protestants. La France, à la fin de l'Ancien Régime, sera le pays des toiles communes et des draps de qualité.

A l'époque de la Renaissance, la tapisserie de haute lisse était encore le monopole des Flandres et de l'Italie. La première manufacture française en ce genre, celle qui devait servir de modèle à toutes les autres, est fondée par François Ier à Fontainebleau ; elle est dirigée par Le Primatice, l'un des principaux décorateurs du palais. Mais les guerres civiles ne laissent subsister qu'un petit établissement qui languit à Paris ; Henri IV le relève : sur les bords de la Bièvre, dans la maison des anciens teinturiers les Gobelins, il appelle des Flamands et crée ainsi le célèbre établissement que Colbert achèvera d'organiser. Au Louvre même le ministre installe une fabrique de tapis d'Orient. Il existait, d'autre part, dans la Marche, aux environs d'Aubusson, de rustiques ateliers de tapisserie, dont l'origine remontait peut-être aux invasions sarrasines ; mais ces pauvres artisans ne travaillaient que sur des métiers de basse lisse et n'en destinaient les produits qu'aux foires voisines : Colbert réussit à rehausser le niveau de leur industrie. Tout le long du siècle suivant, la tapisserie française jouira d'une éclatante prospérité, que menacera seulement, vers la fin, la vogue naissante des tentures de perse et des papiers peints.

Une autre grande industrie qui se constitue de toutes pièces dans le royaume au début des temps modernes est celle des soieries. Dès les dernières années du XIVe siècle, il semble bien que des Lucquois exilés aient cherché à implanter cette fabrique à Lyon ; Louis XI reprend cette tentative, mais comme l'initiative royale rencontre auprès des négociants de la cité peu d'empressement, c'est à Tours qu'il installe en définitive sa manufacture d'essai, et celle-ci, en 1546, ne comptera pas moins de 8.000 métiers. Entre temps, l'industrie nouvelle s'est établie à Nîmes ; et à Lyon même, avec le concours d'émi-

grés génois et sous la libre direction du Consulat, elle s'est spontanément développée ; dans cette dernière ville, avant la crise provoquée par les guerres de religion, la fabrication des étoffes et des velours, à laquelle il faut joindre celle des draps d'or et d'argent, occupe plus de 12.000 ouvriers. Les manufactures créées et subventionnées par Henri IV à Mantes pour la fabrication des crêpes de Bologne, à Troyes pour celle des satins, à Paris même pour la filature et le tissage, n'ont qu'une existence éphémère ; mais bientôt la fabrique des bas de soie et d'estame fleurit à Dourdan, au Château de Madrid [1], puis à Nîmes. Dès le XVIIe siècle, le luxe des costumes aidant, la jeune industrie déborde dans toute la région lyonnaise, jusque dans les districts de Saint-Chamond et de Saint-Etienne, où les paysans occupent les loisirs de l'hiver à tisser des rubans. Ni les magnaneries de la vallée du Rhône, ni celles d'Italie ou d'Espagne, ne suffisent plus à sa consommation. Lyon fait venir une partie de la matière première du Levant par Marseille, et Tours de la Chine par Saint-Malo. Malgré la concurrence des réfugiés huguenots établis en Angleterre, en Hollande, en Brandebourg, en Suisse, et bien que le changement des modes favorise les soieries d'Orient ou les indiennes, cette industrie précieuse restera une des plus actives du pays : jusqu'à la Révolution les hommes ne portent-ils pas des habits, des gilets, des culottes de soie, et souvent même de soie brochée ?

Plus ancienne, l'industrie des dentelles jouit d'un succès moins long. Sous Henri IV les dentellières de Senlis s'essayent bien à égaler leurs rivales des Pays-Bas; et, plus tard, en soumettant à une discipline spéciale celles de la Normandie, du Bourbonnais, du Velay surtout, la Compagnie du Point de France, qui occupe quelque temps 5.000 ouvrières, obtient des ouvrages supérieurs aux plus fines den-

1. Aux portes de Paris.

telles blanches de Venise [1]. Mais le goût des cours européennes, qui soutient cette délicate industrie après qu'elle a été laissée à ses seules ressources, ne tarde pas à l'abandonner au siècle suivant. Au 18e siècle toutefois, Valenciennes occupa de 3 à 4.000 ouvrières.

Voici enfin paraître la cadette des industries textiles. Au Moyen-âge, si l'on avait importé par Marseille un peu de coton du Levant, ce n'était guère que pour confectionner des mèches de chandelles. Au XVIe siècle, quelques fabricants de futaine imaginent de tramer du coton sur la chaîne de lin ; mais les tissus tout en coton, notamment le linge damassé, constituent un produit de luxe, et le peu que l'on emploie vient d'Italie, d'Allemagne ou d'Angleterre. Les cotonnades et la bonneterie de coton ne prennent vraiment une place importante dans le royaume qu'aux environs de 1680. La diffusion de ces nouveaux articles est retardée par l'intervention du gouvernement, qui, non content de brûler des cargaisons entières d'indiennes authentiques, défend aux fabricants « de peindre ou imprimer aucunes fleurs ou autres figures sur toute étoffe composée de coton ». A peine, dans la première moitié du XVIIIe siècle, tolère-t-on les siamoises — mouchoirs, tabliers, rideaux à raies et à carreaux, — dont la chaîne au moins est de soie ou de fil. En 1759 enfin, en partie grâce à l'exemple donné par Mme de Pompadour, la prohibition est levée. Alors commence la fortune de la rouennerie, c'est-à-dire des tissus de pur coton auxquels le rouge d'Andrinople donne un cachet spécial ; et Oberkampf fonde à Jouy-en-Josas [2] sa célèbre manufacture d'indiennes, où il file et tisse le coton qu'il couvre ensuite de ses dessins. La filature avait d'ailleurs commencé de se développer dès le lendemain de l'arrêt qui avait donné à l'industrie campagnarde un statut régulier

1. A Reims, une manufacture privilégiée est dirigée par la propre nièce de Colbert, nonne au couvent Sainte-Claire.

2. Dans la vallée de la Bièvre, près de Paris.

(1762) ; dès lors les filés de France avaient peu à peu remplacé les médiocres articles qu'il fallait faire venir de l'Inde ou de l'Asie Mineure. Les étoffes de coton sont bientôt recherchées, non seulement pour la toilette féminine, mais pour les meubles et pour la tenture des appartements ; les fabriques de Rouen, d'Amiens, de Troyes en expédient des quantités croissantes aux colonies françaises et espagnoles.

Les industries qu'on peut appeler chimiques — ou tout au moins minérales — se développent en grande partie pour satisfaire aux besoins de l'industrie textile. Le fait est assez connu pour la teinturerie ; la savonnerie s'établit de même à Amiens et à Abbeville pour le dégraissage des laines. Mais elle grandit surtout à Marseille, qui réunit dans son entrepôt les huiles d'olives provençales et espagnoles et la soude obtenue par la combustion des varechs méditerranéens. — L'industrie de la faïence était naturellement fort ancienne, et dès le XVIe siècle Rouen et Nevers avaient su donner à leurs produits un caractère artistique. Au temps de Louis XIV, on imite les porcelaines de Hollande, elles-mêmes inspirées des potiches chinoises ; et vers la fin du règne les lois somptuaires, restreignant l'usage de la vaisselle d'argent, provoquent en Provence une éclosion de céramique d'art. Au XVIIIe siècle, la faïence se répand dans les campagnes ; mais lorsque la concurrence anglaise, favorisée par l'abondance de la houille, s'exerce librement, nos fabricants auront tout d'abord grand'peine à la soutenir. En revanche, la réputation des biscuits de Sèvres s'étend dans toute l'Europe, et la découverte des gisements de kaolin de Saint-Yrieix (1768) est pour Limoges, la vieille cité des émailleurs, le présage d'une prospérité nouvelle.

Sable fin et sels de soude, la France possédait les principales matières nécessaires à la verrerie. Depuis longtemps, des fabriques de bouteilles, de vases, de vitres, s'étaient installées à proximité des forêts qui alimentaient

leurs fournaises, notamment dans l'Argonne et dans la Basse-Normandie, sans parler de la Lorraine ; ces articles communs s'écoulaient jusque dans les Pays-Bas. Au XVIIIe siècle, renouvelée par l'heureuse adoption des procédés usités en Bohême, la production continue de grandir, jusqu'au jour où elle subit la redoutable concurrence des verriers britanniques, momentanément avantagés par l'économie qu'ils réalisent sur le combustible. Entre temps, la France avait dérobé à l'Italie le monopole de la verrerie fine. Les premières cristalleries de luxe avaient été installées dans le royaume par un Bolonais, sous le règne de François Ier ; un peu plus tard les Gonzague, italiens d'origine, avaient introduit cette industrie dans le Nivernais ; quant aux cristalleries de Baccarat, leur réputation n'a grandi que lorsque la Lorraine fut devenue définitivement française, sous le règne brillant de Stanislas Leczinski. A Henri III revient l'honneur d'avoir fondé la première manufacture de glaces de Venise : mais les verriers de Murano avaient conservé le secret de la grande miroiterie. Colbert seul parvint à le leur arracher ; la fameuse galerie de Versailles témoigna du triomphe de ses efforts, et les produits sortis des manufactures de Tourlaville [1], de Saint-Gobain et des Dombes défièrent longtemps la contrefaçon étrangère.

Il était une industrie encore où la France avait rapidement obtenu le premier rang. Dès le début du XVIe siècle, les papetiers du Lyonnais jouissaient d'une vaste renommée ; bientôt, à l'instigation d'Olivier de Serres, des papeteries de chiffon se fondent en Languedoc et en Dauphiné ; puis la fabrication se concentre dans les villes qui lui offrent abondance d'eau pure, comme Troyes et Angoulême. Au lendemain de la Révocation, le départ des meilleurs fabricants fait perdre au royaume la supériorité que leur habileté lui avait conquise ; mais, sans

1. Dans le Cotentin.

franchir les limites du marché national, le « progrès des lumières » assure à la production un débouché facile, qu'élargira encore, vers la fin du XVIIIe siècle, l'usage nouveau des papiers peints.

Comme il est naturel, l'extension de l'industrie métallurgique est beaucoup plus tardive. Les premiers hauts fourneaux ne s'élèvent que vers 1550 ; la sidérurgie se localise d'abord dans les régions boisées où le minerai est d'extraction facile, comme le Bocage, le Perche, l'Autunois aussi et le Semurois où l'on reprend l'exploitation des minières autrefois exploitées par les Romains. Mais le fer est à cette époque si rare et si coûteux que la grosse métallurgie se limite presque à la fabrication des armes : à la fin du siècle la France possède 13 fonderies de canons ; c'est à peine si l'on peut signaler en dehors l'établissement de fabriques de faux en Dauphiné sous Henri IV. La quincaillerie, par contre, se développe assez vite ; dès le temps de Richelieu, les produits à bon marché du Forez et du Limousin rivalisent avec ceux d'Allemagne, s'exportent en Espagne et aux Indes espagnoles ; et Laigle [1] s'est déjà fait une spécialité de la fabrication des épingles. A l'époque de Colbert l'industrie du fer blanc, dont la Bohême avait le monopole, est introduite dans la forêt de Conches [2]; un peu plus tard la coutellerie s'installera dans le Périgord et dans le Berri. Pour fournir les armées du Grand Roi, Saint-Etienne et Châtellerault fabriquent déjà des armes blanches, ainsi que Charleville et Bayonne ; Grenoble, grâce aux mines d'Allevard, forge des ancres en même temps que des lames d'épée ; le Soissonnais, la Franche-Comté travaillent pour l'artillerie. Mais c'est surtout dans le Hainaut, récemment conquis, que la grosse métallurgie s'installe : 24 hauts fourneaux, 50 forges et 6 fonderies, sans parler

1. Département de l'Orne.
2. Département de l'Eure.

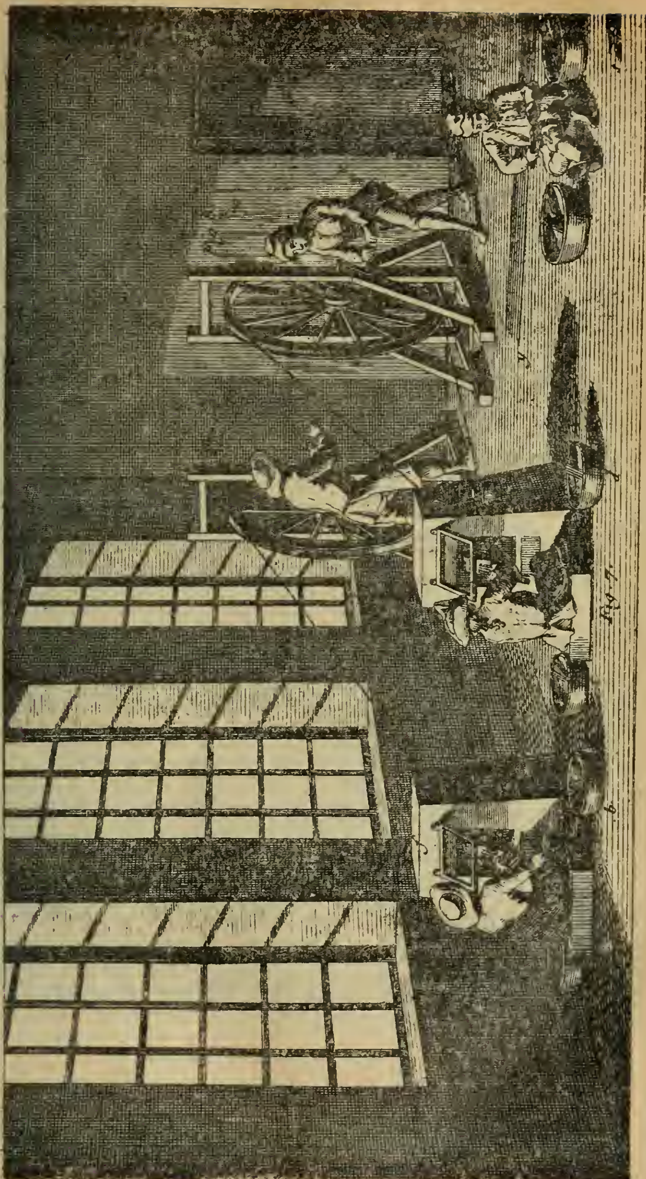


Fig. 11. — Fabrique d'épingles en France vers le milieu du XVIIIe siècle.

des clouteries, y fonctionnent un moment, occupant de trois à quatre mille ouvriers. Au XVIIIe siècle s'organisent les forges de Lorraine, puis les fonderies de canons pour la marine de Ruelle et d'Indret [1]; enfin le frère du « roi du fer » anglais, William Wilkinson, et le maître de forges de Hayange, de Wendel, fondent ensemble au Creusot le premier grand établissement métallurgique du continent (1785). Jusqu'à la fin de la monarchie pourtant, le royaume reste tributaire de la Suède et de l'Angleterre pour sa consommation en fer brut et en fonte. Quant à l'acier, la manufacture de Metz est seule à en produire au XVIIe siècle; et c'est seulement sous le règne de Louis XVI que les aciéries de Lorraine, d'Alsace, de Nantes, et surtout la manufacture royale d'Amboise, permettent de réduire l'importation traditionnelle des aciers anglais et allemands.

La grande métallurgie française souffre d'une double infériorité naturelle : la pauvreté du sol national tant en minerais facilement exploitables qu'en combustible. Les forges du Hainaut et de la Meuse, par exemple, doivent recevoir leur matière première de Belgique. Au temps de Henri IV, on a bien découvert des gisements de cuivre dans les Pyrénées et d'étain dans le Gévaudan : l'exploitation n'en a pas obtenu plus de succès que celle des sables aurifères de l'Ariège, des mines d'or et d'argent du Lyonnais [2]. Quant aux ressources en bois, dès l'époque d'Henri II on s'alarme du dépeuplement des forêts; vers 1715, redoutant leur destruction totale, beaucoup d'intendants proposent de restreindre le nombre des forges. Toutes les autres industries, d'ailleurs, se ressentent, plus ou moins gravement, de cette insuffisance des moyens de chauffage.

1. Près d'Angoulême et sur la Basse-Loire.

2. Il faut mentionner cependant le succès de la petite exploitation communautaire des minerais de fer de la Haute-Ariège et des forges à la Catalane qui, dans cette région, se sont perpétuées jusqu'à une époque assez récente.

Ce n'était pas que le royaume fût absolument dépourvu

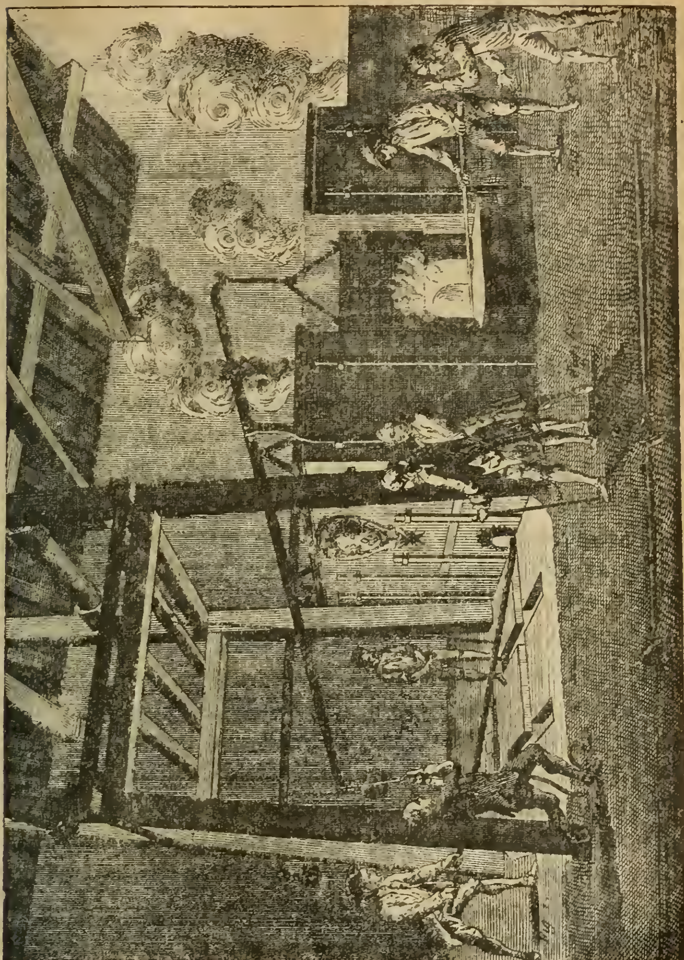


Fig. 12. — Fonderie de canons en France au XVIIIe siècle. La coulée.

de mines de houille, mais à peine avait-on commencé de les exploiter. Les tentatives faites sous le règne de Henri II à Saint-Etienne et à Brassac [1] étaient restées à

1. Près de Brioude, en Auvergne.

peu près vaines ; on n'avait pu se dispenser de recourir aux houilles anglaises, dont on constate l'introduction régulière dès 1520. Un entrepreneur qui, en 1643, se propose de reprendre l'exploitation du bassin de Brioude, ne compte pas employer plus de trente ouvriers dans chaque mine. Au temps de Colbert, les mines les plus productives sont celles du Hainaut, réparties sur quatorze lieues carrées, dont l'activité cependant ne permet point aux forges locales de se passer des charbons de Mons et de Charleroi ; puis celles du Forez, sans cesse envahies par les eaux, dont les produits cependant s'expédient à Lyon, où on les utilise pour chauffer les établissements publics, et même jusqu'à Paris ; puis celles du Bourbonnais, d'Alais, de Saumur, ces dernières disputant à l'importation anglaise la fourniture des villes de la Loire. Sous Louis XV, l'Artois consomme encore du charbon étranger ; c'est seulement dans la deuxième moitié du siècle que la grande entreprise des mines d'Anzin, en réduisant des trois quarts le prix du combustible, parvient à triompher de la concurrence des charbons belges et à approvisionner à elle seule cinq provinces. Sous Louis XVI on voit encore plusieurs mines, et qui comptent parmi les plus riches, abandonnées après un commencement d'exploitation ; l'abondance même des produits, jointe à l'insuffisance des débouchés, est souvent pour les concessionnaires une cause de ruine. En 1789, les houillères françaises ne produisent pas la centième partie de ce qu'elles rendent aujourd'hui. On pourrait presque dire que dans l'ancienne France la principale industrie extractive était celle du sel, que l'on retirait en partie des mines de Franche-Comté et de Lorraine, mais surtout des salines de l'Aunis et de la Saintonge, qui en expédiaient des quantités considérables dans tous les pays du Nord, jusque dans l'Allemagne orientale et en Moscovie.

Ce développement industriel, dont nous venons d'es-

quisser le tableau, est surtout l'œuvre de riches entrepreneurs ; il ne faut pourtant pas oublier que, soit dans les cadres corporatifs, soit en dehors d'eux, même dans les villes, la petite industrie conserve une indiscutable prépondérance. A proportion de leur taille, les cités comptaient plus d'établissements qu'aujourd'hui. A Paris, sous la Régence, il se trouvait 15 boulangers pour dix mille habitants, alors que maintenant il n'y en a plus que 7 ; même différence dans les villes de province : Orléans, bien que deux fois moins peuplée, possédait presque autant de boulangeries qu'à présent, et cependant la boulangerie professionnelle était encore loin d'avoir complètement remplacé la fabrication domestique [1]. Parmi les industries alimentaires, une seule, toute récente, a vraiment pris figure de manufacture : c'est la sucrerie, qui s'est établie dans les ports du Ponant, notamment à Nantes, et dans les villes du cours inférieur et moyen de la Loire, Angers, Saumur, Orléans. A peine peut-on signaler, dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, les progrès d'une mouture perfectionnée qui, par le « remoulage des gruaux », permet d'accroître d'un sixième le rendement en farine [2]. Parmi les industries que nous avons appelées minérales, si la verrerie et la faïencerie ont donné naissance à de vastes usines, la poterie commune, la briqueterie, la tuilerie ont fidèlement conservé les caractères de la modeste fabrication d'autrefois. Est-il besoin d'observer que la cordonnerie et la saboterie, par exemple, sont dans le même cas ?

Les règlements de métiers contribuaient, pour une large part, à maintenir les petits ateliers : à Lyon, à Paris, à Tours, ceux de la soierie obligeaient chaque maître à n'avoir qu'une échoppe et qu'un apprenti. L'apprenti unique était également, au XVII[e] siècle, la règle des sayet-

1. Voir d'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 111.
2. Voir Weulersse, *Mouvement physiocr.*, t. II, p. 577-579, F. Alcan.

teurs d'Amiens ; le règlement général des lainages n'en autorisait que deux. Notons aussi que, parmi les industries nouvelles, plusieurs — et de celles qui caractérisent le plus nettement la production nationale — sont des industries d'art, qui ne comportent pas la fabrication en grand : l'ébéniste, l'émailleur, l'orfèvre n'auront jamais besoin d'une vaste installation.

Au village, et même dans la plupart des bourgs, c'est la très petite industrie qui subsiste. Nous voyons bien ce que sont aujourd'hui encore le charron, le serrurier, le tonnelier ou le maçon dans les campagnes de France ; seuls le maréchal-ferrant et le meunier se distinguaient de ces humbles ouvriers, parce qu'ils possédaient un attirail déjà important ; et ces divers artisans, les gros comme les petits, cultivaient la terre tout en exerçant leur métier. Dans nombre de provinces, d'autre part, les paysans ont cherché à occuper les loisirs que leur laissait la culture : en Bretagne, en Picardie, en Normandie, en Champagne, ils demandent un supplément de revenu au tissage. En Gévaudan chaque paysan a son métier ; tous travaillent, les enfants dès l'âge de quatre ans, à produire des cadis grossiers qui valent dix sous l'aune. Dans les montagnes du Jura l'horlogerie devient une source d'aisance. Partout les femmes filent pour leur ménage, quand ce n'est pas pour quelque entrepreneur : elles ont presque toujours le fuseau à la main [1].

Une certaine concentration géographique des industries commence cependant à se marquer. Plusieurs tendent à se localiser à proximité des lieux qui leur fournissent la matière première. Ainsi la fabrique des soieries se développe principalement dans les provinces où les plantations de mûriers ont réussi, c'est-à-dire dans le Bas-Languedoc, dans la Haute-Provence, dans toute la vallée inférieure du Rhône : Lyon doit pour beaucoup

1. Voir Babeau. *Vie rurale dans l'ancienne France*, p. 146-148,

au double voisinage des magnaneries nationales et italiennes la prospérité de son industrie maîtresse, qui fait aussi la fortune de Nîmes et de Montpellier. L'échec de la culture du mûrier dans le bassin de la Loire est, au contraire, une des principales causes du déclin des manufactures de Tours, qui, au milieu du XVIe siècle, avaient fait vivre 40.000 personnes. Le tissage du lin se répand de préférence dans les pays qui le cultivent, en Flandre, en Picardie, en Bretagne, en Béarn ; le Pays de Caux et le Dauphiné produisent le chanvre qu'ils travaillent ; la Champagne, la Picardie, le Haut-Languedoc avaient été de grands pays d'élevage du mouton avant de devenir des lieux d'élection de l'industrie drapière. La prospérité de l'industrie lainière en Flandre s'est longtemps expliquée par la contiguïté des Pays-Bas espagnols, d'où lui arrivaient les matières de qualité supérieure, autant que par l'antiquité des traditions ouvrières locales. Si la région rouennaise enfin devient un grand centre de fabrication des tissus, c'est que la navigation maritime lui permet de s'approvisionner facilement de laines d'abord, ensuite de coton. Le rapprochement des débouchés est aussi à considérer : les relations établies de longue date avec le Levant n'ont pas peu contribué au progrès de la fabrique des draps dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. Ou bien encore ce sont certaines facilités générales de communications, une certaine abondance de capitaux et de main-d'œuvre, qui déterminent l'essor industriel d'une ville ou d'une région. Lyon, nous l'avons dit, est une perpétuelle foire au travail et un marché international, où toutes les entreprises comme toutes les idées peuvent fleurir ; Marseille ne possède pas seulement des industries locales, comme les constructions navales et la savonnerie ; la chapellerie, la bonneterie, la fabrication des indiennes s'y installent aussi en raison des commodités financières et commerciales que toute manufacture est sûre d'y trouver.

C'est peut-être dans l'industrie drapière que la concentration topographique est le plus accentuée. Au cours du XVIIe siècle, on voit disparaître « les serges de Nantes et de Malestroit, les draps de Nîmes et de Saint-Omer, les étames, revêches, bourracans et cordillats de Vendôme, Valence, Saint-Lô et de mille bourgades dont la réputation, évanouie avec leur prospérité, oubliée même des générations nouvelles, n'a laissé de traces que dans les Archives. Il y eut alors des luttes aussi ardentes entre les divers marchés intérieurs qu'il en peut exister aujourd'hui entre deux nations voisines [1] ». Ne voit-on pas une petite ville comme Niort se spécialiser dans la confection des gants de castor, de daim, de chamois et celle des buffleteries pour les cavaliers ? Néanmoins, en 1789, ce royaume peuplé de 25 millions d'âmes compte encore peu de grandes cités manufacturières : si Paris, qui est la première, renferme déjà 600.000 habitants, Lyon, qui est la seconde, n'en a guère plus de 100.000 ; Bordeaux, nous le savons, atteint à peine ce chiffre, et Marseille, Rouen, Nantes, Lille, qui viennent ensuite, ne dépassent pas la moitié.

§ 4. — Les transformations techniques.

Le double obstacle des règlements corporatifs et de la réglementation administrative. — Rudiments de division du travail. — La science appliquée, les « mécaniques » nouvelles.

La croissance de l'activité industrielle et le développement des grandes manufactures devaient naturellement amener de multiples transformations techniques : avant de les examiner, indiquons brièvement quels obstacles elles devaient rencontrer. Ils sont de deux genres : les uns tiennent au régime corporatif ; les autres à la réglementation administrative.

Les métiers constitués se montrent aveuglément hos-

1. D'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 293.

tiles à tous les procédés nouveaux. C'est ainsi que les boutonniers, en 1695, font interdire la confection des boutons au métier ; on en fabriqua quand même, en fraude ; mais « la corporation se garda bien de changer ses statuts et de permettre à ses membres d'en faire aussi, parce qu'elle aurait cru diminuer ses profits en fabriquant et en vendant à meilleur marché une marchandise dont elle prétendait avoir le monopole [1] ». Les fabricants de boutons en métal protestent contre la fabrication de boutons recouverts d'étoffe. Les plombiers soutiennent une lutte héroïque contre deux Académies, le Parlement et les ministres, pour empêcher l'introduction d'un nouveau mode de production du plomb dont la supériorité était reconnue en Angleterre depuis trente ans [2]. Si, depuis la fin du XVIe siècle, les artisans étaient autorisés à se faire recevoir dans deux métiers apparentés — ce qui rendait possibles certaines combinaisons avantageuses — l'épreuve du chef-d'œuvre, telle qu'elle était organisée, s'opposait à tout progrès dans la division du travail. Ainsi « le futur chapelier recevait une livre de laine et d'autres matières brutes ; il devait rendre un chapeau apprêté, teint et garni de velours ; il avait tout à faire de ses propres mains, depuis le foulage de la laine jusqu'à la pose des plumes : quelle diversité de façons qui eussent été probablement exécutées avec plus d'économie par des ouvriers différents [3] ? » Que dire des interminables procès entre métiers, qui vont se multipliant à mesure que s'aggrave le désaccord entre les usages immuables et l'évolution manufacturière, et qui absorbent en pure perte des sommes considérables de capitaux ? Il n'était pas jusqu'aux coutumes retenant étroitement certains arts dans le quartier traditionnel, qui ne gênassent le perfectionnement des méthodes.

1. Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 412.
2. *Ibidem*, p. 505.
3. *Ibidem*, p. 403.

Mais depuis le XVIe siècle, et surtout depuis le XVIIe, l'industrie était soumise à une autre tutelle, celle de l'Administration royale, que justifiait dans une certaine mesure soit le souci de maintenir le renom des fabriques nationales, soit le désir de sauvegarder l'intérêt des consommateurs, mais qu'inspirait trop souvent une instinctive aversion pour toute initiative individuelle ou pour toute nouveauté. « Sous le ministère de Colbert 38 règlements et 150 édits se succèdent. En 1669 on détermine la longueur et la qualité des draps : quatre mois sont donnés pour rompre les anciens métiers et les reconstruire conformément aux dimensions prescrites[1]. » On interdit l'usage des cardes de fer, que l'on considère comme nuisibles à la bonne tenue des étoffes ; on interdit *le ramage*, c'est-à-dire l'étirage des pièces, qui était parfois une nécessité. Pour faire exécuter les règlements, il faut créer tout un corps de commis-inspecteurs. Le ministre entend les choisir parmi les meilleurs commerçants, mais il lui arrive de nommer « de simples pédants de bureau qui font les capables. Ces commis se rendront dans toutes les villes. Là où les artisans sont organisés en corporations, ils verront si elles sont en bon ordre. Là où le travail est libre, ils assembleront les maîtres façonniers, et leur feront élire des gardes ou jurés qui seront responsables de la police du travail. » Toute pièce portera la quadruple marque du tisserand, du teinturier, du fabricant, des gardes-jurés. Les marchandises envoyées dans une ville seront déchargées à la halle pour y être visitées ; les gardes-jurés auront leurs entrées partout, même (du moins en droit) chez les tisserands de la campagne.

Pour punir les délinquants, ce n'est pas assez de confisquer les étoffes défectueuses : on les exposera sur l'échafaud de honte ; en cas de récidive, un blâme public sera infligé au fabricant ; à la troisième faute celui-ci

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 224-225.

sera mis au pilori pendant deux heures. Un malheureux drapier pouvait devenir l'innocente victime du rétrécissement naturel des lainages ; les artisans d'Auvergne durent subir d'innombrables saisies avant d'être autorisés, par grâce spéciale, à fabriquer des étamines d'un tiers d'aune, au lieu d'une demie. Le public faisait bon accueil aux demi-castors, c'est-à-dire aux chapeaux de fourrure mélangée de laine ; sous des peines terribles on interdit ce commerce, qui pouvait porter un coup funeste à la prospérité du Canada : tout castor, ou tout laine — jusqu'à la fin du siècle, le consommateur n'aura pas d'autre choix !

Colbert encore avait toléré quelques infractions, et sa minutieuse et inquiète surveillance ne s'était guère exercée que sur les tissus ; après lui, la réglementation s'aggrave et s'étend. Il faut ajouter sans trêve de nouveaux articles à des lois toujours incomplètes, promulguer de nouvelles ordonnances pour limiter au moins les innovations. Se résigne-t-on à autoriser la bonneterie au métier, on réserve cette faveur aux articles fins, et dix-huit villes seront seules à en jouir. Les intendants eux-mêmes édictent des règlements pour leur province. M. de Basville dans le Languedoc assigne aux couvertures de laine un minimum et même un maximum de poids. Partout Louvois multiplie les bureaux de visite ; il ordonne que le nom et l'adresse de l'ouvrier responsable de chaque pièce soient brodés dans le tissu même ; les jurés vont jusqu'à arrêter les passants dans la rue et à exercer des visites domiciliaires. L'industrie est alors en état de lutte permanente avec l'Administration ; elle n'a plus de ressource que dans la résistance passive ou dans la fraude : les fabricants fuient la boutique dès que les inspecteurs sont signalés.

Pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, la législation achève d'enserrer l'industrie dans un réseau de restrictions quelquefois sages, le plus souvent puériles, tou-

jours gênantes, qui, pour un peu, l'immobiliseraient. Tout est fixé, les dimensions des lames et des rots [1], le nombre des fils ; on proscrit le mélange dans une même étoffe de laines de qualités différentes ; on exige la trempe des ciseaux destinés au Levant, alors qu'ils ne serviront qu'à moucher les chandelles ; suivant la tradition du Moyen-âge, on prétend empêcher la « réclame », notamment les distributions de prospectus, parce qu'un honnête fabricant « ne doit user d'aucun artifice pour surprendre les acheteurs [2] ». Le personnel des inspecteurs augmente : beaucoup, nommés à la faveur, sont incompétents ; quelques-uns, exploitant la rigueur sans cesse accrue des pénalités, exercent sur leurs assujettis une odieuse et vénale tyrannie. Ajoutez que les privilèges accordés à certaines entreprises, s'ils offraient l'avantage d'affranchir les bénéficiaires des servitudes communes, les investissaient par contre de monopoles bien faits pour décourager l'initiative de leurs concurrents et pour les entretenir eux-mêmes dans la routine.

Malgré tout, les conditions matérielles de la production s'améliorent. La plus grande capacité des ateliers, conséquence elle-même de l'élargissement du marché, entraîne presque nécessairement une certaine division du travail. Au commencement du XVIIIe siècle sans doute, beaucoup de manufactures royales ne présentent encore, dans leur vaste local entouré de hautes murailles, qu'un rassemblement plus ou moins considérable d'artisans travaillant chacun dans leur chambre ; de longue date cependant on avait commencé de séparer les phases successives de la fabrication. Par exemple, dès le siècle précédent, « la manufacture des Van Robais, qui occupe près de 1.700 ouvriers, comprend des départements spéciaux pour la charronnerie, la coutellerie, le lavage, la teinture, l'our-

1. Appareils de tissage.

2. Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 507.

dissage ; le tissage lui-même est partagé entre plusieurs catégories d'ouvriers dont le travail est entièrement distinct, tels que tisserands, trameurs, éplucheurs, trousseurs, repasseuses, bobineuses, gratteuses et brodeuses [1] » ; et de peur que les ouvriers ne surprissent le secret de cette ingénieuse série d'opérations, il leur était sévèrement interdit d'aller d'un atelier dans un autre. Que, dans chacun de ces compartiments, les diverses manipulations effectuées soient à leur tour décomposées et distribuées entre des ouvriers différents, le rôle de chacun deviendra assez simple pour qu'une machine puisse le remplir ; et ce sera l'avènement de l'outillage contemporain.

Précisément, au lendemain du siècle de Louis XIV, la science française sort du domaine des abstractions et se tourne vers la nature concrète ; l'histoire naturelle serre de plus près la réalité vivante, et la chimie va naître. Les savants ne dédaignent plus de s'occuper d'industrie ; Buffon bâtit à Montbard des hauts fourneaux perfectionnés ; les gens instruits, même les gens du monde, s'intéressent à la science expérimentale, et l'Encyclopédie, dirigée par Diderot, appelle l'attention, voire l'admiration du public sur les travaux des artisans. Déjà Henri IV avait conçu le projet d'installer au Louvre un musée des arts et métiers ; au XVIII[e] siècle, en dehors même de l'Ecole royale de dessin et de l'Ecole des mines qui datent de Louis XVI, on crée des enseignements industriels au Collège de France et au Jardin du Roi. L'Académie des sciences décerne des prix aux inventeurs ; le gouvernement les pensionne et met à leur disposition les sommes nécessaires à leurs essais : il paraît que, pour une période de neuf ans, Vaucanson reçut à cet effet 180.000 livres. L'exemple d'un pays voisin, enfin, hâte le progrès des découvertes ou des applications ; après la

1. Levasseur, p. 386.

guerre de Sept ans, l'imitation de l'Angleterre s'étend au domaine de la technique manufacturière.

Ce que l'on invente, ce sont surtout des « mécaniques » qui, comme les innombrables et séculaires moulins à farine, à huile, à papier, à sucre — et même les moulins de forge — reçoivent leur mouvement des eaux courantes dont l'homme a réglé le débit. Les industries textiles sont celles qui en font d'abord le plus grand usage. Le métier à bas, si important à une époque où cet article entrait dans le costume des hommes aussi bien que dans la toilette féminine, avait déjà passé d'Angleterre en Normandie sous le règne de Henri IV ; mais c'est seulement au temps de Mazarin, en 1656, qu'il est définitivement introduit dans le royaume. Vers la fin du siècle, on commence à se servir, en fraude, du métier à boutons. — La première moitié du règne de Louis XV voit se créer divers appareils pour le foulage des laines, le pliage des étoffes, la coupe régulière des fils, enfin les fameux tours à dévider et à organsiner la soie de Vaucanson (1744).

Sous Louis XVI on ignorait encore généralement, pour le tissage des draps, l'usage de la navette volante ; c'est à peine si l'on commençait à remplacer les chardons par des cardes métalliques, et à renoncer au tondage avec des *forces*, espèce de ciseaux énormes pesant jusqu'à dix-huit kilos, dont le maniement très dur et d'ailleurs très lent exténuait l'ouvrier ; mais c'est alors que l'Irlandais Holker, en même temps qu'il fonde à Aumale une filature de laine perfectionnée, établit à Rouen les premiers ateliers de draperie mécanique. Dans l'industrie du coton l'usage des cardes anglaises s'était introduit aux environs de 1750 ; vingt ans plus tard, grâce à Holker encore, la *jenny*, capable de mouvoir jusqu'à 48 broches, avait franchi la Manche ; on l'emploie, à Amiens, pour la fabrication du velours, et de proche en proche elle se répand, sans toutefois évincer le rouet traditionnel. Avec

l'aide financière de l'Etat, des Anglais, les sieurs Milne, installent au château de la Muette des machines cylindriques pour carder et filer le coton, qui accomplissent vingt-quatre fois le travail d'une bonne cardeuse et d'une bonne fileuse. Mais la machine à filer d'Arkwright, qui pouvait faire mouvoir 100 broches, reste assez longtemps sans attirer l'attention des manufacturiers : c'est seulement en 1784, sous le ministère de Calonne, qu'un Amiénois encore demande et obtient le privilège d'en monter les premiers modèles. C'est vers cette date aussi que l'industrie des rubans, dans les campagnes de Saint-Etienne et de Saint-Chamond, se transforme par l'introduction des métiers zurichois.

Dans mainte autre industrie l'on utilise des mécaniques nouvelles. En 1763 les papetiers de l'Angoumois, du Gâtinais, de l'Auvergne, adoptent l'outillage supérieur de leurs rivaux d'Angleterre et de Hollande ; bientôt les Montgolfier monteront à Annonay, pour l'effilochage des chiffons et l'affinage des pâtes, des cylindres perfectionnés. L'invention du moulin à balancier pour frapper les monnaies date de Henri II ; mais le marteau ne sort définitivement de la pratique que sous Louis XIV. Les premiers martinets pour trancher et filer le fer et le cuivre sont installés sur la rivière d'Essonne au temps d'Henri IV ; au XVIIIe siècle, le plomb laminé se substitue lentement au plomb coulé. Quant à la machinerie des mines, elle reste rudimentaire.

Les procédés chimiques enfin deviennent plus nombreux, plus complexes et plus puissants. La France avait possédé en Réaumur un des créateurs de la métallurgie scientifique ; mais c'est à l'Angleterre qu'elle doit emprunter les secrets de la fabrication. En 1769 les grands maîtres de forge lorrains, les de Wendel, obtiennent la première fonte au coke qui ait été produite dans le royaume ; et en 1776 ces essais décisifs sont renouvelés avec plus d'éclat aux forges de Montbard, sous l'illustre patro-

nage que l'on sait. Dès le XVIIe siècle, la peinture industrielle avait profité d'un nouveau mode de fabrication du blanc de céruse ; et, pour la teinture des étoffes, l'indigo et la cochenille avaient remplacé le pastel. La chandelle et la bougie, après avoir fait disparaître les graisseux luminaires à huile, cèdent le pas aux lampes modernes munies d'une mèche circulaire tressée, dont un double courant d'air, activé par une « cheminée de verre », épure la flamme. A partir de 1672 on coule les glaces au lieu de les souffler. Bernard Palissy avait découvert l'émail blanc, qui devait former le fond de tous les autres : la manufacture de Sèvres, après avoir créé le biscuit tendre, parvient à produire, à l'imitation de la Saxe, une nouvelle et magnifique porcelaine dure.

§ 5. — Les classes industrielles.

A mesure qu'elle grandit, la population industrielle se divise : au sein du régime corporatif, et plus encore en dehors de lui, des classes achèvent de se former.

A. *La hiérarchie industrielle.* — Compagnons à vie ; maîtres *jeunes, modernes* et *anciens* : les *Six Corps*, maîtres-marchands et maîtres-ouvriers. — Les grands entrepreneurs de manufactures.

Primitivement le compagnonnage n'avait constitué qu'un stade transitoire de la vie ouvrière, par où chacun devait passer, et que tous franchissaient. Mais dès le XVe siècle les maîtrises tendent à se fermer. L'obligation du chef-d'œuvre, qui n'existait que dans un petit nombre de métiers, se généralise ; et l'épreuve, là où elle était de tradition, se fait plus sévère : la préparation de ce travail, pour lequel le postulant doit se procurer à ses frais des matériaux de choix, devient de plus en plus coûteuse, et dure quelquefois plus d'un an. Les droits d'entrée augmentent en même temps, sans préjudice des cadeaux qu'il est d'usage d'offrir aux juges.

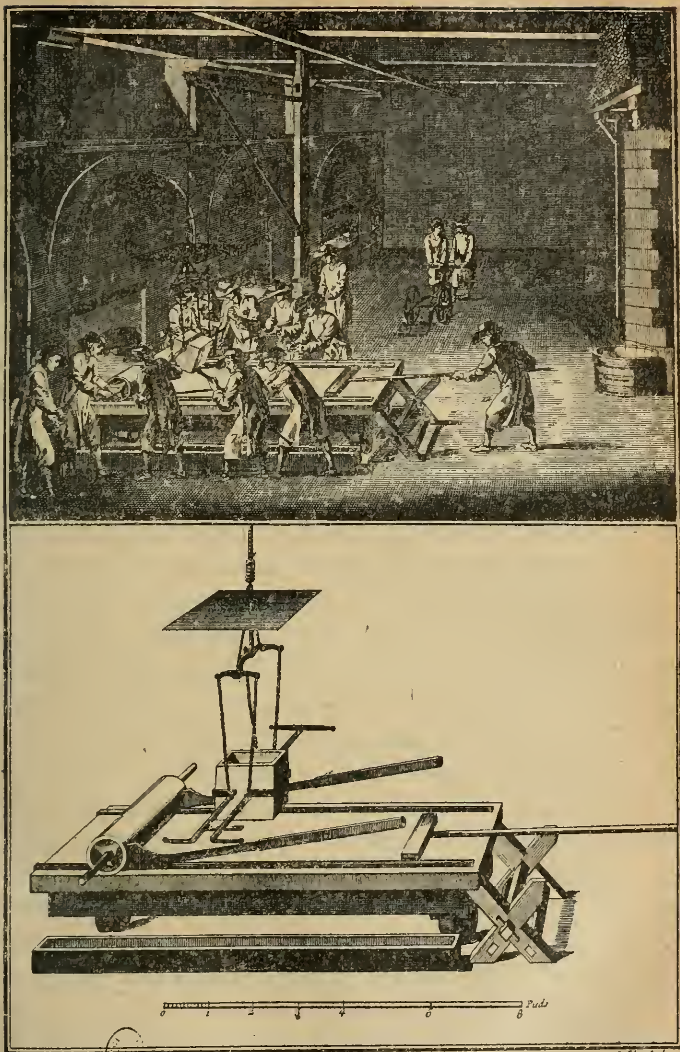


Fig. 13. — Fabrication des glaces en France au XVIIIe siècle.
Opération de verser et de rouler.

Si encore ceux-ci s'étaient montrés impartiaux ! Mais ils n'hésitent pas à « déclarer mauvais et à rompre » l'ouvrage d'un artisan habile, qui ne l'a pas été assez pour leur plaire. C'est qu'ils ont à soigner, outre leurs intérêts propres, ceux de leurs fils et de leurs gendres ; pour ces successeurs présomptifs l'examen est réduit à une formalité, à une « expérience légère », dont ils seront quittes parfois en vingt-quatre heures. Certains corps en viennent à diminuer officiellement le nombre des maîtres, à suspendre pour une période toutes réceptions; d'autres s'arrogent à l'égard des candidats un droit d'exclusion préalable. Au XVIe siècle, les bouchers de Paris, de Poitiers, et de plusieurs autres villes, décrètent simplement que la maîtrise est chez eux héréditaire.

Dans les rangs de cette aristocratie bourgeoise seuls parviendront à se glisser les privilégiés de la fortune. Si l'on ne regarde pas à l'argent, on réussira à obtenir de la corporation endettée une dispense de chef-d'œuvre, ou une lettre de maîtrise ; ou bien, à force de magnificence et de générosité, on se conciliera ces terribles examinateurs ; mais combien de compagnons ne pourront engager de telles dépenses, et combien, après s'être épuisés à les soutenir, resteront si appauvris d'un tel effort qu'ils ne pourront profiter d'un titre trop chèrement acheté ! En vain l'Edit de 1581 stipule que dans aucun métier la confection du chef-d'œuvre ne doit dépasser trois mois ; qu'appel pourra être porté de la sentence des jurés à un jury de maîtres choisis par le juge royal; que nul ne pourra être reçu maître, s'il n'a exécuté un chef-d'œuvre : de plus en plus la maîtrise se transmet comme un héritage, et sans cesse s'accroît le nombre de ces compagnons perpétuels, qu'on appelle *valets*, *serviteurs* ou bien *ouvriers*, et qui sont en effet les ancêtres des humbles salariés de l'époque contemporaine.

Parmi les maîtres eux-mêmes, du moins dans certains métiers, s'introduit une hiérarchie à plusieurs degrés. On

y distingue les *jeunes*, qui ne comptent pas encore dix ans de maîtrise ; les *modernes*, qui ont terminé ce stage, mais n'ont pas encore rempli les fonctions de jurés ; les *anciens*, qui tous ont été revêtus de cet honneur : ces derniers seuls jouissent de la plénitude des droits corporatifs, et dans les assemblées ils forment la majorité. Quant aux jurés en exercice, ils ne sont pas seulement à l'abri des visites importunes et des saisies, ils disposent à leur gré des fonds de la communauté, et, tels de véritables seigneurs, ils perçoivent des taxes à leur profit ; les abus qu'ils commettent s'aggraveront d'autant plus que ces avantageuses fonctions tendent à devenir le patrimoine commun de quelques familles.

Entre les corporations elles-mêmes, que nous considérions leur dignité ou leur richesse, l'égalité est loin de régner. Non content de confirmer aux *Six Corps* la préséance dont ils jouissaient dans les cérémonies solennelles, François Ier constitue avec leurs gardes-jurés une sorte de conseil supérieur de l'industrie parisienne [1] ; et jusqu'au XVIIIe siècle ces « arts majeurs » — où le commerce d'ailleurs dispute le pas à l'industrie — attesteront par la somptuosité de leurs « dons patriotiques » la prééminence de leur état. Dans ces industries qui exigent de grosses avances et un important fonds de roulement, les maîtres-marchands se séparent eux-mêmes des maîtres-fabricants. Ainsi, dès le XVIe siècle, les drapiers drapants forment une sorte de maîtrise spéciale ; les maîtres tisseurs, foulons, tondeurs, à qui ils fournissent la matière première et dont ils écoulent les produits, ne sont plus guère que leurs employés. A Toulouse, vers la même époque, on distingue très nettement ceux qui *font faire* les soieries et ceux qui les *font*, et les maîtres-imprimeurs tombent bien vite dans la dépendance économique des maîtres-libraires [2]. Au XVIIIe siècle les maîtres-marchands de la

1. Voir G. Renard, *Syndicats, trade-unions et corporations*, p. 113.

2. Ensemble libraires, imprimeurs et fondeurs composent le *Corps de*

Grande Fabrique de Lyon, c'est-à-dire les grands négociants en draps d'or et d'argent, finissent par obtenir la reconnaissance officielle de leur supériorité sur les entrepreneurs-façonniers, qu'ils appellent dédaigneusement des *maîtres-ouvriers :* ceux-ci sont plus de cinq mille ; eux, ils ne sont que quatre cents, mais ils possèdent, disent-ils, 60 millions de capitaux.

Il existait même deux métiers où les maîtres étaient parvenus à jouir tranquillement d'une très large aisance en rejetant sur d'autres tout l'exercice effectif de leur profession. Après s'être longtemps succédé de père en fils, les maîtres-bouchers de la Grande Boucherie de Paris avaient fini par louer leurs étaux à de simples garçons sans titre, qui, sous la perpétuelle menace d'une éviction brutale, leur payaient de lourdes redevances. De même, la plupart des porteurs de la Halle aux Blés ne prenaient d'autre peine que de toucher le revenu de leurs charges et laissaient la besogne à de vulgaires « gagne-deniers [1] ».

Sans doute c'étaient là des cas extrêmes, et la classe des maîtres en présente une multitude d'autres tout opposés. Dans les bourgs, fort souvent même dans les villes, beaucoup de maîtres remplissent simplement l'office d'ouvriers à façon, travaillant sans compagnon ni apprenti sur des matériaux que leur fournissent leurs clients : tels les tailleurs et les savetiers. Ces survivances du Moyen-âge, ou plutôt ces formes élémentaires et éternelles de menue industrie, ne nous sont-elles pas encore familières ? Et il est très vrai que nombre de maîtres n'ont qu'un compagnon, ou qu'un apprenti. En plein dix-huitième siècle les 26 tisserands d'Orléans n'occupent que 50 artisans ; dans l'ensemble du royaume, et à Paris même,

la librairie, presque entièrement affranchi du contrôle de l'Université à partir de 1686, distinct des arts mécaniques, exempt des charges fiscales qui pesaient sur les métiers et jouissant des mêmes privilèges que professeurs et écoliers. Voir Levasseur, *Classes ouvrières,* t. II, p. 484.

1. Voir Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, pp. 106-108 et 370.

c'est à peine si, à cette époque pourtant bien voisine de nous, l'on compte deux fois plus d'ouvriers que de maîtres. Il n'en est pas moins certain que les progrès commençants de la concentration industrielle aboutissaient à diminuer le nombre des uns et à accroître celui des autres. A Troyes, en 1701, il existait 10 maîtres-imprimeurs employant 10 compagnons ; en 1764, il n'en reste plus que 3 qui font travailler 30 ouvriers ; à Paris, en 1755, la moyenne des ouvriers-imprimeurs est de 20 par établissement.

Passons maintenant dans cette partie chaque jour plus vaste du monde industriel qui échappe à la hiérarchie corporative : y règne-t-il moins d'inégalité ?

Si nous considérons les principales régions du midi où le régime des corporations jurées ne s'est étendu que très tard, les confréries professionnelles qui en tiennent lieu s'en distinguent, entre autres traits essentiels, par ce fait que la maîtrise n'y constitue pas un grade distinct [1]; mais, menacées par la double concurrence des métiers organisés et des vastes entreprises nouvelles, quel était l'avenir réservé à ces antiques institutions ? Ailleurs, quand la tutelle des maîtres se change en oppression, beaucoup d'ouvriers, sans doute, essayent d'y échapper, et s'établissent en chambre : ceux-là sont *leurs maîtres*, mais, même si la royauté parvient à les défendre contre les tracasseries des jurandes, ces *chambrelands* isolés pourront-ils lutter contre les manufactures ? Les artisans suivant la Cour, les ouvriers du Louvre, ou les petits patrons urbains, suffiront-ils davantage aux besoins d'un grand pays ?

Au XVII[e] siècle, une nouvelle catégorie d'ouvriers libres grandit dans les campagnes. Mais, s'ils restent indépendants, les tisserands ruraux ne peuvent rivaliser longtemps, ni par la qualité, ni par le bon marché même de leurs articles, avec les grandes fabriques. Et s'ils accep-

1. Voir Claudio Jannet, *Grandes époques*, p. 260.

tent de recevoir des gros entrepreneurs la matière qu'ils travailleront et de leur vendre le produit de leur labeur, seront-ils autre chose que des salariés à domicile ? Ainsi les distinctions, les divisions inhérentes à la grande industrie, que nous avons vues tout à l'heure pénétrer jusque dans les cadres corporatifs pour les élargir ou les briser, envahissent peu à peu la plupart des domaines que l'organisation traditionnelle avait perdus ou qu'elle n'avait jamais occupés.

Quels sont donc les caractères de ce nouvel ordre industriel ? Il apparaît, à première vue, d'une éclatante simplicité : d'un côté, le petit nombre de ceux qui disposent de capitaux suffisants pour se procurer un puissant outillage et pour installer de vastes ateliers ; de l'autre, la masse de ceux qui ne possèdent que leurs bras. Dès le temps de Henri IV on voit se monter à Saint-Sever, près de Rouen, une manufacture de toiles où battent 350 métiers. La manufacture de bas de soie fondée au château de Madrid en 1656 coûte à établir 300.000 livres ; la fabrique de fer-blanc créée vers la même date à Beaumont, dans la forêt de Conches, 50.000 livres de plus ; les raffineries de Cette, au siècle suivant, 100.000 de plus. Buffon, à lui seul, et sans avoir à payer le terrain, dépense 300.000 livres pour dresser à Montbard ses hauts fourneaux. Retraçons, après Mirabeau [1], les travaux accomplis par la Société des mines d'Anzin pour exploiter sa concession : vingt-deux années de fouilles avant d'atteindre le filon, situé à 300 pieds de profondeur; une couche d'eau à traverser ; plus de 30 puits creusés et boisés, quelques-uns jusqu'à 900 et même 1.200 pieds, ouvrages représentant une valeur de douze millions ; tout un réseau de galeries représentant, avec la machinerie, huit autres millions ; c'est déjà, toutes proportions gardées, l'histoire d'une de nos gigantesques entreprises contemporaines.

1. Discours du 21 mars 1791.

Le personnel des nouveaux établissements égale parfois la population d'une petite ville. A la fin du XVIIe siècle, la manufacture de draps de Saptes, en Languedoc, compte jusqu'à 600 ouvriers ; vers 1715, celle des Van Robais à Abbeville en a 1.500 travaillant dans le même atelier ; un industriel lillois, Arnoult van der Cruissen, en occupe jusqu'à 3.000. Au XVIIIe siècle, la fabrique de mousselines du Puy-en-Velay en emploie constamment 1.200 ; celle des cotonnades et soieries de Limoges 1.800 ; la bonneterie « royale » d'Orléans, 800 en ville et 1.500 dans la campagne. Sous Louis XVI un simple fabricant de papiers peints, comme Réveillon, fait travailler 400 ouvriers ; un simple entrepreneur de quincaillerie comme l'Anglais Alcock, 500 ; les mines d'Anzin font vivre 4.000 personnes.

De si fortes avances et la disposition de telles masses d'hommes servent de base et d'instrument à l'édification de grandes fortunes comparables à celles des gros négociants, et qui ne le cèdent plus guère qu'à celles des financiers. L'emploi de la main-d'œuvre rurale surtout assure aux fabricants de Rouen, de Lille, de Lyon, d'énormes bénéfices ; vers le milieu du XVIIIe siècle on assure que « cinquante principaux manufacturiers de Paris et de Lyon sont riches à plusieurs millions [1] ». Les générations de cette haute bourgeoisie industrielle se succèdent en s'accroissant : après celle des Van Robais et des Montgolfier, celle des Perrier [2], des Réveillon, des Oberkampf. De simples parvenus, nés au village, se font bâtir des châteaux et mènent un train de grands seigneurs ; en fait, la royauté, non contente de leur décerner des médailles ou l'ordre de Saint-Michel, leur confère quelquefois la noblesse. Ils traitent avec les intendants et correspondent avec les ministres, et il arrive que l'Administration doit

1. Goudard, *Intérêts de la France mal entendus*, 1756, t. II, p. 41.
2. Voir ci-dessous.

se plier à leurs volontés : «En 1724, le roi voulant acheter des armes à Saint-Etienne, les armuriers lui firent savoir qu'ils ne pourraient lui en fournir. Les sieurs Perrin et Poinat de Lyon avaient accaparé tous les fers [1]. »

Cependant ces nouveaux « maîtres » de l'industrie ne sont guère plus que les anciens égaux entre eux. Tous ne réussissent pas ; parmi ceux qui prospèrent, combien il y en a qui ne sont ni les seuls artisans ni les seuls bénéficiaires de leur succès ! Beaucoup n'ont pu s'établir ou élargir le cercle de leurs affaires qu'en cherchant dans le monde du commerce maritime ou de la finance, voire parmi les nobles, des commanditaires. Beaucoup ont dû acheter le monopole qui les enrichit : l'homme bien en Cour — c'était maintes fois un gentilhomme — qui a obtenu le privilège, ne l'a cédé au véritable fabricant qu'à la condition d'en partager les profits. De même, au-dessous d'eux, les grands entrepreneurs ont fait naître toute une série d'intermédiaires, directeurs, inspecteurs, contrôleurs, qui les séparent de la foule anonyme des simples ouvriers. Ceux-ci, qui louent leurs bras pour un salaire, forment l'autre pôle du système. Ce sont eux qui portent tout l'édifice ; ce sont leurs conditions d'existence qu'il nous faut maintenant étudier.

B. *La condition des salariés.* — La question des apprentis. — La discipline de fabrique. — La double concurrence de la main-d'œuvre féminine et de la main-d'œuvre rurale. — Attitude hésitante et double de l'Administration. — Les vicissitudes de la classe ouvrière.

Evolution du régime corporatif, développement de la grande industrie, circonstances historiques telles que la révolution monétaire ou les variations du chiffre de la population — sans parler de l'intervention administrative qui tend parfois à modifier l'effet de ces causes naturelles : dans quel sens ces divers facteurs ont-ils affecté le sort de la classe salariée ?

1. Germain Martin, *Grande industrie sous Louis XV*, p. 229.

La même période qui voit s'approfondir le fossé entre maîtres et compagnons voit aussi renforcer les règlements destinés à maintenir ces derniers dans la subordination. La licence inhérente aux époques de guerres civiles n'interrompt qu'un moment cette œuvre patiente d'assujettissement : dès le début du XVIIe siècle les intéressés, que soutient l'autorité publique, la reprennent et l'achèvent avec un surcroît de rigueur. Plus sévèrement que jamais il est interdit aux compagnons de travailler ailleurs que chez les maîtres : les voilà comme serfs de la corporation ! L'adoption tardive du régime corporatif par le consulat lyonnais n'est qu'une mesure de défense patronale. S'élève-t-il entre employeurs et employés une contestation, la juridiction corporative ou municipale, dont le recrutement devient de jour en jour, comme celui de la maîtrise elle-même, plus étroit, se montre de plus en plus partiale. Quelques justiciables essayent-ils de recourir à la justice civile, une redoutable mise à l'index réprime vite ces tentatives d'indépendance. Le taux des salaires est fixé par la coutume, et les statuts défendent aux maîtres d'offrir une augmentation pour débaucher les ouvriers de leurs confrères ; souvent même des ordonnances municipales ou royales établissent un maximum pour la rétribution ouvrière.

Et tandis que dans l'appareil corporatif on maintient, on rajuste toutes les pièces qui assurent le profit des patrons, on se garde d'entretenir celles qui jadis rétablissaient l'équilibre en faveur des compagnons. Quel cas fait-on du principe salutaire qui limitait strictement le nombre des apprentis [1] ? Dès le XVIe siècle les imprimeurs de Lyon profitent d'une grève pour en engager un nombre supérieur à celui des véritables ouvriers ; ceux de Paris renoncent même un instant aux compagnons réguliers. Lamentable est le sort de ces ouvriers de remplacement,

1. En 1770 le bureau du commerce en demandera la suppression pure et simple.

qu'on ne paie pas ou presque pas, que les compagnons détestent, qu'ils rouent de coups à l'occasion, qu'ils châtient plus durement encore, s'ils persistent à servir d'instruments dociles à la cupidité de leurs maîtres. L'usage cependant se perpétuera dans l'imprimerie d'employer, à côté des travailleurs qui ont normalement accompli leur apprentissage, des *alloués*, que l'on paie moins cher, et qui leur font une cruelle concurrence. Les vieux règlements du Moyen-âge interdisaient le travail de nuit : à partir du XVIe siècle les dérogations se multiplient ; les maîtres invoquent leur propre intérêt, les autorités celui du public, personne ne défend celui des artisans.

Peu à peu, malgré tout, l'armature du régime se desserre. A la fin du XVIIe siècle on voit les compagnons, qui ne logent plus chez leur patron, le quitter sans avertissement pour courir de place en place, de ville en ville. Mais aussi des patrons renvoient leurs ouvriers sans avis préalable : ceux-ci n'ont été engagés que pour un terme très court, souvent même on les a loués à la journée. Ce sont d'autres mœurs qui s'annoncent ; mais le prolétaire, délivré des liens traditionnels, va tomber sous d'autres lois. Dans les manufactures sa condition sera-t-elle meilleure ?

Elle est, du moins à l'origine, à peu près aussi stable que dans les corporations, et les clauses qui régissent la rupture du contrat de travail ont un caractère bilatéral. Le délai de préavis variait de vingt-quatre heures à quinze jours et même un mois, suivant les lieux et les industries ; dans la papeterie il atteignait six semaines ; les tisserands devaient toujours terminer l'ouvrage commencé. Dans certaines manufactures royales les ouvriers contractaient un engagement à long terme : à la fin du XVIIIe siècle la « Compagnie royale des glaces de France » embauchait les membres de son personnel pour quatre ans.

Mais, comme il est naturel, la discipline qui règne dans ces vastes ateliers est très rigoureuse : un quart d'heure

de retard peut entraîner la perte d'un tiers du salaire quotidien ; pour un jour d'absence, l'amende, à la manufacture de draps d'or de Saint-Maur, est de trois livres. Dès l'origine les mineurs sont assujettis à une règlementation plus étroite encore, que le caractère de l'exploitation rend d'ailleurs indispensable. Dans les mines de plomb, d'étain et de cuivre du Beaujolais, dès le XVe siècle on constate que les travailleurs doivent se présenter à heure fixe par équipes, prendre leur chandelle et descendre dans les galeries ensemble ; tout retardataire perd sa journée ; nul n'a le droit de quitter la besogne avant le moment prescrit, et l'extraction se pour suit sans interruption jour et nuit [1].

Dans tous les lieux de travail collectif, défense de prononcer un blasphème, de lancer une menace, une raillerie ; défense de causer, défense de se promener. Au dehors — dans le cas où il n'est pas complètement interné — l'ouvrier doit observer une certaine tenue, rentrer chez lui à dix heures du soir en été, à huit heures en hiver, ne pas s'éloigner de plus d'une lieue sans permission. A mesure qu'ils disposent de moyens d'éclairage plus puissants, les chefs d'industrie parviennent à prolonger la journée de travail ; à mesure aussi qu'ils se rendent mieux compte que leur fortune s'édifie sur la pauvreté et la docilité des hommes qu'ils emploient, ils se préoccupent davantage d'entretenir l'une et l'autre. « Il est très important, écrit l'un d'eux au XVIIIe siècle, de retenir l'ouvrier dans un besoin continuel de travail, de ne jamais oublier que le bas prix de la main-d'œuvre est non seulement avantageux en lui-même pour le fabricant, mais qu'il le devient en rendant l'ouvrier plus laborieux, plus réglé dans ses mœurs, plus soumis à ses volontés [2]. »

Une double concurrence force presque toujours les

1. Georges Renard, Cours d'histoire du travail professé au Conservatoire des arts et métiers.

2. Cité par P. Brisson, *Histoire du travail*, p. 219.

travailleurs de subir les conditions des gros entrepreneurs. D'abord, celle, plus souvent éventuelle qu'effective, de la main-d'œuvre féminine. De tout temps il avait existé des ouvrières libres, et même certains métiers, comme la lingerie, la broderie, la dentelle, et primitivement le travail de la soie, avaient été réservés aux femmes. Or il semble bien que, dans l'industrie comme dans l'agriculture, leur salaire était d'un tiers, sinon de moitié, inférieur à celui des hommes ; le jour où elles entreraient en compétition avec les ouvriers, les salaires de ceux-ci ne pourraient que s'en trouver diminués. C'est là sans doute un des motifs qui inspirent les maîtres-tailleurs de Paris, lorsque, en 1675, ils protestent contre la constitution d'une corporation de couturières. En tout cas c'était une opinion très répandue au XVIIIe siècle que la Grande Fabrique de Lyon n'aurait pu subsister, si elle n'avait eu à bon marché le travail des tireuses de cordes ; à ce travail pénible elle n'employait pas moins de cinq à six mille jeunes filles, que l'on faisait venir de la campagne dès l'âge de dix à onze ans. Quand elles avaient atteint la vingtaine, beaucoup s'élevaient au rang de liseuses de dessin ou d'ourdisseuses [1] ; et à partir de 1786, quand il fut permis de les employer au tissage, il y eut des entrepreneurs qui n'employèrent plus que des ouvrières. « Il est bien triste, s'étaient écriés déjà les grévistes de 1744 [2], de nous voir sur le pavé sans ouvrage, tandis qu'on emploie des filles sur le métier [3]. »

La seconde concurrence, plus grave encore, est celle de la main-d'œuvre rurale. A l'état libre, elle est déjà dangereuse par son extrême bon marché : en Gévaudan, au XVIIe siècle, une fileuse se contente de deux sous par

1. Voir Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 798.

2. Voir ci-dessous, p. 270 et 272.

3. Cité par Germain Martin, *Grande industrie sous Louis XV*, p. 330. Les fabricants de soieries employaient également déjà la main-d'œuvre enfantine.

jour, et un tisserand de huit. Mais combien elle devient plus redoutable, quand les grands manufacturiers en organisent méthodiquement l'exploitation : c'est ce qui arrive, nous le savons, au siècle suivant, dans certaines provinces. En vain les diverses catégories de travailleurs urbains, artisans des corporations, ouvriers des fabriques citadines, élèvent de vives clameurs contre l'ennemi commun. Les tisserands de Lille ont beau protester contre un arrêt qui fait la joie de ceux de Roubaix [1]; et les ouvriers des manufactures d'Amiens ont beau, pour une fois, marcher d'accord avec leurs manufacturiers : la nouvelle législation ne fait que reconnaître le fait accompli ou se prêter d'avance à une évolution irrésistible.

Divers autres phénomènes sociaux influent sur la condition des ouvriers. Sauf pendant les courtes périodes où les guerres religieuses et les invasions amènent la raréfaction de la main-d'œuvre, le mouvement de la population leur est plutôt défavorable, tendant à accroître à la fois le prix des denrées et « l'offre » du travail. Au XVI[e] siècle, les patrons ne manquent pas de tirer parti de la révolution monétaire pour vendre leurs marchandises plus cher, mais ils retardent autant qu'ils le peuvent la hausse corrélative des salaires. Il n'est pas jusqu'aux dernières variations des monnaies qui ne tournent au détriment des salariés. En mars 1724, une refonte ayant porté au poids de un franc la livre qui ne correspondait qu'à 63 centimes l'année précédente, une circulaire officielle prescrivit de diminuer le prix nominal des marchandises, mais nulle baisse effective ne se marqua ni dans le taux des matières premières, ni dans celui des denrées ; en maints endroits cependant, à Paris, à Rouen, en Dauphiné, les patrons prétendirent réduire les salaires.

Quelle est donc à l'égard de la classe ouvrière l'attitude de l'Administration ? Elle est hésitante et double. —

1. L'arrêt de 1762. Voir ci-dessus, p. 221.

Examinons-la d'abord sous celle de ses deux faces qui ne semble respirer à l'égard des salariés que défiance et brutale tyrannie. Lorsque se produit la hausse universelle des prix, à deux reprises, en 1572 et en 1577, elle essaie de maintenir les salaires à leur ancien taux nominal, ce qui entraîne pour les ouvriers une perte réelle. Que de fois encore ne verra-t-on pas, dans la suite, les autorités municipales rendre des décrets semblables ! Tels les jurats de Bordeaux qui, en 1695, fixent à dix sous le prix des journées de manœuvres dans le Graves, à huit sous dans l'Entre-deux-mers, et défendent aux ouvriers de demander plus, même aux particuliers de donner davantage. Si la royauté du XVIe siècle s'occupe des chômeurs, c'est pour les contraindre à travailler dans les ateliers publics, sous peine de la prison ou des galères (1534). Nous savons déjà que les artisans habiles — comme certains entrepreneurs d'ailleurs — ne peuvent librement quitter le royaume ; sous le ministère de Calonne (1783-1787), aussi rigoureusement que sous celui de Colbert, on surveille, on traque ceux que l'on soupçonne de méditer une désertion ; nombre de personnes ont été enfermées à la Bastille sans autre motif.

C'est au XVIIIe siècle justement, parce qu'à cette époque les liens qui attachaient l'ouvrier à son patron tendaient à se briser, que l'on s'applique avec le plus d'insistance à les consolider. A défaut de terme convenu, le règlement de 1749 interdit à tout ouvrier, désormais, de quitter sa place sans terminer son ouvrage et sans prévenir huit jours à l'avance, ainsi que de partir sans un billet de congé de son maître, sous peine d'être mis à l'amende et même ramené par la maréchaussée chez son ancien patron[1]. C'est seulement dans le cas de force

1. « Rien de semblable n'est exigé de l'entrepreneur vis-à-vis de l'ouvrier, ce qui détruit l'égalité qui doit exister entre deux hommes libres. » Lettre de Trudaine à Montyon, 1766. Un arrêt du début du XVIIIe siècle, instituant le système du préavis réciproque, n'était entré réellement en vigueur que chez les typographes.

majeure que l'ouvrier pourra se dispenser du consentement de l'entrepreneur ; encore lui faudra-t-il obtenir l'autorisation de la police. Il est, d'autre part, expressément défendu aux maîtres d'embaucher des ouvriers qui ne présentent pas leur billet. En 1781 ce système de certificats successifs est remplacé par l'institution d'un livret permanent, sur lequel seront portées les dettes que l'ouvrier aura contractées à l'égard du patron qu'il quitte, et que celui au service duquel il entre devra acquitter. Tout était concerté pour enchaîner, s'il était possible, l'ouvrier à l'atelier.

Ce serait néanmoins une idée fausse que de se représenter l'Administration comme animée d'une hostilité absolue contre les gens de main-d'œuvre. Cette même royauté qui s'oppose à la hausse des salaires prend aussi des mesures pour enrayer l'accroissement du prix de la vie. Peut-être une des raisons qui empêchent Colbert de permettre le libre commerce des grains est-elle la crainte que le pain de l'ouvrier ne renchérisse [1]. Il espère, d'ailleurs, obtenir la hausse des salaires par la création d'industries nouvelles. « Le grand nombre de manufactures à un endroit, disait-il, obligera peut-être les maîtres à donner quelque chose davantage aux ouvriers. » On ne verra plus « les chefs d'une seule manufacture se rendre les maîtres des ouvriers [2] ». De même Trudaine de Montigny se félicitera qu'il existe « une libre concurrence entre les maîtres qui achètent le travail et les ouvriers qui le vendent ». Le grand ministre de Louis XIV, en réservant aux maires et échevins la connaissance des différends portant sur les conditions de travail, avait du moins assuré aux ouvriers une justice « sommaire » et sans frais, sinon impartiale. Il ne tint pas à lui que

1. Au moyen âge, les villes industrielles avaient toujours pratiqué la politique du bon marché des vivres avec l'assentiment des grands fabricants.

2. Cité par Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 330.

certains ouvriers, de modestes maîtres, sinon de simples artisans, n'entrassent dans les échevinages à côté des rentiers ou des officiers qui n'entendaient rien aux métiers.

Dans certains cas l'Administration s'occupe de procurer elle-même aux salariés de l'emploi. Plus d'une fois le souci de l'ordre public incite les intendants des provinces, ou dans la capitale le lieutenant-général de police, à intervenir pour forcer les patrons à donner du travail à leur personnel. Ainsi d'Argenson en 1708 réunit les maîtres et gardes des marchands bonnetiers qui avaient fermé leurs ateliers et les décide à les rouvrir ; un patron qui se montre moins accommodant que les autres est envoyé au Châtelet [1]. Dès 1740 on ouvre régulièrement [2] des « ateliers de charité », où tous les sans-travail des deux sexes et de tout âge peuvent se présenter librement et gagner de quoi ne pas mourir de faim. « Quiconque a besoin, écrivait le contrôleur-général Terray, y a un droit certain. » En 1789 le Trésor, sans parler des contributions des villes, dépense pour cette institution près de deux millions de livres : c'est principalement cette main-d'œuvre qui, au temps de Louis XVI, construisit tant de belles routes. Quelquefois le gouvernement s'oppose à l'introduction de tel perfectionnement technique, parce qu'il craint qu'elle ne jette toute une catégorie d'ouvriers dans la misère : c'est ainsi que jusqu'en 1684 l'application du métier à la fabrication des bas de coton est interdite, de peur qu'elle n'enlève aux tricoteuses à l'aiguille leur gagne-pain.

Soumise à ces multiples influences, quelles furent, en définitive, les vicissitudes de la classe ouvrière ? Il nous

1. Voir Saguac, dans l'*Histoire de France* Lavisse, t. VIII[1], p. 275.

2. Déjà au temps de la Ligue, sous Henri IV, puis dans la dernière période du règne de Louis XIV, on avait eu recours, par intermittence, à ce moyen de lutter contre la misère. Les villes libres d'Allemagne, d'ailleurs, en plein Moyen-âge, avaient « tenu en réserve du travail pour nourrir le menu peuple sans qu'il soit à charge au Trésor ». Machiavel, *le Prince*, chap. x.

est difficile de les préciser. La longueur de la journée de travail paraît avoir oscillé autour de quatorze heures, avec une interruption d'une ou deux heures pour les repas ; mais il faut se souvenir que le nombre des jours ouvrables ne dépassait guère 250 par an. Quant au salaire réel, calculé en fonction du prix de la vie, et qui détermine le véritable degré d'aisance des ouvriers, il s'est brusquement abaissé dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle : de 1560 à 1580 le prix des denrées alimentaires quadruple, et la rémunération des travailleurs n'augmente que de moitié. Il semble que cet abaissement se soit, dans l'ensemble, prolongé jusqu'aux dernières années du règne de Louis XIV, où les travailleurs bénéficient du dépeuplement relatif du royaume. Le relèvement qui se marque alors jusque vers 1750 est immédiatement suivi d'une baisse nouvelle, causée par l'accroissement rapide de la population, et qui va s'accentuant jusqu'à la Révolution. Un fait est certain, c'est que dans les vingt-cinq dernières années de l'Ancien Régime la hausse du salaire nominal a été inférieure à celle du prix des denrées ; et tout porte à croire qu'à la fin de la période moderne le sort des travailleurs de l'industrie française était plutôt moins favorable qu'au commencement.

C. *Les conflits.* — Le compagnonnage. — Les grèves. — Interdiction des coalitions ouvrières ; les émeutes.

Aussi bien est-ce au cours de cette période que nous voyons se multiplier les conflits entre patrons et ouvriers. Puisque l'écart entre les deux conditions allait sans cesse croissant, n'étaient-ils pas inévitables ?

Sans doute, dans la petite et même dans la moyenne industrie, là où les maîtres avaient continué de vivre dans la familiarité d'un petit nombre d'artisans et jouissaient d'un sort assez voisin du leur, la bonne entente avait pu, tant bien que mal, subsister ; sans doute encore les compagnons pouvaient se trouver momentanément les

alliés de leurs maîtres pour lutter contre un adversaire commun. Ainsi au XVIe siècle les ouvriers typographes se joignent à leurs chefs d'atelier pour combattre les prétentions des maîtres libraires ; ainsi, lors de la grève de la Grande Fabrique à Lyon en 1744, les compagnons soutiennent les maîtres ouvriers contre les maîtres marchands. Et lorsque certaines corporations décidaient de n'avoir plus qu'un compagnon par maison, et de ne plus veiller, elles avaient peut-être en vue de relever le prix de la main-d'œuvre.

Mais, d'une manière générale, surtout dans la grande industrie, on peut dire que les ouvriers cherchent à s'organiser à part des patrons et contre eux. Les confréries du Moyen-âge avaient, dans la plupart des cas, réuni les uns et les autres, qu'ils appartinssent aux corporations ou aux métiers non jurés. Mais au XVIe siècle, bien que les ouvriers continuent de payer leur cotisation (que l'on retient d'ailleurs parfois sur leur salaire), les maîtres, qui ont seuls la gestion de la caisse commune, en profitent pour se réserver les avantages de l'association : les secours qu'elle distribue aux malades ou aux malheureux ne vont presque jamais aux simples artisans. Un instant, surtout dans le Midi, les ouvriers s'efforcent, soit d'obtenir une part dans l'administration des confréries, soit d'en fonder de nouvelles pour eux seuls ; mais bientôt c'est au compagnonnage, toujours proscrit et toujours vivant, qu'ils se rallient.

En 1655, la Sorbonne croit nécessaire de prononcer une condamnation solennelle contre les initiatives des compagnons du Devoir : preuve évidente que celles-ci se multiplient. Ces mystérieuses sociétés possèdent en effet, dès cette époque, des caisses de secours mutuels ; elles s'occupent de l'embauchage de leurs membres, et quelquefois elles tiennent des réunions armées. Au XVIIIe siècle, à mesure que la classe ouvrière se distingue plus nettement de la classe patronale, qu'elle grandit en nom-

bre, qu'elle se concentre aussi dans certaines villes et dans de vastes établissements, le compagnonnage se développe. Les petits groupements locaux se sont fondus en deux vastes associations : celle des Dévorants (devoirants) et celle des Gavots, auxquelles vingt-neuf professions sont affiliées et qui ont chacune leurs rites et leurs signes de reconnaissance. Depuis que le recrutement de la main-d'œuvre a cessé d'être exclusivement municipal, nombreux sont les ouvriers qui accomplissent leur Tour de France ; cette coutume, qui achève de les détacher des anciens cadres corporatifs, crée entre eux, d'un bout du royaume à l'autre, une solidarité nouvelle. A Dijon, dès la fin du XVIIe siècle, les artisans sont originaires de toutes les provinces ; ils s'appellent, du nom de leur pays natal, Languedoc, Bordelais, Breton, Picard, Champagne, Lorrain ; ils sont prêts à aller chercher du travail ailleurs, si les patrons de l'endroit ne leur donnent pas satisfaction.

Aussi chacune des deux grandes associations ouvrières a-t-elle dans chaque ville importante une auberge, tenue par un ménage (le Père et la Mère), où les compagnons, tous célibataires, sont reçus à bon compte ; en cas de chômage ils y sont même logés et nourris gratis, quitte à rembourser plus tard les avances qu'on leur aura consenties. Il va de soi qu'on assiste les malades et qu'on fournit aux plus pauvres le viatique nécessaire pour continuer leur route. Mais la principale affaire de la société est de procurer à ses membres du travail ; l'administration de chaque section urbaine comprend, à côté du *rôleur* qui enregistre les passants, un *capitaine placeur* qui se tient en relations avec ses collègues des villes voisines ; inutile de dire qu'il met tout en œuvre pour faire obtenir à ses camarades le meilleur salaire. Par malheur, les deux associations sont rivales, et de rite à rite, aussi bien qu'avec les travailleurs non affiliés, des rixes éclatent. Et puis, entre eux, les compagnons ne sont pas égaux : ils se divisent en *reçus*, *finis* et *initiés*, qui occupent trois

degrés d'une hiérarchie, et ils ont au-dessous d'eux les aspirants, qu'ils traitent parfois en serviteurs : les Renards, par exemple, étaient chargés des travaux les plus ingrats et devaient encore remplir auprès des compagnons certains offices domestiques [1].

Grâce à leurs associations, les ouvriers étaient en mesure d'entamer, sinon de soutenir, la lutte contre leurs employeurs pour leur arracher des conditions de travail moins désavantageuses : leur arme la plus forte est la grève. En 1539 les typographes lyonnais, très nombreux et organisés en confrérie, déclarent le *tric*, c'est-à-dire un chômage universel. Que réclament-ils ? Une meilleure nourriture, une plus grande liberté dans leur travail, enfin une limitation du nombre des apprentis. Ils n'hésitent pas à menacer les compagnons et les apprentis qui continuent à travailler ; ils en viennent à frapper les maîtres et la police elle-même ; mais en même temps ils essaient d'apitoyer l'Administration sur leur sort. « Les libraires et imprimeurs, disent-ils, ont toujours recherché toutes voies obliques et dressé tous leurs engins pour opprimer et vilement asservir les compagnons. Ceux-ci acquièrent journellement aux maîtres de grandes et honorables richesses au prix de leur sueur et industrie merveilleuse, et même plus souvent de leur sang. Car s'ils peuvent suffire aux fatigues extrêmes de leur état si violent, ils n'en rapportent, en leur vieillesse, chargés de femme et d'enfants, pour tout loyer et récompense, que pauvreté, goutte et autres maladies. » Après quatre mois de grève, le conflit traîne en longueur ; il ne se terminera définitivement que de longues années plus tard, par un compromis [2].

A quelques semaines de distance, les typographes de Paris avaient suivi l'exemple de ceux de Lyon : leur grand

1. Voir Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 814-828.

2. Voir H. Hauser, *Ouvriers du temps passé*, p. 177 et suivantes.

grief était la multiplication excessive des apprentis ; la grève ici n'est pas accompagnée de violences, et elle paraît avoir échoué. A la même époque les ouvriers-boulangers de la capitale étaient en pleine effervescence : forts de leur étroite solidarité, libres de tout engagement, ils ne se gênaient pas pour célébrer leurs fêtes tout autre jour que le dimanche et pour exiger à toute occasion des augmentations de salaires. Le maître récalcitrant était mis en interdit ; souvent même les ouvriers de diverses boulangeries cessent le travail d'un commun accord, et se promenant par la ville armés de bâtons, de dagues et d'épées, ils menacent les patrons, voire les compagnons qui n'ont pas épousé leur querelle [1].

Dès le milieu du XVIIe siècle, « les compagnons (au sens large du mot) semblent avoir le sentiment d'être une classe déshéritée, comme on dit aujourd'hui ; et les maîtres prévoient et sentent en eux l'ennemi [2] ». Vers 1681, le conflit qui règne entre les patrons et les ouvriers toiliers de Normandie s'aggrave à tel point que 4.500 de ces derniers, tous bons catholiques pourtant, émigrent en Angleterre. Dans les dernières années du règne de Louis XIV, soit que la hausse du prix des denrées augmente le malaise de la classe ouvrière, soit que la dépopulation commençante l'encourage à hausser le ton, l'agitation sociale grandit. A Darnétal les compagnons drapiers excluent des ateliers quiconque n'est pas de leur société ; en 1697 ils s'ameutent, au nombre de trois à quatre mille, parce que certains patrons ont embauché des ouvriers étrangers ; ils font fermer les fabriques et demeurent un mois sans reprendre le travail. Les compagnons maréchaux du quartier Maubert à Paris se rassemblent tumultueusement à la porte des maîtres pour obtenir une augmentation de salaire. Chez les chapeliers, et dans quelques

1. Voir Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 118; et pour plus de détails, Hauser, *Les compagnonnages à Dijon*, Paris, 1907.

2. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 327.

autres corporations, un maître refuse-t-il d'employer un compagnon incapable, tous les autres quittent aussitôt la boutique ; la maison est mise à l'index, et malheur au compagnon qui ne respectera pas l'arrêt de la communauté. Au dire de Boisguillebert, on voyait parfois « 700 à 800 ouvriers d'une seule manufacture s'absenter tout à coup et en un moment, en quittant les ouvrages imparfaits, parce qu'on voulait diminuer d'un sou leur journée... et des marchands considérables faire banqueroute par cette seule raison qu'ils avaient été deux ou trois ans sans pouvoir trouver personne pour faire leurs ouvrages, quoiqu'il y en eût quantité sur le lieu [1]... »

A Paris, en 1724, pour forcer les maîtres à revenir sur une réduction de salaire injustifiée, une partie des bonnetiers cesse le travail. Ils organisent une caisse de grève, à laquelle un certain nombre de ceux qui continuent de travailler versent une partie de leur salaire ; sous prétexte d'entendre la messe, ils s'attroupent le dimanche à la porte de l'église Saint-Paul et s'emploient activement à entraîner ceux qui sont restés étrangers à leur mouvement. A Lyon, en 1779, les ouvriers en soie de la Grande Fabrique se concertent avec les chapeliers pour réclamer un relèvement de leurs salaires : au prix d'une véritable émeute ils l'obtiennent momentanément. Dans la même industrie certaines catégories d'ouvriers se font remarquer par leur turbulence, et d'autres par leur docilité : le premier cas est celui des tondeurs et laineurs de drap, qui travaillent par groupes ; le second, celui des tisseurs qui sont généralement dispersés dans les campagnes.

Si la politique du gouvernement à l'égard des salariés, considérés comme une catégorie de sujets malheureux et sans défense, avait pu présenter, par certains côtés, un caractère tutélaire, envers la classe ouvrière à demi organisée, revendiquant ses droits et usant de sa force,

1. Cité par Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 389-393.

elle ne montre que des rigueurs. L'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 prohibe toute coalition « du fait de métier ». Les coalitions patronales sont proscrites au même titre que les coalitions artisanes ; mais les patrons ne formaient guère d'unions particulières que pour protester contre un acte de l'autorité publique : ainsi, en 1574, les patrons boulangers et pâtissiers de Rouen se coalisent pour se soustraire aux droits de mouture perçus par la ville. Les coalitions ouvrières, au contraire, sont, en général, dirigées contre les maîtres ; et il importe aussi de remarquer qu'elles étaient déjà interdites aux compagnons des métiers jurés par les statuts corporatifs. L'interdiction de toutes confréries, assemblées et coalitions d'artisans est d'ailleurs renouvelée en 1572.

Dans les grèves qui éclatent alors, l'attitude de l'Administration est invariablement hostile aux salariés. La sentence rendue par le sénéchal de Lyon en 1539 donne tort aux typographes grévistes sur les points essentiels : sous peine de bannissement et d'amende, ils ne pourront désormais ni faire grève, ni même se réunir plus de cinq ; ils ne pourront interrompre aucun travail une fois commencé ; et ce n'est que bien des années plus tard (1573) qu'ils obtiendront de la lassitude commune des autorités et des maîtres la réduction à deux par presse travaillante du nombre des apprentis. Les typographes parisiens ne remportent même pas cet avantage partiel : ce serait, déclare François Ier, une « extorsion », une « exaction. »

Au XVIIe siècle les ordonnances se multiplient, d'ailleurs bien inutilement, contre le compagnonnage : mais qu'une grève éclate, les ouvriers se sont, par le fait seul qu'ils ont ensemble abandonné le travail, mis en faute ; et comment le Conseil du Roi ou le Parlement se montreraient-ils indulgents à l'égard de ces violateurs de la loi, que les patrons accusent d'ailleurs de ruiner les métiers et le royaume ? L'Administration est bien plutôt disposée à servir les intérêts de la haute bourgeoisie industrielle.

En exigeant un droit de 800 livres pour pouvoir *faire fabriquer* des draps d'or, le règlement de 1744, qui devait provoquer des troubles si graves, fortifie l'aristocratie des gros entrepreneurs ; car il réduit sans recours les maîtres-ouvriers au petit travail et aux maigres bénéfices.

Et à mesure que l'ouvrier, en devenant plus mobile, risque davantage d'échapper à la surveillance du pouvoir, celle-ci s'appesantit. Le règlement de 1749 ordonne à tout individu qui vient pour travailler dans une ville d'y faire enregistrer son nom au greffe dès son arrivée. En 1777 on obligera chaque ouvrier à se munir d'un « cartouche », véritable carte d'identité sur laquelle seront inscrits tous ses changements d'atelier. A mesure aussi que la solidarité ouvrière s'organise, le gouvernement redouble d'efforts pour la briser : interdiction à tous salariés de verser des cotisations pour entretenir des sociétés illicites, de s'assembler plus de quatre, même sous prétexte de confrérie, et de cabaler entre eux pour se placer les uns les autres chez les maîtres ou pour en sortir, sous peine de prison [1]. L'arrêt du 9 mai 1760 avait prononcé la suppression définitive de toutes les confréries non autorisées.

Puisque le pouvoir prenait ainsi parti dans les conflits industriels, il était inévitable que la classe contre laquelle il intervenait se retournât parfois contre lui. A Lyon, au début du XVIe siècle, il suffit d'une famine pour que la « secte artisane », le *popolo minuto*, se dresse contre l'administration municipale qui sert trop bien les intérêts du *popolo grasso*. Un beau jour de l'année 1529 des affiches posées aux carrefours convoquent le peuple sur la place des Cordeliers. Au son du tocsin deux mille émeutiers, dont deux cents femmes, pillent les maisons des consuls et des marchands. — Lorsque la fiscalité royale s'abat trop lourdement sur l'industrie, les artisans, sans doute

1. Règlement de 1749, corroboré par des lettres-patentes de 1781.

avec l'assentiment, voire avec l'appui des maîtres, se soulèvent. A Rouen, en 1634, l'établissement du contrôle à la halle des tanneurs ne va pas sans amener des troubles ; en 1639, l'institution du contrôle des draps et teintures y provoque la révolte des Va-nu-pieds. Les femmes de la Halle à Paris ont leur part dans les troubles de la Fronde. A Lyon, lorsque Colbert prétend imposer sa nouvelle règlementation des tissus, les ouvriers ne manquent pas cette occasion de se mutiner. Les dentellières d'Auvergne, mécontentes qu'on les force à abandonner leurs anciennes façons pour en adopter de nouvelles au goût du ministre, se vengent sur les contremaîtresses étrangères chargées de leur donner un nouvel apprentissage. Celles d'Alençon ne se bornent pas à fuir la fabrique ; elles houspillent le directeur. En Normandie, à plusieurs reprises, les chômages prolongés de la fin du siècle produisent des révoltes. A Orléans, en février 1709, la création d'un droit de marque sur les bas, qui ne pouvait que retentir sur le débit de cet article, incite les fabricants à fermer leurs ateliers ; alors quatre cents cardeurs et autres petites gens vont trouver l'intendant, « lui parlent fort séditieusement et lui annoncent qu'ils reviendront le lendemain plus de trois mille [1] ». Désespérant de pouvoir racheter les offices qui vont désormais gêner et grever leur humble industrie, les artisans des campagnes eux-mêmes se rebellent.

Ainsi se répandent dans le monde des salariés des habitudes d'insubordination qui se manifestent à chaque ébranlement de l'ordre social. Au temps du système de Law les ouvriers profitent de ce que le prix des marchandises est bouleversé par l'émission des billets et par les ordonnances qui changent la valeur intrinsèque de la livre, pour « cabaler », pour quitter leurs maîtres ou les contraindre à leur donner des salaires extraordinaires. C'est une véritable insurrection que soulève à Lyon le fameux

1. Cité par Sagnac, *Histoire de France* Lavisse, t. VIII¹, p. 275-276.

règlement de 1744. Unis aux maîtres-ouvriers, les compagnons font capituler la municipalité ; plusieurs mois s'écoulent avant que la haute bourgeoisie, soutenue par toutes les forces de la royauté, ne reprenne la direction de la ville. Mais alors la répression est violente ; un ouvrier est exécuté, et deux autres condamnés aux galères à perpétuité.

III. — Agriculture

§ 1. — Les conditions de vente des produits.

L'exportation des produits agricoles. — La police intérieure des grains. — Le développement de la consommation.

Comme celui de l'industrie, le développement de l'agriculture dépend des progrès du commerce, c'est-à-dire de l'accroissement des débouchés. Nous avons déjà indiqué [1] à quelles restrictions était soumise l'exportation des produits ruraux. Les unes, qui frappaient les matières premières, étaient inspirées par le désir de promouvoir l'industrie nationale ; les autres, qui pesaient sur le trafic des denrées de première nécessité, avaient pour principal objet d'assurer la subsistance publique. Au cours des trois siècles qu'embrasse notre étude, les premières tendent à disparaître ; c'est ainsi que l'exportation des laines devient libre en 1716 et franche en 1758, et que celle des chanvres est autorisée à partir de 1719. Mais l'affranchissement des denrées alimentaires s'accomplit avec beaucoup plus de peine. Si l'exportation du bétail est permise et jouit d'une quasi-franchise à partir de 1763, les grains restent en servitude.

La hausse des prix qu'entraîne au XVIe siècle la révolution monétaire incite le gouvernement central à s'ériger en juge souverain de la matière (1577) et à prohiber en

1. Voir pages 166 et 167.

principe l'exportation du blé, même celle du vin. Après la paix de Vervins, Henri IV lève ces deux interdictions ; mais la première est rétablie par Richelieu, et à maintes reprises par Colbert. Non pas que ce dernier fût, comme quelques-uns l'ont prétendu, un adversaire systématique de l'agriculture. Ses préférences, ses soins les plus assidus, sans doute, allaient à l'industrie et au commerce maritime ; mais le problème des débouchés agricoles l'avait aussi préoccupé plus d'une fois ; il procéda à ce que nous appelons des achats directs aux producteurs de blés, de vins, d'eaux-de-vie, de salaisons, de bétail sur pied ; il songea même à protéger certains produits du sol de France contre la concurrence étrangère. Seulement, effrayé par la terrible disette de l'hiver 1663-1664, et convaincu que le royaume pouvait à peine suffire à la nourriture de ses habitants, il n'accorde plus jamais pour les blés que des permis d'exporter provisoires à court terme, et moyennant le paiement de droits très élevés. Les famines de la fin du règne de Louis XIV déterminent l'Administration à renforcer encore ce régime prohibitif, que l'on suspend tout juste, dans certaines occasions, pour permettre aux cultivateurs d'empocher quelque argent et de payer l'impôt.

C'est seulement vers le milieu du XVIIIe siècle que l'on commence à « raisonner avec la peur de mourir de faim [1] ». On s'aperçoit alors que les remèdes appliqués ne font qu'aggraver le mal ; on comprend que les agriculteurs n'ont point intérêt à se procurer d'abondantes moissons, s'ils peuvent craindre que l'accroissement de leur production n'amène la mévente. Précisément, en 1764, une extraordinaire succession de belles récoltes avait provoqué une crise d'avilissement plus sensible encore que les précédentes : l'exportation redevient libre, assujettie seulement au paiement de droits modérés et à l'obligation d'em-

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 214-217.

ployer des navires français. Mais, par crainte d'une excessive cherté, les débouchés entr'ouverts sont presque aussitôt refermés, et c'est à peine si, à la veille de la Révolution (1787), il sera un moment question de les rouvrir.

Au reste il n'eût pas suffi que le gouvernement autorisât ou même favorisât l'exportation des grains pour qu'elle prît des proportions considérables. En admettant même que la France disposât en moyenne d'un excédent notable, et tout en tenant compte des débouchés que pouvaient offrir la Hollande, la Suède, l'Espagne, le Portugal et certaines parties de l'Allemagne, nos exportateurs auraient eu à lutter contre la concurrence de la Pologne, du Danemark et de l'Angleterre. Nos vins eux-mêmes et nos eaux-de-vie, que le gouvernement ne cherchait pas à retenir de force dans le royaume — dont il entravait, il est vrai, involontairement l'exportation par les abus de sa fiscalité — s'ils n'avaient guère à craindre les compétitions de l'étranger, souffraient cruellement de ses représailles : la France avait taxé les produits manufacturés de ses rivaux ; ceux-ci ripostaient en frappant la plus précieuse de ses denrées.

Pour ce qui est des débouchés intérieurs offerts aux productions de la terre française, nous avons déjà montré comment les facilités de trafic s'étaient accrues. Cependant l'entretien des voies navigables naturelles, particulièrement utiles pour le transport de marchandises aussi lourdes et aussi encombrantes, laissait beaucoup à désirer, et le système des chemins proprement ruraux ne commence guère à se développer qu'à partir de 1770, grâce à la multiplication des ateliers de charité. D'ailleurs, la liberté et la franchise de la circulation n'ont point progressé du même pas que le réseau des voies de communication. Les vins, article de prix, sont à chaque pas arrêtés sur leur route pour la perception des aides ; mais celle des grains surtout est hérissée de barrières.

Ce n'est pas assez des péages et des douanes provinciales pour gêner leur passage ; la crainte de compromettre l'approvisionnement local les fait immobiliser là où le sol les a produits ; à l'égard de cette denrée de premier besoin les antiques prohibitions féodales ou municipales sont renouvelées.

Le XVIIe siècle se montre même sur ce point moins libéral que le XVIe. Pour assurer la subsistance de la capitale qui grandit, on emprunte à une vieille ordonnance du XVe des prescriptions rigoureuses que l'on aggrave encore : dans un rayon de dix lieues toutes les céréales à vendre doivent venir à la Halle de Paris. Les provinces elles-mêmes, par les soins de leur intendant ou de leur Parlement, s'interdisent jalousement tout échange : « Tout crève ici de blé, écrit de Bretagne Mme de Sévigné, et je n'ai pas un sol ; je crie famine sur un tas de blé. » Les autorisations indispensables n'arrivent que trop tard ; à partir de 1699 on peut dire que la circulation est officiellement interdite ; plus que nulle autre, la circulation par cabotage, qui prêterait à des exportations furtives. Le dommage qu'un tel régime cause aux cultivateurs de chaque région est profond : car dans les mauvaises années ils récoltent très peu, et les hauts prix qui s'établissent alors ne compensent pas pour eux les méfaits de l'avilissement ; le renchérissement ne profite guère qu'aux marchands en faveur, qui obtiennent le droit exclusif de faire appel aux ressources des territoires voisins — où souvent c'est la surabondance qui sévit, et où les paysans, pressés par le besoin, vendent à n'importe quel prix.

Sur chaque marché, en outre, règne une police, que les ordonnances de 1693 et de 1709 achèvent d'organiser, et dont tous les règlements tendent à réduire au minimum, et parfois à moins que rien, le bénéfice du laboureur. En tout temps il lui est interdit de traiter avec les marchands ailleurs que sur la place publique, et pendant les dernières heures de vente, quand les bourgeois

du lieu se sont servis. En cas de disette, on peut l'obliger à fournir le marché ; s'il n'y apporte point de bonne grâce la quantité de grains requise, on ouvrira de force son grenier ; si sa denrée ne trouve point d'acquéreur au prix qu'il veut y mettre, on lui défendra de la remporter, au besoin on la taxera d'office, au rabais. Le cultivateur est alors comme « serf du marché ».

Eût-on même renoncé à ces mesures de rigueur, les conditions faites au commerce des céréales étaient les plus défavorables qu'on pût imaginer pour les producteurs. Au xvi[e] siècle, on avait interdit la formation de tout entrepôt un peu considérable ; en 1661, le Parlement de Paris avait déclaré illicite toute société de marchands de grains : aussi voit-on qu'au temps de Colbert l'approvisionnement de la capitale n'est assuré que par des négociants médiocres, aussi incapables de prévenir les crises d'avilissement et de mévente dans la région où ils se fournissent que les disettes dans la ville qu'ils alimentent. A partir de 1699 cette profession est fermée à quiconque n'est pas dûment autorisé, enregistré et assermenté : c'est une sorte de monopole officieux constitué en faveur d'une petite catégorie d'individus ; les cultivateurs en font les frais : si l'Administration force le négociant à vendre à bon marché, celui-ci sait bien se rattraper en imposant aux fermiers des prix de misère.

Le monopole officiel d'achat s'affiche enfin, lorsque, vers le milieu du xviii[e] siècle, se développent les greniers d'abondance. Loin qu'elle soit « protégée » comme l'industrie, l'agriculture nationale est presque sacrifiée ; loin qu'on la défende contre les concurrences étrangères, dès que le prix des grains s'élève, on accorde des primes aux importateurs, ou bien le gouvernement distribue ses réserves à perte. Le commerce de la viande lui-même est soumis à une règlementation ruineuse pour les éleveurs. Dans beaucoup de provinces les bouchers des principales villes sont investis d'un véritable monopole de débit, et

par conséquent d'achat. Tout le bétail destiné à la consommation parisienne ne peut être vendu que par l'intermédiaire de la caisse de Poissy, qui prélève sur ses opérations un droit exorbitant de 6 p. 100, et dont le privilège se perpétuera jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

L'opinion publique et l'Administration elle-même finirent par se rendre compte que cette politique alimentaire, si bien intentionnée qu'elle pût être, tournait dans un cercle vicieux. Ce n'était pas en rançonnant les cultivateurs, qu'on réaliserait cette abondance sans laquelle il était chimérique de prétendre jouir du bon marché des vivres ; ce n'était pas en s'opposant à la multiplication des magasins privés qu'on parerait efficacement à l'inégalité des récoltes ; ce n'était pas en isolant les provinces qu'on assurerait la bonne distribution des grains à travers le royaume. La liberté de circulation interprovinciale des denrées avait été, en somme, respectée pendant le XVI[e] siècle et les premières années du XVII[e]. Louis XII en avait déjà reconnu les avantages (1502) et Henri IV l'avait maintenue ; elle est, nous le savons, solennellement proclamée en 1763, confirmée en 1774, et le principe n'en sera plus contesté. Mais, sans parler des obstacles généraux qui subsistent (péages et traites), les règlements spéciaux aux marchés et aux marchands de grains, ainsi que les magasins d'ordonnance, n'auront été abolis qu'un instant.

Le sort réservé aux autres produits agricoles s'améliore plus sensiblement. Turgot supprime les droits de circulation sur les vins, sauf les octrois à l'entrée des villes. Affranchi de toute prohibition, de toute taxe, le bétail profite largement des facilités de communication nouvelles : bonne fortune pour les éleveurs du Centre, de l'Ouest et du Nord, qui viennent maintenant disputer à ceux de l'Ile-de-France l'approvisionnement de la capitale.

Au reste plusieurs faits devaient concourir, plus puis-

samment que ces demi-réformes, au relèvement de l'agriculture française. D'abord le développement de l'industrie. Sans doute les plus brillantes de nos manufactures, consacrées à des articles de luxe, reçoivent leur matière première surtout de l'étranger ; la France du XVIIIe siècle ne produit pas, en laines et en soies, le quart de ce qu'elle travaille. Pourtant les industries de grande consommation se développent aussi, notamment dans les campagnes, et celles-là utilisent pour une bonne part les productions du cru. L'aisance générale du peuple, d'ailleurs, dans la seconde partie du siècle, tend à s'accroître : l'essor industriel et le rétablissement de la paix n'étaient pas étrangers à ce progrès. La population, en tout cas, prenait un accroissement rapide, et tel qu'elle n'en avait point marqué depuis deux cents ans : 4 millions en trente années (1760-1790). Cette augmentation inattendue, qui redoublait les soucis frumentaires de l'Administration et lui inspirait tant de mesures contraires aux intérêts de l'agriculture, offrait d'autre part à celle-ci une ressource imprévue.

Dans quel sens, en fin de compte, la condition de ce vaste domaine de l'activité nationale se trouve-t-elle modifiée ? A la hausse nominale du prix des denrées qui s'était produite au XVIe siècle avait succédé, à partir de 1670 environ jusque vers le milieu du siècle suivant, une dépréciation profonde, que la crise de mévente survenue dans les années 1760-1764 porta à son maximum, et qui était d'autant plus désastreuse que les autres marchandises avaient positivement renchéri. Mais à partir de cette dernière date, par l'effet combiné et d'ailleurs inégal des différentes circonstances que nous avons signalées, le cours des produits agricoles, non seulement tend à s'égaliser d'une région et d'une année à l'autre, mais accuse nettement dans toute l'étendue du territoire une hausse continue et rapide. Le revenu foncier se relève du même bond : entre le deuxième et le troisième quart

du siècle il s'accroît d'un tiers ; dans certaines provinces il double.

L'amélioration des conditions de vente n'était pas, il est bien vrai, la cause unique de ce remarquable phénomène : les progrès réalisés dans les divers modes d'exploitation des terres — progrès dont nous allons maintenant aborder l'étude — y avaient contribué. Mais ces progrès, toujours coûteux en eux-mêmes, qui donc aurait eu le désir ou les moyens de les accomplir, s'il n'avait été soutenu par la certitude d'un débit plus rémunérateur ?

§ 2. — Les conditions de production.

Les charges de la culture : servitudes féodales et ecclésiastiques ; impositions royales ; servitudes communautaires ; le défaut de capitaux. — Allègement lent de ces diverses charges et servitudes : immunités accordées aux dessèchements et aux défrichements : mouvement en faveur de l'agriculture dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle : un certain afflux de capitaux. — Mérites respectifs du métayage et du fermage. — La « grande agriculture » et la petite « manuculture ». — Le recrutement de la main-d'œuvre.

Pour tirer parti de l'élargissement du marché, l'agriculture, comme l'industrie, avait besoin de capitaux : quelles sont donc les raisons qui, en dehors de l'insuffisance des débouchés, ont si longtemps écarté l'argent de la terre ? C'est qu'elle avait à supporter des charges trop lourdes et à subir des concurrences privilégiées.

Elle était d'abord soumise aux servitudes féodales et ecclésiastiques. La plus pesante est la mainmorte : de quel cœur le paysan cultivera-t-il, si l' « héritage » risque de revenir par « échuttes » au seigneur ? Et qui voudra se rendre acquéreur d'un bien dont la possession sera toujours précaire ? Le droit de lods et ventes, qui s'élève souvent à 12 p. 100 du prix des fonds, empêche d'améliorer ceux qui sont sujets à de fréquentes mutations. Le domaine congéable, qui laisse planer même sur l'usufruitier séculaire une menace perpétuelle d'expropriation

ou d'éviction, n'est pas non plus favorable à la mise en valeur du sol. Le droit de franc-fief, qui comporte l'abandon d'une année de revenu tous les vingt ans et à chaque changement de propriétaire, empêche les roturiers d'acquérir des terres nobles. Le retrait lignager fait que ces mêmes terres, nouvellement vendues, restent en quelque sorte sans maître pendant un an. Quant à la dîme, son grand défaut est d'être levée sur le produit brut, sans tenir compte des frais de production : sur les terres médiocres elle risquait d'entamer le capital, et ainsi elle s'opposait à leur culture.

Si nous passons à l'examen des charges royales — car l'agriculture doit faire les frais de deux organisations sociales superposées — la plus ruineuse est la taille personnelle. Cette imposition est bien censée se percevoir sur les bénéfices du cultivateur, mais très souvent elle atteint ses ressources vives, puisque la répartition en est arbitraire, non seulement de contribuable à contribuable, mais de paroisse à paroisse ; elle semble établie exprès pour décourager le paysan qui voudrait améliorer son matériel d'exploitation. Ce qui aggrave encore le vice d'une indétermination propice à tous les abus, c'est que, pour le paiement, le fisc s'en prend au cultivateur, non au propriétaire, et que la règle salutaire de l'insaisissabilité des instruments et des animaux de labour est plus souvent violée que respectée. Henri IV avait eu beau spécifier qu'elle s'appliquait même aux dettes envers l'Etat (1595) ; les agents de l'Administration, pour leur commodité, s'empressaient de saisir chez le paysan insolvable ce dont il ne pouvait absolument se passer, son bétail.

Aux charges matérielles s'ajoutent les charges personnelles. C'est parmi la classe rurale principalement que se recrute la milice ; elle seule est assujettie à la corvée, dont l'institution est devenue régulière depuis 1738. Dans les paroisses voisines de la route tous les hommes sont en principe requis de seize à soixante ans : par grâce les



Fig. 14. — L homme de village, né « pour la peine », d'après une gravure du XVIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

pères de famille peuvent obtenir que leurs femmes et leurs jeunes enfants les remplacent. Chacun doit se rendre au

chantier, avec ses outils, ses attelages et des vivres ; la durée du travail, fixée au gré de l'intendant, varie entre huit et quarante jours par an.

Une autre servitude très onéreuse, qui relève à la fois de l'administration monarchique et de l'ordre féodal, est celle des privilèges de chasse. Henri IV avait bien défendu aux seigneurs de pénétrer dans les blés, dès qu'ils étaient en tuyaux, et dans les vignes avant la vendange ; mais un édit de Louis XIV avait ordonné aux roturiers de ménager dans toutes leurs clôtures une brèche pour le passage des équipages du seigneur, et surtout il leur avait interdit de chasser eux-mêmes sur leur propre bien. Or la noblesse chasse de moins en moins, le gibier pullule, et les habitants ne peuvent se mettre à l'abri de ses ravages. Au XVIIIe siècle, dans la région qui entoure la capitale surtout, les capitaineries royales ne cessent de s'étendre : tous les domaines qui les avoisinent sont perdus pour la culture. Il semble que le royaume soit un parc réservé : on n'y coupe point les blés quand ils sont mûrs ; car il faut respecter les gîtes des perdrix !

Avec cela l'agriculture n'était pas plus qu'aujourd'hui affranchie de ce qu'on pourrait appeler les charges bourgeoises. Combien de terres étaient grevées de multiples rentes foncières, qui représentaient l'intérêt de prêts usuraires, et qu'il était impossible d'amortir ! Et quelle source de procès quand la terre était divisée, les acquéreurs des parcelles restant indéfiniment solidaires pour le paiement des arrérages [1] ! En revanche, il est un dernier ordre de servitudes, dont elle est aujourd'hui libérée, mais qui l'enserraient encore de toutes parts : c'étaient celles que la tradition avait établies au profit de la communauté. Dans un très grand nombre de provinces « une prairie ne

1. Autre source de procès : « Lorsque le tenancier à long bail ou le tenancier perpétuel vendait une terre, le preneur avait obligation non seulement envers le bailleur, mais envers le bailleur de celui-ci ». Voir Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 334-335.

pouvait être enclose, du moins complètement, puisque la généralité des habitants, pendant huit mois et demi par an, devait y avoir accès; et aux prairies s'ajoutaient toutes espèces de pâtures que l'on appelait *vaines:* les terres labourables après l'enlèvement de la moisson, les friches, les jachères. Le labourage ne devait pas se renouveler sur chaque terre tous les ans : car une culture intensive n'aurait pas laissé à l'herbe le temps de pousser dans les guérets entre la moisson d'été et les semailles d'automne ». Souvent même, de paroisse à paroisse, les troupeaux jouissaient du droit de parcours, c'est-à-dire de la vaine pâture réciproque.

Il faudrait encore parler des vexations de tout genre qui, en faisant de la vie du paysan un long tourment, retentissaient sur la productivité de son labeur. Comment cet accablement de la terre et de ceux qui la travaillaient n'aurait-il pas détourné les capitaux de l'agriculture, quand ceux-ci avaient trouvé ailleurs maint emploi plus sûr et plus avantageux ? D'abord les offices, les rentes et les affaires financières ; puis le commerce de détail, le négoce maritime et colonial, enfin la grande industrie naissante : autant de placements qui devaient attirer les préférences des riches de tout ordre. Les hauts profits que procuraient ces diverses entreprises et l'émission incessante des emprunts publics maintenaient l'intérêt à un taux auquel le cultivateur ne pouvait atteindre, d'autant que le caractère occulte des hypothèques effrayait les prêteurs.

Depuis le concordat de 1516 beaucoup de domaines ecclésiastiques, tombés entre les mains de commendataires non résidents, sont délaissés. En vain Henri IV avait exhorté les nobles à vivre sur leurs terres, de cette vie active et large des gentilshommes campagnards dont Sully et Olivier de Serres leur donnaient l'exemple ; les mille moyens déjà employés par François Ier, et repris par Louis XIV, pour attirer les plus importants d'entre

eux à la Cour ont trop bien réussi. Occupés dans les armées, dans les finances, dans la magistrature, les autres ne connaissent guère davantage leurs manoirs ; ils ont d'ailleurs obtenu la liberté d'engager leur argent dans toutes les autres branches de l'activité économique ; mais il leur est défendu d'affermer des biens-fonds, à moins qu'ils n'appartiennent à la couronne, à l'Eglise ou à des princes du sang. Les riches bourgeois enfin se gardent bien de quitter le paisible séjour des villes franches pour aller faire valoir leurs propriétés ; car, une fois établis dans le plat pays, ils tomberaient au rang des vulgaires roturiers, et verraient fondre sur eux les innombrables charges, vexations, servitudes, dont nous avons esquissé l'effrayant tableau.

Un progrès lent, incertain, intermittent, s'accomplit toutefois pendant les trois siècles de la monarchie absolue. Si les charges seigneuriales ne s'atténuent qu'insensiblement, si même, à la veille de la Révolution, elles marquent une tendance à recroître, la royauté s'est, à plusieurs reprises, efforcée de soulager l'agriculture. Charles VIII, Louis XII, Henri IV, Colbert parviennent à alléger momentanément le fardeau des tailles. En 1768, le principal de cet impôt (sans les accessoires malheureusement) est fixé une fois pour toutes, du moins pour l'ensemble du royaume, et Turgot abolit le règlement qui rendait les notables de chaque paroisse solidaires du paiement. La suppression du vingtième d'industrie dans les campagnes leur procure encore quelque ressource. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle on se préoccupe de ne plus arracher le cultivateur à son travail, fût-ce pour lui faire construire des routes ou assurer les transports militaires : quelques intendants, d'abord, autorisent les paysans à se racheter de cette onéreuse servitude, et si l'abolition générale de la corvée, un moment prononcée par Turgot, n'est pas maintenue, du moins le principe du rachat reste sauf. On l'applique également à la milice : le recrutement par

engagements volontaires, assuré par les souscriptions de ceux qui préfèrent ne pas partir, se substitue peu à peu aux hasards aveugles du tirage au sort.

Les empiètements de la jouissance communautaire sur la propriété privée sont eux-mêmes restreints. Le droit de clôture, qui existait depuis longtemps dans certaines provinces, comme la Bretagne, est étendu au Béarn, à la



Fig. 15. — Les misères de la guerre au XVII[e] siècle (d'après Callot).

Franche-Comté, à la Lorraine, à la Champagne, au Roussillon, à certaines parties de la Bourgogne (1768-1770); le parcours tout au moins est supprimé en Alsace, en Dauphiné, en Languedoc, en Hainaut, en Flandre et dans le Bourbonnais. Louis XI déjà avait préparé l'appropriation des communaux, en fixant les règles qui devaient présider à leur partage entre le seigneur et les habitants. De 1770 à 1789 un grand nombre d'arrêts autorisent leur division entre tous les ayants droit : ce renforcement et ce développement de la propriété individuelle ne pouvaient que favoriser le progrès de la culture ; le paysan allait travailler avec une ardeur nouvelle les terres dont il

était désormais certain de recueillir librement le produit intégral.

N'oublions pas enfin que, sauf dans les intervalles de troubles civils, dans les périodes d'invasion et de grande misère, une sécurité relative règne dans les campagnes. Pour un temps, sous le règne du « Père du peuple », elle avait paru si grande que les armes des paysans étaient

> Enrouillées partout, et que des morions
> Et des vieils corselets on faisait des chaudrons.

Henri IV avait aussi rempli vaillamment son rôle de policier ; et si, en plein XVIIIe siècle, le vagabondage était encore un fléau qu'on ne savait comment combattre, tout de même il n'exerçait point d'aussi terribles ravages qu'autrefois les pilleries des gens de guerre.

A deux reprises même — au début du XVIIe siècle et dans la seconde moitié du XVIIIe — le gouvernement accorde à l'agriculture des encouragements positifs. Henri IV, qui chaque jour après dîner se faisait lire pendant une demi-heure l'ouvrage d'Olivier de Serres, se garde de négliger une telle source de richesses. Quand il crée des relais de poste dans les bourgades échelonnées le long des routes, ce n'est pas seulement aux voyageurs qu'il entend fournir de bons chevaux, mais aussi aux cultivateurs. Il ne songe à rien de moins qu'à dessécher tous les marais du royaume : pour entamer la réalisation de ce projet grandiose, il fait appel à un entrepreneur hollandais Bradley, auquel il confère pour 75 ans le titre de maître des digues, et avec qui les propriétaires pourront s'entendre ; d'avance il déclare que toutes les terres asséchées, et tous les ouvriers qui auront pris part au travail, seront exempts de tailles. Ainsi fut conquis sur les palus du Bas-Médoc le district qui porte encore le nom de Petite Flandre ; et ce brillant succès servit d'exemple. — Un siècle et demi plus tard (1764), l'Administration, revenant à cette politique féconde, fait bénéficier tous les dessèche-

ments d'une exemption de tous impôts royaux et même de dîme pendant vingt ans. On s'attaque aussi aux

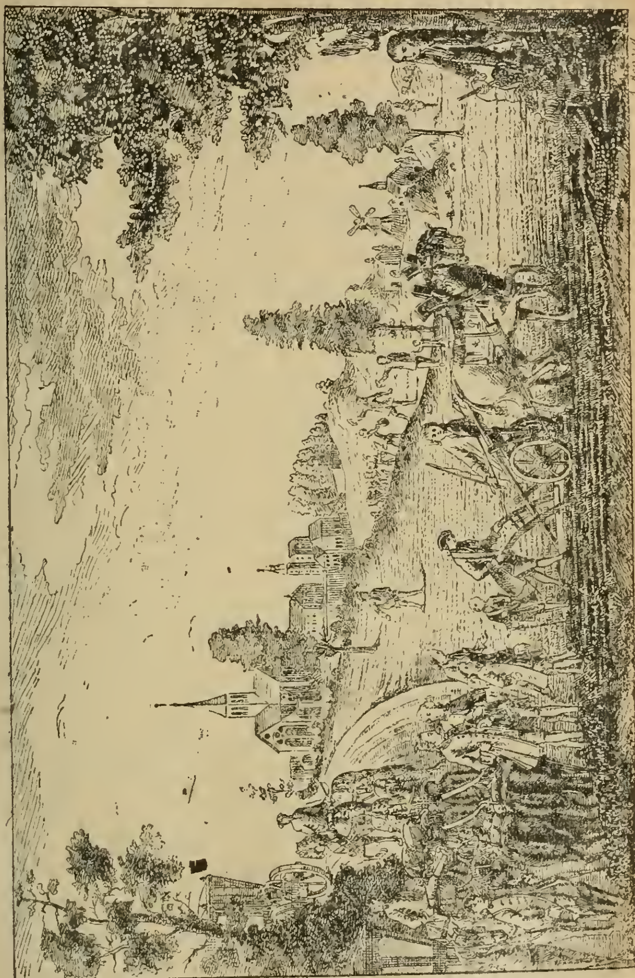


Fig. 16. — Le Dauphin de France labourant.

friches, qui couvraient d'immenses étendues ; aux défricheurs on promet une immunité complète pour quinze années (1766).

C'est qu'un puissant mouvement d'opinion se dessine cette fois en faveur d'un art si longtemps dédaigné. L'indolent Louis XV institue à ses frais des expériences d'étuvage des grains ; et le futur Louis XVI, tel l'empereur de Chine, met la main à la charrue : on sait assez que, devenu roi, il décorera sa boutonnière d'une fleur de pomme de terre, et rédigera un mémoire pour la destruction des lapins. En 1760, on institue au contrôle-général, sous le nom de Comité d'agriculture, un corps consultatif, comme un office d'études et d'informations. Dans les assemblées provinciales que crée Necker, le Tiers-Etat des campagnes obtient une représentation égale à celle du Tiers des villes ; la proposition avait été faite de constituer, à l'image de la Suède, un ordre des paysans, et l'idée se retrouvera dans les cahiers de 1789. Si obéré qu'il soit, l'Etat trouve moyen, en 1784, de distribuer trois millions de secours aux cultivateurs victimes des inondations, et l'année qui précède l'ouverture des Etats généraux voit fonder un grand prix royal d'agriculture qui devait être remis au lauréat par le monarque en personne. Les Etats de Bretagne et ceux du Languedoc luttent de générosité avec l'Administration centrale. — La sympathie publique et les initiatives privées précèdent ou soutiennent les mesures gouvernementales. Dans la décade 1760-1770, c'est un véritable enthousiasme qui éclate pour les choses de la campagne : Rousseau prêche le retour à la nature ; on traduit les *Saisons* de Thomson, les *Géorgiques* de Virgile ; on chante les Jardins, jusqu'au potager ; Greuze tourne vers les charmes et les vertus de la vie champêtre la sensibilité du temps. Un peu partout des sociétés d'agriculture se créent : elles rivalisent de zèle avec les intendants et les riches particuliers pour récompenser et stimuler l'ardeur nouvelle des cultivateurs. Bientôt s'organisent dans la généralité de Paris les premiers comices agricoles ; et au milieu même de l'agitation que provoque la crise financière et politique,

on imagine une loterie pour porter secours aux paysans malheureux.

La terre, alors, commence de recevoir par diverses voies les capitaux qui lui manquaient. Maintes abbayes dépensent des sommes considérables pour l'amélioration de leurs biens-fonds. Une partie de la noblesse française — la noblesse bretonne notamment — retourne passer dans ses châteaux au moins quelques mois de l'année, et beaucoup de grands seigneurs consacrent leurs loisirs et leur fortune au progrès de l'agriculture. Quelques-uns fondent de véritables centres d'agronomie, comme le marquis de Turbilly en Anjou, le duc de Béthune-Charost en Berri, le duc de Choiseul à Chanteloup, le duc de la Rochefoucauld à Liancourt, M. de Montyon en Brie ou bien encore Lavoisier dans le Blésois.

Les moyens propriétaires, nobles ou roturiers, recueillent la leçon que leur donnent les grands. Longtemps les bourgeois, en acquérant des terres nobles, n'avaient recherché qu'une satisfaction de vanité — la seule qu'avaient prétendu leur laisser les lois somptuaires de la Renaissance, et ils ne s'étaient pas mieux occupés de leur nouveau bien que le seigneur ruiné auquel ils l'avaient acheté. Mais, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la possession de quelques biens-fonds leur apparaît, non seulement comme une garantie contre les réductions de rentes et les risques de la spéculation, mais encore comme un placement fort avantageux. N'avait-on pas vu, dès 1760, de véritables compagnies financières se constituer pour entreprendre des défrichements ? — Envisageons-nous, d'autre part, le cas du petit propriétaire, ou du cultivateur à qui manquent les ressources pour tirer de sa terre le meilleur parti ? Il va profiter de la diminution du taux de l'intérêt, qui, par suite de réductions successives, est tombé à 5 p. 100, ainsi que de la réforme du régime hypothécaire, dont les principes ont été posés dès 1673. De plus, il se crée des *monts frumentaires* ou *monts de*

grains, dont le fonds de roulement est constitué par des libéralités volontaires, et qui consentent aux laboureurs, moyennant un intérêt modique, des prêts de semences remboursables en nature après la récolte. Il n'est pas enfin jusqu'au progrès de la « manufacture dispersée » qui ne ramène un peu d'argent dans les campagnes [1].

Quel était maintenant le mode d'application le plus efficace des capitaux à la terre ; quelle était l'organisation la plus avantageuse des rapports entre la propriété foncière et le travail agricole ?

Pendant les trois derniers siècles du Moyen-âge, le régime qui avait prédominé tendait à ne laisser subsister pour chaque terre qu'un seul maître effectif, qui n'était autre que le cultivateur. Moyennant une redevance annuelle fixée une fois pour toutes, celui-ci était en effet assuré d'une possession séculaire, sinon éternelle ; il pouvait lui-même transmettre par héritage, louer ou céder le domaine qu'il occupait, à charge pour le nouveau possesseur de remplir envers le propriétaire nominal les conditions convenues lors de l'accensement primitif. Mais, au XVIe siècle, à mesure que la terre devenait plus rare et que sa valeur augmentait, la durée des locations immobilières avait été progressivement réduite à un petit nombre d'années ; le propriétaire en titre ne consentait plus à abandonner pour un temps indéfini la plus-value dont pouvait éventuellement bénéficier sa propriété. Désormais, au lieu d'un cens invariable, le cultivateur doit payer un loyer, dont le chiffre est discuté et varie à chaque

1. Le système de Law lui-même n'a pas été sans apporter à l'agriculture besogneuse des secours imprévus. Certains propriétaires ont profité du haut prix auquel les terres s'étaient trouvées portées par la baisse de l'argent pour liquider de gros emprunts en vendant une petite partie de leurs fonds ; d'autres, un peu plus tard, ont profité de la dépréciation des billets pour rembourser leurs créanciers à bon compte : même parmi les spéculateurs heureux qui ont acheté des terres pour consolider leur fortune récente, quelques-uns ont songé à les féconder en y répandant une partie des sommes qu'ils venaient d'amasser.

renouvellement du contrat. Généralement, faute d'autres ressources, il le paie en nature ; c'est une portion déterminée de la récolte, la moitié par exemple, qu'il doit chaque année céder au maître du fonds : il devient alors un métayer. Si cependant il avait le moyen de l'acquitter en argent, il pouvait obtenir, pour toute la durée du bail, une sorte d'abonnement et une taxation fixe de son loyer, indépendante de la variation des récoltes : il prenait alors le nom de fermier. Du fermage ou du métayage, quelle était donc la combinaison la plus favorable à la bonne exploitation des terres ?

Le métayer, en général, est pauvre ; s'il ne dispose d'aucun argent liquide, il y a lieu de présumer que son outillage est des plus restreints ; et les lourdes charges que lui impose le nouveau contrat de location risquent de l'appauvrir davantage. Souvent il faudra que le propriétaire lui fournisse tout le matériel et tout le bétail nécessaires à la culture ; le fera-t-il en temps utile, s'il vit à la ville ou à la cour, loin de son domaine ? Alors ce triste cultivateur, si mal monté, travaille avec peu d'ardeur ; habitué qu'il est à la pauvreté, il n'éprouve pas le désir de conquérir l'aisance ; il se livre, pour ménager sa peine, aux cultures les moins rémunératrices, ou bien il épuise un bétail qui ne lui appartient pas, à accomplir des charrois qu'on lui paye comptant. Il sait d'ailleurs que la coutume oblige son maître à le nourrir, au moins quelque temps, si son incapacité ou les intempéries le réduisent à un absolu dénûment. Bref « il est aussi malaisé à un de ces pauvres gens d'être bon agriculteur qu'à un forçat d'être bon amiral [1] ».

Tout autre est la situation du fermier. Il possède en propre un outillage complet et un nombreux bétail, il a quelque argent en réserve pour parer aux accidents naturels et aux variations des cours ; s'il parvient à aug-

1. Mirabeau, *Ami des hommes*. Voir G. Weulersse, *Mouvement physiocratique*, t. I, p. 334.

menter le rendement de ses terres, tout le profit est pour lui, du moins jusqu'à l'expiration de son bail ; il a donc tout intérêt à bien cultiver. Si le propriétaire néglige d'exécuter les travaux d'entretien indispensables, il peut, dans une certaine mesure, y suppléer ; il offre, en revanche, les meilleures garanties au propriétaire qui serait disposé à lui fournir de nouveaux moyens d'améliorer son exploitation. Le fermage, toutefois, ne donnera tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre qu'à deux conditions. L'une, que le bail soit assez long pour permettre au fermier de recueillir le fruit des sacrifices qu'il aura accomplis ; l'autre, que la ferme soit assez vaste : 150 à 200 hectares, par exemple, c'était le chiffre moyen que recommandaient les Physiocrates ; car on réalisait ainsi une grande économie sur les bâtiments et même sur le personnel : il ne faut qu'un berger pour un grand troupeau comme pour un petit.

Or, au XVIe siècle, le fermage ne nous apparaît encore que comme un mode d'exploitation exceptionnel : les grands usufruitiers ecclésiastiques qui dirigent eux-mêmes l'exploitation de leurs domaines sont presque seuls à le pratiquer. Nous le voyons se développer dans la Haute-Normandie au temps de Henri IV. A l'exemple des Pays-Bas, nous le trouvons déjà établi dans l'Artois et naturellement dans la Flandre, quand ces deux provinces sont réunies au royaume. La richesse naturelle du sol et la facilité des débouchés en favorisent l'extension en Picardie, dans l'Ile-de-France, le Maine et l'Anjou. Cependant, vers le milieu du XVIIIe siècle, il ne couvrait guère qu'un cinquième des terrains cultivés en grains ; le métayage avait gardé une prédominance presque exclusive dans toutes les provinces du Centre et du Midi. Dans le Nord même, les fermiers s'étaient ressentis du long avilissement où étaient tombées les céréales : dans le Soissonnais, par exemple, beaucoup de riches cultivateurs avaient été remplacés par de pauvres *haricotiers* qui,

n'ayant point de bestiaux, ne fumaient point le sol et se contentaient de l'égratigner au lieu de le labourer.

Mais, dans les années qui suivent, les grosses entreprises de culture recommencent à s'étendre ; là même où il existait déjà de petites fermes, des « réunions » s'accomplissent : les grandes exploitations, qui, dès le XVIIe siècle, avaient balayé dans les plaines de la Beauce et de la Brie des centaines de chaumières, achèvent de gagner toutes les provinces du Nord et de l'Ouest voisines de la capitale. Dans certains cantons les héritages, morcelés à l'excès, formaient un tel enchevêtrement qu'il fallait piétiner les uns pour pénétrer dans les autres, et que chaque cultivateur perdait le meilleur de son temps à passer d'un quartier à l'autre de son exploitation : on cherche donc à rassembler les propriétés ; un arrêt de 1770 favorise à cet effet les échanges amiables de parcelles.

Les abbés des grands ordres monastiques étaient en général restés fidèles à la coutume qu'ils avaient reçue de garder leurs fermiers leur vie durant, et même de laisser se perpétuer chaque ferme dans la même famille. Mais un malheureux édit de 1693, établissant de nouveaux droits de contrôle sur les actes notariés, avait aggravé, pour les domaines laïques, la tendance à l'abrègement des baux ; dans presque toute la France l'usage s'était répandu de ne plus louer les terres pour plus de neuf années, parce que tout bail d'une durée supérieure, étant assimilé à une aliénation temporaire, donnait lieu à la perception de multiples taxes royales, sans parler des lods et ventes. Des arrêts successifs de 1762 et 1775 portèrent la limite d'exemption de tous droits d'enregistrement jusqu'à vingt-sept ans.

Ainsi parvient à se constituer ce qu'on pourrait appeler la « grande agriculture » avec de gros capitaux. Est-ce à dire que tout autre mode de mise en valeur du sol fût condamné à disparaître ? Loin de là. Si les grandes ou

tout au moins les moyennes fermes conviennent davantage à la culture des grains, les petites se prêtent mieux à celle du lin ou du chanvre et à l'élève des volailles. Et il existe une multitude de productions pour lesquelles c'est une exploitation plus menue encore, presque toute manuelle, et volontiers bornée à quelques arpents, qui donne les plus brillants résultats. La viticulture, par exemple, et certaines cultures maraîchères n'exigent presque que des bras, pourvu que l'esprit de propriété les excite à bêcher infatigablement de minuscules lopins.

Bien que l'accroissement des capitaux fût le facteur essentiel du progrès agricole, la question se posait néanmoins de savoir si les riches propriétaires et les gros entrepreneurs pourraient se procurer facilement la main-d'œuvre nécessaire. Il n'est pas douteux qu'à certaines époques tout au moins, l'excès de la misère ait causé dans les campagnes une excessive mortalité, parmi les enfants surtout, et les ait en quelque sorte dépeuplées. De plus, à partir du XVIIe siècle, un mouvement très net d'émigration se marque des champs vers les villes. La quasi-certitude d'échapper à la milice, le développement de la domesticité, la multiplicité des emplois qu'offre l'administration fiscale, les secours que distribuent les œuvres d'assistance municipales, enfin les tristes conditions de la vie rurale et les salaires relativement élevés que promet la prospérité industrielle, tout tend à attirer les paysans dans les cités

Jusqu'au cœur des cantons agricoles, d'ailleurs, l'industrie vient parfois enlever à l'agriculture des bras qui lui seraient utiles : tantôt c'est une vaste manufacture qui semble aspirer tous les travailleurs d'alentour; tantôt c'est la fabrication domestique installée dans les chaumières mêmes qui distrait le villageois du labeur de la terre. Dès 1665 les Etats de Bourgogne s'inquiètent des répercussions que l'extension des fabriques ne manquera pas d'exercer sur le labourage et la viticulture.

Un arrêt de 1723 porte que, dans toute la Normandie, à l'exception de la ville de Rouen et du bourg de Darnétal, tout tissage d'étoffes de fil et coton sera suspendu du 1er juillet au 15 septembre. En 1724, l'intendant de Provence redoute de voir la culture délaissée pour le travail de la soie. Arthur Young, à la fin du siècle, attribuera en partie le demi-abandon dont souffrent les terres bretonnes au développement de la fabrication des toiles.

Les propriétaires ne se plaignaient pas seulement que les ouvriers agricoles fussent rares ; ils dénonçaient — non sans quelque âpreté intéressée — leur mollesse à l'ouvrage. Ne voyait-on pas des journaliers montés sur des ânes mendier de hameau en hameau plutôt que de chercher à se placer ? L'habitude de l'indigence avait parfois fini par éteindre dans la portion la plus malheureuse du menu peuple des campagnes le goût même du travail. Mais nous savons aussi qu'à partir de 1760 le nombre des habitants du royaume grandit rapidement ; dans les districts ruraux notamment, on constate que « la population est infinie », qu'il y a « une multitude d'enfants », que le progrès des mariages et des naissances « laisse à peine aux champs le temps nécessaire pour se reposer ». La disparition d'une partie des petits fermiers est largement compensée par la multiplication des très petits propriétaires : ceux-ci prêteront volontiers leurs bras à la grande culture pour compléter les trop modestes ressources que leur assure le travail intensif de leur bout de champ.

§ 3. — Le Développement de la production et le progrès technique.

Restriction de la vaine pâture ; commencement du partage des communaux ; la réglementation administrative des cultures. — L'agronomie nouvelle : Olivier de Serres, Duhamel du Monceau. — Engrais animal et engrais minéral ; assolement biennal et triennal ; l'outillage. — Les principales cultures nouvelles : le mûrier ; les plantes fourragères ; la pomme de terre. — La sylviculture et l'horticulture ;

meilleur rendement des céréales ; l'élevage extensif; l'amélioration des races bovines et ovines ; les haras.

L'extension des débouchés et l'accroissement des capitaux agricoles devaient naturellement entraîner et l'augmentation de la production totale et l'amélioration des méthodes de culture ; mais ce double progrès se heurte à certains obstacles particuliers dans le détail desquels il nous faut d'abord entrer.

La vaine pâture ne comportait pas seulement une restriction à la propriété individuelle bien faite pour décourager à la fois les propriétaires et les capitalistes, elle constituait en elle-même un mode d'exploitation du sol très défectueux. On la considérait comme indispensable à l'entretien et à la multiplication du bétail, et cette opinion était si fortement ancrée dans les esprits qu'au XVIe siècle il était interdit de remettre en culture « une terre qui avait été une fois en nature de pré ». Sous Henri IV, « la banalité [1] » des pâturages demeure un dogme agricole auquel nul n'oserait toucher, pas même le souverain [2]. En 1788 encore on se demande sérieusement si le défrichement des pâtis ne compromettra point l'existence des troupeaux.

Mais, en réalité, la libre dépaissance ne pouvait nourrir que des bêtes maigres et chétives ; le « parcours » présentait en outre l'inconvénient de fatiguer inutilement les animaux et de propager les épizooties. L'ouverture souvent prématurée du « ban » (24 juin), et la clôture généralement tardive (25 mars), nuisaient à la croissance des herbages et contraignaient l'herbager à des fauchaisons précipitées. Par là déjà la vaine pâture enlevait au bétail plus de subsistance sans doute qu'elle ne lui en procurait, sans compter qu'elle s'opposait au développement des prairies artificielles, qui aurait permis de doubler et tri-

1. C'est-à-dire la jouissance commune.

2. Voir d'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 60-64.

pler le troupeau national. L'Administration finit par entrevoir quelle était son erreur ; nous avons déjà indiqué quelles mesures elle prit pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle pour restreindre progressivement un usage aussi contraire à la bonne économie du royaume. Sous Louis XVI un tribunal interdit à tous particuliers de posséder des bestiaux « sans avoir au préalable justifié qu'ils possèdent des pâtures suffisantes » : c'était le renversement complet de l'ancien ordre de choses.

Où le gaspillage du sol atteignait son maximum, c'était sur les communaux. On voit ceux qui en sont les propriétaires, ou plutôt les usufruitiers perpétuels, redoubler d'efforts pour y entretenir souvent des ronces et des bruyères. En 1625 les paroisses voisines de Chinon protestent contre le défrichement de 365 arpents de soi-disant bois que l'on veut convertir en prés : elles allèguent « qu'elles n'auront plus d'épines pour chauffer leurs fours ». Là où le communal est en prés, l'herbe est piétinée en sortant de terre ; chacun voulant prévenir les autres, tout est détruit en naissant. Les économistes du XVIIIe siècle n'auront point tort de déclarer que cette « jouissance commune est une continuité de dévastation et de brigandage [1] ». Aussi bien, à partir de 1750, le partage de ces terres indivises commence-t-il, un peu partout, à s'effectuer. Mais, bien avant cette époque, le gouvernement avait dû réglementer les droits d'usage et de pacage dont les communautés jouissaient dans toutes les forêts. Dans telle paroisse où, cent vingt ans auparavant, on reconnaissait à tout le monde le droit de couper du bois pour son usage ou *pour le vendre*, un accord de 1551 stipule que « ni le seigneur ni les habitants ne pourront en couper que pour leurs provisions et ustensiles ». En plusieurs endroits le pacage est désormais interdit du 1er octobre au 15 mars [2].

1. Voir *Mouvement physiocratique*, t. I, p. 412.
2. Voir d'Avenel, même ouvrage, p. 43.

D'autres barrières se dressaient encore sur le chemin du progrès agricole. Nous nous faisons difficilement une idée du degré de puérilité que pouvaient atteindre, il y a trois siècles, je ne dis pas les routines, mais les superstitions paysannes. En 1662, telle municipalité de Provence demande à l'archevêque d'Arles la permission d'exorciser les chenilles et autres insectes qui gâtent les chênes blancs. En 1737 encore, une commune sollicite un exorcisme contre les poux qui dévorent les millets ; ailleurs, on excommunie les bestiaux qui mangent les légumes. Les classes supérieures elles-mêmes se montrent fort mal éclairées sur leurs véritables intérêts : nous savons déjà qu'à une époque relativement voisine de la nôtre les seigneurs n'hésitent pas à laisser manger leurs récoltes par le gibier, et à les ravager eux-mêmes, pour se procurer le plaisir de la chasse. Le droit féodal de champart, les simples rentes foncières qui comportent le paiement d'un intérêt en nature, obligent le cultivateur à ne jamais varier sa culture. Lorsque la royauté enfin intervient pour assurer l'approvisionnement du royaume en grains, elle n'est pas toujours heureusement inspirée. Obsédé par la crainte de la famine, Colbert déclare à la viticulture une véritable guerre. En 1731, il est expressément interdit de planter des vignes nouvelles, et, pendant trente ans, des intérêts particuliers stimulant le zèle des intendants, ce simple arrêt sera exécuté avec rigueur. Henri IV avait prétendu interdire de semer du blé noir : s'il eût été obéi, le royaume eût été privé de la seule ressource qui lui restait dans les années mauvaises. L'Administration professait pour le froment un respect religieux : tant qu'on n'avait pas achevé la moisson des blés, il était défendu de rentrer les avoines.

L'agronomie cependant était née. D'abord on s'était contenté de rééditer le vieux traité de Jehan de Brie, qui remontait à cent cinquante ans (1522). Puis l'imprimeur Charles Estienne, puisant aux sources antiques, compose,

d'après les agronomes romains, son livre *Des rustiques travaux*, bientôt suivi du *Prædium rusticum* qui, traduit en français par son gendre le médecin Liébaut, devient le manuel populaire de la *Maison Rustique.* En 1563, sous le titre énigmatique de *Recette véritable par laquelle tous les hommes de France peuvent apprendre à multiplier et à augmenter leurs richesses*, Bernard Palissy donne un véritable traité de l'art agricole. Enfin, en 1600, paraît le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres ; le succès de l'ouvrage est si vif que pendant trois quarts de siècle on en publie vingt éditions. Colbert, dont l'infatigable ardeur s'étendait à tout, si occupé qu'il soit de ses manufactures, essaye d'instituer un service public d'enquêtes et de statistiques agricoles.

Mais c'est seulement un siècle plus tard, quand se dessine le grand mouvement d'opinion dont nous avons parlé, que l'agriculture devient enfin, au même titre que le commerce et l'industrie, une affaire d'Etat. En 1750, Duhamel du Monceau donne le premier volume de son célèbre *Traité* où il fait connaître de ce côté de la Manche les méthodes des agronomes britanniques ; la même année paraît l'*Almanach du Bon Jardinier*, auquel collaborent de grands botanistes comme les frères Jussieu. Dix ans plus tard, les Sociétés d'agriculture commencent à vulgariser les nouveaux principes ; la tentative faite par Colbert pour créer une administration de l'agriculture est alors reprise ; elle aboutit en 1785 à la constitution d'un Comité à peu près autonome, dont font partie Lavoisier et le physiocrate Dupont de Nemours, qui entretient une active correspondance avec les intendants, et qui rédige des instructions pour tous les cultivateurs du royaume. Dès 1764-1765 s'étaient organisées les Ecoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort, les premières de l'Europe ; en 1771 s'était fondée à Anel, près de Compiègne, une ferme modèle que le ministre Bertin un moment subventionna.

Le chapitre le plus élémentaire de la théorie agricole est celui qui concerne l'emploi du fumier. Au début du XVIIe siècle, il était encore telle province du royaume, comme la Provence, où, soit par système, soit par incurie, on paraissait l'ignorer ; c'était cependant dès lors une doctrine assez répandue qu'il fallait donner au bétail une litière abondante pour la répandre ensuite sur le sol. Mais le fumier était rare, parce qu'en général on laissait les troupeaux vaguer au dehors et que la pratique du parquage était presque inconnue. L'abondance du fumier d'écurie, en y joignant même la fiente du colombier ou *colombine*, ne compensait pas l'insuffisance du fumier d'étable. C'est à peine si un homme de génie, comme Bernard Palissy, entrevoyait le principe de la fertilisation du sol par les sels ammoniacaux que renferment les déjections animales.

Quant à l'engrais minéral, on n'en faisait qu'une application rudimentaire. Par exemple, lorsqu'on voulait demander à un même terrain une nouvelle moisson l'année suivante, on incendiait sur place les chaumes de la dernière récolte ; ce procédé portait le nom de *brûlis* ou d'*écobuage* ; l'usage des cendres de diverse nature était d'ailleurs connu dans certaines provinces, comme le Maine, au XVIe siècle. Mais on employait surtout, et depuis très longtemps, la marne ou la chaux ; B. Palissy avait composé un traité général sur cet objet. Quelquefois aussi on jetait sur les terres le *compost*, c'est-à-dire les boues provenant du curage des rivières. Enfin, sur les côtes de l'Océan, on savait tirer parti du *sablon*, ou de la *tangue*, c'est-à-dire du sable calcaire produit par l'émiettement des coquillages ; une ordonnance de 1618 déclare, contre les prétentions des seigneurs, que l'enlèvement en est libre. On n'ignorait pas non plus les vertus fécondantes du goémon et du varech : il fallut même en réglementer la coupe (1731) pour mettre un terme à un gaspillage qui risquait de compromettre, en même temps que la ferti-

lité des terres littorales, la reproduction du poisson et l'industrie de la soude. Mais c'est seulement vers le milieu du XVIIIe siècle que Réaumur [1] établit en France les premiers principes de la chimie agricole, et que le « mélange », le dosage habile des terres, depuis longtemps pratiqués en Angleterre, commencent à s'introduire dans notre agronomie.

Au reste, la plupart des terres, à l'époque de la Renaissance, n'étaient réellement mises en culture qu'une année sur trois. La jachère formait le pivot de cette agriculture si fruste ; on considérait que la terre avait besoin de deux années de repos pour une d'activité. Et le fait est que le manque d'engrais rendait ce long intervalle d'inertie presque indispensable : lui seul permettait la régénération perpétuelle et spontanée du sol. L'absence de toute culture sarclée le rendait encore nécessaire pour assurer l'extermination périodique des mauvaises herbes après chaque fumure. Et si quelqu'un se fût avisé de s'affranchir de cette coutume respectée comme un article de foi, les obligations communautaires lui interdisaient de prendre aucune initiative qui y fût contraire. Bodin pouvait bien s'inscrire en faux contre ce préjugé « que la terre pour vieillir perd sa vigueur », sa protestation n'était fondée que sur un vague optimisme.

L'erreur de la culture traditionnelle consistait dans l'immutabilité des soles, que le droit féodal avait érigée en règle partout où le seigneur percevait des redevances en nature. Olivier de Serres est un des premiers qui ait nettement distingué entre les plantes épuisantes et celles qui ne le sont pas : il a établi, par exemple, que la culture des fèves était propre à reconstituer les terres à blé [2]. Pourtant vers 1760 c'est encore l'assolement biennal (une année de repos sur deux) qui l'emporte. Les Physiocrates

1. Dans son *Mémoire sur la nature des terres*, 1730.

2. Voir dans la même collection, le livre de MM. Renard et Dulac, p. 331.

cherchent à universaliser l'assolement triennal, blé, avoine ou autres menus grains, jachère ; pour les meilleurs terrains seulement ils souhaitent qu'on applique l'assolement au quart, voire cette rotation perpétuelle dont certains cantons de l'Angleterre, et en France même le pays de Caux, donnaient l'exemple. Bientôt, en effet, sous le règne de Louis XVI, le recul de la jachère devient sensible.

Mais pour obtenir de la terre un meilleur rendement, ce n'était pas assez de lui redonner les éléments de fertilité qu'on lui enlevait et de mieux régler ses aménagements successifs : il fallait procéder à un travail mécanique du sol plus complet. Vers le milieu du XVIIIe siècle, dans le Midi notamment, les antiques areaux en bois et sans roues sont encore en usage ; les paysans les plus misérables se contentent de tracer leurs sillons avec un simple crochet, qui n'est même pas toujours garni d'un fer de lance ou de bêche, et que deux ânes suffisent à tirer. Il y avait un siècle et demi qu'Olivier de Serres avait montré la nécessité des labours profonds, lorsque sont construites les premières charrues dignes de ce nom, munies d'un coutre et de grandes roues ; encore ne deviendront-elles d'un usage courant qu'après la Révolution. On connaissait depuis un temps immémorial la herse et le rouleau ; vers la fin de l'Ancien Régime le brise-mottes est introduit dans le Languedoc. Le semoir, qui procurait une double économie de semence et de main-d'œuvre, commence à peine d'être employé. Pour « scier » la moisson on ne se sert que de la faucille, car l'usage de la faux, qui permet de couper les chaumes au ras du sol, est interdit [1] ; on ne s'en sert que pour les prés. Il va de soi que l'on bat le blé uniquement au fléau ; et les ventilateurs à grains sont très rares : le plus souvent, on se borne à les secouer dans un van d'osier à l'encontre de la brise, comme on le fait encore en Extrême-Orient.

1. Afin de permettre la vaine pâture après la moisson.

L'outillage de la petite culture n'est guère moins insuffisant. Le métal est encore si cher au XVIIe siècle que presque toutes les pelles et les bêches sont en bois ; quelques-unes seulement sont garnies de fer. Ces instruments étant très lourds, pour pouvoir les manier, on les fait très étroits, ce qui allonge la besogne. La capacité des charrettes est de même très faible, parce que la caisse repose sur des essieux en bois. Les moyens de lutte contre les animaux dévastateurs sont naturellement très grossiers : cependant nous voyons le ministère ordonner en 1767 une distribution gratuite de soufflets à soufre destinés à la destruction des mulots. L'irrigation était depuis longtemps pratiquée, au moins dans la région méditerranéenne : le canal de Craponne date de 1548 ; à la même époque Bernard Palissy élabore la théorie du puits artésien ; au XVIIIe siècle le Parlement de Paris accordera aux entreprises d'hydraulique agricole le bénéfice de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Plus remarquable que le perfectionnement de la technique agricole est l'accroissement du nombre des espèces cultivées. La betterave, importée d'Italie en Provence, se répand dans les potagers : elle n'est encore considérée que comme un très nourrissant légume. En Provence également, par un rapprochement curieux, la canne à sucre, au temps de Henri IV, essaie de s'implanter. Deux céréales nouvelles, toutes les deux venues du Levant, le sarrasin et le maïs ou blé de Turquie [1], s'introduisent dans le même temps, l'une dans le nord et l'ouest, l'autre dans le sud du royaume : mais toutes deux ne sont regardées que comme des cultures pauvres ; les houblonnières ne se développent que vers les frontières de l'Allemagne et de la Flandre, notamment en Picardie. La collection des plantes tinctoriales s'enrichit de la garance et du pastel.

1. La véritable origine du maïs était, nous l'avons indiqué, l'Amérique Centrale, mais il ne pénétra guère dans l'Europe occidentale qu'après avoir fait une station dans le Levant.

La première, transportée de la Flandre dans le midi de la France, prospère grâce aux encouragements publics qui lui sont prodigués, d'abord sous Colbert, puis dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Le second fait quelque temps la fortune du Lauraguais et du Toulousain, mais il doit bientôt soutenir contre l'indigo une lutte inégale [1] : en vain Colbert et les ministres ses successeurs en déclarent l'usage obligatoire pour la teinture des draps ; le développement du commerce des Indes lui portera le coup fatal. Une autre culture récente qui souffre de la concurrence exotique est celle du tabac. Elle eût pris dans le Languedoc et la Guyenne une bien plus grande extension, si les règlements destinés à protéger les planteurs des Antilles, joints au monopole d'achat dont était investie la Ferme générale, ne l'eussent entravée.

Mais les acquisitions les plus caractéristiques sont celles du mûrier, des plantes fourragères et de la pomme de terre. La première remonte, si l'on veut, jusqu'à Louis XI, qui déjà avait essayé d'acclimater en deçà des Alpes l'arbre au feuillage précieux. A la fin du XVIe siècle il était répandu en Provence, en Languedoc, en Dauphiné. Henri IV en organise méthodiquement la plantation dans les quatre généralités de Tours, d'Orléans, de Paris et de Lyon, tandis que Sully l'introduit lui-même dans son gouvernement du Poitou ; dans les châteaux de Madrid, de Fontainebleau, aux Tuileries même, on installe des magnaneries et des moulineries. Des entrepreneurs, qui s'approvisionnent aux établissements royaux, sont commis pour fournir à bon marché et la graine de mûrier et les œufs de ver à soie ; les élus sont chargés de la répartition entre les paroisses ; de plus, les monastères doivent fonder des pépinières, dont les curés distribueront les plants ; enfin des experts parcourront les campagnes à la fois pour instruire

1. A noter également, comme production restée exclusivement exotique, la teinture que donne la cochenille, un puceron des cactus américains.

les habitants et pour acheter à bon prix la soie produite. Mais, comme on n'accordait aucune prime aux éleveurs, ceux-ci considérèrent surtout les charges de la nouvelle entreprise et ne s'y prêtèrent que d'assez mauvaise grâce ; le climat non plus n'était pas uniformément favorable : si les efforts du gouvernement furent couronnés de succès dans les régions sèches de la vallée inférieure du Rhône et des bords de la Méditerranée, ils échouèrent presque complètement dans les bassins de la Seine et de la Loire. Dans des limites plus restreintes et plus conformes aux conditions naturelles, Colbert devait d'ailleurs reprendre l'œuvre commencée par Henri IV et abandonnée après lui ; et désormais la monarchie ne cessa plus de s'intéresser à cette originale production.

L'introduction des plantes fourragères présentait une importance encore plus grande. En vain Charles Estienne, Liébaut, puis Olivier de Serres avaient montré quels avantages elles offraient tant pour le progrès de l'élevage que pour l'amélioration du sol : à la fin du XVIIe siècle elles étaient encore presque ignorées en France. Nous savons quelles coutumes s'opposaient à leur développement ; le propriétaire de pièces ensemencées en sainfoin doit obtenir un arrêt pour chasser les bestiaux que ses voisins envoient constamment chez lui pendant le temps ordinaire de la vaine pâture. Mais à partir de 1750 les règlements de la police rurale comprennent assez souvent les luzernes et autres herbes fourragères parmi les terroirs qui sont toute l'année « en défens » ; ainsi le regain même sera préservé. S'inspirant de l'exemple donné par les fermiers anglais, les Physiocrates demandent que l'étendue consacrée aux prairies artificielles égale celle même qui est réservée aux grains ; elles doivent couvrir une des trois soles de la nouvelle rotation, et les autorisations solennelles de clôture qui sont successivement accordées à diverses provinces élargissent le domaine où ce programme peut être suivi. En Bretagne notamment, en Franche-

Comté, en Nivernais, en Limousin (grâce surtout à Turgot) le trèfle, la luzerne gagnent du terrain. Sous Louis XVI le *turnip*, cher à Townshend [1], est introduit avec succès en Auvergne. Après le procureur-général La Chalotais, la vicomtesse du Pont, sœur de la duchesse de Liancourt, devient presque célèbre pour ses luzernes : elle n'en entretient pas moins de 125 hectares dans sa terre des environs d'Ermenonville. En 1786, la Société d'agriculture de Paris décerne au grand mémoire de Gilbert sur les cultures fourragères sa plus haute récompense. Pourtant, si l'on considère l'ensemble du royaume, le progrès des nouvelles prairies est très lent ; il est même des provinces, comme le Languedoc, où elles échouent complètement ; en Gascogne on n'emploie la luzerne que pour la litière.

Quant à la pomme de terre, chacun sait que, après avoir été importée de l'Amérique du Nord à la fin du XVIe siècle, elle s'était répandue en Angleterre, en Hollande, en Flandre et jusqu'en Italie ; en France Turgot l'avait vulgarisée dans le Limousin. Mais presque partout, la croyant dangereuse pour l'homme, on ne la cultivait que pour la nourriture du bétail. A ce titre déjà elle rendait de grands services ; de plus, avec les navets du Norfolk, elle inaugurait la série des plantes sarclées, auxquelles on appliquait le procédé du binage, et que l'on pouvait par conséquent semer immédiatement après l'épandage du fumier sans craindre le débordement des mauvaises herbes. Mais ce modeste tubercule aurait-il pris si rapidement sur notre territoire la place qu'il occupe, si Parmentier, dans le célèbre mémoire que Bertin fit publier en 1778, n'avait démontré qu'il était parfaitement comestible, et si Louis XVI, à son instigation, n'avait lui-même donné aux diverses classes de la société la preuve qu'il pouvait fournir le plus varié et le plus économique des aliments [2] ?

1. Voir ci-dessus, p. 135 et 140.

2. D'Amérique nous étaient venus deux autres légumes encore, le

Les branches anciennes de l'agriculture nationale, qui restaient sans conteste les plus puissantes, bénéficiaient elles aussi du « progrès des lumières ». La forêt, contre laquelle dans les premiers temps du Moyen-âge le cultivateur avait livré un âpre combat, avait été considérée ensuite comme une ressource inépuisable : aussi les propriétaires ne la gaspillaient-ils pas moins que les usagers. Dès le XVIe siècle le progrès de la population, l'extension des cultures et le développement même du mobilier amènent ces gigantesques abattages qui inquiètent Palissy et font pleurer Ronsard. Pour subvenir aux besoins croissants de leur luxe les grands seigneurs n'hésitent pas à pratiquer des coupes hâtives ; bientôt les forges et les verreries dévoreront des cantons entiers. Les conséquences de ces déboisements inconsidérés sont si graves qu'ils ne tardent pas à provoquer l'intervention de l'autorité : en 1595 le vice-légat défend aux habitants du Comtat-Venaissin « de dépopuler les bois et de faire aucun essart en montagnes, attendu les grands dégâts que cela apporte au plat pays ». La célèbre ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 spécifie que nul défrichement de bois ne peut avoir lieu sans autorisation, et elle soumet à un régime spécial tous les terrains en pente raide. Colbert ne songe pas seulement à préserver les plaines de l'irrégularité des torrents ; il entend que le royaume lui fournisse en abondance les matériaux nécessaires pour la construction de ses flottes. Les admirables prescriptions du ministre cessent, d'ailleurs, bientôt d'être observées : à la fin du règne le péril s'est aggravé à ce point que l'on songe déjà à exploiter les forêts du Canada. La fureur de défrichements qui règne dans les campagnes à partir de 1760 entraîne encore d'irrémédiables dévastations dans

topinambour et la tomate — sans parler de l'élevage du dindon, introduit du Mexique par les Jésuites. — Erckmann-Chatrian, dans l'*Histoire d'un paysan*, ont conté les résistances que rencontra la diffusion de la pomme de terre.

le Velay, le Vivarais, les Cévennes et dans le Dauphiné.

L'excès du mal suscite alors les premières tentatives de reboisement ; et les forêts qui subsistent sont partout mieux exploitées. Le système des coupes régulières, introduit dans les domaines de la couronne par Henri IV et généralisé par Colbert, gagne peu à peu les propriétés communales et particulières. Les essences étrangères se multiplient dans les parcs de la fin du XVIIIe siècle, et ces établissements ne profitent pas moins à l'arboriculture et à l'horticulture même qu'à l'œuvre forestière. Dès le XVIIe siècle sans doute, avec la Quintinie, la technique des vergers, des planches légumières et des parterres fleuris s'était perfectionnée ; mais il restait à répandre parmi le peuple des campagnes les procédés nouveaux employés avec succès dans les jardins du Roi et des grands seigneurs ou dans les pépinières des intendants : vaste entreprise qu'inaugure Moreau de la Rochette en distribuant gratis aux cultivateurs des plants d'arbres fruitiers améliorés, et en ouvrant pour les enfants trouvés la première école d'horticulture.

Les antiques cultures textiles paraissent se localiser dans les provinces du Nord-Ouest ; au XVIIIe siècle cependant le lin se développe en Bretagne, le chanvre se répand dans le Berri ; en 1786, une exemption d'impôts pour vingt ans est accordée à tous les défrichements qui auront pour objet d'établir des linières ou des chènevières. — Mais la concentration géographique est certainement le trait le plus caractéristique de l'histoire de la vigne pendant cette période. Au début du XVIe siècle elle était encore cultivée presque dans toute la France, même dans les régions dont le climat lui était le moins favorable, comme la Normandie, la Picardie, l'Artois : la difficulté des communications contraignait pour ainsi dire chaque district à produire lui-même son vin. Mais bientôt les progrès du commerce permettent de mieux tenir compte des avantages

ou des désavantages respectifs des différentes provinces : au temps de Henri IV la viticulture fuit déjà les rives humides de la Manche ; elle se développe au contraire sur les « côtes d'or » de la Bourgogne. Le XVIIe siècle voit grandir le vignoble de Champagne ; le XVIIIe, celui du Médoc : des landes sauvages et malsaines sont devenues l'un des plus riches pays du royaume. Somme toute, l'étendue couverte par les plants s'accroît, et dans de telles proportions que le gouvernement, redoutant une diminution excessive des emblavures de blé, prétend la restreindre. Plus encore qu'à la quantité des produits, la spécialisation locale profite à leur qualité. Bien que cette culture n'exigeât alors ni grands capitaux, ni gros outillage, bien que les procédés de fabrication du vin lui-même eussent été dès la fin du Moyen-âge poussés à un assez haut degré de perfection, quelle différence entre les véritables crus, dont la consommation s'étend, et l'aigre verjus dont s'était contentée autrefois la majeure partie de la population !

C'étaient les céréales que visaient avant tout les divers perfectionnements réalisés dans la technique agricole. Le rendement des terres cultivées en blé finit, en effet, par s'accroître. Alors que la plupart d'entre elles n'avaient guère donné jusque-là que quatre fois la semence — environ six hectolitres à l'hectare, le tiers de la moyenne actuelle — dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle on parvient à recueillir, même sur des terres naturellement médiocres, un produit deux fois supérieur. Mais cette amélioration n'avait été obtenue que grâce à un développement corrélatif de l'élevage, et c'est ce qui explique qu'elle ait été si tardive.

Au XVIe siècle, en effet, la culture des céréales, menacée d'un côté par le progrès des vignes [1], stimulée de l'autre par l'accroissement de la population, avait largement

1. Les officiers royaux reçoivent alors l'ordre de veiller à ce que nulle part les vignes n'occupent plus d'un tiers du territoire.

empiété sur le domaine pastoral, et l'on avait alors oublié l'ancien proverbe qui disait : « Qui change son champ en pré augmente son bien de moitié. » Une brillante et brève renaissance marquera le ministère de Colbert, mais pendant près de deux cent cinquante ans, il semble que l'on ait négligé les enseignements d'Olivier de Serres, qui avait déclaré que « sur l'herbage, comme sur un ferme fondement, toute l'agriculture s'appuie » ; le troupeau national paraît plutôt diminuer qu'augmenter. Même la disette de 1709 avait contraint les paysans à abattre ce qui leur restait de bétail, et ce désastre n'avait été que lentement réparé. En 1713 on facilite la conclusion des *baux à cheptel*, grâce auxquels les bourgeois pouvaient en quelque sorte prêter aux cultivateurs les animaux qui leur manquaient. Un arrêt de 1746 inaugure la législation relative aux épizooties, qui achève de se constituer sous le ministère de Turgot ; nous avons signalé la fondation des écoles vétérinaires ; la liberté accordée au commerce du bétail paraît terminer cette œuvre de régénération. Mais on ne pratiquait guère encore que l'élevage extensif, qui impliquait, outre la dispersion du fumier, un véritable gaspillage des terres ; les bêtes étaient lâchées sur de vastes landes ou pâtis, que l'on conservait soigneusement à leur usage ; les progrès ultérieurs de la culture des grains, tant en étendue qu'en rendement, étaient liés au succès de l'élevage intensif.

Les plantes fourragères devaient fournir un élément essentiel au bon entretien des races ; mais il fallait avant tout perfectionner les méthodes de croisement. Mal nourris, se multipliant à l'aventure, les animaux à demi sauvages qui erraient par les landes n'avaient souvent que les os et la peau. « Un bœuf pompeusement offert à Charles-Quint par la ville de Moulins est regardé comme un vrai phénomène, parce qu'il pèse un millier de kilos. De pareils sujets sont ordinaires aujourd'hui dans les concours régionaux, et il en vient, chaque mois, à l'abat-

toir de la Villette dont le poids vif est moitié plus fort. C'est ce qui explique qu'à cette époque le suif était aussi rare que le cuir était abondant [1]. » C'est seulement dans les premières années du XVII[e] siècle qu'on eut l'idée d'introduire en Normandie, dans le Poitou, dans les Charentes, des vaches de Hollande, les *flandrines*, de grande taille et de forme élancée, dont on pouvait sevrer les veaux au bout de peu de temps, et qui donnaient du lait toute l'année. Colbert fournit aux éleveurs des taureaux suisses ; au XVIII[e] siècle, on en fera venir aussi d'Allemagne. Puis, à mesure que diminuent les ressources en venaison et que l'usage de la viande de boucherie se répand, on cherche à obtenir des animaux gras : les bœufs destinés à l'alimentation pèsent déjà beaucoup plus sous Louis XVI qu'au temps de Henri IV.

Même progrès, mais plus lent, pour les ovidés. Tentés dès l'époque de Colbert, les croisements avec les béliers flamands, anglais et espagnols, ne réussissent guère qu'au siècle suivant. C'est seulement en 1764 que Daubenton institue ses expériences décisives ; et comme ce que l'on cherche à obtenir, c'est l'abondance, la longueur ou la finesse de la laine plutôt que l'augmentation du poids de viande, on donne aux races castillanes la préférence sur les races britanniques. En 1763, le marquis de Barbançois était parvenu à introduire dans ses terres du Berri un troupeau espagnol. Turgot fait acheter 200 *mérinos ;* Louis XVI obtient enfin de la Cour de Madrid la cession du célèbre troupeau que l'on installe à la Bergerie de Rambouillet (1786). Pour l'importance du cheptel, c'est la Champagne qui paraît alors venir en tête de toutes nos provinces, avec plus d'un million et demi de têtes.

Le cheval, animal noble, le roi des batailles, était depuis longtemps l'objet de soins assidus ; Colbert pourtant se décida à créer une administration des haras.

1. D'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 188-189.

Jusque-là les dépôts de remonte avaient été répartis un peu au hasard chez les gentilshommes ; ils furent placés sous la direction d'un écuyer du Roi. L'entreprise ne réussit point partout, elle échoua, par exemple, en Languedoc ; et surtout elle fut compromise par le règlement de 1718, qui réservait aux nobles l'avantage de posséder des étalons royaux et prétendait interdire toute saillie autre que par ces reproducteurs brevetés. La population chevaline diminua, et, malgré le développement de l'élevage en Bretagne, malgré la création du haras de Pompadour (1759) et de douze nouveaux dépôts, les campagnes, à qui il importait assez peu d'avoir des bêtes de sang, purent se plaindre d'être mal pourvues. En revanche on avait réussi à introduire la race des baudets d'Espagne (1710), et les mulets prospéraient déjà en Gascogne et dans le Poitou.

En définitive, par l'effet combiné de l'extension des débouchés, de l'accroissement des capitaux et des perfectionnements techniques, l'agriculture française a accompli de notables progrès : la superficie productive s'est agrandie et le revenu de l'hectare s'est élevé. Mais ce développement n'a pas été continu : il a été interrompu par deux périodes de stagnation et même de recul. La fin du XV[e] siècle et la première moitié du XVI[e] forment une première époque de prospérité. Si nous en croyions le panégyriste Claude Seyssel, un tiers du royaume aurait été remis en culture entre les années 1480 et 1510 ; un fait certain, c'est qu'il s'est produit un véritable débordement de la culture, qui a atteint jusqu'aux grandes forêts, jusqu'aux berges des rivières navigables, et contre lequel il a fallu prendre des mesures (1528) ; « jusque sur les plateaux brûlés et dans les plaines rocheuses de la Provence, que notre agronomie actuelle laisse arides, les colonies vaudoises font surgir, avec la fertilité, vingt villes et villages[1] ».

1. Doniol, *Histoire des classes rurales*, p. 278-279.

En 1565 encore Bodin atteste l'état florissant de l'agriculture nationale ; de toutes parts le prix et la rente des terres se sont élevés dans des proportions inconnues.

Survient la crise des guerres religieuses ; le progrès ne reprend qu'au début du siècle suivant et dure jusqu'aux environs de 1675 ; pendant cette période le revenu des biens-fonds augmente de nouveau, quoique le prix du blé ait diminué : indice certain d'un meilleur rendement. Les grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV, la mévente qui sévit ensuite jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, déterminent un retour offensif des friches. Dans l'élection de Mantes, pourtant voisine de la capitale, elles occupent en 1715 un quart du territoire ; vers 1750 la moitié de la Bretagne est couverte de landes, et les terres incultes s'étendent sur de vastes espaces dans le Poitou, le Limousin, le Bourbonnais. Mais, dans les quarante dernières années de l'Ancien Régime, tout change : 25.000 hectares sont défrichés dans la seule Bretagne de 1764 à 1769 ; à cette dernière date, l'étendue des défrichements dans tout le royaume atteint 200.000 hectares ; en 1780, en dépit des litiges interminables et ruineux soulevés par les propriétaires et les seigneurs, elle dépassera les 300.000. Et nous avons déjà indiqué avec quelle rapidité dans le même temps s'accroissait le revenu foncier [1].

§ 4. — Les classes rurales.

La grande propriété nobiliaire et la petite propriété paysanne. — Condition respective des fermiers et des métayers. — Les journaliers : disparition lente du servage ; variations du salaire réel : restriction des droits d'usage : condition misérable du prolétariat agricole vers la fin de l'Ancien Régime.

Quelle était la condition respective des différentes classes entre lesquelles se partageaient la terre et le travail de la terre ? Comment étaient répartis et la propriété foncière et les bénéfices agricoles ?

1. Voir ci-dessus. p. 278-279.

La grande propriété nobiliaire ne cesse de décroître. Les guerres d'Italie, puis les luttes religieuses déciment les gentilshommes, comme jadis les Croisades avaient éclairci les rangs des barons féodaux, et le luxe de la Cour les ruine. En vain Henri IV s'efforce de reconstituer une forte noblesse rurale, qui servirait d'intermédiaire entre la royauté et le peuple des campagnes ; les gens de qualité, du moins les plus riches d'entre eux, continuent de s'endetter, et de faire argent de leurs domaines pour payer leurs dettes. Cette évolution va s'accentuant pendant tout le XVIIe siècle, et ne se ralentit à peine que dans le dernier tiers du XVIIIe. Pourtant il est bon d'observer qu'en 1789 les nobles possédaient encore un cinquième du territoire total — non pas du territoire cultivé ; et les domaines du clergé, dont il avait fallu limiter l'accroissement, présentaient une étendue au moins équivalente, une valeur supérieure.

En même temps que s'accomplit le vœu de François Ier, qui avait souhaité d'absorber la noblesse dans la Cour, se réalise aussi celui de Louis XI, « qui avait rêvé l'expropriation lente du seigneur par le bourgeois » [1]. Qui donc achètera les biens-fonds mis en vente par les nobles appauvris, sinon les gens que le commerce et l'industrie ne cessent d'enrichir ? De 1520 à 1570 déjà, une partie considérable du patrimoine des privilégiés a passé en des mains roturières, et ce vaste mouvement de transfert se poursuit sans interruption jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Au-dessous de la grande propriété nobiliaire ou bourgeoise s'étendaient la propriété et la quasi-propriété paysannes. La première était constituée par les anciens *alleux*, qui s'étaient maintenus assez nombreux en Berri, en Champagne et dans quelques autres provinces. La seconde comprenait toutes les terres qui avaient été concédées

1. Pigeonneau, *Histoire du commerce*, t. II, p. 267-270.

aux vilains pour un terme très long et pratiquement indéfini : presque au même titre que la censive ou bail perpétuel proprement dit, les locataireries du Languedoc, les albergements du Bugey, du Dauphiné et de la Savoie, certaines formes du domaine congéable en Bretagne, le bail à comptant en usage pour les vignobles, conféraient au tenancier la plupart des droits du propriétaire. La charge même du cens payable en espèces s'était trouvée progressivement réduite, à partir du XVIe siècle, par la diminution de la valeur de l'argent ; à la même époque la jurisprudence avait fortement travaillé à alléger les autres servitudes seigneuriales dont les terres étaient grevées ; enfin le paysan qui vit de sa terre sans avoir, pour ainsi dire, besoin de rien acheter, ne pouvait que gagner au renchérissement des denrées. Le menu peuple des campagnes connut alors quelques années heureuses. « Aux misérables cabanes construites en torchis, en bois ou en cailloux, et couvertes de chaumes et de roseaux, commencent à se substituer des maisons en moellons recouvertes de tuiles. L'usage de la toile se répand ; les sabots et les souliers de cuir remplacent les sandales du Moyen-âge ; si le paysan consomme peu de viande, son pain est moins grossier, et dans les pays vignobles il boit du vin, au lieu de se contenter de la piquette faite avec le marc de la vendange [1]. »

Mais nous savons aussi que la raréfaction relative des fonds cultivables et l'augmentation de leur valeur d'une part, l'accroissement de la population et celui de leurs propres besoins de l'autre, n'avaient pas tardé à inspirer aux véritables maîtres du sol de nouvelles méthodes. Ils avaient mieux défendu leurs droits, mieux soigné leurs intérêts : la pratique des baux à court terme avait amené la formation d'une classe de simples locataires ruraux, dont nous étudierons tout à l'heure la situation.

On estime cependant que l'ensemble des terres possé-

1. Pigeonneau, ouvrage cité, t. II, p. 35-36.

dées par de simples paysans, soit en censive, soit en alleu, n'était pas, vers 1680, inférieur à un cinquième du territoire [1]. Cette classe de petits propriétaires ou quasi-propriétaires formait peut-être alors la majorité de la population rurale, et elle s'accroît au siècle suivant : des fermiers, des artisans, même de simples journaliers achètent des morceaux de terre ; en 1760 on peut croire que la propriété villageoise occupe le quart du territoire agricole, et dans les années suivantes cette proportion grandit encore. Mais, précisément, la plupart de ces propriétaires paysans ne détiennent que des lots minuscules ; dans les vignobles, en particulier, règne la « propriété naine ». L'incessante division des héritages accentue ce morcellement ; ce n'est que par exception que l'on trouve des familles conservant par indivis le domaine patrimonial. Dans la Brie, sous Henri IV, un seigneur veut se créer un parc d'une superficie de trente hectares : il est obligé d'acheter deux cents parcelles. En Flandre, des propriétés d'étendue moyenne n'ont pu se constituer que par l'assemblage de quarante ou cinquante morceaux [2].

Cet éparpillement, cette sorte de pulvérisation de la propriété n'est pas sans présenter, pour le bien-être même du peuple campagnard, de graves inconvénients. « Les partages, écrit Guy Coquille, sont la ruine des maisons de village. » « Un propriétaire qui n'a rien à faire, constatera avec tristesse Arthur Young, ôte une pierre d'un endroit pour la remettre dans un autre ; il fera dix milles à pied pour vendre un œuf. » Mais les bienfaits de l'association n'étaient pas entièrement inconnus aux membres de cette humble démocratie rurale : en Picardie, en Champagne, par exemple, ils savent se grouper pour acquérir en commun une « charrue couplée ». Ou bien, par un autre mode de coopération, le maréchal, le charron, le bourrelier,

1. Voir Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 335-340.

2. Voir Babeau, *Vie rurale dans l'ancienne France*, p. 130.

le valet de charrue, le maçon, le couvreur, qui sont propriétaires d'un petit champ, le font labourer par les fermiers pour lesquels ils travaillent, et comme ils ne ménagent pas leurs peines, ils parviennent à faire jaillir du plus modeste lopin de terre une source d'aisance [1].

Les grands ou moyens propriétaires, n'exploitant pas leurs terres eux-mêmes, les louent soit à des métayers, soit à des fermiers. Ceux-ci, qui sont d'ailleurs les moins nombreux, occupent naturellement dans la hiérarchie rurale un rang supérieur. Au XVIIe siècle les plus favorisés d'entre eux forment déjà une véritable bourgeoisie agricole. On les trouve surtout dans les pays de taille réelle, où le fardeau de l'impôt était moins accablant ; même dans les pays de taille personnelle, des fermiers, dont les propriétaires sont des « puissances » qui les protègent, parviennent à se faire ménager, voire exempter dans la répartition. Ces « coqs de village », dont Colbert parle souvent, ont de belles « métairies, entourées de fossés, flanquées de tours, et qui portent au fronton les armes de la famille rustique. Ils possèdent un chartier où les terres et les bâtiments sont inscrits, et des plans où les maisons, les chemins et les arbres sont peints en belles couleurs. Même de plus médiocres maisons, couvertes de genêts, étaient plaisantes. La « salle » y avait belle mine, avec ses armoires à corniche logées dans le mur, la grande cheminée à rabat et les dressoirs où l'étain de la vaisselle luisait [2] ». En Champagne, nombreux sont les fermiers qui ont dans leur écurie 15 à 20 chevaux, et dans leur étable plus de 20 vaches. En Bourgogne, il en est qui deviennent propriétaires de la moitié du « finage », qu'ils font cultiver parfois par des métayers. En Brie, certains sont « plus aisés et plus pécunieux que beaucoup de seigneurs », vivent en gentilshommes, placent leurs enfants à la ville et leur achètent des charges anoblissantes [3].

1. Voir G. Weulersse, *Mouvement physiocratique*, t. II, p. 316.
2. Lavisse, passage cité.
3. Voir Babeau, ouvrage cité, p. 149-150.

Mais, à côté de ces gros et riches « laboureurs », combien en est-il qui végètent, « plus gênés, plus mal meublés que leurs manouvriers » ! Dans la deuxième partie du règne de Louis XIV l'avilissement des grains, l'aggravation des impôts, la fréquence des passages de troupes, l'excès des réquisitions et des corvées militaires — s'ajoutant aux vexations des gouverneurs, des seigneurs, des commis des fermes et des gabelles — portent atteinte au bien-être des plus aisés. Beaucoup succombent ; quatre ans seulement après la mort de Colbert, un mémoire officiel constate qu' « autrefois les laboureurs du Maine et de l'Orléanais étaient fournis de tout ce qui était nécessaire pour l'exploitation des fermes ; aujourd'hui il ne reste plus que de pauvres métayers qui n'ont rien [1] ».

La condition de ceux-ci est souvent misérable. A peine moins malheureux que les journaliers, ils ne consomment que du blé noir ; dans beaucoup de provinces, au témoignage de Dupont de Nemours, « ils n'ont, l'un portant l'autre, que 28 livres par tête à dépenser dans toute l'année pour leur nourriture et leur vêtement »; ils ne vivent « littéralement qu'à moitié ». Leur grossière charrue sans roues les oblige à labourer « couchés presque comme des bêtes » ; pour la tirer, ils n'ont que des ânes, et l'on en voit qui y attellent en même temps leur femme presque nue. Enfin les exigences, les défiances des propriétaires, les violences des agents de l'autorité, les réduisent à « une sorte d'esclavage » [2]. Le sort des fermiers qui ont survécu à la crise est lui-même fort précaire. Pour se dédommager des charges occasionnées par la guerre, les grands propriétaires, à l'exception peut-être de quelques abbés, cherchent à accroître leur revenu en leur imposant ces augmentations de loyer excessives qu'on appelle des *pots-de-vin* [3]. Voilà le cultivateur, incapable de tenir ses enga-

1. Cité par Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 350-351.
2. Voir *Mouvement physiocratique*, t. I, p. 485-492 et t. II, p. 448.
3. Même ouvrage, t. I, p. 452.

gements, poursuivi par les huissiers, sergents et archers que son maître a déchaînés sur lui, en même temps qu'il tombe sous la juridiction sommaire des inspecteurs des corvées !



Fig. 17. — Le noble et le paysan, ou l'araignée et la mouche. D'après une gravure du XVIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

Bientôt même le grand seigneur se fatigue de ces longues procédures : il traite avec un homme d'affaires qui, moyennant une commission, lui garantit le paiement exact des sommes qui lui sont dues. Dès le XVIIe siècle des abbés

non-résidents donnent ce funeste exemple : on devine quel est le sort des fermiers livrés sans merci à des intendants sans scrupules. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, quand l'absentéisme seigneurial devient presque une règle, les possesseurs de grands domaines prennent l'habitude de les confier en bloc à un *fermier général*, voire à une compagnie fermière, qui les sous-louera par lots et les fera exploiter à sa guise : ainsi la terre doit nourrir deux maîtres au lieu d'un, en plus de ceux qui la travaillent, et ces « traitants » d'agriculture, en même temps qu'ils épuisent les terres, font souvent régner dans les campagnes une véritable terreur.

Le gentilhomme besogneux qui végète tristement sur son modeste bien de famille n'est pas toujours plus tendre. Quant aux nouveaux maîtres bourgeois, le plus souvent ce sont des parvenus exigeants, des financiers avides, qui ne compatissent guère non plus aux épreuves des agriculteurs. N'était-ce pas le Tiers-Etat qui, en 1614, avait demandé que les lits, instruments rustiques et outils, pussent être saisis « par faute de devoirs, rentes foncières et services » dus aux propriétaires [1] ? Enfin le fermier, succombant sous le faix, n'a même plus, comme l'ancien tenancier à cens, la faculté de se libérer de sa dette en déguerpissant !

Mais vers 1760 le mal est devenu si profond, si menaçant pour l'avenir même de la production, que les abus des fermes générales, l'appauvrissement des véritables fermiers, la misère des métayers provoquent des protestations. Les Physiocrates demandent que l'on facilite la reconstitution de la classe des gros entrepreneurs de culture en leur assurant non seulement une large aisance, mais la dignité à laquelle ils ont droit. Ces cultivateurs qui sont « continuellement à cheval pour se porter à toutes les parties de leur entreprise », ce sont de vrais bourgeois,

1. Voir d'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 355 et *Fortune privée*, p. 223, 242 ; dans *Mouvement physiocratique*, t. I, p. 440-442 et t. II, p. 190.

des notables, les égaux naturels des grands manufacturiers et des grands négociants : l'Angleterre montre à la France avec quel respect il faut les traiter. En effet, aux séances de la Société d'agriculture de Paris, on voit le laboureur s'asseoir côte à côte avec le maréchal de France, le prince, le ministre, le magistrat, dans le rang que le sort lui donne [1]. Et il n'est pas douteux que dans les vingt-cinq dernières années de l'Ancien Régime fermiers et métayers n'aient pris une part plus ou moins large des profits que l'accroissement et la meilleure vente des produits procurent à l'agriculture. En 1774 Moheau déclare qu'il trouve dans les campagnes moins de maisons construites en torchis, plus d'hommes qui portent des vêtements de laine et qui boivent du vin : les bénéficiaires de ce progrès ne pouvaient être, nous l'allons voir, que les chefs de culture.

Au-dessous d'eux le peuple des journaliers, privé de toute participation à la propriété ou à la location des biens-fonds, ne possède guère que ses bras. En général, ces ouvriers de l'agriculture jouissent, comme ceux de l'industrie, d'une entière liberté personnelle et mobilière. Le servage, cependant, n'a pas encore entièrement disparu. Si dès le XVI[e] siècle il n'était plus qu'un souvenir en Normandie, et s'il n'en subsistait plus que de faibles vestiges en Languedoc, il se maintenait en Nivernais, en Bourbonnais, en Auvergne, en Champagne, et surtout en Bourgogne ; il se perpétuait dans les provinces successivement annexées au royaume, notamment en Franche-Comté ; les serfs enfin formaient des communautés entières sur les terres d'Eglise. Le vœu émis par les Etats de 1614 pour que « tous les seigneurs laïques ou ecclésiastiques soient obligés d'affranchir leurs mainmortables moyennant indemnité » est resté sans effet ; Necker ne peut prononcer la suppression pure et simple de la main-morte

1. Voir *Mouvement physiocratique*, t. II, p. 156.

et de la servitude personnelle que sur les domaines du Roi (1779) ; il ne peut en rendre obligatoire même le rachat sur les domaines privés, où l'on estime qu'un million et demi de paysans étaient encore soumis à ce régime.

Sans doute, dans l'intervalle, la condition des serfs s'était adoucie. « Le droit pour le maître de le suivre et de le revendiquer avait été aboli à peu près partout. Le serf s'affranchissait en abandonnant au seigneur sa terre mainmortable avec une partie de ses biens meubles. Comme ses redevances étaient fixées par l'usage, il pouvait ramasser un pécule. Parfois il était peut-être moins malheureux que le manouvrier libre [1]. » Néanmoins, au temps de Louis XVI, « le mainmortable ne pouvait encore ni tester, ni même, sans l'approbation de son maître, se marier hors de la seigneurie, ni hors de sa condition. Ses enfants n'héritaient de lui que s'ils vivaient continuellement avec lui ; s'il n'avait pour héritiers que des collatéraux, ses biens revenaient au seigneur [2] ».

Libéré des servitudes domaniales, l'ouvrier agricole n'est plus qu'un salarié dont la condition variera suivant que son travail sera plus ou moins largement offert, plus ou moins vivement demandé. Dans la seconde moitié du XVe siècle il avait joui de salaires relativement fort élevés ; au siècle suivant, par l'effet de la dépréciation de l'argent, mais surtout de l'accroissement de la population, la rémunération réelle de la main-d'œuvre diminue dans une proportion que certains évaluent à un tiers [3]. Après les guerres de religion seulement, quand se produit la renaissance agricole, les journaliers bénéficient momentanément de la réduction survenue dans le nombre des travailleurs : en dépit du règlement de 1601 et d'autres analogues qui prétendaient, au moins dans la prévôté de

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII[1], p. 334.
2. Carré, *Histoire de France* Lavisse, t. IX, p. 255.
3. Voir d'Avenel, *Paysans et ouvriers*, p. 28-29 et 65-67.

Paris, imposer un maximum aux salaires ruraux, ceux-ci remontent jusqu'à l'avènement de Richelieu. Puis, jusqu'à la fin de la période glorieuse et prospère du règne de Louis XIV, une nouvelle baisse paraît se marquer. La dépopulation relative qui se produit ensuite semble l'enrayer : dans la période 1685-1715 les manœuvres agricoles gagnent en moyenne 8 à 9 sous par jour ; mais ce léger relèvement du prix de leur journée, dont le bon marché de la vie rehaussait la valeur, fut sans doute compensé par l'aggravation des impôts et par l'accroissement du chômage, qui diminuait encore le chiffre normal, lui-même déjà très réduit (180 environ par an), des jours de travail.

Sous la Régence et sous le ministère de Fleury une légère hausse continue à se marquer, analogue à celle qui s'était produite au temps de Henri IV et de la minorité de Louis XIII. Mais à partir du milieu du siècle, si le salaire nominal reste en général stationnaire, le salaire réel diminue rapidement en raison du renchérissement des denrées, qui résulte lui-même de l'augmentation du nombre des consommateurs. Contrairement aux affirmations tendancieuses des propriétaires et des riches cultivateurs qui se plaignaient de manquer de bras, le progrès de la population dépasse celui de l'agriculture ; la main-d'œuvre doit s'offrir au rabais, sans tenir compte de l'élévation du coût de la vie.

Le prolétariat rural conserve-t-il au moins les ressources que lui offrait la vaine pâture ? Dans la plupart des pays, un usage immémorial autorisait le journalier sans terres à faire paître sur les terrains libres une vache et quelques brebis. Mais dès le XVIe siècle, dans beaucoup de provinces, en Languedoc, en Provence, on réserve le droit d'envoyer des bestiaux chercher leur vie à travers champs aux seuls propriétaires ou aux cultivateurs aisés, De même dans les forêts, les multiples droits de *paisson*, de *glandée*, de *ramage*, permettaient au tanneur de prendre des écorces,

au boulanger des taillis, au potier du charbon, à tout habitant de la paroisse le bois nécessaire à sa consommation : avec l'agrément du roi (1515 et 1518), les seigneurs prétendent réduire si jalousement cette jouissance traditionnelle que les plaintes des usagers lésés se font entendre jusqu'aux Etats Généraux (1576 et 1579). Le gouvernement de Henri IV et de Sully marque un temps d'arrêt dans cette dépossession progressive des campagnards : certains usages forestiers sont rétablis ; certaines communautés qui avaient aliéné les leurs sont autorisées à les racheter ; les intéressés défendent leur bien avec énergie, et la jurisprudence les favorise. « Défense à l'évêque de Montpellier d'inféoder les terrains de pâture, lors même qu'ils pourraient être mis en culture. » Ailleurs, la mise en valeur et l'appropriation individuelles sont-elles déjà un fait accompli, les juges décident « qu'il sera vérifié par experts si, en dehors des landes nouvellement converties en prairies, les landes conservées suffisent à la dépaissance des bestiaux [1] ».

Mais bientôt les lourdes charges que les dépenses de la guerre de Trente Ans font peser sur les paroisses obligent nombre d'entre elles à vendre définitivement leurs droits : dans certains cantons de la Provence cet abandon forcé amène un exode général des cultivateurs. Un siècle plus tard les tribunaux, s'inspirant des intérêts de la sylviculture ou d'une économie agricole plus intensive, inclinent décidément vers la restriction des jouissances communautaires. « Naguère, écrit un curé normand en 1774, nos pauvres avaient la faculté de faire un fagot de bois dans la forêt ; elle leur est désormais totalement ôtée [2]. » Dans le même temps, l'étendue de ces friches et marais dont on avait coutume de dire que « la nature les avait créés exprès pour servir en commun aux habitants du pays »

1. Voir d'Avenel, ouvrage cité, p. 45-47 et 60-64.
2. Même ouvrage, p. 53-60.

n'a cessé de diminuer. Henri IV lui-même avait donné le signal des vastes dessèchements, et les entreprises de Bradley avaient soulevé les colères des riverains, privés de la pêche qui les faisait vivre. Les défrichements opérés pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle provoquent des protestations encore plus vives : ce sont les riches qui s'emparent des meilleures terres vagues, et les compagnies concessionnaires vont jusqu'à dépouiller les paysans de terres qui leur appartiennent, mais que la misère les a forcés de laisser incultes, lorsqu'ils ne peuvent pas présenter leurs titres. Même la simple privation de l'usufruit collectif dont ils avaient joui pendant des siècles suffisait à rendre très précaire l'existence des pauvres gens des campagnes, et ce qui va aggraver encore leur condition, c'est que, pour emprunter les termes d'un contemporain, « les gros fermiers disposeront avec plus de tyrannie des journées des ouvriers », maintenant que ceux-ci sont écartés de toute participation directe aux productions de la terre [1].

La transformation qui s'accomplit parallèlement dans le régime des communaux aboutit au même résultat. Déjà Louis XI avait autorisé les seigneurs à s'en approprier le tiers, pourvu qu'ils abandonnassent toute prétention sur le reste. Ces règlements en *triage* avaient donné lieu à des abus auxquels la grande ordonnance des Eaux et Forêts de 1667 essaya de porter remède : elle spécifia que le seigneur n'aurait droit à cette appropriation partielle que lorsque la concession primitive du terrain aux habitants avait été gratuite, et à condition encore que les deux tiers restants fussent suffisants pour l'usage de la paroisse. Mais le plus souvent c'étaient les prétentions du seigneur qui triomphaient.

D'autre part, pendant les guerres de religion, maintes communautés s'étaient trouvées forcées d'aliéner leur

1. *Mouvement physiocratique,* t. II, p. 451-452.

domaine collectif ; les charges qu'entraîne la guerre de Trente Ans, la misère que causent les troubles de la Fronde, entraînent de nouvelles aliénations. Pour prévenir toute nouvelle usurpation et le gaspillage du patrimoine des générations futures, Colbert prend le parti de les interdire absolument (1667 et 1669); mais, contre son désir, il arrive que les riches accaparent les fruits de la propriété commune. En Picardie, en Normandie, en Bretagne, le nombre des bestiaux que chacun est autorisé à envoyer sur le communal est proportionnel à l'étendue des terres qu'il possède ; en Artois les manœuvres sans propriété n'ont pas le droit de pâture sur le pré paroissial.

Dans un grand nombre de pays cependant, la coutume fixe à un chiffre uniforme le nombre de têtes de bétail que chaque habitant peut y mener, et il est hors de doute que « la partie souffrante de l'humanité », comme s'exprime un arrêt du XVIIIe siècle, en tire une bonne part de sa subsistance [1]. Mais cette jouissance indivise est trop directement contraire aux nécessités d'une production intensive pour qu'elle ne soulève pas alors de vives réclamations : dès 1750, dans les généralités d'Auch et de Pau, les communaux commencent à être partagés. Le gouvernement, une fois de plus, intervient pour défendre, autant qu'il est possible, les intérêts du menu peuple ; il décide (arrêt de 1769) que les terres à partager seront réparties par portions égales entre tous les ménages, que les parts seront indivisibles, inaliénables, insaisissables, héréditaires en ligne directe seulement, et que tout habitant n'en pourra réunir deux entre ses mains. Malgré tout, « dans beaucoup d'endroits, les grands propriétaires se pourvurent largement. En Champagne, en Bourbonnais, en Franche-Comté, en Lorraine, en Barrois, en Béarn, des terres vagues ne sortent de l'indivision que pour passer à un seul propriétaire [2] ».

1. Voir *Mouvement physiocratique*, t. II, p. 456-458 et 573.
2. Voir Carré, *Histoire de France* Lavisse, t. IX, p. 214-215.

En somme, pour échapper aux extrémités du salariat pur et simple, deux voies seulement s'offraient aux ouvriers de l'agriculture. Ou bien devenir propriétaires d'un petit lopin de terre qu'ils cultiveront eux-mêmes : c'est le moyen qu'ont employé les plus favorisés ; ou bien chercher dans l'industrie à domicile un complément de revenu. Il y avait longtemps que, dans certains pays de montagnes, les paysans occupaient les loisirs d'un long et rigoureux hivernage à fabriquer de menus objets en bois, ou quelquefois en métal. Au XVIIe siècle et surtout au XVIIIe l'industrie textile se répand un peu partout dans les campagnes : le métier domestique ne travaille plus seulement pour les besoins de la famille ; il exécute les commandes du manufacturier établi dans le bourg voisin. Il se peut que cette concurrence de l'industrie rurale ait aggravé la situation des ouvriers des villes ; la dispersion de la manufacture dans les villages n'en a pas moins permis aux journaliers d'obtenir des propriétaires et des gros fermiers des conditions meilleures : les plaintes de ces derniers sont à cet égard fort significatives.

Mais dans l'ensemble le prolétariat agricole mène une vie misérable. Le plus souvent il se nourrit « d'un pain de seigle dont on n'ôte pas le son, qui est noir et lourd comme du plomb. Les enfants même mangent de ce pain ; aussi une fille de quatre ans a le ventre gros comme une femme enceinte [1] ». Maintes fois il est réduit au pain de glands et de racines. Enfin, périodiquement, les famines le déciment. « L'hiver de 1663-1664, par exemple, fut horrible. Un missionnaire qui a passé par le Maine, la Touraine et le Blésois rapporte que, de deux cents personnes qui sont dans un village, il peut faire état que cent quatre-vingts n'ont pas de pain. Un autre a compté dans la seule ville de Châteauroux près de deux cents orphelins dont les pères et mères sont morts de faim. En

1. Voir *Mouvement physiocratique*, t. II, p. 448.

Beauce, les plus faibles laboureurs ont tout abandonné, tous leurs serviteurs sont devenus mendiants ; on voyait des pauvres, par bandes, le long des haies et des buissons, cueillir quelques fruits sauvages pour s'en sustenter, et maintenant ils n'ont d'autre refuge que la mort[1]. » Dans la dernière période du règne ces horreurs se renouvelèrent plus souvent : tout le monde connaît l'effrayant tableau tracé par La Bruyère. Au siècle suivant les disettes sont sans doute moins fréquentes ou moins cruelles ; mais vers 1750 la triste condition du manouvrier se marque encore à la pauvreté de ses vêtements de toile ; et son sort, nous le savons, ne s'améliorera pas, bien au contraire, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Cette misère du menu peuple des champs est si profonde qu'elle éclate rarement en mouvements révolutionnaires. Le soulèvement des districts situés entre Douarnenez et Concarneau, en 1675, semble bien avoir été l'œuvre des petits cultivateurs plutôt que des journaliers ; le programme de ces insurgés en fait foi : « Les 14 paroisses se disent unies pour la liberté de la province. Elles veulent l'abolition des champarts et des corvées contraires à la liberté armorique. Les filles nobles épouseront des roturiers. Les curés seront gagés et ne prétendront plus à dîmes ni salaires. La justice sera rendue par gens capables élus par les habitants. La chasse sera défendue du 1er mars à la mi-septembre. Les colombiers seront rasés. Qui voudra faire moudre son blé choisira son moulin. » La révolte du pays de Carhaix, un peu postérieure, paraît avoir présenté le même caractère ; on sait, par les lettres de Mme de Sévigné, avec quelle cruauté elle fut réprimée : les troupes, logées chez les paysans, y commirent les plus horribles forfaits, jusqu'à mettre des enfants à la broche[2]. Au XVIIIe siècle c'est plus nettement encore contre les ser-

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII¹, p. 214-217.
2. Même ouvrage, p. 352-355.

vitudes féodales que se tournent les colères paysannes : les haines sont naturellement les plus vives là où subsiste la mainmorte, et c'est là que seront brûlés les premiers châteaux. Mais partout, journaliers sans terre — et petits propriétaires à l'étroit dont le nombre grandit — regardent avec envie les immenses domaines que possèdent l'Eglise et les grands seigneurs.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

AVENEL (d'). *Paysans et ouvriers depuis 700 ans.* 1 vol. in-8°. Paris.
— *La fortune privée depuis 700 ans.* 1 vol. in-16. Paris.

BABEAU. *La vie rurale dans l'ancienne France.* 1 vol. in-16. Paris.

BRISSON (P.). *Histoire du travail et des travailleurs.* 1 vol. in-16. Paris, 1906.

LAVISSE. *Histoire de France, des origines à 1789.*
T. VI [2]. *Henri IV et Louis XIII* (MARIÉJOL).
T. VII[1]. *Louis XIV* (1re p.). *Colbert* (LAVISSE).
T. VIII[1]. *Louis XIV. Fin du règne* (SAGNAC).
T. VIII [2]. *Louis XV* (CARRÉ).
T. IX. *Louis XVI* (CARRÉ).

LEVASSEUR. *Histoire des classes ouvrières en France jusqu'en 1789.* T. II. 1 vol. gr. in-8°. Paris, nlle édition.

LEVASSEUR. *Histoire du commerce de la France.* 2 vol. gr. in-8°, t. I. Paris, 1910.

MAUGUIN. *Etudes historiques sur l'administration de l'agriculture.* 2 vol. in-8°, t. I. Paris, 1876.

PIGEONNEAU. *Histoire du commerce de la France.* 2 vol. in-8°, t. II. Paris, 1885-1887.

RAMBAUD (A.). *Histoire de la civilisation française.* 2 vol. in-16. Paris.

HAUSER (H.). *Ouvriers du temps passé (XVIe siècle).* 1 vol. in-8°. Paris.

FAGNIEZ. *Economie sociale sous Henri IV.* 1 vol. in-8°. Paris, 1897.

MARTIN (Germain). *La grande industrie sous le règne de Louis XIV.* 1 vol. in-8°. Paris, 1900.
— *La grande industrie sous le règne de Louis XV.* 1 vol. in-8°. Paris, 1900.

WEULERSSE. *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770).* 2 vol. in-8°. Paris, 1910.

Ballot (C.). *La révolution technique et les débuts de la grande exploitation dans la métallurgie française. Revue d'histoire économique et sociale*, 1912, n° 1.

Schmidt (Ch.). *Les débuts de l'industrie du coton en France. Revue d'histoire économique et sociale*, 1913, n° 3.

CHAPITRE V

L'ITALIE

A la différence des pays que nous avons jusqu'ici étudiés, l'Italie ne forme pas un Etat ; suivant le mot célèbre, elle n'est encore qu'une « expression géographique ». Non seulement les multiples groupements politiques qui la composent ne parviennent pas à s'unir, fût-ce par les liens souples d'une confédération ; mais entre eux se poursuivent des rivalités qui, vers le milieu du XVIe siècle, cesseront à peine d'être sanglantes. Une sorte de pacification intérieure ne s'établit d'ailleurs, à cette époque, que par le triomphe de l'intervention étrangère : car il était inévitable que ce pays divisé contre lui-même servît de champ de bataille aux fortes monarchies centralisées qui l'entouraient, et que ce riche et beau domaine fût disputé comme une proie. Aucune puissance cependant ne réussit à conquérir la péninsule entière ; et l'influence espagnole qui y règne presque sans partage pendant un siècle et demi [1] est combattue et contrebalancée ensuite par l'influence autrichienne [2]. C'est donc dans les étroites limites de chaque Etat particulier que nous devons suivre le fil de l'évolution économique et sociale ; quitte à nous demander, au terme de cette série d'esquisses rapides, si certaines fatalités supérieures n'entraînent pas sur une

1. La dernière partie du XVIe siècle et tout le XVIIe.

2. De 1713 à 1738 l'Autriche est maîtresse du royaume de Naples, et pendant tout le siècle elle occupe le Milanais.

même voie, enchaînées l'une à l'autre, ces destinées diverses.

§ 1. — Venise.

Décadence commerciale. — Floraison brillante, mais passagère des industries d'art. — Déclin général de l'activité économique.

Commençons par Venise : car l'altière reine de l'Adriatique est sans conteste, à la fin du xv[e] siècle, la première puissance de l'Italie. Deux cent mille habitants se pressent dans le plus étrange site où jamais pareille agglomération humaine se soit formée ; et cette république semi-aquatique est parvenue à étendre ses domaines de terre ferme des frontières du Milanais à celles de la Carniole autrichienne. Elle s'est installée dans la presqu'île d'Istrie qui lui fait face, et sur les côtes de la Dalmatie, aux flancs du royaume de Hongrie ; et si la chute de Constantinople a entraîné pour elle la perte immédiate des îles de l'Archipel, elle garde sur le littoral du Péloponèse plusieurs établissements ; elle vient de recueillir en héritage la grande île de Chypre (1489) et elle conserve la Crète.

Sur quels fondements repose ce brillant édifice ? Le précieux trafic de l'Orient méditerranéen où Venise a trouvé les éléments de sa richesse et de sa grandeur ne semblait pas au début sérieusement menacé : l'exclusion de la concurrence génoise compensait presque pour elle les progrès de l'invasion musulmane ; dès 1454, elle avait été assez habile pour obtenir de Mahomet II lui-même d'importants privilèges ; mille ouvriers travaillaient dans son arsenal, et plus de trente mille marins montaient ses trois mille navires. Tout de même la domination turque gêne le passage des caravanes d'Asie, et la métropole elle-même, abusant de son monopole, fait renchérir encore les épices. Voilà que, pour atteindre ces Indes de jour en jour plus lointaines, les Portugais cherchent et découvrent une route nouvelle, beaucoup moins coûteuse. En

vain, pour chasser de l'océan Indien ces envahisseurs inattendus, Venise lance au secours de ses correspondants arabes les flottes du sultan d'Egypte ; en vain elle rêve de couper l'isthme de Suez qui seul la sépare de ces rivages enchantés : des siècles se passeront avant que se rouvre le transit de la mer Rouge, et jamais plus il n'aboutira au port du Lido.

L'Empire ottoman, cependant, ne cesse de s'étendre, et Venise, au prix de quels sacrifices ! s'obstine à lui disputer pied à pied cette Méditerranée orientale où elle avait si longtemps régné sans conteste. Elle perd Chypre (1570) ; un siècle plus tard, la Crète (1669) ; enfin ses dernières possessions de Morée (1719); et jamais les sultans n'oublieront ce que leur aura coûté cette héroïque défense : toutes les puissances rivales, la France, la Hollande, l'Angleterre obtiendront du grand Turc des concessions ; à Venise tout sera refusé. Pour abattre ce qui subsiste de son hégémonie commerciale, les boucaniers espagnols se joignent aux pirates barbaresques, et jusqu'en vue des lagunes, où ils craignent de se risquer, d'impitoyables ennemis osent allumer des incendies. En même temps, de l'Atlantique, moins cruels, mais non moins dangereux, accourent d'autres adversaires : montés avec plus d'économie, les bâtiments anglais et hollandais viennent faire aux armateurs vénitiens, jusque dans leurs propres eaux, une victorieuse concurrence.

Dépouillée de son commerce actif, Venise aurait pu du moins servir d'entrepôt aux nations qui l'avaient supplantée, et retirer de leurs succès même un profit modeste, mais sûr. Non ; au temps où elle était maîtresse du trafic, cette aristocratie marchande avait pu sans péril accabler de taxes d'entrée et de sortie tout ce qui passait par son port : aveuglément, elle continue. Bien plus, sous le prétexte mensonger qu'elle garantit contre les corsaires la sécurité de l'Adriatique, elle établit des droits nouveaux, que la corruption des fonctionnaires chargés de les per-

cevoir rend encore plus onéreux. La navigation internationale se détourne d'autant plus facilement de cette escale inhospitalière que des cités voisines, Ancône et Trieste, l'attirent par de larges franchises. Venise cesse même d'être le débouché et le centre d'approvisionnement de la Lombardie, avec laquelle pourtant les communications, par voie fluviale, sont si commodes : par la foire de Sinigaglia, ou même, à travers l'Apennin, par Livourne, les marchandises à destination des plaines du Pô arrivent à meilleur compte. Quant au commerce transalpin, il ne conserve quelque activité que sur une seule route, celle de Primolano et de Pontebba dans la direction de la Carinthie. La république en est réduite à exporter simplement les produits de son cru et à importer ce qui est nécessaire à sa consommation : encore les douanes entravent-elles ce commerce indispensable, et l'active contrebande, à laquelle les premières familles de la ville n'ont point honte de se livrer, enlève au Trésor une grosse part de ce malheureux revenu.

Le gouvernement même fait de plus en plus prévaloir les intérêts particuliers sur les intérêts généraux. Il est concentré entre les mains de quelques familles riches. Ombrageux, soupçonneux, recourant sans cesse à la délation, il devient un type presque parfait d'oligarchie. Le peuple, privé de toute initiative, se désintéresse chaque jour davantage des affaires publiques et ne connaît plus que de nom la liberté.

La nature enfin, qui avait mis Venise à l'abri des invasions, semble maintenant la condamner à périr dans l'isolement. Tandis que le tonnage des vaisseaux de tous pays s'accroît, ses lagunes se comblent. « Les grands navires, écrit Montesquieu en 1728, ne peuvent approcher de plus de quatre lieues ; souvent même, à cette distance, ils sont obligés d'attendre la marée montante, tellement le port du Lido a été obstrué par les sables des canaux [1]. »

1. Voir Kowalevsky, *Fin d'une aristocratie*, p. 42-52.

Contre tant de causes de décadence accumulées, que peuvent quelques privilèges promis aux armateurs, aux maîtres mariniers, aux matelots ; quelques encouragements donnés aux compagnies d'assurance ; quelques utiles travaux d'aménagement exécutés à Spalato de Dalmatie, à Durazzo d'Albanie, ou, sur le bord même des lagunes, la construction grandiose des *murazzi* [1] ? Venise a beau conclure sagement des traités de commerce avec la Sardaigne, avec le Portugal, avec le Danemark et la Russie, elle devait renoncer à s'enrichir par le commerce maritime. Mais elle avait amassé dans son sein tant de capitaux qu'elle pouvait trouver dans le commerce spécial de l'argent, ou dans certaines entreprises de manufacture, le moyen de soutenir longtemps encore son luxe éblouissant.

Elle resta en effet l'un des principaux centres financiers de l'Europe, et surtout nombre de ses citoyens jouèrent un rôle important dans l'administration financière de plusieurs royaumes du continent. Une banque d'Etat y fut même fondée en 1586. Cependant les banquiers vénitiens ne dépassèrent pas en renom les Génois. Où Venise, par contre, excella, entre toutes les cités italiennes, ce fut dans l'application méthodique de l'art à l'industrie : elle conçut et réalisa avec éclat le dessein d'infuser en quelque sorte à tout un peuple la supériorité artistique d'une élite, et d'en tirer une source constante, non plus seulement de gloire, mais de profits. Si, dans ses ateliers, la personne de l'artiste et celle de l'artisan restent distinctes, du moins se trouvent-elles rapprochées dans une intime collaboration. « Les maîtres de l'art entrent dans la modeste boutique du sculpteur sur bois, du forgeron, du tailleur de pierre, du menuisier, de l'orfèvre, pour les

1. Murs énormes, formés par des blocs de marbre d'Istrie, hauts de 10 mètres, larges de 12 à 16 mètres, à pic du côté des lagunes, s'abaissant du côté de la mer en terrasses successives et offrant au sommet un espace suffisant au passage de deux personnes.

conseiller et les aider à atteindre la perfection de leur métier. [1]» Les ouvriers d'art à leur tour fournissent à leurs professeurs de beauté des motifs d'inspiration et des éléments d'exécution : les teinturiers et les tisserands contribuent à l'éducation des peintres, et le spectacle entier de la ville est, pour tous ceux qui ont la chance d'y vivre, une merveilleuse et perpétuelle école de décoration. Le gouvernement lui-même couvre ce fructueux épanouissement d'une libérale sollicitude, et pour le favoriser il ne craint pas, quand s'offre l'occasion, d'ouvrir à quelques artisans du dehors les portes étroites de la cité.

Il y avait longtemps, d'ailleurs, que le luxe y avait fait éclore quelques industries précieuses. Dès le xve siècle ces bronzes dorés, dont les nobles vénitiens allaient offrir à Soliman le Magnifique de somptueux échantillons, avaient acquis une brillante réputation, et Brescia était célèbre pour ses ateliers d'armes, d'arquebuses surtout. On savait fabriquer, sur les rives du Rialto, de délicates marqueteries en bois de couleur et des meubles charmants, incrustés d'ivoire ou de cornaline. Des artistes de Faënza et d'Urbino y avaient apporté les procédés de la majolique, comme des ouvriers des Flandres y avaient introduit l'art de la tapisserie. La manufacture des soieries surtout avait trouvé là une terre d'élection : les velours, les satins, les taffetas, les draps d'or et d'argent avaient occupé un instant 4.000 ouvriers ; et si, dans les premières années du xvie siècle, le déclin commence, Venise gardera sa supériorité pour les broderies sur soie et les dentelles de soie. En même temps qu'elle exporte dans le Levant et la Barbarie ses calottes de laine, vingt mille ouvriers continuent de répandre en Occident ses draps fins. Au service de ces deux grandes industries textiles la teinturerie ne cesse de se perfectionner : c'est au xvie siècle que l'on découvre ce fameux *rouge vénitien* qui restera à l'épreuve

1. Molmenti, *Venice, Golden Age*, t. I, p. 122.

des imitations et du temps. Aussi la préservation de tels secrets est-elle dans la cité du Tintoret une affaire d'Etat ; une règlementation sévère, d'ailleurs fort ancienne, empêche l'usage frauduleux d'aucun produit chimique et fixe la saison pendant laquelle la préparation doit avoir lieu ; pour l'étendage de vastes espaces sont réservés, et d'ingénieux dispositifs adaptés à la façade des maisons.

Mais voici naître des industries nouvelles, toutes destinées à enchanter l'esprit ou les sens ! Faut-il rappeler les beaux livres édités par les Aldes, qui eurent l'honneur de substituer aux formats par trop massifs de leurs prédécesseurs l'*in-octavo* plus maniable ? Dans les ateliers de Murano on réussit à travailler le verre sans moule, sans modèle ni compas, à la lampe et au chalumeau : selon sa fantaisie, à l'aide d'une simple spatule, l'ouvrier fait jaillir de la masse fondante, qu'il tient en suspension au bout de son souffle créateur, des coupes légères, des calices, des fleurs, qui, en se refroidissant, se nuanceront des teintes les plus variées. En 1606, on découvre le moyen de colorer le cristal sans altérer sa transparence et de le tailler à facettes comme le diamant. Un peu plus tard, on parvient à produire ces carreaux de vitre limpides qui vont enfin remplacer aux fenêtres les sombres culs-de-bouteille, et à couler des glaces qui nous paraîtraient bien petites, mais qui sont, alors, d'une grandeur inusitée (1680). Dès le milieu du XVIe siècle, Venise s'est enrichie d'une autre spécialité : dentelle à l'aiguille, dentelle au fuseau, elle invente l'une et l'autre, et les nations lui envieront longtemps cette habileté subtile qui presque sans matière crée une richesse durable par le simple jeu des doigts. Elle recueille enfin l'héritage de Cordoue : répartis en soixante-dix ateliers, d'adroits ouvriers, qui forment une branche de la corporation des peintres, façonnent de délicieux ouvrages en cuir repoussé.

Peu à peu, néanmoins, cette splendeur va s'éteindre. Ici encore, de toutes parts, des concurrences surgissent :

les drapiers anglais apprennent à se passer des teintures vénitiennes ; la reine des dentelles en est réduite à imiter le point de France ou le point de Flandre ; les soieries lyonnaises ne connaissent plus de rivales. Alors qu'en dépit des interdictions draconiennes et des mesures de terreur les secrets de la cité ont fini par être connus au dehors, elle reste fermée aux progrès que l'étranger accomplit. En Bohême, par l'application de certains procédés mécaniques et chimiques, dès la fin du XVIIe siècle la fabrication du verre s'est transformée ; un artisan vénitien, retour de Prague, a beau révéler à ses compatriotes les nouvelles méthodes de la verrerie industrielle, les ateliers de Murano dédaignent de les adopter. Les corporations, que n'animent plus les hautes inspirations de l'art, devenues des asiles de la routine, sont impuissantes à s'accommoder aux nécessités de la grande production. Il faudrait qu'en dehors d'elles les riches patriciens voulussent bien y consacrer leur fortune; mais ils trouvent plus digne d'eux d'immobiliser leur argent dans des propriétés, des parcs, des villas. Les taxes de plus en plus lourdes qui pèsent sur le commerce intérieur achèvent d'écraser l'industrie. Elle ne paraît se relever momentanément au XVIIIe siècle qu'en poussant en quelque sorte des rejets dans les villes de la Terre-Ferme. Il faut que de larges brèches soient ouvertes dans le monopole des jurandes de la métropole pour que la draperie jouisse à Vérone, puis à Padoue et à Schio, où elle peut utiliser la force hydraulique, d'un regain de prospérité. Les corderies qui emploient le chanvre du Bolonais, les fabriques de toile du Frioul qui reçoivent le lin de Lithuanie, les manufactures de *camelotti* (camelote) qui tissent avec des laines d'Angora de soi-disant étoffes en poil de chameau à l'usage des Turcs, prennent, elles aussi, un essor que la jalousie de la cité dominante avait jusqu'alors réprimé, et qui précipite, en effet, sa décadence.

Il est donc bien certain qu'au XVIIIe siècle l'admirable

cité mollement étendue à fleur des lagunes fut un centre de plaisirs bien plus qu'un foyer de travail. Ville de joie, de sérénades et de mascarades, de promenades en gondole et de barcaroles, de fêtes pittoresques et théâtrales, rendez-vous de rois en exil et d'étrangers en quête d'amusements, elle vécut en partie de l'affluence des visiteurs ; et l'antique aristocratie commerciale et financière subsistait sur son vieux fonds d'opulence. Mais qu'est-il advenu, pendant ces trois cents ans, de la petite bourgeoisie et de la classe industrieuse ? Toutes deux sont restées côte à côte emprisonnées dans le régime corporatif. Contre les influences dissolvantes d'un capitalisme plus libre les précautions ont été bien prises. Dans l'industrie de la soie, par exemple, on a empêché les marchands d'exercer eux-mêmes la fabrique ou de fournir aux artisans des métiers en location, et l'on a strictement maintenu la limitation traditionnelle du nombre des apprentis et du nombre des métiers. En vain les gros entrepreneurs ont allégué l'élargissement du marché, qu'il fallait disputer à la concurrence de Bologne, de Ferrare, de Trente : les petits patrons l'ont emporté ; et même, à mesure que les débouchés se fermaient, les chefs des corporations se sont efforcés de resserrer entre un plus petit nombre de mains leur monopole [1]. Il va de soi que ce n'était pas le moyen de relever leurs affaires : le marché local, qu'ils croyaient s'être réservé, leur échappe lui-même à la fin : la mode est plus forte que les prohibitions ; seuls les corps chargés de l'approvisionnement de la ville resteront maîtres de cette clientèle réduite et lui imposeront jusqu'au bout leurs prix.

Malgré quelques vaines tentatives de réforme générale (1577 et 1630), presque tous les métiers à Venise restent donc rigoureusement fermés ; unis dans un même sentiment d'exclusivisme exaspéré, compagnons et maîtres poussent l'aveuglement jusqu'à faire renvoyer dans leur pays

1. Voir Broglio d'Ajano, *Die Venetiamischen Seiden-Weberzünfte*, p. 40-59.

les Grisons qui, en vertu des traités, avaient réussi à se glisser dans quelques-uns des arts les plus modestes (1766). Singulier contraste avec le franc cosmopolitisme qu'avaient pratiqué les hardis négociants de la belle époque ! En fin de compte, à cet excès de protectionnisme national, ou même de protection ouvrière, ni les patrons, ni les artisans n'ont gagné ; et si l'insouciance continue de régner dans les rues de Venise, l'aisance des petites gens et de la classe moyenne a décru du même pas que la fortune des grands.

Quant à l'agriculture, elle ne fut jamais pour le gouvernement vénitien un objet de première importance. La ville elle-même, qui avec son étroite banlieue avait formé primitivement le corps entier de la République, et qui était restée à la fois la tête et le cœur de l'Empire, ne pouvait avoir que des jardins — fleuristes ou potagers, — auxquels il faut ajouter ces « jardins de la mer » que constituaient les lagunes. Mais trente mille personnes vivaient de cette riche horticulture suburbaine et de ces miraculeuses pêcheries. Dans les possessions continentales, la mise en valeur du sol variait suivant les provinces [1]. Dans le Frioul les nombreuses survivances du régime féodal, l'étendue des terres communales, la multitude des enclaves, avaient favorisé l'élevage aux dépens de la culture proprement dite. Dans le Trévisan au contraire, et dans les environs d'Este, la multiplication des résidences patriciennes avait suscité une exploitation plus intensive. Le Crémasque produisait en abondance du blé, du chanvre et de la soie, l'Istrie des vins et de l'huile d'olives. Un peu partout, depuis le XIVe siècle, les baux emphytéotiques avaient remplacé le servage ; mais les paysans, devenus quasi-propriétaires, manquaient de capitaux pour obtenir de leurs terres un rendement élevé : pour quelques rares fermiers on trouvait des centaines de

1. Voir Kowalevsky, *op. cit.*, p. 72-95.

métayers besogneux et routiniers, qui, pratiquant à la fois l'assolement biennal et l'élevage extensif dans les varennes, ignoraient presque la ressource des plantes fourragères et des prairies artificielles. Ajoutez à cela que la propriété ecclésiastique couvrait de vastes espaces. En vain les Vénitiens, alléguant qu'ils étaient chargés de mener seuls la lutte maritime contre les Infidèles, avaient pu obtenir du pape Alexandre VII (1656) la suppression de quelques couvents ; en vain défense avait été faite aux congrégations d'acquérir des biens-fonds sans l'autorisation de l'Etat : les domaines de l'Eglise n'avaient cessé de s'étendre. Ce fut seulement à partir de 1770 qu'en invoquant l'exemple des autres Etats italiens la haute bourgeoisie vénitienne parvint à faire sortir ces territoires de leur pieuse et stérile séquestration.

Forte de ses 140.000 habitants, et gouvernant près de trois millions de sujets, Venise, vers la fin du XVIIIe siècle, pouvait encore faire figure de puissance. Elle descendait, comme le soleil sur ses lagunes, dans un éblouissement de pourpre et d'or. Mais l'oisiveté raffinée ou corrompue de l'aristocratie et l'indolence du peuple avaient fini par assoupir son activité économique de même qu'elles avaient brisé ses énergies guerrières. Du splendide édifice seule la façade tient encore ; il suffira d'un coup de vent pour l'abattre : le traité de Campo-Formio (1797) effacera la République, comme une autre Pologne, de la carte d'Europe.

§ 2. — Gênes.

Décadence politique ; l'entrepôt international ; la Banque de St-Georges.

Pour la petite république étroitement confinée entre les Apennins et la mer, et dont le glorieux passé offrait un singulier contraste avec l'exiguïté de son territoire, c'était déjà un problème que de vivre. Jusqu'au bout de la

période qui nous occupe cependant, Gênes réussit à conserver son indépendance. Bien que Louis XI l'ait réunie au Milanais, et que Louis XII l'ait conquise en même temps que le duché lui-même, l'appui de l'Espagne lui permet de redevenir libre (1528) et de se soustraire aux convoitises du duc de Savoie comme aux prétentions de la France. Deux siècles plus tard les Autrichiens pourront lui imposer une capitulation ruineuse (1746) ; mais elle parcourra quelque temps encore le cours de ses destinées autonomes, jusqu'à ce qu'elle tombe enfin sous la domination envahissante de Napoléon (1805), puis sous les lois du Piémont voisin (1815).

Qui donc, à travers cet âge difficile, va conduire les affaires de la fière cité ? Lorsqu'en 1506, pour chasser les Français, la ville s'était soulevée contre les nobles que soutenait l'étranger, marchands et artisans avaient marché la main dans la main : les uns et les autres devaient prendre au gouvernement une part égale. Mais lorsque, l'année suivante, Louis XII eut écrasé le parti populaire et restauré l'autorité du patriciat, la haute bourgeoisie, le *popolo grasso*, ne tarda pas à abandonner le *popolo minuto* des simples artisans pour se rapprocher de la noblesse, et la révolution de 1528 assura, en même temps que le rétablissement de l'indépendance nationale, le triomphe commun des deux classes riches. Jouiront désormais indistinctement de tous les droits politiques tous ceux qui posséderont une propriété ; quant aux petites gens, à moins qu'ils n'aient rendu à la patrie des services exceptionnels, jamais ils ne seront inscrits sur le livre d'or de la cité. Les inégalités de la naissance s'effaçaient devant celles de la fortune : c'était bien, dans l'antique seigneurie urbaine, le commencement de l'ère moderne.

Parmi les membres de cette aristocratie bourgeoise qui détient dorénavant le pouvoir, il n'en est guère cependant qui ne doivent leur richesse et leur illustration de plus ou moins fraîche date au commerce maritime : n'était-ce

pas le seul champ fécond que la nature eût ouvert à l'activité de la république ? Mais la concurrence victorieuse des Vénitiens, puis les progrès des Turcs l'ont bien réduit : dans le Levant, dès 1560, Gênes a perdu tous ses territoires, même Chio, et son trafic est limité à l'Egypte ; le Bosphore étant clos, elle cesse de recevoir les grains du Sud de la Russie qui s'acheminent maintenant, par Dantzig, vers Amsterdam. Quant au commerce océanique, dans les voies duquel elle a été une des premières à s'engager, et dont un des siens a frayé la route, il y a longtemps que des Etats plus puissants et mieux placés lui en ont fermé l'accès. Elle conserve, il est vrai, de fructueuses relations avec l'Afrique du Nord, et son établissement en Corse favorise ses entreprises de cabotage sur le pourtour de la mer Tyrrhénienne. Au cours du XVIe siècle encore, elle tire bon parti de ses ressources navales, en mettant au service, tantôt de François Ier, tantôt de Charles-Quint, les puissantes escadres que commande André Doria ; et nombre de ses capitaines font fortune dans la guerre de prises. Tout de même son port eût langui, si d'habiles franchises accordées au trafic étranger (1595) ne l'avaient tout d'un coup ranimé. Hollandais, Anglais, Français y affluent alors à l'envi, et bien qu'elle ait à subir la concurrence de Livourne, bien que la révolte des Corses pendant de longues années (1729-1768) épuise ses finances et finalement la prive d'une base d'opérations utile, elle reste le premier entrepôt des côtes italiennes. Elle n'est point le débouché d'un vaste arrière-pays, et son pavillon n'est pas celui qui domine le long de ses quais ; mais elle constitue une grande place de commerce international, rivale de Marseille.

Ce grand concours de négociants entraîne une remarquable concentration, un très actif mouvement de capitaux. Même à ne tenir compte que des opérations de change et de courtage, les banques génoises devaient fleurir. Mais combien de fortunes anciennes, amassées aux temps

héroïques, à moitié seulement consolidées en terres, restent disponibles pour de vastes opérations financières ! Le vieux patriciat, qui détenait les plus grosses, était depuis longtemps le prêteur attitré de la République : peu à peu celle-ci avait dû hypothéquer entre ses mains la majeure partie de ses ressources. Au XVe siècle, dans le dessein de veiller à la solvabilité de leur commune débitrice, les créanciers de la cité s'étaient réunis pour constituer une commission permanente de contrôle : ce fut la célèbre Banque de Saint-Georges. Dès 1453, pour s'assurer un gage solide, la *Casa di San-Giorgio* s'était fait attribuer le gouvernement de la Corse ; en 1539, aux premiers beaux jours de l'oligarchie ploutocratique, elle se fait accorder l'administration de la Dette. Ainsi elle met la main sur toutes les finances de Gênes.

Une organisation aussi solide, qui unissait les avantages de la sécurité privée et de la puissance publique, était capable d'étendre son action au delà des frontières de l'Etat qui servait de support à sa fortune. C'est à elle que s'adressent en 1528 les rois d'Espagne. Ils ont de gros paiements à effectuer à Plaisance, aux Pays-Bas, à Besançon surtout : c'est la Banque qui s'en chargera au meilleur compte. Pour soutenir leur politique impériale ils éprouvent de pressants besoins d'argent : la Banque leur avance les sommes nécessaires. Il est vrai que la monarchie espagnole se montre bientôt incapable de faire face à ses engagements : la banqueroute de 1627, qui n'est pas la première à atteindre la noblesse génoise, provoque dans la cité une crise si grave que le gouvernement, pour éviter de pires catastrophes, doit décréter un *moratorium* général. N'importe, Gènes a obtenu dans les divers Etats de la monarchie espagnole tant de privilèges commerciaux, jusqu'à la veille de la faillite elle a touché de si beaux revenus, que la ruine du débiteur laisse quand même le créancier fort bien en point. Les Génois sont devenus les premiers banquiers de la Méditerranée ; et la *Casa* ne

cesse de prospérer jusqu'au jour où, forcée d'acquitter l'énorme contribution de guerre imposée par l'Autriche (1746), elle est, pour la première fois depuis des siècles qu'elle existe, réduite à suspendre momentanément ses paiements. Ses ressources, certes, restent considérables : sans parler des vastes propriétés foncières qu'elle a conservées, ses revenus annuels en argent s'élèvent à plus de dix millions de francs ; pourtant le désastre national lui a porté un coup mortel.

Tandis que le patriciat génois était ainsi attiré surtout par les affaires de finances, la jeune noblesse et la haute bourgeoisie se consacraient de préférence au commerce intérieur et à l'industrie. Aux côtés de l'ancienne industrie drapière, dès la fin du XV[e] siècle, la fabrique des soieries s'était développée : au même titre que le travail de l'or et de l'argent et que les constructions navales, elle constitue bientôt une des branches maîtresses de l'activité manufacturière, et ses articles figurent au premier rang des exportations de la République. On l'encourage, on la soutient, naturellement, par la prohibition des étoffes étrangères ; mais le déclin suit rapidement l'essor. D'abord ce peuple de négociants, qui accorde si libéralement aux marchandises étrangères la franchise de ses entrepôts, frappe de droits d'exportation celles qu'il produit lui-même, et les soieries n'échappent pas à cette aveugle fiscalité. Puis, en dépit des réclamations des marchands, les corporations sont restées rigoureusement fermées aux ouvriers étrangers. La conséquence est que cette industrie n'a pu ni s'organiser en grand, ni se renouveler comme il eût fallu : elle a perdu la seule chance qu'elle pût avoir de lutter avec succès contre la fabrique lyonnaise.

En somme, à la fin du XVIII[e] siècle, si la République a cessé d'être cette « merveille de richesse » qui enchantait Louis XII, elle a du moins maintenu et même accru le nombre de ses habitants, qui atteint près d'une centaine de mille pour la ville elle-même, et qui dépasse le demi-

million pour l'ensemble du terrioire. Le luxe, sinon l'art, s'y est épanoui. Mais quelle a été, pendant cette période de demi-prospérité, la condition du menu peuple ? Assez précaire, en vérité. La Banque de Saint-Georges, organe financier de l'oligarchie, s'est opposée à tout amortissement de la dette publique ; elle a ainsi perpétué les lourds impôts indirects qui écrasent la masse des consommateurs. Quand elle crée des entrepôts, quand elle construit à ses frais le « *port franc* », quand elle subventionne une éphémère Compagnie maritime des Indes (1653), elle ne fait que rendre à l'Etat une partie des sommes qu'elle lui a enlevées pour les distribuer entre les membres de la classe créancière ; c'est à bon droit que la révolution démocratique de 1797 abolira ses privilèges usuraires. Et la ploutocratie dominante opprime le peuple d'une autre manière encore, en détournant de son sens naturel la politique annonaire (*politica dei viveri*) ; les autorités qui assurent l'approvisionnement de la ville en sel, en grains, en viande, en huiles, en vins, vendent ces denrées à gros bénéfice et les tiennent à un prix si élevé que le commun des travailleurs peut à peine y atteindre. Qu'en résulte-t-il ? Un tel appauvrissement de la masse du peuple que le mouvement général des affaires s'en ressent ; une telle floraison de misère que les riches sont obligés d'organiser des institutions de charité (office des Pauvres, 1539) et de multiplier les générosités privées pour pouvoir jouir en paix de leurs trésors.

§ 3. — La Toscane.

Les Médici et la dynastie de Lorraine ; le port franc de Livourne ; lente décadence des *arti* ; relèvement de l'agriculture.

A la fin du XVe siècle, Florence n'est plus une république que de nom. Par la puissance de l'argent Cosme de Médici (1434-1468) y a fondé une véritable dynastie ; successivement ses descendants, Pierre, puis Laurent et Julien

l'ont gouvernée en maîtres. La théocratie éphémère de Savonarole (1494-1498) n'aura fait que retarder le triomphe final de l'ambitieuse famille ; dès 1513 elle ressaisit le pouvoir, et en 1532, quand la ville a succombé à la coalition de l'Empereur et du Pape, Alexandre de Médici s'y fait proclamer duc héréditaire. Au prix de leurs libertés, les Florentins vont connaître au moins les douceurs de la paix : Pise elle-même, depuis la capitulation de 1509, est définitivement soumise ; plus tard Sienne le sera, et ces villes souveraines finiront par se réconcilier à peu près, sous la domination des mêmes princes, au sein de l'unité toscane. Plus heureuse que d'autres, cette région de l'Italie aura cessé de servir de champ clos aux armées étrangères. Cette longue période d'absolutisme tranquille fut-elle cependant favorable à l'activité économique du pays ? Nous allons en juger. Notons en tout cas que, vers le milieu du XVIIIe siècle, la Toscane aura la bonne fortune de changer de maîtres ; à partir de 1737 la dynastie de Lorraine fera succéder à la tutelle oppressive et routinière des Médici une politique hardiment réformatrice et presque révolutionnaire.

Un Etat opulent qui décline peut garder longtemps encore sa puissance financière. A travers le Moyen-âge tant de richesses s'étaient accumulées dans l'industrieuse cité que les affaires de banque étaient naturellement devenues pour elle une ressource fondamentale, et qui ne devait point, semble-t-il, lui échapper au cas même où ses forces productrices viendraient à s'épuiser. N'était-ce pas, d'ailleurs, une famille de banquiers qui venait d'y conquérir le pouvoir suprême ? Bien que sous la domination de Laurent le Magnifique il existât encore trente banques à Florence, dès le temps de Cosme une telle concentration financière s'était opérée au profit des Médici que ceux-ci avaient pu, non seulement accaparer une grande partie du sol et du sous-sol de la République, mais en outre s'ériger en créanciers des papes et des rois.

Quel avenir paraissait s'ouvrir encore aux entreprises de finance florentines ! Mais, hélas, l'absolutisme a ses dangers, même quand c'est un financier qui l'exerce. Laurent avait si bien entremêlé ses affaires propres et celles de l'Etat que, lorsqu'il eut compromis sa fortune particulière en des spéculations malheureuses, ce fut la cité qui fit faillite pour éviter la banqueroute de son « prince » ; il fallut réduire les intérêts de la dette publique, confisquer les dots déposées dans les *monti*, même altérer les monnaies. Le crédit de Florence ne s'en releva jamais ; et les banques étrangères, fondées souvent par des Florentins ou à l'imitation des Florentins, achevèrent de le tuer par leur concurrence.

L'établissement d'un pouvoir fort et stable tourna-t-il du moins à l'avantage du commerce intérieur ? Pas tout de suite. Longtemps les Médici se réservèrent de fructueux monopoles, comme celui du blé, et jusqu'en 1737 les douanes subsisteront de ville à ville. Longtemps aussi il fut interdit aux particuliers de rien acheter pour le revendre, et il fallut subir l'onéreux intermédiaire des courtiers attitrés ; et ce ne fut pas sans peine que les boutiquiers obtinrent la permission de tenir leur porte entr'ouverte pendant les cinquante jours fériés qui s'ajoutaient aux cinquante-deux dimanches. La Toscane, il est vrai, s'est donné une marine marchande ; mais celle-ci est tout entière entre les mains de son duc ; et, comme si ce n'était pas assez des coups qu'avaient portés à la navigation méditerranéenne l'invasion turque et la découverte des routes océaniques et du tort que causait au commerce des cités italiennes la fermeture progressive des grands marchés nationaux, de lourdes taxes frappaient indifféremment les sorties comme les entrées. C'est seulement sous la dynastie de Lorraine que de sages tempéraments seront apportés à ces excès de fiscalité, que les traités de commerce seront renouvelés, les prohibitions presque toutes abolies et les droits protecteurs abaissés. Dès le XVIIe siè-

de pourtant, Livourne, achetée jadis par la République, avait été déclarée port franc ; pour la peupler on avait



Photo Alinari.

Fig. 18. — La fabrication du drap à Florence.
Gravure extraite de *l'Histoire du Travail à Florence*, par G. Renard.

appelé des aventuriers de toutes les cités voisines, et cette population cosmopolite, quelque peu mêlée et turbulente, mais pleine d'initiative, avait fait de cette terre

d'asile et de liberté une des places les plus florissantes de la Méditerranée occidentale. Les navires hollandais, anglais, français la fréquentaient régulièrement; c'était un des points favorables d'où l'on s'élançait à la chasse des corsaires, et c'étaient les banquiers de Livourne qui, avec ceux de Gênes et de Lyon, fixaient le taux du change dans les contrées méditerranéennes.

La prospérité de ce libre entrepôt n'était cependant point pour le pays dont il animait le rivage le gage d'une grande activité industrielle. Les Médici, et l'aristocratie d'argent qui avait triomphé avec eux, ne professaient que dédain pour la plupart des entreprises de fabrique; ils méprisaient le peuple des artisans, et les ouvriers eux-mêmes maltraités, rabaissés, avaient peu à peu perdu leur ardeur au travail. A la fin du xv[e] siècle, l'*arte della lana* comptait encore deux cents ateliers ; mais déjà des grèves avaient ralenti la production : un irrésistible exode des artisans, Allemands, Brabançons et indigènes, puis de certains patrons eux-mêmes, allait hâter les progrès de concurrences envahissantes, auxquelles cette organisation chancelante ne pourrait résister; le manque de matière première s'ajoutant bientôt au défaut de clients, du fait que l'Angleterre interdit l'exportation des laines, l'illustre corporation était condamnée à dépérir.

L'*arte della seta*, corporation des fabricants de soieries, qui avait grandi plus tard, prolonge davantage sa fortune : les progrès du luxe la favorisent; le développement des plantations de mûriers et des magnaneries dans toute l'Italie assure son approvisionnement; des fugitifs de Venise ont livré les secrets de la grande rivale : les brocarts d'or et d'argent de Florence se répandent dans tout l'Occident. Mais Tours et Lyon ne tardent pas à lui disputer ce lucratif monopole; et la main-d'œuvre florentine, ici encore, se fait bientôt si rare que les patrons en sont réduits à peupler d'ouvriers lucquois leurs ateliers déserts. — La céramique toscane jouira en revanche

d'une certaine prospérité : la manufacture fondée par François de Médici à Cafaggiolo (1581) perpétuera les traditions reçues de Majorque ; de là sortiront les premières porcelaines fabriquées en Occident. Celle que créera plus tard le marquis Ginori obtiendra aussi un brillant succès. — Enfin les mines de fer de l'île d'Elbe commencent à faire l'objet d'une exploitation plus active.

Si l'on met à part ces deux dernières industries, — en y joignant l'imprimerie, venue d'Allemagne, que les rigueurs d'une double censure, laïque et ecclésiastique, auront bien vite chassée vers des pays plus libres, et la tapisserie, importée des Flandres, qu'une manufacture d'Etat s'efforcera de naturaliser sur le sol toscan — ce sont les institutions corporatives qui continuent de régir le travail florentin. Elles ne sont guère propices au progrès de la production. Parmi les corps de métier, rares sont ceux qui ne cherchent point à décourager les inventeurs ; nombreux ceux qui insistent pour le strict maintien d'une technique minutieuse et surannée : ce n'est pas à eux, mais au pouvoir central que revient l'honneur d'avoir fondé quelques grands établissements, et les premières écoles professionnelles [1]. Presque tous sont engagés dans de stériles querelles ; nul ne pouvant exercer deux métiers à la fois, défense aux marchands de soieries de vendre des étoffes de lin ou de laine, au charcutier d'empiéter sur le commerce du boucher en débitant du porc frais, et aux fripiers de tenir boutique d'habits neufs. Entre les corporations de la ville-maîtresse et celles des villes soumises, acharnée est la lutte, jusqu'au jour où les artisans de Sienne, de Pistoia, d'Arezzo, conquièrent enfin le droit de travailler comme ceux de Florence. Plus long encore est le conflit qui divise les cités et leurs banlieues : c'est seulement en 1738 qu'il sera permis aux plus humbles villageois du grand-duché de pratiquer, sans immatri-

1. Dès 1563, Cosme avait fondé une école de dessin, devançant de deux siècles les écoles « Leopoldines » (1778).

culation aucune, la noble profession de la draperie. Atteints par ces multiples concurrences, pliant sous le poids des taxes qu'on leur impose et des dépenses somptuaires qu'ils réduisent vainement, ne parvenant même plus que difficilement à recouvrer les cotisations de leurs membres, les antiques *arti* de la métropole courent à leur ruine.

Distinguons pourtant entre les deux grandes catégories d'arts que l'évolution économique a séparées et même opposées. Au XVe siècle, tous les prétextes avaient été bons pour réduire les *Arts mineurs* à l'impuissance et à la pauvreté ; au commerce de l'alimentation le souci plus ou moins sincère de l'approvisionnement public et le désir très certain de maintenir à bas prix la consommation ouvrière avaient permis d'imposer une taxation au rabais; aux modestes boutiques, on avait interdit d'installer leurs étalages dans la rue; aux batteurs de laine, de troubler le silence de la nuit ; aux cabaretiers, de s'établir près des églises. Pour quelques-uns de ces petits métiers on supprime d'office toutes les formalités d'entrée ; tous on les abandonne sans pitié à la concurrence du travail domestique. L'avènement des Médici marque leur abaissement définitif : par des groupements, par des fusions arbitraires, on ramène de 14 à 5, puis à 2, le nombre de leurs organisations, qui ne représentent plus désormais que des cadres administratifs, vides de toute réalité sociale.

Tout autre est la condition des *Arts majeurs*. Sans doute ils ont perdu toute influence politique ; leur juridiction professionnelle est restreinte, leur comptabilité soumise à un contrôle, et l'on voit le grand-duc intervenir même dans le recrutement des maîtres. Peu à peu, cependant, la maîtrise devient héréditaire ; au sein de ces petites aristocraties patronales l'autorité tend à se ramasser entre les mains des provéditeurs nommés par son altesse sérénissime; et ces étroites oligarchies obtiennent du prince

toutes les mesures nécessaires pour maintenir les ouvriers dans la perpétuelle soumission qui est désormais leur lot. Sous peine d'amende, défense à l'ouvrier de se séparer de son maître sans acquitter ses dettes envers lui, et aux maîtres d'accueillir les ouvriers ainsi endettés ; sous peine d'un coup de corde infligé en place publique, défense de quitter l'atelier en laissant un travail inachevé ; et jamais plus d'embauchages sans certificat (1595 à 1602). Il faut que les patrons abusent vraiment de leurs avantages, cherchent par exemple, en créant des économats, à gagner encore sur la nourriture des travailleurs, pour que l'administration intervienne en faveur de ces derniers. Seuls quelques chefs de grandes entreprises comprennent que le meilleur moyen de retenir les ouvriers est de se les attacher par la bienfaisance : ils fondent dans l'intérêt de leur personnel des sociétés d'assistance. Les corporations gardent cependant la gestion d'une quantité d'œuvres pies et d'institutions charitables ; elles mettent leur orgueil à remplir jusqu'au bout ces devoirs d'humanité : mais leur rôle économique est bien fini. En 1770, devançant la réforme que Turgot allait tenter en France, le grand-duc Léopold Ier, docile aux inspirations de ses conseillers Pompeo Neri et Tavante, abolira toutes les taxes exigées pour l'entrée dans une corporation, instituera la liberté du commerce et de l'industrie, et supprimera les vieux tribunaux consulaires. Ce sera presque décréter la mort du régime corporatif.

Par un singulier retour, la décadence de l'industrie à Florence avait déterminé le relèvement de l'agriculture en Toscane. Pour asseoir plus solidement sa fortune mercantile, la bourgeoisie urbaine ne s'était pas fait scrupule d'écraser les campagnes ; par une exploitation oppressive et aveugle, elle les avait appauvries et dépeuplées. Les princes, qui étendent leur domination sur tout le territoire, pratiquent une économie moins exclusive : ils interdisent le déboisement inconsidéré des montagnes, ordon-

nent des plantations d'oliviers, de mûriers, de vignes (dans le Chianti), commencent le dessèchement du Val de Chiana. Mais, pendant deux siècles, trop d'institutions hostiles, qu'ils n'osent réformer, frappent de stérilité leurs efforts. La politique annonaire, étendue à tout le duché, suffirait à décourager la culture. L'Etat se proclame seul acheteur des blés, de l'huile, des vins ; il se les procure au prix qu'il veut bien y mettre, ayant toujours la ressource, pour faire tomber les cours, de s'approvisionner à l'étranger ; et comme, pour assurer la tranquillité publique, il tient à vendre à un prix modéré, il faut nécessairement qu'il achète au rabais : le cultivateur est donc sûr de ne gagner jamais et de perdre souvent. Certains impôts maladroits, comme celui du sel, qui, dans la région de Sienne, rend l'élevage impossible, la lourdeur des droits féodaux, l'extension des biens de mainmorte, constituent autant d'obstacles au rétablissement de la prospérité rurale. Une partie des paysans est réduite à chercher quelques ressources dans les travaux citadins ou bien dans la mendicité ; l'autre continue de végéter dans la modeste condition de métayers, sur des tenures qui, du moins, sont à peu près héréditaires.

C'est seulement vers le milieu du XVIII[e] siècle que se produisent les améliorations décisives. Le patriciat urbain retourne enfin à la terre : il lui apporte les deux éléments qui lui manquaient le plus, les capitaux et les « lumières ». On ne se contente pas de créer à Florence un jardin botanique ; en 1753 se fonde la société des *Georgofili*, « véritable académie d'agriculture, dont le chef est le premier ecclésiastique et les membres les premiers de la noblesse de Toscane [1] », et qui prépare le triomphe d'une agronomie nouvelle. Des souverains plus hardis ne se bornent pas à poursuivre sur des plans plus vastes les entreprises de drainage mollement commencées et à attaquer la

1. Voir le *Mouvement physiocratique en France*, t. I, p. 36 et l'*Histoire du travail à Florence*, par Georges Renard, tome II.

maremme elle-même. En sécularisant nombre de domaines ecclésiastiques, en restreignant l'usage des fidéicommis et des majorats, ils travaillent à « mobiliser » la propriété foncière ; et en même temps, par la limitation des droits de pêche et de chasse, par l'abolition de la vaine pâture, ils la délivrent des servitudes seigneuriales et communautaires. Les cultivateurs de leur côté bénéficient d'une importante réduction de leurs charges, puisque la part de leur récolte qu'ils doivent céder au propriétaire est ramenée de la moitié au tiers ; la simplification et l'égalisation des impôts tournent encore à leur avantage. Propriétaires et métayers ensemble profitent de la disparition des monopoles d'Etat, et de la pleine liberté qui est enfin rendue au commerce intérieur et même extérieur (1767) des denrées [1]. Pour la terre toscane c'est une ère nouvelle qui paraît s'ouvrir [2].

§ 4. — Les États Romains.

Des Etats Romains, à notre point de vue, il y a peu de chose à dire. Ils étaient cependant fort vastes, et présentaient l'avantage de s'étendre de l'une à l'autre des deux mers qui baignent la péninsule. Leur position centrale, ainsi que le caractère sacerdotal du souverain qui les gouvernait, allaient, pendant plus de deux cents ans, les mettre à l'abri des invasions. Ils ne manquaient pas enfin de ressources naturelles : ils pouvaient approvisionner en blé Venise et Gênes, et les Légations produisaient en abondance le lin et le chanvre.

Mais Rome n'est plus la capitale où affluaient l'or et les pèlerins de toute la chrétienté. Elle a perdu les hommages et les offrandes qui lui venaient du nord de l'Eu-

1. La « police alimentaire » est définitivement supprimée en 1775.

2. Cependant en 1757 la production agricole de la Toscane équivalait à peine au tiers de la production industrielle.

rope. Pourtant, après la restauration catholique dont le Concile de Trente est l'agent le plus puissant, la papauté bénéficie encore des sommes qui lui parviennent des régions restées fidèles au Saint-Siège. C'est le plus clair de ses recettes. Rien ne l'empêchait de faire fructifier dans des entreprises de banque les capitaux qu'elle recueillait ainsi. Des pays qu'elle administrait, elle tirait au moins des droits de douane, dont le montant lui servait à gager au besoin ses emprunts. Aussi vit-on des pontifes amis des arts comme Léon X, ambitieux et énergiques comme Jules II et Sixte-Quint, transformer la Ville Eternelle, l'embellir de monuments splendides, la doter de majestueux aqueducs et d'élégantes fontaines, réussir à débarrasser le territoire des bandits qui l'infestaient, même essayer de l'agrandir aux dépens des Etats voisins. Seulement nul ne conçut le dessein de le mettre sérieusement en valeur. Et à la fin du XVIIIe siècle on pouvait dire qu'en fait d'administration la Croix catholique valait le Croissant turc !

Dès le début du XVIe siècle l'*Agro romano* avait achevé de se dépeupler. Pour les grands propriétaires, la tentation était trop forte d'y multiplier leurs bêtes à laine, et le gouvernement se reposait entièrement sur les facilités qu'offrait le commerce maritime pour combler le déficit en céréales [1]. On ne procéda point à des évictions systématiques ; mais, par le jeu naturel de causes analogues à celles qui avaient, dans les derniers temps de la République ancienne, amené la funeste extension des *latifundia*, l'élevage cette fois encore chassa devant lui la culture ; la banlieue de Rome prit cet aspect de désert funèbre qui frappe encore aujourd'hui le voyageur de tristesse et d'étonnement. Quels bienfaits, dès lors, pouvait apporter la grande entreprise d'assèchement des marais Pontins, à laquelle, depuis Léon X et Sixte-Quint jusqu'à Pie V,

1. Voir Claudio Jannet, *Grandes époques de l'histoire économique*, p. 302.

tous les pontifes ont travaillé ? Dans toute l'étendue des Etats de l'Eglise, d'ailleurs, la politique annonaire invariablement suivie jusqu'en 1802 aurait suffi pour décourager l'effort des cultivateurs. L'administration des subsistances achète d'office, au prix fixé par elle, tout le blé dont elle a besoin, et elle se borne ensuite à enrichir ses protégés en leur accordant, quand il y a lieu, des permissions d'exporter particulières. Le tribunal des vivres taxait de même la viande, et il achetait à bas prix toute l'huile apportée sur le marché, pour la revendre à sa discrétion. — Point de bourgeoisie industrielle, sauf à Bologne ; point même d'industrie d'art florissante, sauf à Faënza et à Urbino, dont les *faïences* et les poteries mythologiques restent célèbres ; et en dehors de sa foire de Sinigaglia, qui au XVIIIe siècle réussit à détourner un des maigres filets du commerce vénitien, point de commerce intérieur organisé. A peine Pie VI[1] parvient-il à supprimer les douanes intérieures.

Le commerce extérieur, lui aussi, semblait devoir succomber sous le double poids de la fiscalité douanière et de l'intolérance ecclésiastique. Mais, en faveur du seul bon port qu'elle possédât, la Papauté dut modérer et ses prétentions religieuses et ses exigences financières. Le restaurateur de l'Inquisition lui-même, le fondateur de la Congrégation de l'Index, Paul III (1533-1550), autorise ses sujets d'Ancône à trafiquer avec tous les Infidèles de l'Orient, avec les Turcs comme avec les Grecs. Au siècle suivant, pour ne point compromettre la prospérité de la ville, la liberté de conscience est garantie aux marins hollandais et anglais qui y séjourneront. En 1732 enfin, toutes les taxes d'exportation y sont abolies, et de ce jour-là Ancône libre commença de l'emporter sur Venise déchue. Sur les frontières continentales les plus actifs agents d'échange étaient les contrebandiers !

1. (1775-1800).

Ainsi la monarchie pontificale apparaît à la fois comme un organisme parasitaire qui vit de l'étranger et comme un gouvernement qui paralyse ses propres sujets.

§ 5. — Le royaume de Naples.

Décadence générale de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; dépopulation de la Pouille ; misère de la Sicile. — Essais de réforme sous la dynastie des Bourbons.

Dans cette rapide revue des Etats italiens, ceux que nous avons jusqu'ici considérés ont réussi à conserver tant bien que mal leur indépendance. Encore la Toscane a-t-elle fini par échoir à la Maison de Lorraine, intimement apparentée à celle d'Autriche. Mais c'est dès l'aube des temps modernes que le royaume de Naples et le Milanais tombent sous la domination de l'Espagne, et plus de trois cents ans s'écouleront avant que ces deux pays, après plusieurs changements de maîtres, recouvrent enfin, au sein de l'Italie affranchie, leur liberté perdue. — Pour ne parler que des Deux-Siciles, il y avait déjà, à l'époque où s'engagent les guerres d'Italie, près de deux siècles qu'elles étaient gouvernées par des princes de la Maison d'Aragon ; la conquête de Ferdinand le Catholique fait de l'Italie méridionale une partie intégrante de l'empire espagnol. Après un court intervalle (1713-1735) où il aura passé des Habsbourgs de Madrid aux Habsbourgs de Vienne, ce vaste territoire revient aux Bourbons d'Espagne.

A côté d'âpres et infertiles cantons montagneux, il renfermait de riches plaines que la nature avait destinées à un brillant développement agricole, et le fait est qu'au xve siècle il y avait peu de provinces, en Italie même, où la culture fût aussi intensive que dans les environs immédiats de Naples, et dans cette grasse Terre de Labour dont le vice-roi Pierre de Tolède (1532-1553) allait achever l'assainissement. Sur l'autre versant de l'Apennin cependant,

les plaines du Tavoliere[1] souffraient d'une extension démesurée de l'élevage. Depuis la fin de l'Empire romain la majeure partie de ces terres fertiles, sur une longueur de 50 milles, et sur une largeur qui variait de 3 à 5, constituait un domaine public, et à travers les âges les gouvernements successifs s'étaient donné le mot pour interdire aux occupants de consacrer plus d'un cinquième de leurs exploitations à la culture agraire[2]. Singulière conduite de la part d'un propriétaire, mais qui s'expliquait par l'importance des péages perçus sur la transhumance des moutons. Songez qu'ils rapportaient par an 200.000 ducats, et que, lorsque Louis XII et Ferdinand d'Aragon se furent partagé le royaume, l'attribution de ce magnifique revenu fut la première occasion de querelle entre les deux souverains !

Aux abus invétérés de la fiscalité royale allaient maintenant se joindre ceux de l'oppression féodale. Les barons s'entendent avec la royauté pour favoriser cette multiplication excessive des troupeaux; en 1467 ils avaient obtenu des privilèges semblables à ceux de la *Mesta* castillane : toutes les terres de la Pouille seront désormais soumises au régime de la vaine pâture. Aussi voit-on, au cours du XVIe siècle, le nombre des moutons s'élever de six cent mille au chiffre incroyable de cinq millions[3]. Les paysans, dont les blés étaient désormais mangés en herbe par le bétail, ont vendu à vil prix leurs champs, lorsqu'ils en étaient propriétaires; les métayers et tenanciers ont été plus ou moins brutalement évincés. Tous ces déracinés, réduits à la condition de prolétaires, se sont réfugiés sur les hauteurs, dans des bourgades où ils fuyaient la malaria, fléau permanent des vallées, et où, jusqu'à nos jours, ils devaient vivre misérablement du produit des maigres journées que pouvaient leur offrir encore les cultures de

1. Au nord de Foggia.
2. Voir Vidal de la Blache, *États et nations de l'Europe*, p. 523.
3. Voir Jannet, passage cité.

la banlieue. A la fin du XVIIIe siècle, bien que la dépopulation générale du pays ait éclairci leurs rangs, si vaste était l'étendue des friches que le travail leur manquait pendant les deux tiers de l'année ; et dans le plein même de la saison, la concurrence entre eux était si vive que leurs salaires dépassaient rarement vingt sous par jour [1].

Avec cela les seigneurs, qui pour la plupart sont d'origine étrangère, n'hésitent pas, pour soutenir leur luxe, à asseoir sur le commerce rural de scandaleux monopoles qui grèvent d'autant le labeur agricole et la vie même des campagnards. Abusant de l'insécurité qui, par leur faute, règne dans le pays, ils contraignent les marchands à acheter très cher des saufs-conduits pour chaque troupeau qu'ils mènent de marché en marché, à tant par tête. Sur les chemins ils ne laissent subsister qu'un petit nombre d'auberges, qu'ils ont affermées, et dont les tenanciers se remboursent largement de leurs avances et de leurs risques en exploitant de leur mieux la clientèle forcée. Enfin, ils accaparent tous les produits du pays et ceux de l'étranger, de manière à acheter les uns aux plus bas prix et à revendre les autres au plus haut. Dès le règne de Charles-Quint, combien de paysans, exaspérés par ce système savant d'extorsions, préfèrent fuir dans les montagnes, où ils mèneront la vie plus libre et à peine plus précaire des brigands !

Les commerçants des villes ne sont guère plus heureux. S'ils ne subissent que le contre-coup des exactions seigneuriales, ils sont les premières victimes de la fiscalité monarchique. Pierre de Tolède a beau les délivrer de la concurrence des Juifs chassés d'Espagne, qui avaient cru trouver dans la vice-royauté un asile, ou encore instituer des Monts-de-Piété pour abaisser le taux de l'intérêt. Comment leurs affaires pourraient-elles prospérer, quand toutes les marchandises, à l'entrée et à la sortie,

1. Voir Kowalevsky, ouvrage cité, p. 85.

sont assujetties à des droits exorbitants ? Si encore on leur eût procuré l'avantage d'une monnaie loyale et fixe ! Mais il faut bien subvenir aux dépenses des guerres, assurer la fortune des vice-rois ; à tout moment, et pour quel bénéfice dérisoire, le gouvernement fera varier la valeur réelle des espèces. Faut-il s'étonner si, en 1648, un simple pêcheur, Masaniello, réussit à soulever la population de Naples ?

L'industrie avait trouvé en Ferdinand le Catholique un protecteur avisé. Ce roi — un des plus habiles que l'Espagne ait jamais eus — s'était attaché à favoriser la fabrication des soieries ; des tarifs sagement combinés l'avaient mise à l'abri des concurrences étrangères ; des artisans de Venise avaient apporté le secret des brocarts d'or ; la moitié de la population de Naples trouvait dans cette manufacture un lucratif emploi. Mais les exigences fiscales et les règlements arbitraires devaient vite interrompre cette brillante floraison. On veut réserver à la capitale cette abondante source de profits, on interdit aux industriels de s'établir dans les provinces (1647) ; aux seuls commerçants et industriels « de la douane royale de Naples » appartient le droit d'acheter des cocons ; un peu plus tard (1685), on interdira purement et simplement tout perfectionnement technique. La filature et le tissage du coton périclitent dans le même temps, et pour les mêmes causes : ce sont des négociants génois ou catalans qui fournissent le royaume ; on leur accorde même, moyennant finance, le privilège de cette entreprise. D'ailleurs l'aristocratie napolitaine va-t-elle s'en plaindre ? A peine, car la noblesse espagnole lui a inculqué son superbe mépris pour tout ce qui était manufacture ou trafic.

Soumise à une exploitation plus dure et, si possible, plus maladroite, la Sicile offre le tableau d'une décadence encore plus sombre. Là aussi, bien que l'exportation du soufre eût une certaine importance, l'agriculture constituait la ressource essentielle, et là aussi, les erreurs de

l'administration, jointes aux révolutions du commerce, menaçaient de la tarir. Cette grande île devait à son heureux climat de contribuer pour une assez large part à l'approvisionnement de l'Europe en sucre, en coton, en riz, en soie; pour ces denrées exotiques, seules les provinces méridionales de l'Espagne pouvaient, au même titre qu'elle, entrer en concurrence avec l'Orient. Mais voici que les mûriers allaient se répandre dans toute l'Italie et une bonne partie de la France, la Lombardie se couvrir de rizières, et les Indes occidentales de plantations. Du moins l'antique Trinacrie allait-elle rester un des greniers de la Méditerranée ? Hélas, le gouvernement espagnol prend en main tout le commerce des blés ; il décide des quantités qu'il sera permis d'exporter, d'office il fixe les prix ; ses intentions peuvent être louables, mais qu'arrive-t-il ? Peu à peu les emblavures diminuent, et certaines années l'île d'abondance devient l'île de famine où les paysans misérables se révoltent pour avoir du pain. Quant à l'industrie sicilienne, elle ne peut que languir : car ni pour les draps fins, ni pour les soieries, elle ne peut lutter contre la Toscane, contre Venise, contre la Catalogne surtout et la Ligurie, auxquelles, dans les bonnes périodes, elle continue d'expédier des céréales, et qui lui envoient en retour le produit de leurs manufactures.

Pour secouer cette léthargie de tout un royaume, il ne faut pas moins qu'un changement de dynastie. A peine installés sur le trône de Naples, les Bourbons eurent le mérite de confier le gouvernement à un ministre réformateur qui, pour le bien du pays, devait rester au pouvoir pendant quarante-trois ans (1735-1777). Tanucci s'en prend d'abord aux privilèges de la double féodalité laïque et ecclésiastique ; en même temps qu'il détruit les juridictions seigneuriales, il abolit la dîme. Puis, pour accroître à la fois la richesse et la population, il fait la guerre à ces asiles de célibataires et d'oisifs que constituent les couvents : on n'autorisera plus que dix ordi-

nations par mille habitants. Pour ranimer le commerce, il rappelle les Juifs ; pour réveiller l'agriculture, il supprime le tribunal des subsistances et lève les interdictions de culture qui pesaient sur la Pouille ; il encourage les défrichements et facilite l'afflux des capitaux à la terre en instituant la conservation des hypothèques. — Mais le hardi novateur avait provoqué trop de rancunes : son œuvre ne devait point tout entière lui survivre. Et le royaume allait encore subir sous des princes indignes une longue série d'épreuves.

§ 6. — Le Milanais.

Survivance passagère des industries de luxe ; introduction de cultures nouvelles ; mais désastreuse influence de l'administration espagnole. — Œuvre de relèvement inaugurée par l'administration autrichienne, qui lui succède.

L'histoire moderne du Milanais tient en deux mots : près de deux siècles de domination espagnole (1526-1713) ; près d'un siècle de domination autrichienne (1713-1797) : une longue période de décadence, un essai de relèvement.

Dans le domaine des Visconti et des Sforza, dans la patrie des « Lombards », les grands brasseurs d'affaires du Moyen-âge, tant de capitaux étaient amassés que Milan semblait devoir rester, en dépit des guerres incessantes et de la conquête étrangère, une des métropoles financières de l'Europe. Mais quel édifice de prospérité l'administration espagnole n'aurait-elle point ruiné ? Son avidité est insatiable. Non point que le gouvernement de Madrid draine la richesse de cette possession extérieure : le Nouveau-Monde lui suffit. Mais sans trêve il faut remplir la caisse militaire qu'épuisent les nécessités de la politique italienne ; et surtout il faut subvenir au luxe insensé de cette cour, de ces magistrats, de ces ministres castillans, dont on pouvait dire « qu'en Sicile ils faisaient maigre

chère, qu'à Naples ils mangeaient, mais qu'à Milan ils dévoraient ». La détresse perpétuelle du trésor justifiera donc toutes les exigences : les négociants sont priés de consentir des prêts, qu'on leur remboursera si les circonstances le permettent ; les banques privées, où les particuliers auront jugé plus sûr de déposer leur argent, n'échapperont pas aux réclamations impérieuses de ce despotisme besogneux, et pour couronner ces scandaleuses pratiques, on proclamera officiellement la banqueroute (1671). Quant à la noblesse, par orgueil et par prudence, elle s'est empressée de retirer ses fonds du commerce pour les placer en terres : les majorats et les fidéicommis immobilisent la plupart des grandes fortunes, à moins que le gaspillage ne les dissipe.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle cependant, l'intérêt de l'argent se maintient à un taux assez bas et l'esprit d'entreprise demeure assez vivant, au moins parmi la bourgeoisie, pour que l'industrie continue de prospérer. Le luxe même lui fournit un aliment : à Milan des manufactures d'armes, des ateliers d'orfèvrerie, des fabriques de glaces ; à Côme, des fabriques de draps fins, de soieries, de brocarts d'or, produisent des articles élégants et somptueux qui répandent dans tout l'Occident la renommée des artisans milanais. La capitale est fréquentée par une société riche qui passe le temps en fêtes perpétuelles ; l'escrime, la danse, l'opéra s'y déploient à l'aise ; la jeune noblesse européenne y accourt pour s'initier aux belles manières ; le carnaval de Milan rivalise d'entrain avec celui de Venise. Il y a une clientèle pour l'art industriel : on sait la renommée dont jouirent dans le voisinage les luthiers de Crémone, les Amati, les deux Guamari, Stradivarius.

Mais bientôt l'inertie l'emporte sur les traditions laborieuses : on ne veut plus travailler autant, on ne prend même plus la peine de gagner. Des concurrences nouvelles rendent, d'ailleurs, la lutte plus difficile : dès le XVIIe siè-

cle les draps anglais pénètrent au cœur de la Lombardie. Et puis le fisc semble se complaire à décourager les derniers efforts : les taxes de tout genre redoublent ; il en suffit d'une malencontreuse sur l'indigo pour ruiner les teintureries. En huit ans, de 1616 à 1624, Milan perd 24.000 ouvriers, et le nombre de ses manufactures de drap tombe de 70 à 15 ; en 1713 il n'en restera que cinq. Cette irrémédiable langueur, qui gagne toute l'industrie, retentit si cruellement sur la condition des ouvriers que la loi prétend obliger les patrons, sous les peines les plus sévères, à leur fournir de l'ouvrage quand même (1654). Vaine sollicitude, quand c'est la production elle-même qui s'éteint !

Ce beau pays comblé de la nature avait été dans la dernière période du Moyen-âge si admirablement cultivé qu'on l'eût à bon droit appelé le Jardin de l'Europe. A la veille même des guerres qui devaient le ravager et lui faire perdre, avec son indépendance, le secret de sa fécondité, les Sforza avaient presque achevé de mettre en valeur ces riches alluvions auxquelles l'eau seule faisait défaut. Le canal de la Martesana — dont on dit que Léonard de Vinci avait dressé les plans — avait relié les plaines de la capitale à l'Adda, comme déjà le *Naviglio Grande* les reliait au Tessin, et à travers la ville même le *Naviglio interno* avait réuni ces deux grandes artères d'irrigation et de commerce [1]. Pendant quelques années on put croire que les révolutions de tout ordre qui venaient de s'accomplir ne feraient qu'accroître dans ce canton privilégié de la planète la variété des productions. Tandis que les mûriers importés du Levant continuaient d'étendre sur les coteaux leur manteau de vertes frondaisons, des mêmes régions, après un long détour, les plaines grasses et humides recevaient le maïs américain, qui fut nommé blé de Turquie *(gran turco)*. Comme par sa nouveauté même la

1. Voir Vidal de la Blache, ouvrage cité, p. 433.

céréale inconnue échappe à la dîme, comme nul contrat de fermage ou de métayage n'a stipulé que le propriétaire en recevrait sa part, elle se répand avec une étonnante rapidité ; partout elle remplace l'orge et les autres menus grains, elle prend même aux dépens du froment une extension démesurée. Le riz enfin, autre culture d'origine lointaine, transporté dès le siècle précédent de l'Italie du Sud dans celle du Nord, achève de conquérir les terrains inondables du Bas-Milanais.

Mais voici que les tailles exorbitantes refroidissent l'ardeur des cultivateurs et des propriétaires : quand la somme des impositions dépasse le revenu de la terre, à quoi bon peiner et se mettre en frais ? Ce n'est pas assez que l'impôt direct vienne en quelque sorte dévorer le capital agricole, avant qu'il n'ait pu porter ses fruits ; les taxes de consommation multipliées, et surtout une impitoyable police frumentaire, ravissent au laboureur tout espoir d'obtenir un débit rémunérateur : tous les commerçants en grains sont soumis à une véritable inquisition qui ruine leurs affaires, et l'exportation des blés est en principe interdite. En 1588, sous prétexte de décider les habitants à tisser eux-mêmes le produit de leurs cocons, on prohibe de même l'exportation de la soie grège : on ne réussit qu'à frapper les magnaneries. N'ira-t-on point jusqu'à restreindre l'élevage du bétail, par crainte de faire renchérir à l'excès le fourrage destiné aux écuries de Sa Majesté ? Quoi d'étonnant si tant de champs, jadis soignés avec amour, restent en friche, et si, en maint district de cette terre bénie, éclatent des disettes partielles que le mauvais entretien des voies de communication transforme en famines, et si les inondations elles-mêmes reconquièrent les zones qu'elles avaient perdues ?

En même temps que la domination espagnole, cette décadence cesse ; mais pour que le pays se ressente des efforts de régénération accomplis par les nouveaux maîtres autrichiens, il faut attendre la fin des grandes guerres

qui, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, dévasteront encore la

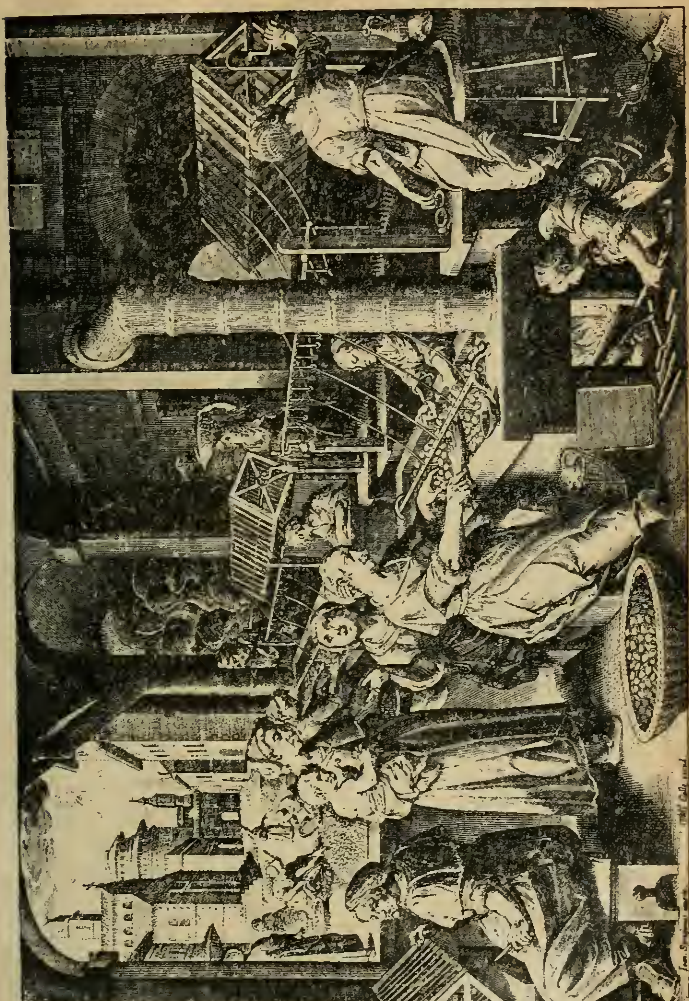


Fig. 19. — Filature de soie dans le Milanais.
(Cabinet des Estampes).

Lombardie. C'est alors que l'œuvre de relèvement inaugurée par le comte Firmiani[1] se déploie avec ampleur ;

1. A qui revient l'honneur d'avoir créé à Milan en 1768 une chaire d'économie politique pour Beccaria.

toutes les sources de la vie et de la richesse sont ravivées. La fondation d'un *Monte* de la soie, c'est-à-dire d'une caisse permettant aux propriétaires de magnaneries d'obtenir d'honnêtes avances, leur épargne la nécessité ruineuse de vendre précipitamment leur récolte à vil prix; la monnaie est assainie, et les thalers de Marie-Thérèse (1777) font prime sur toutes les places de l'Europe, et jusqu'en Orient, à l'égal des ducats d'autrefois. L'industrie se ranime, surtout à Côme. La confection d'un nouveau cadastre aboutit à la simplification du système financier ; la charge de l'impôt se trouve mieux répartie entre les différentes classes de la société et la suppression de la ferme générale met un terme à des abus séculaires. L'Etat retrouve quelque argent pour reprendre les grands travaux interrompus d'hydraulique agricole, et les paysans, déjà soulagés par la péréquation fiscale, travaillent désormais de bon cœur à augmenter leurs moissons, maintenant que nulle prohibition n'en gêne plus l'écoulement. — Il s'en faut, certes, que l'antique aisance ait reparu ; tout de même, c'est un bon signe que de 1749 à 1770 la population du duché se soit accrue de près d'un quart [1].

§ 7. — Le Piémont.

Le Piémont n'est qu'à moitié un Etat italien, puisqu'il est uni à la Savoie ; et il a tenu plus de place dans la diplomatie et les guerres de l'Europe que dans son histoire économique. Il doit son importance politique à sa situation de « portier des Alpes » ; mais les passages qu'il garde ne sont point ceux qu'empruntent les principaux courants commerciaux, et les montagnes couvrent une grande partie de son territoire.

C'est cependant l'agriculture qui lui fournit la plus grosse part de ses ressources. Bien que, comme dans le

1. De 900.000 elle passe à 1.130.000.

reste de l'Italie, la mainmorte et les fidéicommis entravent le morcellement de la propriété, celle-ci est fort divisée, au moins dans la demi-montagne et la plaine, où la plupart des cultivateurs sont en même temps propriétaires. Le duc Emmanuel Philibert, après avoir affermi son absolutisme, avait émancipé les serfs (1561) ; deux siècles exactement plus tard, le roi Charles-Emmanuel III autorisera le rachat des servitudes féodales personnelles, qui n'étaient pas d'ailleurs des plus lourdes ; aussi le pays paraît-il bien cultivé, couvert de mûriers et de vignes qui grimpent aux arbres ou se courbent en berceaux. L'industrie, en revanche, est presque absente. La concurrence trop proche du Milanais et de la France empêche la fabrication des soieries de s'y développer ; les éleveurs de magnans s'empressent de vendre leur soie grège aux commissionnaires étrangers, fût-ce à bas prix ; à peine tisse-t-on quelques étoffes d'or et d'argent. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, on ne trouve pas dans toute l'étendue du royaume une seule fabrique de draps, et Turin peut bien compter 40.000 habitants, lorsque Montesquieu la visite en 1728 ; il la dénomme « le plus beau village du monde ». Les règlements minutieux édictés pour favoriser l'éclosion des manufactures en ont plutôt retardé l'épanouissement. Donc, point de bourgeoisie puissante : les roturiers ne s'y enrichissent guère que dans l'exercice de la médecine ou de la jurisprudence, et dès qu'ils ont acquis quelque fortune, ils se hâtent d'acheter un titre de noblesse.

En somme, la monarchie de Sardaigne n'est pas l'Etat le moins prospère de la péninsule, ni celui où la masse du peuple (1.200.000 habitants à la fin du XVIIe siècle) soit le moins heureuse ; mais c'est, sans aucun doute, celui où l'évolution économique est le moins avancée. Les richesses minières de l'île qui lui a donné son nom demeurent à peu près inexploitées.

CONCLUSION

Si l'on jette un regard d'ensemble sur l'activité économique de la péninsule pendant la période moderne, c'est dans une commune décadence que nous voyons tous les Etats italiens enveloppés. Quelles sont donc les causes générales de ce grand fait ?

D'abord, faut-il le rappeler ? le déplacement de l'axe commercial. Cette Méditerranée, où l'Italie occupe une position privilégiée, cesse d'être le principal théâtre du commerce extérieur de l'Occident et la voie maîtresse du trafic entre l'Europe et l'Asie ; les ports italiens participent à cette déchéance universelle; les plus actifs ne comptent plus guère désormais que comme centres d'approvisionnement local ou comme entrepôts d'escale. Mais la faiblesse profonde et irrémédiable de l'Italie, c'est son état de division. Si elle avait été unie, elle n'aurait point si cruellement subi les effets de la révolution maritime ; et au moins dans le négoce méditerranéen, dont seule l'importance relative était diminuée, elle aurait conservé sa belle part. Or, jusque sur les rivages reculés du Levant, ce sont des puissances océaniques qui, triomphant des obstacles dressés par la conquête turque, se disputent la première place.

C'est le morcellement politique qui a ruiné également le commerce intérieur et l'a réduit à de misérables transactions de détail : car partout les routes sont coupées de fondrières, hérissées de péages, infestées de brigands. Au défaut de concentration politique répond un non moins grave défaut de concentration économique ; au sein même de ces Etats médiocres et mal centralisés, l'économie urbaine se survit, et dans les cadres étroits des corporations, mieux respectés qu'ailleurs, la grande industrie ne saurait grandir.

Pour comble de malheur, de toutes les dominations

étrangères que l'Italie divisée était condamnée à subir, c'est la plus lourde, la plus stérilisante de toutes, la domination espagnole, qui l'a emporté. Puis la société italienne elle-même semble momentanément épuisée par la splendide et précoce floraison des siècles précédents. Le capital-terre s'endort dans l'inertie des majorats et de la mainmorte ; le capital-argent se repose dans les mesquines opérations d'une finance usuraire ; le travail lui-même languit : nulle ardeur désormais, sauf peut-être pour le plaisir, et pour tromper les ennuis d'une demi-oisiveté luxueuse ou misérable.

Enfin, comment oublier qu'en maint endroit les hommes avaient à lutter contre une nature ennemie ? Fleuves au régime torrentiel, qui débordent et laissent sur leur passage des marais et la fièvre, font reculer la mer devant leurs alluvions, créent des deltas malsains, ensablent les ports, ensevelissent jusqu'aux ruines de cités importantes comme le furent autrefois Sybaris et Crotone ; tremblements de terre, éruptions de volcans, comme celle de l'Etna qui, en 1669, détruisit Catane et fit périr 90.000 personnes. Pour combattre ces fléaux, là où la chose était possible, il eût fallu des soins incessants, un labeur continu. La négligence des travaux nécessaires par une génération rendait la situation de plus en plus difficile aux générations suivantes, et sur bien des points la civilisation impuissante et découragée renonçait à une bataille inégale.

Pourtant, en dépit des ravages du paupérisme et de la dépopulation, le génie de la race ne s'est point éteint, — j'entends son génie économique. Sans parler de la haute fortune que maints enfants perdus de l'Italie, banquiers et partisans, ont su atteindre hors de leur patrie, — sur le sol natal même, grâce au rapprochement fécond de deux ordres de travailleurs, artistes et artisans, que l'économie moderne devait trop souvent séparer, les industries d'art jettent longtemps encore leur éclat. Et

cette agriculture italienne, qui supporte tant de charges et reçoit si peu de soins, garde encore le souvenir de la primauté qu'elle avait conquise. Les plants de jonquilles et de tubéreuses dont s'enorgueillissent les horticulteurs de Bologne n'annoncent-ils pas les merveilles des jardins hollandais ? Pendant tout le XVIe siècle les villas italiennes servent de modèles aux seigneurs et princes d'Outre-monts, et l'agronomie lombarde ou toscane, riche des trésors de l'observation antique et des leçons d'une expérience raffinée, devance les temps : n'est-ce pas elle qui, en 1567, découvre le principe essentiel de la rotation des cultures ? Et au moment même où l'expansion moscovite, ayant gagné les bords de la mer Noire, menace les producteurs de blé italiens d'une nouvelle et redoutable concurrence, n'est-ce pas, pour ainsi dire, parmi eux, ou à leur intention, que Vallerius, le fameux agronome suédois, publie son grand ouvrage, dont le titre seul est significatif : *Agriculturæ fundamenta chemica* (1775) ? N'est-ce pas enfin de la détresse même de la terre italienne que l'on voit naître ces précieuses institutions où se marient si heureusement la spéculation financière et l'assistance agricole, et qu'on appelle les *monti frumentarii ?* Dès le XVIIe siècle elles fonctionnent, ces caisses de prêt en nature qui avancent au cultivateur, sans dépôt de gage, et sur sa seule caution personnelle, les grains nécessaires aux semailles, qu'il rendra en nature — capital et intérêts — après la récolte prochaine ?

L'Italie manquait de corps et de forces, assurément ; mais son âme ingénieuse survivait, et aussi sa beauté, la douceur de son climat, le charme de ses vieilles villes et de ses paysages, les chefs-d'œuvre de ses artistes. C'est dans la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'y apparaît cette espèce nouvelle, le touriste, qui est d'origine anglaise. C'est de là qu'il faut dater l'industrie des étrangers, qui devait peu à peu apporter tant d'argent dans un pays où l'exhumation de Pompeï et d'Herculanum, déjà com-

mencée, appelait tant de regards curieux et donnait le signal d'une seconde renaissance classique. L'Italie moderne allait tirer un large bénéfice des monuments de son passé glorieux.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

CANTU. *Histoire des Italiens*, 1859. Trad. franç. 1862. 12 vol. in-8°. T. 7 et 8.

BROGLIO D'AJAMA. *Die Venetianischen Seiden-Weberzünfte von 13 bis 16 Jahrhundert.* Dissertation inaugurale. Stuttgart, 1893.

KOWALEWSKI. *La fin d'une aristocratie* (Venise). Trad. fr. 1 vol. in-8°. Paris, 1901.

MOLMENTI. *Venice* (trad. Brown). 3 vol. in-8°. Londres, 1907-1908.
Age d'or, 2 vol.
Décadence, 1 vol.

RENARD (Georges). *Histoire du Travail à Florence.* 2 vol. in-8°. Paris, 1913-1914.

SIEVEKING. *Studio della Finanza genovese nel mediœvo e en particolare sulla Casa di S. Giorgio.*—Atti della Societa Ligure, t. 35. 1906-1907.

CHAPITRE VI

LA SUISSE

Développement de l'élevage et de l'industrie. — Bourgeoisie citadine et démocratie rurale. — Les *heimatlosen*.

Pour la Suisse, à l'aurore des temps modernes, l'âge héroïque de la formation politique était achevé. Les batailles de Grandson et de Morat (1476) avaient définitivement assuré à cette fédération de petites démocraties et de villes libres dites impériales une indépendance que les traités de Westphalie devaient consacrer. Mais l'âge du développement économique commence ; la neutralité de fait dont il bénéficie va permettre à ce peuple énergique de tourner son activité vers les œuvres de la paix. S'il cultive un sol en grande partie ingrat, il occupe un des carrefours de l'Europe : cette situation centrale lui permet d'entrer en rapports étroits avec un grand nombre d'Etats divers et de servir entre eux d'intermédiaire. Les vallées de ces âpres montagnes constituent d'ailleurs des réservoirs d'hommes dont le trop-plein, débordant des frontières, va répandre au delà l'influence de la petite patrie.

Et la vaillante république s'ouvrira aussi comme un refuge aux persécutés, aux mécontents des pays voisins. Il faut faire une place d'honneur à ces réfugiés, qui, de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, les uns chassés par l'intolérance religieuse, les autres victimes de persécutions politiques, viennent chercher en Suisse le droit de vivre et la liberté, mais y apportent en revanche leur talent, leur fermeté de caractère, leurs capitaux et

souvent quelque industrie nouvelle, telle la tannerie à Lausanne, l'horlogerie à Genève, la rubanerie à Bâle.

C'est, nous l'allons voir, le progrès même des relations extérieures qui, peu à peu, va transformer l'économie helvétique.

La nation suisse, à mesure qu'elle grandissait, ne pouvait plus espérer suffire à sa subsistance avec les seules productions de son territoire. L'humidité et la rudesse du climat lui commandaient, du reste, d'accorder dans l'exploitation de son sol une part plus large à l'élevage qu'à la culture proprement dite. Il était donc naturel qu'elle devînt un centre d'exportation de gros bétail. Ils sont, en effet, d'année en année plus nombreux, les troupeaux qui, dès le début de l'automne, franchissent les cols des Alpes, les passages du Jura, ou simplement descendent le Rhin, pour se rassembler aux foires de Piémont, de Lombardie, de Franche-Comté et d'Alsace : l'insuffisance même des fourrages d'hiver rend ce commerce nécessaire. Le plateau suisse est également une terre abondante en chevaux; c'est dans ces pâturages paisibles que, au début de chaque guerre, les armées des puissances voisines trouvent de quoi compléter leur remonte ; et en tout temps, le service des voitures sur les grandes voies internationales qui traversent le pays, comme celle du Gothard, réclame un grand nombre de bêtes de trait. Une industrie pastorale enfin s'est créée dont les produits déjà se répandent dans le monde : au XVIII[e] siècle les fromages d'Emmenthal et de Gruyère s'expédient non seulement en France et en Italie, mais jusque dans le Levant et en Egypte.

Mais, pour compenser le déficit des cultures alimentaires, il fallait faire appel encore au travail des artisans et aux ressources de l'exportation industrielle. Après que Berne aura fabriqué des draps, Saint-Gall produira des toiles de lin et de chanvre, puis des mousselines et des broderies, dont les prohibitions françaises n'empêchent pas

l'immense succès; par le Rhin elles gagnent la Hollande et de là pénètrent en tous pays. Les loisirs même que laisse l'économie pastorale ou forestière, l'inaction qu'impose un long hiver, contribuent à faire naître en pleine montagne des industries dont les articles serviront à solder les achats de céréales effectués dans l'Allemagne du Sud et en Autriche. Et plus la population ouvrière grossira, plus ce mouvement d'échanges prendra d'ampleur.

Bâle, Zurich et Genève deviennent ainsi les entrepôts naturels entre la France, l'Allemagne et l'Italie ; et de lui-même le commerce de l'argent s'y développe. Dès le XVIe siècle la cité de Calvin s'ouvre aux Juifs de Francfort comme aux gens d'affaires italiens. Deux cents ans plus tard, les Genevois s'intitulent « les rois du crédit », et les capitaux qu'ils ont placés dans les fonds publics de France s'élèvent à une dizaine de millions : le dernier ministre des finances de l'ancienne monarchie française ne devait-il pas être Necker, un banquier genevois ? Fribourg elle-même profite de cette expansion financière. Bien que le trafic intérieur, en dépit des multiples péages et pontonnages, commence à prendre une certaine intensité, et que de nouvelles routes soient tracées (dont la chaussée du Hauenstein, entre Soleure et Bâle, avait, dès l'époque de la Renaissance, fourni le type), c'est avant tout au développement des relations internationales que la Suisse doit cette fortune nouvelle, dont l'influence va s'étendre à toute l'économie nationale.

Au début de l'ère moderne on avait inauguré l'exploitation des mines de fer du Valais et des salines de Bex, et l'évêché de Bâle comptait déjà quelques forges. Mais les industries textiles étaient peu prospères : la draperie, à Berne, périclitait, et les efforts accomplis par quelques réfugiés anglais pour la rétablir à Aarau et à Zurich devaient rester sans succès. Voici cependant qu'au XVIe siècle des artisans italiens introduisent sur les bords de la Limmat le tissage et la teinture de la soie ; puis ce sont les fila-

tures qui s'installent à Schwytz, à Glaris, à Engelberg, tandis que la fabrique des velours enrichit Berne et Bâle. A deux siècles de distance, à peu près dans les mêmes lieux, apparaît à son tour la manufacture de coton, qui allait très vite atteindre à Zurich un haut degré de perfection. Enfin la Renaissance a fait éclore sur cette terre de liberté une industrie toute nouvelle. Bâle, où Erasme vient mourir, devient une véritable capitale typographique, et ses presses, comme celles de Genève (la « Rome du Calvinisme »), de Lausanne, d'Yverdon, disputent à celles de la Hollande l'honneur et l'avantage de lancer les ouvrages interdits en France, tandis qu'une importante papeterie s'est établie à Serrières, près de Neuchâtel. Au-dessus, à près de mille mètres d'altitude, sur les hauts plateaux du Jura, une autre fabrication a grandi, fille à la fois du désœuvrement hivernal et de l'ingéniosité montagnarde, celle des montres. Dès le XVIe siècle, à vrai dire, l'horlogerie avait été apportée à Genève par des émigrés de France ou d'Italie ; mais la première montre fabriquée dans la vallée du Locle et de la Chaux-de-Fonds date de 1679 : un siècle plus tard, dans ce canton perdu, la production annuelle des modèles en or et en argent s'élevait à 40.000 articles.

Sans doute, malgré l'importance du chiffre d'affaires, il ne s'agit là que d'une industrie presque toute manuelle et d'une fabrique dispersée ; de même les 40.000 personnes que la broderie occupe à la fin du XVIIIe siècle dans les deux cantons de Saint-Gall et d'Appenzell travaillent rien qu'avec leurs doigts et sans sortir du logis familial. Tout de même le progrès des industries textiles a déterminé la formation dans les principales villes de vastes ateliers, sinon de grandes manufactures, impliquant une certaine concentration de capitaux. Les anciennes corporations jouent encore un rôle considérable à l'époque de la Réforme, et elles restent maîtresses du gouvernement des cités ; elles forment les cadres de ces oligarchies bour-

geoises de plus en plus étroites, de plus en plus fermées, qui tiennent dans la soumission, non seulement le gros de la population urbaine, mais tout le peuple des campagnes annexées. Au début du XVIIIe siècle, le bourg de Winterthur s'était mis à fabriquer, outre les aciers, des toiles et même des soieries : aussitôt Zurich d'interdire à toutes les localités du canton de travailler la soie et le lin autrement qu'en écru et de vendre les produits à d'autres qu'aux bourgeois du chef-lieu. Peu à peu cependant des brèches s'ouvrent dans le monopole des aristocraties municipales. Bâle en 1749 permet à un nombre limité de tanneurs de s'établir hors des murs à condition de payer un droit aux maîtres citadins [1]. Pour parer aux dangers du chômage, elle répand la passementerie dans les campagnes, en même temps qu'elle crée une caisse alimentée par les patrons et les ouvriers et destinée à soulager les sans-travail. Bientôt le tissage rural se répand dans l'Emmenthal et l'Argovie; il est vrai que parmi ces artisans campagnards une bonne partie sans doute travaillent pour le compte de l'antique patriciat corporatif.

Quant à l'agriculture helvétique, ce qui la caractérise tout d'abord, nous l'avons déjà indiqué, c'est la prédominance de l'élevage. Les conditions naturelles imposaient cette spécialisation ; le développement du commerce extérieur n'a fait que l'accentuer, si bien qu'en 1800, suivant le mot d'un contemporain, « une épizootie générale aurait été un plus grand malheur national qu'une épidémie humaine [2] ». Au XVIe siècle, les labours couvraient encore une grande étendue du pays ; c'était à eux, au moins autant qu'aux pacages, qu'avaient profité les dessèchements, les partages de communaux pratiqués à cette époque. Mais depuis lors, beaucoup de champs avaient

1. Voir Vuillemin, *Histoire de la Confédération Suisse*, t. II, p. 244-262.

2. Cité par Rappart, *L'Agriculture suisse à la fin de l'Ancien Régime*, p. 39.

été convertis en prés, ou bien, quelquefois en vignobles; autour de Schaffhouse, sur les bords du Léman et du lac de Neuchâtel, s'était répandue cette culture précieuse, qui devait aller sans cesse se perfectionnant dans les districts privilégiés où le climat la permettait.

Pour l'ensemble de l'économie rurale, c'est seulement vers le milieu du XVIIIe siècle que les progrès décisifs s'accomplissent.

Le grand retour à la nature, qui marqua cette époque, a eu son point de départ en Suisse comme en Angleterre. Si Rousseau ne fut pas le créateur du mouvement qui ébranla les âmes, il en fut du moins l'agent le plus puissant. Ses descriptions éloquentes firent connaître et aimer les lacs, les bois et les prairies de nos climats, les Ermitages et les Elysées perdus dans la verdure, et cette région moyenne des Alpes où elles s'abaissent en collines gazonnées et en molles ondulations. Or cet amour retrouvé pour les beautés champêtres allait avoir un double effet économique.

D'abord il attirait vers les sites alpestres nombre de voyageurs, brillants oiseaux de passage qui ne pouvaient manquer de laisser quelques plumes précieuses aux mains des hôteliers. La montagne avait longtemps inspiré la crainte, une sorte d'horreur sacrée; elle commence à paraître affreusement belle, tragiquement grandiose ; elle a ses explorateurs, ses écrivains, ses peintres ; elle détermine un courant de curiosités, de sympathies et de visiteurs qui ne s'arrêtera plus et sera pour la Suisse un fleuve d'or.

Ensuite la vie simple, les mœurs patriarcales obtiennent un subit regain de faveur. Qu'on relise dans *La Nouvelle Héloïse* les tableaux où l'auteur se plaît à retracer les plaisirs rustiques de la vendange ou le teillage du chanvre dans une ferme vaudoise ! La Fête des vignerons, qui n'avait été longtemps à Vevey qu'une petite fête de corporation comme il y en avait par centaines, prend dès ce

moment une ampleur, une solennité toutes nouvelles [1].

Cet intérêt qui s'attache à la vie des champs a sa répercussion dans l'agriculture.

A peine jusque-là aurait-on pu noter l'heureuse adoption des méthodes de labourage usitées en Flandre ; mais lorsque se sont constituées à Zurich, en 1747, la Société des sciences naturelles et à Berne, en 1759, la Société économique, c'est toute une agronomie nouvelle qui se développe. On apprend à mieux aménager les forêts, à mieux irriguer les prairies, à mieux utiliser les fumiers. L'usage se répand des engrais minéraux, tels que la marne ou la tourbe carbonisée ; on n'hésite pas à répandre sur les terres les ordures des villes. Cet enrichissement artificiel du terrain permet de substituer un peu partout à l'assolement biennal l'assolement triennal. L'introduction du trèfle et de la luzerne achève de faire disparaître la jachère en assurant par une rotation de cultures appropriées la régénération perpétuelle du sol ; et de nouvelles ressources sont du même coup offertes à l'élevage intensif. La pomme de terre enfin fournit sur place un remède à l'insuffisance des moissons : importée d'Irlande en 1697, elle se répand surtout dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, quand les disettes, devenues plus fréquentes par l'accroissement même de la population, décident les gouvernements à en favoriser la culture autour des villes par des exemptions de dîmes, qu'arrachent parfois des révoltes de paysans. C'est qu'en effet les charges publiques s'opposaient encore aux progrès de l'exploitation agricole : tandis que la richesse mobilière jouissait d'une immunité fiscale presque complète, la terre était accablée ; et toujours menacé par la concurrence étrangère, le producteur rural ne pouvait rejeter sur le consommateur la moindre part des fardeaux qu'on lui imposait.

1. Voir Georges Renard, *L'influence de la Suisse romande sur la France* (Recueil inaugural de l'Université de Lausanne, 1892) et le livret officiel de la fête des vignerons (1889 et 1905, *Notice historique*).

Mais il nous reste à examiner d'un peu plus près la condition du peuple des campagnes. Le servage avait achevé de disparaître. Au XVIe siècle, on avait pu voir encore, dans les bailliages de Thurgovie, d'Argovie et sur les terres de l'abbé de Saint-Gall, des familles de paysans vendues comme du bétail ; mais l'influence de la Réforme, puis la diffusion des idées humanitaires, sans parler de l'hostilité que les villes souveraines témoignaient contre cette tyrannie féodale et de l'intérêt que les seigneurs appauvris trouvaient à monnayer des droits odieux, devaient mettre un terme à cette iniquité. Les corvées elles-mêmes s'étaient allégées.

Non seulement les cultivateurs étaient devenus libres de leur personne, mais la plupart d'entre eux avaient acquis la propriété incontestée de la terre qu'ils travaillaient. La portion du territoire comprise entre 500 et 1.000 mètres d'altitude est la seule où la grande propriété individuelle domine : c'est le domaine de l'élevage intensif ; c'est là que l'industrie fromagère s'est concentrée, soit que de gros exportateurs achètent d'avance à forfait tout le produit des troupeaux, soit que les communautés, constituées en *fruitières*, entretiennent pour leur compte des fromageries coopératives. Plus haut, dans la région où règne l'élevage extensif, il est rare que les alpages appartiennent à de riches bourgeois de la plaine ; les démocraties montagnardes en ont presque toujours pieusement conservé la possession indivise. Pacages recouverts par la neige pendant sept à huit mois, forêts qui sont le rempart des villages contre les avalanches ne peuvent guère être exploités que collectivement, et c'est ainsi que dans la montagne s'est maintenu jusqu'à nos jours ce débris de la propriété commune qu'on appelle l'*allmend*. Au-dessous, dans la partie la plus basse de la zone agricole, rares sont les très grands et même les moyens propriétaires, qui cependant tirent le meilleur profit des prés communaux ; il y a longtemps que l'ancienne aristocratie foncière a été

dépossédée par les villes, qui ont distribué les terres à leurs propres sujets. La coutume du partage égal des successions a ensuite poussé le morcellement jusqu'à l'extrême limite ; dans les districts industriels notamment, nombre de parcelles ne dépassent pas trois arpents.

Mais ce peuple de petits propriétaires supportait de très lourdes charges. Pendant la guerre de Trente Ans, les habitants des contrées dévastées s'étaient réfugiés en grand nombre dans cet asile de paix : la forte hausse du prix des denrées et des terres qui était résultée de cette affluence avait développé chez les paysans certains goûts de luxe ; lorsque les réfugiés s'en étaient allés, il leur avait fallu, pour soutenir leur nouveau genre de vie, hypothéquer leurs biens. Plus tard, la nécessité d'améliorer leur outillage, et les facilités croissantes que leur offrait la baisse de l'intérêt, les avaient amenés à grever davantage encore leurs domaines. D'un autre côté, les oligarchies urbaines, héritières des anciens seigneurs, levaient sur eux de multiples taxes. Sans parler des *lods*, qui constituaient une sorte de droit de mutation, elles leur faisaient payer un cens fixe, qui représentait soit une reconnaissance de la concession primitive, soit l'amortissement de certains travaux d'utilité publique, et une dîme proportionnelle, équivalente au tiers ou au quart du produit net, qui tendait à s'étendre indistinctement sur toutes les productions.

Enfin, au-dessous de la bourgeoisie citadine et de cette petite démocratie rurale, s'était formé une sorte de prolétariat, mi-urbain et mi-agricole, mi-national et mi-étranger. L'égoïsme local, surexcité soit par les défiances religieuses, soit par l'orgueil des grands bourgeois, avait divisé les citoyens, tous libres et égaux, de l'ancienne Suisse en un certain nombre de classes, dont les plus humbles s'étaient vues réduites à une extrême pauvreté. Dès le XVIe siècle, on avait cru devoir interdire le mariage à ces victimes d'un jaloux exclusivisme municipal, obliger cha-

que commune à nourrir ses indigents, enchaîner ceux-ci à leur domicile légal, instituer des systèmes de charité officielle. Quand on ne pouvait autrement se débarrasser des mendiants qui assiégeaient les demeures, ou qui erraient par troupes sur les chemins et par les forêts, on allait jusqu'à organiser des chasses contre ces tristes *heimatlosen*. Au milieu du XVIIe siècle, le licenciement des armées de la guerre de Trente Ans provoqua une recrudescence de ces deux fléaux : le vagabondage et le paupérisme ; à la fin du XVIIIe siècle, ni l'un ni l'autre n'avaient complètement disparu du territoire helvétique. On y conduisait encore parfois des battues contre les rôdeurs, et en 1768 l'on y avait recruté sans peine un contingent de malheureux disposés à abandonner pour les lointaines solitudes de la Sierra Morena leur ingrate patrie. La coutume s'y était maintenue de prêter aux rois, en qualité de soldats mercenaires, les plus robustes des enfants du pays. La Suisse était mûre pour les transformations profondes qu'allait y provoquer la Révolution française.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

DAGUET. *Histoire de la confédération suisse.* 2 vol. in-8°. Genève, 7e éd., 1879-1880, t. II.

VUILLEMIN. *Histoire de la confédération suisse.* 2 vol. in-16. Lausanne, 2e éd., 1881, t. II.

RAPPARD. *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse.* Tome I. *L'agriculture à la fin de l'Ancien Régime.* Genève, 1912.

CHAPITRE VII

L'ALLEMAGNE. L'AUTRICHE-HONGRIE

L'évolution politique de l'Allemagne, dans la période qui nous occupe, traverse quatre phases.

C'est d'abord la fin d'une brillante époque de prospérité; puis par l'effet des guerres de religion, où les questions de conscience dominent au début et les questions d'intérêt dans la suite, une séparation profonde se marque entre le Nord où triomphe la Réforme et le Midi, où le Rhin reste « la rue des prêtres », suivant une expression du temps qu'on pourrait appliquer presque également au Danube. Lorsque la paix s'y rétablit, à la suite des traités de Westphalie, en 1648, l'Allemagne est épuisée, divisée ; elle apparaît comme un grand corps, un d'apparence, mais ayant en réalité des membres désaccordés et pour ainsi dire deux têtes : l'Autriche qui porte la couronne impériale, et la Prusse qui grandit et deviendra bientôt un royaume plein de vigueur militaire et d'ambition.

Pendant près de cent ans l'Allemagne est alors réduite à un rang secondaire, soumise à l'influence française, encombrée de principicules qui imitent Louis XIV, se font bâtir de petits Versailles, essaient d'unifier leurs possessions, d'accroître leur pouvoir aux dépens de leurs sujets et leur territoire aux dépens de leurs voisins, se plaisent aux parades et cérémonies fastueuses et n'encouragent guère que les industries de luxe.

Les choses vont ainsi jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Mais alors des idées libérales qui ont pris naissance en

Angleterre, et qui sont popularisées, propagées par les philosophes français, se répandent sur le continent et pénètrent en Allemagne. Un vent de réforme souffle sur l'Europe. Les souverains ne songent pas sans doute à rien abandonner de leur autorité absolue, mais ils montrent pour la prospérité des Etats qu'ils gouvernent un souci qui ne s'évapore pas toujours en paroles. C'est l'époque de ce qu'on a nommé le despotisme éclairé, paternel, c'est-à-dire de l'amélioration sociale se faisant par en haut, par la volonté du prince et à son profit. Cela consiste, en général, à diminuer les prérogatives et privilèges de l'Église, l'étendue de ses domaines, le nombre de ses couvents. Cela consiste aussi à lutter contre les survivances du Moyen-âge, à supprimer certaines corvées, à mettre un peu plus, sinon de justice, du moins d'humanité dans les rapports entre seigneurs et paysans. Cela consiste encore à stimuler le développement économique, à régulariser les finances, à creuser des canaux, à construire des routes, à défricher des landes, à créer des manufactures, à pousser le commerce et l'instruction des hautes classes. Ainsi s'opèrent un peu partout des progrès de détail qui ne sont pas négligeables. Frédéric II en Prusse, Joseph II en Autriche représentent ce mouvement et travaillent de la même ardeur à augmenter leur puissance, leurs revenus et la richesse nationale. On peut employer alors ce mot de *national;* un réveil commence dans les esprits comme dans l'activité du peuple. L'Allemagne est sortie de son long engourdissement.

§ 1. — L'Allemagne de 1500 à 1648.

Courte période de prospérité commerciale et industrielle ; misère ouvrière et paysanne. — Dévastation et dépopulation du pays pendant la Guerre de Trente ans.

A la fin du xve siècle, la persistance du morcellement territorial et l'impuissance chronique et constitutive du

gouvernement central n'avaient pas empêché *les Allemagnes* de devenir une des régions les plus florissantes du continent. Et pendant quelques années on put croire que cette prospérité, qui avait pu naître au milieu de tant de survivances féodales, allait grandir encore par l'effet des révolutions qui ouvraient pour l'Occident une ère nouvelle.

Tandis que la Ligue hanséatique continuait de jouir dans les mers du Nord d'une suprématie incontestée, les négociants allemands resserraient les liens qui, grâce à la facilité relative du passage par le Splügen et le Brenner, les unissaient à la grande métropole commerciale de la Méditerranée, Venise. Ils y portaient des métaux utiles et des métaux précieux, des matières brutes comme les cuirs, ou les produits d'une industrie assez grossière ; ils en rapportaient des épices, du sucre, des verreries fines et des étoffes de luxe. Le *Fondaco dei Tedeschi* qu'ils avaient créé sur les rives de l'Adriatique avait pris, depuis sa reconstruction en 1505, les proportions d'un vaste établissement : il comprenait à la fois des magasins et des boutiques, une hôtellerie pour les voyageurs et des logements particuliers pour les marchands. Quelquefois ceux-ci s'y trouvaient réunis au nombre d'une centaine, et de nombreuses succursales, fondées à Strasbourg, à Cologne, à Lubeck, à Nuremberg, à Augsbourg, entretenaient l'activité de la maison principale. A peine la nouvelle route des Indes était-elle découverte que des commerçants de ces deux dernières villes allaient s'installer à Lisbonne, et des vaisseaux allemands accompagnèrent la grande expédition dirigée par Francisco d'Almeïda en 1505 [1]. Mais seules les plus importantes des entreprises qu'avait suscitées le trafic avec l'Italie se trouvèrent en mesure d'atteindre le nouvel entrepôt des denrées exotiques : la

1. Les banquiers de Hambourg achèteront à Charles-Quint, pressé d'argent, le Vénézuéla tout entier ; ils ne réussiront pas d'ailleurs à le coloniser et le rendront bientôt aux Espagnols.

traversée de la France et de l'Espagne était plus longue, plus coûteuse que le passage par les voies traditionnelles des Alpes centrales ; les grandes compagnies seules furent assez riches pour avoir leurs facteurs dans la capitale portugaise, et elles accaparèrent ce fructueux négoce. Elles se trouvèrent bientôt, du même coup, les maîtresses du marché intérieur, et les denrées de première nécessité même n'échappèrent pas à leur monopole. De puissantes fortunes s'élevèrent au détriment du petit commerce ; les spéculations de banque, dont les Juifs n'avaient plus le privilège, les grossirent encore, et l'écroulement de quelques-unes d'entre elles ne fit qu'achever la ruine des bourgeois trop confiants qui leur avaient abandonné le soin de faire fructifier leur modeste pécule.

Une évolution analogue s'accomplissait dans l'industrie. Tandis que la traditionnelle draperie, rayonnant des Pays-Bas, remontait la vallée du Rhin, à l'extrémité des diverses routes qui venaient d'Italie une industrie d'un autre genre commençait de grandir, qui recevait sa matière première de régions lointaines. A Augsbourg, à Nuremberg, à Chemnitz, à Leipzig, on filait et tissait le coton du Levant, souvent en le mélangeant avec le lin du pays, et la multiplication des fabriques de cotonnades saxonnes, dont les produits s'exportaient jusqu'en Angleterre, entraînait celle des teintureries. Ainsi, à côté des organisations corporatives, qui d'ailleurs tendaient à devenir des institutions obligatoires, qui se fédéraient entre elles de ville à ville, et qui contribuaient efficacement au maintien d'une technique scrupuleuse, une nouvelle catégorie d'entreprises industrielles se constituait, dont lés vastes manufactures de coton des Fugger (à Augsbourg) nous offrent le type.

Mais que l'on considère ces puissants établissements, ou bien les humbles métiers où la production gardait un caractère semi-patriarcal, partout le fossé va s'élargissant entre la main-d'œuvre et ceux qui l'emploient. En 1465,

on avait vu les compagnons taillandiers de Nuremberg quitter leurs maîtres qui ne les nourrissaient pas assez bien à leur gré et transporter leur art dans d'autres cités ; en 1503, ce sont les ouvriers tailleurs de Wesel qui se révoltent et que l'arbitrage du bourgmestre peut seul apaiser ; un peu partout les travailleurs réclament une journée de travail moins longue et des salaires plus élevés. Ici comme ailleurs, la révolution monétaire tourne à leur désavantage, et le monopole de fait dont jouissent les compagnies commerciales aggrave pour eux les cruelles conséquences du renchérissement des denrées. Aussi verra-t-on bientôt le bas peuple des villes s'unir à celui des campagnes pour demander l'abolition des dettes, la réduction des capitaux accumulés dans les grosses entreprises de commerce, et esquisser même le plan d'une société communiste.

Les paysans formaient la classe la plus malheureuse, et trois faits tendaient encore à rendre leur condition plus précaire. D'abord l'influence croissante du droit romain, tout entier fondé sur la notion de la propriété individuelle, absolue et exclusive : les juristes fournissent aux seigneurs d'excellentes raisons pour s'approprier les communaux, pour restreindre les avantages des usagers, pour leur interdire notamment la chasse dans les forêts voisines de leurs terres. Ensuite les seigneurs laïques et ecclésiastiques, pour entretenir leur luxe, accablent les cultivateurs de taxes et de corvées ; les évêques prétendent lever la dîme, non plus seulement sur les moissons, mais sur les bestiaux. Enfin les compagnies commerciales profitent de leur puissance financière pour faire baisser le cours des productions agricoles, qu'elles revendront d'ailleurs très cher aux citadins. Si l'on tient compte, avec cela, de la fermentation générale qui agite les esprits au début du XVIe siècle, des appétits de justice sociale que fait éclore la lecture de la Bible, des ambitions nouvelles qui se sont éveillées dans les couches profondes de la société, on s'expliquera la violence du soulèvement qui, en 1525, dresse le *sabot* des pay-

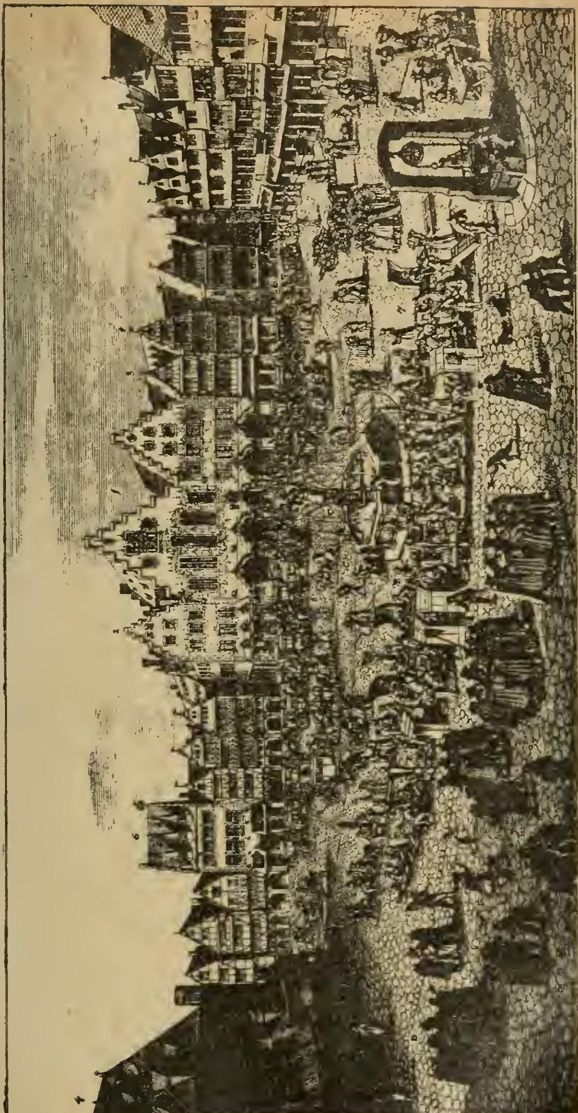


Fig. 20. — La Place du Marché de Francfort-sur-le-Mein, au XVIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

sans de Souabe, de Thuringe, d'Alsace, contre la botte des Chevaliers. Sous leur drapeau rouge et blanc, ils

colportent « la fraternité en Dieu », assaillent les couvents et les châteaux, réclament le droit de chasse, le droit de pêche, le rétablissement des biens communaux, l'abolition de la plupart des corvées. Véritable guerre sociale qui frappe un moment la noblesse de terreur (car les paysans ont l'appui de plusieurs villes, de Strasbourg en particulier), mais qui se termine bientôt par une impitoyable extermination des révoltés.

Il y avait alors six ans qu'avait éclaté le grand mouvement de la Réforme. Les divisions religieuses allaient, pour plus d'un siècle, transformer le pays en un théâtre de luttes ardentes, bientôt en un champ de bataille, ouvert à l'étranger ; elles allaient du même coup faire avorter les fruits précoces et éphémères de la prospérité allemande.

Les rivalités, les guerres interrompent le cours du commerce. Même dans les intervalles de tranquillité relative, l'autorité centrale est impuissante à donner à la circulation économique les facilités qui lui seraient le plus nécessaires ; c'est bien en vain que la Diète s'efforce de procurer à cet empire morcelé et branlant les bienfaits de l'unité monétaire. Les Empereurs ont pu instituer (1520 et 1595), en faveur de la famille de Tour et Taxis, une charge héréditaire de maître général des Postes du Saint-Empire et des Etats des Habsbourgs ; après avoir pendant un siècle déployé une activité que le développement de l'imprimerie rendait encore plus nécessaire, cet important service commence à décliner ; à mesure que s'affaiblit la puissance impériale, le vaste domaine auquel il s'était tout d'abord étendu va se rétrécissant ; à la fin du XVIIe siècle, il ne comprendra plus que les Etats autrichiens et les principautés de l'Allemagne méridionale et centrale[1].

1. La famille de Tour et Taxis resta pourtant en possession de ce privilège jusqu'en 1867, où il lui fut racheté pour une somme de 28 millions de francs. Elle garda encore la franchise postale, qu'elle perdit bientôt pour en avoir usé sans discrétion.

Au milieu de cette désorganisation et de cette recrudescence d'anarchie, quelques villes à peine peuvent soutenir tant bien que mal leurs affaires. Les foires des grandes cités bavaroises et franconiennes, surtout celle de la métropole saxonne Leipzig, conservent leur importance ; l'approvisionnement de Berlin assure au port de Hambourg un trafic nouveau, qui compense pour une petite partie le recul de ses négociants sur les marchés britanniques et scandinaves. Mais ces courants commerciaux qui entretiennent la communication entre l'Allemagne et le reste de l'Europe, ne vivifient que le petit nombre de centres urbains où par intermittence ils se rencontrent.

L'industrie souffre plus encore. Seules deux villes gardent leur renommée : Augsbourg pour les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent, Nuremberg pour les jouets, la quincaillerie, l'horlogerie [1] et la mercerie; à deux ans de distance (1619 et 1621) des banques considérables se fondent chez l'une et chez l'autre. Mais point de protection pour les manufactures nationales ; les intérêts locaux sont plus forts que les bonnes intentions de la Diète. L'Angleterre a beau prohiber les articles allemands : Leipzig, qui profite de la liberté du commerce, s'oppose à l'adoption de tout tarif de représailles, et Hambourg n'hésite pas à conclure avec la même puissance un traité particulier. D'autre part, dans ces temps troublés, beaucoup des anciennes corporations ont perdu le secret de cette fabrication soignée qui avait justifié leur monopole ; leurs chefs n'en deviennent que plus ardents à interdire à de nouveaux venus l'accès de la maîtrise. Enfin les oligarchies municipales, auxquelles l'évanouissement de toute autorité régulatrice laisse pleine liberté, ne se préoccupent guère de proportionner le taux des salaires au prix de la vie. Comment pareil état de choses n'aurait-il pas provoqué des révoltes ouvrières ? A la voix des anabaptistes

1. Voir à ce sujet les recherches du Dr Fallet.

exaltés de Zwickau, d'humbles mineurs, tailleurs et cordonniers de Saxe s'étaient levés pour corriger les iniquités sociales dont ils souffraient et que le Christ avait condamnées ; ils avaient réclamé le rétablissement de l'année jubilaire qui abolissait les dettes et de sévères mesures pour empêcher l'accumulation des capitaux entre les mains de quelques entrepreneurs. Mais Luther lui-même, qui voulait affranchir les esprits, non les corps, changer les croyances, non la société, avait désavoué leurs aspirations égalitaires ; et après de terribles batailles, après le siège tragique de Munster, cette insurrection prolétarienne et biblique avait été noyée dans le sang.

Quant à l'agriculture, elle bénéficie sans doute, du moins dans les Etats protestants, de la suppression des dîmes et de la sécularisation, de la mise en circulation des domaines ecclésiastiques. Cependant les convois de grains qui sortent des ports allemands ne sauraient prouver qu'elle fût florissante ; ils témoignent beaucoup plus de la dépopulation générale du pays que des progrès de l'art agricole, et ces exportations s'effectuent à des prix si bas que le profit des expéditeurs devait se trouver fort réduit ; ceux-ci du reste ne pouvaient être que les grands propriétaires de quelques régions privilégiées. Le sort des paysans est plus que jamais misérable. Le servage, dont les révoltés de 1525 avaient décrété l'abolition, s'appesantit plus rudement encore sur une grande partie du peuple des campagnes ; et les journaliers libres voient, du fait de l'accroissement continu du prix des vivres, diminuer leur salaire réel. Luther avait dit : « Il ne faut pas plaisanter avec M. Tout le monde ; il faut le pousser violemment et corporellement à faire son devoir... le peuple doit sentir la bride. » A la place des anciens coutumiers détruits par les insurgés, les seigneurs en imposent de nouveaux plus arbitraires et plus oppressifs. Même aux tenanciers séculaires on dispute la possession de leurs domaines, qu'une invariable coutume semblait

avoir consacrée. Le code bavarois de 1618 ne veut voir dans ces prétendus propriétaires que des usufruitiers précaires, à moins qu'ils ne présentent des titres en règle! La loi du Mecklembourg en 1606 spécifie que les cultivateurs, simples colons, ne doivent jamais être considérés comme bénéficiant d'une emphytéose. Dans le Holstein, on évince ceux qui s'entêtent à revendiquer un droit de propriété sur les terres qu'ils ont fait valoir de père en fils [1]. Quoi d'étonnant si la masse du peuple habite « de méchantes huttes de boue et de bois, couvertes de paille, posées sur la terre nue; si elle est vêtue de coutil, et si elle n'a pour se nourrir que du pain de seigle, de la bouillie d'avoine, de pois ou de lentilles, et du petit lait [2] » !

Dans combien de cantons cependant la guerre de Trente ans allait-elle faire disparaître ces misérables ressources, et la pauvre population qui en vivait! Quand les villes elles-mêmes n'étaient pas épargnées par la soldatesque des assaillants ou même des défenseurs [3], quel espoir pouvaient conserver les habitants du plat pays ? Ce n'était pas assez que la guerre dût nourrir la guerre, et la moindre bourgade héberger des troupes de soudards traînant avec eux leur famille ; ces terribles hôtes emportaient tout ce qu'ils pouvaient prendre, et détruisaient le reste pour le plaisir. Lorsqu'une armée battait en retraite, pour arrêter la poursuite de l'ennemi en l'affamant, elle allait jusqu'à incendier les blés mûrs. Des régions entières de la malheureuse Allemagne furent ainsi vouées à la stérilité et au désert. La famine et la peste ont suivi les armées. Les bords du Rhin sont semés de décombres. En certaines parties de son cours, on peut faire vingt lieues sans rencontrer un hameau, presque une maison. On estime qu'un tiers des villages fut alors abandonné sur le territoire de l'Empire.

1. Cf. Ashley, *Histoire des doctrines économiques,* t. II, p. 328-329.

2. Cf. Janssen, *L'Allemagne à la fin du Moyen-âge,* t. II, p. 606.

3. Les villes ruinées se comptent par dizaines : Magdebourg, Wurtzbourg, Heidelberg, Spire, Mannheim sont du nombre.

§ 2. — États princiers allemands (1648-fin XVIIIe siècle). La Prusse.

La colonisation agricole et le développement industriel en Prusse. — Vicissitudes de la Bavière et de la Saxe.

Lorsque les guerres religieuses se terminent enfin (1648), l'Empire n'est plus qu'une ombre ; la réalité, ce sont les principautés qui ont grandi dans son sein et qui désormais jouissent d'une entière souveraineté. Nous ne pouvons les étudier toutes ; mais la plus intéressante, sans contredit, est formée par l'assemblage artificiel de territoires épars que gouverne l'Electeur de Brandebourg. Non pas que ces provinces, dispersées du littoral de la Baltique aux rives du Rhin [1], nourrissent une forte population : elles ne parviennent à faire vivre qu'un demi-million d'habitants ; mais le prince qui les tient réunies dans sa main a déjà conçu le hardi dessein d'en faire un État prospère et puissant.

Au lendemain des traités de Westphalie, le Grand Électeur [2] avait presque tout à créer dans ses domaines, peu favorisés de la nature, et que la guerre avait en grande partie dévastés ; c'était une grande œuvre de colonisation intérieure que lui et ses successeurs allaient entreprendre. La plus urgente des tâches qui s'imposaient à eux consistait à mettre ou à remettre le sol en valeur ; précisément le premier ouvrier de cette longue besogne avait eu sous les yeux, dans sa jeunesse, l'exemple des plus habiles cultivateurs du nord de l'Europe, les Hollandais, et sa femme, la princesse Electrice, née aux Provinces-

1. Duché de Prusse, Electorat de Brandebourg, agrandi de l'archevêché de Magdebourg, duché de Clèves, sans compter la principauté de Hohenzollern.

2. Le Grand Electeur (1640-1688) eut pour successeurs Frédéric Ier (1688-1713), qui le premier porta le titre de roi de Prusse ; Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740), le roi Sergent : enfin Frédéric II le Grand (1740-1786), le conquérant de la Silésie.

Unies, allait collaborer activement à cette politique de régénération agricole. Des ingénieurs de Hollande furent appelés pour dessécher les marais qui s'étendaient au loin sur les rives plates des paresseuses rivières brandebourgeoises et prussiennes ; l'un des territoires ainsi gagnés à la culture, dans la vallée de la Netze, porte encore aujourd'hui le nom de *Hollander bruch.* Un siècle plus tard, Frédéric II devait procéder à une opération semblable dans la plaine de Silésie à peine conquise et dans la région de Kustrin, en régularisant le cours de l'Oder ; et des *hollanderies* furent fondées où se perfectionna l'élevage. Bientôt une police sanitaire très rigoureuse réussit à prévenir les ravages des épizooties ; pour améliorer les races on introduisit des étalons du Dessau, aussi des béliers d'Espagne. Grâce aux efforts du Roi Sergent, qui ne fut pas seulement un recruteur de grenadiers géants, mais qui avait fondé une école spéciale de laiterie, dont les élèves étaient même généreusement dotés, de grands progrès furent réalisés dans la fabrication du beurre.

Entre temps la variété des cultures s'est accrue. La Grande Electrice a récolté dans son jardin les premières pommes de terre qu'ait données le sol de la Marche, et l'on ne tarde pas à extraire de ce tubercule, dont on ignore encore la qualité comestible, de notables quantités d'alcool. Obligation est faite aux paysans de planter six chênes et six arbres fruitiers avant de se marier. Mais ce sont surtout les réfugiés français qui ont apporté à Moabit, à Charlottenbourg, dans la banlieue immédiate de Berlin, l'art délicat des cultures fruitières, maraîchères et florales ; ce sont eux également qui ont planté, en même temps que des mûriers destinés à périr sous un ciel inclément, les premiers pieds de tabac. La guerre de Sept ans arrête quelque temps ces progrès : la Prusse en sort victorieuse, mais couverte de ruines. On évaluait à 15.000 le nombre des maisons brûlées; plus d'attelages; les hommes devaient tirer eux-mêmes la charrue. C'était, dit Frédéric II lui-

même, une nouvelle création à entreprendre. Il se met donc à l'œuvre avec courage ; pendant les vingt-trois dernières années de son règne, il dépensera vingt-cinq millions d'écus pour encourager l'agriculture. Il fait rebâtir les villages par centaines, et fait distribuer dans les campagnes 17 000 chevaux empruntés à l'armée.

Bientôt la production agricole est devenue plus intensive qu'avant la guerre. Les jachères sont réduites ; dans les domaines royaux d'abord, puis sur les terres des particuliers, on essaye des navets anglais et d'autres plantes fourragères pour amender les sols maigres du Brandebourg. « Nous créons cette année 70.000 arpents de pré, écrit un jour le monarque à Voltaire ; ces arpents nourriront 16.000 vaches, dont le fumier engraissera notre sable. »

Au début, c'étaient les hommes surtout qui avaient manqué à la terre : aussi les souverains s'étaient-ils fait une règle d'accueillir, d'attirer les colons des pays voisins. Le Roi-Sergent installe dans la Prusse vingt mille fugitifs de l'archevêché de Salzbourg. Son fils organise deux agences permanentes de racolement, qui travaillent notamment à réparer les pertes de la guerre de Sept ans (près d'un demi-million d'hommes) : l'une, dont le siège est Francfort-sur-le-Main, rayonne dans toute l'Allemagne du Sud ; l'autre, établie à Hambourg, a pour mission spéciale d'arrêter au passage les émigrants en partance pour l'Amérique. Lorsque les sergents recruteurs, pourtant stimulés par des primes, ne fournissent pas assez, on enlève, s'il le faut, des paysans à main armée sur les frontières de la Pologne [1], ou bien sur les confins de la Bohême et de la Saxe. Les années de disette, on aménage des magasins de blé : les malheureux qui meurent de faim sous l'autorité des souverains voisins accourent vite à l'appât. Frédéric II gagne ainsi trois cent mille travail-

1. En 1771, 7.000 jeunes filles polonaises sont enlevées pour être mariées à des grenadiers poméraniens, et les parents sont encore contraints de fournir, à titre de dot, quelques têtes de bétail.

leurs. Quant aux capitaux, il sait les attirer ou les retenir aussi de mille façons. Il réduit les servitudes de vaine pâture et favorise la constitution de grosses fermes bien closes sur le modèle des fermes britanniques, où le cultivateur vivra comme un bourgeois. Il tente les défricheurs par des promesses d'exemptions, de gratifications; il distribue aux paysans les moins aisés des semences, des instruments aratoires, des chevaux ; il relève leurs maisons qui tombent en ruines; au besoin, il fonde lui-même des villages nouveaux ou force les grands propriétaires à en bâtir. Aux hobereaux besogneux il avance de l'argent sans intérêt ; il fait circuler comme une véritable monnaie des mandats hypothécaires garantis par l'ensemble des propriétaires du district : il organise enfin la première institution de crédit agricole qui ait fonctionné dans l'Europe du Nord (1769).

Est-ce à dire que le sort du bas peuple des campagnes se soit amélioré du même pas que le rendement des terres a progressé ? Il s'en faut. Sous le Grand Électeur le servage — un servage qui diffère assez peu de l'esclavage antique — ne fait que s'étendre, et les affranchissements deviennent plus difficiles ; beaucoup de paysans soi-disant libres, d'ailleurs, sont rigoureusement attachés à la glèbe et voient leurs enfants astreints à plusieurs années de service domestique chez le seigneur. Le pacte de 1653 a livré les campagnards pieds et poings liés aux nobles du Brandebourg. Ceux-ci en profitent pour augmenter la charge des corvées, même pour procéder à des évictions brutales, contre lesquelles le gouvernement n'élève que des protestations timides [1]. Frédéric Ier, puis Frédéric II s'intéressent davantage au bien-être de la population rurale. Ce n'est pas seulement pour ses exploits militaires que « le vieux Fritz » est resté populaire : il permettait aux

1. Avec cela toute la population des campagnes est soumise à une discipline de caserne ; point de mariages, point de déplacements, même à l'intérieur du pays, sans la permission des autorités militaires.

campagnards d'en appeler à lui-même contre les abus dont ils étaient victimes. Dès qu'un paysan arrivait à Potsdam pour présenter une pétition, il était inscrit, reçu, écouté, renvoyé sinon avec pleine satisfaction, du moins avec de bonnes paroles [1]. Le servage s'adoucit et il devient moins malaisé de s'en libérer ; les actes de brutalité commis par les maîtres sont punis de prison ; l'administration fixe le montant des taxes et la nature des corvées que les tenanciers doivent à leur seigneur ; elle intervient même pour surveiller la rédaction des contrats d'engagement passés entre propriétaires et ouvriers. Elle favorise d'autre part le morcellement des héritages trop étendus ; les travailleurs sans propriété n'en recueilleront cependant aucune part, et la multiplication des clôtures, les partages de communaux, tendent à rendre plus précaire l'existence des simples journaliers.

Plus rapide est le développement industriel. Berlin en 1648 n'avait même pas 6.000 habitants ; à la mort du grand Frédéric, un siècle et demi plus tard, elle en comptera 114.000. En dehors des petits métiers urbains travaillant pour la consommation locale, les Etats des Hohenzollern ne possédaient que de rares et médiocres fabriques de drap et des brasseries, d'ailleurs assez renommées. On peut dire que ce sont les vingt mille Français chassés par la révocation de l'Édit de Nantes (1685) qui ont apporté dans le Brandebourg la grande ou la moyenne industrie : « Grâce à eux, écrira plus tard Frédéric II, Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers et des sculpteurs. » Ce sont des huguenots de Sedan ou du Languedoc qui créent les manufactures de drap de Francfort-sur-l'Oder et de Kœnigsberg, bientôt capables d'habiller toute l'armée royale ; ce sont des réfugiés de France qui fondent la première fabrique d'étoffes imprimées, la première fabrique de bas au métier, la première fabrique de

1. Voir Paganel, *Histoire de Frédéric le Grand*, t. II, p. 217, la conversation de Frédéric II avec le bailli de Fehrbellin.

papier; ce sont eux qui apprennent aux sujets de l'Élec-

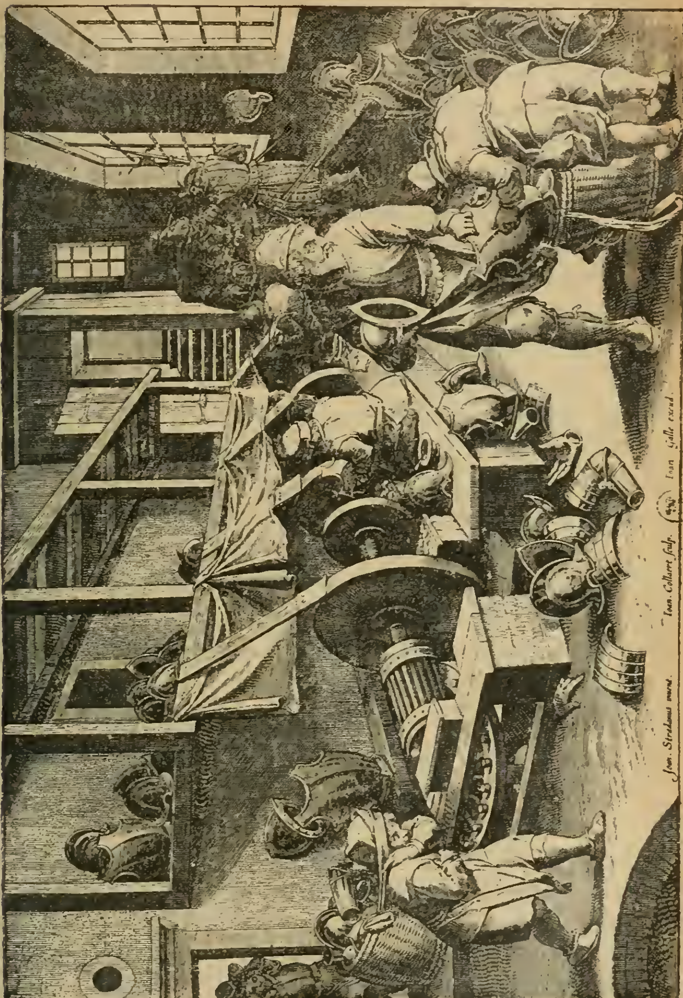


Fig. 21. — Atelier de polissage des armes en Allemagne au début du XVIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

teur l'art de fondre des chandelles, de couler des glaces, de confectionner des chapeaux de castor. Dans l'industrie des métaux, où l'habileté de la main-d'œuvre comptait moins,

leur influence n'est pas aussi sensible et les progrès sont plus lents ; au XVIIe siècle, le pays ne possède guère que quelques fonderies de canons et de nombreuses fabriques de fil de fer. Le Roi-Sergent fait venir des ouvriers de Liège pour travailler à ses deux nouvelles manufactures d'armes de Spandau et de Potsdam ; mais c'est seulement sous le règne de son successeur que les exploitations minières et la grosse métallurgie prennent quelque importance. Dans les dix années qui suivirent la paix de 1763, il se crée 264 manufactures. Frédéric II écrivait à Voltaire le 5 septembre 1777 : « Je reviens de la Silésie, dont j'ai été très content... Nous avons débité à l'étranger pour cinq millions de toile et pour un million deux cent mille écus de drap. On a trouvé une mine de cobalt dans les montagnes, qui fournissent à toute la province. Nous faisons du vitriol aussi bon que l'étranger. Un homme fort industrieux y fait de l'indigo tel que celui des Indes ; on change le fer en acier avec avantage, et bien plus simplement qu'à la façon de Réaumur. » A la même époque les soieries de Berlin essaient de rivaliser avec celles de Lyon, et la capitale est pourvue de raffineries qui lui permettent d'échapper à la dépendance des sucriers de Hambourg.

L'Administration se préoccupe alors de faciliter les recherches des inventeurs en ouvrant des cours d'application de la science à l'industrie ; mais depuis l'origine, et sans jamais se lasser, elle avait couvert les entreprises d'une étroite protection. Prohibition de sortie des matières premières, telles que les laines ; fermeture du marché national à la concurrence des industries rivales ; privilèges exclusifs accordés à des particuliers qui acceptent et les subventions et la réglementation de l'État ; fondation de quelques manufactures royales, comme la manufacture de porcelaine de Berlin : rien ne manque à cette application tardive des maximes que Colbert avait pratiquées en France ; et Frédéric II, sur ce chapitre, ne se montre pas moins rigoureux que son aïeul. « Je prohibe

autant que je peux, disait-il, parce que c'est le seul moyen pour que mes sujets fabriquent eux-mêmes. » Les circonstances justifiaient cette politique en apparence surannée, et l'événement lui a donné raison.

Il est d'ailleurs un article du programme protecteur que les princes prussiens ont exécuté avec une habileté supérieure, c'est celui qui ordonne d'attirer par tous les moyens la main-d'œuvre étrangère. Aux futurs émigrants français qu'est-ce que ne promet pas le célèbre édit de Potsdam de 1684 ? Pour le voyage, des secours et des guides ; à l'arrivée, un logement provisoire gratuit, un emplacement et des matériaux pour se bâtir une maison définitive à leur convenance ; ensuite exemption d'impôts pour dix ans, octroi du droit de bourgeoisie, ou inscription gratuite dans les corps de métier ; comme on comprend que de Suisse même et d'Angleterre les exilés se soient donné rendez-vous dans l'hospitalier Brandebourg ! Aux innombrables avantages consentis en faveur des artisans immigrés, Frédéric II ajoutera encore l'exemption de service militaire pendant deux générations et des avances de fonds. Ne nous figurons point cependant que le succès des manufactures ait ruiné les antiques organisations corporatives ; celles-ci défendent victorieusement leurs privilèges contre la concurrence de l'industrie campagnarde, et longtemps encore elles resteront maîtresses d'une grande partie de la production. Leur constitution intérieure même ne changera guère ; à peine l'autorité parviendra-t-elle à rendre un peu moins difficile l'accès trop jalousement gardé de la maîtrise.

C'est que le nouvel État, bien que sa population soit presque décuplée, vit encore dans un demi-isolement ; du moins ne s'est-il point taillé dans le champ du commerce international une place aussi large que dans le cercle des puissances. Les premières grosses maisons de commerce entretenant des relations suivies avec l'étranger ont été fondées par des huguenots français ; c'est la

colonie juive de Berlin, fort soutenue par Frédéric II, qui a commencé de faire de la capitale un centre financier ; tout trafic reste interdit aux nobles du pays. Même reliée à Pillau par un canal maritime, Kœnigsberg, isolée en hiver par les glaces, ne peut devenir un grand port, et c'est seulement en 1720 que les rois de Prusse acquièrent Stettin. Le Grand Électeur avait bien en vain essayé de fonder à Emden, sur la mer du Nord, une compagnie destinée à exploiter les côtes de Guinée ; de toutes les sociétés commerciales lancées par Frédéric II, y compris la Chambre d'assurances maritimes et la compagnie du Levant, aucune ne réussit. Le négoce fut gêné, sous son règne, par de fréquentes altérations des monnaies. On raconte qu'un paysan refusait des pièces de six pfennigs qu'un boulanger lui offrait en échange de son blé, quand le roi vint à passer. — « Pourquoi ne prends-tu pas cette monnaie ? dit-il à l'homme. — La prends-tu, toi ? » — répondit l'autre, et Frédéric ne trouva rien à répliquer. L'idée qu'il eut d'appeler des financiers français pour leur affermer divers impôts ou établir la loterie à la mode italienne n'eut pas meilleur succès. C'est seulement dans le domaine du commerce intérieur que l'on enregistre des progrès décisifs : le Grand Electeur relie la Sprée à l'Oder et Frédéric II l'Oder à la Vistule. Ainsi se constitue un précieux réseau de navigation fluviale dont Breslau et Hambourg marquent les extrémités ; Berlin, qui en occupe le centre, peut disputer à Leipzig le titre de premier entrepôt de l'Allemagne. Dès 1655 les postes électorales, qui ont remplacé la « Poste Taxis », permettent de se rendre de Berlin à Kœnigsberg en quatre jours, et peu à peu l'on supprime les péages. Bientôt (1765), la création d'une Banque nationale de prêt et d'escompte, subventionnée par le gouvernement, mais garantie contre toute ingérence administrative, va offrir à la classe commerçante le moyen de poursuivre sa fortune à peine commencée.

Redoutable État militaire, la Prusse devait cependant

attendre encore un demi-siècle pour devenir une grande puissance économique.

Parmi les autres États allemands, il n'en est pas dont le développement puisse être comparé à celui du royaume de Prusse. — La Bavière, qui aurait pu jouer dans le Sud de l'Allemagne le même rôle que la monarchie prussienne dans le Nord, a été trop souvent foulée par les armées étrangères, et dans cet espace d'un siècle et demi qui sépare le fin de la guerre de Trente ans de la Révolution française, elle n'a guère connu que quarante années de prospérité relative. L'électeur Ferdinand-Marie (1651-1679) aura eu assez à faire de réparer les ruines dont ses États étaient couverts ; au lendemain de la guerre de Succession d'Autriche, la même œuvre de restauration s'impose à Maximilien III (1745-1777) ; c'est alors seulement que l'agriculture, qui constitue désormais la principale ressource du pays, grandit. Sécularisation d'un certain nombre de domaines ecclésiastiques ; amélioration du sort des paysans, au moins sur les terres appartenant à l'État ; extermination des vagabonds ; essai de nouveaux modes d'exploitation : autant de mesures qui tendent à accroître la production de l'Électorat, lequel en 1789 comptera deux millions d'habitants.

L'histoire de la Saxe électorale était moins brillante encore. Les bandes de Wallenstein et les armées suédoises elles-mêmes l'avaient dévastée à l'envi, et dans cette effroyable tourmente elle avait perdu la moitié de ses habitants (un million et demi sur trois). Puis la funeste coutume des apanages l'avait condamnée à des démembrements répétés. Ses ducs, d'ailleurs, ne se préoccupaient que d'imiter le faste de Louis XIV et de créer à Dresde une Cour resplendissante à l'instar de Versailles ; la capitale y gagna du moins de devenir un des principaux centres artistiques de l'Europe. En 1697, l'élection d'Auguste II comme roi de Pologne achève de compromettre

l'avenir du pays. Non content d'abandonner la religion de son peuple pour embrasser celle de ses nouveaux administrés, le souverain ne peut soutenir contre le roi de Suède, Charles XII, une lutte inégale qu'en pressurant ses sujets de mille manières ; pour subvenir aux dépenses de sa précaire royauté, il va jusqu'à vendre des morceaux de son Électorat. Son seul mérite fut de poursuivre les embellissements de Dresde, et de mettre à profit la découverte de précieux gisements de kaolin sur son territoire pour fonder à Meissen (1709) la célèbre manufacture qui, la première en Europe, sut produire la porcelaine dure et fonda la gloire de la céramique saxonne. La guerre de Sept ans allait attirer sur cette malheureuse contrée des désastres presque aussi cruels que ceux dont elle avait soufferts pendant les guerres religieuses : ruinée, endettée, c'est à peine si la double ressource de son sol fertile et de ses gisements miniers [1] lui aura permis de se relever pendant la dernière période du siècle ; Leipzig elle-même aura vu diminuer l'importance de son vaste trafic ; de Breslau devenue prussienne, le commerce de l'Europe orientale se dirige vers Berlin plutôt que vers l'antique métropole saxonne.

Que dire des princes allemands de moindre envergure, quand on voit un duc de Wurtemberg céder 6.000 de ses sujets pour servir dans les armées françaises pendant la guerre de Sept ans et, un peu plus tard, un duc de Hesse-Cassel en vendre plus de 16.000 aux recruteurs anglais pour aller se faire tuer en Amérique [2], et construire avec le prix du sang le château de Wilhelmshöhe ! Tous les chefs d'État sans doute ne pratiquent pas ainsi la « traite des blancs » ; tous ne méritent pas le titre cinglant de « marchands d'hommes » que leur a infligé Schiller. Mais,

1. En 1765, fondation de l'école des mines de Freiberg, qu'allait illustrer l'enseignement de Werner.

2. A la place des sujets du roi d'Angleterre, dont les bras étaient trop précieux à l'industrie nationale.

si l'on excepte quelques princes intelligents, comme la duchesse Amélie et le duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar, qui furent les protecteurs de Gœthe et de Schiller, et surent faire d'une petite ville déshéritée dans un pays monotone et pauvre la capitale littéraire de l'Allemagne, ou comme le margrave de Bade qui se piquait d'appliquer dans ses États les principes des Physiocrates — combien de tristes potentats, en qui revivait l'âme étroite et cruelle des hobereaux d'autrefois! Tel ce duc des Deux-Ponts qui s'amusait à entretenir une ménagerie d'hommes sauvages, que l'on pouvait observer comme des animaux rares, sinistre prince-chasseur que l'on pouvait aussi bien appeler prince-bandit !

Pour trouver d'autres foyers de vie économique en Allemagne, c'est parmi les anciennes cités de la Ligue hanséatique qu'il faut chercher. Située à la tête d'un profond estuaire et au débouché d'un vaste réseau fluvial, mieux placée sur les voies du commerce océanique, Hambourg a définitivement dépassé Lubeck. Au XVIIIe siècle, elle ne sert plus seulement, au même titre que Stettin, de port à Berlin ; elle prélude à ses destinées mondiales : elle est déjà le principal port d'embarquement des émigrants vers le Nouveau-Monde, et l'indépendance des Etats-Unis est à peine assurée que ses habiles négociants nouent avec la jeune République transatlantique de fructueuses relations [1].

§ 3. — La monarchie autrichienne (XVIIe-XVIIIe siècles).

Il convient d'étudier l'Autriche à part de l'Allemagne. Car, tout en laissant la maison de Habsbourg en possession du titre impérial, les traités de Westphalie ont détourné ses ambitions d'un domaine où son autorité politique était plus qu'à moitié brisée, et où sa puissance territoriale

1. C'est à Hambourg que paraît s'être établie, en 1779, la première compagnie d'assurances mobilières.

même allait être entamée par l'expansion prussienne. C'est vers l'Orient déjà que ses efforts se portent avec le plus de succès ; non contente de repousser les derniers assauts des Turcs, elle reconquiert sur eux la vaste étendue de la Hongrie. Il est vrai qu'en même temps elle hérite des Pays-Bas et que les règlements des Successions d'Espagne et de Pologne lui permettent de s'établir soit au nord, soit dans l'extrême sud, soit au centre de la péninsule italienne. Mais nous avons étudié ailleurs, dans leur cadre naturel, ces possessions extérieures de la monarchie; nous n'examinerons ici que les États qui en forment proprement le corps.

Un trait commun les caractérise : ils sont tous essentiellement agricoles ; et, chez tous, les paysans sont réduits au servage. Même en Bohême ce régime avait fini par prévaloir, et comme dans ce pays il s'était établi au lendemain d'une guerre sanglante et d'une invasion brutale, c'était là aussi qu'il présentait le caractère le plus rigoureux. Dès le lendemain de la bataille de la Montagne-Blanche, à partir de 1627, il y constitue positivement le droit commun : « Quiconque ne peut pas prouver qu'il a été affranchi appartient au seigneur sur la terre duquel il est établi ou sur la terre de qui il est né, ses parents fussent-ils étrangers. Le paysan n'existe que pour le seigneur. Lorsque le seigneur a des tenures à défricher, il invite les serfs célibataires à se marier : dans d'autres cas il interdit les mariages. Si deux serfs fugitifs s'unissent, quand on les reprend, chacun des maîtres emmène son bien, et les enfants sont partagés [1]. »

Les paysans libres, succombant sous le faix des charges qu'on leur impose, ne sont guère, d'ailleurs, plus heureux. Et pendant un siècle et demi, cette effroyable misère, cette absolue déchéance physique et morale du peuple tchèque se perpétuent en s'aggravant. Quand les nobles

1. E. Denis, *La Bohême depuis la Montagne-Blanche*, t. I, p. 336.

allemands, qui le méprisent, cessent de résider sur leurs terres, il est livré à la férocité des intendants, qui font régner sur lui une véritable terreur. On exige de ces êtres misérables jusqu'à six jours de corvée dans une semaine, plus qu'autrefois en un an. Ils ne sont pas seulement incapables de payer l'impôt qu'on ose leur réclamer ; ils sont condamnés à se nourrir d'un pain monstrueux fait de chiendent et de sciure de bois. S'ils se dérobent, on multiplie les supplices ; s'ils se révoltent, la répression est sauvage. Dans les autres provinces de la monarchie, la condition des paysans était sans doute moins lamentable ; partout cependant ils étaient assujettis à d'écrasantes corvées, trois jours par semaine au moins ; partout ils étaient soumis à la justice du seigneur, et quelle justice ! *Rustica gens, optima flens, pessima ridens*[1], était alors un dicton courant, digne réplique du « Poignez, vilains ! » du Moyen-âge[2].

Bien rares étaient les individus qui pouvaient s'échapper de cet enfer ; à la fin du XVIIIe siècle encore, dans toute la Moravie, on ne comptera pas plus d'une vingtaine d'affranchissements par an. Il ne fallait rien attendre de la générosité des maîtres ; et ce fut seulement au temps du « despotisme éclairé » que le gouvernement se décida à prendre des mesures générales. En Hongrie, Marie-Thérèse réussit à imposer aux magnats un décret qui accordait aux paysans la liberté de se déplacer et d'élever leurs enfants à leur guise, et le droit de s'adresser à la cour du

1. *Parfaite quand elle pleure, détestable quand elle rit, telle est la gent paysanne.*

2. Il convient de signaler ici une institution particulière à l'Autriche. En Croatie, dans cette région des *Confins militaires*, toujours menaoée par les Turcs, que le prince Eugène avait organisée après l'avoir conquise (1699), les habitants étaient tous soldats en principe de la naissance jusqu'à la mort, et les filles ne pouvaient hériter des terres concédées par l'Etat-propriétaire que si elles devenaient femmes de soldats. Même en temps de paix, les paysans devaient, une semaine sur trois, abandonner la culture pour s'exercer au métier des armes et monter la garde sur la frontière. Eux aussi étaient attachés à la glèbe comme à la défense du territoire.

comitat pour obtenir justice. En 1775, elle lance la fameuse *patente* qui, dans toute l'étendue de ses États, fixe désormais une limite aux corvées. Elle laisse à son fils Joseph II, disciple avoué des Philosophes et des Physiocrates, l'honneur de faire triompher « la raison et l'humanité » et de conquérir le titre glorieux d' « ami des paysans ». L'Edit de 1781 accorde à ces déshérités de multiples bienfaits : d'abord la liberté personnelle ; non seulement cette faculté d'aller et de venir dont jouissaient déjà les campagnards hongrois, mais celle de se marier à leur gré ; leurs enfants sont dispensés de tout service domestique chez les seigneurs, et ceux-ci n'auront plus le droit de leur infliger même des amendes. Quant à la propriété des terres qu'ils cultivaient depuis des siècles, elle leur est reconnue en fait, moyennant le paiement d'une rente fixe, puisque désormais le tenancier ne pourra plus être expulsé que dans des cas bien déterminés, et jamais sans indemnité. Restait à régler définitivement la question des corvées et des banalités ; pour calmer les dernières plaintes, Joseph II abolit les unes et les autres. Après lui les premières seules seront rétablies ; et comme, depuis Marie-Thérèse, l'intérêt bien entendu des finances royales a fait transférer la plus lourde part de l'impôt foncier du cultivateur sur le propriétaire, le paysan, mis à l'abri de l'accroissement des charges fiscales, pourra maintenant connaître l'aisance. Cette grande œuvre de relèvement social se traduit bientôt par de féconds progrès agronomiques, qui en sont comme la récompense [1].

La longue survivance du régime féodal dans la monarchie n'était pas non plus favorable au développement de l'industrie. Le serf, qui ne pouvait quitter la terre de son maître, ne pouvait pas davantage, sans l'autorisation de celui-ci, même dans les limites du domaine, embrasser un métier. Les banalités, les multiples monopoles dont

1. C'est aussi le résultat de l'œuvre de sécularisation entreprise par l'Empereur philosophe.

jouissaient les seigneurs pour la meunerie, la distillerie, la brasserie et maintes autres fabrications, empêchaient d'ailleurs la création d'aucun établissement indépendant. Les règlements arbitraires qui régissaient les corporations urbaines, les interdictions qu'elles avaient fait prononcer contre les ateliers de village, constituaient autant d'entraves au progrès de la production. Les grandes fabriques même, que rend nécessaires l'accroissement des besoins de la nation, ne profitent pendant longtemps qu'à une étroite aristocratie de cour ; au milieu du XVIIIe siècle, on voit l'empereur François Ier s'ériger personnellement en fournisseur de l'Administration publique ; les grands seigneurs suivent cet auguste exemple et cette concurrence privilégiée décourage les entreprises libres.

Enfin, en 1774, les corporations sont, sinon supprimées, du moins transformées ; l'industrie campagnarde va pouvoir s'organiser, et sept années plus tard les banalités sont abolies. En même temps qu'il renverse les obstacles qui hérissaient le champ de l'activité nationale, le gouvernement l'entoure d'une haute barrière pour le défendre contre l'invasion des produits étrangers ; et si les droits protecteurs, dont le taux s'élève jusqu'à 60 p. 100 de la valeur des objets et qui frappent même les denrées coloniales ; si les prohibitions formelles dont la rigueur s'exaspère jusqu'à faire brûler par la main du bourreau les marchandises introduites en fraude ; si tout cela ne suffit pas, de fortes subventions aident les manufactures nouvelles à grandir. Aussi voit-on dans cette capitale, dont longtemps on avait dit qu' « on ne savait même pas y fabriquer un bas de soie », s'élever jusqu'à des fabriques de glaces et de porcelaines. Mais c'est en Bohême surtout que s'accomplit l'évolution décisive ; tandis que les anciennes industries verrières ou métallurgiques s'y réveillent comme dans le reste de la monarchie, les industries textiles y prennent une plus grande extension ; la draperie se répand dans toute la Moravie, et les toiles de lin et de chanvre de la

Bohême s'expédient jusqu'en Amérique. Sans doute ce sont souvent des étrangers, des Suisses, des Français, des Anglais, qui montent les grandes entreprises : la nation entière cependant recueille les fruits de leur initiative.

Le commerce intérieur progresse naturellement du même pas que l'agriculture, l'industrie et la population. Pour le mieux servir le service des postes impériales s'améliore, et la célèbre *Via Josephine*, franchissant de Karlstadt à Zeugg les montagnes de la Carniole, lui ouvre un nouvel accès à l'Adriatique. Cette grande monarchie continentale avait même paru, un instant, entrer dans les voies du commerce océanique. Mais la première compagnie des Indes orientales, fondée par Charles VI, n'avait eu qu'une existence éphémère, et la seconde, établie à Trieste par Joseph II, ne tarde pas à être ruinée à son tour par l'implacable hostilité anglo-hollandaise ; ces efforts répétés n'ont abouti qu'à la création de quelques factoreries éparses sur les côtes de la Chine, de l'Hindoustan ou de l'Afrique occidentale.

Pour réussir, le commerce austro-hongrois devait se montrer moins ambitieux, tenter une carrière moins lointaine. La mer Noire lui offrait un beau domaine ; pour en rendre le chemin plus sûr à ses négociants, Charles VI avait déjà fait croiser sur le moyen Danube une flottille de guerre ; l'une des Chambres et des Compagnies de commerce créées par Marie-Thérèse, installée à Kilia-Nova, est affectée spécialement à l'organisation de ce trafic. Joseph II conclut un traité de commerce avec la Russie, et il obtient du Sultan la liberté de navigation sur le Bas-Danube, à travers la mer Noire, la mer de Marmara, et les Dardanelles même ; les blés et les peaux de Hongrie arrivent alors facilement à Gênes et à Marseille. Sur l'Adriatique, Fiume et Trieste ont été successivement déclarées villes libres, puis ports francs. La première de ces deux cités est principalement destinée à recevoir les importations coloniales ; mais la seconde exporte en contrebande

les produits de l'Istrie vénitienne, et devient le siège d'un important trafic avec le Levant, où Marie-Thérèse multiplie les consulats ; les comptoirs napolitains et grecs y voisinent avec les hollandais, et vers 1776 six mille bâtiments abordent chaque année à ses quais. La marine marchande autrichienne visite même les côtes de la Méditerranée occidentale, où Joseph II a su nouer des relations avec les Barbaresques.

En somme, l'Autriche, cherchant des fenêtres sur la mer, suivait d'une part la pente de son grand fleuve, et de l'autre s'ouvrait, par l'Adriatique, un chemin vers la Méditerranée. Elle possédait encore les Pays-Bas ; mais elle allait les perdre et être poussée de plus en plus du côté où elle penchait déjà.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

JANSSEN (G.). *L'Allemagne à la fin du Moyen-âge.* Trad. E. Paris, 1887, in-8°. Tomes I et II.

LAVISSE. *Etudes sur l'histoire de Prusse.* 1 vol. in-16. Paris.

PAGANEL. *Histoire de Frédéric le Grand.* 2 vol. in-8°. Paris.

LEGER (L.). *Histoire de l'Autriche-Hongrie.* 1 vol. in-16. Paris. 4e éd. 1895.

DENIS (E.). *La Bohême depuis la Montagne-Blanche.* 2 vol. in-8°. Paris, 1903. Tome I.

Sans parler des ouvrages allemands classiques, tels que ceux de Karl Bücher, Wagner, Sombart, Schmoller, etc.

CHAPITRE VIII

LES ÉTATS SCANDINAVES

Les États scandinaves se rangent parmi ces puissances que la faible étendue ou les médiocres ressources de leur territoire, les dissensions intestines et les guerres extérieures, ou bien enfin le retard de l'évolution économique et sociale ont réduites à ne jouer dans l'histoire du travail qu'un rôle secondaire. En 1448 précisément, l'Union de Calmar, qui avait fait du Danemark, de la Norvège et de la Suède une seule et grande monarchie, est brisée, et ces divers royaumes ne seront plus désormais tous les trois réunis. Il nous faut suivre, chacune à part, leurs destinées divergentes et maintes fois antagonistes.

§ 1. — **Le Danemark.**

Asservissement de la classe paysanne ; Stagnation de l'industrie et du commerce maritime. — Réveil tardif vers le milieu du XVIIIe siècle.

Au XVIe siècle, affaibli par la séparation définitive du nord de la Suède, mais resté en possession de l'extrémité méridionale du pays ainsi que de la Norvège, le Danemark aurait pu tenir encore en Europe une place honorable, s'il n'était pas tombé dans une longue anarchie. Non contents de s'être assuré la possession héréditaire de leurs fiefs, les nobles danois réussissent à enlever à la royauté nationale cette prérogative essentielle de l'hérédité ; ils auront dans leurs domaines le droit de vie et de

mort, et le roi ne sera plus que l'élu docile de ces seigneurs souverains (1523). L'introduction de la Réforme n'est guère pour cette aristocratie toute-puissante qu'un moyen d'achever son triomphe ; c'est elle seule qui profite de la confiscation des biens de l'Église, et les États généraux ne sont même plus convoqués. Engagé dans des guerres malheureuses contre l'Empereur, contre la Suède, c'est seulement quand il a perdu les dernières provinces qu'il conservait encore sur l'autre rive de la Baltique, que cet État épuisé, et qui avait à deux reprises couru les risques d'un complet démembrement, reconquiert sous les auspices de la monarchie restaurée (1660), grâce aux bienfaits d'une administration plus ferme et plus soucieuse des intérêts généraux du pays, une prospérité relative.

Bien qu'il tînt la clef des Détroits, le Danemark avait toujours été avant tout un pays agricole. Or, à la fin du XVe siècle, la condition de la masse des paysans avait tristement changé : au traditionnel et libéral patronat s'était substitué, presque d'un bout à l'autre du royaume, le servage de la glèbe [1]. Maintenant qu'elle est complètement affranchie de l'autorité royale, la noblesse impose aux travailleurs de la terre un joug de plus en plus pesant ; elle étend officiellement sur eux sa juridiction et, sous prétexte de faire respecter son droit de chasse, leur inflige les traitements les plus cruels. De gré ou de force, un grand nombre de petits propriétaires tombent dans la condition de fermiers ou de journaliers, les uns et les autres corvéables à merci. Les rares cultivateurs libres qui subsistent plient sous le poids des droits féodaux. Et peu à peu, en dépit de quelques malheureuses tentatives de révolte, ce dur régime s'applique à toutes les terres ; car les grandes familles, après avoir accaparé les biens d'Église, s'entendent à démembrer les domaines de la couronne. Libre de toute inquiétude comme de tout contrôle, l'aris-

1. Voir dans la même Collection, le volume sur le Moyen-âge.

tocratie mène une vie de faste et d'indolence ; n'ayant plus de goût pour les fatigues de la guerre, elle ne prend même plus la peine de soigner ses terres. Ceux qui les cultivent sont entièrement dans sa main, mais ils ne l'intéressent que dans la mesure où la royauté besogneuse essaye de leur soutirer quelque argent ou de leur imposer le service militaire. Elle intervient alors pour défendre ses droits exclusifs ; c'est à elle que doivent aller sans partage les revenus du territoire, et la population même de l'État doit lui appartenir corps et âme ; celle-ci se résigne en général à cette servitude féodale, préférant n'être soumise qu'à un maître au lieu de deux. La noblesse foncière tire encore un supplément de ressources des monopoles qu'elle a su instituer à son profit sur la principale branche du commerce agricole : seuls les seigneurs, ou les citadins, ont le droit d'engraisser des bestiaux pour les vendre. Les paysans végètent donc dans une extrême pauvreté ; les friches se multiplient, et sous le règne de Christian V (1670-1699), on en est réduit à faire venir de Hollande même le fromage et le beurre nécessaires à la nourriture de l'armée.

A l'aube du siècle suivant, il semble que les paysans vont retrouver un peu de bien-être ; la royauté, qui déjà avait tenté quelques timides affranchissements sur ses domaines, maintenant qu'elle est raffermie, proclame l'abolition du servage (1699). Les seigneurs n'auront plus le droit de vendre leurs serfs, et ils seront tenus de leur rendre la liberté moyennant une indemnité dont le taux est fixé ; il leur est même défendu de transporter d'office un de leurs fermiers d'une terre cultivée dans une friche, et aucun serf qui aura séjourné quelque temps hors du domaine de son seigneur ne pourra y être ramené de force. Mais cette classe paysanne que Frédéric IV cherche à libérer ainsi de l'étroit esclavage domanial, il entend l'organiser à son profit, et pour la défense du royaume, en une vaste milice (1701) ; par malheur, c'est au seigneur qu'est

laissé le soin de désigner ceux qui feront partie de l'armée nouvelle, et voilà un nouvel instrument d'oppression maladroitement fourni aux anciens maîtres, en même temps que c'est une lourde surcharge jetée sur les épaules des affranchis de la veille. Aussi l'enthousiasme excité par la réforme libératrice ne dure-t-il que quelques mois. D'ailleurs des considérations d'ordre public, à moins que ce ne soient les âpres revendications de la noblesse elle-même, conduisent vite la royauté à reprendre d'une main ce qu'elle avait accordé de l'autre et à rétablir sous une autre forme l'antique servage à peine atténué ; une ordonnance de 1724, inspirée peut-être de la législation anglaise, en enrôlant tous les paysans de 14 à 35 ans, leur assigne pour toute cette période de leur existence un domicile fixe ; et comme elle devait être exécutée dans toute l'étendue de la monarchie, certains cantons heureux, où la liberté personnelle avait par hasard survécu, partagèrent dès lors la déchéance commune.

Il semblait que le vrai jour de la délivrance ne dût jamais luire. En 1730 la milice est abolie ; mais c'est pour être rétablie aussitôt, et l'interdiction pèse à nouveau sur le paysan de quitter le domaine ou il travaille sans avoir obtenu un passeport régulier de son maître ; celui-ci, comme il est naturel, le refuse presque toujours, et rien ne l'empêche d'accabler de taxes et de vexations le malheureux qui vit sous sa loi, rivé à la terre comme un forçat. Bientôt, sous prétexte de préparation militaire et de service territorial, l'assujettissement au domicile commence dès l'âge de 15 ans, même de 9 ans, et dure jusqu'à la fin de la vie. Cependant, le démembrement des biens de la couronne continue ; des spéculateurs achètent à bas prix les domaines mis en vente, et la Cour leur fournit toutes les facilités désirables pour constituer de belles seigneuries, c'est-à-dire pour réduire le nombre des fermes, pour supprimer au besoin des villages entiers. Les campagnes se dépeuplent : alors on offre aux propriétaires dans l'em-

barras les enfants pauvres des orphelinats et des dépôts de mendicité.

A partir de 1764 pourtant, l'exemple donné par le premier des Bernstorff d'abolir la corvée sur ses terres et d'accorder aux fermiers des baux emphytéotiques commence à être suivi ; les grands seigneurs se rendent compte que ces mesures d'humanité et de justice se traduisent par des relèvements du revenu foncier. En 1771, un autre ministre réformateur, Struensée, essaye de remédier aux abus de la corvée par des mesures législatives et institue une caisse de prêts en faveur des fermiers qui deviendront propriétaires. Mais c'est seulement en 1788 que le second des Bernstorff abolit enfin le servage.

Nul progrès agricole n'avait été possible sous la paresseuse et oppressive domination des nobles ; la prohibition même des céréales étrangères, en même temps qu'elle augmentait pour le menu peuple le prix de la vie, avait encouragé les producteurs à persévérer dans leur routine, et la perception de la dîme en nature s'était opposée au défrichement des terres médiocres. Vers 1740 sans doute, le souci de tirer un meilleur parti des ressources du sol s'était marqué dans les actes de l'administration royale ; mais, pour relever l'agriculture nationale, il n'aurait pas suffi de créer un département de l'économie rurale, d'introduire la pomme de terre dans les landes du Jutland (1759), ni même de favoriser le partage des communaux (1781) : un peuple de paysans libres allait maintenant réaliser les vœux du gouvernement et des agronomes.

L'industrie du royaume n'avait pas moins cruellement que l'agriculture pâti de la victoire tardive de l'aristocratie. En même temps que les paysans perdaient le droit de disposer d'eux-mêmes, les bourgeois avaient été dépouillés de leurs privilèges économiques comme de leurs prérogatives politiques. Aux dépens des corporations urbaines, les membres des vieilles familles, quand ce

n'étaient pas des nobles allemands immigrés, avaient accaparé les métiers les plus lucratifs, devenus entre leurs mains des espèces de fiefs industriels. Et, bien entendu, tandis que les anciens chefs d'entreprises s'appauvrissaient par l'effet de ces concurrences ruineuses et de ces dépossessions arbitraires, les nouveaux n'apportaient à la conduite des affaires qu'une hautaine négligence. Aussi est-ce seulement vers le premier tiers du XVIIIe siècle que le royaume s'éveille à l'industrie moderne [1]. Tout d'abord on s'occupe d'élever des digues contre le flot montant de l'importation étrangère, de débarrasser le champ où les jeunes manufactures nationales se livreront à leurs premiers essais : défense de porter des bijoux, des dentelles, des étoffes de laine ou de soie, qui n'aient pas été fabriquées dans les limites du Danemark. C'est à ce prix, et en dépit d'une active contrebande, que Copenhague naît — ou renaît — à la vie ouvrière; en 1740, près de sept mille personnes, réparties dans des ateliers de tailles diverses, y travaillent de leurs mains pour fournir aux besoins de tout le royaume. La Norvège elle-même, qui n'avait guère été exploitée jusqu'ici que comme un pays de forêts et de pêcheries, voit se développer des industries variées : on y installe une Compagnie Noire, en vue de perfectionner la fabrication de la poix, du goudron, du noir de fumée, de la poudre, du fer, du soufre, de l'alun, du vitriol.

Sous le règne de Frédéric V (1746-1765) et dès le ministère du premier Bernstorff les industries textiles grandissent : la manufacture de draps de la Maison d'Or ne compte pas moins de 1.400 ouvriers; la manufacture royale de soieries possède plus de cent métiers, et deux cents autres sont répartis entre quinze entreprises particulières. Quelques fonderies et des fabriques d'armes représentent la part modeste de l'industrie métallurgi-

1. On ne voit guère à signaler au XVIIe siècle que l'établissement de quelques raffineries de sucre, nées du commerce des Antilles.

que[1]. Cette floraison assez brillante est bien un peu forcée ; non content d'empêcher l'étranger d'inonder le pays de ses produits, le gouvernement a dû lui dérober des ouvriers dépositaires de ses secrets, multiplier aussi les subventions, et créer de nouveaux monopoles, mieux compris il est vrai, au moment même où l'on réduisait les anciens[2]. Mais l'heure ne devait pas tarder où une plus grande liberté serait devenue possible et même nécessaire ; dès 1761, le ministère s'interdit de créer de nouvelles corporations et se réserve d'accorder à qui bon lui semble des dispenses de chef-d'œuvre ; avant la fin du siècle, le second des Bernstorff (1773-1797) prononce la suppression des monopoles industriels.

Le commerce intérieur avait lui aussi subi une crise de deux siècles. Il s'était immobilisé et comme cristallisé entre les mains d'une étroite oligarchie nobiliaire, de souche indigène ou d'origine allemande, qui, par maladresse ou par dédain, abusant de ses privilèges exclusifs, l'avait réduit à sa plus simple expression. Si Christian III (mort en 1559) était parvenu à établir, en même temps que l'unité des poids et mesures, celle des monnaies, les nombreuses falsifications dont le gouvernement s'était par la suite rendu coupable avaient gâté ce bienfait. Vers 1624, l'esprit hanséatique, soufflant quand même sur cette société si hostile aux nouveautés économiques, avait fait créer un service des postes, dont l'administration avait été confiée aux quatre plus importantes sociétés de commerce. Mais il faut en venir au règne de Charles VI pour découvrir un symptôme décisif de progrès commercial: c'est, en 1736, la création d'une Banque d'assignations, de change et de prêts, soigneusement garantie contre l'arbi-

1. Les fers à cheval viennent encore tout forgés de Suède.

2. C'est sous ce même règne que l'Université de Copenhague fut dotée d'une chaire d'économie. A noter aussi, sous le ministère de Struensée (1770-1772), l'établissement des frères Moraves dans le bourg de Christianfeldt, qui devient un des principaux centres manufacturiers du royaume.

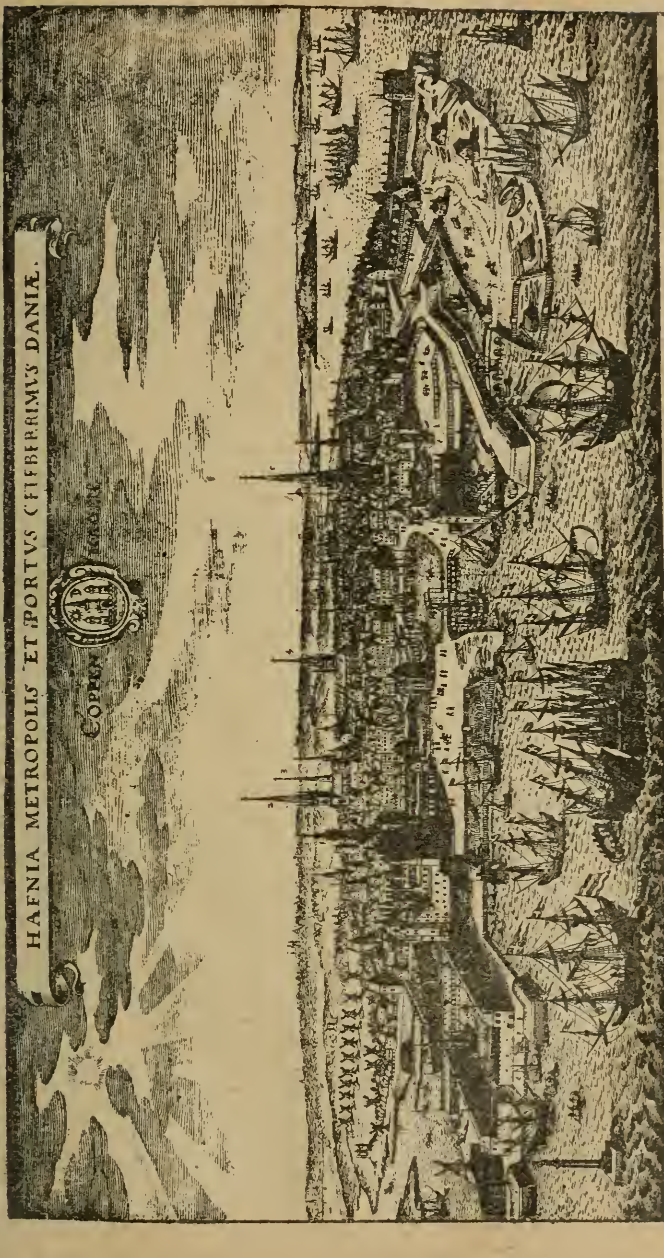


Fig. 22. — Vue de Copenhague au XVIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

traire gouvernemental, et dont les opérations firent tomber en peu de temps le taux de l'intérêt de 6 à 4 p. 100. Notons encore, de 1777 à 1783, la construction d'un canal de 37 kilomètres de Kiel à l'Eider, qui rendait la communication, entre les deux côtes de la péninsule, presque aussi facile désormais par le sud que par le nord.

Quant au trafic extérieur, le Danemark, au XVIe siècle, avait réussi à en disputer les bénéfices aux Hanséates, à leur enlever, par exemple, le commerce de la Norvège ; mais il n'était parvenu à secouer définitivement leur domination qu'en ouvrant à leurs rivaux les Hollandais les passages du Sund. Ce n'était guère que changer de tutelle. En vain, pour s'affranchir de cette mainmise nouvelle, que partagent bientôt les Anglais, il signe des traités de commerce avec la France et la Russie et crée des compagnies privilégiées : Compagnie d'Islande (1602), à qui sera plus tard attribué le commerce du Nordland et du Finmark ; Compagnie des Indes Orientales (1616), qui fondera sur la côte de Coromandel l'humble comptoir de Trinquebar ; — en vain il acquiert dans les Indes Occidentales l'île de Saint-Thomas (1672) et favorise ceux de ses armateurs qui vont pêcher la baleine sur la côte sud-ouest du Groënland ; — la marine nationale ne se développe guère. Copenhague même tire ses revenus des péages qu'elle perçoit sur le passage des Détroits bien plus que du mouvement d'affaires qui anime son port. Il faut que Charles VI mette le commerce, en même temps que l'agriculture, à l'ordre du jour du gouvernement pour que le Danemark songe à redevenir une puissance maritime. Alors on voit la Compagnie des Indes Orientales étendre ses opérations jusqu'en Chine et exciter les jalousies des Hollandais ; alors la Compagnie des Indes Occidentales achète à la France l'île de Sainte-Croix, et le commerce avec les Antilles ne fera que grandir après la suppression de son privilège (1753). La Compagnie d'Islande, par malheur, sait perpétuer le sien, et elle en abuse pour épuiser

l'île soumise à son monopole. Tout de même, le royaume compte douze mille matelots ; et sous le règne de Frédéric V, mettant à profit les traités conclus avec Gênes, Naples et les États barbaresques, ses armateurs inaugurent ces grandes entreprises de *nolis*, qui devaient si brillamment prospérer, et auxquelles l'affranchissement des colonies anglaises de l'Amérique du Nord allait ouvrir encore un plus vaste domaine.

Si l'on met à part la dernière moitié du XVIIIe siècle, ce qui caractérise l'évolution économique et sociale du Danemark, c'est une sorte d'arrêt de développement, d'autant plus remarquable que ce royaume, par ses conditions géographiques et par ses aptitudes naturelles, se rapprochait de la Hollande. Mais il lui a manqué de posséder une bourgeoisie active : cette classe, qui était l'agent nécessaire du progrès, n'a échappé au mépris de l'aristocratie que pour tomber dans l'inertie forcée à laquelle la condamnait l'absolutisme, d'ailleurs trop longtemps impuissant à triompher des prétentions nobiliaires. De là cette stagnation prolongée, qui s'est traduite par une lente, mais continue dépopulation.

§ 2. — La Norvège.

Rétablissement de la démocratie rurale. — Renvoi des Hanséates : développement de la marine marchande nationale.

Il est assez difficile de tracer de l'évolution économique et sociale de la Norvège une esquisse distincte, parce que, durant toute la période qui nous occupe, ce pays a fait partie intégrante du royaume de Danemark. Pendant le règne de Christian IV cependant (1588-1648), le peuple norvégien se réveille à la vie nationale. Les guerres qui troublent l'Europe du Nord pendant la dernière moitié du XVIIe siècle, en interrompent, il est vrai, presque aussitôt l'essor ; mais la longue période de paix qui s'ouvre en 1720 voit s'accomplir des progrès importants.

C'est surtout du point de vue social que l'histoire de l'agriculture norvégienne présente de l'intérêt. Jamais les paysans, dans cette contrée à cet égard privilégiée, n'avaient connu le servage, ni même le vilainage : toujours ils avaient joui d'une entière liberté personnelle, et nulle part, sauf dans la province septentrionale du Finmark, l'accès de la propriété foncière ne leur avait été interdit. Vers la fin du Moyen-âge pourtant, il s'était produit une concentration des terres assez marquée pour qu'un grand nombre de petits propriétaires se trouvassent rejetés dans la condition de métayers et de fermiers, et que la majeure partie du territoire tombât sous le régime de la grande propriété. Mais les traditions de l'antique démocratie rurale ne furent point pour cela périmées ; la royauté intervint en faveur du peuple des campagnes, et en 1685, une ordonnance, plus efficace que toutes celles qui l'avaient précédée, limita le droit des propriétaires à percevoir des redevances sur les terres amodiées ou affermées ; mieux encore, elle astreignit tous les propriétaires faisant exploiter plus d'une seule ferme au paiement d'une double taxe sur le revenu de toutes les autres. Quand cette législation salutaire fut abolie, en 1799, la terre norvégienne était revenue, pour la plus grande partie, aux paysans, ses anciens et ses vrais maîtres.

La Norvège, cependant, est un pays où les trois quarts de la superficie sont impropres à la culture ; si clairsemée, et si énergique d'ailleurs que pût être sa population, elle devait pour vivre demander des céréales à l'étranger ; jusqu'en 1788 il ne lui fut point permis de se procurer le large supplément de grains qui lui était indispensable ailleurs qu'en Danemark. La seule richesse du sol, c'étaient les forêts. Dès le XVIe siècle on se mit à les exploiter avec ardeur ; chênes, pins et sapins tombèrent alors par millions sous la hache des bûcherons, et presque tout de suite il fallut prendre des mesures pour sauver des provinces entières d'une irrémédiable dévastation ; il fut défendu,

par exemple, d'installer aucune scierie sans autorisation, et au XVIIIe siècle ce fut seulement dans le Finmark que l'œuvre de déboisement put se poursuivre à l'aise.

La mer, heureusement attiédie par les courants et



Fig. 23. — Stabbut norvégien ; grenier sur pilotis.

baignant un littoral aussi hospitalier à la faune aquatique que propice à la navigation, offrait un précieux complément de ressources. L'abondance du poisson pouvait compenser dans l'alimentation nationale la rareté de la viande. Mais pour que les produits des pêcheries devinssent articles d'exportation, il fallait trouver le moyen de les conserver. Longtemps on s'était contenté de les faire sécher ; à la fin du XVe siècle, les pêcheurs norvégiens

avaient commencé d'appliquer au hareng le procédé de la salaison inventé (en 1416) par le Hollandais Beuckel; mais ce ne fut pas avant le XVII[e] siècle qu'ils apprirent des marchands anglais à saler la morue.

Au début de l'époque moderne, le peu d'industrie que possédait le pays, concentré à Bergen, se trouvait entre les mains des corporations hanséatiques.

Bergen[1], port excellent, marché bien approvisionné, avait la forme d'un fer à cheval. D'un côté, le bord de la mer était longé par la colonie allemande : ce quartier se nommait le Pont. De l'autre, était située la partie norvégienne de la cité, qui s'appelait Overstrand. Entre les deux s'étendait une longue rue où logeaient les artisans venus d'Allemagne; car la colonie se décomposait en deux classes : les marchands et commis, qui étaient la classe aristocratique; les artisans, qui comprenaient cinq corps de métier dont les cordonniers formaient le plus important. Ils étaient quelque peu méprisés et tenus à l'écart par leurs compatriotes plus aisés; mais ils se retrouvaient unis avec eux pour lutter contre les indigènes.

Le quartier marchand était divisé en vingt-deux *cours* (Cour de Brême, cour du Manteau, etc.). Chacune était isolée, fortifiée, gardée par des dogues et des guetteurs armés. Communiquant par un pont avec la mer, elle contenait d'abord un vaste bâtiment : au rez-de-chaussée, les magasins, les boutiques; au premier étage, le logis des résidents; puis un grand espace libre et, à l'arrière-plan, des caveaux, des entrepôts où s'entassaient les marchandises, et ce qu'on appelait le grand *schütting* : c'était une grande salle commune, où tous les membres de la cour mangeaient et se chauffaient en hiver, et d'où la fumée sortait comme elle pouvait par un trou pratiqué dans la toiture.

Dans ces *cours* vivaient, distribués par familles, environ

1. Emile Worms, *Histoire commerciale de la Ligue Hanséatique* (Paris, 1864).

trois mille habitants. Mais tous étaient du sexe masculin : commis, matelots, apprentis. Les femmes en étaient exclues, comme gênantes ou indiscrètes. Ces moines-marchands étaient condamnés au célibat forcé. Défense leur était faite de se marier avec une femme du pays. Défense de passer la nuit hors de cet internat où ils étaient casernés. Il ne faudrait pas en conclure que la vie fût exemplaire dans ce couvent commercial. Ces hommes séquestrés pendant la nuit avaient des compensations pendant le jour dans le quartier norvégien ; ils étaient riches et fort bien vus de la gent féminine.

Ceux qui consentaient à cette espèce de réclusion s'engageaient à faire, durant dix ans, du négoce au profit de la Hanse. Comme ils ressemblaient à des soldats campés en pays conquis, ils imposaient des épreuves terribles aux nouveaux venus ; il fallait s'assurer de leur force de résistance. Un jour, par exemple, en grande cérémonie, au son d'une musique sauvage, se déroulait une étrange mascarade ; le soir venu, on se réunissait dans le grand *schütting ;* on y allumait des herbes et des branchages qui produisaient une épaisse fumée ; on hissait et suspendait chaque novice à son tour près de l'orifice, par où elle s'échappait ; on lui posait alors des questions auxquelles il devait répondre ; quand il était bien enfumé, comme un jambon, on le descendait et on l'arrosait copieusement. D'autres fois, toujours avec un cortège grotesque, on allait cueillir aux arbres des baguettes fraîches ; puis, quand tout le monde était rassemblé dans le grand *schütting*, un ancien débitait une allocution où il recommandait l'ordre, la fidélité, la diligence ; après quoi les apprentis étaient livrés à des camarades masqués qui, à coups de baguettes, les fustigeaient au bruit des tambours et des cymbales. La cérémonie, qui ne se passait guère sans rixes et sans effusion de sang, se terminait par un banquet dont les nouveau-venus payaient les frais.

Ces jeux cruels avaient pour pendant un jeu plus cruel

encore chez les artisans. L'apprenti devait descendre dans une fosse remplie d'ordures et de chaux et y séjourner un temps déterminé. Qui voulait en sortir avant le terme fixé était contraint à coups de pierre d'y rentrer.

Les Hanséates, qui menaient cette existence étrange, y étaient attachés par les gros bénéfices et les privilèges énormes qu'elle leur promettait. Ils avaient le monopole du commerce pour toute la Norvège. A tout marchand qui n'était pas de la Hanse il était interdit d'aborder à Bergen avec plus de deux vaisseaux par an ; interdit de débarquer ailleurs ; interdit de vendre sa cargaison autrement qu'en bloc. Toute concurrence était éliminée de la sorte. Au besoin, les intrus étaient massacrés. Les Hanséates, au contraire, étaient exempts de tout impôt direct, bénéficiaient d'un rabais sur les droits de douane, échappaient à toute autre juridiction qu'à la leur propre. Deux faits peuvent donner une idée de la suprématie qu'ils exerçaient. Il n'était pas permis aux indigènes de s'approvisionner de poisson, avant que la colonie allemande fût pourvue. Un jour, un de leurs ennemis, un Norvégien, fut poursuivi par eux et tué dans l'enceinte même d'un couvent où il s'était réfugié ; le couvent fut brûlé dans la bagarre. Ils furent pourtant défendus contre la fureur populaire par l'archevêque de Drontheim : le prélat fit valoir les services qu'ils rendaient. N'étaient-ce pas eux qui stimulaient l'agriculture en lui ouvrant des débouchés, le commerce en apportant de l'argent et en préservant la contrée des pirates ?

Comment les Hanséates avaient-ils établi leur domination ? Par la force des armes, sans doute, mais aussi par la force du capital. Ils prodiguaient les cadeaux aux grands seigneurs laïques et ecclésiastiques. Puis, comme la ville avait été pillée par des corsaires et incendiée, ils avaient prêté de l'argent aux habitants sur bonnes garanties ; ils avaient vendu à crédit aux détaillants obérés. Quand vint l'échéance, les indigènes incapables de payer virent

leurs biens et leurs maisons saisis. C'est alors qu'ils se réfugièrent de l'autre côté du fer à cheval, dans le quartier neuf, laissant leurs créanciers s'installer à l'aise dans l'ancienne ville devenue la propriété des étrangers.

Ces détails sur la façon dont les Hanséates mettaient un pays en coupe réglée n'étaient peut-être pas inutiles pour faire comprendre les haines qu'ils soulevèrent, les révoltes nationales qu'ils provoquèrent. Dès qu'un Etat se sentait assez fort pour avoir une marine et des canons, assez avancé pour pratiquer le commerce et l'industrie, il travaillait à les expulser. La Norvège eut son tour au XVIe siècle.

Lorsque, en 1559, l'on renvoie ces étrangers trop arrogants, pour les remplacer d'ailleurs en partie par d'autres moins fiers et plus assimilables, aux métiers fermés se substituent des associations libres. Les Norvégiens des ports cumulent alors la pêche, l'industrie et le commerce. « Les tailleurs, écrit un auteur de la fin du XVIe siècle, vont pêcher le saumon, et les barbiers débitent de la bière. » C'est seulement en 1621 que se reforment dans les villes des corporations régulières et exclusives, dont l'existence devait se prolonger plus de deux cents ans. — Au reste, les industries les plus caractéristiques du pays restaient éparpillées au milieu des bois : c'étaient de modestes scieries et de grossières forges de cloutiers, utilisant presque toujours au moyen de rustiques moulins la force des cours d'eau. Les manufactures dignes de ce nom n'apparaissent que vers 1700 : quelques papeteries, quelques huileries, quelques moulins à gruau. La grande industrie textile n'est guère représentée que par les ateliers des prisons, où l'on fabrique des toiles et des lainages grossiers. C'est encore l'Etat qui établit en 1739 les salines de Vallœ, et qui rachète à la « Compagnie Noire » les verreries qu'elle a construites (1775). Dès 1646 avaient été ouvertes les importantes mines de cuivre de Rœros, dont l'exploitation s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Toute en côtes et couverte de forêts, la Norvège devait de bonne heure devenir le centre d'une exportation active; peuple de hardis pêcheurs, les Norvégiens devaient, tôt ou tard, posséder une belle flotte commerciale. Il fallut d'abord renverser l'hégémonie des Hanséates, redoubler d'efforts pendant presque un siècle et profiter enfin des désastres de la guerre de Trente ans pour arracher à la domination des marchands germaniques le marché de Bergen. Encore avait-on dû faire appel à la concurrence des Hollandais d'abord, puis des Anglais et des Ecossais. Aussi, bien que la demande des bois de Norvège s'accroisse à mesure que se développent dans tout l'Occident les constructions navales ; bien que le poisson salé et le minerai de cuivre constituent un fret de jour en jour plus abondant, dont ni les droits de douane ni les privilèges accordés à certaines villes ne gênent gravement la sortie, les armateurs nationaux ne voient que lentement grandir leurs entreprises. Mais au cours du XVIIIe siècle le nombre de leurs bâtiments s'élève de 400 à plus de 800; désormais c'est bien au pavillon national que revient la plus grosse part des exportations. Devenue une des principales puissances maritimes du Nord, la Norvège saisit l'occasion que lui offre le soulèvement des Etats-Unis pour résister aux prétentions britanniques : elle forme avec la Suède et la Russie la *ligue de neutralité armée* (1781) pour revendiquer la liberté des mers.

Comme la structure du pays suffirait à l'expliquer[1], le développement des communications intérieures avait été beaucoup moins rapide. On avait bien, à la fin du XVIe siècle, improvisé un service de relais en obligeant les paysans habitant près des chemins à fournir des chevaux aux voyageurs moyennant une indemnité raisonnable fixée par la loi ; mais le transport des correspondances n'avait fait l'objet d'une entreprise régulière que plus tard,

1. On observe le même fait en Angleterre. Voir ci-dessus.

et c'est seulement en 1720 que le monopole privé cède la place au service public. La première route construite dans le pays ne remontait d'ailleurs pas au delà de 1630 : elle menait simplement des rives du Drammen aux mines de Kowsberg.

La population de ce vaste, mais pauvre royaume, n'en avait pas moins doublé en cent cinquante ans, et il y a juste un siècle elle atteignait déjà le chiffre relativement élevé de 900.000 âmes — plus du tiers du chiffre actuel.

§ 3. — La Suède.

L'indépendance nationale : Gustave Wasa. — Brillante éclosion industrielle : Jonas Alströmer. — Reconstitution de la démocratio rurale, remembrement des exploitations et perfectionnement agronomique.

En Suède, chacun des trois siècles que nous avons à considérer présente une physionomie distincte. Le XVIe est marqué par l'affranchissement même de la nation et l'établissement d'une solide monarchie. La triomphante révolte de Gustave Wasa consacre l'indépendance du nouvel Etat (1521), auquel il ne manque plus que d'atteindre ses limites naturelles en annexant le littoral méridional de la péninsule ; mais elle prépare aussi l'avènement d'une puissante dynastie. Au nouveau roi, fort de l'enthousiasme que lui témoigne la masse de ses sujets, les moyens d'action matériels font seuls défaut : pour renverser la domination danoise, il a dû emprunter aux Hanséates de Lubeck. Mais un moyen s'offre à lui de s'acquitter, et d'emplir par surcroît la caisse de l'Etat ; la Réforme luthérienne, facilement adoptée par l'ensemble du peuple, va lui permettre de séculariser les vastes domaines de l'Eglise. Possesseur de treize mille fermes réparties dans tout le pays, héritier des trésors cachés dans les monastères, il est le maître désormais ; en 1544, la royauté qu'il a fondée est proclamée héréditaire dans sa famille.

Le siècle suivant voit le royaume se transformer en empire et la Baltique en « lac suédois ». Ce n'est pas assez pour les souverains de Stockholm d'occuper le sud de la presqu'île scandinave et la rive orientale des Détroits. Depuis des siècles la Finlande appartenait à la Suède ; successivement les Provinces baltiques, la Poméranie, les embouchures de l'Oder et de la Weser tombent sous sa domination ; la Russie, la Pologne, le Danemark, l'Empire même ont fait les frais de cette rapide expansion, que consacrent les grands traités de 1660, et dont Gustave-Adolphe et Charles X-Gustave avaient été les héros. A Charles XI revient la tâche d'achever la centralisation intérieure. Tandis que les rois s'élançaient à corps perdu dans des guerres européennes, la noblesse en avait profité pour étendre ses domaines et usurper des privilèges fiscaux ; elle dominait à la Diète, elle imposait ses volontés au monarque et faisait peser sur les ordres inférieurs de l'Etat une lourde tyrannie. En enlevant à l'assemblée le pouvoir législatif (1682), Charles XI institue un régime d'absolutisme qu'une sage administration économique et quelques améliorations sociales firent facilement accepter des bourgeois et des paysans.

Puis au XVIII[e] siècle, c'est l'extraordinaire aventure de Charles XII et l'écroulement du fragile empire. Ramené presque à ses frontières primitives, le royaume jouira au moins d'une paix féconde ; mais le pouvoir monarchique a sombré dans la tourmente, et la noblesse, après l'avoir abattu, n'a su organiser que l'anarchie. Proie d'autant plus tentante que de nouvelles richesses s'y sont révélées, c'est la Suède à son tour qui est maintenant menacée d'un démembrement. Pour conjurer le péril imminent, Gustave III fait rendre à la royauté ses prérogatives essentielles (1772); bientôt même la monarchie constitutionnelle ne lui suffit plus ; suivant jusqu'au bout les traces de Charles XI, c'est l'absolutisme qu'il rétablit (1789), pour mieux servir contre les prétentions des nobles la prospé-

rité du pays et les intérêts des classes populaires ; mais il tombe victime des rancunes de l'aristocratie.

Quelle fut, parmi les vicissitudes de cette brillante histoire, la vie intime et laborieuse du vaillant peuple suédois ?

A ce pays de sol rude et de ciel rigoureux la nature avait donné pour principales richesses des mines et des forêts. Aussi Gustave Wasa, avide de doter la monarchie nouvelle de l'instrument de règne le plus indispensable, s'était-il approprié toutes les ressources que pouvait renfermer le sous-sol, réduisant d'ailleurs les propriétaires de la surface à la condition d'usufruitiers. Il n'entend pas laisser dormir ces trésors souterrains ; pour exploiter les mines d'argent de Sola et les montagnes de cuivre de Garpenberg, il fait venir des mineurs allemands, il envoie des experts étudier les établissements métallurgiques de l'étranger ; d'Allemagne encore il appelle des fondeurs et des forgerons. Et dans le même temps se multiplient les grandes scieries mises en mouvement par les chutes d'eau.

Mais bientôt les exploitations minières et les entreprises métallurgiques, lorsqu'elles restent entre les mains de l'Etat, languissent, ou bien, si elles sont affermées à des compagnies investies d'un monopole public, ne profitent plus guère qu'à celles-ci, qui se soucient bien plus d'augmenter leur revenu en faisant renchérir le minerai que de développer la production [1]. Quant aux diverses industries urbaines, elles se heurtent à deux grands obstacles, que signale dans ses mémoires le chancelier Oxenstiern (vers 1640). D'une part, elles sont comme emprisonnées dans les cadres rigides d'un étroit système corporatif, où tout est combiné pour élever les prix de vente et majorer les bénéfices de quelques chefs de métier, et rien pour

1. La production annuelle de la fonte atteint cependant, au XVIIe siècle, 10.000 tonnes. Et en 1611, s'est fondée une fabrique de laiton qui devait subsister jusqu'à nos jours.

accroître la quantité ou améliorer la qualité des produits. Et puis les villes succombent sous le poids des charges dont on les accable ; sans cesse il leur faut pourvoir au logement, au transport des soldats : leurs finances n'y résistent pas, et le travail en souffre. Sans doute des entrepreneurs étrangers, surtout des Hollandais, ont fondé des manufactures de drap, bientôt assez actives pour habiller toute l'armée nationale; des brasseries, où l'on applique les procédés de Dantzig et ceux de l'Angleterre ; quelques verreries déjà ; même une sucrerie (1650) et une fabrique de tabacs (1660). Mais pendant vingt-cinq ans surtout, au cours du XVIIe siècle[1], on peut dire que la guerre fut la principale industrie des Suédois : tantôt, comme au lendemain de la mort de Gustave-Adolphe, c'étaient les officiers qui se louaient, avec leurs soldats, à qui voulait les engager ; tantôt, comme au commencement du règne de Charles XI[2], c'était le souverain qui vendait son alliance et l'appui d'une armée considérée comme une des mieux organisées de l'Europe. C'est seulement dans la deuxième partie de ce même règne que les préoccupations administratives l'emportent sur les grands desseins politiques.

Encore fallut-il laisser passer les extravagants exploits de Charles XII pour que le royaume entrât décidément dans les voies du progrès économique. L'honneur d'avoir créé les premières véritables fabriques de tissus et introduit ainsi la grande industrie revient à Jonas Alströmer. Il avait beaucoup voyagé en Angleterre et il venait d'étudier de très près les manufactures de soieries de Tours et les fabriques de bas de Saint-Germain, lorsqu'il apprit qu'il allait être poursuivi sous l'inculpation d'avoir débauché des ouvriers (1723). Il reprend alors précipitamment la route de sa patrie, non sans examiner au passage, à Abbeville, les

1. 1631-1648 et 1654-1660.
2. 1672-1697.

procédés de fabrication des draps fins. A peine de retour en Suède, il se met en campagne pour organiser simultanément des manufactures de coton et de laine ; il lui faut tout se procurer du dehors, les métiers, les ingrédients nécessaires à la teinture et la main-d'œuvre, tout cela en contrebande, au prix de quels efforts et de quels dangers ! Pour mener à bien son héroïque entreprise, il n'hé-

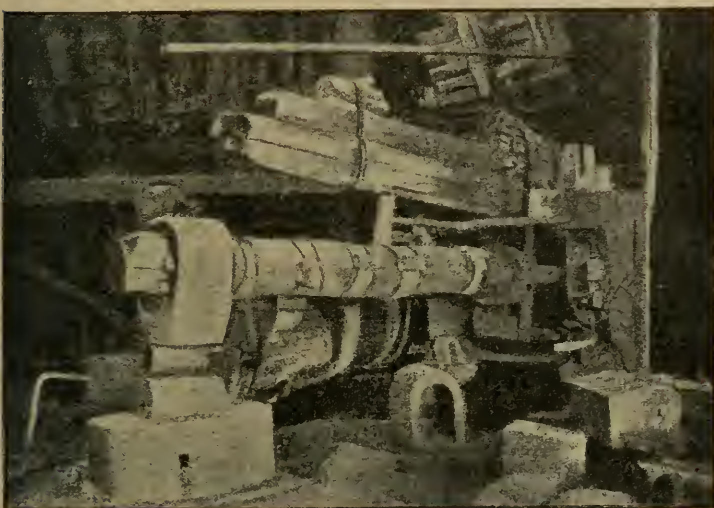


Fig. 24. — Martinet de forge suédois.

site pas à débourser des sommes exorbitantes et à traverser lui-même vingt fois la mer. Au bout de quatre années il triomphe enfin de tant de difficultés matérielles accumulées et des obstacles que la jalousie ou la défiance de ses compatriotes avaient encore semés sur son chemin. En 1728, le roi vient visiter ses établissements d'Alingsos, et cette visite solennelle à l'obscure bourgade, voisine de Göteborg, qu'il a élevée au rang de métropole industrielle, consacre son succès. Il y a là des filatures de coton, des fabriques de drap, de passementeries, de

rubans, des teintureries, des mégisseries ; à la mort du fondateur, ce modeste canton de la terre suédoise compte 18.000 ouvriers. Ce merveilleux organisateur ne s'était pas désintéressé d'ailleurs des industries anciennes ; il avait introduit dans la métallurgie nationale les derniers perfectionnements appliqués en Angleterre : c'est alors que les fers affinés de Dannemora conquièrent leur réputation.

La restauration de l'ordre à la fin du siècle et l'avènement d'un souverain éclairé se traduisent naturellement par de nouveaux progrès. Si les ruines accumulées dans le district d'Alingsos par les derniers troubles ne sont pas toutes réparées, si la suspension des primes accordées à beaucoup d'établissements par la Banque royale a ébranlé le brillant édifice de cette prospérité un peu artificielle, le développement des fabriques de bas de soie de Stockholm ne laisse pas d'inquiéter les entrepreneurs lyonnais [1], et la diplomatie française multiplie tour à tour les menaces et les promesses de grâce pour obtenir enfin le renvoi de quelques habiles artisans du Languedoc à la présence desquels était attaché, croyait-on, le succès de cette concurrence inattendue. Cependant l'ordre de Wasa est créé pour récompenser, entre autres bienfaiteurs publics, ceux qui se consacrent à l'exploitation des mines ; grâce au concours d'ouvriers anglais, la Suède se trouve bientôt en état de produire et même d'exporter des aciers. Les ouvriers forment dès lors un des éléments essentiels de la population : les fluctuations du marché, les crises de chômage peuvent réduire certains d'entre eux à la mendicité ; aussi, pour éviter qu'ils ne causent du tumulte ou qu'ils ne deviennent une charge, pour tirer parti de ces forces inactives, à l'exemple de l'Angleterre, l'administration ouvre des maisons de travail (1773) ; tous les mendiants valides, chassés du domaine de la charité publique,

1. En 1760 on comptait dans le royaume 69 fabriques de soieries, qui occupaient 2.500 ouvriers.

gagneront, bon gré, mal gré, au moins de quoi ne pas mourir de faim. Dans tous les métiers le travail devient plus continu, plus intense : vingt-deux jours fériés sont supprimés comme inutiles.

Quand la Suède était rattachée au Danemark par des liens d'union ou de sujétion, tout le commerce appartenait aux Hanséates ; et sans l'aide pécuniaire que lui fournirent ces riches négociants, l'énergie de Gustave Wasa n'eût peut-être point suffi à assurer la victoire du champion de l'indépendance. Mais le nouveau roi n'avait pas affranchi son pays de l'oppression politique que faisait peser sur lui un peuple de même race, pour laisser se perpétuer la domination économique d'une ligue allemande. En concluant des traités de commerce avec les Pays-Bas, l'Angleterre, la Russie, la France, il chasse de ses ports ces onéreux intermédiaires, et la marine nationale bénéficie, pour sa modeste part, de cette ouverture de relations directes avec les nations voisines : en 1559, rien que pour le commerce extérieur, elle compte déjà 62 bâtiments. Ce que le royaume exporte, ce sont presque exclusivement des matières brutes, du minerai de fer ou de la fonte grossière, du cuivre, des bois de construction [1] et du goudron ; ou bien les produits de ses pêcheries, de l'huile de poisson, des anguilles, des saumons conservés ; enfin les pelleteries recueillies dans les épaisses forêts du Nord. Ce qu'il reçoit, ce sont des articles manufacturés, ou les productions d'une agriculture plus riche et de climats plus chauds. Du Danemark, il vient du salpêtre et du houblon ; d'Allemagne, des quincailleries et de la mercerie ; des Pays-Bas, des voiles, des soieries et des épiceries ; d'Angleterre, des draps et en même temps du zinc et du plomb ; de France, du sel, des vins, des eaux-de-vie. Où la royauté, en revanche, abuse de son pouvoir pour desservir le commerce, au lieu de l'aider, c'est quand,

1. Mâts, vergues et poutres taillés à la hache ; aussi des bois en grume que débiteront les scieries à vent de la Hollande.

pour subvenir à des nécessités pressantes, elle ne craint pas d'altérer les monnaies. Il eût été à souhaiter qu'elle le débarrassât des entraves particulièrement gênantes du régime corporatif, qu'elle instituât au moins dans sa capitale quelques foires libres périodiques et qu'elle ne prolongeât point hors de propos l'existence de monopoles qui décourageaient les initiatives privées. Pourtant en 1656, Stockholm, qui est devenue l'entrepôt unique et privilégié de la Baltique septentrionale, possédera sa première banque. On viendra juste alors d'instituer un service de correspondances postales, au moyen d'abord de messagers qui devaient marcher à raison de cinq kilomètres à l'heure, puis de courriers à cheval (1646).

Il faut arriver jusqu'au XVIIIe siècle pour assister à un nouvel essor commercial. Oxenstiern, dans ses Mémoires, avait demandé qu'on encourageât la navigation du pays en accordant des primes aux cargaisons exportées sous pavillon suédois ; Alstromer réussit à faire adopter en effet une législation protectrice, qui rappelle de très près la législation britannique, à laquelle précisément elle s'oppose ; il fallait éviter que la grande puissance maritime et industrielle voisine, qui avait déjà mis la main sur beaucoup de mines du royaume, n'en vînt à accaparer aussi les équipages [1]. Gustave III achève cette œuvre de défense économique en accordant l'exemption de tout impôt personnel à tous les matelots employés au service des armateurs nationaux. Entre temps, les traités de commerce ont été renouvelés, avec la France notamment, qui en 1741 obtient pour ses négociants l'avantage d'être traités dans le port de Wismar comme ceux de la nation la plus favorisée. Il s'était fondé une Compagnie des Indes orientales, qui, à vrai dire, n'avait pas poussé très loin

1. Cet Acte de Navigation suédois date de 1724 ; or, tandis qu'en 1720 la marine nationale ne comptait guère qu'une centaine de navires, dix ans plus tard elle en compte 500.

ses entreprises[1]; Alströmer, qui en devient le président, la double d'une Compagnie du Levant, qui doit profiter du rétablissement des bonnes relations avec le dey d'Alger pour montrer dans la Méditerranée les couleurs suédoises ; il fait même acheter, au sud de l'Orénoque, le territoire de Barima, où il rêvait de fonder un établissement colonial. Sous Gustave III se crée une société du



Fig. 25. — Ancienne ferme suédoise.

Groënland pour la pêche de la baleine. L'activité des ports en tous cas grandit ; dans l'espoir d'en faire une escale importante sur le Cattégat, on déclare Marstrand port franc, et Göteborg, près de là, n'attend plus que le percement définitif du canal de jonction entre la mer du Nord et la Baltique pour prendre rang parmi les principaux débouchés du royaume. Le chancelier Oxenstiern avait déjà émis le vœu qu'on profitât de la proximité des

1. Fondée en 1731, elle subsista du moins jusqu'en 1813.

grands lacs du sud de la péninsule pour réunir les deux mers ; de 1744 à 1751 l'ingénieur Polhem construit la célèbre écluse de Stockholm, longue de 47 mètres et large de près de dix, qui devait rester en service jusqu'au milieu du dernier siècle. Sous le règne d'un souverain disciple des Économistes, l'assainissement de la monnaie et le rétablissement du crédit contribuent encore à ce brillant épanouissement des affaires.

Quant à l'agriculture, les conditions générales de sol et de climat leur étaient trop défavorables pour qu'elle pût atteindre, sauf dans quelques provinces méridionales, une grande prospérité. La restauration de la monarchie nationale ne lui avait d'ailleurs pas apporté que des bienfaits. Sans doute l'introduction de la Réforme, qui avait suivi de si près, avait allégé la terre du poids des dîmes et mis en circulation une grande étendue de biens d'Église ; mais Gustave Wasa avait réclamé comme biens de la couronne non seulement les bois, les fleuves et les lacs, mais toutes les pêcheries des côtes, tous les terrains communaux et toutes les terres incultes. Cette extension du domaine éminent de l'Etat avait, dans beaucoup de cantons, réduit les habitants à la condition d'usufruitiers précaires, et parfois le despotique libérateur intervenait jusque dans les propriétés privées pour régler le détail de l'exploitation. Il usait mieux de sa puissance, lorsqu'il installait des colonies agricoles dans les forêts du Nordland ou lorsqu'il introduisait dans le royaume les races bovines des Pays-Bas.

Ce n'était pas quand les paysans et les gentilshommes de Suède allaient faire admirer sur tous les champs de bataille de l'Allemagne leur discipline et leur vaillance, quand le peuple entier pliait sous le poids écrasant des charges publiques, que la terre de Suède pouvait espérer recevoir des soins plus assidus : à peine peut-on dire que les besoins incessants de l'armée favorisèrent l'élevage du cheval. En revanche, la noblesse avait fait payer fort cher

ses services : sous le règne de Christine surtout (1632-1654), d'immenses dotations lui avaient été accordées sur les biens de l'État, et cette extension de la grande propriété nobiliaire n'avait guère favorisé le progrès de la culture. Il fallut toute l'énergie de Charles XI (1672-1697) pour accomplir l'œuvre de *restitution à la couronne* devenue indispensable. Tandis que la classe noble, dépouillée de ses domaines trop facilement acquis, sera obligée pour vivre de se mettre au service régulier de l'État, la plupart des terres qui ont fait retour au domaine passeront par achat aux mains des paysans, et ainsi se reconstituera cette forte démocratie rurale qui avait fait jadis la puissance de la Suède et qui forme encore aujourd'hui l'élément prépondérant de la société suédoise.

Mais, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, cette agriculture paysanne allait souffrir du morcellement excessif des exploitations. Le territoire de chaque village était divisé en plusieurs quartiers, et chaque propriétaire possédait dans chacun d'eux plusieurs lopins : imaginez de longues bandes de terre, souvent si étroites qu'on ne pouvait y tourner avec une voiture sans empiéter sur le domaine du voisin ! Ces lopins ne pouvaient naturellement être enclos ; tous les paysans d'une même communauté étaient donc forcés de semer, de moissonner, d'envoyer le bétail à la pâture en même temps ; c'était l'exagération d'un système de servitudes collectives qui existait d'ailleurs dans la plupart des pays de l'Europe. De 1749 à 1762 des mesures furent prises pour que le domaine de chaque ferme ne comprît jamais plus de 9 lots séparés : 4 de terres arables, 4 de prés, et un de forêt. La législation continuant de faciliter les échanges de parcelles, les dernières années du siècle verront s'achever ce salutaire remembrement des exploitations rurales.

Entre temps, l'infatigable et universel Alströmer a eu le mérite de faire jaillir de cette terre assez ingrate de nouvelles sources de richesses. En 1723, il introduit la

pomme de terre, qu'il rapporte de France, et qui bientôt couvre de vastes étendues autour des manufactures d'Alingsos ; il essaye même d'implanter jusque sous ces latitudes septentrionales une culture plus délicate, celle du tabac. Il lui a suffi d'apercevoir à la ménagerie de Chantilly des vigognes pour qu'il tente d'en acclimater l'espèce dans son pays ; du moins aura-t-il réussi à y répandre la chèvre d'Angora, alors encore presque inconnue sur notre continent, les races anglaises de gros bétail, surtout les mérinos d'Espagne et du Maroc. Ainsi pour l'une de ses jeunes industries textiles la Suède aura cessé d'être entièrement tributaire de l'étranger. Puis, vers 1760, la fièvre d'agronomie qui régnait dans une grande partie de l'Europe gagne la péninsule. Une Académie avait déjà été créée, dont le souci principal était d'étudier les propriétés du sol et d'en diriger la culture ; Wallerius publie ses *Principes de chimie agricole* (1775) ; on se lance dans les essais les plus coûteux, et quelquefois les plus inconsidérés ; mais le semoir au moins commença d'entrer dans la pratique. Le jour même de son couronnement, Gustave III fonde l'ordre de Wasa, et au premier rang de ceux à qui les nouveaux honneurs sont destinés, il place ceux qui, par leurs écrits ou par leur pratique, auront rendu de signalés services à l'agriculture. Quand, après Alströmer, il prétend naturaliser le mûrier dans son royaume, il fait à la nature une violence inutile ; mais, à côté de ces excès d'audace, combien de mesures sagement combinées pour accroître la production ! C'est la liberté rendue au commerce des grains ; ce sont les domaines de la couronne affermés, pour un terme plus ou moins long, à des entrepreneurs qui possèdent tous les moyens et toute la bonne volonté nécessaires pour en tirer le meilleur parti ; ce sont des secours, des exemptions accordés avec une habile générosité aux petits cultivateurs. Vers 1773, la disette et les maladies venant de décimer les populations rurales, Gustave fait opérer dans les provinces des

distributions de blé gratuites ; les campagnes sont en même temps délivrées du fléau des mendiants, et tout paysan père de quatre enfants est affranchi de toute taxe personnelle. Bientôt, sur les propriétés paysannes désormais rassemblées et affranchies des routines communautaires, la rotation perpétuelle des cultures se substitue à l'assolement triennal, et même biennal. La terre suédoise devait récompenser les efforts d'un travail toujours resté libre, et maintenant devenu plus méthodique et plus heureux [1].

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Geffroy. *Histoire des Etats Scandinaves.* 1 vol. in-16. Paris, 1851.
Allen. *Histoire du Danemark* (trad. 1878). 2 vol. in-8°. T. II.
La Suède. Son peuple et son histoire. Exposé historique et statistique publié par ordre du gouvernement. 1 vol. in-4°. Stockholm, 1900.
Geffroy. *Gustave III et la cour de France*, 1 vol. in-8°. Paris, 1867.
La Norvège. Ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris. 1 vol. in-4°. Kristiania, 1900.
Boyesen. *History of Norway.* 1 vol. in-16, 1886.

1. De 1570 à 1775 la population de la Suède (comptée dans les limites actuelles) paraît avoir passé du chiffre de 900.000 à celui de 1.925.000,

CHAPITRE IX

LA POLOGNE. — LA RUSSIE

Si l'on met à part l'Empire ottoman [1], l'Europe orientale, au début de l'ère moderne, ne compte que ces deux Etats : encore l'un des deux est-il destiné à périr démembré entre les puissances limitrophes de l'Europe centrale et l'immense empire qui déborde sur l'Asie.

§ 1. — La Pologne.

Institution du servage ; déchéance de la bourgeoisie ; décadence du commerce ; anachronisme économique et social.

La monarchie polonaise au XVIe siècle représentait, après la Moscovie, l'Etat le plus vaste de l'Europe, et beaucoup plus nettement alors que la Moscovie, elle appartenait au domaine de la civilisation occidentale. Elle allait, il est vrai, flottant entre des frontières indécises, céder, dès le siècle suivant, une partie de ses conquêtes à la Suède d'abord, puis à la Russie ; mais ce n'étaient pas ces revers extérieurs qui devaient l'abattre. Sa décadence résultera bien plutôt des vices de sa constitution politique : du jour où la royauté y est devenue élective et où l'assemblée électorale a fait appel à un prince étranger (1572) ; du jour surtout où la noblesse polonaise a obtenu le funeste droit du *liberum veto*, qui permettait à la plus infime minorité, à l'opposition d'un seul homme,

1. Voir le t. VI de la Collection : *Le travail dans le monde musulman.*

d'annuler les décisions prises par la majorité (1652), ce malheureux pays était voué à une anarchie sans remède. Les divisions religieuses, entre catholiques romains, protestants, ariens, catholiques grecs, et l'insuffisance des moyens de défense aggravaient encore la faiblesse du royaume; mais un autre germe de ruine résidait dans l'or-



Fig. 26. — La lampe polonaise (XVIIIe siècle).
(Cabinet des Estampes).

ganisation économique et sociale, et c'est sur ce point que nous devons fixer notre attention.

Dans cette contrée essentiellement rurale l'ère moderne s'ouvre par l'institution du servage. Dès 1496 le statut de Piatrkov attache le paysan à la glèbe : accepte-t-il cette restriction à sa liberté, au prix sans doute d'épuisantes corvées, il restera l'usufruitier perpétuel de la terre qu'il cultive ; mais s'il veut émigrer, il devra abandonner au seigneur tout ce qu'il possède, et dans chaque famille tous les enfants, à l'exception d'un seul, seront soumis à la même loi que le père. Cette servitude nouvelle

va s'alourdissant jusqu'au moment où les nobles, devenus par les *pacta conventa* les véritables maîtres du gouvernement (1753), s'arrogent le droit de poursuivre jusque sur les terres des voisins le serf fugitif et proclament que la gent paysanne « ne relève plus que de leur conscience ». Jamais, certes, ils ne réduiront les travailleurs de la terre à la condition d'esclaves dont on peut librement trafiquer, et peut-être les traiteront-ils un peu moins durement que ne feront les maîtres moscovites. Tout espoir de progrès agricole est néanmoins perdu ; le cultivateur vivra misérablement de seigle et de lait, tandis que le peu de froment que produisent les grandes terres sera exporté pour le compte du magnat. Bien pauvre est la culture qui peu à peu, dans les steppes de l'Ukraine, repousse devant elle l'élevage semi-nomade des Cosaques, et qui se heurte d'ailleurs à leur résistance acharnée ! L'insouciance du noble n'est pas faite pour compenser l'indolence du serf : en l'absence de toute réglementation publique, l'exploitation des forêts ne sera pas mieux comprise que celle des terres de labour.

Une déchéance non moins funeste est celle qui atteint la bourgeoisie. Cette classe, dont l'origine remontait au XIIIe siècle, était d'origine germanique, et pendant longtemps, satisfaite de ses privilèges, elle s'était tenue à l'écart de la vie nationale. Or, voici qu'au moment même où les villes commencent à se « poloniser », la noblesse les dépouille de tous leurs droits : le même statut de Piatrkov, qui précipite les paysans dans un demi-esclavage, frappe la prospérité des citadins. Défense leur est faite, non seulement d'acquérir des terres, mais de fabriquer de l'alcool de grains et de naviguer sur la Vistule : cette industrie et ce commerce seront l'apanage des nobles, qui se réservent également l'accès aux bénéfices ecclésiastiques et à l'épiscopat, et qui accaparent enfin la main-d'œuvre, puisqu'un seul des fils du paysan est autorisé à travailler hors du domaine.

Les artisans n'auront-ils pas cependant la ressource de fournir au luxe de ces maîtres tyranniques ? Ils n'y peuvent guère compter ; car tous droits de douane sur les produits manufacturés de l'étranger sont expressément abolis, et la mode les fait préférer à ceux du pays. — Les marchands, du moins, profiteront-ils de l'importation de ces articles, comme de l'exportation des grains ? Fort peu ; l'une et l'autre s'opèrent surtout par l'entremise des communautés juives installées dans tous les bourgs — ou des négociants allemands établis à Dantzig — qui forment comme autant de petits États dans l'État. La monnaie s'en va dans les pays voisins. Les ghildes de Cracovie, qui avaient déjà souffert de la chute de Constantinople et du déplacement des voies commerciales vers le Nord, perdent toute activité : Varsovie, qui a remplacé l'antique cité comme capitale politique, ne deviendra point, de longtemps, une métropole économique. Qui donc, d'ailleurs, se soucierait de l'entretien des routes ? Ce n'est pas la petite noblesse, définitivement tombée dans la clientèle de la grande féodalité lithuanienne, ni les magnats uniquement préoccupés de leurs intérêts de clan. Sur les pistes coupées de fondrières et de marécages se traînent péniblement de lourds chariots dont les roues épaisses ne sont même pas cerclées de fer !

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, la Pologne, encore toute féodale, divisée en clans hostiles et en deux classes profondément inégales, constitue, en même temps qu'un archaïsme politique, un véritable anachronisme économique et social ; pour le faire disparaître, les États voisins, forts de leur organisation moderne, n'auront qu'à associer leurs appétits ; et, comme les arsenaux étaient vides, les remparts des soi-disant places fortes dégradés, l'armée presque inexistante, la Prusse, la Russie et l'Autriche se partageront les territoires de cette nation autrefois si grande, et qui allait devenir un des peuples-martyrs de l'Europe, parce que la conscience nationale

s'y éveilla au moment même où il cessait de former un État.

§ 2. — La Russie.

Généralisation et aggravation du servage des paysans ; médiocres progrès de l'agriculture. — Introduction de l'industrie moderne. — Développement des relations commerciales avec l'Occident.

Depuis les invasions mongoles du XIIIe siècle, la Russie ou plutôt la Moscovie, semblait appartenir à l'Asie plutôt qu'à notre continent : mais, poursuivant à trois quarts de siècle de distance la même œuvre de reconstitution ethnique et nationale, Ivan III le Grand (1462-1505) et son petit-fils Ivan IV le Terrible (1533-1584) avaient réussi, par le refoulement ou la soumission des Tatars, à faire pencher vers l'Occident ses destins hésitants. En « rassemblant » la terre russe, en réunissant à Moscou les républiques de Novgorod et de Tver, en assujettissant la féodalité des boïards, ces premiers *tzars* avaient tracé les cadres et jeté les bases d'une immense et forte monarchie. Il y a trois cents ans (1613) l'avènement des Romanof, dont la dynastie devait se perpétuer jusqu'à nous et clore provisoirement l'ère de l'anarchie, inaugure aussi celle du rapprochement avec les nations qui seules avaient jusqu'alors constitué la véritable Europe. Mais il faut attendre le règne de Pierre le Grand (1689-1725) pour que l'Etat russe, transformé à l'exemple des Etats modernes et s'étant fait jour jusqu'à la mer libre, devienne réellement capable de recevoir avec lenteur, mais presque sans interruption, les influences de la civilisation occidentale ; Catherine II (1762-1796) ne sera que la fantasque et glorieuse continuatrice du fondateur de Pétersbourg.

La Russie avait toujours été, ce qu'elle devait du reste demeurer jusqu'à ces dernières années, un « empire de paysans » ; du XVIe au XVIIIe siècle elle devient un empire de serfs. Longtemps ceux qui cultivaient la terre russe

avaient pu croire qu'ils en étaient les véritables possesseurs, à charge de payer au tzar l'impôt et de fournir au seigneur ou boyard les corvées traditionnelles[1]. C'était la communauté ou *mir*, gouvernée par son staroste et ses anciens, qui était seule responsable de ces diverses redevances[2] ; les individus qui la composaient étaient absolument maîtres de leur personne ; le servage, à la fin du xve siècle, n'existait qu'à l'état sporadique. Sous le règne d'Ivan le Terrible cependant, le régime du colonat finit par prévaloir.

Pour abattre la féodalité des grands boyards le tzar avait fait appel à la foule des petits seigneurs dits *dvorianès*. Ceux-ci avaient été les principaux bénéficiaires de la révolution monétaire qui, de 1550 à 1575, avait réduit des deux tiers la valeur du rouble ; restant toute l'année sur leurs terres, n'achetant presque rien au dehors, la hausse des denrées avait simplement accru leur fortune, et ils avaient apporté au fondateur de l'autocratie un concours précieux. Celui-ci, en retour, leur sacrifia la liberté des paysans : inscrits désormais sur les biens nobles comme faisant partie du domaine, les cultivateurs n'eurent plus le droit de *désavouer* leur maître actuel et d'en adopter un nouveau[3]. Sous le règne de Fédor (1584-1598), à l'instigation de Boris Goudounof, on leur interdit définitivement de passer d'une terre dans une autre ; ils n'étaient plus que des *krepostnyi*, c'est-à-dire des serfs attachés à la glèbe.

Le cours de cette évolution régressive avait été précipité par la crise de misère qu'avait provoquée dans les campagnes l'accroissement démesuré des charges publi-

1. En général, trois jours par semaine.

2. Dans l'ensemble de la Russie, le *mir* ne recevra que plus tard la propriété indivise du sol que cultivent ses membres. Voir Waliszewski. *Ivan le Terrible*, p. 22, 33 et suivantes.

3. Cf. Edmond Théry, *La transformation économique de la Russie* p. 5 (Paris. 1914.).

quès[1]. La terre devait presque seule subvenir aux frais de la nouvelle Administration ; plutôt que de succomber sous le faix, les paysans cherchent leur salut dans la fuite : pour prévenir la ruine des *dvorianès*, devenus les meilleurs serviteurs de l'État, et l'écroulement de la fiscalité autocratique elle-même, il avait fallu retenir de force les fugitifs. Avant Boris Goudounof, pour qu'un paysan fût contraint de réintégrer la terre qu'il cultivait, il fallait qu'il fût redevable au seigneur propriétaire de certaines avances; dans les dernières années du XVIe siècle, celui-ci fut investi d'un *droit de suite* pur et simple sur tous les occupants de son domaine. Il restait sans doute des métayers libres (*polovniks*), liés seulement par un engagement à terme ; mais peu à peu les propriétaires se refusèrent à signer aucun contrat qui ne fût perpétuel. Même les censitaires des Terres Noires, qui en fait possédaient leurs terres à titre collectif, écrasés par le fisc, en furent réduits à se réfugier chez les propriétaires voisins, « toujours prêts à recueillir les déserteurs dans le traquenard du servage contractuel »[2]. Petit fut le nombre de ceux qui parvinrent à conserver une liberté précaire en se jetant dans la vie cosaque, ou en émigrant vers les terres nouvelles de la Sibérie. La grande masse des paysans tomba insensiblement au niveau des *kholop*, c'est-à-dire des esclaves pris à la guerre ou achetés au marché; on les traitera maintenant comme un bien meuble, comme une sorte de bétail ; on les vendra à part de la terre ; et l'arbitraire, la barbarie des maîtres pourront sur ces êtres sans défense s'exercer sans limites.

En vain Pierre le Grand essaie d'adoucir leur sort ; en vain il ordonne de restreindre les ventes de serfs aux cas d'absolue nécessité et il interdit aux seigneurs de disperser entre des lots différents les membres d'une même

1. Des populations entières furent réduites à se nourrir, en été, d'herbes, de racines, d'écorces ; en hiver, de paille desséchée et broyée.

2. Waliszewski, *Le berceau d'une dynastie*, p. 45-46.

famille ; les seigneurs, désormais rendus responsables du paiement de l'impôt que doivent tous ceux qui habitent sur leurs terres, peuvent exiger que ces multitudes d'*âmes* soient placées entièrement dans leur main. Ainsi, sans que le tzar l'ait expressément voulu, la plaie du servage finit de gagner le corps entier des paysans ; elle atteint jusqu'aux petits propriétaires, dont quelques-uns étaient pourtant d'origine noble. En même temps elle s'étend comme le territoire même de l'Empire; à mesure que les propriétaires moscovites s'établissent dans le pays des Cosaques et que le péril turc s'en éloigne, les libres occupants de ces vastes steppes subissent l'universelle dégradation. Les grands travaux même qu'entreprend l'ambitieux souverain entraînent pour les paysans de certaines régions une effroyable surcroît de corvées ; à la construction de Pétersbourg et de Cronstadt, au creusement du canal du Ladoga, des centaines de milliers ont péri.

Au XVIIIe siècle, nulle amélioration ; au contraire. Le commerce des serfs devient un trafic important qu'Anna Ivanovna tolère en l'assujettissant à des taxes, et qu'Elisabeth reconnaît officiellement (1741). Quand, à partir de 1762, le service militaire effectif cesse d'être obligatoire pour beaucoup de nobles, ce sont des paysans que l'on enrôle à leur place, et nombre de propriétaires ouvrent de véritables marchés de recrues. D'autres se livrent à l'élevage de ce bétail humain; ils achètent à bon compte des individus jeunes ou mal dégrossis, qu'ils nourrissent et qu'ils façonnent pour les revendre ensuite à gros bénéfice; les plus gracieuses des jeunes serves, par exemple, trouvent place dans les harems turcs et persans. Comme chez les peuples primitifs les têtes de bœufs ou de moutons, les têtes de serfs circulent comme monnaie : on paye ses dettes avec, on les joue aux cartes. Avec cela ces malheureux supportent la charge triplée et quadruplée des impôts d'Etat et des corvées seigneuriales ; essayent-ils de réclamer quelque adoucissement à leur sort, un oukase

de 1767 leur interdit, sous peine du knout et du travail forcé dans les mines, de porter plainte contre leurs maîtres et autorise définitivement ceux-ci à déporter en Sibérie, sans autre forme de procès, les récalcitrants [1]. Et ce cruel système de compression s'applique maintenant aux Petits-Russiens des provinces méridionales comme aux Grands-Russes de la région centrale ; les serfs de la couronne, eux-mêmes, aliénés avec les terres qu'ils occupaient, sont précipités par milliers au dernier degré de la servitude [2]. Alors, sur les frontières, ce sont des désertions en masse ; il se forme des bandes de serfs *marrons* qui tiennent la campagne contre la police et vivent de brigandage ; les assassinats, les tentatives de rébellion se multiplient. Enfin lorsque s'évanouissent les espérances qu'avaient fait naître les velléités réformatrices de Catherine, c'est le soulèvement de Pougatchef, dans les pays de la Basse-Volga, qui tourne à une sauvage jacquerie (1769).

Quel progrès agricole était compatible avec une si profonde déchéance paysanne [3] ? Les exactions dont les agents du prince accablaient le cultivateur lui enlevaient jusqu'à l'idée de travailler davantage pour se constituer une épargne. La généralisation du servage aurait amené une irrémédiable décadence, si quelques souverains éclairés ne s'étaient efforcés d'améliorer les conditions matérielles de l'agriculture.

Bien que le tzar Alexis (1645-1678), le père de Pierre le Grand, se soit surtout efforcé de développer la puissance

1. Il va de soi que la déportation comportait aussi le travail dans les mines. Pour les peines infligées journellement, c'est à cette époque (1765) que le knout remplaça le fouet ; on en put donner jusqu'à 100 coups, qui équivalaient à 17.000 coups de bâton. Et l'on contraignait les malheureux qui souffraient encore de leur supplice à reprendre leur tâche quotidienne, en leur refusant toute nourriture.

2. Il est vrai qu'un million de serfs qui se trouvaient sur les domaines confisqués à l'Église bénéficièrent d'une demi-liberté.

3. Comme Diderot s'étonnait du degré de malpropreté où étaient tombés les paysans des environs de Pétersbourg, on rapporte que Catherine lui répondit : « Pourquoi auraient-ils soin d'un corps qui n'est pas à eux ? »

militaire de la Moscovie et d'étendre son territoire vers l'Ouest, il n'en a pas moins travaillé au progrès de la colonisation agricole et reconquis de vastes cantons sur l'immensité des friches. Mais il ne pouvait s'agir que d'une culture extensive et pauvre : du seigle, de l'avoine, du sarrasin ; très peu de froment. L'élevage existait à peine : point de bœufs, sauf sur quelques grands domaines ; et quelques rares dépôts d'étalons ne suffisaient pas à améliorer les très médiocres races de chevaux que possédait alors le pays. De l'aménagement des forêts il n'était pas question ; et les premiers jardins fruitiers commençaient à peine de fleurir dans les domaines impériaux de Vladimir. Même les aliénations de biens de la couronne ne profitaient pas toujours au perfectionnement de l'art agricole ; car les grands propriétaires se souciaient peu d'accroître le revenu de terres qu'ils connaissaient à peine ; et les petits succombaient sous le poids des charges fiscales.

Pierre ouvre hardiment des voies nouvelles. Sur les rives du Don il tente d'acclimater des ceps hongrois ; sur celles de la Caspienne, des ceps persans ; dans la vallée inférieure de la Volga il plante des mûriers ; il réussit mieux, quand il introduit dans le sud de son royaume le tabac, et dans le centre la pomme de terre ; quand il force les popes à se faire instituteurs de jardinage ; quand il favorise le croisement des bœufs et des moutons indigènes avec des races étrangères, et quand il donne enfin à la Russie des haras modèles (1712). C'est sur son ordre, d'ailleurs, que les paysans commencent à remplacer la faucille par la faux pour la moisson, et qu'ils reçoivent les premières instructions relatives au fumage des terres et à la sélection des semences. Après lui, la tzarine Elisabeth créera une banque foncière, qui en faveur des propriétaires malaisés abaissera le taux de l'argent de quinze à six pour cent ; et Catherine II peuple les solitudes de l'Ukraine. Sur les bords du Rhin notamment, dans le Palatinat, et aussi en Moravie, « elle entretient des agents chargés de fournir

aux émigrants le moyen de faire le long voyage, eux et leurs familles, entassés dans leurs grands chariots allemands attelés de quatre chevaux. A leur arrivée en Russie, le comité des colonies donne à chaque ménage : une maison bâtie en pierre, une vache, une paire de bœufs et une charrue, plus une solde la première année de l'établissement... Au bout de dix ans, les terres, la maison, le jardin appartenaient aux colons en toute propriété. Le comité faisait alors le compte de tout ce qui leur avait été fourni, et ils en payaient l'intérêt à 5 p. 100 pendant 14 ans. Ils n'étaient astreints à aucun service militaire pendant 25 ans, et ne devaient même pas loger les militaires de passage » [1].

L'évolution de l'industrie russe n'est pas moins lente que celle de l'agriculture. L'atelier domanial, tel que l'Occident l'avait connu cinq siècles auparavant, constitue encore une des formes essentielles de la production ouvrière : la maison du boyard comprend tous les artisans nécessaires pour satisfaire aux besoins de la consommation familiale. Et chaque village, sinon chaque ménage de paysans, fabrique aussi le petit nombre d'articles que réclame sa modeste existence. Aussi le travail citadin ne présente-t-il qu'une importance médiocre et une organisation très lâche. Non moins que les campagnes, les villes se ressentent des troubles qui marquent les premières années du XVII[e] siècle, « des entreprises d'une fiscalité aux abois et des excès d'une administration cupide et vénale ». Moscou même perd un tiers de ses habitants. Les citadins ne possèdent, d'ailleurs, aucun statut qui les distingue nettement de la masse des ruraux; l'emplacement des villes a été déterminé par des considérations stratégiques plutôt qu'économiques; lorsqu'Alexis s'efforce d'en faire des centres d'industrie, l'étroitesse de leurs enceintes murées, où périodiquement sévissent les incendies, les

1. *Souvenirs du Comte de Rochechouart*, Paris (Plon), 1889, pp. 90 et suivantes.

empêche presque toujours de s'adapter à cette fonction nouvelle.

C'est en dehors d'elles que la vie industrielle s'éveille : soit dans leurs faubourgs (*slobody*) où les artisans sont du reste confondus avec les paysans ; soit parmi les communautés rurales qui, çà et là, se spécialisent dans la production de tel ou tel article ; ici les objets en cuir, ail-



Fig. 27. — Remouleur russe au XVIIIe siècle.
(Cabinet des Estampes).

leurs, comme aux environs de Nijni-Novgorod, les coffres en bois qui serviront à transporter les marchandises de la foire à Moscou. Et, bien entendu, ce n'est point dans les vieilles cités que les premières grandes entreprises, nationales ou étrangères, s'installent. La plupart ont d'ailleurs leur place marquée par la nature à l'écart de toute agglomération urbaine. Dès le règne d'Ivan le Terrible les mines de fer, de cuivre, de sel gemme, des régions de la Kama et de l'Oural, font la fortune d'une des rares grandes familles qui ont survécu à la ruine de l'ancienne noblesse,

les Strogonof, et l'exploitation des pêcheries de la Basse-Volga, des peaux d'agneaux mort-nés et des salines de la steppe blanche anime la province d'Astrakhan. Sous Alexis, un Hollandais commence à extraire du fer dans le district d'Olonetz ; un Danois construit des forges non loin de Toula ; des Allemands montent près de Kalouga des fabriques de poudre et des verreries, et à Moscou même des fonderies de cloches et de canons, tandis qu'un Français dirige pour le compte personnel du souverain une fabrique de glaces. Mais la plupart de ces établissements qui se créent ainsi de toutes pièces restent presque complètement étrangers à la vie nationale; si quelques ouvriers du pays y sont employés, ce sont des manœuvres, auxquels on ne livre point les secrets de la production ; les Moscovites, d'ailleurs, se défient de ces « sorciers occidentaux » au moins autant qu'ils les admirent.

C'est bien le règne de Pierre le Grand qui marque l'avènement de l'esprit économique moderne dans l'administration russe. Ce « barbare de génie » essaye de constituer officiellement les cadres de la moyenne et de la grande industrie nationale; en même temps qu'il crée des ghildes d'artisans et de maîtres, il institue une classe professionnelle supérieure où entreront seulement, avec quelques ouvriers d'art, les membres de certaines professions libérales, les gros négociants, les chefs des manufactures. Elisabeth achèvera de réaliser son dessein en ouvrant aux fabricants les rangs du *tchin* [1]. Aux étrangers on accorde toutes facilités : droit d'acquérir des immeubles, de pratiquer leur culte, de se marier dans le pays et de s'y fixer définitivement, ou bien de le quitter à leur gré ; ce sont eux, d'ailleurs, qui forment l'élément principal de cette bourgeoisie manufacturière nouvelle. A côté des artisans serfs que le maître fait travailler, soit dans sa propre maison, soit au dehors, mais toujours pour son compte, appa-

1. La hiérarchie universelle des fonctionnaires instituée par Pierre.

raît la classe des ouvriers de fabrique; achetés à prix d'argent par les entrepreneurs, ceux-ci sont serfs de l'usine comme ils étaient serfs de la glèbe. Dans leurs maisons de pisé couvertes de chaume, ou dans leurs forestières *isbas*, les paysans eux-mêmes apprennent à confectionner des souliers d'écorce (*lapti*) et des toiles grossières.

Pour encourager les initiatives privées, le gouvernement

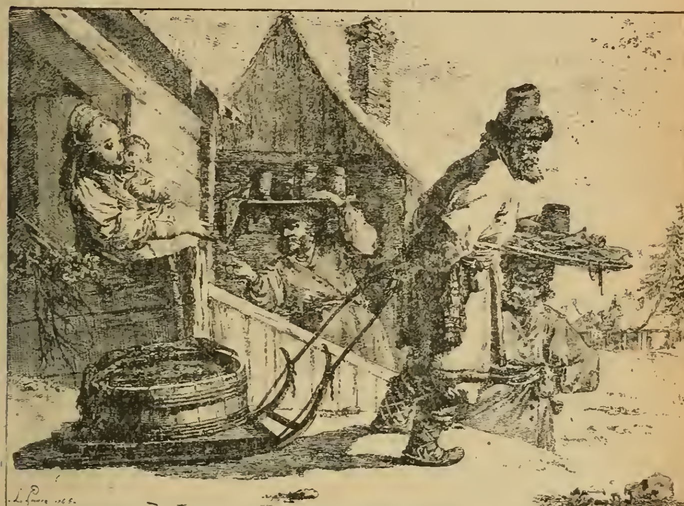


Fig. 28. — Marchands de poisson vivant et d'œufs d'esturgeons au XVIII[e] siècle.
(Cabinet des Estampes).

recourt à certains procédés classiques du colbertisme. Il interdit, par exemple, l'exportation des laines; il rend l'usage des draps du pays obligatoire pour toutes les livrées; il multiplie les privilèges et les subventions; même il fonde et dirige directement un grand nombre d'établissements. Cependant Pierre le Grand n'avait jamais été un partisan convaincu des monopoles d'Etat; dès que la situation financière le permet (1723), il s'empresse de céder ces manufactures publiques à des particuliers. Ca-

therine II restera fidèle à cette politique libérale, que justifiaient trop les deux vices profonds de l'administration impériale : l'avidité des grands et la malhonnêteté des fonctionnaires. Deux cents fabriques en tout cas s'élèvent pendant le règne du tzar créateur : fabriques de drap, de toile à voile, de produits chimiques. Des Français montent des manufactures de bas et de tapisseries ; l'Anglais Humphry introduit dans la fabrication du cuir des perfectionnements qui sont aussitôt rendus obligatoires sous peine de la confiscation et des galères[1]. Tandis que l'amiral Apraxine installe une manufacture de brocarts de soie, un simple *moujik* réussit à produire une laque de qualité supérieure. L'industrie minière, enfin, continue de grandir : sous peine de mort les propriétaires ne peuvent ni dissimuler la présence des gisements situés sur leurs domaines, ni en empêcher l'exploitation par des tiers, au cas où ils négligeraient de l'entreprendre eux-mêmes. Les fonderies et les forges, qui se multiplient dans les gouvernements de Moscou et de Kazan, font la fortune des Demidof.

Le commerce suit de loin l'industrie. Au XVIe siècle, le trafic intérieur ne s'étend guère au delà du territoire de chaque ville, et ceux qui l'exercent — des Juifs pour une bonne part — sont serfs de la cité qu'ils habitent : on ne les traite guère autrement que les moujiks. Pour les relations interurbaines, point de routes dignes de ce nom ; une seule chaussée empierrée ; autrement rien que des pistes et des sentiers. Il faut compter, l'été sur les voies d'eau, l'hiver sur la neige glacée qui offre partout un passage facile aux traîneaux. Encore tous les chemins un peu fréquentés sont-ils coupés de péages sans nombre, et infestés de pillards ! Des relais de poste, les particuliers n'en trouvent qu'en hiver ; le transport des correspondances ne sera organisé à leur usage qu'en 1665, et dans deux directions seulement : vers la Pologne et vers la

1. Il s'agit de la substitution du goudron au suif dans la préparation des peaux.

Courlande. Le principal marché national est une foire qui se tient à Mologa, sur la Haute-Volga : elle dure quatre mois; les échanges s'y font presque tous en nature, car les rares espèces qui circulent dans le pays, et qui viennent la plupart de l'étranger, sont accaparées par le tzar ; acheteurs et vendeurs y font assaut de mauvaise foi.

Quant aux relations extérieures, à l'avènement d'Ivan IV, la Moscovie n'en entretient guère qu'avec l'Orient asiatique. La chute de Constantinople a fermé l'accès de la Méditerranée ; la Pologne et la Suède barrent ou vont barrer les routes de la Baltique ; c'est seulement un siècle plus tard (1553) que l'expédition anglaise de Chancellor dans la mer Blanche rétablit tant bien que mal le contact avec l'Occident. On voit alors quelques marchands russes apparaître à Londres et à Anvers (1567) ; mais ce sont plutôt les négociants étrangers, Anglais ou Hollandais, qui envahissent ce nouveau monde ; ils se rendent régulièrement à la foire de Nijni-Novgorod, où s'échangent les produits de deux continents ; à partir de 1652, ces *gosti* [1] sont parqués, à Moscou, dans un quartier spécial, le fameux faubourg où le jeune Pierre devait aller chercher, non sans se compromettre, ses premières leçons de civilisation occidentale. Ou bien c'est le tzar lui-même qui, à la manière d'un pharaon, accapare les profits du négoce. C'est lui, par exemple, qui reçoit chaque année, dans son Kremlin, les renards bleus et noirs, les zibelines, les castors, les hermines de la Permie, de la Petchora, de la Sibérie, qui commence à devenir terre russe [2] ; les soieries, le thé, les épices, les perles que lui apportent les caravanes du Turkestan, de la Perse et de l'Arménie. C'est lui aussi qui force les propriétaires du pays à lui céder à vil prix, la cire, le miel [3], le suif, le chanvre, la soude, le goudron, les

1. Etrangers.

2. En 1584, le cosaque Ermak a atteint les rives de l'Irtych, et la colonisation des terres découvertes va commencer par les soins des Strogonof.

3. La province de Riazan était riche en abeilles.

peaux d'élan qu'il revendra très cher aux marchands d'Asie ou aux négociants anglais d'Arkhangel. Quant aux produits de l'Occident que ceux-ci ont apportés (draps, dentelles, miroirs, quincaillerie, vins et fruits), il se réserve le privilège exclusif, ou tout au moins la primeur, de la mise en vente.

Pierre le Grand comprit ce qu'un tel régime présentait de barbare et de contraire au développement des transactions. Dès son avènement il eût volontiers abandonné ces droits régaliens qui tendaient à ériger le monarque en unique commerçant du royaume : mais d'impérieuses nécessités fiscales le forcent à maintenir, et même pendant quelque temps à multiplier, les prérogatives commerciales de la couronne. Il n'hésite donc pas à débiter du vin de Hongrie, tandis que son ministre Menjikof prend à ferme les poissonneries de la mer Blanche, la vente de l'huile de foie de morue et des peaux de loutre. Mais la paix avec la Suède n'est pas encore signée (1719) qu'il abolit d'un seul coup toutes ces survivances du despotisme asiatique ; désormais tous les genres de commerce sont libres, et Catherine II n'établira d'exception que pour les grains. L'empire, cependant, s'était étendu jusqu'aux rivages de la Baltique : sur le bord de cette mer ouverte, presque entièrement à l'abri des glaces, Pierre avait fondé — on sait au prix de quels efforts héroïques — sa capitale nouvelle, la première cité de son empire qui ne fût pas une simple agglomération de maisons de bois autour d'un palais fortifié et interdit. Pour hâter les progrès de Pétersbourg, il n'hésite pas à détourner de force le courant commercial qui aboutissait à Arkhangel, et il entreprend de joindre par un canal la Néva à la Volga. Autrement il s'inquiète peu de construire des routes ; les rivières et les pistes peuvent suffire ; encore laisse-t-il à ses successeurs le soin de les débarrasser des brigands qui les parcourent et des douanes et péages qui les interceptent. Mais il s'intéresse à l'instruction et à la moralité des marchands ; il

entend que les fils des gros négociants aillent parfaire leur éducation en Angleterre, en Hollande ; il combat sans pitié leurs vieilles habitudes de supercherie et de fraude, legs d'une longue servitude ; et un demi-siècle plus tard, Catherine II pourra confier à la haute bourgeoisie commerçante l'administration des grandes villes.

Sans doute le commerce extérieur reste encore principalement aux mains des étrangers. S'ils ne jouissent plus des faveurs administratives, ils gardent encore sur leurs concurrents russes le double avantage d'une fortune mieux assise et d'une expérience plus vaste ; même pour le commerce de gros à l'intérieur de l'empire ceux-ci ne jouent guère que le rôle de commissionnaires. La Russie n'est pas encore près de se suffire à elle-même ; cependant elle est entrée dans le concert de l'Occident, elle compte déjà parmi les grandes puissances militaires de l'Europe et du monde. Son avenir économique s'annonce, encore lointain, mais immense.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

GRABIENSKI (SMOLENSKI). *Histoire de la nation polonaise*. 1 vol. in-8°, Cracovie, 1906 (en polonais).

LUBOMIRSKI. *La population paysanne en Pologne du XVI*e *au XVIII*e *siècle*. Varsovie, 1862 (en polonais).

ULANOWSKI. *Le village polonais au point de vue juridique*. Cracovie, 1894 (en polonais).

KORZON. *Histoire intérieure de la Pologne au XVIII*e *siècle*. Tome I. 1896.

POSNER. Le Paysan polonais. Conférence faite à l'École des Hautes-Etudes Sociales de Paris en mars 1916 (publiée dans la Revue internationale de Sociologie).

RAMBAUD (A.). *Histoire de la Russie*. 1 vol. in-16. Paris.

HAUMANT. *La Russie au* XVIIIe siècle. 1 vol. in-8°. Paris.

WALISZEWSKI. *Ivan le Terrible*. 1 vol. in-8°. Paris.

— *Le berceau d'une dynastie : les premiers Romanov*. 1 vol. in-8°. Paris.

— *Pierre le Grand*. 1 vol. in-8°. Paris.

— *Le roman d'une impératrice* (*Catherine II*). 1 vol. in-8°. Paris.

CONCLUSIONS

I

GRANDS TRAITS DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL EN EUROPE PENDANT CES TROIS SIÈCLES

§ 1. — *Les survivances du Moyen âge et leur disparition progressive.*

Si nous jetons un regard rétrospectif sur les trois siècles que nous venons de parcourir, nous y découvrons d'abord, comme il est naturel, de nombreuses survivances de l'époque précédente. La société médiévale avait été, en somme, dans l'ordre matériel, marquée par la prédominance de l'esprit guerrier sur l'esprit mercantile, dont le vrai nom serait l'esprit économique ; la force des armes y primait la richesse.

Or, n'est-ce pas l'esprit d'aventure, l'amour des beaux exploits, devenus trop rares dans une Europe trop bien policée, qui, autant que l'ambition de faire fortune, conduit les *Conquistadors*, ces fondateurs des premiers empires coloniaux ? Et de combien de rencontres sanglantes furent le théâtre les mers ouvertes par leur audace à la navigation universelle ! La piraterie va y sévir en permanence ; les bâtiments qui s'y risquent se forment en escadres ; comme on comprend que ce trafic héroïque n'ait jamais été, même en France, interdit à la noblesse ! Sur le continent des guerres éclatent sans cesse, non plus de château à château, ni de province à province, mais

d'État à État ; et si, devenues de vastes et coûteuses entreprises, elles favorisent certaines branches de l'exploitation agricole comme l'élevage des chevaux, certaines industries comme la grosse métallurgie, certaines formes même d'expansion maritime comme la course, elles n'en tarissent pas moins la production des véritables richesses, engloutissent en pure perte les capitaux et les hommes : à certains moments, par exemple, les armateurs français ne trouveront plus d'hommes pour monter leurs navires parce que le roi les aura tous pris pour ses flottes.

Les rivalités commerciales entre les nations, quand elles ne suscitent pas la guerre ouverte, provoquent les mesures de défense les plus cruelles. A Venise, au milieu du XVIe siècle, « tout ouvrier qui exporte une industrie utile est poignardé » ; contre quiconque révélera à l'étranger les secrets de ses industries, Florence aussi décrète la peine de mort. La mort aussi, en Hollande, pour quiconque communiquera à un autre peuple les cartes marines dressées par les capitaines du pays. Jusqu'en 1825 il restera officiellement interdit aux ouvriers anglais de s'embaucher hors du royaume ; et l'empereur philosophe Joseph II fait encore brûler par la main du bourreau les marchandises de contrebande. Aux traités de Westphalie les Hollandais ferment l'Escaut pour près de deux siècles, « privant outrageusement les habitants d'Anvers des avantages que Dieu et la nature leur avaient accordés [1] ». Les Anglais, pendant cinquante ans, exigeront avec obstination le comblement du port de Dunkerque, qu'ils ne peuvent se consoler d'avoir perdu.

Peu à peu, cependant, l'humanité s'introduit dans les relations internationales. Déjà Louis XI avait conclu avec deux grandes puissances commerciales du temps,

1. Cf. Vidal de la Blache, *Etats et Nations de l'Europe*, p. 29.

les Vénitiens et les Hanséates, des traités assurant protection à leurs marchands dans les foires françaises, même si la France venait à se trouver en conflit armé avec leur patrie. L'Espagne, au début du XVIe siècle, et le Maroc lui-même au temps de Richelieu, suppriment sur leurs côtes le droit de bris. L'application du droit d'aubaine va sans cesse se restreignant dans les divers États de l'Europe ; en France, un édit de 1669 en exemptait, en principe, les marchands de toutes nationalités, même au cas où l'état de guerre existerait avec leur pays. En 1781, la Ligue des Neutres proclame des articles de droit qui garantissent, autant qu'il est possible, la liberté du commerce maritime contre les prétentions arbitraires des belligérants.

Sans doute les longues traditions d'isolement économique, alors même qu'elles ne répondent plus aux conditions nouvelles du commerce, sont loin d'être abolies. Presque tous les États s'efforcent de conserver, comme un avantage très précieux, leur indépendance d'approvisionnement ; presque tous pratiquent à l'égard des céréales une politique qui rappelle les anciennes restrictions frumentaires observées dans les domaines seigneuriaux ou sur le territoire des républiques urbaines ; au début du XVIIIe siècle en France l'exportation des grains sera encore punie de mort. Même le mercantilisme industrialiste d'un Colbert comporte la réduction au minimum des échanges avec les pays voisins : le grand ministre ne prétendait-il pas que la France, tout en obligeant les étrangers de recourir à elle, pouvait se passer de tout le monde [1] ? Mais, en attendant que le régime prohibitif s'adoucisse, la contrebande en corrige de jour en jour plus efficacement l'excessive rigueur. Et la guerre même ouverte n'entraîne pas la rupture complète du commerce officieux entre les royaumes : l'Espagne, tout au long du XVIIe siècle,

1. Cf. Levasseur, *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 420.

reste notre meilleur client. Bientôt il se forme, dans l'ordre économique comme dans l'ordre intellectuel, une société européenne ; et ni les ambitions contraires des gouvernements, ni les haines même des peuples, ne pourront détruire cette solidarité nouvelle.

Envisageons-nous l'organisation économique intérieure des nations : chez beaucoup d'entre elles quelque chose subsiste des mœurs féodales. A peine est-il besoin de rappeler la longue survie des douanes intérieures et des droits seigneuriaux. Mais il est de ces droits, celui de chasse, par exemple, qui, en France, va sans cesse s'aggravant, et dont le progrès des « lumières » semblait devoir rendre le simple maintien intolérable. Et que signifient, quand le régime de l'économie d'argent est depuis longtemps établi, les droits de champart payables en nature, et qui imposent au cultivateur la même culture à perpétuité ? De même l'interdiction faite au travailleur de quitter le lieu de son travail, les tâches forcées, les besognes gratuites, constituent autant de dérogations flagrantes aux principes de la société moderne. Le servage, il est vrai, recule dans tout l'Occident : mais l'institution des corvées pour l'entretien des chemins publics apparaît comme un choquant anachronisme. L'esprit de l'époque veut, au contraire, que ce soit le service militaire qui devienne un métier, libre et payé ; et l'organisation des milices, prélude du service universel et obligatoire, présente l'apparence d'un retour en arrière. Cependant il n'est pas jusqu'à cette subordination personnelle et domestique, si fortement marquée dans la hiérarchie féodale, dont on ne retrouve un souvenir vague au sein même du compagnonnage, dans les obligations auxquelles est assujetti l'aspirant.

En même temps que la force des armes, et lui faisant en quelque sorte contrepoids, la religion avait dominé la société du Moyen-âge. Or, il s'en faut bien qu'à l'aube des temps nouveaux les passions religieuses soient

éteintes. Le désir de convertir au catholicisme, à cette religion qui s'était intitulée d'avance universelle, les peuples des mondes lointains ou inconnus, ne partageait-il pas avec des ambitions plus terre à terre le cœur de quelques-uns de ceux qui conduisaient ou organisaient les grandes expéditions transocéaniques ? Parmi ces *Conquistadors*, fils des héros de la *reconquista* espagnole ou portugaise, ne trouverait-on point des âmes de croisés ? L'Europe elle-même va être, plus d'un siècle durant, déchirée par le conflit des hérésies, ensanglantée, dévastée par les guerres de religion. A la différence de la Renaissance, qui marque franchement pour l'Occident l'éclosion d'une nouvelle et peut-être perpétuelle jeunesse, la Réforme, qui par certains côtés est un commencement d'émancipation pour les esprits, apparaît comme une régression. Sans aucun doute le rigorisme impitoyable de Calvin contredisait durement les aspirations profondes de l'âme moderne.

Tout de même, ces deux grands mouvements, dont les principes hostiles se heurtent dans les esprits du XVIe siècle, ne tardent pas, ne fût-ce que pour s'adapter aux nécessités matérielles de l'époque, à s'harmoniser. Ce puissant réveil du sentiment religieux aboutit à la sécularisation partielle, non pas seulement des biens ecclésiastiques, mais de la vie sociale elle-même. Tant de monastères disparus avec leurs propriétés et leurs fondations charitables, tant de jours de fête supprimés : n'est-ce pas le travail terrestre qui conquiert tous les domaines et toutes les heures que réclamait autrefois la satisfaction d'une oisiveté mystique ou l'exercice d'une pieuse mendicité ? Et puis, plus complètement que ne l'avaient souhaité ses initiateurs, la Réforme protestante tend à affranchir l'individu, et rien qu'en lui faisant une obligation d'apprendre à lire, elle précipite, elle multiplie à l'infini les effets immenses de l'imprimerie ; et, qu'elle le veuille ou non, elle prépare, comme la Renaissance,

les révolutions de la science. Il n'est pas jusqu'aux persécutions religieuses, aboutissant à l'expulsion ou à l'exode des capitalistes et des travailleurs hérétiques, qui ne contribuent à la diffusion des industries nouvelles. De Lisbonne à Salonique et à Londres, de Valence à Salonique et à Tunis, les émigrations juives créent sur tout le pourtour des mers européennes de précieuses solidarités commerciales. Et quel rôle n'ont pas joué dans le développement financier des divers pays ces groupes de demi-étrangers, que leur religion ou leur race affranchissait des règles communes, ces Juifs encore ou ces huguenots, à l'initiative et aux ressources desquels les rois et les particuliers très chrétiens et très catholiques sont trop heureux de recourir ?

§ 2. — *Le développement de l'économie nationale.*

L'économie nationale, dont la révolution politique du XVe siècle avait préparé l'avènement, se développe d'un mouvement continu. Partout, par l'extension même des voies et des moyens de communication, l'œuvre d'unification intérieure s'est poursuivie. En maint pays, sans doute, des barrières sont restées debout ; non pas seulement celles qu'avait dressées la nature et que le génie de l'homme était encore impuissant à franchir, mais celles que les anciens groupements sociaux avaient élevées et que seule quelquefois une révolution nouvelle devait se montrer capable de renverser. Mais, bien avant que l'Etat moderne ait acquis le maximum de cohésion compatible avec les conditions naturelles, il s'est opposé aux États voisins et s'est entouré contre leurs entreprises rivales d'une muraille protectrice parfois insurmontable. Un détail intéressant de cette nationalisation progressive du commerce nous est fourni par l'épuration de la monnaie française du XVIIe siècle : la monnaie royale, devenue la monnaie nationale, chasse les monnaies étrangères,

comme jadis elle avait chassé les monnaies seigneuriales. Aux banquiers même on prétend imposer des conditions de nationalité. Et les fabricants sont toujours prêts à applaudir aux mesures que l'on prend pour leur réserver le marché national.

L'État, d'autre part, enveloppe dans sa souveraineté et dans l'enceinte de sa protection les vastes territoires coloniaux qui constituent comme ses prolongements. Le temps était passé des conquêtes privées ; la police des rois avait fait fuir au delà des océans les coureurs d'aventures ; ceux-ci ne devaient point garder pour eux le fruit de leurs exploits ; le contrôle économique de l'État, exercé au profit exclusif d'une catégorie plus ou moins nombreuse de citoyens de la mère-patrie, ne tarde pas à s'appesantir sur ces domaines exotiques. En dépit des longues semaines de voyage qui les séparent alors, jamais entre l'État colonial et ses établissements d'outre-mer le lien ne sera plus étroit : le commerce colonial est en réalité plus réglé, sinon plus actif, que celui qui se fait entre les métropoles les plus voisines, pour ne pas dire entre les provinces d'une même métropole.

§ 3. — *Les progrès de l'économie capitaliste.*

Dans le cadre de la nation le nouvel idéal économique se réalise sous la forme d'un système que nous pouvons appeler déjà, au sens moderne du mot, capitaliste, parce qu'il repose sur une concentration plus ou moins marquée des capitaux, entraînant des changements corrélatifs dans l'organisation du travail et la condition des travailleurs. Le capital, sans doute, est presque aussi ancien que le travail, et que l'humanité elle-même, et il est inutile d'en rappeler la définition éternelle : le produit d'un travail antérieur, ou richesse acquise, servant d'instrument pour l'exécution d'un travail nouveau,

pour l'acquisition d'une richesse nouvelle. Mais ce qui caractérise l'ère moderne, c'est que, dans tous les pays, par l'effet d'une évolution régulière et définitive, les capitaux tendent à s'amasser pour constituer de grosses entreprises.

Or, par ordre d'importance comme par ordre de date, les premières sont les entreprises commerciales. Le commerce, qui jusque-là avait été presque confondu avec l'industrie, se détache d'elle en quelque sorte et prend l'avance ; et c'est lui qui, en assurant l'élargissement des débouchés, provoquera, par une seconde concentration de capitaux d'un autre genre, la transformation de l'économie industrielle. Aussi, pendant cette période qu'on pourrait aussi bien nommer — en donnant à ce mot son sens original et large — la période *mercantile*, le mot de commerce sert-il communément à désigner toute activité productrice de richesse ; et les premières théories économiques modernes se présentent comme des théories du commerce.

Entre les différentes formes de commerce, laquelle, à partir du XVIe siècle, prédomine ? Précisément celle qui s'éloigne le plus de la transmission immédiate des produits du travail au consommateur, le commerce extérieur, et le plus lointain des commerces extérieurs, le commerce maritime. Prenons, par exemple, la France, qui sans doute est bordée par deux mers, mais dont le territoire cependant est intimement rattaché au cœur du continent ; au XVIIe siècle on estime que les trois quarts de son trafic extérieur, calculés en valeur, passent par la voie de mer ; aujourd'hui la proportion n'est plus que des deux tiers.

Serait-ce que les voies maritimes sont devenues plus sûres que les autres ? Il s'en faut bien. Aux risques naturels, qui sont beaucoup plus grands, s'ajoutent ceux qui résultent de la perpétuité d'un état de guerre à peine déguisé : là, point de police efficace comme celle qu'ont

organisée les rois sur le continent, et les navires en sont encore réduits à voyager par caravanes, comme pendant le Moyen-âge les marchands se rendaient aux foires sous la menace des seigneurs-brigands. Mais il semble que ce surcroît de difficultés, loin de décourager les entreprises au long cours, les ait seulement obligées à renforcer leur armature capitaliste.

C'est que le commerce maritime comporte un merveilleux abaissement des frais de transports. Aujourd'hui encore, malgré la multiplication et l'amélioration de nos routes, malgré l'aménagement de nos fleuves et la construction de nos canaux, malgré la création des chemins de fer, la voie de mer ne reste-t-elle pas plus économique que toutes les voies continentales, celles-ci fussent-elles même de beaucoup plus courtes ? La navigation à vapeur n'a pas supprimé et ne supprimera point la navigation à voiles : or, entre nos plus grands voiliers et les caravelles du XVIe siècle, il n'y a pas l'abîme qui sépare les charrettes d'alors de nos trains de marchandises. Notons, d'ailleurs, que si la mer était infestée d'ennemis, en revanche elle n'était pas hérissée de barrières douanières ; elle seule permettait le transit international ; aussi voit-on tel trafic, qui empruntait jadis l'isthme du Languedoc ou les vallées du Rhône, de la Saône et du Rhin, se détourner vers la route circumcontinentale qui passe par le détroit de Gibraltar. Enfin, si le commerce méditerranéen subit une décadence d'ailleurs temporaire, le commerce océanique est le seul qui permette d'atteindre ces régions exotiques dont les produits sont toujours assurés d'un débit rémunérateur : nous avons déjà expliqué comment le libre échange pouvait exister entre les mondes quand la petite Europe était toute entrecoupée de prohibitions.

Il convient, toutefois, d'observer que les grandes puissances maritimes désormais possèdent un territoire étendu. Le temps est passé des républiques marchandes, comme Venise, Gênes et les villes Hanséatiques, dont la

souveraineté ne couvrait — métropole et comptoirs ensemble — que quelques lieues carrées, et dont tout l'empire reposait sur les flots ; en marge des puissants royaumes, l'économie urbaine ne pouvait plus se soutenir. Même la décadence brusque du Portugal et le déclin assez rapide de la Hollande s'expliquent en grande partie par le défaut d'une base continentale assez large. C'était là une conséquence de l'universel protectionnisme : le fret de départ risque toujours de manquer aux cités commerçantes qui ne sont pas maîtresses de leur arrière-pays, et les grands Etats sont trop soucieux de développer leur propre marine marchande pour ne pas gêner de mille manières les opérations des petits qui sont réduits au rôle d'intermédiaires.

Considérons-nous maintenant les articles qui font l'objet du commerce extérieur, il va de soi que l'accroissement des facilités de communication a eu pour effet d'en changer la nature. Ce ne sont plus seulement, comme dans les premiers siècles du Moyen-âge, des articles de luxe ou de demi-luxe qui circulent, des produits offrant sous un faible volume, et pour un faible poids, une grande valeur : d'une rive à l'autre des océans, des marchandises de grande consommation, lourdes et encombrantes, commencent à pouvoir passer sans être grevées de frais de transport excessifs. Du Nouveau-Monde, ce sont sans doute d'abord des métaux précieux et des denrées rares que l'on rapporte ; tout de même, avant la fin du XVIIIe siècle, les blés de l'Amérique du Nord viennent faire concurrence en Angleterre même aux blés anglais, et les fers américains apparaissent aussi sur les marchés de l'Europe. A plus forte raison, les matières brutes ou les produits manufacturés très variés que fournissent les diverses régions de ce continent de toutes parts pénétré par la mer, donnent-ils lieu à un courant intense et continu d'échanges réciproques [1].

1. « Le débit des étoffes ne se faisait jadis que de proche en proche ; aujourd'hui, la marche est plus rapide ; il faut chercher et solliciter le

Pour être moins éclatants et moins rapides, les progrès du trafic intérieur n'en sont pas moins remarquables. Ce n'est pas tant ici l'étendue du domaine commercial qui augmente par l'élargissement des frontières nationales ; mais, entre habitants d'un même pays, sans que le territoire s'accroisse, les transactions se multiplient. Le développement même du trafic international contribue à donner le branle et à secouer, jusque dans les provinces les plus reculées, l'antique inertie ; l'amélioration des voies interprovinciales fait le reste. Après le rétablissement de la paix intérieure, c'est le progrès dans la navigabilité des rivières, en attendant la construction des premiers canaux de jonction, qui semble avoir exercé tout d'abord l'influence décisive : la voie d'eau ici encore a précédé la voie de terre et, pendant longtemps, l'a emporté sur elle. En l'absence d'un bon réseau de chemins secondaires, Richelieu et Colbert encore considèrent les grandes routes royales, non sans quelque raison, comme des voies de luxe.

Mais quel compte ne faut-il pas tenir aussi de l'accroissement de la population ? Qu'importe que le marché ne s'étende pas dans l'espace, si la clientèle grandit en densité ? Ajoutez que le progrès général du bien-être double à la fois la puissance de production de chaque individu et sa puissance d'achat, et que le goût de la « nouveauté », manifestation de l'aisance grandissante qui se marque, en particulier, dans le commerce du vêtement, tend à précipiter encore le mouvement des affaires. « Il est de notoriété publique, écrit l'inspecteur du commerce que nous avons cité tout à l'heure, qu'on ne s'habille aujourd'hui que dans le but de renouveler, selon ses moyens, le plus promptement possible. »

A cet accroissement de volume du trafic intérieur cor-

consommateur par toute l'Europe. » Rapport d'un inspecteur du commerce de France (fin du XVIIIe siècle). Cité par Levasseur, *Cl. ouv.*, t. II, p. 528.

respond un changement d'organisation. A moins qu'elles ne soient commandées par la périodicité même des saisons et le rythme de la vie agricole, quelle est désormais la raison d'être des foires périodiques, maintenant que les chemins sont à peu près sûrs en tout temps pour le marchand même isolé, et maintenant que la clientèle est devenue assez large pour fournir une demande continue et exiger un approvisionnement permanent ? Les grandes villes remplissent l'office de foires perpétuelles. Les marchés eux-mêmes — c'est-à-dire les expositions sommaires, mais tenues à intervalles très rapprochés, des productions locales, — tendent à décliner. Au lieu d'apporter à la halle la masse de la denrée, on se contente de montrer, souvent même sur place, un *témoin*, un spécimen de la marchandise, et le transport en gros s'effectue directement de la grange du producteur au magasin de l'acheteur. Pour ce qui concerne les objets manufacturés, le commis-voyageur, promenant à travers les boutiques des bourgs ses boîtes pleines d'échantillons, s'apprête à remplacer le colporteur qui s'en allait péniblement, de ferme en ferme, déballer son maigre éventaire. Cette transformation — qui procurera au commerce une mobilité nouvelle — suppose que les articles mis en vente ont été produits en grand nombre, identiques de prix et de qualité ; en un mot, que l'organisation industrielle, elle aussi, s'est modifiée.

Pendant la période que nous avons parcourue, l'industrie est, à tous égards, la subordonnée du commerce. Elle dépend de lui de plus en plus, et pour son approvisionnement qui devient de plus en plus lointain, et pour ses débouchés, qui sans cesse s'élargissent. L'apparition de l'industrie cotonnière, entre autres, est fort significative : car, jusqu'alors, les industries textiles avaient trouvé leur matière première en grande partie sur place ; et celle-ci la fait venir tout entière, d'abord du fond de la Méditerranée, puis de par delà l'Atlantique. Le petit

patron-artisan aura-t-il le moyen de chercher si loin ses fournisseurs et d'étendre en proportion sa clientèle ? Un gros entrepreneur y réussira mieux. Et la même inégalité se marque, encore qu'elle soit moins accentuée, dans le domaine moins vaste de l'économie purement nationale. Aussi, avant même que nulle modification technique n'intervienne, une certaine concentration industrielle va s'accomplir. Concentration sociale qui se double généralement, d'ailleurs, d'une concentration géographique : car les grandes entreprises se groupent dans les cantons les mieux placés pour recevoir les matières brutes et expédier les produits.

Quelquefois, l'avènement du capitalisme commercial entraîne simplement la réunion en une seule entreprise de plusieurs métiers voisins, mais jusqu'alors complètement séparés, et qui conservent, d'ailleurs, chacun leurs procédés propres. Mais, le plus souvent, ce rassemblement d'ouvriers nombreux, employés à une fabrication complexe, sous une direction unique, pourra-t-il s'effectuer sans qu'il s'introduise entre eux une spécialisation professionnelle ? « Les ouvriers, plus occupés à la même espèce de fabrique, — écrit dix ans avant Adam Smith Messance, — deviennent plus adroits, perdent moins de matières[1]. » Et, comme nous l'avons déjà indiqué, cette réduction du travail de chaque ouvrier à une série de manipulations relativement simples, toujours les mêmes, devenues bientôt machinales, mène droit à l'adoption du machinisme. Or les « mécaniques », surtout au lendemain de leur invention, coûtent cher ; le petit patron ne pourra pas facilement se les procurer : nouvelle supériorité acquise au grand industriel, qui achève d'évincer son trop modeste concurrent.

Ce n'est là, est-il besoin de le dire ? pour l'industrie qu'une crise de croissance : le commerce se sera montré

1. Cité par Levasseur, *loc. cit.*

pour elle un bon maître. Sous ses auspices, elle ne cesse de grandir et, peu à peu, chez les nations qui ont pris la tête du mouvement économique, les exportations industrielles en viennent à l'emporter sur les exportations agricoles : c'est le cas, par exemple, pour la France, vers le milieu du XVIIIe siècle [1].

Quels sont, dans ce progrès général de l'activité manufacturière, les groupes d'industrie qui précèdent les autres ? Il semble que l'on observe un ordre de concentration capitaliste croissante. Les industries métallurgiques se développent, sauf exception, plus tard que les industries textiles, parce qu'elles requièrent un outillage plus considérable, partant une somme de capitaux plus forte. Encore importe-t-il de ne pas les confondre avec les industries minières : celles-ci, à l'état rudimentaire, simples industries extractives, n'exploitant que la superficie des gisements, sont assez précoces ; en Russie, en Suède, nous les voyons se constituer même avant la manufacture des tissus. Parmi les industries minières, d'ailleurs, il convient de distinguer entre la recherche du minerai et celle du combustible. Cette dernière s'est trouvée très longtemps retardée par l'abondance du combustible végétal. Parmi les industries textiles, la priorité appartient naturellement à celles qui trouvent sur les lieux leur matière première : les soieries et les cotonnades sont venues après les draps et les toiles.

Entre les catégories fondamentales de la production industrielle, la solidarité ne paraît pas aussi étroite qu'elle l'est devenue depuis : tant que le grand machinisme, avec le moteur à vapeur, ne s'est pas introduit dans la confection des tissus, celle-ci reste à peu près indépendante des progrès de la métallurgie. Mais entre les différentes phases d'une même fabrication, quelle intime communauté de rythme ! Le fileur, par exemple, produit pour le tisse-

1. Si l'on ne tient pas compte des réexportations de denrées coloniales.

rand ; il ne faut pas que l'un produise plus de fils que l'autre n'en réclame pour son étoffe ; toute accélération dans le travail de l'un entraîne, à brève échéance, un perfectionnement correspondant dans l'industrie de l'autre. Gardons-nous, toutefois, de célébrer sans raison une harmonie naturelle qui n'existerait que dans notre imagination optimiste ! Cet accord qui nous émerveille ne s'est réalisé qu'au prix d'un incessant effort d'adaptation, et l'indispensable équilibre s'est trouvé, à maintes reprises, cruellement rompu. De même, si nous nous plaisions à représenter par une courbe régulière et continuellement ascendante le progrès de la métallurgie anglaise à travers ces trois cents ans, nous fausserions gravement la réalité. Dans les premières années du XVIIIe siècle, la sidérurgie britannique était en pleine décadence : c'est par une violente réaction du travail humain contre l'épuisement apparent des ressources naturelles qu'elle s'est relevée pour monter, dès lors, à une incomparable hauteur au-dessus de son ancien niveau.

Si l'agriculture européenne n'est pas encore tombée dans la dépendance de l'industrie pour la fourniture de son outillage, ni dans celle du commerce pour l'amélioration et le renouvellement du sol qu'elle travaille, du moins elle est redevable à ce dernier de l'élargissement des débouchés qui, seul, pouvait rendre ses procédés plus méthodiques et ses entreprises plus rémunératrices. Car le progrès technique supposait ici la spécialisation des terrains et des climats, comme en d'autres domaines elle impliquait celle de la main-d'œuvre, et cette spécialisation n'était possible que du jour où l'agriculteur pouvait compter sur un débit prompt et indépendant des variations du marché local. D'autre part, le perfectionnement de l'économie rurale exigeait, comme celui de l'économie industrielle et de l'économie commerciale elle-même, un accroissement des capitaux : d'où pouvait

lui venir ce supplément de ressources disponibles, sinon pour la plus grande part des branches de l'activité économique dont la floraison avait été moins tardive ? Le progrès agricole semble devoir être, en effet, toujours plus lent que celui des autres formes du travail humain, précisément parce qu'ici le travail s'exerce sur un fonds immuable, et que l'esprit même des hommes qui s'y adonnent participe peut-être, à la longue, de l'immobilité des saisons qui règlent leur labeur.

Ce progrès, quelle qu'en soit l'allure, comment le mesurer ? A la fois à l'extension des terres cultivées et à l'intensité du rendement, sans parler de l'accroissement du produit net, qui résulte, en partie, du second de ces deux phénomènes et qui est une des causes déterminantes du premier. Or, sans prétendre apporter ici des précisions impossibles à fournir ou trop longues à justifier, on peut dire que les améliorations essentielles réalisées dans l'agriculture se sont répandues à travers le continent en passant de l'Italie ou des Flandres en Hollande, de Hollande en Angleterre, d'Angleterre en France : c'est à peu près la marche qu'a suivie, au début, l'hégémonie commerciale.

Essayons-nous de dégager la part qui, dans le progrès commun, revient à chacune des branches de l'économie rurale ? Nous sommes frappés du rôle important que joue l'horticulture : les jardins, souvent même les jardins de plaisance, constituent des champs d'expériences, de véritables laboratoires d'essais où s'ébauchent les découvertes qui transformeront ensuite les pratiques de l'agriculture commerciale. C'est un aspect de la solidarité, plus étroite qu'on ne pense, qui unit le luxe et l'art au travail utilitaire.

Entre l'élevage et le labourage, les rapports sont un peu plus complexes. Il est bien certain que le fumier animal constitue, à l'époque qui nous occupe, le plus précieux des engrais ; mais encore faut-il, pour que la cul-

ture en recueille un bénéfice appréciable, que les bestiaux ne vaguent pas à l'aventure, et que leur nourriture ne dérobe point à l'ensemble de l'exploitation le produit de trop vastes espaces. Autant dire que, pour être vraiment profitable, l'élevage doit reposer, au moins en partie, sur une culture particulière, celle des plantes fourragères et des prairies artificielles, et comporter une longue stabulation. Autrement, on pourra regarder le troupeau comme un ennemi redoutable de la charrue, surtout s'il s'agit, comme ce fut le cas en Espagne, de l'élevage maigre et semi-nomade des moutons. Mais, quelque forme qu'il prenne, quelque caractère qu'il présente, toujours le progrès de l'élevage marque un développement du capitalisme agricole. Entend-on simplement livrer à la dent des troupeaux la végétation spontanée des pâtures, c'est la manière d'exploiter le sol qui comporte la plus faible proportion de travail, et chaque tête de bétail, d'ailleurs, représente une valeur facilement échangeable : *pecunia* autrefois vint de *pecus*. Envisage-t-on, au contraire, l'élevage intensif, l'ampleur du troupeau est un signe de la richesse du cultivateur : le mot de *cheptel*, jadis si usité, est un doublet de capital.

Il ne nous reste plus, au terme de cette rapide analyse, qu'à prévenir une confusion. Parce que, dans cette étude de l'évolution économique générale, nous avons dû, comme il convenait, mettre l'agriculture en dernier lieu, ce n'est pas une raison pour méconnaître la place immense qu'elle occupait dans la société de cette époque. N'oublions pas qu'en France, en 1790, la population rurale fut évaluée officiellement à 78 p. 100 de la population totale ; qu'en Angleterre même, à la fin du XVIIe siècle, la valeur des produits du sol excédait de beaucoup celle de tous les produits de l'industrie humaine, et que la population vivant de l'agriculture constituait les quatre cinquièmes des classes populaires.

§ 4. — *Les classes économiques.*

L'histoire du travail n'est pas seulement un tableau des différents procédés par lesquels les hommes ont su tirer de la nature les objets nécessaires à la satisfaction de leurs besoins : elle s'intéresse aussi à la manière dont ils se sont réparti entre eux la tâche collective et le profit commun.

Pendant la majeure partie du Moyen-âge, si la société dans son ensemble s'était trouvée partagée entre deux grandes catégories, de condition pour ainsi dire opposée l'une à l'autre, les nobles et les roturiers, parmi ces derniers du moins une certaine égalité s'était maintenue. Considérons, par exemple, les roturiers des villes, c'est-à-dire les travailleurs du commerce et de l'industrie. Ou bien ils sont groupés en corporations, et la règle générale est que les compagnons deviennent maîtres tôt ou tard ; ou bien ils travaillent librement. et entre eux il n'existe pas de très grandes différences de fortune. Mais, dès le début de l'ère moderne, nous constatons que la maîtrise tend à devenir une sorte de monopole héréditaire, inaccessible à la masse des compagnons : et dans les métiers restés libres, plus encore dans les industries nouvelles, ce sont les conditions mêmes de la production qui dressent entre les simples ouvriers et les gros entrepreneurs une barrière infranchissable. Ainsi se forme la classe des salariés, qui jamais de leur vie ne parviendront à posséder la matière et les instruments de leur travail, qui gardent pour toute propriété la force de leurs bras et l'adresse de leurs mains, et qui sont forcés de les louer pour subsister.

La situation des travailleurs des champs est assez différente. Eux n'avaient jamais eu, à aucun titre, la propriété pleine et entière du sol qu'ils cultivaient ; mais du moins avaient-ils possédé indivise la pleine jouissance de vastes étendues de pacages et de bois. Or, un peu partout, le progrès des défrichements, le partage des commu-

naux réduisent l'importance de ce domaine collectif ; de sorte que, si leur personne est peu à peu dégagée des liens de l'ancien servage, eux aussi ils vont être privés de tout droit immédiat sur ce sol qui constitue bien la matière de leur travail. Et si la plupart ne sont pas, comme les ouvriers de l'industrie, rétribués au jour le jour, s'ils retirent directement la récompense de leurs peines des bénéfices annuels que procure la culture, leur condition n'en est pas moins devenue plus précaire ; le fossé qui les séparait des propriétaires fonciers s'est encore approfondi. Même, la concentration des exploitations amène la formation dans les campagnes d'une classe de journaliers, dont la situation sera toute pareille à celle des salariés des métiers et des manufactures.

Voilà donc constitué, surtout dans l'ordre industriel, ce qu'on peut appeler déjà un prolétariat. A-t-il conscience de son existence distincte, de ses intérêts propres, souvent opposés à ceux des patrons qui l'emploient ? Oui et non, et cela dépend des époques. Au XVI[e] siècle on ne voit guère éclater, entre patrons et ouvriers, que des conflits locaux, qui n'enveloppent qu'un petit nombre de travailleurs, et qui ne retentissent point dans le reste du pays. Mais déjà au siècle suivant, de grosses agglomérations ouvrières se forment autour des grandes fabriques : n'oublions pas qu'à cette date la grande industrie, où le machinisme commence à peine d'éclore, comporte, par rapport au capital fixe, une proportion de main-d'œuvre plus forte qu'aujourd'hui ; la concentration des entreprises entraîne nécessairement celle du nouveau prolétariat. Puis, en France notamment, c'est le compagnonnage qui se développe : les ouvriers, même ceux des métiers, ont éprouvé le besoin de s'organiser en dehors des corporations et des confréries corporatives, devenues des citadelles du patronat ; et comme les progrès même de l'industrie, l'instabilité des établissements, les alternances rapides de prospérité et de crise les con-

damnent à une perpétuelle hostilité, c'est d'un bout à l'autre du royaume qu'ils se sont entendus : les voyages du tour de France n'ont pas moins que les rassemblements autour des nouveaux foyers industriels contribué à éveiller la solidarité ouvrière [1]. Celle-ci, qui rapproche déjà les métiers les plus divers, ne franchit d'ailleurs pas les limites de la nation : à l'ouvrier de chaque pays l'étranger n'apparaît que sous l'aspect d'un concurrent.

Quelle destinée était réservée — par exemple en France, où ses vicissitudes furent particulièrement sensibles — à cette nouvelle classe sociale ? D'abord, les salariés, ce sont des roturiers, dont la principale fonction, aux yeux du souverain, est de payer l'impôt : ils supportent donc directement, sans parler de la surcharge des redevances féodales, une lourde part des dépenses royales. Aussi la gloire du monarque, la puissance même de l'État leur coûtent-elles fort cher, et les périodes d'hégémonie militaire, de suprématie politique, ne correspondent-elles pas nécessairement pour eux, sous ce régime d'absolutisme, à un accroissement de bien-être. Mais, dira-t-on, la prospérité particulière de leur classe n'est-elle pas intimement liée à la prospérité générale ? Cela est plus que douteux ; car souvent, ce que les historiens désignent par cette dernière expression, c'est uniquement la richesse des classes supérieures, qui peut être faite en partie de la pauvreté du bas peuple. Poursuivons plus avant l'analyse : il apparaîtra que le régime du salariat renferme en lui-même deux graves antinomies.

Lorsque le sort de la classe salariée s'améliore, elle tend à augmenter en nombre, mais cet accroissement entraîne, toutes choses restant égales, une plus grande concurrence entre les travailleurs, laquelle détermine

1. Dans cette œuvre d'organisation ouvrière nationale, l'initiative semble avoir appartenu aux ouvriers qualifiés les plus intelligents et les mieux payés, tels les typographes, et de préférence aux professions sédentaires, les plus favorables sans doute à l'exercice de la réflexion.

bientôt un abaissement des salaires [1]. Ceux-ci se relèvent au contraire pendant les périodes de dépopulation relative, comme la France en a traversé à la fin des guerres de religion et dans les dernières années du règne de Louis XIV. Il faut que le dépeuplement s'accentue au point d'amener le dépérissement général de la nation — comme il arriva en Espagne au XVII[e] siècle — pour que le prolétariat agricole ou industriel soit lui-même enveloppé dans la ruine universelle. Ajoutons que, si l'on considère à part les ouvriers de l'industrie, ils peuvent ressentir les tristes effets d'une excessive concurrence sans que la population totale du pays se soit accrue : l'application nouvelle de la main-d'œuvre rurale aux travaux industriels, ou bien l'entrée en ligne de la main-d'œuvre féminine et enfantine, suffisent pour aggraver leur condition.

D'autre part, quelle est, pour le salarié, la conséquence des progrès techniques réalisés dans la production : introduction d'appareils mécaniques, ou seulement spécialisation du travail ? « L'ouvrier est à la vérité moins payé, écrit Messance [2], par espèce d'ouvrage ; mais comme il en fabrique une plus grande quantité, il se trouve plus à l'aise et reçoit plus d'argent dans le courant de l'année. » Il en serait toujours ainsi, en effet, si l'abrègement de travail obtenu ne risquait de provoquer une réduction subite du personnel ouvrier, que l'accroissement ultérieur de la consommation — résultat de l'économie réalisée sur les frais de production et de l'abaissement du prix de vente — sera lent à compenser. Et comptera-t-on pour rien cette sorte de déchéance intel-

1. « Il n'y a pas dans toute notre histoire de moment où les terres aient été mieux cultivées, où elles aient valu davantage, et il n'y en a pas où la condition du campagnard ait été pire. Il est juste d'ajouter qu'il n'y a pas non plus une seule époque où la population ait été aussi dense qu'au moment de la Révolution. » D'Avenel, *Paysans et Ouvriers*, pp. 65-67.

2. Passage cité.

lectuelle et physique qu'entraîne pour l'ouvrier l'accomplissement d'un travail à la fois plus machinal et plus intensif ? Venant s'ajouter à son ignorance des conditions commerciales très complexes qui règlent le prix des articles (dont son travail fragmentaire ne lui a même point permis de calculer le coût de production), elle le rend tout à fait incapable de discuter avec avantage les termes du contrat qu'on lui impose.

En face de la classe ouvrière, au sens large du mot, se dresse naturellement la classe capitaliste. Celle-ci comprend elle-même, d'une part les grands propriétaires ou capitalistes fonciers, et de l'autre ceux qu'on pourrait appeler les capitalistes mobiliers. Alors que la puissance des premiers remonte au lointain Moyen-âge et reste stationnaire, celle des seconds, plus récente, ne cesse de grandir. L'accroissement des métaux précieux les a favorisés, mais de toutes façons le développement du commerce au XVI[e] siècle rendait indispensable une révolution monétaire, et si l'on n'eût pas découvert les mines du Nouveau-Monde, par la création anticipée sans doute d'une monnaie fiduciaire, celle-ci se fût quand même accomplie.

Entre les deux divisions principales de l'aristocratie capitaliste, il existe une certaine communauté de vues pour tout ce qui concerne la conduite à tenir envers les simples travailleurs ; mais les mesures qui peuvent augmenter le revenu des biens-fonds ne sont pas toujours favorables au succès des entreprises industrielles ou commerciales. On sait quelle opposition s'est manifestée en Angleterre, dès la fin du XVII[e] siècle, entre l' « intérêt foncier » et l' « intérêt monnayé » ; des divergences analogues se sont produites, avec moins d'éclat, dans la France du XVIII[e]. Les capitalistes d'argent eux-mêmes ne forment pas une classe parfaitement homogène : les banquiers, les financiers surtout, n'ont pas exactement les mêmes intérêts que les chefs d'industrie, ni les manu-

facturiers privilégiés que les maîtres des corporations; les commerçants enfin ont souvent préconisé une politique toute différente de celle que soutenaient les fabricants : les uns ont à maintes reprises réclamé le libre-échange, alors que les autres se prononçaient pour le strict maintien du régime protecteur. C'est le négoce lyonnais, par exemple, qui, sous le règne de Louis XI, s'oppose au développement de la magnanerie et de la soierie nationales, plutôt que de renoncer à l'importation des soieries italiennes ; c'est, au XVIIe siècle, la haute bourgeoisie marchande de Leipzig qui, par crainte de représailles, se montre hostile à toute politique de protection en faveur de l'industrie allemande.

Un trait commun, cependant, marque la destinée des diverses fractions de l'aristocratie mobilière : c'est l'accroissement rapide et quelquefois prodigieux de leur fortune. De même qu'autrefois le sentiment de sa toute-puissance avait entraîné l'aristocratie terrienne aux pires excès de l'orgueil et de la violence, de même un enrichissement démesuré provoque chez ces nouveaux parvenus une profonde démoralisation. Le commerce colonial, à ses débuts, nous l'avons vu, eut ses *Conquistadors*, qui ne brillaient pas plus que les autres par le respect du droit et de l'humanité. Faut-il rappeler quelle fièvre de spéculation, quelle corruption des mœurs publiques et privées sévit en France à l'époque de la Régence ; et en Angleterre pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, jusqu'à ce que de l'excès du mal soit sorti le remède et que se soit marquée la vigoureuse réaction morale et religieuse du méthodisme.

Est-ce à dire que la société moderne se soit trouvée tout entière partagée entre deux extrêmes de richesse et de pauvreté ? Non ; entre l'aristocratie capitaliste et le prolétariat ouvrier, il existe plusieurs catégories intermédiaires. Dans l'économie industrielle elles sont, à vrai dire, peu nombreuses : ni les directeurs, ni les contre-

maîtres des fabriques, ne constituent à proprement parler une classe. Dans l'économie agricole, au contraire, les métayers, sinon les fermiers, sont peut-être aussi nombreux que les simples journaliers. Il est vrai que ces dénominations générales recouvrent des réalités très diverses : beaucoup de métayers sont pauvres, presque à l'égal des manœuvres ; un certain nombre de gros fermiers jouissent de plus d'aisance que beaucoup de petits propriétaires. Au milieu de cette confusion apparente des situations et des rangs se révèlent des affinités électives : petits propriétaires, petits fermiers, et les plus humbles journaliers, sympathisent ; les grands fermiers, au contraire, possesseurs d'un gros troupeau et d'un important attirail de culture, se rapprochent des grands propriétaires pour former une sorte de bourgeoisie rurale.

§ 5. — *L'intervention gouvernementale.*

Quel a été enfin, dans cette transformation profonde des sociétés européennes, le rôle des gouvernements ? Leur politique économique n'a pas été, d'un bout à l'autre d'une période si remplie, inspirée continuellement des mêmes motifs. Au début, notamment en France, ce sont des raisons politiques encore qui dominent : l'établissement d'un service de postes, par exemple, facilite la prompte exécution des volontés royales ; le développement des industries de luxe, en même temps qu'il accroît la puissance d'une bourgeoisie toute dévouée au roi, contribuera à épuiser les ressources de la noblesse, à éteindre ses dernières velléités d'indépendance. Ou bien c'est un intérêt fiscal direct qui dicte à l'Administration ses décisions : l'accroissement du commerce se traduira par une augmentation des recettes douanières. Un progrès de plus vers une compréhension plus pénétrante de l'économie nationale, c'est la théorie de la balance du commerce ; on cherchera à développer l'ex-

portation, à réduire l'importation, afin de retenir ou d'attirer dans le royaume la plus grande quantité possible d'argent monnayé.

L'Administration retardait, en réalité, sur l'opinion publique. Car dès l'époque de la Renaissance cette vérité très simple s'était fait jour dans les esprits, que tout ce qui procurait aux sujets un supplément de richesse servait aussi, d'une manière indirecte, mais sûre, à l'enrichissement du souverain. Elle ne commence cependant à triompher dans les conseils des gouvernements que vers la fin du XVII[e] siècle, en Angleterre tout d'abord : et c'est seulement dans la seconde moitié du siècle suivant qu'elle se répand dans le reste de l'Europe : son application constitue alors une des formes du « despotisme éclairé ». Le moment où éclôt l'Économie politique, cette science nouvelle qu'ont fait germer les préoccupations financières, est aussi celui où les gouvernements, adoptant enfin les idées plus larges de la bourgeoisie, se décident à couvrir de leur protection, d'ailleurs plus ou moins habile et plus ou moins efficace, mais du moins sans arrière-pensée de profit immédiat, les différentes entreprises où sont engagés le capital et le travail de la nation.

A l'égard des différentes catégories de capitalistes, leur attitude fut trop complexe, trop variable suivant les pays, pour qu'il convienne de la caractériser ici ; mais envers la classe ouvrière un même esprit les anime. D'une part, les multiples liens qui les attachent à la bourgeoisie, l'aversion naturelle que leur inspire la turbulence du bas peuple [1], les prédisposent mal à soutenir les revendications du prolétariat naissant ; et nous avons constaté qu'en général, lorsque des conflits avaient éclaté, lorsque des questions de droit s'étaient posées

1. En France l'Administration se montre plus favorable à la démocratie rurale qu'à la démocratie ouvrière, sans doute parce que celle-ci est la seule qui lui inspire quelque inquiétude.

entre employeurs et employés, ce n'était pas en faveur de ces derniers que le pouvoir était intervenu. Mais aussi, il faut le reconnaître, les préoccupations alimentaires, qui avaient hanté les princes féodaux et les républiques urbaines, n'ont pas été complètement rejetées par l'Administration des grands États : l'ordre public lui-même est intéressé à ce que les pauvres gens ne meurent pas de faim, et il est de la dignité d'un gouvernement monarchique, si non de son devoir, que le menu peuple soit assuré de se procurer, en s'épuisant s'il le faut, le minimum de ressources absolument indispensable à sa subsistance.

II

ÉVOLUTION COMPARÉE DES PRINCIPAUX ÉTATS

Dans les voies que nous venons de retracer tous les États de l'Europe n'ont point avancé du même pas ; et l'ordre même adopté dans ce livre a marqué leur rang. Mais peut-être convient-il d'esquisser entre elles une comparaison d'ensemble dont un bref parallèle entre les deux grandes nations qui furent les véritables conductrices de l'évolution économique et sociale formera la majeure part.

L'Angleterre est, tout d'abord, le pays qui s'est le plus complètement débarrassé des survivances féodales. Dès l'aube de l'ère moderne tous les paysans y jouissent sans restrictions de la liberté civile; le dur servage auquel restent soumis jusqu'en 1775 les ouvriers de certaines mines et des salines écossaises n'est qu'une exception [1]. L'égalité fiscale y règne sans conteste, et l'unité économique y a été, comme l'unité politique, de très bonne

1. « Attachés pour toute la durée de leur vie au sol des mines et des salines, ils pouvaient être vendus avec elles. Ils portaient même un collier où le nom du propriétaire était gravé. » Mantoux, *Révolution industrielle*, p. 54.

heure réalisée. Enfin, défendu par la mer, ce royaume ne supporte que des charges militaires très réduites : son armée de terre est très peu nombreuse, et les équipages même de ses flottes sont exclusivement composés de volontaires.

Protégée contre toute agression, cette île devait être le berceau de la liberté politique. A l'époque même où l'absolutisme tendait à s'établir sur le continent, le pouvoir des rois y avait été strictement limité ; et ce n'était pas seulement contre les exactions fiscales que la nation s'était trouvée désormais prémunie, mais aussi contre les excès de l'intervention monarchique dans l'ordre économique. C'étaient l'aristocratie et la haute bourgeoisie qui, représentées dans le Parlement, allaient diriger elles-mêmes les affaires du pays : aussi le capitalisme s'y est-il épanoui en une magnifique floraison spontanée d'initiatives individuelles. Ce sont des particuliers qui y entreprennent les grands travaux de dessèchement, et qui ouvrent les premiers canaux ; ce sont même, pendant quelque temps, les particuliers qui y subviennent à l'entretien des routes en payant pour l'usage qu'ils en font. Cela n'empêche pas, au contraire, que le sens des intérêts généraux n'y soit très répandu et très éveillé : plus jalousement que nulle autre nation l'Angleterre défend ses avantages commerciaux ; nulle part le protectionnisme, favorisé par les obstacles que la nature elle-même opposait à la contrebande, ne s'est montré plus rigide dans ses principes, plus tracassier dans ses applications.

Puis — et c'est encore une conséquence de la position insulaire — quelle admirable continuité de développement ! Point d'invasions pendant ces trois siècles, et pas un seul désastre. Des révolutions, oui, et qu'inspirent, en même temps que la haine du despotisme, des passions religieuses, mais qui n'ont pas interrompu le progrès économique. Si Cromwell ne fut pas l'initiateur de l'im-

périalisme commercial britannique, du moins en a-t-il pour sa large part préparé l'essor, et la Restauration ne fera, à cet égard, que pousser plus avant l'œuvre de la Révolution. Après l'explosion du puritanisme, c'est de nouveau l'âpre excitation du gain qui se manifeste ; l'avènement de Guillaume d'Orange marque le triomphe des classes capitalistes, et les guerres du XVIII[e] siècle élèvent cette robuste nation, petite encore par l'étendue de son territoire et par le chiffre de sa population, au rang de puissance mondiale. Par la sagesse de ce peuple, par les fautes aussi de ses adversaires, toute menace de supériorité étrangère s'est trouvée écartée : l'Espagne a ruiné elle-même la concurrence d'Anvers ; c'est à peine si, entre le règne d'Elisabeth et celui de Guillaume, la Hollande a pu conquérir ou du moins disputer la suprématie maritime. Amsterdam n'a que peu de temps éclipsé Londres ; quant à la France, elle va compromettre dans de longues luttes sur le continent son avenir colonial.

Le progrès du capitalisme est peut-être là plus plein et plus harmonieux qu'ailleurs. Le parti whig, qui en est l'expression parlementaire, ne représente pas seulement les banquiers, les grands commerçants, les grands industriels, mais aussi les grands propriétaires, et la grande agriculture ne le cède guère en précocité à la grande industrie. C'est là, dans cet État de proportions modestes où de toutes parts s'exerce l'attraction maritime, que prennent le plus d'intensité les déplacements d'industrie, la concentration géographique et topographique de l'activité manufacturière dans certains cantons spécialisés et dans quelques grandes villes. Dès la fin du XVII[e] siècle Londres occupe en Angleterre une place plus grande que nulle autre cité dans aucun autre royaume. Et peut-être aussi est-ce dans la société anglaise que l'on observe déjà les plus grandes inégalités de fortune, l'opposition la plus vive entre la nouvelle aristocratie de richesse et le nouveau prolétariat.

Beaucoup plus étendue que l'Angleterre, la France a réalisé plus tard son unité politique ; certaines provinces y conservent encore une autonomie administrative qui fait obstacle à l'unification économique : le pays est encore coupé de douanes intérieures qui, jointes aux péages seigneuriaux, gênent les communications ; et l'esprit municipal affecte encore, dans tel port comme Marseille, des tendances particularistes. La noblesse y est restée en possession de nombreux privilèges fiscaux, qui, directement ou indirectement, grèvent la production. Par un effet de sa situation ou de l'ambition personnelle de ses princes, le royaume sera exposé à des invasions ou bien entraîné à des conquêtes ; il devra soutenir des guerres nombreuses, et il y faudra doubler l'armée professionnelle, volontaire ou mercenaire, d'une milice nationale.

Puis, tandis que l'Angleterre avait commencé par une sorte d'absolutisme qui peu à peu s'était transformé en une première organisation de la souveraineté nationale, en France c'est dans la royauté que la nation paraît s'être incarnée. Aussi le pouvoir central intervient-il dans tout le détail de la vie économique, et non pas seulement par l'exercice d'une fiscalité arbitraire et mal assise. Il soumet les arts et métiers à une minutieuse inspection technique. Il crée lui-même des manufactures, ou investit telles entreprises particulières qu'il lui plaît de privilèges exclusifs ; la grande industrie, c'est lui qui l'organise tout d'abord, et qui la contrôle, alors qu'en Angleterre elle avait grandi par ses propres forces et même jeté bas les barrières que lui opposait la législation traditionnelle. Les grandes compagnies de commerce fondées en France sont presque toutes, plus ou moins, des compagnies d'État ; n'est-ce pas le Roi en personne, souvent, qui lance les appels de fonds ; n'est-ce pas précisément la crainte des interventions indiscrètes de l'autorité qui paralyse les souscripteurs ; n'est-ce pas

enfin la centralisation bureaucratique qui étouffe ces entreprises avides de liberté ? L'une des rares compagnies qui aient réellement réussi est celle qui fut fondée à Marseille en 1741 pour le commerce de l'Afrique : la majeure partie des capitaux y appartenait à des Marseillais, et c'est la Chambre de Commerce de la ville qui la dirigea [1].

Entre la royauté française et le capitalisme privé se forment des associations plus ou moins heureuses, qui constituent en tout cas un des traits originaux de notre histoire. Elle force les maîtres des corporations à partager avec elle les bénéfices de leur monopole. Pour la perception des impôts indirects elle s'adresse aux fermiers généraux ; pour assurer l'approvisionnement de ses armées comme pour former ses approvisionnements d'ordonnance et régler la circulation des céréales, elle institue le monopole des vivriers et des marchands de grains autorisés. Law n'a pas plus tôt fondé et fait prospérer sa banque que le Régent la transforme en Banque royale ; la conséquence est que la Banque de France n'existera véritablement que plus d'un siècle après la Banque d'Angleterre. Même le halage et le roulage sont organisés un moment [2], au même titre que les postes, en service public. A plus forte raison l'État assume-t-il presque toujours la charge des grandes entreprises d'utilité générale : le constructeur du Canal des Deux-Mers n'est qu'un concessionnaire ; pour creuser le canal du Loing on emploie les troupes. En 1455, on voit que les mines du Lyonnais et du Beaujolais, confisquées à Jacques Cœur, sont exploitées par l'État ; l'arrêt du 14 mai 1604 spécifie que les concessions de mines accordées à des particuliers sont révocables [3]. Alors que l'Inde anglaise devait rester placée cent ans encore sous l'autorité plus ou moins entière d'une compagnie, Choiseul, lorsqu'il essaye de

1. *Histoire de France Lavisse*, Louis XVI, pp. 225-226.
2. Sous Henri IV et sous Richelieu.
3. Voir Fagniez. *Economie sociale sous le règne de Henri IV*, p. 35.

coloniser la Guyane, ne demande nul concours aux capitaux privés : c'est l'État lui-même qui se chargera du commerce des nègres, du ravitaillement des colons, et de la « peuplade [1] ».

Autant l'emprise de l'État sur la vie économique était forte, autant les initiatives privées étaient timides. Alors que l'élite de la noblesse britannique partageait son argent et son temps entre la grande agriculture, la grande industrie, le grand commerce et la vie politique, la haute noblesse française était absorbée — en dehors des périodes de guerre — par la vie de Cour, où elle gaspillait ses revenus et ceux de l'État, loin de travailler à les augmenter. Le préjugé de la naissance l'empêchait d'ailleurs de s'élargir et de se renouveler par l'admission des membres les plus distingués de la haute bourgeoisie. Celle-ci est également, mais d'une autre manière, la victime de l'absolutisme ; dès l'époque de la Renaissance elle souffre de deux maux, « dont la Révolution a été impuissante à la délivrer : la plaie du fonctionnarisme, et le dédain des carrières industrielles et commerciales [2] ». A mesure même que la bureaucratie et la centralisation monarchiques se sont affermies, elle semble avoir perdu le goût des entreprises hardies : les négociants français étaient certes plus audacieux au XVI[e] siècle et sous le règne d'Henri IV encore que pendant les plus belles années du gouvernement personnel de Louis XIV ; et il faut attendre les premières années d'un siècle plus libre pour constater chez eux un réveil de la spontanéité primitive. Ce qu'on peut appeler, d'autre part, le patriotisme ou le nationalisme économique est un sentiment beaucoup moins vif en France que de l'autre côté de la Manche. Jamais les prohibitions, ni même les tarifs protecteurs, n'y furent appliqués avec la même rigueur. Et les négo-

1. Voir *Histoire de France Lavisse*, Louis XV, p. 378.
2. Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. II, p. 176.

ciants étrangers trouvèrent pour s'établir dans nos ports des facilités qu'ils se seraient vu refuser chez nos voisins.

Quels brusques arrêts enfin, quels intervalles de décadence interrompent le cours de la prospérité française ! Comme les guerres civiles, aggravées de l'intervention étrangère, ont été plus funestes à la France qu'à sa rivale en richesse ! Non pas seulement les Guerres de religion, qui se prolongent plus de trente ans, mais même les ridicules et en apparence anodines révoltes de la Fronde. Puis c'est la politique de provocation et de persécution suivie par Louis XIV, qui aboutit à des désastres ; de 1685 à 1715, si la ruine du royaume ne fut pas aussi complète qu'on l'a dit quelquefois, on ne peut pas estimer à moins d'un million le nombre des habitants que le royaume a perdus, un vingtième de sa population ! Ensuite, ce sont les terribles défaites de la guerre de Sept ans, qui réduisent de moitié le chiffre de notre commerce extérieur [1]. La Révolution elle-même et l'Empire napoléonien le feront retomber, et c'est seulement en 1835 que le montant de nos échanges remontera au niveau qu'il avait atteint en 1789.

Ce n'est pas chez nous, non plus, que l'on observe ce progrès égal de l'industrie et de l'agriculture ; tour à tour l'une et l'autre de ces deux branches de l'économie nationale sont plus ou moins cruellement sacrifiées. Sully s'était opposé à l'établissement des manufactures nouvelles ; Colbert et ses successeurs, jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, négligent les intérêts de la production agricole. La conséquence de cette politique, intérieure et extérieure, c'est que la France qui, par l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population, possède une telle supériorité sur l'Angleterre, n'occupe cependant que le second rang dans les divers domaines de l'ordre économique. Ajoutez encore que l'esprit utilitaire, le sens de

1. De 616 millions il tombe à 322.

l'application commerciale, sont moins développés dans la patrie de Descartes qu'au pays de Bacon. Le goût de la science pure ou de l'art pour l'art y font quelquefois tort au progrès de la simple richesse matérielle.

Mais aussi, en France, les inégalités sociales sont moins criantes, surtout dans la société rurale. Au témoignage même du Dr Rigby (1789), « si l'on y remarque moins d'opulence, en revanche les membres des classes inférieures y sont moins communément revêtus de haillons, voués à la paresse et à la misère [1] ». Cela tient à ce que la petite culture, qui implique souvent la petite propriété, y occupe plus de place ; cette dernière est particulièrement répandue aux environs des villes et dans les pays de vignobles. Cela tient aussi à ce que la royauté française a suivi dans sa politique agraire, pour tout ce qui concerne les partages de communaux et les échanges de parcelles, une politique plus égalitaire, et l'on pourrait dire plus démocratique, que le Parlement d'Angleterre. La France sera la nation annonciatrice de l'égalité sociale comme l'autre l'aura été de la liberté politique.

Parmi les autres États, qui n'ont joué dans l'histoire économique de l'Europe qu'un rôle de second plan, la Hollande mérite d'obtenir une place à part, tout près des grandes nations directrices. N'a-t-elle pas été, pendant un demi-siècle, la véritable initiatrice de l'économie moderne ? N'a-t-elle pas exercé, pendant le même laps de temps, une suprématie effective, fondée sur les doubles qualités de hardiesse et de prudence par où se distinguait sa bourgeoisie, de labeur acharné et d'économie persévérante que possédait son peuple ? Mais, du point de vue politique du moins, sa situation était moins favorable que celle de l'Angleterre ; elle se trouvait engagée sur le continent et vulnérable par terre ; pour cette région

1. Voir Babeau, *Vie rurale dans l'ancienne France*, pp. 141-142.

deltaïque et péninsulaire, comme pour l'ancienne Attique, ce fut un malheur de n'être pas une île. Et puis, nous l'avons déjà indiqué, si merveilleusement cultivé et peuplé que fût ce pays, la superficie en était tout de même trop exiguë : la division des anciens Pays-Bas en deux nationalités différentes et même hostiles [1] aura longtemps compromis leur commun avenir.

Tandis que les monarchies du nord-ouest de l'Europe avaient dès le XV[e] siècle réalisé leur unité politique, et que l'une d'elles avait même su déjà adopter un régime de représentation nationale, les grands États du centre sont encore en voie de formation. Leur développement économique se ressent de ce retard. Si dès le XVII[e] siècle Hambourg avait eu derrière elle une Allemagne unifiée, elle aurait pu dès cette époque rivaliser avec Londres ; si l'Autriche n'avait pas eu l'équilibre européen à maintenir contre la France, la Hongrie à reconquérir sur les Turcs et la Silésie à défendre contre la Prusse, peut-être serait-elle devenue une grande puissance méditerranéenne. Le morcellement intérieur et l'incertitude même des frontières ont interdit aux deux futurs empires de s'ouvrir, en même temps qu'un large accès à la mer, les voies de l'expansion commerciale. Aussi, que nous considérions la monarchie danubienne ou celle qui se forme de pièces et de morceaux sur le cours moyen des fleuves allemands, l'économie rurale continue d'y prédominer. Le duché de Prusse, le Brandebourg, et aussi mainte province de l'Autriche-Hongrie, constituent des terres encore frustes qu'il faut défricher et peupler, coloniser en un mot, avant que l'industrie puisse s'y épanouir ; et quand elle y fleurit tardivement, c'est grâce à un système d'étroite protection qui ailleurs avait fait son temps. L'économie agricole même y repose sur certaines relations sociales archaïques, dont la survivance

1. L'ancienne Flandre avait été encore amoindrie des territoires qu'avait annexés la France.

trahit le voisinage de nations plus reculées encore : à l'est de l'Elbe le servage de la glèbe, la corvée seigneuriale, et le service domestique des enfants chez le maître du domaine subsisteront jusqu'après Iéna ; de toutes ces coutumes du passé combien de vestiges se maintiendront dans le bassin du Danube jusqu'en 1848 !

Les États du Nord — les pays scandinaves — ont souffert des longues guerres intérieures et extérieures dans lesquelles ils se sont trouvés pris ; mais le retard qu'a subi leur évolution s'explique principalement par des fatalités naturelles — pauvreté générale du sol, rudesse du climat — dont certaines régressions politiques ou sociales ont d'ailleurs parfois aggravé les conséquences.

Un seul mot caractérise l'histoire économique des États du Sud : c'est une décadence presque continue d'au moins deux siècles — du milieu du XVIe au milieu du XVIIIe. — Les derniers rayons d'une gloire artistique qui avait été éclatante, le luxe, le raffinement des mœurs, l'élégance des manières, qui persisteront jusqu'au bout dans quelques cités brillantes, ne doivent point nous faire illusion. L'Italie languit, non pas tant parce qu'elle est morcelée et située à l'écart de l'Océan, mais parce que ses peuples semblent avoir épuisé, en même temps que leurs énergies militaires, leurs forces de travail. Les plus aisés vivent sur leur richesse acquise ; ailleurs les capitaux augmentent et renouvellent sans cesse le travail, et par le travail s'accroissent eux-mêmes ; ici ils s'usent lentement, entretenant autour d'eux une activité si amortie qu'elle ne mérite plus guère le beau nom de travail. Ou bien ils ne se soutiennent que par des opérations de finance cosmopolite qui ne profitent qu'à quelques familles. Alors que dès la fin du XIVe siècle le régime corporatif à Florence avait atteint — avec la différenciation des gros et des petits commerçants, et de ceux-ci avec les fabricants — son point de maturité, il mettra quatre cents ans à mourir. Et

la grande industrie entre temps ne l'aura point remplacé.

Quant à l'Espagne, on peut dire qu'elle a manqué sa destinée économique. Son histoire offre à nos yeux un triste miracle : les événements mêmes qui semblaient devoir assurer sa prospérité l'ont compromise. A peine a-t-elle conquis son unité politique en renversant la dernière citadelle des Arabes, qu'elle gâte les fruits de sa victoire en expulsant brutalement, sous prétexte d'achever la guerre sainte, les plus actifs de ses sujets. A peine s'est-elle constituée — et de manière à former par elle seule la plus vaste monarchie de l'Occident — qu'elle tombe sous le gouvernement de souverains ambitieux qui la ruinent en poursuivant la chimère de l'hégémonie impériale ou catholique. A peine a-t-elle eu le temps de s'éveiller à la vie économique moderne qu'elle a le malheur, en donnant le signal de l'expansion européenne, de devenir la maîtresse de colonies immenses et des mines les plus riches du monde : le marché d'Amérique dont elle se réserve strictement l'accès, cet Eldorado dont tout l'or et l'argent afflue à pleins galions dans ses ports, ne lui confèrent-ils pas un droit, que beaucoup des siens n'étaient que trop enclins à revendiquer, le droit à la paresse ? Nous connaissons la suite. Au XVIIe siècle, l'Espagne sera retombée au point que l'Angleterre avait dès le XIIIe dépassé : elle exportera ses laines brutes vers des pays plus industrieux qui lui revendront les draps. Elle aura joui de plus d'un siècle de grandeur politique, militaire, littéraire et artistique : mais si l'on considère l'avenir matériel de la nation, les sources mêmes de cette brillante et passagère prospérité étaient empoisonnées. — Le Portugal, lui aussi, devait succomber sous son apparent triomphe, dont l'exiguïté même de son territoire ne lui permettait guère de soutenir le poids.

La Russie enfin forme un monde à part, non pas seulement par l'immensité de son territoire et les affinités

ethnographiques qui la rapprochent de l'Asie, mais par le sens tout particulier et assez complexe de son évolution. Si elle semble avoir réalisé son unité territoriale presque aussi tôt que les États de l'Occident, elle ne possédera vraiment une organisation politique moderne qu'au début du XVIIIe siècle. Aussi, du point de vue économique et social, elle entre dans l'ère nouvelle avec un retard qu'il est difficile d'estimer, tant il dépasse l'imagination : « l'histoire de la Moscovie au XVIIe siècle reproduit en grande partie les phénomènes qu'avaient déterminés dans l'Europe de l'Ouest les invasions barbares mille ans auparavant [1]. » Au commencement du XVIe siècle les bourgeois des villes y jouissent exactement de la condition dont ceux de l'Occident se sont affranchis au XIIe. Et jusqu'à la fin des temps modernes, malgré la pénétration successive des influences anglaise, hollandaise, allemande et française — le commerce, surtout le commerce extérieur, ne tiendra dans cette moitié du continent qu'une place secondaire.

Mais ce qui élargit encore l'abîme entre la Russie et le reste de l'Europe, c'est que cet état social arriéré s'aggrave d'un mouvement de régression. « Vers la fin du XVIe siècle, alors que dans tout l'Occident les liens rattachant la population agricole à la personne des propriétaires se brisaient, ou se relâchaient tout au moins, la Russie au contraire en arrive à forger de toutes pièces ces mêmes chaînes qui chez elle n'existaient pas [2] ! » Jusqu'à l'ouverture de la période contemporaine le servage ne cesse de s'y affermir, de s'y alourdir.— Et pourtant, cet Empire, si hétérogène qu'il soit, n'est pas en décadence : lentement, en dépit de ce recul social, à mesure que l'organisation politique s'améliore, le progrès économique suit son cours. Alors que la Pologne

1. Waliszewski, *Le Berceau d'une Dynastie*, pp. 45-46.
2. Waliszewski, *Ivan le Terrible*, p. 22.

retombe dans l'anarchie et que toutes ses villes végètent, Moscou, Pétersbourg et Riga se préparent à jouer le grand rôle d'entrepôts que leur assignait, entre l'Occident et l'Orient désormais rapprochés, leur position intermédiaire.

III

LE PRÉLUDE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE CONTEMPORAINE

La deuxième moitié du XVIIIe siècle est marquée par les débuts d'une triple révolution qui, transformant le régime à la fois de la production, de la circulation et de la répartition des richesses, ouvrira l'ère de l'économie contemporaine.

Dans la production industrielle tout d'abord, de telles transformations techniques s'accomplissent ou se préparent que cette forme de l'activité économique va désormais l'emporter sur toutes les autres ou leur imprimer ses propres caractères. Le moment était venu où les « mécaniques » pouvaient et devaient faire place aux machines : d'une part, en effet, elles étaient devenues assez complexes, et pour ainsi dire assez intelligentes, pour que l'application d'une force matérielle aveugle suffît à les faire travailler sans presque plus avoir recours à la dextérité ouvrière ; et d'autre part elles étaient devenues trop compliquées, trop lourdes pour que la force humaine suffît à les animer d'un mouvement rapide. Mais il fallait trouver une force motrice plus docile, plus maniable, et (dans l'état actuel des connaissances) plus transportable que l'énergie des chutes d'eau : ce devait être la vapeur.

Les machines de Savery et de Newcomen — qui n'étaient d'ailleurs que des pompes et non proprement des moteurs — n'utilisaient en quelque sorte que la puissance de vide dégagée par la condensation de la vapeur d'eau. Denis Papin, sans doute, avait su, dès 1681, recueillir la force d'expansion contenue dans l'eau vaporisée pour

refouler un piston ; mais sa fameuse marmite n'était qu'un appareil d'étuve. La première machine à vapeur digne de ce nom est construite par l'Ecossais James Watt en 1769 ; dès 1781, munie d'un tiroir mobile et d'un régulateur à boules qui dirigeaient et modéraient l'admission de la vapeur dans le cylindre, pourvue d'articulations qui convertissent le mouvement alternatif en mouvement circulaire, elle se prête à de multiples applications. Pour l'alimenter, que faut-il ? Du combustible en abondance. Précisément l'Europe, tout le long des chaînes du système hercynien, et l'Angleterre en particulier des deux côtés de la chaîne pennine, renfermaient de riches gisements de houille. La révolution industrielle était imminente.

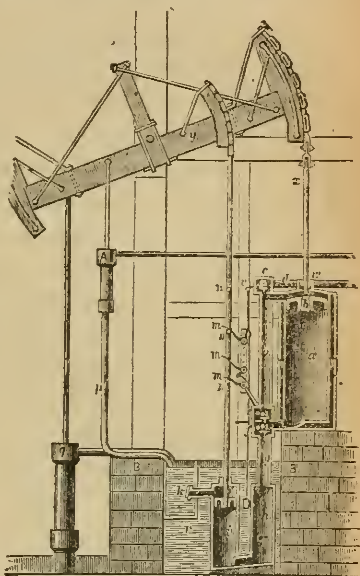


Fig. 29. — La machine de Watt.

C'est dans les exploitations minières justement, pour les préserver de l'inondation, que la machine nouvelle fait ses débuts. Puis, presque aussitôt, les maîtres de forges l'adoptent ; elle met en marche les soufflets plus puissants qui permettent d'économiser dans la préparation du coke un tiers du charbon, les laminoirs, les marteaux multipliés ; et la métallurgie, devenue plus active, ne tarde pas à lui rendre les bienfaits qu'elle en a reçus en lui fournissant des bâtis plus solides, des engrenages plus précis, des pistons adhérant exactement aux cylindres. Enfin en 1785, Cartwright l'adapte à la filature du coton ; quatre ans plus tard elle fait mouvoir aussi les

appareils à tisser de Manchester. Bientôt « deux métiers à vapeur, surveillés par un garçon de quinze ans, tissent trois pièces et demie d'étoffe dans le même temps qu'un ouvrier habile, travaillant avec la navette volante, en tissait une seule [1]».

Cette fée bienfaisante, qui permettra de produire des articles à bon marché même si la main-d'œuvre est à haut prix, ne tarde pas à franchir le détroit, et grâce surtout aux efforts de Jacques-Constantin Périer, grand entrepreneur et membre de l'Académie des Sciences, ses merveilles se répandent assez vite. Dès 1779 fonctionne à Paris la fameuse pompe à feu de Chaillot, construite par Watt et son associé Boulton. Le « roi du fer » anglais, Wilkinson, en 1788, installe dans une île de la Basse-Loire une forerie à vapeur capable de roder dans le métal massif sept canons à la fois. Aux établissements de Montcenis, origine du Creusot, où l'on fabrique en même temps que des canons des conduites d'eau, six machines à vapeur sont employées pour faire aller de grands soufflets cylindriques, des machines à forer, les anciens marteaux et martinets servant au cinglage de la fonte, aussi pour monter la houille (1785[2]). Les mines d'Anzin en 1791 possèdent douze pompes à vapeur.

Au moment précis où la métallurgie reçoit un développement dont l'agriculture elle-même recueillera un jour le bénéfice, la chimie industrielle à son tour se révèle. C'est l'époque où Le Blanc réussit à extraire la soude du sel marin, où Thénard parvient à produire en masse le blanc de céruse, où Berthollet découvre l'eau de Javel (1785), que Watt se charge aussitôt de faire connaître en Angleterre ; où Lebon enfin institue ses expériences décisives sur la distillation du bois, puis de la houille [3].

1. Cf. Levasseur, *Histoire des Classes ouvrières*, t. II, p. 525.

2. A la même date exactement la machine à vapeur est introduite en Allemagne.

3. Cf. dans la même Collection, le volume de MM. Renard et Dulac, p. 29.

C'est que, maintenant, la science a pris la direction du progrès industriel. Alors que les Newcomen et les Hargreave n'avaient été que des artisans, les Arkwright et les Cartwright des découvreurs d'occasion, Watt est un véritable savant, dont le savoir encyclopédique rappelle celui des hommes de la Renaissance. Le XVIIIe siècle, surtout dans sa deuxième moitié, diffère précisément du siècle qui l'a précédé en ce qu'il n'accorde pas à la science pure une prédominance aussi exclusive et qu'il se soucie davantage des applications pratiques. L'ère de l'empirisme était tout près d'être close.

En présence de ce bouleversement universel des anciens procédés et de cette éclosion prodigieuse de fabriques inconnues, quelle résistance pouvaient offrir les anciens cadres de l'organisation artisane ? Ils ne constituaient plus que des barrières, que la force des choses allait balayer. En Angleterre, c'était dès le XVIIe siècle que le régime corporatif était tombé en désuétude ; nous avons vu en quels termes péremptoires, dès 1753, le Parlement en avait condamné les principes ; le statut de 1563 ne survivra plus que comme lettre-morte jusqu'à ce qu'il soit définitivement aboli en 1814. Prenons au contraire deux Etats où les métiers jurés se sont plus longtemps soutenus, comme la Toscane et la France ; pour avoir commencé plus tard, la ruine du système n'en est que plus prompte. A Florence, la cité des antiques *arti*, deux édits successifs de février 1770 suppriment les taxes d'immatriculation, autorisent le cumul des métiers et font disparaître tous les tribunaux corporatifs. L'exemple ne tarde pas à être suivi dans le Milanais (1771) et en Sicile (1786) [1].

En France, dès les premières années du XVIIIe siècle, les grands négociants de Bordeaux et de Nantes, par l'organe de leurs Chambres de Commerce, se prononcent

1. Cf. Georges Renard, *Syndicats, Trade-unions et Corporations*, p. 148-149.

contre le monopole des corporations: « Elles ont pu être, à l'origine, une institution heureuse et bien conçue ; mais elles ne présentent plus que des abus dont la réforme serait impossible et qui appellent une suppression pure et simple [1]. » En 1752, le Conseil du Commerce rejette une demande de revision de leurs statuts introduite par les menuisiers de Caen, déclarant n'y voir « qu'un dessein de gêner la liberté publique et de se rendre maîtres du bien et de la bourse des particuliers [2] ». En 1770, le Bureau du Commerce émet le vœu que le nombre des compagnons dans chaque établissement ne soit plus limité et que la durée du compagnonnage obligatoire à titre fixe chez un même maître soit réduite à un an [3]. Enfin Turgot, par l'un de ses célèbres édits de 1776, considérant que « les citoyens de toutes classes sont privés du droit de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer et des avantages que leur donnerait la concurrence pour le bas-prix et la perfection du travail », proclame la liberté « pour toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même à tous étrangers... d'embrasser et d'exercer dans tout le royaume... telle espèce de profession d'arts et métiers que bon leur semblera, même d'en réunir plusieurs ». La réaction qui suivit la chute du réformateur n'empêcha pas que les corporations sous leur ancienne forme demeurèrent supprimées ; que les femmes, au même titre que les étrangers, cessèrent d'être exclues des métiers organisés ; que le cumul des professions resta licite, et que toute limitation de l'outillage et du nombre des ouvriers pour chaque patron disparut. Les maîtrises ne subsistaient plus que comme l'ombre d'elles-mêmes ; elles s'évanouiront aux premiers souffles de la Révolution.

1. Chambre de Commerce de Bordeaux, 1716. Cf. Fagniez, *Corporations et Syndicats*, p. 54.

2. Cf. Levasseur, ouvrage cité, p. 452.

3. Cf. Germain Martin, *Grande industrie sous Louis XV*, p. 334.

Les monopoles modernes constitués par la monarchie française pour encourager le développement des nouvelles formes d'industrie ne devaient point survivre à ceux que lui avait légués le Moyen-âge. Dès 1750, les privilèges exclusifs ne sont plus accordés qu'à titre exceptionnel, et la Déclaration du 24 décembre 1762 en limite dans tous les cas la jouissance à une durée de quinze années [1]. La même année le contrôleur général Bertin déclare que « rien n'est plus contraire à ses principes que de perpétuer les gratifications [2] ». On voit parfois les privilégiés eux-mêmes, tels les Van Robais, qui depuis plus d'un siècle produisaient seuls à Abbeville les draps fins, « renoncer à leur monopole et faire l'éloge de la liberté [3] ».

Dans cette atmosphère de liberté et de progrès, toutes les réglementations techniques s'effritent, s'écroulent : non pas seulement celles que devaient faire observer les gardes jurés, mais aussi bien celles qu'avait naguère édictées l'autorité royale. A partir de 1754, le métier à tricoter les bas se répand sans obstacle dans toutes les villes, dans toutes les provinces, et la bonneterie française prend son essor. A partir de 1763, tous les fabricants de papier peuvent se servir de toutes machines qu'ils jugeront utiles. Les missions d'inspection, confiées à des hommes comme Gournay, Vaucanson et l'Irlandais Holker, sont destinées à promouvoir l'industrie nationale, non à la gêner en prétendant la fixer. Necker lui-même, en 1779, est obligé de simplifier les règles et les formalités et, s'il maintient le plomb de visite, du moins autorise-t-il les fabricants à livrer au commerce toutes espèces de types nouveaux, à la seule condition de les marquer du plomb d'étoffe libre [4].

Mais les Assemblées provinciales qu'il vient de créer

1. Cf. G. Weulersse, *Mouvement physiocratique*, t. II, p. 242-243.
2. Cf. Levasseur, ouvrage cité, p. 494-496.
3. *Histoire de France Lavisse*, Louis XV, p. 346.
4. Cf. Levasseur, p. 658.

se prononcent, à la majorité, contre toute visite et toute marque ; c'est que, à cette date, il s'est formé une doctrine, celle du *laisser faire*, qui, après avoir conquis l'opinion publique, gagne l'Administration elle-même. Jamais du reste le premier grand organisateur des monopoles industriels, Colbert, n'avait méconnu les inconvénients des privilèges. Il les avait considérés comme des « expédients », comme « des béquilles temporaires », indispensables pour mettre debout et faire marcher les entreprises naissantes ; il avait espéré que ces Compagnies officielles qu'il avait créées se dissoudraient bientôt en une multitude de sociétés privées. « Il faut laisser faire les hommes », avait-il écrit lui-même[1]. Puis, comme le despotisme dont il était une des formes, l'*économisme* lui-même s'était éclairé, et s'était fait libéral. « On a protégé les guerriers, écrit Gournay à Trudaine ; il faut maintenant protéger le travail. Et comment ? En l'honorant, en lui donnant la protection à laquelle il a droit, et surtout en le soumettant au puissant aiguillon de la concurrence[2]. » « Savoir, vouloir et pouvoir élever un atelier, écrivait quelque vingt ans plus tard le Physiocrate Baudeau, voilà le seul caractère qui doit former la distinction entre les manufacturiers ou les ouvriers en chef et les simples manœuvres[3]. »

Mais à quoi eût-il servi de libérer la production, si la circulation, qui devait croître en intensité avec elle, fût restée embarrassée dans les anciennes entraves ?

« Tout ce qui tend à restreindre la liberté et le nombre des marchands ne vaut rien », avait écrit Colbert en personne (1671). En réalité, le commerce de gros, même en France, avait toujours été libre, ouvert aux nobles comme aux roturiers, et l'édit de 1765 ne fit que reconnaître le fait accompli. Nous avons indiqué comment la circu-

1. *Histoire de France Lavisse*, Louis XIV, p. 221.
2. Levasseur, p. 569-570.
3. *Introduction à la Philosophie économique* (1771), p. 431.

lation des grains eux-mêmes avait fini par échapper dans une large mesure à l'inquiète surveillance de l'Administration. Turgot — tout comme Léopold à Florence — supprime les corporations de marchands au même titre que celles des artisans. Et en Toscane du moins, dès 1770, toutes les douanes intérieures, et jusqu'aux monopoles d'Etat du sel et du tabac, sont abolis.

Si nous entrons dans le domaine du trafic extérieur, le commerce colonial était celui dont l'affranchissement présentait le plus de difficultés ; car il pouvait passer pour être une création soit de l'Etat, soit de quelque compagnie privilégiée. Dès 1669 cependant, Colbert avait écouté les réclamations des colons du Canada et des Iles contre le monopole de la Compagnie des Indes occidentales ; juste un siècle plus tard, aux applaudissements des principales villes du royaume, la Compagnie des Indes orientales à son tour était supprimée, et le commerce exotique, devenu à cette époque plus facile, était à peine ouvert à la concurrence qu'il prenait un nouvel essor. L'Espagne elle-même étendait à quinze de ses ports le privilège, qui n'avait jusqu'alors appartenu qu'à Séville ou à Cadix et à Santander, de trafiquer avec ses établissements d'outre-mer, et en 1774, elle autorisait ses colonies à commercer directement entre elles. — Quant au commerce avec l'étranger pur et simple, jamais il n'avait pu faire, entre nationaux d'un même pays, l'objet d'un privilège absolu. Les Marseillais en 1670 s'étaient opposés à ce que la nouvelle Compagnie du Levant fût investie d'aucun monopole privé. Et leur port lui-même se voit enlever en 1759 le monopole d'expédition qu'il avait conservé jusqu'alors pour l'Empire ottoman.

Mais entre nations, la liberté allait-elle de même prévaloir ? Non, sans doute ; car l'ère d'une économie franchement internationale, si jamais elle doit venir, semble à peine près de s'ouvrir aujourd'hui. Du moins de

précieux adoucissements furent-ils apportés au régime prohibitif et même aux divers systèmes protecteurs. — Entre la France et l'Angleterre la « trêve marchande » conclue à Picquigny, sous le règne de Louis XI, avait déjà voulu instituer une sorte de libre-échange. Pareille tentative, inspirée surtout par des considérations politiques, avait été renouvelée en 1606 ; mais, les Anglais n'ayant guère observé des nouvelles conventions que les clauses qui leur étaient expressément favorables, cet essai de désarmement économique avait encore échoué. Les commerçants français n'en persistèrent pas moins dans leurs revendications libérales. « Lorsque Henri IV veut réserver le marché de la France aux Français en renforçant les tarifs douaniers, toutes les corporations consultées se prononcent pour le projet ; une seule protestation s'élève, celle des merciers, *vendeurs de tout, faiseurs de rien*, dont le commerce s'alimentait en grande partie de marchandises étrangères [1] » : le passé ici tendait la main à l'avenir, le cosmopolitisme individuel des marchands d'autrefois à l'internationalisme libre-échangiste de certains Etats contemporains. Le protectionnisme d'ailleurs ne réussissait souvent qu'à s'annuler lui-même ; ainsi les efforts accomplis par les diverses nations pour se dérober mutuellement leurs meilleurs ouvriers aboutissent à une diffusion rapide des secrets professionnels les plus jalousement gardés.

Quand Cromwell avait fait voter l'acte de Navigation, les négociants français avaient protesté contre les mesures de représailles adoptées par Fouquet. Un demi-siècle plus tard leurs réclamations se précisent, et bientôt elles sont entendues. En 1711, le bénéfice des facilités accordées aux Hollandais par le traité de Ryswick est étendu aux Anglais, aux Danois, aux Hanséates ; en 1713, des traités de commerce en règle sont signés avec les

1. Georges Renard, *Syndicats, trade-unions et Corporations*, p. 92. Cf. Fagniez, *Economie sociale sous le règne de Henri IV*, p. 97.

Provinces-Unies, les Pays-Bas autrichiens et la Prusse ; avec l'Angleterre une entente est conclue, impliquant l'application réciproque du régime accordé à « la nation la plus amie » ; mais, à la requête des fabricants de Londres et du Lancashire, le Parlement anglais refuse de la ratifier [1]. Enfin, lorsque d'un côté du détroit l'industrie l'emporte, et que de l'autre l'agriculture jouit d'un retour de faveur, on aboutit à un accord ; le traité d'Eden (1786) comporte un abaissement des droits d'entrée établis en Angleterre sur les exportations agricoles françaises, en France sur les exportations manufacturières britanniques [2].

Ni l'un ni l'autre des deux gouvernements n'était encore converti à la doctrine de la pleine et entière liberté commerciale. Déjà cependant Walpole avait conçu le dessein de faire de la Grande-Bretagne un vaste entrepôt où toutes les marchandises du monde seraient reçues en franchise pour être ensuite redistribuées aux nations ; les profits de ce trafic immense devaient compenser, et bien au delà, les faibles pertes que pouvait infliger à un pays dont l'évolution économique était si avancée la concurrence étrangère. Voici que la révolte des Etats-Unis (1776) déchire ce pacte colonial, dont cette même année Adam Smith démontrait l'inanité. Instruite par l'expérience, la France en 1784 ouvre aux vaisseaux étrangers les ports des colonies qui lui restent ; la Grande-Bretagne elle-même commence à se relâcher de sa rigueur traditionnelle dans l'observation du fameux *Navigation Act*, et dans les vingt dernières années du siècle le chiffre de son commerce extérieur fera plus que doubler.

Tandis que disparaissent ainsi ou s'abaissent les obstacles artificiels dont le champ du commerce était

1. Voir Sagnac, *Histoire de France Lavisse*, Fin du règne de Louis XIV, p. 261.

2. Voir dans la même Collection le volume de MM. Nogaro et Oualid, pp. 90-91.

hérissé, voici que la circulation matérielle des richesses, rendue plus active notamment par le développement de la production minière et métallurgique, va se trouver transformée par l'usage de nouveaux moyens de communication, dont l'introduction est une conséquence directe des récentes découvertes industrielles.

C'est aux transports par eau que la nouvelle force motrice, maîtrisée et disciplinée de la veille, est tout d'abord appliquée. Faut-il rappeler ici, succédant de très loin aux premières tentatives de Papin, mais précédant de vingt années à peine le succès de Fulton, les essais de navigation à vapeur sur le Doubs (1776) auxquels est resté attaché le nom du marquis de Jouffroy ? Il est vrai que dès 1769 l'ingénieur militaire Cugnot avait construit, pour traîner le matériel d'artillerie, un puissant, mais lourd et lent chariot à vapeur, qu'on peut considérer comme l'ancêtre de nos automobiles. Mais la locomotion mécanique sur terre ferme ne devait point entrer dans la pratique avant qu'à la chaussée carrossablé on eût substitué une voie plus égale encore. Dès le temps de Guillaume d'Orange on avait eu l'idée, dans les mines de Newcastle, de faciliter la marche des véhicules transportant la houille en en faisant glisser les roues sur des rails de bois ; les premiers rails de fer apparaissent en Angleterre l'année même où Watt monte sa première machine. Vers 1785 les établissements de Montcenis en France possèdent cinq ou six lieues de chemins spéciaux pour le transport du charbon aux hauts fourneaux : les rails sont de fonte, et de fonte aussi les roues des chariots. Déjà les voies unies et droites étaient prêtes, où bientôt allait courir la locomotive de Stephenson [1].

1. Notons en passant que la frappe automatique de la monnaie, une des innombrables applications de la vapeur, et qui fut introduite en Angleterre dès 1790, allait, en défiant la contrefaçon, apporter au commerce une sécurité nouvelle.

Cette mainmise chaque jour plus audacieuse de l'homme sur la nature et cet esprit de laisser-faire qui désormais anime les gouvernements préparent l'avènement définitif d'une société nouvelle où capitalistes et travailleurs, formant deux classes bien séparées, vont, tout en collaborant à l'œuvre de production, se dresser face à face pour décider de la répartition des produits.

Que les derniers défenseurs du régime corporatif essaient de maintenir en tout cas l'obligation du chef-d'œuvre, ou qu'un des avocats de la liberté du travail proclame, sans y penser, que pour élever un atelier il ne suffira pas de savoir et de vouloir, mais qu'il faudra encore pouvoir, c'est-à-dire disposer des ressources pécuniaires indispensables, la séparation du « patronat » et du « salariat » est un fait dont presque personne ne songe à contester le caractère naturel et nécessaire. Voyez, par exemple, en quels termes lapidaires Turgot dresse l'acte de naissance, ou plutôt de reconnaissance, du prolétariat contemporain : « cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister » !

En France comme en Angleterre, les maîtres des capitaux se concertent pour accroître le volume de leurs entreprises. S'il le faut, ils s'associent, et ainsi, soit sous leur nom propre, soit sous le couvert d'une société par actions, ils parviennent à asseoir leur puissance financière quelquefois sur tout un groupe d'industries. Les premiers directeurs de la Compagnie du Creusot, de Wendel et Wilkinson, dirigent également la verrerie de Blanzy, les fonderies d'Indret et de Ruelle ; de Wendel est en outre intéressé dant les établissements de Hayange, de Charleville, de Tulle, il détient la majeure partie de la grande métallurgie française[1]. Ces deux hommes

1. Voir Ballot, *Rev. hist. écon. et sociale*, 1912, n° 1.

représentent une telle somme d'affaires, ils constituent une telle force, qu'ils sont investis d'une sorte de dictature sur les centaines d'ouvriers qu'ils ont ramassées dans toute la province pour construire les hauts fourneaux et les forges de Montcenis.

En face de cette redoutable concentration patronale, les ouvriers, eux, sont condamnés à l'éparpillement. L'édit de 1776 qui supprime en France les corporations fait défense à « tous maîtres, compagnons, ouvriers et apprentis de former aucune association ou assemblée entre eux » ; en Toscane, le grand-duc Léopold jette aussi l'interdit sur toutes les sociétés professionnelles. En apparence, cette législation, qui pousse l'individualisme économique et social à ses dernières limites, tient la balance égale entre le capitaliste et le salarié ; mais en réalité, tandis que le salarié ne constitue que la plus humble et la plus impuissante des individualités, le capitaliste est, à lui tout seul, pour reprendre un mot célèbre, une coalition. Ecoutez en quels termes les apologistes de la liberté du travail gourmandent les chefs timorés d'une organisation capitaliste trop étroite : « Un petit nombre d'hommes qui jouissent des capitaux, et qui à la faveur de leurs privilèges exclusifs retranchent la subsistance à leurs frères [1], s'imaginent... y gagner beaucoup ; ils ne savent pas combien la liberté, qui redoublerait l'activité laborieuse de tous les hommes, assurerait de profits plus considérables aux capitalistes. Ils enchaînent stupidement les bras qui ne demandent qu'à travailler pour les enrichir [2]. » Et songez que, dans cette lutte si inégale, les plus forts ont encore pour alliée la machine, qui, sans cesse, menace d'accroître, au sein de la classe ouvrière, la concurrence, en dérobant continuellement à une partie de ses membres leur em-

1. Il s'agit des maîtres des corporations.

2. Dupont (de Nemours) cité dans G. Weulersse, *Mouvement physiocratique*, t. II, p. 396.

ploi [1]. Déjà en 1744, les modestes appareils de Vaucanson avaient soulevé à Lyon de si dangereuses colères que l'inventeur avait dû s'enfuir sous un déguisement. Entendons la plainte que soulève en 1789 dans le cœur des filateurs de Caen l'introduction des mécaniques anglaises : « Elles n'occupent que 1/10e des ouvriers et par conséquent elles enlèvent aux neuf autres dixièmes leur existence et leur pain ; c'est un moyen violent et barbare d'ôter à la classe la plus indigente son industrie présente, qui est sa seule propriété, sans lui présenter au moins un dédommagement certain et journalier [2]. »

Les déshérités du capital ne peuvent trouver en eux-mêmes qu'une ressource : c'est leur nombre, pourvu qu'ils sachent s'unir. Une seule catégorie d'ouvriers en France paraît avoir conçu dès le XVIIIe siècle le plan d'une organisation de résistance ouvrière étendue au territoire entier de la nation. Des lettres-patentes du 26 février 1777 constatent que « les ouvriers des manufactures de papier du royaume sont liés par une association générale au moyen de laquelle ils arrêtent ou favorisent à leur gré l'exploitation des papeteries et par là se rendent maîtres du succès ou de la ruine des entrepreneurs [3] ». Leurs armes, c'est la grève, le tumulte, les mauvais traitements infligés aux maîtres, et la machine elle-même doit reculer devant leur opposition. « Les fils

1. « Partout où la main-d'œuvre est chère, écrivait un inspecteur, il faut suppléer par des machines ; il n'est que ce moyen de se mettre au niveau de ceux chez qui elle est à plus bas prix. Depuis longtemps les Anglais l'apprennent à l'Europe. » *Encyclopédie méthodique*, cité par Levasseur, *Classes ouvrières*, t. II, p. 525.

2. L'introduction des métiers mécaniques n'entraîne pas seulement une réduction subite du nombre des ouvriers, elle permet le remplacement des ouvriers qualifiés par des salariés beaucoup plus mal payés. En France, lors des débuts de la grande industrie cotonnière, on emploie des enfants de 7 ans et des vieillards de 75 ans. Voir Schmidt, *Revue d'hist. écon. et soc.*, 1913, nº 3.

3. *Histoire de France Lavisse*, Louis XVI. p. 241. Dès le début du XVIIIe siècle, en Angleterre, les peigneurs de laine avaient constitué une association du même genre. Voir ci-dessus, p. 129.

Montgolfier assurent que leur père avait fait faire à Annonay des cylindres et que ses ouvriers l'ont forcé à revenir aux virans ordinaires[1]. » En Angleterre, de même, les ouvriers s'efforcent de former des sociétés générales et permanentes, qui deviendront les *trade-unions*, et contre les tristes conséquences du machinisme, contre les abus nouveaux du *truck-system* ou paiement en nature, du *sweating-system* ou exploitation du travail à domicile (1780), leurs réclamations s'élèvent déjà avec véhémence.

Mais ils font aussi appel aux gouvernements, et dans la grande lutte sociale qui se prépare, il faudra bien, en effet, que les pouvoirs publics s'interposent, pour faire respecter au moins les droits élémentaires de l'humanité. Nous avons vu pour quelles raisons leur attitude n'avait pas toujours été absolument hostile à la classe ouvrière ; dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le « despotisme éclairé » des souverains et des ministres est influencé par les nouveaux sentiments philanthropiques. Alors que la Renaissance avait présenté un caractère nettement aristocratique, et que la Réforme s'était très docilement adaptée aux exigences de la haute bourgeoisie comme aux ambitions des princes, la philanthropie naissante est animée d'une sincère et active pitié pour les membres souffrants de la famille humaine. A une époque où le public est enfin instruit des merveilles d'ingéniosité qu'exige la fabrication des objets les plus usuels, et où les économistes eux-mêmes, par la voix d'Adam Smith, en viennent à proclamer que le travail de l'homme — le travail manuel lui-même, autrefois frappé de déchéance et entaché de servilité — est la source de toutes les richesses, est-il une condition qui appelle plus vivement la sympathie universelle que celle des travailleurs misérables ?

En France, la haute bourgeoisie industrielle semble avoir quelquefois pris conscience des obligations que lui

1. Levasseur, *op. cit.*, II, p. 804-811.

créait sa situation nouvelle, et qu'elle avait intérêt à ne pas négliger. Au XVIIIe siècle les maîtres-imprimeurs s'entendent pour réserver le produit de certaines taxes, d'ailleurs levées sur le personnel, au soulagement ou à l'encouragement des travailleurs qu'ils emploient. Des secours seront distribués aux ouvriers malades, aux anciens ouvriers que l'âge ou les infirmités auront fait tomber dans la misère ; des primes à ceux qui seront restés plus de trente ans dans le même établissement et qui s'y seront signalés par une conduite exemplaire. La Compagnie des glaces approvisionne ses ouvriers à prix réduit pendant les disettes ; en 1760 elle institue à leur intention dix pensions de retraite. Ceux des Gobelins et de Saint-Gobain, logés dans l'enceinte de la manufacture, y avaient la jouissance d'un jardinet. Les directeurs de la manufacture d'acier de la Noiraye, près d'Amboise, accordaient des prix aux meilleurs de leurs employés. Henri IV avait eu soin de stipuler que dans toute exploitation minière 1/30 du produit net devait être consacré à l'entretien d'un service de secours matériels et spirituels : des aumôniers et des médecins devaient se tenir en permanence à la disposition des mineurs. Un siècle et demi plus tard, la Compagnie d'Anzin dépense chaque année cent mille livres en secours fournis aux ouvriers malades, en pensions servies aux veuves et aux orphelins de ceux qui avaient péri à la tâche.

En faveur des victimes du chômage la classe bourgeoise tout entière, et l'aristocratie avec elle, s'associent aux initiatives de l'Administration pour créer des œuvres « d'assistance par le travail ». Sous Louis XVI, le marquis d'Hervilly ouvre à cette intention une fabrique de toiles ; la marquise de Choiseul-Gouffier une papeterie ; et un peu partout se fondent, visant le même but, des « maisons de charité » et des sociétés philanthropiques [1].

1. La machine à filer d'Arkwright est assez vite adoptée par quelques-unes de ces sociétés.

Turgot, au moment même où il précipite les ouvriers dans la liberté, déclare qu'ils méritent une protection particulière ; et Léopold de Toscane, en dissolvant les corporations, prend soin de les remplacer par des Chambres de Commerce, d'Arts et Manufactures dont une des fonctions sera d'encourager et de soutenir les artisans pauvres. En France, un administrateur tel que Trudaine de Montigny ose aborder et trancher dans un sens favorable aux travailleurs le problème essentiel de la nouvelle économie sociale, celui du taux des salaires. « En général, écrit-il à l'intendant d'Auvergne Montyon, les salaires sont trop faibles. C'est un avantage pour les entrepreneurs, mais c'est un désavantage pour l'Etat. La multitude est sacrifiée à la fortune particulière de quelques-uns... L'Etat fait déjà beaucoup pour les maîtres en repoussant ou en gênant la concurrence étrangère. Il ne doit pas les favoriser en maintenant à bas prix les salaires des ouvriers nationaux » (1766)[1]. Et lorsque les papetiers de Thiers, par exemple, fondent une association patronale exprès pour résister aux prétentions ouvrières, le gouvernement ne les soutient que par intermittence[2]. En Angleterre, les juges de paix conserveront jusqu'en 1813 le pouvoir que leur avait définitivement attribué le statut des Artisans de 1563, de fixer le prix de la main-d'œuvre, et le prolétariat britannique grandissant mettra quelque temps son espoir dans cette survivance d'une législation archaïque.

Au moins, si les ouvriers devaient courir les dangers de la liberté, fallait-il aussi qu'ils en recueillissent tous

1. Voir Levasseur, *op. cit.*, t. II, p. 803-804.

2. Voir Lavisse, Louis XVI, p. 242, et Germain Martin, *Grande industrie sous le règne de Louis XV*. Extrait des statuts de l'association : « Art. 3. Les papetiers pourront se servir de n'importe quels ouvriers à leur bon plaisir, sans que les compagnons puissent s'en plaindre... Art. 5. Les papetiers pourront prendre tel ou tel nombre d'apprentis qu'il leur plaira. Art. 6. Les compagnons feront leurs journées complètes. »

les avantages. Dans un siècle où déjà se sont élevées les voix éloquentes d'un Montesquieu, du Swedenborgien Wardstrom, de Wilberforce enfin, pour l'abolition de l'esclavage des noirs, est-il possible que des servitudes industrielles presque aussi dégradantes s'abattent sur toute une partie de la race européenne? Les tories anglais, qui redoutent de voir l'agriculture sacrifiée à l'industrie et la propriété foncière écrasée sous les charges croissantes du paupérisme urbain, ne manquent pas de dénoncer le scandale. Et quand un entrepreneur d'Auvergne demande que l'on fasse reconduire par la maréchaussée à sa manufacture deux ouvriers qui en sont partis, Trudaine ne se fait pas faute de lui répondre « qu'il est de principe que les ouvriers ne sont point esclaves en France, et qu'ils ne sont assujettis que par leurs propres conventions [1] ». Dans les campagnes de ce même royaume, cependant, n'existait-il pas encore des serfs par milliers ? Et, là même où le servage proprement dit avait disparu, quelles atteintes les droits féodaux ne portaient-ils pas à la liberté économique des roturiers ? L'édit rendu en 1771 par le roi de Sardaigne, qui force les seigneurs de la Savoie et du Piémont à accepter le rachat de leurs droits, apparaît comme un avant-coureur des résolutions fameuses que la Constituante devait prendre dans la nuit du 4 août 1789, et que les armées de la République et de l'Empire napoléonien allaient rendre exécutoires dans tout l'Occident.

Une ère nouvelle va donc s'ouvrir, où le développement prodigieux du machinisme, en unifiant jusqu'aux limites de la planète le domaine du commerce, et en déterminant d'énormes concentrations de capitaux, bouleversera les conditions du travail et réduira pour un

1. Voir Levasseur, p. 667, du même Trudaine : « Les règlements qui défendent de débaucher les ouvriers sont inconciliables avec le principe que ceux-ci sont libres. »

temps la majorité des travailleurs, en dépit de leurs libertés nouvellement acquises, à une situation précaire. Autant que la révolution politique, cette révolution économique et sociale, avec les agitations qu'elle provoquera et les interventions qu'elle rendra nécessaires, caractérisera l'époque contemporaine [1].

1. Voir dans la même Collection, les trois volumes consacrés à l'Histoire du Travail depuis cent cinquante ans.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

§ 1. — L'Espagne.

§ 2. — Le Portugal.

CHAPITRE II

§ 1. — Les Pays-Bas espagnols (puis autrichiens).

CHAPITRE VI

LA SUISSE

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

LES ÉTATS SCANDINAVES

CHAPITRE IX

LA POLOGNE. — LA RUSSIE

CONCLUSIONS

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY